



UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY



REVUE
HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.

CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT-HUITIÈME ANNÉE.

TOME QUATRE-VINGT-UNIÈME

Janvier-Avril 1903.

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1903

63702
15/2/05

D
1
R6
E. 81

PIE VI

ET

LA PREMIÈRE COALITION

A PROPOS DE QUELQUES DOCUMENTS DES ARCHIVES
DU SAINT-SIÈGE.

C'est une vérité assez communément admise que, dans l'immense conflit soulevé par la Révolution entre la France et l'Europe, la papauté, jadis arbitre des couronnes et des peuples, a joué un rôle dont la modestie étonne, et, dans tous les cas, exercé une influence dont la médiocrité ne semble pas contestable. L'éminent historien qui a, d'une touche si large et si précise, caractérisé le personnage que chacun a tenu en ces circonstances, ne peut que constater, sans y insister, l'effacement de la cour de Rome dans une querelle qui, en ébranlant l'équilibre de l'Europe, consommait la ruine du vieux monde chrétien. Les longs silences mêmes qu'oppose M. Albert Sorel à ceux qui chercheraient dans son œuvre la trace des « complots de Rome, » si violemment dénoncés, entre 1790 et 1795, à la tribune des assemblées, semblent une preuve sinon de l'inexistence, tout au moins de la parfaite vanité de ces complots¹. Telle est l'attitude du pape jus-

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française, passim*, et plus particulièrement I, 389-390; II, 98-104, 115-129, 195-261; III, 157-158, 208-212, 228, 296, 395, 424; IV, 201. Inutile de dire à quel point le célèbre ouvrage nous a été précieux pour cette modeste étude, non moins que l'entretien si nourri que l'éminent historien a bien voulu avoir avec nous au sujet des documents dont il va être question. — Cf. aussi, pour Rome et la Révolution de 1790 à 1793, le si intéressant ouvrage de Frédéric Masson : *le Cardinal de Bernis*, et du même : *les Diplomates de la Révolution : Hugou de Bassville*. — Cf. enfin Bourgoing, *Mémoires sur Pie VI*, 1798-1800; abbé Bertrand, *Pie VI et l'athéisme révolutionnaire*,

qu'au traité de Tolentino, que vraiment on doit estimer qu'il y fut bien durement traité, pour s'être, en apparence, si persévéramment abstenu de toute démarche hostile¹. La chose paraît d'autant plus étonnante que, jusqu'au printemps de 1792, où éclate le conflit international, nul, nous le verrons tout à l'heure, n'avait été plus malmené par la Révolution que le pape, atteint dans ses droits de souverain temporel par l'occupation d'Avignon, dans ses prérogatives de pontife universel par la Constitution civile, et, dans ses sentiments les plus intimes, par des procédés dont l'insolite violence nous stupéfie encore à l'heure présente; les menaces dirigées par surcroît, dès 1792, contre les États italiens du Saint-Siège rendent non moins surprenante cette inaction du successeur des Grégoire VII et des Jules II.

Que cette inaction du pape fût purement apparente, qu'aucun effort ne fût tenté par lui pour venger sa querelle ou simplement protéger ses États en poussant l'Europe contre la France « spoliatrice » et « sacrilège », c'est ce que les contemporains ne crurent pas. Car, s'ils estimaient le Saint-Siège impuissant à soulever seul l'Europe, jusque-là indifférente aux intérêts de Rome, ils ne le pouvaient croire incapable d'attiser le feu, et de convertir en croisade la grande guerre qui se préparait. Les « complots de Rome » furent tenus pour réels, encore que parfaitement occultes; le meurtre de Bassville n'en parut qu'un épisode. Quand, plus tard, Pie VI, puis Pie VII, se virent en butte aux suprêmes outrages, il parut bon aux adversaires du Saint-Siège de montrer, dans ces violences, une juste revanche et d'équitables représailles. C'est donc sans surprise qu'on voit, dans un ouvrage rarement lu, l'*Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane*, l'abbé Grégoire attribuer à Pie VI un rôle important dans la formation de la Coalition comme dans le déchaînement de la guerre civile. Après avoir signalé les entraves mises par le pape à l'application de la Constitution civile, l'ancien évêque de Blois ajoutait : « Le pape ne s'en tint pas là. Le « 25 février 1792 et le 3 novembre de la même année, Pie VI

1879; Silvagni, *la Corte e la Società Romana dei secoli XVIII e XIX*, 1881-1893; et les recueils de Guillon : *Collectio Brevium atque instructionum SS. D. N. Pii papae VI quae ad presentes gallicanorum ecclesiarum calamitates pertinent*, 1796, et du P. Theiner : *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790-1800*. Paris, 1859.

1. Albert Sorel, *Hoche et Bonaparte*.

« annonce à l'impératrice de Russie que les princes se coalisent
 « contre l'Assemblée nationale de France ; il la prie de se joindre
 « à eux et d'envoyer contre les Français une flotte puissante ;
 « d'autres lettres, dans le même temps, sont adressées à l'empe-
 « reur François II, au roi Georges III et à l'électeur de Saxe¹. »

Certes, tout est suspect en cette affirmation : l'auteur, intime-
 ment mêlé aux luttes religieuses de la Révolution et ennemi pas-
 sionné, jusqu'à l'aveuglement, de la Curie romaine, et le livre
 lui-même qui, pour n'avoir été publié qu'en 1818, ne semble pas
 moins avoir été entrepris entre 1809 et 1812 sous l'inspiration
 de l'empereur alors en âpre lutte avec Rome. Le texte n'arrêterait
 donc peut-être pas, si Grégoire ne l'accompagnait de références où
 il cite, avec assurance, les Registres de correspondance de Pie VI,
 témoignant ainsi avoir eu entre les mains les pièces secrètes des
 archives du Vatican. Et il y a déjà un premier intérêt à cons-
 tater que Daunou ne fut pas le seul savant lâché par Napoléon
 dans les archives du Saint-Siège, si indûment transportées à
 Paris en 1809, et que ce dépôt, provisoirement installé à l'hôtel
 de Soubise, reçut peut-être plus de visites intéressées qu'on n'a
 coutume de le penser².

Pour Grégoire, Pie VI n'est donc pas le pontife résigné aux
 outrages, impuissant à les venger et imprévoyant des dangers
 suspendus sur sa tête. Mais les documents employés, même tenus
 pour authentiques, n'ont-ils pas été plus interprétés que tra-
 duits par ce sectaire passionné qu'était l'ancien prélat constitu-
 tionnel ?

Le contrôler était assez difficile ; on ne trouvait ailleurs trace
 que de deux brefs adressés par Pie VI à l'Europe en 1792. L'abbé
 Guillon, qui publia, dès 1796, une *Collectio brevium... Pii VI*,
 y imprima un bref à François II, du 17 septembre. Le Père
 Theiner, préfet des archives du Saint-Siège, qui, avant l'ouver-

1. *Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane*. Paris, 1818 (Bibl.
 nat., Ld¹⁰ 55), p. 149-150. — « *Suum cuique* » ; nous n'avons pas le mérite de
 cette recherche. C'est un savant maître, M. Aulard, qui, à notre départ pour
 Rome, nous a signalé ce passage en appelant notre attention sur les références
 au sujet desquelles nous allons nous expliquer, et en nous engageant à profiter
 de nos travaux au Vatican pour chercher à contrôler la bonne foi de Gré-
 goire. Nous le remercions de son utile renseignement.

2. Nous comptons examiner plus à loisir cette question dans le chapitre que
 nous consacrerons au transfert des archives du Vatican à Paris dans un ouvrage
 en préparation sur *l'Administration des États romains sous l'Empire*.

ture de ce grand dépôt au public, sut en extraire, avec une réelle largeur d'esprit, de véritables trésors, a publié, en 1859, ses *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France de 1790 à 1800*. Dans la série de pièces, — lettres de Pie VI ou à Pie VI, — qui se chiffrent par centaines, nous ne rencontrons que deux des pièces jadis vues par Grégoire dans ces mêmes volumes de correspondance dont le Père Theiner tirait cependant sa publication : la lettre à François II, déjà éditée par Guillon, et le bref adressé, le 7 septembre 1793, à Georges III, un des moins intéressants de la série¹. Était-ce, de la part du savant archiviste, oubli ou prudence, ou, de la part de Grégoire, inconcevable audace de faussaire ?

Le plus simple nous a paru de recourir aux pièces elles-mêmes. Elles nous ont été communiquées récemment aux archives du Vatican, avec un libéralisme auquel je m'empresse, comme en d'autres circonstances, de rendre hommage. — Les volumes des Brefs pontificaux sont déposés aux archives du Saint-Siège jusqu'en 1809 ; les volumes suivants sont encore entre les mains du secrétaire des brefs. Les volumes des brefs de Pie VI ont gardé la classification indiquée par Grégoire, par année de pontificat, l'année XVIII allant du 18 février 1792 au 9 février 1793, l'année XIX du 16 février 1793 au 8 février 1794, etc. J'y ai retrouvé, à l'honneur de Grégoire, les pièces omises par le Père Theiner et plusieurs autres lettres, dont le vieil ennemi de Rome eût pu facilement tirer parti et qui m'ont semblé assez intéressantes pour être publiées ici *in extenso* ou par extraits ; elles me paraissent, en effet, caractériser suffisamment la politique de Pie VI et son état d'âme même, en cette critique année 1792.

Ces lettres sont adressées à Catherine II (25 février et 3 novembre 1792)², à Léopold II (3 mars)³, à François II (17 mai,

1. Le P. Theiner a publié toute une série d'ouvrages : le « Codex diplomati-
cus dominii temporalis, » 1862 ; l'« Histoire du pontificat de Clément XIV, » 1841 ;
l'« Histoire des deux concordats », etc., où il fait preuve d'une grande largeur
d'idées et d'une précieuse connaissance des archives, alors fermées au public.
Nous croyons comprendre que si, dans l'ouvrage dont il s'agit, il a omis les
brefs aux princes, tout en publiant par centaines les autres documents, il a
entendu se tenir sur le strict terrain de la politique *religieuse* de Pie VI et de
ses relations avec l'Église de France. D'où la seule lettre de Georges III qui
traite en grande partie de l'accueil fait au clergé français en Angleterre.

2. Arch. vat., Brevi ai principi. Pii VI Epistolae. Anno XVIII, fol. 4 et 187.

3. Ibid., fol. 11.

8 août, 12 septembre)¹, à Victor-Amédée (6 octobre, 10 novembre)², à Georges III (7 septembre 1793)³. C'est également dans le volume de l'an XVIII du pontificat que se rencontre la dernière lettre de Pie VI à Louis XVI (21 mars), publiée d'ailleurs par le Père Theiner⁴; c'est au volume suivant que nous avons trouvé le texte original de l'allocution prononcée au Consistoire du 17 juin 1793 où le pape entreprit, peut-être un peu prématurément, la canonisation de l'infortuné roi exécuté (il y affirme que le confesseur du roi fut guillotiné avec lui)⁵. Le volume de l'an XX contient, entre autres pièces, des lettres au comte de Provence (26 février 1794), à Victor-Amédée (5 mars), au comte d'Artois (5 avril), au prince de Condé (9 avril), et au roi d'Espagne (25 juin)⁶ qui confirment l'attitude nettement et activement contre-révolutionnaire de Pie VI, mais nous ont toutefois paru offrir un moindre intérêt⁷.

Peut-être le lecteur nous saura-t-il gré, avant de lui livrer ces lettres de 1792, de dire assez brièvement dans quelles circonstances elles furent écrites. Ignorer les motifs qui imposèrent au pape l'attitude qu'il crut devoir prendre et les mobiles qui le guidèrent, serait s'exposer à ne saisir ni la portée ni le sens de ces quelques pièces inédites⁸.

*
* * *

Nous n'avons pas à revenir sur l'état de paralysie où la Révo-

1. Ibid., fol. 69, 132, 159. Le bref du 17 mai se trouve reproduit dans les *Mémoires du cardinal Maury*, publiés par Mgr Ricard, p. 27.

2. Ibid., fol. 171 et 192.

3. Arch. vat., fonds cité. Anno XIX, fol. 70. Dans Theiner, *Documents...*, I, lettre LI, p. 159, ainsi que deux lettres au prince Auguste d'Angleterre, 2 et 7 septembre 1793, et à Edmond Burke, le grand leader anglais, le 7 septembre, que nous avons en effet retrouvées dans le même volume du Vatican. (Theiner, I, doc. LII-LIV, p. 197-199.)

4. Arch. vat., fonds cité. Anno XVIII, fol. 26. — Theiner, *Doc.* I, XLII, p. 142.

5. Arch. vat., fonds cité. Anno XIX, fol. 37.

6. Arch. vat., fonds cité. Anno XX, fol. 4, 15, 20, 22, 27 et 78.

7. Nous avons à ce sujet demandé communication de la plupart des pièces du pontificat de Pie VI, de 1789 à 1796, et nous avons constaté une fois de plus quelle riche mine offriraient les archives du Vatican à l'historien de la Révolution. Mgr Wenzel, qui gère les archives avec beaucoup d'intelligence, a fait aux catalogues existants des adjonctions utiles et nous a fait profiter très libéralement de son expérience. Nous comptons faire de nos recherches l'objet d'une note sur les fonds contemporains des archives du Vatican (1789-1809).

8. L'exemple même de Grégoire montre de quelle façon erronée ou tout au

lution surprit le Saint-Siège. Le patrimoine de saint Pierre, mal administré par un gouvernement despotiquement paternel et par une hiérarchie compliquée, vivait dans une douce et pittoresque anarchie. Sans argent, du jour surtout où les bénéficiaires étrangers n'alimenteraient plus la caisse pontificale, sans marine, en dépit d'une étendue relativement considérable de littoral, sans soldats, car on ne pouvait donner ce nom à la ridicule petite armée archaïque, pompeuse et inexpérimentée qui ornait ses « places de guerre¹, » cette modeste principauté était devenue, sous les successeurs de Jules II, l'État le plus faible de l'Europe ; un duc de Modène l'eût facilement réduit à merci ; d'incommodes voisins, heureusement catholiques, Naples, la Toscane, l'Autriche et Venise, en guettaient, sans le dissimuler, quelques lambeaux et la « très chrétienne » France confisquait, sans coup férir, de temps à autre, la lointaine annexe d'Avignon, lorsqu'il s'agissait de peser sur les décisions spirituelles du Saint-Siège².

Tel était, en effet, l'inconvénient de cette misérable propriété, que, loin de sauvegarder l'indépendance du pontife, elle pesait lourdement, au contraire, sur son magistère spirituel. Pour sauver cet humble pouvoir de principicule italien, le successeur des Grégoire VII et des Boniface VIII en était réduit à d'équivoques solutions, à une diplomatie tantôt larmoyante et tantôt pateline, toujours humiliée. Les cours catholiques l'opprimaient avec déférence, le bafouaient avec révérence et l'exploitaient sournoisement. L'Europe protestante ne l'attaquait plus, preuve sensible de sa décadence.

Ce n'était pas Pie VI, souverain pontife depuis 1775, qui pouvait relever le pouvoir international du Saint-Siège. Prêtre honnête et souverain fastueux, il avait l'esprit à la fois rancé, borné et glorieux de la Rome du xviii^e siècle. Je ne sais si, dans la longue lignée des papes modernes, il en fut un qui fût moins apte à comprendre la Révolution³ ; d'autre part, ne la prévoyant

moins exagérée on peut, avec un esprit prévenu, interpréter de pareils documents.

1. Sur les ressources militaires de Rome, voir plus loin, page 15. — Quant à l'administration romaine avant 1809, nous aurons à nous expliquer ailleurs sur ce chapitre d'une façon plus détaillée.

2. Sorel, I, 389-390 ; Bourgoing, *op. cit.*, *passim* ; Theiner, *Histoire de Clément XIV*, *passim*. Cf. plus loin le passage relatif aux convoitises particulières de chacun des États italiens.

3. Cf. dans Bourgoing, *op. cit.*, dans Silvagni, *op. cit.*, et dans les deux

pas, il avait, par d'assez pitoyables querelles, tourné contre le Saint-Siège l'Europe presque tout entière. Telle était sa situation que, ne voulant pas assumer le rôle conciliateur et, qu'on me permette ce néologisme, « opportuniste » que cherchera à jouer Pie VII, il lui était interdit d'adopter l'attitude violente d'un Grégoire VII en face de cette nouvelle forme de césarisme qu'allait être la Révolution. L'Europe eût-elle eu l'âme des croisés, ce n'était pas la voix de Pie VI ou de tout autre pape du XVIII^e siècle qui l'eût pu soulever. Ne pouvant l'intéresser à sa querelle spirituelle avec la Révolution, le pape était réduit dès lors à se préoccuper, avant tout, de lui faire venger ses griefs de petit souverain et, avec les grands mots du sacré vocabulaire romain, à lui faire protéger quelques cités italiennes menacées.

Dans ces conditions peut-être ne se fût-il pas déclaré contre la Révolution, si celle-ci n'eût manifestement cherché à le pousser à bout. La Constitution civile lui avait arraché le fruit des luttes séculaires de Rome pour la suprématie, et des procédés, véritablement inouïs d'insolence, avaient aggravé ce qu'une pareille atteinte pouvait avoir de terrifiant pour le Saint-Siège. D'autre part, la confiscation d'Avignon et du Comtat-Venaissin, sans déclaration, sans négociation, sans avis préalable, frappait le souverain après le pontife. Ce n'est pas tout encore : avant même d'avoir protesté contre cette double injure, le « prêtre de Rome » devenait en 1790 et 1791 la tête de Turc de tous les partis, dénoncé en termes outrageants à la tribune, bafoué dans le salon de M^{me} Roland, insulté dans les clubs. C'était à mille exemplaires le soufflet de Colonna lancé par ces successeurs de Nogaret.

Le pape, cependant, dut baisser la tête : l'Europe n'était pas alors avec lui ; il atermoya. La protestation, imposée par les cardinaux à Pie VI après le vote de la Constitution civile, fut celle d'un opprimé qui se plaint ; du seuil des Apôtres, la grande voix de Grégoire VII ne s'éleva pas. Lorsque se fit entendre celle de Pie VI, ce fut pour répandre mille conseils murmurés à mi-voix aux prélats et aux chapitres. Entre lui et l'assemblée, le pape apercevait le pitoyable Louis XVI¹.

Quand il se décida à protester contre la confiscation d'Avi-

ouvrages cités de Frédéric Masson, les éléments du bref et excellent portrait qu'en a tracé M. Albert Sorel.

1. Sur les rapports de Pie VI et de Louis XVI, comme sur l'attitude de l'assemblée vis-à-vis du pape, je renvoie aux pages lumineuses de M. Albert Sorel,

gnon dans des notes à l'Europe, en janvier et mars 1791, et contre la Constitution civile, le 3 avril de la même année, Paris lui répondit par un débordement d'outrages ; l'effigie du pape fut brûlée sur la place publique, coiffée de la tiare. Et déjà, dans les salons où Condorcet fréquentait et dans les clubs démagogiques, où péroraient de plus obscurs comparses, on parlait d'aller à Rome étouffer cette « monstrueuse puissance. »

*
*
*

Il est dès lors assez facile d'imaginer l'état d'âme de Pie VI dans les derniers mois de 1791.

C'était d'abord un sincère et très vif sentiment d'horreur. La Révolution devenait la voie de l'antéchrist et l'œuvre de Satan ; elle était la bête monstrueuse aperçue par l'apôtre Jean ; elle faisait de la nation française une possédée furieuse, l'instrument de l'enfer. Dans ce monde sacré de Rome, les livres saints, l'Apocalypse et les imprécations des prophètes, tout fut mis à contribution pour flétrir l'œuvre de l'ennemi. Aussi bien, cette nation française avait de tout temps été une fille insoumise et ingrate ; elle devenait rebelle et sacrilège. On haïssait les Français à Rome traditionnellement¹. Tous les témoignages sont sur ce point concordants. La vieille « pestilence gallicane » avait gangrené définitivement la nation. Elle était maintenant l'ennemie. On dénonça « ses crimes détestables », ses « mœurs de barbares », « l'impiété et la perfidie de ses chefs furieux », son mépris « de tous les droits sacrés et royaux », sa propagande pernicieuse et destructive de tout ordre, son audace inouïe couronnée de succès formidables, et les germes morbides que tentait de répandre à travers le monde chrétien cette « peste » qu'il

II, 115-129, et autres déjà citées, et aux pièces publiées par le P. Theiner, *Documents...*, I, années 1791-1792.

1. « A Rome, écrit M. Frédéric Masson, outre qu'on hait les Français, on n'est disposé à rien accorder aux princes français... » (*Bernis*, p. 376.) C'est en 1779. Rien n'est plus vrai. L'Allemand Archenholtz, constatant cette violente antipathie, ajoutait : « N'est-il pas étrange que les Français soient généralement haïs de tous les pays de l'Europe ? » — On est très frappé de la persistance de cette haine lorsqu'on étudie d'après les documents l'attitude, sinon du pape, du moins de la curie à toutes les époques. Nous l'avons constaté, au cours d'une autre étude, chez les contemporains de Léon X, s'exprimant sur le compte des sujets de Louis XII et de François I^{er} presque dans les mêmes termes que les fidèles de Pie VI sur les Français du xviii^e siècle, avant et après 1789. Cf., sur les Français à Rome, Masson, *Bassville*, p. 20-22, excellentes pages sur la colonie française indistinctement odieuse.

fallait au plus tôt « extirper et étouffer¹. » Contre elle, tout est permis : l'hérétique et l'orthodoxe, le schismatique et le fidèle sont appelés à marcher contre cette nation impie, et les décimes sur le clergé, comme à l'époque où le Turc était l'ennemi, aideront le besoigneux roi d'Espagne à payer sa médiocre participation à la croisade².

Toute cette indignation, justifiée au surplus par de trop longs outrages, n'était cependant pas seulement le fruit d'une colère longtemps comprimée. Au moment où, par des brefs aussi grandiloquents, le pape offrait à la coalition naissante l'appoint de sa fureur sacrée, il avait d'autres préoccupations qu'Urbain II prêchant à Clermont la guerre à l'Infidèle. Ces préoccupations étaient celles du prince temporel. Il avait, il faut le dire, épanché jadis, dans cinquante lettres au clergé de France, ses ressentiments contre l'œuvre antireligieuse de la Révolution. A l'Europe monarchique il fallait parler droits territoriaux et défense pratique. Ce n'était pas le successeur, à Vienne, de Joseph II, précurseur des Constituants de Paris, ce n'étaient pas les princes « philosophes », les ministres « éclairés » des pays dits catholiques que pouvaient émouvoir les graves atteintes portées à l'intégrité de l'Église par les disciples français de Voltaire et de Rousseau. Encore moins étaient-ce les puissances « schismatiques », la Russie et l'Angleterre, auxquelles cependant Pie VI va avoir forcément recours³.

L'annexion d'Avignon peut, au contraire, servir de thème aux protestations et aux objurgations. A parcourir les pièces que nous publions ici, on verra dominer cette pensée : la « solidarité » des princes de l'Europe y est invoquée avec une persistance qui cache un dessein facile à pénétrer⁴.

L'occasion paraissait en effet bonne de faire de l'Europe la

1. Brefs déjà cités aux souverains. La lettre à Léopold II est particulièrement violente dans les termes. Pendant ce temps, la phraséologie révolutionnaire et antireligieuse trouvait à Paris des épithètes autrement farouches, l'« hydre de Rome, » le « monstre, » le « tyran de l'opinion, » les « infâmes satellites de l'Inquisition » et Bassville plaisantait « les oies pourprés du Capitole. »

2. Bref du 15 juin 1794. Arch. vat., fonds cité. Anno XX, fol. 78.

3. Cf. A. Sorel, *op. cit.*, I, 389-390; Dufoureaq, *le Régime jacobin en Italie. Étude sur la République romaine*. Paris, 1900, pp. 1-30.

4. Un mémoire avait été, dès le printemps de 1791, adressé par le pape aux cabinets européens pour protester contre l'usurpation de ses terres, et on voit, d'après les documents que nous publions ici, que des légats avaient été envoyés aux souverains pour cet objet.

protectrice et la caution de l'intégrité du domaine pontifical. Certes, le pape n'eût pas, quelques années auparavant, tenté cette entreprise audacieuse. L'ancien régime ne se souciait guère de cette intégrité. L'Europe blasée n'avait jamais protesté contre la confiscation d'Avignon par la Monarchie Très Chrétienne¹, et Vergennes, menaçant de réduire le pape « à l'état de vieux prêtre² », parlait le langage de son temps. D'autres menaces étaient plus redoutables : l'Autriche convoitait les Légations, territoire pontifical bien voisin du Milanais, et Venise en eût pris sans remords sa part, car on y disait encore comme au xv^e siècle : *Siamo Veneziani e poi cristiani*. La Toscane n'eût pas refusé les riches districts d'Ombrie, et Naples surtout, voisine incommode et taquine, ne perdait pas d'occasion d'afficher sur Bénévent des prétentions inquiétantes³. On devait voir, en 1792 même, Acton, ministre de Ferdinand II, accueillir sans surprise et sans indignation les ouvertures de la République, visant au partage éventuel des États pontificaux⁴. Quant aux cours de Pétersbourg, de Berlin et de Londres, elles avaient pour le pontife lui-même des sympathies trop intermittentes pour que le possesseur des États romains pût compter très fermement, le cas échéant, sur leur sauvegarde⁵. Il n'y avait pas si longtemps qu'aux avances de Pie VI, saluant pour la première fois du titre impérial un souverain russe, Catherine répondait dédaigneusement à *Pie VI, évêque de Rome et pape dans son district*⁶; Madame Roland sera à certains égards moins osée lorsqu'elle interpellera le *pontife romain*.

1. La dernière confiscation était récente; elle avait eu lieu à propos de l'affaire de Parme, en 1769.

2. Vergennes à Bernis, 9 décembre 1782, dans Masson, *Bernis*, p. 380.

3. Pie VI, personnellement, avait eu de violents démêlés avec la Toscane (Bourgoing, II, 1-27) et Naples (Bourgoing, II, 28-100), avec Venise aussi en 1780. Cf. aussi Silvagni, *op. cit.*, I, 2.

4. Masson, *les Diplomates de la Révolution : Hugou de Bassville*, p. 20.

5. Albert Sorel (I, 69) fait remarquer, après Bourgoing (II, 166) et Frédéric Masson (*Bernis*, 416-448), que la France était peut-être le seul État avec lequel Pie VI eût personnellement gardé des relations continuellement bonnes; la seule affaire du cardinal de Rohan avait un instant troublé la bonne harmonie et fort peu. — Il y avait eu conflit non seulement avec les voisins de Rome, Naples, Toscane, Venise, Parme, mais avec Vienne, Madrid et Lisbonne. D'autres conflits avaient mis aux prises un instant Pie VI avec Catherine II et Frédéric II.

6. C'était à propos de la nomination d'un évêque grec-uni à Polczko (1781). (Bourgoing, I, 52-57.)

Dès lors, entraîner, sous couleur de solidarité monarchique et d'alliance contre-révolutionnaire, les souverains européens, et jusqu'aux puissances schismatiques, qualifiées poliment d'*acatholiques* pour la circonstance, à protester contre l'annexion d'Avignon et la spoliation du Saint-Siège, faire de la restauration intégrale du domaine pontifical le but d'une coalition d'intérêts lésés ou menacés, n'était-ce pas faire proclamer solennellement à cette occasion l'inviolabilité du domaine pontifical par les puissances les plus désireuses d'y porter atteinte ou les moins intéressées à la défendre? A cet égard, l'œuvre diabolique de Paris pouvait tourner à l'avantage du Christ et de son Église¹.

C'est pourquoi nous voyons le pape insister avec une extrême persistance sur la communauté d'intérêts qui lie à la cause du Saint-Siège celle de tous les rois. Mais cette cause même des rois lui est au fond assez indifférente. Sans doute, dans le fameux discours prononcé le 17 juin 1793, il s'apitoiera sur le sort de Louis XVI, martyr, dit-il, de son attachement à la foi; sans doute aussi il excitera François II, par un récit pathétique des tragiques événements du 10 août², à venger sa tante, la reine Marie-Antoinette, sauver ses jeunes cousins et arracher le roi « aux fureurs de la folie populaire³ »; sans doute, dès les premiers mois de 1792, il engagera les souverains « à réprimer le mauvais esprit de l'Assemblée française et à ramener ce royaume à ses antiques lois⁴ ». Mais, au fond, ces Bourbons, il ne les aime guère; ils ont été les protecteurs de la « pestilence gallicane »

1. Le pape profite même de la circonstance pour donner rétrospectivement des leçons aux princes philosophes. Au successeur du terrible Joseph II il écrit : « Persuadez-vous, par l'exemple même des perturbateurs de la France, que l'intérêt des choses publiques veut que les royaumes se soutiennent non seulement par la fidélité humaine, mais encore par la fidélité divine, et qu'ils tombent en ruine avec fracas quand ils se laissent aller à des désordres suscités par des opinions insensées. » (Bref à François II, 8 août 1792. Cf. Berirand, *op. cit.*, II, 166-171. Arch. vat., fonds cité. Anno XVIII, fol. 132.)

2. A ce sujet, nous nous permettons d'attirer l'attention du lecteur sur le passage assez long de cette lettre à François II, du 12 septembre 1792, où le pape fait un récit détaillé de la journée du 10 août tel qu'il a été fait à Rome à cette époque; il parle de la conspiration contre le roi, de l'invasion du palais, du massacre des Suisses, de la retraite de Louis XVI dans le sein de l'Assemblée avec la famille royale, de la suspension du roi et du sort qui lui est réservé.

3. A François II, 12 septembre 1792.

4. A Catherine II, 25 février 1792.

et ont, en confisquant Avignon, créé le précédent dont l'Assemblée « impie » n'a fait que s'inspirer. Lorsqu'en 1794 Bernis insinuera que le pape doit reconnaître comme roi Louis XVII et comme régent le comte de Provence, Pie VI accueillera l'insinuation avec un éclat de rire, et, lorsqu'une lettre du futur Louis XVIII vient simplement solliciter, à défaut d'une reconnaissance officielle, une bénédiction paternelle, c'est avec un visible soulagement qu'on lui accorde cette eau bénite de cour¹. Aussi bien, cette anecdote ne nous serait-elle pas connue, qu'on s'apercevrait vite des sentiments du pape vis-à-vis des princes français et du principe monarchique en France, aux banalités exaspérantes de ses bienveillantes formules. Les lettres des 26 février et 5 mars 1794 au comte de Provence et, du 5 avril de la même année, au comté d'Artois, sont à cet égard bien édifiantes². Si la Révolution lui fait horreur, il acceptera sans l'ombre de frémissement, lors du fantastique séjour de Bassville à Rome, l'idée d'un accommodement avec la République. Ses accès de *légitimisme* ont un but très déterminé et peu désintéressé. Ce qu'il a infiniment plus à cœur que la restauration de la monarchie légitime à Paris, c'est le triomphe du droit légitime des souverains pontifes sur Avignon. C'est « la restitution de ses provinces » (à Catherine II, 25 février), c'est la vengeance « de l'injure et dommage que lui a faits l'Assemblée française » en occupant « ses domaines » (à Catherine II, 3 novembre 1792). Il a été le premier lésé, le droit monarchique l'est en sa personne : si, dit-il à Léopold, le 3 mars, on laisse pareil attentat impuni, les autres princes se verront promptement en butte au même traitement, et, insistant près de François II, comme du reste dans toutes ses lettres, sur cette solidarité monarchique, il ajoute que tout prince est intéressé « à ce qu'un pareil exemple d'usurpation ne soit jamais couvert par la prescription³. » Et, en somme, il a

1. Masson, *le Cardinal de Bernis*.

2. La lettre au comte de Provence du 5 mars roule surtout sur le bon accueil que Pie VI promet aux émigrés qui lui sont recommandés par le futur Louis XVIII, et peut-être après tout cela n'était-il pas tout à fait une banalité ; au moment du meurtre de Bassville, la populace semblait fort disposée à faire subir le même traitement à tous les Français, émigrés et jacobins. Au comte d'Artois, il fait part de l'élévation de l'abbé Maury à la pourpre en raison des services rendus par lui dans l'Assemblée « à la cause de la religion et de la puissance royale. »

3. Brefs déjà cités. Arch. vat. Anno XVIII.

saisi ici une bonne occasion de faire garante de l'intégrité du domaine pontifical cette Europe, naguère si hostile, puisque, dès septembre 1792, Kaunitz, oubliant les convoitises des maîtres du Milanais sur les Légations, fait de la restitution d'Avignon une des conditions de la paix. La Révolution rejetait l'Europe dans les bras que Pie VI lui ouvrait tout grands.

*
* *

Était-ce assez, cependant, que d'obtenir des hautes puissances cette garantie collective sous forme de solennelle protestation et d'alliance étroite? Le pape appelle-t-il l'Europe à la croisade pour une lointaine restitution et dans la pensée d'un avenir si incertain? Des préoccupations plus pressantes le hantent. Si Avignon est perdu, Rome à son tour est menacée : la première annexion faite par la Révolution a été celle du Comtat-Venais-sin ; mais la première pensée de conquête hors des frontières naturelles a été pour cette Rome, qui a, dans tous les temps, sollicité les convoitises du Barbare d'outre-monts. Le 21 septembre 1792, le général Montesquiou est entré en Savoie, et, le 28, le général Anselme à Nice ; et déjà, dans les camps comme dans les chancelleries, dans les clubs comme dans les salons de Paris, s'exprime ouvertement la pensée d'une prompte invasion à Rome « pour disperser la cour, qui, » écrit Anselme, « nous fait une guerre plus dangereuse que celle des Prussiens et des Autrichiens. » Ce n'est pas là une opinion particulière : le ministre de la République à Naples, Mackau, les chargés d'affaires à Gênes et à Venise, Naillac et Henin, appellent en même temps nos troupes au delà des Alpes ou nos flottes devant Civita-Vecchia¹. Cette pensée sera accueillie à Paris ; le dessein en sera sans cesse repris² ; de 1792 à 1799, on pourrait dire à 1809, l'épée de la Révolution est suspendue au-dessus du Vatican ; elle s'y abaissera deux fois ; Bassville, pour avoir voulu ressusciter Brutus au Capitole, faillit y amener Brennus ; Berthier y fera renaître les consuls, et, finalement, Napoléon y restaurera César. Il faut reconnaître à Pie VI cette clairvoyance qu'avant

1. A. Sorel, III, 114-120.

2. A la fin de 1794, on parlait encore d'abattre « l'hydre renaissante », le « tyran de l'opinion », de « sacrifier aux mânes de Galilée » les « satellites de l'infâme inquisition. » (Cacault à Barthélemy, 26 novembre 1794, dans Sorel, IV, 201.)

même les incitations des généraux des Alpes et des diplomates en Italie, avant les menaces parties de la Convention, il avait prévu le coup et cherché à le parer.

Il le redoute au surplus du côté où il ne viendra pas. Les Alpes lui paraissent une barrière suffisante. Lorsque Victor-Amédée, dépouillé de la Savoie et menacé dans le Piémont, fait appel à une ligue italique et au pape, tout le premier, celui-ci lui répond, le 6 octobre, par des promesses, évidemment sincères, d'alliance et d'amitié; lui aussi, dit-il, appelle de tous ses vœux la formation d'une ligue italique et la réunion de subsides proportionnés aux ressources de chacun des princes qui la composeront. Il enverra, dit-il, en faveur de l'idée, des brefs à tous les princes d'Italie; mais ces brefs, nous les cherchons vainement; rien n'est plus loin de la pensée du pape que d'appeler le roi des Deux-Siciles dans le nord de l'Italie, parce que Rome est sur le chemin de Naples à Turin. Et, lorsque, finalement, il promet au roi menacé indulgences et prières, il est manifeste qu'il croit pour le moment ces armes suffisantes pour conjurer le passage des Alpes par les nouveaux Barbares. Aussi bien, son scepticisme, à cet endroit, éclate en termes très précis; les forces des Français, dit-il, ne lui paraissent pas proportionnées à l'entreprise et la saison la moins propre à l'exécution d'un tel dessein¹. Il ne dissimule pas, d'autre part, à Catherine II qu'il croit les passages des Alpes impraticables².

Mais ce qui le fait trembler, c'est la menace d'une invasion par voie de mer. Le fait est qu'en octobre 1792, Truguet croise en vue des côtes d'Italie, et le pape sans doute pressent les instructions qui, le 24 octobre, sont adressées à l'amiral, expressément chargé de diriger ses efforts contre la cour de Rome, « cette monstrueuse puissance, » et de « châtier en passant le pape et son Sacré-Collège³. » Le surlendemain du jour où Pie VI adresse sa lettre à Victor-Amédée, Bassville va arriver à Rome, passant pour l'éclaireur avancé de Truguet, et si menaçant, semble-t-il, que déjà le pape épouvanté songe à céder sur tout, annexion d'Avignon et Constitution civile⁴.

1. Brefs à Victor-Amédée (6 octobre, 10 novembre 1792). Arch. vat., fonds cité. Anno XVIII, fol. 159 et 164.

2. A Catherine II, 3 novembre 1792, déjà citée.

3. Arrêté du 24 octobre 1792, cité par A. Sorel, III, 158.

4. Cf., sur la terreur insensée qu'inspira Bassville à Rome, les curieuses

Avant de se résigner à de telles extrémités, Pie VI a examiné ses ressources : elles sont, de son propre aveu, pitoyables. A l'entendre, son désarroi est complet. Point d'argent dans les caisses; la Révolution a tari la principale source de revenus, les bénéfices, les annates, cet « argent de France » toujours le plus abondant depuis des siècles; d'autre part, des dépenses exceptionnelles sont venues obérer le trésor, l'entretien des moines réfugiés à Rome, moines de France, moines Rhénans, moines de Savoie et de Nice. S'il reste quelque argent, il ne sortira pas assurément des États romains; il va falloir l'employer à parer au débarquement imminent, grave péril avec « ce long littoral que nous avons sur la Méditerranée¹. » De fait, le pape a imprudemment dissipé au dessèchement des marais Pontins, puis aux pompeuses cérémonies du Vatican, la réserve de Clément XIV². Il n'a plus ce qu'il appelle, dans un latin bien moderne, le « *nervus belli necessarius*³. » Et tout cependant est à faire. Cinq galères dans le port de Civita-Vecchia, et quelles galères! voilà ce que le pape peut opposer aux flottes de la République. Cette flottille pour rire disparue, que rencontreront entre Civita-Vecchia et Rome les troupes de la nation? Point de soldats. « Notre gouvernement ecclésiastique, qui de par sa constitution a toujours été étranger à la guerre, manque de tout, » écrit le Saint-Père. Il a raison : en 1788 on connaissait au pape tout juste 2,500 hommes de troupes de terre mal payées « commandées par une prodigieuse quantité d'officiers⁴. » Les témoignages

pages de Fréd. Masson et d'A. Sorel, III, 209. La terreur était telle que les cardinaux se faisaient faire des habits laïques « avec des perruques à bourre pour se déguiser. » Cette panique est assez vraisemblable. Nous voyons que la peur des Français régnaît dès 1790. Girodet, alors à l'Académie de Rome, écrit le 11 août 1790 à Gérard « qu'ayant été arrêté dans une échauffourée devant le château Saint-Ange, il a appris que le bruit avait couru à Rome, le lendemain, qu'un Français avait voulu s'emparer du château ». (*Correspondance du peintre Gérard*, p. 62.)

1. Brefs à Victor-Amédée, 6 octobre et 10 novembre 1792, déjà cités.

2. Bourgoing, I, 125-156. Les dépenses pour le dessèchement des marais avaient été si énormes et si désordonnées que, dès qu'il s'agissait d'argent gaspillé à Rome, le mot « *sono andate alle Paludi* » était passé dans la langue. Sur les pompeuses cérémonies de Rome avant 1799, cf. Silvagni, *op. cit.*, t. I, *passim*.

3. Au roi d'Espagne, 25 juin 1794, déjà citée.

4. Archenholtz, *Tableau de l'Italie*, 1788, II, 96. On pourrait citer bien

des visiteurs de Rome à la fin du xviii^e siècle concordent, et si Bassville, écrivant en humoriste et en Gascon, charge un peu les couleurs, le fond reste vrai. Il y a deux cents hommes à Civita-Vecchia, les canons datent d'Alexandre VI et pas un boulet n'est de calibre. Les jeunes officiers ne connaissent en fait de marches militaires que les flâneries au Corso ou les processions de Saint-Pierre. Les gardes suisses ne promènent leur costume d'Opéra-Comique et leurs hallebardes fleurdelysées qu'entre le Vatican et le Quirinal. Le général Caprara, le général en chef, est affligé d'une hernie qui lui interdit toute fatigue. Au château Saint-Ange il y a six cents hommes dont pas douze ne sont en état de manier les trente pièces d'artillerie. La cavalerie est pitoyable. Bassville a vu « trois chevaux de la cavalerie pontificale qui ont coûté ensemble dix-huit écus romains. » — « Risum teneatis, amici, » ajoute le caustique diplomate conquis au latin ambiant¹.

Pie VI, lui, n'avait aucune envie de rire, car il voyait aussi clair que Bassville; la preuve en est dans la confiance exclusive qu'il mettait en des prières publiques à saint Pie V, jadis vainqueur des ennemis de la religion, et dans un jubilé solennel qu'il avait vu accueillir par son peuple avec une touchante et dévote reconnaissance².

En réalité, le pape, bien convaincu des périls suspendus sur sa tête, plus persuadé encore de l'impuissance où il se trouvait de les conjurer, n'avait pas exclusivement confié à saint Pie V le soin de sa défense. Il lui avait adjoint des alliés qui sentaient bien un peu le fagot, mais qui, à cette époque, disposaient exclusivement de la puissance navale, la seule que Pie VI prisât à ce moment. Par une circonstance assez piquante, c'était en effet entre les bras des deux souverains les plus « acatholiques, » pour employer l'euphémisme du pontife, que les circonstances poussaient le chef de l'Église romaine, la tzarine Catherine et le roi d'Angleterre Georges III. L'une et l'autre étaient, eux aussi, chefs d'Églises : la tzarine, pontife suprême de la religion orthodoxe grecque, et l'Anglais, héréditairement placé à la tête de

d'autres témoignages de ce misérable état; nous nous réservons d'y insister plus longuement dans une autre étude.

1. Rapports de Bassville. Masson, p. 44.

2. Bref à Victor-Amédée, du 10 novembre 1792, déjà cité.

l'Église anglicane réformée; l'une et l'autre par surcroît étaient, chose remarquable, en cette occurrence où il était grandement parlé de légitimité, des usurpateurs; Catherine détenait le trône aux dépens de son fils à la suite des attentats criminels que l'on sait, et Georges de Hanovre occupait le sien contre le droit des Stuarts dont Pie VI avait précisément dans son entourage le dernier rejeton, le cardinal d'York, Henry IX pour quelques fidèles. Enfin l'une et l'autre avaient en ce moment maille à partir avec deux nations extrêmement catholiques et atrocement opprimées : la Pologne et l'Irlande. Et il fallait de graves circonstances pour que le pape fermât l'oreille aux plaintes de ces deux filles égorgées par l'hérétique et à la voix même de la légitimité violée, en sollicitant le concours des deux souverains « acatholiques. » Telle était cependant la nécessité où le pouvoir temporel réduisait le chef de l'Église catholique, et tel aussi le désir du pape d'obtenir ce qu'il demandait, qu'il couvrait de fleurs les deux souverains : l'un apparaissait comme un des protecteurs de la religion catholique, parce que, bannissant de tout emploi chez lui tout personnage suspect de « papisme », il accueillait, avec une affectation de pieuse commisération et d'indignation bien singulières, les prêtres français persécutés et exilés; l'autre, la tzarine, devenait la dernière des Croisées, le champion de la foi, parce que, pour la satisfaction de sa politique en Orient, elle avait battu les flottes turques et fait pâlir le Croissant. Qu'on relise les lettres que nous publions et qu'on juge si nous exagérons. De fait, tout cela avait un but et par là-même une excuse. Il fallait au pape des vaisseaux; il en demandait à qui en avait. Au dire du pontife, l'Italie, incapable de défendre ses côtes, réservait à la magnanime impératrice, comme au successeur de Henry VIII, la gloire d'être sauvée par eux. En échange de leurs vaisseaux, le pape leur promettait l'immortalité et ses prières. De fait, la tzarine occupée à écraser les Polonais, le roi d'Angleterre surveillant les progrès des Français dans la commerçante Belgique, parurent pour le moment insensibles, ou à peu près, à ces appels, cependant si flatteurs pour eux, du successeur de Sixte-Quint.

*
* *

Les brefs de Pie VI aux souverains lui furent donc imposés par un triple souci. L'attitude délibérément hostile, inso-

lente, violente même de la Révolution à son égard, en dépit des attermoiemens de Rome en 1790 et 1791, fournissait au pape l'occasion de reprendre de la façon la plus naturelle, dans le concert des nations, la place qu'on refusait au Saint-Siège depuis près de deux siècles et que la haine générale contre la Révolution allait en effet lui rendre quelques années plus tard ; la confiscation d'Avignon, bientôt suivie d'annexion, l'autorisait à profiter des circonstances pour faire sanctionner par l'Europe le principe de l'intégrité du domaine pontifical si ouvertement menacé quelques années auparavant ; il était enfin dans l'obligation, sans argent, sans marine, avec sa fantasmagorique armée et un littoral assez considérable, de recourir, contre des menaces très réelles et facilement réalisables, aux seuls souverains qui, à cette époque, disposassent de forces navales efficaces. Que, dans l'aventure, le souci du pouvoir temporel ait entraîné un peu loin le chef de l'Église catholique, cela est possible. Mais, s'il avait recours aux souverains schismatiques, il se pouvait donner comme excuse, en supposant qu'il en cherchât, que c'était contre une nation non seulement « schismatique » elle-même, mais « sacrilège et persécutrice ». Et d'ailleurs ce pouvoir temporel, il n'en était, suivant l'expression de son successeur Pie VII, que « l'administrateur, » le dépositaire, et son devoir strict était donc de s'en constituer, envers et avec tous, le fidèle défenseur. Faible et désarmé, il fallait qu'il usât de la seule arme dont il disposât, la diplomatie romaine.

Il se trouva que cette arme même était émoussée ; son hostilité, qui ne pouvait rester secrète pour Paris, après être demeurée sans retentissement et sans effet en Europe, valut au pape la dure loi du vainqueur, l'humiliante paix de Tolentino, suivie bientôt d'une misérable chute et d'une mortelle captivité. Mais, devant tous les motifs qu'il avait d'agir, comment reprocher à Pie VI de l'avoir fait et de la façon qui seule lui pouvait assurer, à son avis, la vengeance des droits violés et le salut de ses États ? Était-ce sa faute si la papauté était depuis deux siècles tombée si bas, si le monde était devenu si insensible à sa voix et si son intervention même, timide et effacée dans sa grandiloquence, devait rester simplement le plus frappant et dernier exemple de cette pitoyable décadence qui allait cesser quelques années après sa mort ?

Comment, dans tous les cas, ne pas légèrement modifier l'idée qu'on se pouvait faire du pontife et de sa politique? Elle ne fut sans doute pas effective; mais n'essaya-t-il pas d'en faire prévaloir une et était-elle après tout si dépourvue de clairvoyance et d'opportunité? Nous laissons au lecteur le soin d'en juger.

Louis MADELIN.

I. — *Pie VI à Catherine II, impératrice de Russie, 25 février 1792.*

(Arch. vat., Brevi ai principi. Pii VI Epistolae. Anno XVIII, fol. 4.)

Serenissima... Cum injustissimae ac per vim contra jus gentium peractae occupationis nostrarum in Gallia ditionum antiquissimarum *Memoriam* conscriberemus, ad multas regias aulas dimittendam, qua illas ad tantum facinus saltem detestandum ipsa rei narratione commoveremus, praecipue cogitationem nostram convertimus ad Majestatem tuam, Augustissima ac Potentissima Imperatrix, cujus perspecta nobis erat ac saepe etiam experta summa animi equitas ac magnitudo; atque idcirco quantocius ad te pervenire *Memoriam* illam per dilectum filium Santini curavimus, ut excitata in te ob talem tantamque injuriam indignatione dolorem nostrum aliquantum minueremus. Verum non solum decepti hac in spe non sumus, sed expectationem nostram omnem vicit humanissime nobiscum communicatus excelsi animi tui sensus quo et iniquam illam aversaris usurpationem et nostro, pro tua singulari magnitudine, dolore jacturaque afficeris; quodque maxime nos in tui admirationem rapit, studia etiam tua nobis generosissime declaras quibus inflammaris, ut, quantum in te est, et injuria illa nobis reparetur et damnum. Atque hunc animum tuum aliis etiam regiis aulis innotescere voluisti, unde justissimae praeclarissimaeque hujus voluntatis tuae fama ad nos iterum iterumque resultaret. Incredibile est, invictissima Dominatrix, quantopere recreati simus jucundissimis hisce eximiae declarationis tuae nunciis, quantamque tibi propterea habendam a nobis ducamus gratiam. Continere igitur intra nos non potuimus hosce erga Majestatem tuam debitos luculentissimos sensus, quin eosdem tibi per nostras saltem significemus litteras. Sine igitur ut hoc te officio adeamus teque obsecremus ut quam gratiarum actionem suscepimus, neque satis assequi verbis possumus, eandem ipsa tua benignitate excipias ac sustollas, nosque nullo non tempore memores tantorum in nos meritorum futuros existimes, quibus nunc ita innitimur, ut maxime confidamus, si, conjunctis multorum principum viribus atque opibus, coutumaces Conventus Gallici spiritus omnino retundantur, regnumque illud ad pristina jura

revertatur, fore ut nos etiam nostras illas simus provincias per tuam praecipue auctoritatem operamque recepturi. Hac re certe plurimus accedet ad tuam gloriam cumulus, quam hactenus ex relatis de Infidelibus maximis victoriis ac triumphis, atque ex prolato in vastissimas uberrimasque regiones imperio, ac demum ex confecta pace comparasti. Dum propterea etiam atque etiam gratulamur tibi de immensis istis gestarum rerum laudibus, Deum Optimum Maximum precari non intermittimus pro incolumitatis tuae felicitatisque constantia, proque caeteris ejus gratiae muneribus quibus nihil amplius atque illustrius exoptari unquam possit.

Datum Romae, die 25 Februarii 1792. Pontificatus nostri anno decimo octavo.

II. — *Pie VI à Léopold II, empereur, 3 mars 1792.*

(Arch. vat., Brevi ai principi. Pii VI Epistolae. Anno XVIII, fol. 11.)

Carissime... Post peractam ex decreto Nationalis Gallici Conventus iniquissimam illam nostrarum in Gallia antiquarum ditionum occupationem, quid nobis aliud agendum erat, quam ejus rei *Memoriam* conscribere et ad regias aulas dimittere qua illas saltem ad talis tantaeque injustitiae detestationem commoveremus? Eandem ad Caesarem Majestatem tuam quamprimum deferri per Ven. Fratrem Jo. Baptistam, archiepiscopum Iconii, ordinarium nostrum apud te nuncium, mandavimus. Te enim prae caeteris spectandum in ea nobis proposueramus, qui et dignitate et potentia emineres aliis, utpote in maximi imperii vertice constitutus, quique in praecipuo amplissimae tuae potestatis habes munere ut Apostolicam hanc Sedem ejusque rationes, cum opus esset, sustentas ac tuearis, praetereaque, qui pro singulari tuae mentis intelligentia facile cognosceres quantus ex hac nobis illata injuria, si impune id actum fuerit, gradus factus esset ad caeterorum etiam principum sine ullo jure invadendas provincias. Adiit statim Majestatem tuam nuncius noster, illamque tibi *Memoriam* exhibens, quid in ea contineretur quidque postularetur accurate declaravit. Tum vero maxime pro regia humanitate tua egregios patefecisti plenosque aequitatis ac magnitudinis animi sensus, cum diceres te summo studio tam justam suscepturam causam, opportuneque una cum aliis principibus curaturum ut quae ablata S. Sedi sunt restituerentur. Neque haec simplex fuit tam prolixae voluntatis tuae declaratio, sed, cum te iterum adiisset nuncius, iterum multo etiam acriore renovata studio; eidem enim mandasti, ut tuo ad nos nomine scriberet, ut omni opera acturum ut Avenionem caeterasque ablatas ditiones reciperemus, quo nihil unquam justius esse possit, neque quidquam sit quod tantopere omnium etiam intersit supremorum principum, quam ne tale usurpationis exemplum in ullam abire valeat temporis

praescriptionem. Haec omnia libenter commemoramus, carissime in Christo fili noster, quo agnoscas non solum quantum in te ponamus fiduciam, sed quantum quaeque tibi deberi a nobis profiteamur. Neque enim praetermittendum ducimus, quin saltem per litterarum officium tibi gratissimum testemur animum nostrum, quem unquam nulla capere poterit tantorum meritorum tuorum in dies magis magisque cumulantorum oblivio. Atque haec ut ampliora fiant tibi que gloriosiora, communicamus hic ibidem tecum immensum dolorem nostrum quo diu noctuque urgemur, dum quae ab ultima origine in Gallia floruit, Christi religionem ipsam videmus ibidem nunc plane proteri ac pessumdari. Quae fidelium, quae sacerdotum insectatio, quae bonorum fuga fiat, ipse profecto non ignoras. Ille etiam impietatis furor in alienas ditiones exundare, omniaque tam divina quam regia atque humana jura ubique tentat per suas opes, per insidias, per novas opiniones clam palamque corrumpere, ac subvertere; Dei ipsius potestatem oppugnat, ut tanto facilius regiam potestatem possit quae Illius innititur voluntati de medio prorsus auferre. Hujus igitur audaciae hactenus inauditae cum teterrimi formidentur successus, cumque pestis haec ubique grassetur ac suas immittat stirpes cum publico maximo detrimento erupturas, quorumnam magis interest quam regum ipsorum eandem radicibus avellere atque abolere? Tu ipse inter illos emines, tu ipse, *tam necessarii foederis* optimus conciliator atque auctor, ipse potes ad Dei causam propriamque omnium vestrum tuendam, conjunctisque viribus propugnandam. Minime praeterire potuimus, carissime in Christo fili noster, cum tecum agere susceperimus de recuperanda per tuam auctoritatem nostra in Gallia ditio, quin quod multo magis nos sollicitat atque angit ipsam tibi religionem commendemus, non quod ullo modo dubitemus de praestante animo tuo, sed ut et muneri nostro satisfaciamus, et tibi jam praeclara, teque digna agitanti consilia omnes, quantum in nobis est, ad veram gloriam stimulos adjungamus. Ac, ut magis propitium faventemque inceptis tuis omnibus habeas Deum, ejusdem coelestium munerum auspiciem apostolicam benedictionem Augustissimae Majestati tuae universaeque Austriae domui ex intimo paterno corde depromptam amantissime impertimur.

Datum Romae, die 3 Martii 1792. Pontificatus nostri anno XVIII.

III. — *Pie VI à François II, empereur, 17 mai 1792.*

(Arch. vat., Brevi ai principi. Pii VI Epistolae. Anno XVIII, fol. 69.)

Ce bref n'a trait aux affaires de France que par l'éloge de la conduite de Maury, envoyé comme légat à Francfort pendant les premières années de la Révolution; nous en avons pris copie, mais il se trouve dans les *Mémoires du cardinal Maury*, par Ricard, p. 27.

IV. — *Pie VI à François II, empereur, 8 août 1792.*

(Arch. vat., Brevi ai principi. Pii VI Epistolae. Anno XVIII, fol. 132.)

Ce bref se trouve dans le recueil de l'abbé Guillon intitulé : *Collectio brevium atque instructionum SS. D. N. Pii Papae VI.* 1796, t. II, p. 76, et traduit intégralement en français dans Bertrand, *Pie VI et l'athéisme révolutionnaire*, II, 466-474.

V. — *Pie VI à François II, empereur, 12 septembre 1792.*

(Arch. vat., Brevi ai principi. Pii VI Epistolae. Anno XVIII, fol. 159.)

Carissime, etc. Dedimus recentes ad Caesaream Maiestatem tuam litteras de Gallicis rebus agentes, de quibus, dum diu noctuque cogitamus, immenso assiduoque conflictamur dolore. Plurimum tamen sustentati tuae potentiae tuorumque exercituum fiducia, caeterorumque etiam regum ac principum, qui tecum in belli societatem coiverunt, expectabamus ut tantarum virium jam in Galliae fines irrumpentium formidine illae insanitatis populi furiae comprimerentur aliquantum, ac ab impiis consiliis tumultibusque ac caedibus absisterent. Interim horribilis ille advenit nuncius, referens quae die 10 proxime praeteriti mensis Lutetiae Parisiorum acciderant, cum effera illa hominum multitudo per nefariam conjurationem in ipsius regis vitam incitata, regias invaderet aedes, custodes acriter propugnantes numero tandem opprimeret, sanguine omnia ac funeribus completeret. Rex tamen ex eorum elapsus manibus ad Nationalem Conventum una cum regina conjuge, sorore liberisque confugerat, a quo tamen Conventu ita exceptus fuit, ut statim reliqua, quam adhuc retinuerat, potestatis regiae pars ipso verbo suspenderetur, revera eriperetur, ad privatam cum suis detruderetur conditionem, ac in exiles commigrare juberetur aedes, ubi tanquam in custodia sub delectis militibus, incertum an ad tutelam an ad caedem servaretur. Haec caeteraque atrociter peracta cum audissemus, toto primum corpore animoque cohorruius, tum profusi in lacrymas miserrimum illum maximi regis statum, ejusque fortunarum conversionem deflere satis non potuimus, neque satis digna impiorum civium scelus detestatione prosequi. Quo nunc mentem nostram in tanta animi perturbatione convertamus, nisi ad te, carissime in Christo fili noster, quem simili certe doloris impetu perculsum esse plane agnoscimus? In tuum igitur sinum effundimus et cum tuo communicamus moerorem nostrum, vel paterni officii causa in communi hac calamitate, vel etiam, si quid addi potest ad contentionem animi tui summopere jam pro religione, rege, regnoque Galliae vindicando inflammati, maximisque illuc incumbentis viribus, ut magis

te magisque hortemur, teque per tuam, tuaeque amplissimae Domus incolumitatem ac gloriam obtestemur ad omnem excitandam virtutem ac potentiam quo ipse Ludovicus rex tibi jam arcta cognatione conjunctus, ipsa regina, amantissima amita tua, ipsi tui patruales regii eorum liberi, ex arcta qua inclusi sunt solitudine ac silentio, quadam tamen clarissima ac ubique exaudita voce a te potissimum postulant, flagitant ac miserabiliter implorant. Suas cum illis obsecrationes conjungere religionem ac Christi Ecclesiam existimo. Cum ipsae in illo amplissimo Regno jam ab ultima antiquitate florerent, una etiam regum vigeat auctoritas, ac suo jure suaque auctoritate nitebatur. Mutuo sibi semper praesidio erant, neque unquam dissociari ac disjungi invicem sine utriusque pernicie poterant. Ut igitur utramque dejicerent, extulerunt jam conjurati homines impiae libertatis vexillum, ad quod pene omnem evocarunt populum praeposita omnibus inter se aequalitate, ac non tam vivendi quam decipiendi saevientique licentia, evulso scilicet ex animis Dei regiaeque potestatis metu, omnisque honestatis sublata verecundia. *Ita, et religiosi et civilis obsequii fides, qua societas omnis retineri atque adstringi debet, uno eodemque casu plane concidit.* Neque solius Galliae finibus perversorum hominum continetur audacia. Illi nefaria, quibus cives corruerunt suos, sentiendi principia extra etiam per emissarios ubique diffundunt, neque ulla est adeo funesta corporum contagio, quam quae nunc illorum opera in animorum sensus immittitur per clandestinos novae doctrinae sermones, per vulgatos undique libellos, quibus blandiuntur populis, dum eos per injuriam subjectos regibus esse, ac proinde dissolvenda omnium consensione regna, nativaeque vindicanda ac restituenda libertatis jura depraedicant. Facile hinc popularis conficitur factio, ac inobedientiae contumaciaeque conspiratio. Utinam quae nunc in Gallia immanium facinorum existunt exempla, quotidieque nova ac tetriora subolescunt, quamprimum virtute tua tuorumque sociorum, Deo juvante, opprimantur, eaque tandem elidantur tanquam hydrae erumpentia impietatis ac seditionum capita! Si tamen, quod Deus omen avertat, si unquam tantarum conjurationum ac fatalis illius Revolutionis felix fuerit exitus, quantas inde vires, quantos acquirat impetus Gallici tanti metus contagio ad caeteras non conterminas tantum, sed longinquas etiam pervadendas regiones, ac immenso malorum cumulo involendas! Agitur igitur de summa re regum, qui usquam sunt ac principum omnium, de maximis agitur in quae publicarum rerum status incurrit periculis, de populis ad fidem omnem abruptendam concitandis. Haec nos dolor ipse adduxit, ut tecum communicemus, carissime in Christo fili noster, nostramque tibi de tuis etiam servandis regnis sollicitudinem expromeremus. Sed haec eadem ita ipsi tibi perspecta ac praevisa esse laetamur, ut jam idcirco pro communi etiam regum omnium causa maximum susceperis bellum, sociasque tibi multorum principum vires adjunxeris. Hoc prae-

claro gloriosoque exemplo tuo, te caeteros item, qui adhuc ab armis abstinere, excitaturum valde confidimus, neque dubitamus a bello abscissurum, nisi conservata religione, rege restituto, regumque omnium iuribus vindicatis. Haec a te non tam petimus, cum ad laudem sponte concitatus sis, quam Deo juvante expectamus, tibi propterea praesidia omnia ab ipso non intermissis imploramus precibus; at tibi ipsi velimus omnino persuadeas illo maxime obsequio te demeriturum esse regum regem, si in tantis belli gerendi, quibus permoveris, rationibus, potissimum ad illius causam caeteris omnibus praefendam respexeris. His votis de te nostris te ipsum ad gloriam evocamus, qua nulla in rebus humanis illustrior esse possit ad memoriam hominum sempiternam, ac apostolicam benedictionem conjungimus, quam Caesarum Majestati tuae ex intimo paterno corde profectam amantissime impertitur. Datum Romae, die 12 septembris 1792 et pontificatus nostri anno decimo octavo.

VI. — *Allocution de Pie VI au Consistoire secret du 24 septembre 1792.*

(Arch. vat., Brevi ai principi. Pii VI Epistolae. Anno XVIII, fol. 164.)

Allocutio habita in Consistorio secreto die 24 septembris 1792.

Venerabiles Fratres,

In immenso quo obruimur luctu ob recentia ex Gallia allata immanitatis facta, quibus praestantissimi aliquot episcopi ac plurimi sacerdotes trucidati sunt, illustres et nobilitate et meritis viri, et matronae crudeliter interemptae ac discerptae, aliique caesi e civibus permulti propter impium rejectum jusjurandum, ac potioem religionis habitam quam vitae rationem ut merito proinde Lutetiae locus appellandus sit macellum Martyrum, quemadmodum nuncupatur hic Romae locus in Exquilis prope Arcum Gallieni et diaconiam SS. Viti et Modesti; praeterea rex ipse detrusus cum regia familia in arctissimam custodiam, ac demum praeter haec tam gravia, tamque atrocia, patrando adhuc facinorum saeviorum terror impendens in hoc maximo dolore nostro, quo assiduis ac inexhaustis perfundimur noctu diuque lacrymis, aliqua, Deo miserante, nos sustentat, eaque non mediocri consolatio, ex virtute carissimi in Christo filii nostri Francisci, Hungariae Bohemiaeque regis, quae in ipso ejus regnandi initio mirifica luce effulget. Tanta enim scelerum indignatione accensus ille est, ut et societatem cum aliis regibus inierit, et conjunctis copiis suos immiserit in Galliae fines exercitus, per quos illam feritatem, barbariem, impietatem retunderet, deleret, evelleret, ut acerrimus vindex esset justitiae, humanitatis, honestatis, potestatis regiae, religionis. Haec ipsa consolatio nunc augetur in nobis cum illius auctoritatem et potentiam magis magisque auctam intelligamus. Ipsius enim litteris die 15 iulii ad nos datis, nobisque redditis a dilecto filio nobili viro

Joanne Nepomuceno S. R. I. Principe Clary ab Aldringen ad nos Francofurti ad hoc peragendum officium ablegato, certiores facti sumus illum in Romanorum Imperatorem electum die 5 ejusdem mensis, decemque post dies solemnem fuisse peractam coronationem. Ut acceptiorem vobis hanc ipsam tanti successus communicationem faciamus, easdem litteras coram vobis recitari volumus a nostro brevium ad principes secretario.

Recita.

VII. — *Pie VI à Victor-Amédée, roi de Sardaigne, 6 octobre 1792.*

(Arch. vat., Brevi ai principi. Pii VI Epistolae. Anno XVIII, fol. 171.)

Carissime, etc. L'infuasto annunzio, che la Maestà vostra ci reca con sua regia lettera, del di 24 settembre poc' anzi scaduto, dell' invasione della Savoia fatta dalle truppe Francesi all' uso de' barbari senza previa dichiarazione di guerra, ci a ricolmato di tale et tanta amarezza, che restammo e tuttavia continuiamo ad essere oppressi da inesplicabile dolore. Questo pericolo d'invasione, che la Maestà Vostra prevedeva nella *Memoria* passata del Cav. Priocca, suo ministro plenipotenziario, nello scorso mese di giugno alla nostra Segreteria di Stato, potea credersi lontano per i riflessi espressi nella risposta data in nostro nome dalla suddetta Segreteria di Stato nel di 28 del detto mese di giugno; e benchè l'evento non abbia corrisposto a quel che poteva ragionevolmente pensarsi, nulladimeno essendo l'avviso della Maestà Vostra appoggiato ai primi risconstri, talvolta incerti nella sorpresa, restarà a sapersi, se l'invasione, che le truppe Francesi anno fatto nella Savoia, sia diretta più ad un insulto temporaneo, che all' ardua impresa di passare le Alpi, e di invadere l'Italia con forze, che non sembrano proporzionate, et in tempo che si avvicino la stagione affatto contraria a simili intraprese.

La stessa Maestà Vostra, con quel candore che è proprio di Lei, ci esprime di non sapere per verità fino a questo momento, quali avvenimenti saranno seguiti, e se argomento alcuno può prendersi dalle prime voci così sparse dell' attacco preparato ed imminente, e forse anche a quest' ora già eseguito a Nizza e nel Contado, si per mare che per terra pure troviamo un qualche motivo di consolazione, da quanto Monsignore Casoni, vice legato de' nostri stati d'Avignone e Contado, dimorante nella stessa città di Nizza con lettera in data dello stesso giorno 24 settembre diretta alla nostra Segreteria di Stato, e qui comunicata al menzionato suo ministro, tace affatto di attacco per terra, e mentre parla dei legni Francesi, che in distanza si facevano vedere, assicura che i medesimi non anno le bombarde, e che con facilità possono respingersi dall' artiglieria della piazza, qualora ardissero di avvicinarsi, aggiunte sapersi al certo, che gl' altri legni Francesi esistenti

nel porto di Tolone, non sono stati accomodati. E tutto ciò, che asserisce, lo conferma col fatto proprio, dàpoichè non pensa d' allontanarsi da quella città come avrebbe fatto per i nostri eccitamenti, e per naturale impulso, se il pericolo dell' attacco fosse stato, non diremo imminente, ma anche solo probabile a succedere. Ci è sembrato di comunicare alla Maestà Vostra queste nostre riflessioni e più recenti notizie, affinchè essendo ad ambedue commune l'afflizione, commune del pari sia quel sollievo che nasce dalle più appurate circostanze del fatto. *Del resto è tale l'impegno che Noi, e come pastore universale, e come principe abbiamo di concorrere alla difesa di una causa che interessa la religione, li nostri Stati, d'Avignone e Contado, quelli della Maestà Vostra da Noi tanto stimata e prediletta, e i domini tutti d'Italia*, che sinceramente vorremmo poter da Noi soli somministrare tutti gl' immensi ajuti che sarebbero al grand'uopo necessari, nel caso che avverati già si fossero i timori dell' invasione dell' Italia, ma non venendoci ciò permesso per le strettezze divenute sempre maggiori dell' erario pontificio per diminuzione di rendite ed accrescimento di spese, anche per questa stessa scellerata Rivoluzione Francese, si accerti la Maestà Vostra che, se non faremo quel che desiderassimo, faremo almeno tutto ciò che potremo, come in simile circostanza Clemente XI, nostro predecessore, con breve del di 10 Gennaio 1715 scrisse all' Imperatore Carlo VI. Quindi previo il consiglio di una particolar congregazione di cardinali tenuta sollecitamente alla nostra presenza abbiamo determinato di eseguire religiosamente, e senza il minimo ritardo, quanto fu da Noi promesso nella citata risposta del di 28 Guigno passato, cioè di concertasi cogl' altri principi d'Italia, affinchè, previa l'intelligenza, tutti concorriamo alla comune salvezza. Questo concerto è coerente al principio stabilito dalla Maestà Vostra, mentre diceva nella citata ministeriale Memoria, ed ora ripete nella sua regia lettera, che indispensabile a sostenere il grand' impegno rendevasi il concorso di altre forze, e particolarmente de' principi italiani. Ora è indubitato che non può seguire l'indispensabile concorso dei principi, se tra loro non precede il concerto che regoli e determini i mezzi e sussidii proporzionati e convenienti, li quali quanto possono essere utili e corrispondenti al bisogno, quando si somministrino da tutti, altrettanto inutili diverrebbero, se si somministrassero da uno solo anche sopra le forze, poichè verrebbe questo principe ad incomodare le stesse senza accomodare quelle, che gravato principalmente di sostenere l'impeto ostile, ricevesse un isolato e sproporzionato soccorso, come in circostanze simili alle presenti si sono dichiarati i nostri predecessori. Questa verità incontrastabile si conferma dall' istoria, mentre se riscontrinsi i casi non tanto rari di comune pericolo dell' Italia, ora più vicino ora più remoto, si trovera che di ordinario è preceduto il concerto trà i principi, e rintracciando Noi il contegno osservato da nostri predecessori Clemente VIII, Paolo V,

Clemente IX, Clemente X, Innocenzo XI e Clemente XI, troviamo, che, confessando l'impotenza di sovvenire colle sole forze dello Stato Ecclesiastico, anno comunemente fatto precedere l'esortazioni ai principi per convenire del modo onde tutti concorressero al sostegno della causa commune, come fare fedeli brevi da loro emanati per un sussidio, che spesso consisteva nell'imposizione di decime sopra le rendite ecclesiastiche di ciascun dominio dell'Italia e dell'Isole adjacenti. Siamo dunque persuasi di non poter meglio corrispondere alla fiducia che a in noi la Maestà Vostra, quantochè attendoci ai principii da lei stabiliti, alle nostre promesse, ed all'esempio de nostri predecessori, esortiamo, come facciamo contemporaneamente alle più vive istanze a questo necessario concerto e concorso tutti i principi d'Italia a riserva del carissimo in Cristo figlio nostro l'Imperatore Francesco II, il quale è stato già da Noi esortato con reiterati brevi ed il quale, come la Maestà Vostra ci avvisa, già sostiene gloriosamente altri impegni per l'istessa causa; e per l'interesse che può avere in Italia, come duca di Milano, somministra a lei un corpo di truppa che aveva in quel dominio. Noi conosciamo bene la giustizia della causa che la Maestà Vostra difende, e l'interesse che a in quella la religione e l'Italia tutta; ma queste gravi circostanze, mentre rendono Noi disposti e pronti a somministrare tutto ciò che da Noi si può, sia per mezzo di indulto, di decime, o per altro modo, che sarà tra i Principi concertato, devono anche incoraggiare la stessa Maestà Vostra, per andare incontro alla procella con grandezza d'animo confidando in Dio, ch'è vindice della giustizia, e non soffre che sia confuso chi spera in Lui. Laonde non si turbi il cuore della Maestà Vostra, quantunque nella Savoia siano comparsi gl'Inimici, mentre essendo la causa, che la Maestà Vostra difende a salvezza delli Stati suoi, e de' principi d'Italia, unita con la causa di Dio, sarà con lei la potente mano di Dio; onde le truppe Francesi saranno astrette ad abbandonare quanto primo i luoghi per sorpresa occupati. Con questo felice augurio, che noi sollecitiamo dal Cielo, con le continue nostre lagrime e preghiere, diamo alla Maestà Vostra, ed alla sua reale famiglia, con tutta la pienezza del nostro paterno affetto, l'apostolica benedizione. Datum Romae, etc., die 6 octobris 1792, pontificatus nostri anno decimo octavo.

VIII. — *Pie VI à Catherine II, impératrice de Russie, 3 novembre 1792.*

(Arch. vat., Brevi ai principi. Pii VI Epistolae. Anno XVIII, fol. 187.)

Serenissima..., etc... Vix nonus labitur mensis ex quo nostris ad te datis litteris die 25 superioris mensis februarii Majestati tuae gratias egimus de generositate animi tui, qua per nos excitata non nobis modo,

sed aliis quoque regiis aulis egregiam voluntatem et studium declarasti injuriam et damnum vindicandi nobis illatum a Gallico Nationali Conventu qui per vim et contra jus gentium nostras cum Avenionis, tum Venaisini comitatus, ditiones occupaverat. Tuus hic singularis et magnanimus agendi modus ea vehementius animum nostrum inducit ad auxilium tuum postulandum, Augustissima ac Potentissima Imperatrix; Gallica enim natio in dies, perinde ac si nihil egisset, cum nobis nostras in Gallia ditiones eripuit, cumque alias ditiones carissimi in Christo filii nostri Sardiniae regis in Sabaudia occupavit, nunc magno virium apparatu minitatur, se in Italiam evasuram et Barbarorum more Romam praesertim et nostram ecclesiasticam ditionem universam terra marique direpturam. Ad aditum Italiae quod pertinet quem Gallica natio parare sibi a terra posse videtur, ardua profecto res est ac perdifficilis, cum principes Italiae, naturae ipsius beneficio adjuti et praepruptis montibus communiti, possent ejusdem conatibus valide obsistere, praesertim si proxima tentarentur hyeme. At ad accessum Gallorum quod pertinet in Italiam infero mari, non levi profecto potest esse timori locus, cum Italicorum principum nemo maritimis viribus ita polleat, ut Gallice Nationis maritimas vires possit vincere ac superare. Et nos praesertim non possumus equidem, aut classem comparare, aut ingentes quae ipsius conservationi necessariae sunt impensas ferre. Cum itaque tanta benignitate animi Majestas tua expostulationes nostras exceperit, ubi de tam minori damno agebatur, haud equidem dubitamus futurum ut tua potentia excitari nunc maxime debeat, cum de damno adeo majori res est, de discrimine scilicet in quo nostra haec urbs, principatus noster universus et tota denique versatur Italia. Quocirca ad te fidenter preces et obsecrationes nostras convertimus. Tu es potentissima, Imperatrix, et rebus praeclare gestis opinionem apud omnes es nacta habendi laetissimum non terra dumtaxat sed mari etiam dominatum. Tu gloria ducis sublevandi, nullo proposito premio, eos quos caeterorum violentia oppressit, nihilque tibi magis facile est quam ad inferum mare tuam mittere validissimam classem, quae simul ac se conspiciendam praebuerit, tam Gallos ab incepto deterrebit atque deducet, quam tranquillitatem pacemque restituet, non Romae solum et Romano huic populo, sed omnibus etiam populis Italiae et aeternis obligationum vinculis nos cum reliquis Italiae principibus tecum adstringet. Sinat, quaeso, Majestas tua, ut nos, uno temporis momento praeteritarum rerum memoriam repetentes, illud tibi commemoremus quod, si tu adjicies animum ad hanc egregiam provinciam tuendam, emulaberis gloriam antiquae Romanae potentiae, quae supplicum preces pronis excipiebat auribus et toties sua ipsius impensa superbos debellabat et oppressos ab injuria vindicabat; adeoque hodiernus Populus Romanus dignus videtur esse, qui eam pro se experiatur apud te animi generositatem qua majores sui in alios populos usi sunt. Nos certe Deum Opt. Max. assiduis obsecrabimus precibus, ut te tuumque Imperium coelestibus donis ad verum

tuarum laudum decus prosequatur. Datum Romae, die 3 novembris 1792. P. n. anno decimo octavo.

IX. — *Pie VI à Victor-Amédée, roi de Sardaigne, 10 novembre 1792.*

(Arch. vat., Brevi ai principi. Pii VI Epistolae. Anno XVIII, fol. 192.)

Carissime, etc. Si degna la Maesta Vostra renderci giustizia, ed eccita nel tempo stesso la maggior nostra tenerezza ed obbligazione, allorchè in principio della sua pregiata replica del dì 17 ottobre poc'anzi tradita, dichiara d'aver riconosciuto nella nostra lettera del dì 6 dello stesso mese la voce del pastore, del padre e dell' amico; voce che corrisponde perfettamente coi sentimenti del nostro cuore, il quale non d'altro è stato e sarà sempre sollecito, che di soddisfare ai doveri che a simili titoli sono congiunti, specialmente ove trattasi con un principe, il di cui amore ed attaccamento per noi e per questa Santa Sede supera quello de suoi gloriosi antenati, ed esigge tutti i nostri speciali riguardi. Piacesse al Celo che noi soli, indipendentemente dal concerto o concorso degl'altri principi d'Italia, come sembra credere la Maestà Vostra, fossimo in grado di dare a Lei dei sussidii, pronti e proporzionati alle più grandi urgenze, nelle quali Ella con immenso nostro dolore si trova per le ulteriori minacce dei Francesi, animati dalla troppo rapide e troppo inaspettate conquiste, non tanto della Savoja, quanto della città di Nizza e parte del suo contado, ove non era ignota nè a noi, né agl'altri principi la valida difesa che la stessa Maestà Vostra con somma avvedutezza avea preparata. Se tale fosse la nostra potenza quale dalla Maestà Vostra sembra stimarsi, sia Ella persuasa, che noi non avremmo aspettato la seconda istanza, ma al primo cenno, secondando i moti del nostro cuore paterno ed amico, ci saremmo volentieri prestati a somministrare i necessari soccorsi. Le ristrettezze però del nostro erario abbastanza note ci obbligarono, nostro malgrado, di esibire alla Maestà Vostra i nostri uffizii per un concerto e concorso dei principi d'Italia; concerto che nelle attuali critiche circortanze la stessa Maestà Vostra, ben intesa dell'inequali forze di ciascun principe Italiano, tanto nella prima Memoria ministeriale, quanto nella sua prima lettera del dì 25 settembre passato, avea creduto indispensabile a sostenere il grave impegno. In oggi la Maestà Vostra, dopo aver accennato che l'invito ad alcuni principi d'Italia è stato di già avanzato dalla corte di Vienna ed anche da Lei, dopo averci inoltre esposto la fiducia che per una parte nudriva della corte di Napoli, ed il timore che avea per altra di alcuni principi d'Italia, ci propone a riflettere che troppo lenti al bisogno non potrebbero a meno di risultare da questo concerto li bramati soccorsi. Mà questo riflesso, che nasce dalle attuali urgenze, potrà fare sì che si acceleri il concerto, ed alla vista del maggior pericolo commune, si procuri con tutto l'impegno di persuadere alla necessaria unione anche quei

principi, dei quali Vostra Maestà sembra dubitare, opera che incominciata da Lei, e dalla menzionata corte di Vienna, tanto più sollecitamente potrà compirsi, dovendo alla fine prevalere presso tutti la ragione del proprio e particolare interesse che nel commune pericolo si racchiude. Ma non potrà il suddetto riflesso far abbandonare l'unico mezzo, che può essere proporzionato al bisogno, e che solo resta alla commune salvezza, non potendo alcun principe dare separatamente tanto ajuto quanto si richiede per resistere ad una potenza, la quale potrà appena superarsi col concorso di tutti. Il che se è vero per ciascuno dei principi Italiani, molto più è vero per noi, i quali appunto per l'invasione della Savoja e di Nizza sentiamo di già il peso, a cui come padre commune volentieri ci soggettiamo, di ricevere, vestire, e mantenere un numero grande di ecclesiastici, e di regolari Francesi dell' uno e dell' altro sesso, giunti finora a millecinquecento, oltre d'altri che prima eransi di già rifugiati nei nostri Stati. Questo peso, come la Maestà Vostra ben comprende, non è indifferente, mà pure può dirsi un nullo in confronto dell' altro peso, a cui ora oltre ogni nostra aspettazione ci vediamo obbligati, e che dobbiamo ad ogni conto accelerare in vista specialmente dell' infauste notizie che la Maestà Vostra, con quel candore che è proprio di Lei, viene a comunicarci, e che sono confermate da altre parti. Espone la Maestà Vostra con degni sentimenti la guerra d'un genere tutto nuovo, qual'è questa di una fanatica ed inferocita nazione solo anelante alle stragi, alle rapine, al sovvertimento d'ogni ordine, d'ogni legge, nemica specialmente dichiarata della cattolica nostra religione, impegnata a distruggerla colle armi non meno chè colla seduzione. E fatta questa esposizione soggiunge. Non dobbiamo però dissimulare li recenti avisi che abbiamo di nuovi preparativi, appunto che si fanno e di terra e di mare da quella furibonda nazione nelle provincie sue a noi confinanti, per penetrare ad ogni certo o per una parte o per l'altra nell' Italia, e dei disegni, specialmente, che si anno e si vantano contro la capitale del mondo cattolico. Se dunque la capitale del mondo cattolico frà tutta l'Italia è specialmente minacciata dalla feroce nazione, inimica giurata della cattolica religione, e di chi come capo à dovuto difenderla e la difenderà fin all' effusione del sangue, se questa minaccia può eseguirsi non tanto per quelle parti che possono difendersi dalla Maestà Vostra, ma per tante altre parti ancora del tutto scoperte, che presenta la via del mare, se a quest' oggetto mira la numerosa flotta allestita in Marsiglia, ben vede la Maestà Vostra che noi avremmo mancato ai doveri verso la religione, che sopra tutto ci è a cuore, e verso i nostri amatissimi sudditi, se col consiglio della congregazione da noi deputata, non avessimo dato gli ordini d'un armamento per quella maggior difesa che potrà farsi di Roma e de' nostri stati, ed in particolare del lungo littorale che abbiamo nel Mediterraneo, che più degli altri luoghi può esser esposto agli sbarchi. Ora in questo nuovo necessario ed inevi-

tabile impegno tanto superiore alle ristrette forze del nostro principato, giudichi l'equità e giustizia della Maestà Vostra se sia a noi possibile di somministrare dei pronti e separati soccorsi. Parleremo senza rossore e con verità. La nostra condizione è certamente peggiore della condizione di ciascuno altro principe dell'Italia, mentre ove gli altri principati o più o men sono montati in piede militare, il nostro governo Ecclesiastico, che per la sua costituzione è stato sempre alieno dalla guerra, manca di tutto, dimodo che a tutto deve pensarsi, come meglio si può, razione convincentissima per cui, se noi prima avevamo in animo d'implorare l'ajuto degl'altri Principi d'Italia a favore della Maestà Vostra, ora implorare lo dobbiamo anche per Noi medesimi, come abbiamo già eseguito coi detti principi Italiani, cogli esteri sovrani, tanto cattolici, cioè colla corte di S. M. Imperiale, nella quale riponiamo la maggior fiducia, e con quella di Spagna, e del Portogallo, secondo l'insinuazione fatta dalla Maestà Vostra nella sua replica, quanto acatolici, cioè nelle corti di Russia e d'Inghilterra, all'ultima delle quali sapevamo che la Maestà Vostra avea spedito un corriere fino dal momento che i Francesi invasero la Savoja, facendo con nostra tutti gl'impegni che ha Vostra Maestà, e difendendo con la causa sua anche la nostra, Noi in un concerto di principi, che assicuri il nostro stato e l'Italia da ogni ingiuria, saremo pronti a fare tutto ciò che potremo e che sarà convenuto. Ma intanto dovendo per necessita pensare da noi alla difesa immediata dei nostri domini esposti sopra gli altri al pericolo per vie che la Maestà Vostra, tuttoche piena di zelo, non puole impedire, scusi e ci compatisca, se non facciamo ciò che non ci è permesso di fare, persuasi noi, come siamo, che ogni umana diligenza e vigilanza sia quasi inutile e vana, se non vi concorre la custodia ed assistenza del Cielo, nella maggior costernazione dell'animo nostro, imitando l'esempio del glorioso santo Pontifice Pio V, il quale vinse gl'inimici della cattolica religione colle preghiere e colle armi, abbiamo nella solennità de' Santi esortato il nostro popolo di Roma a fare delle pubbliche orazioni per ottenere nelle presenti necessità della Chiesa l'intercessione di Maria Santissima, di S. Pietro Principe degli Apostoli, e del detto S. Pio V, con accordare l'indulgenza plenaria in formo di Giubileo, e siamo stati molto consolati dal vedere la devozione edificante con cui ogni ceto del nostro Popolo Romano, si ecclesiastico che secolare, ha corrisposto alle nostre paterne esortazioni. Estenderemo questa indulgenza a tutti i popoli del nostro stato, pregando sempre Iddio per noi, per la Maestà Vostra e per gli altri principi, che con tanta lode s'impegnano alla difesa della causa commune, e con questo mezzo tanto efficace delle pubbliche preghiere confidiamo certamente d'esser tutti liberati dagl'imminenti pericoli, come ci auguriamo, mentre colla maggiore effusione del nostro cuore diamo alla Maestà Vostra ed alla sua real famiglia l'apostolica benedizione. Datum Romae, etc., die 10 novembris 1791. Pontificatus nostri anno XVIII.

X. — *Pie VI à Georges III, roi d'Angleterre, 7 septembre 1793.*

(Arch. vat., Brevi ai principi. Pii VI Epistolae. Anno XIX, fol. 70.)

Cette lettre est publiée dans Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France*, 1859, Doc. LI, t. I, p. 459. Mais Theiner l'attribue à tort à l'année 1792; c'est une erreur du copiste qui a transcrit l'acte dans les registres de Pie VI, erreur facile à rectifier puisque la lettre est datée de la dix-neuvième année de pontifical, qu'il y est fait allusion à une lettre du cardinal Zelada à lord Grenville, du 10 novembre 1792, et à la lettre au prince Auguste qui, dans les registres mêmes, est inscrite à la date du 2 septembre 1793. — Le texte de la lettre publiée par Theiner est du reste parfaitement exact.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA COLLECTION DES MANUSCRITS ZURLAUBEN

A LA BIBLIOTHÈQUE CANTONALE D'AARAU.

Le général Beat-Fidel Zurlauben, de Zug (1720-1799), connu comme auteur de l'*Histoire militaire de la Suisse* (8 vol., 1751-53) et des *Tableaux topographiques de la Suisse* (3 vol. in-fol., 1780-1786), comme éditeur du *Code militaire de la Suisse* (4 vol., 1753-1764) et de la *Bibliothèque militaire de la Suisse* (3 vol., 1760), avait vendu en 1795, en en conservant la jouissance jusqu'à sa mort (1799), au couvent de Saint-Blaise (Forêt-Noire) sa riche bibliothèque, qui contenait plus de 8,000 volumes se rapportant à l'histoire et la littérature suisses et françaises, et sa collection de manuscrits. — Après de longs pourparlers, le gouvernement suisse acquit en 1802 cette bibliothèque et la transporta en 1803 du couvent de Saint-Blaise dans le canton d'Argovie, qui venait d'être formé, pour la bibliothèque cantonale qu'il y fondait.

La collection des manuscrits contient 444 vol. in-fol., 94 in-4°, 408 in-8°, de valeur très diverse. Les deux plus grandes divisions sont formées par les *Acta Helvetica, Gallica, Germanica, Hispanica, Sabaudica*, etc. (186 vol.), et la *Stemmatographia Helvetiae* (102 vol.). Le premier groupe : *Acta Helvetica*, contient, d'une part, les actes officiels et privés de l'Amman et du conseil de Zug, c'est ainsi une partie des archives de la ville de Zug, et, d'autre part, les archives de famille de la famille Zurlauben, dont le dernier représentant, Beat-Fidel Zurlauben, fit vers 1750 relier en 186 volumes ces papiers classés par lui, et se termine par une série de pièces personnelles. Les *Acta Helvetica*, etc., sont une source importante pour la guerre des Paysans (1653), la guerre de Villmerg et du Toggenburg. Le deuxième groupe, la *Stemmatographia Helvetiae*, est la création de Beat-Fidel Zurlauben lui-même. Il l'a commencée en 1740, lorsque le jeune historien, âgé de vingt ans seulement, réunit, sous le titre de *Helvetia Stemmatographica*, t. I, les matériaux qu'il

accumulait depuis quelques années en vue d'un *Nobiliaire suisse*. Ce premier volume est le germe de la deuxième grande collection *Stemmatographia Helvetiae*. Celle-ci, qui va de 1740 à 1799, comprend des copies de diplômes, des actes, des chroniques, des nécrologies, des journaux, des matériaux généalogiques et des dissertations de savants étrangers, de Zurlauben lui-même, en même temps que divers projets et les manuscrits des travaux historiques de Zurlauben, en particulier la correspondance très étendue qu'il entretenait en vue de ses travaux. Malheureusement, par suite de l'absence de plan, la valeur effective de la collection est moindre qu'on ne pourrait le croire, car ce désordre en rend l'emploi très malaisé. Si l'on voulait reconstituer le recueil dans un ordre systématique, on lui enlèverait sa plus grande originalité. Tel qu'il est, c'est à la fois une source pour l'histoire du XVIII^e siècle et une manifestation intéressante de l'esprit de l'époque. Non seulement parce que Zurlauben était le centre d'une partie des travaux scientifiques de son temps, mais aussi parce qu'il s'intéressait à toutes les manifestations de la vie publique. On trouve là une quantité de pamphlets, d'extraits de journaux, de proclamations du temps de la Révolution, des invitations adressées à Zurlauben pour les fêtes de la cour et de l'ordre de Saint-Louis, pour les séances des académies et pour les cercles de la société parisienne. — Zurlauben a réuni une masse d'anecdotes sur la cour et les salons de Paris, spécialement sur Rousseau et Voltaire, avec qui il était en relations personnelles. A la fin de sa vie, il avait eu l'idée de les publier.

Malheureusement, Zurlauben n'a fait de sa propre main des index que pour une partie des registres. Avec sa merveilleuse mémoire, qui faisait de lui une bibliothèque et une archive vivante, il se retrouvait sans peine parmi ses trésors. Un catalogue manuscrit déposé à la bibliothèque d'Aarau permet de se rendre compte du contenu de la collection.

D^r HERZOG.

Comparer : Heinrich Kurz, *Die Aargauische Kantonsbibliothek*, dans les *Beiträge zur Gesch. und Litteratur, vorzüglich aus den Archiven und Biblioth. des Kantons Aargau* (Aargau, 1846, p. 107-126), publ. par lui et par Placide Weissenbach. — Voy. aussi Heinrich Kurz et son *Catalog der Aargauischen Kantonsbibliothek*, t. I, préface, p. 1-47 (année 1857). — [I. *Le Général Zurtauben*. II. *Hist. de la bibl. cantonale*.]

CHARLES ENGELBERT OELSNER.

FRAGMENTS DE SES MÉMOIRES

RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

(Suite¹.)

LXXIV.

Jamais la verve inépuisable de Mirabeau et sa présence d'esprit, sa justice éclairée et son impartialité ne furent admirées comme pendant sa présidence de l'Assemblée nationale. Rien ne lui échappait. Il savait donner une saveur nouvelle aux choses les plus banales. Il plaisantait et badinait sans rien perdre de sa dignité. On n'a pas oublié sa manière aimable de réclamer le silence pour Tronchet, le Nestor de l'Assemblée. « Monsieur Tronchet n'a pas autant de voix que de lumières. » Mon Dieu, il en coûte si peu d'être juste quand on a la bonne cause pour soi, répondit-il plaisamment à quelqu'un qui admirait son impartialité.

LXXV.

Lorsqu'en 1789 le despotisme succomba, tué par ses propres excès, l'État se serait effondré, ou il en eût coûté des torrents de sang, si une puissance nouvelle, l'Assemblée nationale, soutenue par la confiance et par l'estime du peuple, n'eût saisi les liens rompus pour rattacher au trône le dernier anneau d'une chaîne brisée. La puissance ministérielle périt dans cette crise; la puissance royale y échappa presque saine et sauve. L'Assemblée entourait le trône qu'occupait Louis. Il ne fallait pas de génie, mais une résolution virile et une sincérité ferme pour conserver sa prépondérance réelle. Mais la cour ne comprit pas la situation. Peu à peu, par sa propre faute, Louis devint un vrai Mogol dans le camp de Clive, plus impuissant qu'un roi de carnaval en Flandre. Cependant, on respectait encore hautement sa soi-disant bonté et la loyauté de son caractère. Il fuit. Le destin ne lui permet

1. Voy. la *Revue historique*, t. LXII, p. 72 et 297; LXV, 90; LXVII, 321; LXVIII, 70; LXIX, 302; LXX, 68, et LXXII, 314.

pas d'échapper. On l'attache de nouveau sur le cheval de l'État. On fait fusiller tous ceux qui protestent. On s'ingénie à lui donner quelque importance. Mais est-il possible de s'attendre à ce qu'il emploie le peu de pouvoir reconquis à autre chose qu'à rejeter sur ses adversaires le mépris dans lequel il est tombé? La pression est inversement proportionnelle à la surface sur laquelle elle s'exerce. La cour s'efforce, comme nous venons de le dire, de discréditer l'Assemblée. Que devenir dans un État où toute autorité légale est tombée dans le mépris sans qu'une autre ne soit venue prendre sa place? Ou bien l'opinion publique ne veut ni de l'une ni de l'autre; dans ce cas, c'est la dissolution même de l'État, ou bien les opinions sont partagées entre deux partis puissants; alors, je ne vois que la guerre civile qui puisse trancher le différend. Il est triste, après une fièvre politique de trois ans, d'avoir encore à redouter la crise terrible qu'on avait essayé de conjurer dès le début. On ne saurait se dissimuler que la faute en est surtout à l'Assemblée constituante. Une constitution n'est durable et bonne que si elle est homogène et conforme à ses fins. Or, les cinq sixièmes de la Constitution française sont plus républicains ou plutôt plus démocratiques que Rome, Carthage et Athènes; ou bien l'Assemblée constituante devait démocratiser le dernier sixième, ou bien, si elle croyait nécessaire de conserver une monarchie héréditaire, si la liberté lui semblait courir moins de risques à côté d'un roi que dans les tempêtes démagogiques, il ne fallait pas se risquer sur la haute mer sans compas; les vents contraires, la manie de philosopher, la peur et mille intrigues devaient nécessairement tout à coup faire échouer l'entreprise.

L'Assemblée constituante a mérité des reproches, mais pas tous ceux qu'on lui fait; pour la plupart, ils sont immérités. Les intentions pures et humanitaires, la nouveauté de l'entreprise et les difficultés qu'elle eut à vaincre réclament l'indulgence. Toutefois, on ne saura la disculper entièrement du reproche d'avoir si souvent perdu de vue son but principal, la réforme des finances; éviter la banqueroute, c'était sauver 100,000 familles de la misère. Elle aurait dû savoir que la constitution la plus parfaite ne vaut pas la bonne volonté des sujets. Elle avait sous les yeux l'exemple de Joseph II, dont le gouvernement ne fut pas parfait, tant s'en faut, mais dont les intentions étaient bonnes. Elle aurait dû, par conséquent, éviter avec grand soin d'augmenter le nombre des mécontents. L'infortune rend plus opiniâtre que le bonheur. Cent ennemis sont plus nuisibles que mille partisans ne sont utiles. Le sort lui fournit le moyen de réparer tout par un coup hardi; elle n'a osé l'accomplir. *Hinc illae lacrimae!*

LXXVI.

Écrit à la fin de l'Assemblée nationale, 1791.

Après la fuite du roi, l'Assemblée nationale suspendit les réunions

électorales sur la proposition de Dandré. Elle avait pour cela deux raisons : 1° Gagner du temps pour terminer à loisir le procès du roi. Tous ceux qui aspiraient à faire partie de la nouvelle assemblée témoignaient d'une telle hâte que l'Assemblée nationale pouvait craindre de se voir acculée, ce qui arriva d'ailleurs. 2° Si par quelque cabale on avait réuni les nouveaux députés, la question de la compétence des deux assemblées pouvait se poser; il se serait dressé deux trônes et l'empire des patriotes s'effondrait. 3° Enfin, l'Assemblée voulait, après deux ou trois tentatives infructueuses, casser le décret contre la rééligibilité de ses membres qui scandalisait beaucoup de gens, et cette mesure devait précéder les élections.

Les patriotes virent dans cette attitude de l'Assemblée une intention de prolonger son mandat. De tous côtés arrivèrent des adresses si grossières qu'on n'osait pas les lire. L'Assemblée, cette même Assemblée qui régnait depuis trois ans et demi avec une puissance illimitée, qui d'un mot avait anéanti des usages séculaires et d'un mot créé des institutions nouvelles, à laquelle rien ne semblait impossible, qui venait de juger et de gracier le premier roi de la chrétienté; en faveur des décrets de laquelle des milliers de glaives s'étaient levés, devant laquelle 25 millions d'hommes et toute l'élite contemporaine s'inclinaient comme devant un panthéon, cette même Assemblée, dis-je, se voit traitée d'une manière humiliante. Et pourquoi? parce qu'elle a commis une faute dont le peuple prévoyait d'une manière instinctive, mais judicieuse, les conséquences désastreuses.

La Société des patriotes de Marseille fit circuler une adresse par laquelle elle invitait les Sociétés affiliées du royaume à envoyer, dans chaque département, 2,000 hommes vers Paris pour dissoudre l'Assemblée de force. Les menaces furent bientôt si nombreuses, et d'un caractère si blessant, que l'Assemblée se vit enfin contrainte de renoncer à suspendre les élections.

LXXVII.

L'Assemblée nationale était sous la pression de deux partis, l'un s'indignait de l'emprisonnement du roi, l'autre s'indignait qu'il demeurât impuni. La droite fit une pétition qui fit aussi peu d'impression que les précédentes et ne méritait pas d'en produire davantage, car c'était un défi à l'esprit du siècle. Loin d'aider à l'acquittement du roi, elle n'eût fait que le rendre plus difficile s'il n'y avait pas eu d'autres mobiles en jeu.

Ces mobiles étaient la fatigue, la crainte, l'égoïsme, l'ignorance et la corruption.

Montmorin et la faction qui essayait un rôle de médiateur répandirent le bruit que les puissances étrangères s'armaient pour soutenir le roi. L'Espagne seule fit une tentative en ce sens et donna ainsi à l'Assemblée un regain de popularité par l'accueil que celle-ci fit à la

Note. L'empereur se taisait. Une bravade n'aurait fait que nuire à sa sœur.

La seule protestation qui fit vraiment impression, c'était celle de Delandine; mis en garde contre les erreurs d'une caste pleine de préjugés, il avait pris pour base de sa protestation la constitution même¹.

LXXVIII.

La nullité des aristocrates dépasse toutes les bornes; tant de funestes avertissements n'ont pas fait faire un pas à leur raison. Aujourd'hui comme autrefois, ils reconnaissent un roi de droit divin, se croyant eux-mêmes de droit divin, et ils ne voient dans le peuple, qui n'a pas abusé, à beaucoup près, de sa suprématie autant qu'ils le prétendent, qu'un tas de gueux nés pour porter le joug. Tout cela n'a rien d'étonnant quand on songe que les gens dont il est question ici n'ont pour la plupart été élevés qu'à être niais et badins; leur vie se passe en intrigues d'amour, au jeu, à faire des dettes et à raconter des anecdotes; quel que soit leur âge, ils n'ont pas réfléchi cinq minutes dans leur existence. — Monsieur A. se fait coiffer, il déjeune chez Madame B., voit Madame C. cinq minutes, va à la toilette de Madame D., puis il fait une promenade à cheval, s'habille, va chercher Madame N. pour la promenade. Puis on se met à table, on va au spectacle, on fait une visite pendant l'entr'acte. Après la comédie vient le jeu; à onze heures, on soupe et on rentre chez soi à deux, trois heures du matin. Le lendemain ressemble à la veille. Il y a encore mille distractions secondaires. On entretient une fille, on va à la messe du roi, à la chasse, au bois, on assiste au déjeuner, au coucher du roi, on va au bal et Dieu sait où encore. Est-il possible dans tout ce mouvement de se ressaisir et d'avoir des idées raisonnables? Combien de fois ne nous a-t-on pas menacés des Russes, de trente mille sauvages de Sibérie, etc. ?

Si ces gens savaient seulement un peu la géographie, s'ils avaient quelque notion des distances, s'ils n'ignoraient pas tant de choses élémentaires. — Mais non, même alors on ne saurait s'attendre à trouver une politique saine et morale dans ces têtes, et, cependant, c'est elles qui veulent régenter le monde et cela au nom du droit. Pauvres pêcheurs! Conduisez toujours la vieille guimbarde pour l'achever.

LXXIX.

Si la sottise et la jalousie n'avaient pas fait rejeter le projet de décret de Sieyès contre les délits de presse, on eût évité tous les excès commis par l'aristocratie et la démocratie; de plus, on eût vraiment joui de la liberté de la presse, qui peut faire autant de mal que de bien, sans certaines lois fondamentales, indispensables et salutaires.

1. Cf. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 123, n. 2.

LXXX.

L'Assemblée nationale a déclaré, dans ses dernières séances, que le mariage est un contrat civil. Chacun est libre d'y ajouter les bénédictions de l'Église. Dorénavant, toutes les unions seront formées devant les municipalités, ce qui se faisait déjà pour les non-catholiques depuis qu'ils ont été réintégrés dans leurs droits civiques sous le ministère du cardinal de Loménie. On va devant le maire et on fait inscrire son nom, celui de son épouse et les noms des témoins. Mais, le caractère inhérent à tout contrat, tant que les lois n'en disposent pas autrement et ne distinguent pas ce contrat spécial de tous les autres, c'est d'être conclu pour un temps, et avec plusieurs personnes, au gré des contractants. Dans le premier cas, nous aboutissons à ce que j'appellerais volontiers un divorce naturel; dans l'autre, à la bigamie ou à la polygamie, et, dans l'un comme dans l'autre cas, on peut être réduit à un divorce inévitable. Il faudra donc que la loi intervienne d'abord à cause des enfants, dont l'existence différencie ce contrat de tous les autres, à moins que l'État ne se charge de leur éducation comme à Sparte, ce qui présente aussi des difficultés. Puis il est nécessaire d'examiner si on peut ou non autoriser la bigamie, la polygamie et les mariages temporaires.

Depuis que les décrets de l'Assemblée nationale soulèvent des problèmes bien autrement nouveaux et inusités que celui du divorce, il est ridicule, en effet, d'hésiter à se prononcer là-dessus. On craint que la facilité du divorce ne nuise aux mœurs, etc. Quant aux mœurs, il suffit de les avoir observées pour demeurer convaincu qu'elles n'ont plus rien à perdre. Le divorce, loin de conduire aux mauvaises mœurs, les intimide, et on sait que, dans les pays protestants, le mariage est plus digne, plus chaste et plus pacifique que dans les pays catholiques. D'ailleurs, il est avéré pour les gens éclairés que les mœurs sont meilleures parmi les protestants, quoique dans la religion catholique seule on puisse faire son salut. La morale des protestants est très imparfaite, mais celle des moines, des papistes ne vaut rien du tout.

Le divorce, là où il est le plus fréquent, c'est-à-dire à Genève et à Berlin, est bien plus rare que la séparation de corps à Paris. Au moment de la suppression du Parlement, il y avait 6,000 demandes de séparation. Je demande à tout homme de bonne foi si tous les pays protestants réunis peuvent présenter un ensemble aussi considérable de divorces. Or, comme cela se produit ici, et d'une manière excessive, la question se réduit à demander si l'on doit laisser subsister l'état des choses ou bien y remédier dans la mesure du possible.

Les lois civiles, qui règnent encore dans la plupart des pays de l'Europe, sont de vrais coupe-gorge pour une partie de la Société, surtout en ce qui concerne les lois du mariage, tout à l'avantage du mari et au détriment de son intéressante moitié. L'homme est le maître

absolu de la fortune de sa femme comme en Angleterre. Ici on a cherché à se prémunir contre les inconvénients du contrat par des mesures de convention. De là une coutume qui consiste à convenir de la séparation des biens avant le mariage. Chacun des contractants demeure ainsi maître de sa fortune et paye ou bien sa part pour l'entretien de la maison ou bien une pension à son conjoint. De cette manière, il est vrai qu'on évite bien des injustices, mais on ne les évite pas toutes, ni surtout les inconvénients dus à l'imprévoyance.

Un ministre actuel épousa une jeune personne riche. Il n'avait rien, elle avait 80,000 livres de rente. Ils avaient déjà vécu pendant plusieurs années dans une étroite intimité, et dans son amour elle trouvait indélicat de disposer d'une fortune qu'elle était si heureuse de partager. A peine quatre semaines après leur mariage, ils avaient si bien cessé de se plaire que la femme porta plainte pour sévices graves. Le mari sut convaincre le juge que la plaignante s'était blessée elle-même. Il gagna le procès. La femme demandait la séparation avec instances, elle l'obtint. C'est à grand'peine, à titre de faveur, qu'elle reçut une pension de 3,000 livres. Le mari resta possesseur de toute la fortune.

Le beau Dillon, qui fut vraiment beau et qui l'a semblé à la reine, était prédestiné à perdre un bras; dans la guerre de l'Indépendance, il avait reçu une balle; on lui remit mal son bras, il se le fit casser à Bordeaux; rétabli de nouveau, il se blesse à la chasse et se brise la main. Il souffrit longtemps, alla aux eaux, joua et perdit toute sa fortune. Aux eaux, il fit la connaissance de la jeune veuve d'un banquier. Elle est très riche; Dillon lui plait, elle l'épouse malgré les représentations de ses amis. Riche, jeune, belle et charmante, elle n'avait pas besoin, lui disait-on, d'épouser un galantin qui la planterait là. La chose prévue arriva. Six semaines après le mariage, Dillon, comptant sur de hautes protections, l'envoie, sans autre forme de procès, dans une misérable ferme aux environs de Bordeaux, la seule qui lui restât. Il jouit de la fortune de sa femme, et elle vit là-bas avec son enfant et 4,000 livres de revenus que Dillon lui laisse par charité.

LXXXI.

L'Assemblée constituante a promulgué une loi très sage qui peut prévenir beaucoup de désordres, à la condition d'être bien observée. La Constitution ne reconnaît aucune espèce de corporation; or, l'intrigue ambitieuse, cupide ou vindicative, peut facilement se cacher sous le nom d'une société irresponsable, puisque son existence, garantie par la constitution, est indestructible. C'est pourquoi toutes les pétitions collectives sont interdites, toutes doivent être signées individuellement. Les affiches, de même, doivent être signées. Malheureusement, l'Assemblée actuelle a déjà manqué à cette sage mesure en acceptant des adresses collectives; tout d'abord, ce n'étaient que des compli-

ments, mais bientôt ce seront des éléments de discorde qu'on veut introduire dans l'Assemblée sous le couvert d'adresses anonymes. L'Assemblée nationale ne devrait, sous aucun prétexte, accréditer ces infractions à l'esprit des lois, et, à plus forte raison, n'en pas donner l'exemple. Malheureusement, ceci n'est pas le seul reproche qu'on puisse lui faire. Elle semble agir sans plan ou plutôt avoir adopté un plan d'attaque qui me semble très déplacé. Le pouvoir exécutif, qui se tient maintenant sur la défensive, ne peut manquer de tenter de s'étendre, dès qu'il trouvera un moment favorable; c'est alors qu'il sera temps de le combattre; en prenant contre lui des mesures prématurées, on en ferait l'objet de l'intérêt général. Je me flatte d'autant plus de voir l'Assemblée partager cette manière de voir que les esprits distingués continuent à se taire et à observer; jusqu'ici la gangue seule surnage et se montre, sans doute pour se mieux faire écarter. La modestie naturelle aux hommes de valeur ne leur permet pas de se jeter tout de suite dans la mêlée, mais elle est blâmable ici, car le crédit du corps législatif en pourrait fort bien être compromis à sa naissance. Ils auraient dû prendre des mesures plus tôt. Il est regrettable et dangereux que ces écoliers, qui ont poussé comme des champignons sur le dos de la Révolution, règnent longtemps; ils n'apportent à la tribune qu'un zèle borné et une ignorance grossière, et, dans une espèce d'ivresse patriotique, éprouvent le besoin de gesticuler, de crier et d'injurier les ministres. — En quelques semaines, par l'arme terrible de la dénonciation, dont on ne devrait se servir qu'avec la plus grande circonspection, ils ont rendu les uns méprisables et ridicules, les autres odieux. On voit une douzaine d'hommes rudes et grossiers siéger à l'Assemblée, et on se demande quelles qualités ont pu les désigner à leurs commettants; ce sont des porchers, non des législateurs. MM. Chabot, Merlin, Duhem, Lecointre, Albitte, Bazire, qui prennent la grossièreté pour de l'énergie, manquent non seulement de connaissances en matière de législation, mais des éléments même de loyauté et de bon sens. L'abbé Chabot, un ex-capucin, digne oracle des marchandes de poisson de la halle, venant soumettre au roi un décret, avec trois de ses collègues, refusa d'ôter son chapeau en entrant dans les appartements du roi; ceci est, d'ailleurs, une attitude digne de son ordre. « Comment, disait-il, moi qui reste couvert pour donner des lois, je devrais n'approcher du pouvoir exécutif que découvert? » Ses collègues lui enlevèrent son feutre de force. Le roi, témoin de cette scène cynique, dit, à ce qu'on raconte : « Ce pendard veut que je l'achète, mais il ne vaut pas quatre livres. » M. Louis de Varennes faisait tort à l'abbé sur ce point; Chabot agit ainsi par un cynisme naturel, ou, s'il a quelque arrière-pensée, c'est aux écaillères, ses vieilles amies, qu'il faut les attribuer. Tout récemment, proférant des injures contre les ministres, non content de les menacer de leur chute ou de la peine de mort, il demandait à les voir écorcher vifs. M. Merlin est un digne frère d'armes de ce sauvage, à cette différence près que son ignorance est mille piques au-dessus. Il

affirmait l'autre jour que la ville d'Orléans seule pouvait pourvoir la France de sucre pour plusieurs années, qu'elle rend les colonies inutiles. On rencontre de ces grossières erreurs, même chez des gens qu'on ne saurait assimiler aux Lecointre et aux Merlin ; ils ne manquent ni d'une certaine culture ni de sensibilité et savent donner du charme, un tour fin, original et captivant aux élucubrations de leur imagination. L'abbé Fauchet, évêque du Calvados, dans un rapport sur l'arrestation de deux citoyens français, se plaint du gouvernement de Berne, qui les a fait enfermer dans un château (Chillon), au pied duquel, sur les rives de la Méditerranée, on voit des monstres marins et où se brisent des vagues écumeuses.

M. Isnard semble un bloc de marbre brut superbe, l'art pourrait en faire une belle œuvre. Jusqu'ici, il semble trop souvent ne débiter que des exercices scolaires.

LXXXII.

15 janvier 1792. — Le roi et l'Assemblée essaient, à l'envi, de se discrediter l'un l'autre, et il est difficile de dire, depuis l'acceptation, qui des deux a commencé.

Au décret demandant la suppression des titres de « Sire » et de « Majesté » que l'Assemblée nationale a dû rapporter, au refus d'un trône brodé d'or, on répond par une réception ignominieuse des députés et par des sermons que le roi et les ministres se permettent de faire à l'Assemblée tout entière, tout en feignant de prêter dévotement serment à la lettre des Actes de la Constitution.

Ce qui dévoile toutefois l'hostilité du roi, c'est le *veto* qu'il a opposé aux décrets contre les émigrés et les prêtres non assermentés ; sur ce dernier point, il a, d'ailleurs, rencontré un certain appui dans l'opinion publique.

Pour se venger, l'Assemblée nationale reçoit des adresses déclamatoires contre les conspirateurs des Tuileries, contre la perfidie du roi, où il est dit : « Nous avons des sabres et des piques, voilà notre *veto*. » D'autres pétitionnaires disent : « Nous voulons purifier la terre des amis du roi. »

Il n'est pas invraisemblable qu'on ait élaboré un nouveau projet de fuite. Les membres du Comité de surveillance et Sillery (suspect à cause de son intimité avec Orléans) disent en avoir eu des preuves entre les mains. Le roi s'en défend dans une lettre violente au maire de Paris.

A chaque instant, on dénonce un ministre, on chicane le pouvoir exécutif à toute occasion.

Les ministres mentent, promettent et ils agissent peu. Le roi favorise leurs menées coupables et leur activité équivoque.

L'Assemblée nationale tâche d'arriver à une influence immédiate sur les collèges administratifs, ce qui est contraire à la hiérarchie établie par la Constitution.

Le roi se fait payer comptant une partie de la liste civile qui lui est allouée, ce qui en augmente considérablement le montant, chose illégale. Le roi envoie de l'argent à Coblenz, ce qui prouve son entente avec les ennemis de l'État.

L'Assemblée nationale prête l'oreille à une quantité de griefs mal fondés.

D'autre part, si les citoyens français sont maltraités partout, si nulle part les ambassadeurs français ne sont respectés, si le ministre des Affaires étrangères passe cela sous silence, cela ne suffit-il pas pour comprendre que la cour se plaît à approuver la chose ?

Les journaux attaquent la cour.....

Les plaintes continuelles de corruption deviennent banales, il n'est pas d'opinion qu'on ne dise achetée.

Il est vrai que la corruption est considérable et qu'elle a pris des proportions dont les honnêtes gens, mal informés, ne se doutent pas. Outre la liste civile, il paraît que le roi dispose des fonds destinés à la liquidation de la dette publique et d'une quantité d'autres ressources.

Tout ceci ne doit étonner personne; ce qui ne se conçoit pas, c'est la folie qui confie le trésor de nouveau à l'auteur du livre rouge. Vous aviez un intendant dans votre propriété. Il n'était guère vraisemblable que vous dussiez jamais revenir de votre voyage. Votre intendant administre mal vos biens, les gaspillant plus que les siens propres. Vous revenez à l'improviste. Votre retour ne saurait lui plaire. L'habitude le fait croire à un droit. Vous fermez un œil, vous restreignez ses ressources et vous lui confiez de nouveau votre maison. Enfin, vous repartez pour Dieu sait combien de temps ! Que peut-on attendre de raisonnable et de bon de cet homme ?

LXXXIII.

Un quintal de bronze des cloches contient, en général, soixante-quinze livres de cuivre, vingt-cinq livres d'étain et une certaine quantité d'un autre alliage. M. de Fourcroi a trouvé un moyen facile de retirer le cuivre de l'alliage. Il fait oxyder une cloche et coule cette masse d'oxyde de cuivre et d'étain dans un autre mélange en fusion. L'oxygène, grâce à sa plus grande affinité pour l'étain, quitte le cuivre pour se jeter sur l'étain, tandis que le cuivre devient libre et s'échappe pur; il est du moins assez pur pour être monnayé, plus pur que celui qu'on se procure actuellement à grand prix. M. de Fourcroi a écrit un intéressant mémoire sur cette question, où il indique le degré d'oxydation et tous les détails. Le mémoire est resté pendant plusieurs mois au Comité de la monnaie, où on ne l'a sans doute pas lu, car on continue à se livrer à des centaines de charlatans qui prétendent tous avoir découvert une méthode infaillible, et cela ne sert qu'à perdre du temps et gaspiller des estampilles.

Il est probable que la haine et les intentions particulières de la cour

contribuent singulièrement au peu d'attention que le Comité a accordé au digne chimiste. Fourcroi est connu pour son patriotisme. La cour ne veut ni d'un patriote ni de la monnaie billon, et, cependant, on a grand besoin de l'un et de l'autre. On en aurait si on n'avait rejeté les offres de Bolton. On ne peut rien voir de plus misérable que les pièces d'un sol, de métal de cloche, à côté des pièces de Bolton, dont l'estampille est admirable. Les premières sont rugueuses, boursoufflées et sales; elles brisent les moules à cause des grains qu'elles renferment. On aurait dû vendre les cloches pour n'importe quel usage et acheter, en revanche, du cuivre pur, dont on ne saurait se passer¹.

LXXXIV.

13 février 1792. — Sous prétexte d'une garde d'honneur, on a doublé la garde de l'Assemblée nationale. Craint-on un coup des ennemis de la Constitution, qui comptent de nombreux adhérents parmi les gredins dont regorgent les maisons de jeu? Redoute-t-on les désordres des fanatiques? Toujours est-il que la fermentation est à son comble. La classe pauvre des habitants de Paris, désarmée jusqu'ici, se procure des piques, sur l'ordre de Carra. Des gens habitués à soupçonner partout l'intrigue et la trahison s'en alarment ou prétendent s'en alarmer. La chose peut devenir dangereuse; c'est une bombe qui peut éclater sans la collaboration d'un artificier.

C'est la crainte, née de bruits de trahison, en partie fondés, en partie peut-être faux, qui arme de piques les citoyens de la classe indigente; pour ma part, je n'y vois aucun danger, à moins qu'ils ne s'atroupent, à moins que la défiance, l'orgueil et l'égoïsme des riches ne fournissent des armes à Robespierre et à d'autres niveleurs comme lui. Ceux-ci, bien plus que quelques gredins et quelques fanatiques, seront responsables des attaques de la classe indigente contre les riches. Mais tout ceci ne sont que des craintes chimériques, imaginées uniquement pour affaiblir les ennemis de la Révolution en les divisant. Malheur aux riches s'ils s'embarquent avec la cour! Ou bien ils sombreront avec elle dans cette barque avariée; ou bien la cour les jettera par-dessus bord pour se sauver. La misère seule et une exaltation due à des circonstances violentes pousseront les pauvres à des mesures désespérées.

La petite bourgeoisie a, elle aussi, une propriété à défendre, et son sens moral lui ordonne de respecter le bien d'autrui. Ceux qui ne voient dans le peuple qu'une bande de pillards ne le connaissent pas, dit-on, ou bien ils lui attribuent leur propre égoïsme; à supposer même qu'il en soit ainsi, la prudence exigerait ce que l'équité et la justice demandent; il faudrait se garder de révolter les masses par le mépris, de leur refuser du travail, et d'abuser d'elles et de leur misère. Il est

1. Cf. *Archives parlementaires*, vol. XXXIII et LI, table au mot *Monnaie*.

certain que, si les riches poussent le peuple aux extrémités, on ne saurait rien garantir. Ils écument de colère, ils tremblent de peur, parce que tout ce qui rampait jusqu'ici devant eux dans la poussière relève hardiment la tête.

LXXXV.

1792. — Il est regrettable que Camille Desmoulin, qui a le mérite d'avoir le premier arboré la cocarde patriotique, ne soit pas un caractère. Si Camille n'avait vécu qu'un jour et écrit sa « France délivrée, » il serait digne de l'estime de tous les patriotes. Il est spirituel, instruit et il a une grande facilité de style, mais il met sa plume aussi souvent au service de la calomnie la plus éhontée qu'au service de la liberté.

Ce fait et sa conduite d'autrefois jettent une ombre sur la pureté de ses intentions. C'est ainsi qu'il fit un panégyrique de Brienne au temps où tous les amis de la liberté tenaient pour les parlements. Un de ses amis le lui reprochant, Camille répondit : « Comment ! vous seriez assez sot pour croire à la liberté ? Que nous faut-il de plus que de l'argent et des filles ? » — Voilà qui n'est ni fin ni républicain. On a donc accusé Camille d'avoir agi d'après les ordres de la police en arborant la cocarde verte. L'ennemi, dit-on, a lui-même dirigé le coup, afin d'avoir un prétexte pour ouvrir le feu, mais l'événement a tourné contre lui.

D'autres, qui veulent qu'Orléans ait été mêlé à la chose, qu'il ait provoqué l'incident Réveillon, répandant, à travers la ville, des bandes de malfaiteurs, à l'aide de quelques agents de police soudoyés, accusent Camille Desmoulin d'avoir obéi aux instigations d'Orléans. S'il avait eu la conscience nette et des motifs louables, pourquoi se serait-il tenu caché le lendemain ? Ce n'était certes pas par modestie ! Toutes ces accusations sont exagérées, ce me semble ; celui qui était un vaurien la veille peut s'amender du jour au lendemain, selon les circonstances. Mais Camille n'a pas à se plaindre. La facilité avec laquelle il est successivement l'adorateur et le séide de Mirabeau, de Lameth, de Robespierre et de Danton ne saurait le recommander à l'estime ni montrer en lui un homme de principes fermes¹.

1. Camille Desmoulin a effacé par sa mort glorieuse les taches qui avaient souillé sa carrière. La postérité ne pensera jamais à lui sans émotion. Pendant la longue et sanglante tyrannie des Dix, lui seul osa élever sa voix en faveur de la clémence et de la pitié. C'est son héroïsme qui le perdit. C'est avec lui que mourut la dernière consolation, la dernière espérance de l'humanité malheureuse. Alors on vit que la sensibilité de Camille Desmoulin, livrée à elle-même, était faite de bienveillance et de bonté, mais que son jugement était faible et vacillant. Facile à séduire comme un enfant, sa crédulité avait été à la merci de son caractère plus vigoureux, qui l'asservit et abusa de lui. Mettons le tableau de ses fautes à côté du monument de sa gloire, car l'histoire n'est pas appelée à prononcer des panégyriques, elle doit montrer les hommes tels qu'ils étaient. [Note d'Oelsner. Quant à l'affaire Réveillon, cf. Taine, *les Origines de la France contemporaine*, II, 37-40.]

Ses *Révolutions de France et de Brabant*, un journal qui attaquait les adversaires de la modification de la Constitution, avec une bouffonnerie, une audace et des plaisanteries dignes d'Aristophane, devaient plaire, malgré ses fautes de goût, dans un pays où on pardonne tout en faveur d'un bon mot, à une époque où l'irritation était à son comble et où l'audace avait le charme de la nouveauté. Malgré cela, le journal n'a pu durer dès que ceux pour qui il prostituait sa plume eurent cessé de le subventionner. Il se cache si peu de son abjection qu'il a écrit à MM. Pétion et Rœderer, leur demandant de l'argent pour leur avoir donné sa voix aux élections, pour avoir parlé et écrit en leur faveur; il les menaçait, au cas où ils se refuseraient à s'exécuter, de se servir de sa plume contre eux. Le bon Pétion l'a chapitré; Rœderer l'a jeté au bas de son escalier, mesure plus efficace; toutefois, Camille est assez insensible aux coups de pied et aux soufflets; il en fait le sujet d'un article dans son journal. — Malgré la facilité de style de Camille Desmoulins, il est incapable de bégayer deux mots qui se tiennent, il est sale, laid, mal tenu, déguenillé; néanmoins, une jeune beauté fort riche s'est éprise de lui. Sa femme est jeune, belle et tendre, on ne saurait le nier, mais on dit que c'est Orléans qui l'a dotée.

LXXXVI.

Il existe dans le monde une lèpre qui inspire au philanthrope plus d'horreur que ces maux qu'on peut éviter, une maladie qui n'offense guère le sens moral des riches; ce sont les maisons de jeu. Une légion de libertins ne connaissant d'autre joie que l'oisiveté et les plaisirs des sens, des débauchés, perdus jusqu'à la moëlle, trop lâches pour menacer d'entrer par effraction dans les maisons des riches, une légion de gens de peu ruine tous les jours plusieurs familles. Ils prennent le mari à l'épouse, le père à ses enfants et réduisent au suicide un fils plein de promesses, l'arrachant à une mère désespérée. Quels sont ces empoisonneurs, ces assassins? Tous d'anciens nobles; on n'a jamais vu filer la carte à d'autres qu'à des chevaliers de Saint-Louis. On sait que les préjugés ont fait du jeu, de l'espionnage, de l'intrigue, du rôle de parasite, de courtisan et d'entremetteur des occupations nobles, tandis que tous les métiers d'utilité publique sont prohibés comme déshonorants. Autrefois, c'était l'objet d'une faveur spéciale que la permission d'ouvrir une maison de jeu ou un bordel; aujourd'hui, étant donné le relâchement de la police, il n'est plus besoin de privilège; c'est pourquoi ces cavernes de brigands se sont multipliées d'une manière effrayante. La facilité à les ouvrir semblerait, à première vue, un lien entre les filous et la Révolution, mais le « lotto, » dû à la faveur royale, était bien plus lucratif, si bien que tous les joueurs sont au service de la Contre-Révolution.

On a indiqué beaucoup de remèdes à ce mal. Mais, ou bien ils sont insuffisants, ou bien ils sont contraires aux bonnes mœurs, ou enfin

inconciliables avec la liberté des citoyens. On a proposé d'ouvrir un casino, surveillé par la police, hors duquel il serait défendu de jouer, sous peine des punitions les plus rigoureuses. Nul joueur ne pourrait, dit-on, échapper ainsi au mépris et à la désignation de ses concitoyens; un homme qui tient à son honneur et à sa situation craindra de faire, en plein jour, ce qu'il peut faire impunément maintenant à la faveur des ténèbres de la nuit.

Les joueurs sauraient toujours échapper à l'œil vigilant de la police, ou bien il faudrait porter atteinte à la sécurité et à la paix du sanctuaire domestique, et quelle nation libre oserait le supporter? Les Anglais aiment mieux voir leurs grand'routes infestées de brigands que de se voir envahir par les mouchards de la police. Les horreurs des maisons de jeu vont durer jusqu'à ce qu'une éducation meilleure et un besoin d'estime, devenu général, aient produit une génération plus vertueuse et meilleure. On ne fait pas dix pas dans le Palais-Royal sans être invité à une « charmante Compagnie » par quelque proxénète. On entre, une lourde grille de fer se referme derrière vous, et vous n'en pouvez ressortir qu'après avoir perdu votre argent. Celui qui gagne et celui qui perd, dès qu'il se plaint des vols les plus criants, est roué de coups par deux ou trois suppôts de l'endroit, armés de bâtons et toujours présents, qui vous mettent à la porte. Les filles, après leurs allées et venues sous les arcades, y entrent pour six livres, si elles sont seules, et pour un louis d'or si elles amènent avec elles quelque jeune étranger, et elles y passent la nuit à danser. Ce n'est pas au Palais-Royal que sont les maisons de jeu de premier ordre. Il y en a de très luxueuses. On n'y entre qu'avec des billets d'invitation; des escrocs font semblant de venir en aide, par grande faveur, à l'étranger inexpérimenté. C'est une femme de qualité qui réunit ses amis; à la porte, se pressent les équipages. Le portier comprend, au battant de la porte, si on fait partie de la société. On ouvre et on referme plus d'une grille sur vous. Dans les salons on danse, on fait de la musique; vous êtes reçu dans un salon élégant par une société brillante; on vous présente à la comtesse, car ici les titres ont encore cours. Une douzaine de domestiques n'attendent qu'un signe pour offrir des rafraichissements. Bientôt vous avez à côté de vous une ravissante créature, une parente de la maîtresse de la maison, elle vous suit, découvre des ressemblances, essaie de vaincre votre timidité; vous dansez; pour se reposer du quadrille, on passe dans la salle de jeu. Là, vous voyez s'amonceler l'or, l'argent, les assignats. Vous vous asseyez. Vous prenez part au jeu. L'intéressante enfant joue cinq louis d'or quand vous en mettez un, elle veut augmenter votre chance. Vous mettez ensemble, un ami vient vous offrir une avance, si vous n'avez pas assez d'argent. Vous perdez ou vous gagnez. Du jeu on passe au souper, où l'on n'épargne ni le Bordeaux ni le Champagne. Après la table, vous perdez à coup sûr, ou bien vous reconduisez la jeune fille chez elle, ce qui revient au même; bref, le résultat de toutes ces félicités, c'est bien souvent qu'un

jeune homme se tire un coup de pistolet ou se jette par la fenêtre, ce dont nous pourrions raconter cent exemples.

Jamais, depuis que le monde est monde, on n'a vu autant de corruption dans une classe se rencontrer avec autant de raison et de vertu dans l'autre qu'on n'en rencontre en ce moment à Paris. Il n'y a pas de maison où il n'y ait des philosophes, des filous et des entremetteurs, et si ces éléments hétérogènes en viennent aux mains, ce sera une mêlée épouvantable.

Les adversaires les plus acharnés des Jacobins ne peuvent nier leur horreur du jeu ni leurs campagnes incessantes contre les joueurs. — Eux seuls sont capables de hâter une révolution salutaire dans les mœurs par suite des nouvelles institutions de la bourgeoisie. Vous m'êtes témoin, cher ami, que je n'ai jamais flatté cette société, j'ai toujours montré, sans indulgence, ses faiblesses et ses fautes, mais, malgré ses erreurs politiques passées et futures, je trouve en elle un fond de caractère qui manque à tout le reste de la nation, sauf à la classe du peuple qui vit du travail immédiat de ses mains. La société se compose de travailleurs, de jeunes gens sur qui on peut compter, s'il s'agit de prendre quelque grande résolution ou d'accomplir quelque grand dévouement, bien plus que sur ceux dont les cheveux ont grisonné dans une vie abjecte. Ils manquent si vous le voulez, à un certain degré, de lumières indispensables; on en vient très vite aux coups, mais la volonté est là, ferme et bonne, et, par conséquent, on ne saurait désespérer du salut public.

Ce qui est vrai de la société des Jacobins l'est, à plus forte raison, du peuple en général. Ses intentions sont pures, mais ses vues bornées; on l'induit en erreur, en lui montrant le bien où il n'est pas, le mal là où git le bien. Sans me rallier aux ennemis du peuple, ce dont me préserve mon étoile, qui essaient de le rabaisser de toutes les manières, je vois beaucoup d'exagération dans le témoignage de ses admirateurs. La masse n'est pas encore éclairée et ne saurait l'être. On en peut voir une preuve dans sa négligence à remplir les devoirs d'électeur; par exemple, pour l'élection du maire, sur 87,000 citoyens actifs, il s'est trouvé un peu plus de 40,000 votants; l'élection des notables a été faite par environ 3,000 citoyens. De cette indifférence, il résulte que les meneurs s'emparent des élections et que le peuple ne respecte ni les emplois ni les hommes qui en sont investis. Sous l'Ancien Régime, mépriser les personnes et leurs fonctions publiques, c'était une preuve de supériorité. Mais aujourd'hui où les fonctions publiques ont leur raison d'être et ne sont plus créées en vue de celui qui doit les remplir, cette attitude prouve combien on a peu compris les conditions sociales nouvelles. Des magistrats que nous avons élus ont deux fois droit à notre respect, des lois que nous nous sommes données ont deux fois droit à notre obéissance¹.

1. D'autre part, les magistrats se figurent parfois être des satrapes de l'an-

Il est évident que le peuple est plus éclairé qu'il y a un siècle. Une quantité de notions meilleures et plus judicieuses lui sont venues de la classe cultivée ; il serait, par exemple, impossible de convertir la majorité de la nation à des pèlerinages ou d'autres jongleries de même espèce ; il est devenu plus tolérant en matière religieuse et s'est départi de son fétichisme pour le clergé ; sa conception de la magistrature est plus rationnelle, il a compris le néant de ces soi-disant personnes de condition ; je ne nie pas qu'il ait des notions politiques qu'il n'avait pas autrefois, mais...

LXXXVII.

Le 1^{er} mars 1792. — Les mécontents ont bon espoir et la cour sans doute les y encourage. J'ai vu hier un prêtre qui parle de la Contre-Révolution comme d'une chose tout à fait indubitable ; il a laissé ses meubles dans la cure d'où il a été expulsé, car il compte y rentrer sous peu. Voilà jusqu'où va l'aveuglement quand on ne voit que des gens qui partagent votre manière de voir. Je connais plusieurs grandes maisons de commerce qui ont acheté des biens nationaux pour des sommes considérables et qui n'ont payé que le strict nécessaire ; ils craignent moins de perdre, au cas où la Contre-Révolution triompherait, qu'ils n'espèrent gagner par la baisse des assignats. En revanche, quelques abbayes ont su organiser la vente de leurs immeubles, de telle sorte qu'en cas de Contre-Révolution ils rentrent sans difficulté en possession de leurs terres, mais qu'ils ruinent les acheteurs si leur attente est déçue. Ils ont avancé des fonds à leurs ex-fermiers ; autrement, on ne comprendrait pas pourquoi ceux-ci ont accepté des prix excessifs et exagérés. On m'a parlé d'une propriété, aux environs de Paris, rapportant 4,200 livres que le fermier a acquis au prix de 196,000 livres. Ils paient tous les ans un douzième, et, comptant sur la Contre-Révolution comme les Juifs sur le Messie, assurés d'en être à la veille, ils croient ne perdre qu'un douzième. On reproche à l'Assemblée d'avoir fixé des termes de paiement trop doux et trop éloignés, mais on oublie qu'elle voulait empêcher par là le grand propriétaire de s'emparer exclusivement des avantages de l'achat de tant d'immeubles. Il est vrai que cette facilité d'achat entraîne des inconvénients.

Il y aura des procès et des pertes. Mais ces pertes n'atteignent que le trésor et non la richesse nationale, seule base solide du crédit.

LXXXVIII.

Théroigne. — Le cabinet de Vienne a essayé de tous les moyens. A grands frais et à force d'intrigues, M^{lle} Théroigne de Méricourt a pu

cienne constitution et agissent en conséquence ; c'est ainsi que dans certaines régions ils se sont arrogé le droit de taxer le pain et la viande. [Note d'Oelsner.]

être éloignée de Paris et arrêtée à Liège. Après avoir passé quelques mois dans une forteresse, on l'amena à Vienne. Il faut dire à l'honneur de Léopold et de ses ministres qu'ils ont été trop humains pour mêler de cruauté le ridicule de l'aventure. Elle fut pendant plusieurs semaines en spectacle aux badauds viennois, puis on la remit en liberté sans autre forme de procès. Il est amusant de lui entendre raconter ses aventures, récits où elle n'est peut-être pas toujours véridique.

M^{lle} Théroigne peut avoir vingt-quatre à vingt-cinq ans. Elle est petite, mais elle a quelque chose de viril dans la physionomie et le geste. On pourrait la prendre pour un jeune garçon de dix-sept ans déguisé. Je l'ai trouvée non seulement jolie, mais très piquante; elle a des yeux vifs, des traits marqués et purs, un teint éclatant, nullement fardé, des cheveux châtains sans poudre, des dents blanches. Toute sa personne a quelque chose de séduisant, de voluptueux. Elle porte un costume d'amazone, parle avec une extrême vivacité et ne manque vraiment pas d'esprit. Un mélange de citations de Montesquieu, Robertson, Raynal, Machiavel, Rousseau, Mably, Helvétius et de notions empruntées à la Révolution forment dans sa tête un imbroglie qui ne l'empêche pas de dire parfois de fort bonnes choses. Elle brûle d'ardeur pour la Révolution et sa doctrine; l'éducation aurait pu, je crois, en faire une femme extraordinaire. Son caractère, tel qu'il est, la désigne encore au rôle de Judith; mais pour réformer les mœurs, et c'est ce qu'elle veut faire, ayant des projets pleins ses poches, ses propres mœurs semblent n'être pas assez austères.

Elle est originaire des pays liégeois, elle fut enlevée et entretenue par M. de Persan, dont elle a un enfant et 12,000 livres de rente. L'ambition l'agita et lui inspira mille projets chimériques. Helvétius lui tomba entre les mains, elle commença à travailler, elle apprit l'italien et l'anglais pour voyager. Elle vécut en Angleterre avec Benducci, un castrat sexagénaire, étudia la musique et enleva le vieux chanteur pour l'épouser. A Gênes, ils se brouillèrent. M^{lle} Campinotado, c'est le nom qu'elle avait pris de sa mère, une Espagnole, fit arrêter le chanteur; mais quand elle se vit menacée de perdre le procès et de payer les frais, elle trouva bon de décamper. Elle revint en France avec le nom de guerre de Méricourt et le projet d'aller en Espagne, de rendre le nouveau roi amoureux d'elle, de devenir sa maîtresse et de gouverner les Castillans, quand la Révolution lui ouvrit une carrière qui l'attachait à la France. Depuis cette époque, elle n'a eu d'autre occupation que d'assister aux séances de l'Assemblée nationale, même aux séances du soir; de présider des réunions patriotiques et de prêcher l'évangile de la Révolution dans la ville et à la campagne. Qui sait tout ce qu'elle a encore fait en silence pour les patriotes par zèle pour la bonne cause. La modestie ne lui permet sans doute pas de raconter tous les sacrifices et toutes les offrandes patriotiques qu'elle a su faire avec plaisir à la liberté et à la joie.

Il y a encore une autre patriote fameuse, M^{me} Etta Palm, appelée

aussi baronne d'Aelders, une Hollandaise, qui a joué un rôle tout différent dans les derniers troubles bataves. Elle était du parti du statouder et servait auprès de la princesse d'agent, d'entremetteuse ou de quelque nom qu'on veuille appeler son rôle. La mission de cette dame semble moins sincère que l'exaltation de la Théroigne. M^{me} Etta Palm, elle aussi, réunit autour d'elle des patriotes, mais elle recherche, sans le nier, non seulement des hommes ayant des principes, mais possédant une charpente solide. L'ex-capucin Chabot semble avoir perdu la voix, il y a quelque temps, à la tribune d'Etta Palm.

J'ai mentionné ces dames à cause de leur étrangeté. Il y en a d'autres infiniment plus intéressantes et plus respectables, qui, elles aussi, ont à cœur de répandre l'évangile nouveau. Les femmes sont d'excellents instruments du prosélytisme.

LXXXIX.

Le 7 mars 1792. — La reine était hier à la fenêtre avec son fils; un jeune homme jouait de la flûte et cela amusait l'enfant. Le jeune homme eut l'idée de jouer « Ça ira. » Aussitôt la reine se retira avec son fils et la fenêtre fut fermée brusquement. Cet air populaire est du poison pour les oreilles royales, il agit comme l'eau sur les hydrophobes, mais montrer cela en face d'un peuple nombreux, d'un peuple qui en éprouve du dépit et peut le témoigner... J'ai acquis la conviction que la cour paye les joueurs d'orgues de Barbarie afin qu'ils ne jouent pas cet air de prédilection dans les rues. Depuis quelque temps, on ne l'entend nulle part. Un de mes amis demanda à un de ces artistes de jouer « Ça ira. » L'homme jura que son instrument ne le contenait pas, nous lui offrimes un billet de cinquante sols, il se décida à le retrouver, avouant qu'il avait été engagé, et, en très haut lieu, à ne pas le jouer.

(Sera continué.)

LE BUREAU POLITIQUE DU DIRECTOIRE

(NOTES ET DOCUMENTS).

Si les gouvernements forts n'ont jamais considéré la presse comme une quantité négligeable, à plus forte raison les gouvernements faibles sont-ils obligés de compter avec cette maîtresse de l'opinion publique. Le Directoire, dont l'existence devait être si cahotée, eut, dès le début, deux journaux à lui, le *Rédacteur*¹ et le *Journal des défenseurs de la patrie*. Le premier insérait tous les actes émanés du pouvoir, messages, arrêtés, circulaires ministérielles, et donnait parfois des articles de politique intérieure et extérieure. Le second était destiné à concilier les sympathies de l'armée au nouveau régime. Ni l'un ni l'autre ne faisaient d'ailleurs mystère de leurs attaches gouvernementales. — Bientôt, ces journaux officiels parurent insuffisants. Certains directeurs éprouvèrent le besoin de confier la défense de leur politique à des journaux officieux qui, moyennant subsides, publieraient des articles inspirés par eux ou rédigés sur leurs instructions. Si on en croit Barras, ces tentatives pour renforcer la presse officielle du Directoire d'une presse officieuse n'auraient pas abouti. Il nous raconte, dans ses *Mémoires*², non sans quelque vantardise, comment il fit échouer les propositions répétées de Carnot et de Letourneur ayant en vue cet objet. Carnot recommandait Belfroy, rédacteur du *Cousin Jacques*, son ancien camarade de collège, et Gallet, directeur du *Censeur*, un ex-moine qu'il « choyait fort. » Letourneur s'intéressait au *Journal de Paris* de Roederer et Coran-chez et tous deux avaient demandé, à plusieurs reprises, des subventions, des « encouragements, » comme ils disaient, pour leurs protégés. Mais Barras s'était élevé, avec une belle indignation, contre ces pratiques de corruption. « Le public, s'écria-t-il, doit suffire à l'honneur et à la fortune des journaux. S'ils défendent véritablement

1. Le *Rédacteur* fut précédé par le *Bulletin politique*, qui ne parut que quelques jours (16-24 frimaire an IV), et dont la rédaction avait été confiée à Antonelle. Voir Tourneux, *Bibliographie*, et *Mém. de La Révoltière*, 1, 360.

2. II, 166, 176, 211, 271, etc.

la cause de la nation, ils en trouveront la récompense dans le nombre de leurs abonnés. Tous les négociants, banquiers et pâtisseries de Paris n'auraient pas moins de droits que les journalistes à demander des encouragements... » Et de même qu'il n'avait pas voulu acheter à prix d'argent la bienveillance des journaux, de même il se serait toujours opposé à toute mesure restrictive de la liberté d'écrire. Il est vrai qu'à l'occasion il savait suppléer aux lacunes de la loi et corriger l'abus de la liberté de la presse, quand, par exemple, il faisait bâtonner par ses gens le journaliste Poncelin qui l'avait insulté dans sa feuille, le *Courrier républicain*. Si le scepticisme est de règle toutes les fois qu'on consulte Barras, il n'est jamais plus justifié que devant les assertions précédentes. La vérité est que le Directoire fit constamment des communiqués aux journaux, d'abord à titre exceptionnel, puis régulièrement, à partir du 18 fructidor jusqu'au 18 brumaire. Dans cette seconde période, il prit à sa solde une escouade d'écrivains faméliques qui se tenaient constamment dans une pièce voisine, prêts à exécuter ses ordres, et qui formaient un véritable bureau d'esprit public. Nous pouvons réfuter les mensonges des *Mémoires de Barras*, grâce au carton AF^{III}45 des Archives nationales, qui renferme tous les documents nécessaires pour écrire l'histoire, aussi complète que possible, de la presse officieuse directoriale.

Les historiens n'ont pas souvent fouillé ce carton. Seul, à ma connaissance, M. Tourneux en a signalé l'existence dans sa *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, et y a puisé quelques renseignements utilisés dans ses notes sur les journaux du temps¹. Les nombreuses pièces qu'on trouve là réunies, articles de journaux, quelques-uns rédigés par les directeurs et les ministres, la plupart annotés par eux, rapports, mémoires, notes, correspondances, ne méritent pourtant pas l'oubli où on les a laissées jusqu'à présent. Ces vieux papiers nous font pénétrer dans les coulisses du gouvernement. Nous le voyons aux prises avec les difficultés de tous les jours, nous assistons presque à l'élaboration de ses décisions. Ainsi nous saisissons mieux les raisons inavouées de certains actes, nous prenons des choses et des gens une connaissance plus intime. Cette source d'informations n'est donc pas à dédaigner. Quiconque maintenant voudra étudier sérieusement l'histoire du Directoire sera obligé d'y recourir, ne serait-ce que pour contrôler et com-

1. Depuis, M. Aulard en a dit un mot dans son *Histoire de la Révolution* (p. 618, en note).

pléter les Mémoires de certains directeurs (Barras, La Révellière) ou que pour suppléer au silence des autres (Reubell, Treilhard, Merlin, etc.).

Bien avant le 48 Fructidor, le Directoire envoyait des communiqués aux journaux amis. Barras, qui n'en est pas à une contradiction près, nous apprend lui-même que, vers Thermidor an IV, il obtint de ses collègues l'insertion dans les journaux d'un article de Reubell « d'un grand intérêt sur les partis qui divisaient la République. » A la même époque (6 thermidor an IV), un certain Cottureau, rédacteur de l'*Ami du gouvernement républicain*, adressait au Directoire une supplique larmoyante pour obtenir un subside. Barras, le vertueux Barras, loin de mettre au panier la lettre du journaliste, y inscrivait cette apostille : « Renvoyé au secrétaire général pour en faire rapport. P. Barras. » Le rapport fut fait, ainsi qu'en témoigne cette note de la main du secrétaire général Lagarde : « Cette affaire est ajournée. » Il est permis de croire que toutes les affaires de cette nature ne furent pas pareillement ajournées. Mais nous en sommes réduits aux suppositions. Notre dossier ne renferme pas d'autres documents sur la période antérieure au 48 Fructidor et cela n'a rien d'étonnant. Quand la division se mit dans le Directoire, lors des élections de l'an V, il ne pouvait plus être question en séance de communications à faire à la presse et Lagarde n'était plus chargé de faire des rapports à ce sujet. Chaque parti, Reubell, Barras, La Révellière, d'un côté, Carnot et Letourneur, de l'autre, agissaient secrètement. C'était une condition du succès.

Le coup d'État du 48 Fructidor refit pour un temps l'unité dans le gouvernement. Le nouveau Directoire fut investi d'une véritable dictature. Par de simples arrêtés il put déporter les prêtres de toutes catégories qui troubleraient l'ordre, les journalistes qui aviliraient les institutions républicaines, etc.¹. Il usa et abusa de cette autorité sans contrôle.

C'est à ce moment même qu'il organise définitivement un bureau politique. Il ne lui suffisait pas en effet d'avoir réduit à l'impuissance ses ennemis déclarés, il devait faire ratifier par les suffrages populaires sa conduite en Fructidor et il voulait obtenir, aux élections de Germinal an VI, une majorité docile qui consentit à proroger sa dictature. Or, les journaux républicains, — les seuls qui subsistaient

1. Sur les mesures législatives et administratives concernant la presse au temps du Directoire, consultez Tourneux, *Bibliographie*, Introduction; G. Le Poitevin, articles parus dans la *Quinzaine* au cours de l'année 1899.

depuis le coup d'État, — étaient loin d'être acquis au Directoire. Échos timides, mais redoutables, des diverses coteries qui partageaient les conseils, ils savaient lancer les insinuations perfides, décerner les éloges pires que les critiques. Tout-puissant en apparence, le Directoire n'avait en réalité qu'une existence des plus précaires. Il craignait déjà l'armée qui l'avait aidé à faire le coup d'État et qui lui faisait maintenant sentir le poids de ses services. Il craignait plus encore l'opposition sourde des conseils, les jalousies des chefs de groupes dont l'influence se trouvait annulée, les intrigues électorales, les cercles constitutionnels, les émeutes jacobines. Il comprenait qu'il ne pouvait vivre qu'en ayant pour lui l'opinion publique et qu'en intimidant ses adversaires.

En même temps qu'il distribuait les fonds secrets dans les départements « pour manœuvrer les élections¹, » il recrutait à Paris des journalistes dévoués qu'il chargeait de répandre dans le peuple la bonne parole et de déjouer les menées réelles ou supposées de ses adversaires qu'il baptisait tantôt du nom de royalistes, tantôt de celui d'anarchistes, tantôt des deux à la fois². — Une des premières recrues fut le citoyen Barbet, un joli type d'aventurier de lettres. Né à Tours en 1770, V.-R. Barbet était entré dans les ordres dès sa prime jeunesse. La Révolution le trouva professeur au collège d'Arras, où il enseignait la littérature sous la robe d'oratorien. Il n'avait que dix-neuf ans. Ses convictions religieuses ne résistèrent pas aux idées nouvelles. Comme une foule d'autres ecclésiastiques, il jeta le froc aux orties, se maria, devint un personnage à la Société populaire d'Arras, fut arrêté en 1792³, remis en liberté au 10 août et nommé en septembre administrateur du district de Bapaume, où il resta jusqu'en 1794⁴. Après le 9 thermidor, les temps étant devenus très durs en province pour les Jacobins et surtout pour les amis de Joseph Lebon, Barbet se réfugia à Paris, où il vécut misérablement de sa plume et probablement de quelques leçons de latin. Quelques mois avant le 18 Fructidor, Reubell le prit à son service⁵. Plus tard,

1. Voir la liste des distributions dans Barras, *Mémoires*, III, 195.

2. Reubell croyait très sérieusement que les *anarchistes* (les républicains démocrates) étaient des royalistes déguisés ou tout au moins des stipendiés de l'Angleterre. Voir plus loin.

3. Pendant son emprisonnement, il composa un *Almanach philosophico-comique*, qu'il présenta aux Jacobins le 29 août 1792. Cf. Aulard, *Actes de la Soc. des Jacobins*.

4. Avant son départ d'Arras, il publia un violent pamphlet contre le gouvernement terroriste sous le titre : *Maximum démontré contre-révolutionnaire*. Bibl. nat., Lb⁴¹ 1511.

5. L'époque exacte est indiquée dans une lettre de Barbet du 23 fructidor

le 49 thermidor an VII, Barbet racontera ainsi à Siéyès ses débuts dans la carrière de journaliste officieux :

Je fus honoré de l'attention spéciale du Directoire, quoique je n'eusse jamais eu le moindre rapport avec aucun de ses membres. Sa bienfaisance me découvrit dans un cabinet garni à un septième, triste débris d'une invariable aisance depuis ma tendre enfance. C'était là ou j'écrivais sur le grabat ou lit de sangle d'une jeune et intéressante épouse qu'un cancer cruel allait dans peu me ravir. La générosité du gouvernement donna l'ordre qu'aucun soin, qu'aucune dépense ne fussent épargnés pour prolonger son existence ou consoler ses derniers moments par les alentours de l'aisance... Après Fructidor, je fus appelé spécialement auprès du Directoire par l'intermédiaire du secrétaire général. Mon bureau était maison de la Trémouille. L'objet de mes occupations était de concourir par ma plume à l'action par laquelle le Directoire voulait diriger l'opinion publique.

Il était déjà stipendié par le gouvernement quand il écrivit vers Thermidor an V plusieurs brochures contre les clichéens : *le Canon d'alarme prêt à tirer contre les anarchistes* (c'est-à-dire contre les royalistes), la *Conduite du Directoire dévoilée* et surtout la *Vie politique des membres du nouveau tiers*, série de portraits féroces des principaux chefs de l'opposition. Il dirigeait en même temps l'*Écho des cercles patriotiques*¹, journal qui poussait le Directoire au coup d'État et qui aspirait à devenir l'organe attitré des sociétés populaires renaissant partout de leurs cendres.

En Nivôse an VI, Barbet recevait 300 fr. par quinzaine². C'était la richesse ! Il quitta immédiatement son grabat de la rue Nicaise pour un appartement confortable de la rue Sainte-Croix-Chaussée-d'Antin. Sur son grabat il laissait ses convictions jacobines et devenait aux mains de Reubell l'instrument le plus souple et le plus docile. Pendant quelques mois, il rédigea tantôt sous son nom, tantôt sous celui de Bourget, le *Messager du soir*, journal ci-devant royaliste dont les propriétaires et les rédacteurs avaient été frappés par la loi du 19 fructidor. Le Directoire avait cru habile de conserver le journal en mettant à sa tête un homme dévoué qui en changerait l'esprit. Barbet prenait chaque jour les ordres de Lagarde et de temps en temps avait de courts entretiens avec Reubell. Il ne resta

an VI : « Je ne date que de seize mois auprès du Directoire. » Il fut donc enrôlé en Prairial an V.

1. Le nom de Barbet disparaît de la manchette du journal avec le n° 12 (Vendémiaire an VI).

2. Il est porté sur l'état des « encouragés » sous le nom de Barbet de Croisettes.

pas longtemps au *Messenger du soir*. Le personnel du journal, resté royaliste, lui causait toute sorte d'ennuis qu'il raconte plaisamment à son protecteur dans cette lettre du 13 pluviôse an VI :

Ce matin, j'ai pensé être suffoqué comme Jacobin. Mes derniers numéros sont bien sages. C'est ce ralliement au gouvernement qui semble exaspérer les royalistes fanatiques. On ne peut me pardonner de louer Fructidor et de rendre hommage à votre administration. L'éditeur¹ était furieuse de ces numéros fructidoriens. Elle les mouillait de larmes de rage...

Il continuait en proposant à Reubell une autre combinaison :

J'abandonnerais cette extravagante fanatique à elle-même, si le Directoire voulait agréer que je donnasse dans trois journaux, que me désignerait le citoyen Lagarde, un article esprit public chaque jour et *ad turnum* (sic). Cet article, étant mon unique occupation, serait rédigé avec plus de soin. Les journaux que le gouvernement affectionne, quelquefois dorment. Un article qui viendrait tous les trois jours pour chacun soulagerait leur esprit. Alors j'abandonnerais cette coterie royaliste qui ne m'imprime qu'en se brisant la tête de désespoir contre les presses... Si ce que j'ai l'honneur de proposer est agréé par vous, je prendrai du citoyen Lagarde la note des journaux où je pourrai consigner un article. Je continuerai avec l'éditeur si le Directoire croit ne pouvoir agréer ma demande; mais une mère et une fille, qui jettent les hauts cris chaque fois que je parle du gouvernement, entravent un peu mes idées...

Reubell comprit que Barbet était devenu impossible au *Messenger*, d'autant plus que son caractère officieux venait d'être découvert : « Plusieurs envois que le Directoire m'a fait parvenir pour l'imprimerie et qui y ont été décachetés ont fait pressentir que le Directoire prenait quelque intérêt au journal... » Quelques jours après, Barbet quittait le *Messenger*, d'où son nom disparaît le 22 pluviôse², et venait s'installer sous les ordres de Lagarde, dans la pièce réservée aux journalistes officieux. Il obtenait bientôt un emploi d'inspecteur de la Loterie qu'il cumulait avec ses autres fonctions. Rien n'aurait

1. La femme de l'imprimeur Porte, décrété de prise de corps par la loi du 19 fructidor.

2. Barbet eut pour successeurs au *Messenger* Cérioux et Valmalette. Le second est inconnu. Quant au premier, un rapport de police du début de Vendémiaire an VI nous apprend qu'il « fut incarcéré sous Robespierre pour avoir imprimé pour Camille Desmoulins; » qu'il « n'a jamais souillé la liberté qu'il retrouva en Thermidor » et qu'il se conduisit en républicain au 13 vendémiaire et au 18 fructidor.

manqué à son bonheur si ses anciens amis, les Jacobins, n'avaient parfois de leurs menaces troublé son âme craintive de renégat. Car Barbet n'était pas un fier-à-bras. Il avait au moins le mérite de l'avouer. Un jour, il s'aventure dans une « tabagie jacobine, rue des Boucheries-Saint-Honoré, café des Amis de la Patrie. » Il y est reconnu par quelques « brûlots d'Arras » qui le couvrent de brocards et de huées. Un autre jour, comme le Directoire lui avait donné l'ordre de signer ses articles, il disait à Lagarde ses inquiétudes en ces termes d'une franchise comique :

J'ai l'honneur de vous adresser mon petit travail sur les variations de la muse du poète Crouzet. Je l'ai signé Vincent, mon prénom, dont je me servirai maintenant, le Directoire désirant que certains articles soient signés. Mais, si j'étais personnellement connu, je cesserais d'être utile au gouvernement et tous ses ennemis deviendraient mes ennemis personnels, auxquels je ne pourrais opposer qu'une main bien faible et qui n'a jamais brûlé une amorce. Je sais que la rage démagogique s'efforce depuis un an à pénétrer mon incognito. L'an passé, trois fois j'ai couru une chance très hasardeuse. Il y a trois mois encore, au Palais-Égalité, deux individus, en me montrant du doigt, se dirent entre eux : « Voilà le *monstre* et si le *monstre* était imprimé en toutes lettres les frères diraient *veniamus et occidamus eum*. L'opinion publique alors annoncerait tout simplement au Directoire : *Des bêtes féroces ont dévoré Joseph.* »

On voit qu'avec la soutane Barbet n'avait pas dépouillé ni le langage ni l'horreur professionnelle des ecclésiastiques pour les coups et pour le sang.

De tous les plunitifs à la solde du Directoire, c'est lui qui nous est le mieux connu, parce qu'il a le plus écrit, ayant occupé, comme nous le verrons tout à l'heure, une situation prépondérante au bureau politique.

Sur ses confrères, nos renseignements sont assez maigres. Nicolas Regnard, né à Fumay le 25 décembre 1766, avait été engagé par le Directoire vers le même temps que Barbet. Il figure sur un état du 5 pluviôse an VI avec cette mention : « Une somme de 500 fr. au citoyen Regnard pour son traitement dudit mois de nivôse, à cause des rédactions particulières dont il est chargé. » Si on en croit Qué-rard, Regnard, comme Barbet, venait en droite ligne du parti jacobin. Il aurait collaboré au *Journal des Hommes libres*. A ce moment, il composait pour ses maîtres un pamphlet apologétique, la *Journée du 18 fructidor*, qui fut imprimée à l'imprimerie de la République en Pluviôse an VI. Si Barbet fut l'homme de Reubell, Regnard fut l'homme de Merlin. C'est à ce directeur qu'il demande des instruc-

tions et qu'il écrit de préférence. A l'inverse de Barbet, il ne se laisse pas aller aux grands élans sentimentaux, il méprise les images boursoufflées, il recourt peu aux souvenirs antiques. Sa rhétorique est plus discrète, son style plus précis ¹.

Pinglin, qui fut enrôlé par Lagarde vers Nivôse an VI, est encore moins connu que Regnard. On sait seulement qu'avant de devenir journaliste il avait été moine comme Barbet, bénédictin dit Quérard. Il fut spécialement chargé au début d'approvisionner d'articles l'*Ami des lois*. Ses productions ne sortent guère de la polémique courante contre les *anarchistes* et les *royalistes* ².

Pinglin, Regnard et Barbet étaient les rédacteurs ordinaires du bureau politique du Directoire. Ils n'étaient pas attachés à tel ou tel journal, mais ils écrivaient pour toute la presse officieuse. Lagarde, le secrétaire général, était chargé de placer leurs articles.

Lors des élections de l'an VII, le Directoire, alors plus menacé que jamais, leur adjoignit quelques spécialistes en matière de finances et d'économie politique. Il s'agissait de répondre aux reproches d'agiotages, de dilapidations, d'imprévoyance, etc. Sur la recommandation des députés de la Moselle, Reubell enrôla un pauvre diable nommé Lemoine-Josse que nous ne connaissons pas autrement. Dans ses lettres à Reubell et à Lagarde, il se vante de s'être « dévoué depuis neuf ans au bien de son pays et à la liberté. » Il leur « a consacré sa bouche, ses écrits, ses actions. » Le gouvernement lui a confié des missions et des emplois qu'il a remplis avec honneur et probité, emplois que son caractère (*sic*) lui a fait perdre. Pour le moment, il se trouvait sur la paille et sans pain. Ses aptitudes étaient fort variées et peu communes, à en juger par cette énumération : « Morale, politique, cultes, histoire, proclamations, discours, sujets relatifs à la liberté, à l'économie et au bonheur public, à la partie administrative, etc. (*sic*), ont toujours été l'objet de mes méditations, de mes écrits » (22 nivôse an VII, à Lagarde).

A côté de ces rédacteurs attitrés, le Directoire en avait d'occasionnels et parfois de bénévoles. C'est ainsi que Cadet de Vaux ³,

1. Nous avons de Regnard vingt-deux projets d'articles, les uns sur la politique étrangère (rupture entre la France et la Turquie, différends entre Championnet et Faypoult), les autres plus nombreux sur la politique intérieure (pamphlet contre les *anarchistes* intitulé : *Gare les boutiques!* etc.).

2. Il est l'auteur des lettres sur les élections populaires par le *Solitaire de Montmartre*, de nombreux articles contre les cercles constitutionnels au moment de leur fermeture, contre le *Journal des Hommes libres*, etc.

3. Cadet de Vaux (Antoine-Alexis-François), né à Paris le 13 janvier 1743, mort à Nogent-les-Vierges (Oise) le 29 juin 1828, chimiste apprécié, avait fondé

« membre de la société d'agriculture de la Seine, » envoyait à Reubell, le 25 germinal an VII, un article à insérer dans le *Rédacteur* et dans le *Journal de Paris* « sur le vice des adjudications au rabais pour les hospices. » Le même Cadet de Vaux, un autre jour, mettait en dialogue « un mot du citoyen Thémé qui avait du sel attique. »

Gratiot et Thuau-Grandville dirigeaient le *Rédacteur*, le second se chargeait plus particulièrement des finances et des contributions.

Les ministres enfin et les directeurs eux-mêmes n'hésitaient pas à l'occasion à se faire journalistes. Le carton AF^m 43 renferme plusieurs articles qui sont leur œuvre, et ce n'est qu'une petite partie de leurs productions¹. Le 27 nivose an VII, La Révellière rédige un communiqué pour démentir que le représentant Salicetti, alors en Italie, fût chargé d'une mission du gouvernement. Un autre jour, il fait le compte-rendu d'une fête civique qui eut lieu dans la cour du Muséum pour la plantation d'un arbre de la liberté (le 40 ventôse an VI). Le ministre de la marine Bruix raconte pour le *Rédacteur* et pour l'*Ami des lois*, le 7 brumaire an VII, l'échec de l'expédition d'Irlande et en rejette la responsabilité sur la trésorerie qui n'a pas remis à temps les fonds nécessaires à l'escadre de Brest. Talleyrand écrit plusieurs articles sur les hostilités entre la France et Rome. Un de ces articles retrace la belle conduite de la légion romaine dans laquelle servaient les héritiers des grands noms de la noblesse de Rome, les Borghèse et les Santa-Croce. Je relève encore une note de la main de François de Neufchâteau sur la révolution de Suisse (vers Pluviôse an VI), un article de la main de Reubell sur l'expédition d'Égypte (12 fructidor an VI), un article d'une écriture fine et serrée intitulé : « Convention entre les ministres de S. M. Britannique et les citoyens Guesdon et Marquezi, rédacteurs du *Journal des Francs*, ci-devant des Hommes libres², » un autre contre les Jacobins sous ce titre : « Gare les boutiques ! » et précédé de cette mention : « Faire signer par un individu réel et imprimer sur papier peint..., » etc.

en 1777 avec Suard, Dussieux et Corancez le *Journal de Paris*. Sur ce personnage, consultez L'Amiable, *la Loge des neuf sœurs*, p. 295.

1. Dans ce dossier ne figurent pas l'article de Reubell, intitulé : *la Peur de Poultier*, adressé à l'auteur du *Bonhomme Richard*, imprimé et affiché dans tout Paris lors des élections de l'an VI (Barras, *Mémoires*, III, 206); l'article de La Révellière paru sans nom d'auteur dans le *Moniteur* du 17 ventôse an VII avec l'épigraphe *Gutta cavat lapidem*; la lettre du même signée Lacour adressée au représentant Texier-Olivier, etc. (*Mém. de La Révellière*, II, 366).

2. Cet article fut affiché sur les murs de Paris. D'après Barras (*Mém.*, III, 278), c'est Treilhard qui l'aurait rédigé.

Quels étaient maintenant les journaux auxquels le Directoire envoyait ses communiqués? Il nous est facile d'en établir la liste pour l'an VI et pour l'an VII, avec les noms des principaux rédacteurs et le tarif de leurs consciences. C'étaient, outre les deux officiels, le *Rédacteur* et le *Journal des défenseurs de la patrie*, le *Messenger du soir*, le *Moniteur*, l'*Ami de la Patrie*, le *Journal de Paris*, le *Journal des campagnes et des armées*, le *Patriote français*, l'*Indépendant*, la *Sentinelle*, le *Pacificateur*, le *Conservateur*¹; l'*Ami des lois* était dans une situation particulière dont nous parlerons dans un instant. Plusieurs de ces feuilles n'eurent qu'une existence éphémère et n'existaient déjà plus en l'an VII. La faveur du gouvernement ne leur avait pas porté bonheur. L'*Ami de la Patrie* s'éteignait le 23 germinal an VI, le *Messenger* le 22 floréal, la *Sentinelle* le 14 floréal, le *Pacificateur* le 4 messidor, le *Conservateur* le 2 thermidor, le *Journal des campagnes et des armées* le 6 vendémiaire an VII, l'*Indépendant* le 30 vendémiaire an VII. Il faut avouer que le Directoire n'avait pas fait grand'chose pour prolonger la vie de ses officieux. On est surpris de la modicité des sommes qu'il leur servait. La plupart du temps, d'ailleurs, ce n'était pas le Directoire qui achetait les journaux, c'étaient les journalistes qui venaient s'offrir, escortés de recommandations d'hommes politiques. Ils sollicitaient bien humblement un petit secours, une avance, un morceau de pain. Le Directoire ne les achetait pas. Il leur faisait la charité. Laran, rédacteur du *Conservateur*, fait précéder sa demande d'encouragements d'une lettre très chaude de M. J. Chénier et de Portiez de l'Oise, tout cela pour obtenir 400 fr. par quinzaine (29 ventôse an VI)! Plus heureux, Coilliot aîné, éditeur et rédacteur du *Journal des campagnes et des armées*, réussit par l'intermédiaire de La Révellière à se faire donner une avance de 2,000 fr. pour quatre mois (28 pluviôse an VI). L'« aimable citoyenne Galetti » (c'est ainsi que l'appelle le policier Giraud), propriétaire du *Pacificateur*, touche 600 fr. par mois. Leuliète², rédacteur de la *Sentinelle*, n'a que 300 fr., et comme il a dû crier famine, comme il a imploré La Révellière et François de Neufchâteau pour les obtenir! A l'entendre, sa feuille, si elle n'était pas secourue, n'avait plus que pour trois jours à vivre (23 ventôse an VI). Cœsnon-Pellerin³, direc-

1. Très accidentellement, des communications étaient faites au *Messenger des relations extérieures*, à la *Clef des cabinets* et même à la feuille anarchiste le *Journal des Hommes libres*.

2. Il signe *Leuliète* et non *Leuliette*, comme on l'orthographie souvent.

3. M. Tourneux cite un rapport de police qui trace de Cœsnon-Pellerin ce

teur de l'*Ami de la Patrie*, était engagé à raison de 300 fr. par quinzaine¹. Peut-être ce prix relativement élevé était-il dû à la nuance jacobine du journal dont la conquête était à considérer². L'*Indépendant* de Plancher-Valcour n'obtenait que la somme dérisoire de 400 fr. par mois, malgré un rapport élogieux de Barbet qui trouvait la feuille *variée, piquante, d'une diction élégante*, et malgré la recommandation éloquente du représentant Laloi (19 fructidor an VI). Reubell, esprit caustique, coutumier de rudes plaisanteries, écrivait en marge de la supplique de l'*Indépendant* : « Je suis d'avis d'encourager le journaliste pour le rendre véritablement indépendant » (26 messidor an VI). Croirait-on que jusqu'en Brumaire an VII le *Rédacteur*, le journal officiel par excellence, ne fut pas inscrit sur les listes d'émargements des fonds secrets? Cela résulte d'une lettre de l'imprimeur Gratiot, qui expose au Directoire qu'il ne fait pas ses frais, n'ayant plus que 4,030 abonnés :

Depuis qu'on a cessé de prendre des abonnements au *Rédacteur*, les entrepreneurs de ce journal ont fait une perte de 600 francs par mois, faisant un total de 12,000 livres. On sait cependant que leur zèle a toujours été le même. A telle heure qu'un article fût envoyé, de jour ou de nuit, toujours il paraissait dans le premier numéro, dut-on recomposer la planche. Toujours ils ont espéré que le gouvernement qui accordait des encouragements à plusieurs journaux en accorderait au leur. Ils ne peuvent même se persuader qu'ils aient été oubliés, d'après la bienveillance que le gouvernement leur a toujours marquée...

Treilhard, La Révellière et Barras firent droit à cette réclamation trop légitime et accordèrent un encouragement dont le chiffre n'est pas indiqué.

A l'égard des vieux journaux bien établis, assurés d'une clientèle régulière, le Directoire en prenait moins à son aise qu'avec les feuilles d'un jour qu'il tenait à sa discrétion. Le *Journal de Paris*, par exemple, se permettait de refuser deux articles de Barbet le 12 thermidor an VI. Son directeur, Corancez, rappelait au Directoire que

portrait : « Il est blême, âgé de quarante-cinq à cinquante ans; ne paraît pas avoir l'habitude de regarder en face; la tête chauve et le peu de cheveux qui lui restent terminés en écuelle arrondie; son costume un peu plus que simple, l'air de sa physionomie embarrassé et *cafard*. Cet homme est pressé par la misère et paraît très disposé à se vendre au plus offrant, malgré son républicanisme franc et désintéressé et l'amitié qu'il a pour son pays... » L'*Ami de la Patrie* ne fut pas longtemps subventionné par le Directoire. Il était supprimé par arrêté du 22 germinal an VI, en même temps que le *Journal des Hommes libres*, comme les échos habituels « d'une faction désorganisatrice. »

1. Et non par mois, comme le dit M. Tourneux (*Bibliographie*, II, n° 11039).

le premier devoir du journaliste est de paraître impartial, « qualité nécessaire pour obtenir la confiance du lecteur, » et il maintenait son refus, malgré les instances de Merlin. Barbet fulmina à ce propos contre la perfidie des journalistes officieux. Deux seulement, à son avis, le *Patriote* et le *Rédacteur*, gagnaient leur argent et « semblaient répondre aux intentions du gouvernement. » Quant aux autres, « ils croient dans leur fierté que le Directoire paie seulement leur neutralité. L'*Indépendant* s'enveloppe dans les nuages du passé. Leuliète tend quelquefois la main au *Journal des Francs*. Il se croit même une puissance. Aussi place-t-il son opinion de pair à pair avec celle du gouvernement. Le *Journal de Paris* paraît toujours alimenter une puissance réactive (*sic*). Le *Moniteur* croit qu'il ne doit pas s'isoler d'un seul pas des crayons de l'histoire... Cependant, il faut agir contre ces embryons politiques avec plus de circonspection encore que nous agissons contre les plus grands monarques ! »

C'était surtout le journal *l'Ami des lois* qui causait des inquiétudes au Directoire. Par ses cinq mille abonnés, très gros chiffre pour l'époque, *l'Ami des lois* était une puissance. Il était donc très important d'obtenir sinon sa bienveillance, du moins sa neutralité. A plusieurs reprises, le Directoire lui fit proposer des subventions qu'il refusa chaque fois. Il consentit seulement à insérer les articles qui lui conviendraient et les actes officiels, à condition qu'on lui en ferait l'envoi en même temps qu'au *Rédacteur*. Voici comment Sibuet, l'un des rédacteurs du journal, rappelait à Barras leurs conventions réciproques dans une lettre du 10 ventôse an VI :

Citoyen directeur, je vous prie de vouloir bien donner connaissance au Directoire de l'engagement que je prends d'envoyer mon journal *gratis* à chaque administration centrale aussitôt qu'on m'adressera, comme le citoyen Merlin m'a dit que le Directoire l'avait ordonné, les arrêtés, messages et autres pièces qu'on fait insérer dans le *Rédacteur* et le *Conservateur*. Mon journal est tiré à 5,000, tandis que ces derniers vont, je crois, à moitié au plus, de sorte que ces pièces seront bien plus promptement et plus généralement publiées ; mais je dois vous dire que, malgré les ordres donnés à ce sujet, je ne reçois rien. On m'a renvoyé pour l'exécution au citoyen Lagarde, secrétaire général. Je lui ai écrit. Il ne m'a pas fait de réponse. Veuillez, citoyen directeur, faire donner de nouveaux ordres à ce sujet...

A la veille des élections de l'an VI, *l'Ami des lois* joua au Directoire le mauvais tour de publier les *instructions secrètes*¹ adressées

1. M. Aulard a reproduit ces instructions dans son recueil : *Paris sous la réaction thermidorienne et sous le Directoire*, IV, 534.

par son ordre à tous les journalistes officieux. Il s'en excusait ensuite par cette lettre à Lagarde d'une belle impertinence :

... 19 nivôse (an VI) ... Vous conviendrez que, d'après ce que m'avaient dit plusieurs directeurs, je ne pouvais pas deviner si l'article envoyé hier devait être ou non imprimé. Tout annonçait au contraire qu'on me l'adressait pour le publier; au surplus, je crois qu'il a pu l'être sans inconvénient aucun. — Quant à son objet, d'après l'explication que vous me donnez, je ne puis pas fixer à un représentant du peuple¹ qui rédige mon journal ce qu'il doit ou ne doit pas écrire. Cependant, je l'engagerai à écrire sur les parties indiquées au plan que vous m'avez adressé. — Je suis bien aise, au surplus, que vous sachiez que j'ai refusé toute *indemnité* concernant mon journal et qu'on m'a seulement proposé d'insérer des articles utiles, utiles à la chose publique... SIBUET.

Plus graves que ces insolences et que ces trahisons étaient les articles de Poultier contre le Directoire, que l'*Ami des lois* insérait à côté ou à la suite des communiqués officiels. A certaines heures, Reubell n'hésitait pas à penser que ce même journal, qui refusait les subsides du gouvernement, était largement arrosé par l'or anglais. Le 4 thermidor an VI, après la lecture d'une chronique intitulée *Caracalla*, n'y tenant plus, il écrivait cet étrange billet à son collègue Merlin :

Dans le temps que l'Angleterre travaillait avec le plus d'activité à renouer une coalition contre la République française, Poultier faisait imprimer la pétition des rois au Directoire exécutif. Au moment que le cabinet de Londres fait tous ses efforts pour exaspérer les habitants de toutes les républiques nos alliées contre nos troupes, Poultier laisse insérer dans son journal l'apologie des Vêpres siciliennes. Il ne fallait plus que tourner en ridicule le dévouement héroïque des défenseurs de la patrie et leur présenter leur situation sous les aspects les plus funestes et c'est ce que Poultier vient de faire dans son article *Caracalla d'aujourd'hui!* et ce scélérat n'est pas payé par l'Angleterre! REUBELL.

Poultier avait raillé ces hommes qui « vont bêtement sacrifier leur vie à raison de six sous par jour, qui sont fiers de ce sacrifice et s'enorgueillissent de cette mort glorieuse. » Ces railleries étaient mises dans la bouche d'un jeune muscadin, coiffé à la Caracalla. Nous les jugerions aujourd'hui fort inoffensives. Mais alors les conscrits se refusaient au service militaire et se réunissaient aux bandes de brigands pour piller les diligences et assassiner les patriotes. On vivait dans une fièvre permanente, on voyait partout des complots.

1. Ce représentant du peuple était Poultier.

Le sens de la mesure avait disparu, même chez les plus rassis. Et comment en aurait-il été autrement au milieu des maux de la guerre étrangère et de la guerre intérieure et des terribles commotions d'une Révolution sans exemple? Le billet de Reubell nous découvre jusqu'au fond l'âme des hommes de ce temps.

Après avoir indiqué dans les pages précédentes comment fut organisé le bureau politique du Directoire, quels hommes le composaient, avec quels journaux il correspondait, nous voudrions maintenant donner un aperçu de son activité et de son fonctionnement.

Très vite, Barbet s'était fait une situation prépondérante au milieu de ses collègues. Sa souplesse à saisir les conceptions de Reubell, la fécondité de sa plume, une imagination vive qui donnait de la chaleur à sa prose, sa rhétorique d'ex-oratorien en avaient fait l'homme indispensable. En Fructidor an VI, au moment de l'institution du culte décadaire, c'est à lui qu'on songe pour la direction du *Bulletin décadaire*, journal officiel de la nouvelle religion civique. Barbet eut la modestie de se faire prier. Le 23 fructidor, il adressait à ses maîtres une curieuse note dont voici quelques passages :

Sur le « Bulletin décadaire. »

Choix des rédacteurs, idées soumises aux membres du Directoire.

Citoyens directeurs, le *Bulletin décadaire* dont la rédaction est confiée par la loi au Directoire est un des plus puissants leviers politiques placés entre ses mains. Il peut balancer l'influence de la tribune sénatoriale et rendre toujours présents au peuple sous des formes populaires l'action du gouvernement... Le parti des floréalisés sera toujours nombreux et remuant parce qu'il tire de sa propre chute un argument spécieux contre l'élément politique qui l'a frappé...

Le *Bulletin décadaire*, pour garder une apparence de neutralité, évitera les personnalités qui « doivent être réservées uniquement aux journaux dont le Directoire se conserve la direction secrète. » Les rédacteurs auront assez de souplesse dans les talents pour se *nuancer*, pour ainsi dire, en raison de nos oscillations politiques, s'emparer des moindres incidents qui peuvent prendre sur l'opinion une influence favorable... Il faut le raffinement d'un ingénieux machiavélisme¹ (cette expression peut être employée auprès des gouvernements qui, sans doute, ne lui donnent pas son acception vulgaire) pour analyser les philippiques de certains orateurs de manière que les passions haineuses et l'arrière-pensée de l'ambition y paraissent aux regards vulgaires sans leur populaire travestissement. Il faut faire valoir avec adresse l'opinion qui tient aux vues directes du gouvernement, sans paraître l'adversaire

1. Barbet aime souvent à se proclamer le disciple de Machiavel.

de celles qui lui sont opposées, surtout lorsque le Sénat accorde à celles-ci une confiance trop prématurée. Il faut que les rédacteurs *plient* leurs pensées avec la même souplesse qu'ils doivent en quelque sorte *plier* les pensées d'autrui... Un zèle inconsidéré m'a seul fait proposer indirectement pour la direction de ces archives de l'esprit public. Je ne parle pas pour revenir contre cette offre de la médiocrité de mes talents, c'est la modestie d'usage, et sur ce chapitre le plus inepte est souvent fâché d'être cru sur parole, mais j'allègue contre moi-même que je n'ai pas les habitudes assez personnelles auprès des membres du gouvernement... Il faut que les membres du gouvernement aient suivi depuis les époques les plus reculées de la Révolution les pensées politiques des rédacteurs qu'ils honorent d'un tel degré de confiance. Quand je serais tenté de me faire valoir sous ce rapport, les gouvernements ne doivent se fier aujourd'hui qu'à la longue, à l'universelle expérience... Pour me résumer, je crois devoir vous dire, citoyens directeurs, que c'est parmi les conventionnels qui sont le plus personnellement dévoués au Directoire et dont les talents connus peuvent utiliser ce dévouement que le gouvernement doit chercher les rédacteurs du *Bulletin décadaire*.
Salut et respect, BARBET.

Nous ne savons pas à qui le Directoire remit la direction du *Bulletin décadaire*, que Barbet trouvait trop lourde pour ses épaules, ou si ce dernier finit par revenir sur son refus. Mais il est certain que peu après il est entré tout à fait dans cette familiarité avec les directeurs après laquelle il soupirait. En Frimaire an VII, il était chargé de rédiger, sous forme de *tableaux décadaires*¹, de véritables consultations sur la politique intérieure et extérieure. Il devenait ainsi une sorte de conseiller intime, dont le langage était d'autant plus libre que, ses fonctions étant plus médiocres, ses avis et ses critiques tiraient moins à conséquence. Il se vantera plus tard, à Sièyès, d'avoir parlé, dans ces tableaux décadaires, « avec une liberté aussi entière que s'il avait, au coin du feu, conversé avec le familier le plus intime. » Et c'est la vérité. Donnons-en quelques exemples : Les ménagements que prit au début le Directoire avec le roi de Naples l'indignent. Il blâme cette « excessive modération » et s'écrie pathétiquement : « J'étais sur le point, ce matin, de déchirer les nouvelles politiques en y lisant les détails de l'admission diplomatique de Lacombe-Saint-Michel. Il attend deux jours, comme un suppliant, que le ministre Gallo daigne lui expédier ses passeports!!! Membres

1. Ces *tableaux décadaires* (qui, malgré leur titre, ne se succèdent pas régulièrement tous les dix jours) sont divisés en deux parties : 1° intérieur; 2° extérieur. Le premier est daté du 30 frimaire an VII, le dernier du 10 floreal de la même année.

du Directoire, je crois que les hommes faibles nous circonviennent en ce moment et qu'ils font pénétrer les miasmes de leur faiblesse au travers de l'armure d'acier dont les circonstances ont revêtu pour ainsi dire votre âme... » Un autre jour (en Pluviôse an VII) il dit tout net : « L'article du *Rédacteur* intitulé : *le Republicanisme de Pitt dévoilé* m'a révolté... » Ailleurs (en Germinal an VII), il blâme vivement la nomination de Jourdan au commandement de l'armée du Rhin, etc. Ces critiques n'étaient pas sans doute désagréables aux directeurs, car Barbet les renouvela jusqu'à la fin. Il est investi d'une sorte de droit de surveillance sur le bureau politique. Il dit « nos collaborateurs » (10 nivôse an VII). Il réprimande Regnard, par exemple, dans cette lettre à Lagarde du 2 germinal an VII : « Regnard, dans son article d'hier, me paraît avoir présenté la question sous un jour défectueux... » En Floréal an VII, les élections ayant été mauvaises et les circonstances étant devenues très difficiles pour le Directoire, Barbet redouble de zèle et offre de quitter son emploi à la Loterie :

... Citoyens directeurs, le citoyen secrétaire général auquel j'ai remis ce matin la fin de mon travail m'a dit de revenir travailler dans la pièce qui m'est assignée à côté du citoyen Regnard. Il oubliait que je suis à la Loterie... S'il est utile dans les circonstances actuelles que je sois *sous la main du Directoire* et prêt à le servir de ma plume à tous les moments, il voudra bien l'exiger par l'organe de son secrétaire général. J'abandonnerai ma place de la Loterie ou j'obtiendrai des administrateurs qu'ils me remplacent momentanément pour trois mois... (12 floréal an VII).

Peu après, au début de la crise qui devait aboutir au 30 prairial, il se décidait à écrire un article par jour. « Citoyen secrétaire général, comme les passions deviennent plus exaspérées que jamais, je crois utile de revenir à mes *petits articles journaliers* pour raviver l'esprit public... » (9 prairial an VII). Depuis longtemps déjà, il était chargé avec Regnard du contrôle de la presse officieuse. Voici comme il s'acquittait de ce soin dans son tableau décadaire du 30 ventôse an VII : « ... Le *Journal de Paris*, jusqu'au 12 germinal, analyse toujours les pièces de théâtre et les monuments littéraires. L'*Ami des lois* compile toujours pour le soir les articles politiques des journaux du matin. Le *Patriote* est toujours nul pour l'opinion, quoiqu'il fasse quelquefois le Père Duchesne, et le *Rédacteur* est ce qu'il doit être, c'est-à-dire le dépositaire des actes officiels. »

Il déploie dans ces derniers mois une activité surprenante. A la veille du 30 prairial, Treilhard et Reubell affolés lui commandent un

pamphlet satirique contre leurs adversaires. Barbet en avertit ainsi Lagarde :

Citoyen secrétaire général, les citoyens Treilhard et Reubell m'ayant fait l'honneur de me communiquer leurs intentions sur la lutte opiniâtre qu'il fallait soutenir contre les factieux, désirant qu'on leur brise le masque démagogique dont ils affublent leur physionomie factieuse, alors j'ai communiqué au citoyen directeur Reubell le plan d'un travail que j'avais conçu avant le 18 fructidor, qui devait frapper Clichy des mêmes armes qu'on veut diriger contre les agitateurs en chef. J'avais imaginé un ouvrage périodique intitulé *les Trente-six caricatures de l'Arétin politique*; chacun des trente-six numéros annoncés par souscription devait être la caricature historique d'un des factieux. J'invoquais les renseignements particuliers par mon prospectus. Déjà ce prospectus piquait la curiosité du vulgaire toujours épigrammatique. Les renseignements m'arrivaient. J'avais promises d'environ 3,000 souscriptions. Morneweck de Bruxelles avait souscrit pour 1,200; le 18 fructidor ayant fait ce que la baguette de l'Arétin devait opérer, mon ouvrage n'a pas eu lieu.

Le citoyen directeur Reubell agréa la reproduction de ces caricatures de l'Arétin d'après le mode que j'avais adopté afin que le Directoire ne puisse être compromis par les rapports les moins indirects avec cet écrit. Le citoyen directeur m'a donc dit de vous communiquer les moyens de détail pour l'exécution de cet écrit périodique qui peut avoir une action décisive sur l'opinion... BARBET.

Ainsi, les passions en étaient venues au point que Reubell n'hésitait pas à mettre à la disposition de ses officieux les dossiers secrets de la police. La polémique se ravalait à chercher dans la vie privée les armes de combat!

Le pamphlet commandé n'eut pas le temps de paraître. La catastrophe que Barbet prévoyait le surprit au milieu de la composition. Le lendemain du coup d'État, Barbet était remercié par les nouveaux directeurs. Il essaya bien de se faire réintégrer en protestant de son dévouement absolu au gouvernement, quel qu'il fût. Vainement, il rappela qu'il avait écrit à Sieyès le 27 prairial « une lettre assez longue dans laquelle il présentait les événements du 30. » Ses démarches et ses flatteries répétées furent sans résultat. Un instant, il rédige sous le nom de Delsaux le *Cousin de tout le monde*, feuille périodique dans laquelle il s'était proposé la tâche difficile « d'empêcher le scandale d'un Directoire traîné sur la sellette, sans infirmer cependant les événements du 30, de populariser cette époque sans avilir ceux contre lesquels elle a agi, de rattacher autour du nouveau Directoire tout ce qui peut faire sa force sur l'opinion, en atténuant cependant la fermentation des esprits contre ses prédécesseurs. » Le *Cousin de*

tout le monde ne plut à personne parce qu'il voulait plaire à tous. Il mourut au bout du cinquième numéro. Peu après, Barbet lançait à ses anciens maîtres le coup de pied de l'âne dans ses deux pamphlets : *les Intrigues du 30 prairial dévoilées* et *les Avis du bon-homme Cassandre*¹. Après le 18 brumaire, Barbet devait poursuivre sa vie d'aventurier de lettres, servant tour à tour les puissants du jour, Louis XVIII après Bonaparte².

Privé de son chef, le bureau politique du Directoire subit une éclipse. Nous n'avons que très peu de témoignages de son activité pendant la période comprise entre le 30 prairial et le 18 brumaire. Le dossier ne renferme que quelques articles non signés, d'une écriture ferme et régulière, destinés pour la plupart au *Journal de Paris*. Les intrigues des nouveaux gouvernants ne leur permettaient pas, en effet, de confier leurs secrets aux journaux, même officiels, et d'imprimer au bureau politique une direction unique. Ils essayèrent cependant d'acheter l'*Ami des lois*, qui refusa leurs offres par cette lettre à Lagarde du 24 vendémiaire an VII :

... Citoyen, je viens de communiquer au représentant Duviquet les offres que vous m'avez faites au nom du Directoire exécutif, relativement à des indemnités pour insertion d'articles dans l'*Ami des lois*. Notre parti a été bientôt pris. Notre réponse est que notre attachement sincère à l'État, notre amitié désintéressée pour les membres du gouvernement ne nous permettent pas d'accepter les propositions qu'ils nous ont fait faire... BOURBON-GRAVIÈRES.

1. Bibl. nat., Lb⁴² 2244 et 2259.

2. En l'an X, Barbet publiait chez le libraire Michelet (père de l'écrivain) de prétendues *Lettres de M. le duc de Fronsac, fils du duc de Richelieu*, 2 vol. in-12. La *Décade philosophique* le houspilla de la belle façon pour cette « publication impertinente, monstrueux assemblage des plus grossiers outrages faits à la morale publique et des plus fastidieux sermons de morale religieuse » (t. XXXI, p. 353). L'année suivante (1803), il écrivait la relation (probablement officielle) du *Voyage du premier consul à Bruxelles*; puis une brochure intitulée : *les Trois hommes illustres* ou dissertations sur les institutions politiques de César-Auguste, de Charlemagne et de Napoléon Bonaparte, an XII. — Sous la Restauration, il écrit un *Règne de Louis XVIII* (en 2 vol., 1825), dans lequel il glorifiait la politique extérieure de Louis XVIII et donnait sur la Sainte-Alliance des « renseignements aussi profonds que lumineux » (*Biographie Rabbe*, 1834). En 1834, il vivait encore et remplissait toujours sa place d'inspecteur de la Loterie dans un des départements des environs de Paris. Quant à ses collaborateurs, Pinglin mourut à Paris en 1814 vers la soixantaine; il avait écrit en 1800 une satire, le *Siècle*, son cours de logique à l'usage des écoles en 1802; en 1808, il rédigeait l'*Ami des campagnes*. Regnard, sous la Restauration, était inspecteur des eaux et forêts à Chalon-sur-Saône.

Le bureau politique ne fut pas licencié immédiatement après le coup d'État du 18 Brumaire, puisque nous trouvons dans notre dossier un article, daté du 23 brumaire an VIII, accablant d'outrages les hommes du 2 Septembre, les Jacobins auteurs de la loi des otages. Mais notre étude s'arrête ici.

En terminant, nous attirerons l'attention une fois de plus sur l'intérêt des papiers de Barbet, auxquels nous n'avons emprunté jusqu'ici que les renseignements qui concernaient sa personne ou ses rapports avec ses collègues et avec les directeurs. Pendant près d'un an, cet obscur folliculaire fut comme le chef d'un ministère occulte, le ministère de l'esprit public, dont les attributions très vagues et très étendues étaient de renseigner le Directoire sur l'impression produite par ses actes, sur les menées de ses ennemis des Conseils, sur les ambitions des généraux, etc., et aussi de lui fournir des idées sur les moyens de parer aux dangers qui menaçaient son existence et encore de le tenir au courant de la situation diplomatique de l'Europe, de lui signaler les déplacements des personnages officiels ou officieux, d'émettre des hypothèses sur leurs causes probables, de suggérer des négociations à ouvrir, des pièges à tendre, etc. Sans doute, il serait imprudent de prendre à la lettre toutes les affirmations de ce subalterne. Il donne à ses conseils plus d'importance qu'ils n'en ont eu; il est porté à exagérer son influence, mais il est certain qu'il avait l'oreille des directeurs et surtout de Reubell, dont il n'est souvent qu'un écho fidèle; que par ses fréquentations presque journalières avec eux il était au courant de bien des petits secrets; qu'il connaissait mieux que personne les préoccupations intimes des hommes au pouvoir. Par suite, son témoignage, contemporain des événements, a une valeur réelle. Il ne sera donc pas impossible aux historiens de tirer de sa correspondance et de ses articles plus d'un renseignement précieux sur la politique intérieure et extérieure du Directoire. Notre appendice a pour but de montrer par quelques exemples qu'une recherche de ce genre ne sera pas tout à fait vaine.

APPENDICE.

I.

LE DIRECTOIRE ET LA DICTATURE MILITAIRE.

De tous les périls qui menaçaient la République naissante, il n'en est pas qui ait été plus vite perçu que la dictature militaire. Reubell, « la plus forte tête du Directoire, » sa « boussole, » comme dit Barras, dès l'an IV redoutait un sabre¹. Les articles et les tableaux décadaires de Barbet nous montrent combien ce danger s'accrut dans la suite et quelles graves et constantes appréhensions il causait aux hommes politiques.

Au début de l'an VII, dans un projet d'article (qui ne fut pas publié), Barbet recherchait « comment les héros se forment dans une République » et s'efforçait de démontrer que les destinées de la France n'étaient pas dépendantes du « génie d'un seul homme » (Bonaparte alors en Égypte), et, qu'au surplus, « ce sont les circonstances politiques plus que ses propres mérites qui ont fait les succès du héros italique. »

Le 30 pluviôse an VII, au début de la seconde coalition, Barbet, faisant preuve d'une rare clairvoyance, prévoyait la dictature au bout de la guerre qui allait s'ouvrir et il consacrait son tableau décadaire du jour à l'examen de cette question :

Le Directoire peut-il craindre l'influence militaire?

« La force militaire, disait-il, est une garantie puissante que les gouvernements opposent souvent avec succès aux factions, mais cet élément actif ne fait triompher le gouvernement qui le dirige que pour s'en rendre l'oppresser... L'épée d'un général d'armée surmonte la cime de presque tous les édifices révolutionnaires... » Il conseillait de ne pas laisser trop longtemps le même général à la tête de la même armée, de composer et de recomposer souvent les armées sous des dénominations nouvelles². Résolument, il rappelait les usurpations de Bonaparte pendant la campagne d'Italie, les ordres qu'il dictait au pouvoir civil :

« Un homme avait prévalu contre ce système de prudence conserva-

1. Voir Barras, *Mém.*, II, 105; III, 49, 141.

2. Les déplacements si fréquents de généraux en l'an VI et en l'an VII furent probablement inspirés par des raisons de cette nature.

trice parce qu'on avait besoin d'une influence extraordinaire contre une faction puissante. Le nom de Bonaparte était utile pour assurer le succès du 18 fructidor. Aussi le laissa-t-on créer sa réputation sous les mêmes drapeaux, au milieu des mêmes trophées. On laissa croître sa popularité dans le sein des mêmes légions. L'armée d'Italie était l'*armée de Bonaparte*. Bonaparte et son armée se déclaraient contre Clichy. Mais je n'ai pas besoin de rappeler que l'influence du général prenait déjà son ascendant naturel au-dessus de tous les éléments civils. Son nom était presque une *autorité constituée*. Son effigie était dans toutes les chaumières en remplacement de celle de Capet. Les chansons des carrefours étaient des hymnes à sa gloire. Le Directoire se confondait dans la foule qui faisait pour ainsi dire cortège à son char de triomphe. Ses collègues, dans le généralat en chef, se regardaient comme ses lieutenants... Toutes nos armées marchant à la victoire croient voir son ombre les précéder dans le pas de charge. Le génie du gouvernement, par une tactique qui semble un chef-d'œuvre dans la théorie politique, sans briser le piédestal du héros, sut maintenir l'indépendance des destinées de la patrie, etc... »

Barbet, le confident de Reubell, estimait donc que l'expédition d'Égypte avait eu pour but, dans l'esprit du Directoire, d'éloigner pour un temps la dictature militaire¹.

Le 20 ventôse, dans une note intitulée *Résultats d'un système de conquêtes*, Barbet revenait encore sur les ambitions des généraux d'armée. Si la France triomphe dans la guerre commencée, si elle conquiert l'Allemagne :

Alors, disait-il, l'existence politique du Directoire disparaît dans l'immensité de son ouvrage. Alors un brutal soldat auquel l'audace tiendra lieu de génie, une ambition effrénée de système politique profiteront des vastes combinaisons de ces magistrats suprêmes qui, sous la toge pacifique, ne pourront pas toujours commander à l'épée victorieuse d'un de ces téméraires encuirassés (*sic*) que les peuples et nous autres, qui sommes peuple, appelons des *héros*. Qu'un Championnet, par exemple, soit environné de ces circonstances plus favorables à l'audacieuse turbulence d'un général victorieux, il appellera nos arrêtés des actes disputeurs de l'autorité militaire. Au lieu de chasser simple-

1. Cette opinion mériterait d'être discutée en détail. Notons seulement que La Révellière, dans sa *Réponse aux dénonciations* (15 thermidor an VII), attribue formellement à Bonaparte l'idée de l'expédition d'Égypte. Une réponse à La Révellière, parue immédiatement après (Bibl. nat., Lb⁴² 2260), déclare au contraire que « ce n'est pas Bonaparte, mais Talleyrand qui a eu cette idée, » et Talleyrand n'aurait fait que refléter la pensée du Directoire. A l'origine, on se serait préoccupé seulement de rechercher un lieu de déportation pour les prêtres réfractaires.

ment vos commissaires civils, il se constituera un Directoire dans l'enceinte de son camp. La plume se refuse à suivre l'anarchie militaire dans tous ses monstrueux résultats. Voilà les conséquences qui s'identifient avec le succès le plus entier de votre système de conquêtes...

De même qu'il prévoyait en cas de victoire un 18 Brumaire, Barbet redoutait en cas de défaite un 30 Prairial :

La reprise des hostilités, écrivait-il dans son tableau du 25 pluviôse, déconcertera notre commerce, les factions murmureront, dans le sein de la classe souffrante, que la guerre a toujours été l'arrière-pensée de votre ambition. Le corps législatif s'attachera à vous soumettre à son influence en se rendant plus difficile que jamais sur les ressources pécuniaires que vous provoquerez, etc...

Les craintes de Barbet prenaient corps en Germinal. Il dénonçait tout un parti formé autour de Lucien Bonaparte et donnait en même temps ces notes *exclusivement confidentielles* sur les principaux généraux d'armée dont l'ambition était à redouter :

L'influence militaire étant la chance qui semble menacer plus directement l'essence de notre gouvernement, je crois utile de l'environner de tous les renseignements qui peuvent être personnellement relatifs aux officiers généraux, qui, par leurs talents militaires étant utiles à la défense de la patrie, doivent être cependant l'objet d'une surveillance toute spéciale. On verra combien l'esprit militaire dans le sein d'une République est porté à s'élever contre l'autorité de la toge. *Armis toga cedat*, telle est la devise de presque tous les généraux :

Bonaparte. Ce général regardé comme un héros passe aussi pour un grand homme d'État. On lui prête de grandes vues et par conséquent une discrétion profonde doit le caractériser dans la familiarité de ses rapports domestiques.

Même quand l'oiseau marche on voit qu'il a des ailes.

Un ex-conventionnel, dont je ne suis que l'écho, était avec lui à Montebello. Il conversait avec lui sur la terrasse de littérature. On annonce au général le Directoire cisalpin en corps : « *Le Directoire!* qu'il attende! » Et Bonaparte continue sa conversation sur Horace et Virgile. Il demandait à ce conventionnel, avec lequel je suis lié, des nouvelles de Fréron. — Je ne sais pas ce qu'il est devenu, n'est-il pas placé? — Ma foi je ne le crois pas. — Cependant Barras devrait bien penser à lui, mais quand les hommes parviennent à la puissance ils oublient..., et le général alors changea brusquement de conversation. Il aimait beaucoup à converser pendant les repas et ne ménageait pas les épigrammes contre le Directoire, m'a dit le conventionnel souvent son commensal.

Delmas. Ce général est très estimé et mérite de l'être. Mais il paie son tribut à la causticité militaire contre l'autorité civile. Il avait pris sur lui de changer quelque chose aux ordres qu'il avait reçus du gouvernement pour une certaine opération : « Je prends une chose bien hardie, » dit-il à un agent civil qui me l'a rapportée. « Mais sans doute le Directoire qui est *militaire* ne me blâmera pas. »

Augereau. Une dame que je connais et qui faisait partie de la société du général le complimente chez le député D... sur sa promotion au commandement de l'armée d'Allemagne. « F... qui peut mieux que moi remplacer le digne Hoche ! » Cette exclamation fut suivie d'invectives contre le Directoire et la législature. Cependant Augereau est très brave, bon officier, aimé de ses frères d'armes. Il faut donc utiliser sa bravoure en l'isolant de toute influence politique.

Jourdan. Ce général, m'assure-t-on, est depuis son retour le ralliement de tous les mécontents. Nommé député par une scission, il devient essentiel, comme il est facile, d'empêcher son entrée au Sénat ainsi que celle de Bernadotte et d'Augereau.

II.

LE DIRECTOIRE ET LE MASSACRE DE RASTADT.

On a discuté très souvent et on discute encore pour savoir quels sont les véritables meurtriers des plénipotentiaires français au congrès de Rastadt, — des émigrés ou des soldats autrichiens agissant par ordre ? Dans son tableau décadaire du 40 floréal an VII, Barbet fait retomber sur les émigrés toute la responsabilité de l'événement :

Je n'attribue point cet assassinat aux Autrichiens, car ils en redouteront eux-mêmes les conséquences... Les meurtriers de nos plénipotentiaires sont des individus qui ne connaissent que la mort pour pacte entre eux et nous. Les émigrés seuls ont pu commettre cet horrible assassinat et c'est eux seuls que j'en crois coupables...

Il conseille au Directoire de ne pas accuser l'Autriche de l'attentat, mais d'en rendre les seuls émigrés responsables. Il ajoute que cet assassinat est une bonne fortune pour le gouvernement français. Le Directoire doit utiliser l'émotion que la nouvelle va produire dans tout le pays pour recouvrer sa popularité perdue. Il ouvre l'avis suivant qui fut suivi en partie :

... Un grand événement pouvait seul nous rendre à notre enthousiasme révolutionnaire. Cet événement décisif vient de nous apprendre ce que nous devons attendre des rois ; il faut donc que dans l'élan de

l'enthousiasme on proclame la *Patrie en danger*¹ afin que toutes les dissidences soient obligées de se taire avec respect devant l'oriflamme républicain. Le Directoire doit se saisir avec audace de cet oriflamme. Les factieux du forum quitteront alors leurs tréteaux tribuniens... Les circonstances revêtent le Directoire de cette dictature d'opinion aussi puissante que si la loi l'avait elle-même créée. Tergiverserez-vous encore avec les timides palliatifs qui, en ce moment, font de votre existence politique un problème dont la solution occupe tous les esprits...? Exposez aux yeux du peuple les cadavres de Roberjot et de Bonnier... Faites flotter à la tribune de la législature leur tunique ensanglantée et que le sang de ces ministres de paix réponde aux diatribes calomniatrices de Marbot... Promenez dans tous les départements leur tunique ensanglantée afin qu'elle serve à nos conscrits d'étendards militaires... Je me résume. Un message décisif devrait, en annonçant au corps législatif l'assassinat de nos plénipotentiaires, réclamer le salut de l'État d'une nouvelle harmonie entre le Directoire et la législature; il faut que ce message propose une fête funèbre où les âmes se retrempent dans leur haine contre la royauté. Bailleul² ou tout autre républicain prononcé et dont le républicanisme n'est point un système d'opposition devrait alors immoler audacieusement la faction (non les factieux) sur le cénotaphe de Bonnier, etc. (*sic*); je pense en dire assez pour être compris.

III.

LE DIRECTOIRE ET LES SCISSIONS.

Pour obtenir la majorité aux élections, le Directoire inventa le système des scissions. Dès qu'une assemblée électorale semblait devoir faire de mauvais choix, les agents du Directoire, réunissant tous leurs partisans, quittaient l'assemblée-mère et procédaient, dans une autre assemblée, à des nominations agréables au gouvernement. Il suffisait ensuite de faire valider les opérations des assemblées scissionnaires et d'annuler celles des assemblées-mères. C'est ce que fit la loi du 22 floréal an VI.

Dans son tableau du 10 nivôse an VII, Barbet nous donne de curieux détails sur les agents électoraux du Directoire et sur la mission qui leur est confiée :

1. Jourdan proposera sans succès de proclamer la patrie en danger à la séance du 27 fructidor (Conseil des Cinq-Cents).

2. Bailleul fit décréter en effet une fête funèbre en l'honneur de Bonnier et de Roberjot (Conseil des Cinq-Cents, séance du 21 floréal an VII).

Des agents secrets et des scissions.

... Des agents qui lui (au Directoire) soient exclusivement dévoués, sachant analyser les passions du cœur humain et les maîtriser indirectement, doivent comme autant de véhicules faire circuler l'esprit conservateur du Directoire dans tous les départements...

Beaucoup de ces agents, l'an passé, paraissent avoir plus écouté le sentiment de l'amour-propre que l'intérêt de leur mission. Dans le Pas-de-Calais, par exemple, la scission était facile, elle était nécessaire, on ne l'a pas opérée...! Il est nécessaire que les agents aient par eux-mêmes des renseignements locaux, qu'ils jouissent dans le département d'une considération non équivoque, qu'ils aient du liant dans les mœurs, une grande popularité dans les manières et la finesse la plus subtile dans la tactique d'agir sur les esprits... Il est facile de parler à l'intérêt des impartiaux, à l'apathie des métis (*sic*) pour qu'ils unissent leurs suffrages à ceux des constitutionnels. Les scissions seront un puissant levier entre les mains de ces agents lorsque dans certains départements les factieux conserveront une influence dangereuse. Par la dernière discussion dans le Conseil des Cinq-Cents, les scissions sont devenues un *moyen politique légalement consacré*. Ainsi une poignée de républicains, courageusement amis du gouvernement, dirigés avec sagesse, peuvent neutraliser les efforts d'une majorité factieuse...

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. CHÉRADAME.

Les meilleures rectifications sont certainement les plus courtes. Aussi, ai-je constaté avec un vif regret que la réplique de mon honorable contradicteur (*Revue historique*, 1902, livr. de nov.-déc., p. 324) contenait, pour employer la savoureuse expression de M. Eisenmann, de nouvelles « erreurs de plume » ou même des insinuations me créant non seulement le droit, mais l'obligation d'une nouvelle réponse.

La note placée au bas de la page 325 m'a paru particulièrement regrettable, car elle me taxe, en somme, d'injustice systématique et pourrait facilement incliner à douter de ma bonne foi. Il est donc tout à fait indispensable qu'à cet égard je remette les choses au point.

Je ferai remarquer d'abord à M. Eisenmann que la brochure à laquelle il fait allusion est intitulée : *l'Affaire Dreyfus à l'étranger* et non pas *l'Affaire Dreyfus « vue de » l'étranger*, ce qui ne veut pas dire tout à fait la même chose.

Au cours de ces quelques pages, j'ai été amené à constater que les Juifs de Galicie et de Podolie se sont cotisés « pour subvenir aux frais de la propagande en faveur de Dreyfus. » Il s'agit là d'un fait matériel absolument certain et dont j'affirme encore l'authenticité ; mais si j'ai constaté ce fait, c'est en toute justice comme l'établit ce passage de ma brochure, page 15 : « D'ailleurs, faut-il, comme certains le veulent, attribuer aux seuls israélites la direction de la campagne ? Je ne le crois pas, et l'équité me fait un devoir de déclarer qu'au cours de mon voyage, j'ai rencontré deux israélites, assurément honorables, qui ont à la fois reconnu et blâmé la campagne entreprise. »

Peut-être M. Eisenmann a-t-il encore vu une attaque systématique contre les Juifs dans ce fragment de mes conclusions générales :

« Une puissance mystérieuse a travaillé l'Europe. Il n'est pas possible que, dans ces pays si divers, ayant des intérêts si différents, où nous comptons des amis si nombreux, l'unité d'opinion constatée soit un résultat naturel. »

Or, cette impression de puissance mystérieuse travaillant en faveur de Dreyfus n'a rien eu chez moi de systématique ou de voulu. Je le prouve par ce fait que c'est identiquement la même impression que ressentit, *quelques mois plus tard*, un homme dont M. Eisenmann ne récusera certainement pas le témoignage, car il fut Allemand et socialiste d'une incontestable orthodoxie. J'ai nommé W. Liebknecht.

Dans les nos 18, 19 et 21 de *Die Fackel*, de Vienne, publiés chez Karl Kraus, se trouvent, en effet, trois lettres de W. Liebknecht, datées le 25 septembre, le 4 octobre de Berlin, et le 26 octobre 1899 de Charlottenbourg, où l'on peut lire :

« Je ne crois pas à l'innocence du capitaine français Dreyfus... Je fus tout de suite frappé de ce fait que la presse allemande recevait, de Paris, des renseignements absolument faux... »

« Maintenant, quelques mots sur la « campagne. » Elle a été célébrée par les « initiés » en des hymnes enthousiastes. Au point de vue Barnum, Mosse et consorts, elle mérite certainement des louanges. Truc et réclame. Réclame et truc. Jamais on n'en vit de semblables, ni de montés sur un pied aussi gigantesque. Ils n'avaient qu'un défaut. Jamais truc ne fut plus visible, plus sensible, plus palpable, ni d'un calibre plus lourd. C'était tantôt un concerto de style sévère, tantôt un charivari bien répété, l'un et l'autre conduits par un chef d'orchestre au moindre signe duquel tous les exécutants obéissaient. Un mouvement de bâton, et à Paris, à Londres, à Berlin, à Vienne, à New-York, ce même motif était chanté, soufflé, sifflé, raclé, piaillé, meuglé. Et l'on s'étonne que la croyance à un « syndicat » soit née ! Quand, dans tous les pays, cinq cents journaux de partis différents entonnent chaque jour une fois, deux fois et plus, la même mélodie, il n'est vraiment pas possible de croire à un « pur hasard » ou à de mystérieuses « sym-
« pathies » des nerfs et des âmes. »

Je réduis ces citations au minimum nécessaire à l'établissement de ma bonne foi. Si Liebknecht, l'un des grands chefs socialistes allemands, a cru devoir publier un jugement aussi vigoureux, le mien, portant sur le même ensemble de faits, n'apparaît-il pas comme légitime, modéré et dépourvu de toute tendance systématique ?

En ce qui concerne le mot *Siebenburgen*, dont M. Eisenmann me reproche d'avoir ignoré le sens, je ferai remarquer à mon honorable contradicteur que, si *Siebenburgen* veut certainement dire en français « Transylvanie, » — comme l'indique le premier dictionnaire venu, — il n'en désigne pas moins également, ainsi que je l'ai écrit et le maintiens encore, la région de la Hongrie où se trouve la principale colonie allemande de la Transleithanie. C'est ce qu'établit suffisamment cette phrase du *Temps* (3 octobre 1902) : « Jusqu'à présent, les Allemands de Transylvanie, la colonie saxonne et protestante dont Hermannstadt est le centre, etc. »

Quant aux autres critiques de détail, des circonstances nouvelles me permettent d'y répondre d'une façon globale. Le motif capital de nos divergences de vue entre M. Eisenmann et moi se réduit, en somme, à ceci que M. Eisenmann ne reconnaît l'existence ni du danger pangermaniste ni des convoitises du gouvernement de Berlin sur l'Autriche, dangers et convoitises sur lesquels j'ai attiré l'attention dans mon livre.

Tout d'abord, mon point de vue a surpris, et c'était fort légitime, puis il a été abondamment discuté et successivement il a été reconnu exact par presque tous les grands organes de la presse européenne.

Pour l'établir, je ne ferai allusion qu'à de récentes confirmations dont il est impossible de nier la valeur.

Le *Temps* a publié dernièrement les résultats d'une enquête faite en

Hongrie par M. Raymond Recouly que je n'ai pas l'honneur de connaître. Or, le collaborateur du *Temps* a constaté, en Hongrie, exactement la même organisation pangermaniste dont j'ai signalé l'existence en Autriche. Le 11 septembre, M. R. Recouly écrit : « Ce qui caractérise cette agitation, c'est d'abord qu'elle est toute récente, ensuite qu'elle n'a pas pris naissance dans le pays même, mais a été provoquée par des agents venus de l'extérieur.

« Que les toutes-puissantes ligues pangermaniques, *Alldeustcher Verband* et les autres, soient encouragées et soutenues par les pouvoirs publics allemands, cela ne saurait faire aucun doute quand on voit, au premier rang de ces ligues, des personnages de l'entourage immédiat de l'empereur. On sait comment ces ligues ont travaillé en Autriche, dans ce pays « ami et allié, » et l'effroyable agitation qu'elles y ont causée, le *Los von Rom* et les attaques directes contre les Habsbourg au profit des Hohenzollern. »

M. Eisenmann accusera-t-il le *Temps* d'être un journal chauvin et alarmiste? Je crois que ce serait à tort, car, peu après, sir Horace Rumbold, ancien ambassadeur d'Angleterre à Vienne, donc personnalité remarquablement qualifiée pour savoir, a hardiment dénoncé dans la *National Review* les convoitises secrètes du gouvernement de Berlin. M. de Szell enfin, par conséquent le chef actuel du cabinet hongrois, vient de déclarer « qu'il suivait le mouvement pangermaniste avec la plus grande attention, parce qu'il le considérait comme un des plus dangereux pour la Hongrie et voulait l'étouffer, dans son germe, par mesure administrative. » (*Le Temps*, 21 nov. 1902.) Quant à M. François Kossuth, chef du parti de l'Indépendance à Budapest, il croit à la mainmise de l'Allemagne sur les provinces allemandes de l'Autriche. (*Le Temps*, 9 déc. 1902.) En présence de pareils témoignages, il me paraît inutile d'insister. M. Eisenmann est libre de ne pas considérer la question comme résolue; j'ai trop le respect de l'opinion d'autrui pour lui contester le droit de partager encore l'avis du rédacteur de l'impérialiste *Münchener Allgemeine Zeitung*.

Paris, le 30 novembre 1902.

André CHÉRADAME.

RÉPONSE DE LA RÉDACTION.

Nous avons bien voulu admettre une nouvelle réponse de M. Chéradame à M. Eisenmann, bien que la question fût vidée et bien que sa lettre n'apporte aucun élément nouveau au débat. Il a cru piquant de faire citer par la *Revue historique* les grossières inepties que Liebknecht, vieilli et aigri, a publiées sur l'affaire Dreyfus, poussé par des sollicitations venues de France et par l'idée d'ennuyer les socialistes qui avaient abandonné la stricte observance marxiste et pensaient que toute injustice, même envers un officier juif et riche, doit être réparée. Personne, parmi les gens sérieux, n'a accordé la moindre importance aux déclarations de Liebknecht, dépourvues de preuves autant que d'autorité morale. Personne, dans le monde entier, parmi les gens de bon

sens, bien informés et doués d'un peu d'esprit critique, ne croit ni au syndicat juif ni au complot étranger en faveur de Dreyfus ni à la culpabilité de Dreyfus, et ceux qui, comme moi, ayant été mêlés activement, depuis 1898, à tous les détails de la campagne de revision, en jugent, non comme Liebknecht sur des imaginations folles et des racontars mensongers, mais sur des faits, peuvent attester que jamais campagne d'opinion n'a été conduite avec de pareils scrupules d'honnêteté, je dirai même avec une pareille candeur et avec si peu d'argent, venu des sources les plus pures. Tous ceux qui ont pris part à cette campagne avaient comme règle de conduite celle que Mathieu Dreyfus, le frère héroïque de la noble victime, s'était posée à lui-même : « Ne jamais mentir et ne rien faire qu'on ne puisse avouer tout haut. » De l'autre côté, c'était une série si extraordinaire de mensonges et de faux en écriture privée et publique, depuis les pièces secrètes de 1894 jusqu'au faux bordereau annoté que le général Mercier colportait à Rennes, qu'on ne peut plus en faire le compte. Si la presse de tous les pays, à l'exception des organes cléricaux et antisémites, a été d'accord dans ses jugements sur l'affaire Dreyfus, c'est que la vérité éclatait à tous les yeux, et l'idée du mot d'ordre parti on ne sait d'où et répété par les cinq cents principaux journaux du monde entier est tellement bouffonne que la vieillesse de Liebknecht peut seule l'excuser. La *Revue historique* a eu parfaitement raison de voir, dans la brochure de M. Chéradame, l'*Affaire Dreyfus à l'étranger*, la manifestation d'un véritable aveuglement, provoqué par un parti pris antisémite et nationaliste. Par l'importance qu'il paraît attacher aux déclarations de Liebknecht, il donne une fois de plus la preuve de son absence totale d'esprit critique. Ne parle-t-il pas d'ailleurs, dans son dernier volume, p. 280, des « protestants français qui suivent spécialement les « directions » du *Journal de Genève*, » sans se douter de ce qu'il y a de comique dans cette idée. De pareilles naïvetés abondent dans tout ce qu'écrit M. Chéradame.

Certainement, il a toujours su que *Transylvanie* est le nom français du pays appelé en allemand *Siebenburgen*. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il a représenté comme un pays allemand une région où les Allemands ne sont qu'une infime minorité et ne font nullement cause commune avec les ennemis de la Hongrie. S'il savait combien les Allemands sont peu nombreux en Transylvanie, il a eu un tort d'autant plus grave, écrivant en France, de n'employer que ce terme allemand, car il donnait ainsi au lecteur une idée fautive.

Sur le dernier point, nous n'avons rien à dire. Nous n'avons jamais nié qu'il existât un mouvement pangermaniste en Autriche. Nous avons nié qu'il fût, en général, inspiré par les Juifs et combattu par les antisémites. Nous avons nié que le gouvernement allemand eût intérêt à s'annexer la Cisleithanie. Nous sommes certain qu'il ne voudrait à aucun prix de cette annexion qui serait la ruine de l'Empire allemand. Nous avons affirmé que la *Question d'Autriche* est bien plus complexe que ne se l'imagine l'esprit simpliste de M. Chéradame. Nous continuons à être du même avis.

G. MONOD.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

ANTIQUITÉS NATIONALES (GAULOISES ET GALLO-ROMAINES¹).

GÉOGRAPHIE ET ANTHROPOGÉOGRAPHIE. — M. VIDAL DE LA BLACHE a multiplié les excellents conseils et les fines remarques dans son discours sur les *Routes et chemins de France*². — M. SAINT-JOURS maintient avec raison sa thèse sur l'ancienneté de la forme actuelle du rivage gascon³. — M. CLERC a étudié le *Bassin de Marseille, géographie et géologie*⁴, et il sera facile à l'historien de glaner son profit dans cette étude⁵. — M. le D^r LIÉTARD a fait une enquête très approfondie sur les différents types humains dans le département des Vosges⁶. — J'attends toujours avec impatience de bons travaux sur les déplacements de la flore dans la Gaule⁷.

TOPONOMASTIQUE. — C'est peut-être la partie de nos antiquités la plus livrée à elle-même : 4^o par suite de la lenteur incroyable avec laquelle marche la collection de nos *Dictionnaires topographiques*;

1. Cf. la *Revue historique* de juillet 1901, p. 331 et suiv.

2. *Congrès des Sociétés savantes*, 5 avril 1902.

3. *Les Fleuves côtiers de Gascogne*, 1902 (extrait du *Bull. de la Soc. de géogr. commerciale de Bordeaux*; cf. *Revue historique*, juillet 1902, p. 336).

4. Extrait du *Bull. de la Soc. de géogr. de Marseille*. Marseille, Secrétariat, 1901, in-8^o de 16 p.

5. P. 7 : « On a prétendu que la configuration du rivage actuel de Marseille aurait subi des changements considérables depuis l'antiquité classique. Il n'en est rien. »

6. *La Population des Vosges, ethnogénie, anthropologie, démographie* (extrait du t. IV du *Département des Vosges*). Épinal, Huguenin, [1901], in-8^o de 340 p. — Je n'ai pas reçu les travaux de M. Sittard sur l'ethnologie de la Savoie (*Bull. de la Soc. de géogr. de Genève*, 1900), de M. Piot sur celle de la Flandre (*Acad. roy. de Belgique*, XXXV, 1898), de M. Descamps sur celle du Poutou (*Bull. de la Soc. de géogr. de Lille*, 1899), de MM. Durand et de Lapouge sur celle du Rouergue (*Bull. de la Soc. de géogr. de Montpellier*, 1898).

7. Dans le puits des Bouchauds (Chauvet, p. 9), on a trouvé de nombreuses pommes de pin, arbre disparu de cette région charentaise.

2° faute d'un bon manuel de cette science, que M. Longnon seul peut faire et que nous le supplions de nous donner¹; 3° à cause de l'incurable fantaisie où se complaisent les chercheurs d'étymologies. — M. FOURNIER a inventorié les noms de lieux qui rappellent le culte de Bôlénus; il y a beaucoup d'audace dans certains de ses rapprochements². — M. DURÈGNE³ fait correspondre la zone d'extension des noms en *-os* avec celle des populations aquitaniques; je ne sais s'il ne faut pas rattacher souvent ces noms en *-os* à des noms gallo-romains en *-osus*, et étudier par suite, avec le plus grand soin, cette dernière classe, représentée par de si étranges dieux topiques chez les Bituriges et ailleurs⁴.

LINGUISTIQUE. — Le travail de M. BOURCIEZ sur les *Mots espagnols comparés aux mots gascons*⁵ ne peut demeurer indifférent à nos antiquaires; il reconstruit quelques-uns des mots du vocabulaire de nos populations celtiques ou plutôt préceltiques, ligures ou ibères: *matersilva*, le chèvre-feuille, *penna*, sommet, *sisca*, roseau, *brosca*, brousse, *artiga*, terre défrichée, *muga*, limite. Je ne serais pas étonné si ces mots nous servaient un jour à comprendre d'importants détails de la civilisation gauloise⁶. — Nous reviendrons, quand le volume aura paru, sur les travaux consacrés par M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE à la *Déclinaison celtique des mots*⁷.

AGE DE LA PIERRE. — Le livre de M. G. RIVIÈRE sur *l'Age de la pierre*⁸ est un ouvrage de vulgarisation aimable et de lecture facile;

1. Signalons, en attendant, les excellentes pages consacrées à la toponomastique par M. Meyer-Lübke, dans son *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*, 1901, p. 186 et suiv.; il faudrait les traduire et les vulgariser en un petit volume à la portée de tous les chercheurs locaux de France.

2. *Bull. de la Soc. de géogr. de l'Est*, 1899.

3. *Revue philomathique de Bordeaux*, 1898.

4. Je n'ai pas lu le livre de M. Devaux sur *l'Histoire d'un nom de lieu celtique (Pithiviers)*, Paris, Picard, 1901. M. D. combat l'étymologie proposée par M. d'Arbois de Jubainville, *Petuarios*, équivalent celtique de *Quartus* (cf. *Revue celtique*, t. XVIII, p. 246; et 1902, p. 104). Il n'est pas impossible, cependant, que des noms de lieux soient dérivés de noms de nombres celtiques; cf. *Petro-mantalum* chez les Véliocasses. — Meynier, *les Noms de lieux romans en France et à l'étranger*, dans les *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1899 et 1900.

5. *Bulletin hispanique* de 1901.

6. Comparez *matersilva* à *Luguselva*.

7. *Revue celtique* de 1902.

8. *L'Age de la pierre (Bibl. d'hist. et de géogr. univ.)*. Paris, Schleicher, 1902, in-12 de 183 p., 26 fig., 4 pl. Il eût été bon que M. R. citât plus souvent le si précieux répertoire de M. S. Reinach sur l'époque des alluvions et des cavernes. De très nombreuses réserves sur la documentation monumentale et

mais ses chapitres sur la civilisation générale sont peut-être aventurés par endroits; je ne sais si les dessins des artistes magdaleniens, y compris les étonnantes figures rupestres récemment découvertes à Tayac¹, nous permettent de conclure à « la présence d'un peuple tout entier épris d'art²; » je ne sais non plus si les caractères de l'inhumation donnent déjà le droit aux archéologues de parler d'une religion funéraire à l'époque néolithique. En tout cas, un livre et des hypothèses de ce genre rendent au moins le service de rappeler au public qu'il y avait, dès avant l'âge des métaux, des populations désireuses d'un certain idéal de vie, et que l'archéologie préhistorique, si incertaine et si muette qu'elle soit, peut aider à retrouver la pensée intime de nos plus lointains ancêtres. — Je me hâte d'ajouter que je ne leur refuse ni les talents d'une « race d'artistes » ni l'« intensité des idées religieuses »; je demande seulement à retarder encore de quelques mois ce *mea culpa d'un sceptique* que M. CARTAILHAC vient de faire avec une franchise qui l'honore³. Il a fait autre chose, et aussi bien, qui est de nous donner, des différents âges préhistoriques dans les régions pyrénéennes, un résumé vivant et complet, que je voudrais voir un jour transformé en un livre bourré de notes et de statistiques⁴.

M. DU CHATELLIER continue, avec sa patience et sa prudence habituelles, l'exploration préhistorique du Finistère; il vient de nous signaler la première pierre gravée qui ait été recueillie en Bretagne dans une sépulture de l'époque du bronze⁵, et de nous montrer⁶ jus-

livresque de cet ouvrage viennent d'être faites par M. Cartailhac (*l'Anthropologie*, 1902, p. 497).

1. Il est bon de rappeler, à ce propos, les très heureuses trouvailles faites par M. Daleau dans la grotte de Pair-non-Pair, en Gironde (*les Gravures sur rocher*, etc., Bordeaux, Cadoret, 1897, in-8° de 18 p. et 6 pl.), trop souvent négligées de ceux qui touchent à cette question.

2. Voyez les nouvelles découvertes d'os à gravures ciselées, *Fouilles dans les grottes du Mas d'Azil*, par l'abbé Breuil (*Bulletin archéologique* de 1902). Dans la *Station de l'âge du renne de Saint-Marcel (Indre)*, il y a une gravure de renne sur plaque de schiste qui est vraiment une chose « splendide » (Breuil, *l'Anthropologie*, 1902, n° 2, p. 159). — Cf. encore *Fouilles d'un abri à Sordes*, par Breuil et Dubalen, dans la *Revue de l'Éc. d'Anthr.*, 1901, p. 256 et suiv. — Je ne connais pas Dharvent, *Premiers essais de sculpture de l'homme préhistorique*, Rouen, 1902.

3. Article paru sous ce nom dans *l'Anthropologie* de 1902, n° 3.

4. *Le Préhistorique pyrénéen*, dans les *Mélanges Léonce Couture*, 1902, p. 1 et suiv.

5. *Exploration des tumulus des montagnes Noires*, extrait du *Bulletin archéologique*, 1901; cf. p. 19.

6. Dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1901.

qu'à quel point les moindres ilots du littoral (Triélen, Quéménès, Molène, Lédénès, Ouessant) étaient habités dans les temps des mégalithes¹.

CIVILISATION GÉNÉRALE DES CELTES. — Le dernier volume paru du *Cours de littérature celtique*, de M. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE², est, en apparence, une simple étude bibliographique sur les auteurs grecs et romains qui ont parlé des Gaulois. Mais, chemin faisant, l'auteur a semé, sur l'origine des Celtes, sur leur caractère, sur leur langue et sur leur histoire, les rapprochements ingénieux et les remarques décisives. Ce livre sera désormais le premier à lire quand on voudra s'initier à l'histoire de la Gaule et à la manière dont elle s'est faite. — M. d'Arbois de Jubainville a la modestie qui convient au vrai savant; il écrit dans sa préface (p. xv) : « La plupart du temps, les doctrines auxquelles on prétend donner mon nom ont été empruntées par moi à nos voisins de l'est et du nord; » mais nous, qui avons le devoir de ne pas être modestes de nos gloires, nous répondrons à ce mot par celui de Pauli, écrivant peu avant de mourir : *Auf diesem Gebiete haben wir einen Forscher, der die gleiche Fülle des Wissens und dieselbe Klarheit des Urtheils zeigt, wie wir soeben für Vorderasien Kretschmer nachgerühmt haben : es ist dies d'Arbois de Jubainville*³.

Je ne puis que signaler les efforts qui se font de tous côtés à propos des monuments, des traditions populaires, de la langue, pour reconstituer l'unité et définir les caractères propres de la civilisation celtique; tout en rendant hommage à l'étendue des connaissances et à l'ingéniosité des rapprochements que prouvent ces études, je n'ose me prononcer encore sur le fond : l'existence d'un type celtique, archéologique⁴ et moral, répandu dans toute l'Europe du Nord et se

1. M. de Saint-Venant a rouvert, avec raison, la très grosse question de la *Dissémination des produits des ateliers du Grand-Pressigny aux temps préhistoriques* (extrait des *Comptes-rendus du Congrès intern. d'anthr.*, 1900); il annonce un travail plus développé, avec carte à l'appui. — Arnaud d'Agnel et Allec, *Station préhistorique découverte à Vachères (Basses-Alpes)*, dans le *Bulletin archéologique* de 1901. — M. de Vesly a signalé une station lacustre à Rouen (*Découverte préhistorique*, etc., Louviers, Izambert, 1899). — Bloch, *Considérations anthropologiques sur la Corse actuelle, ancienne et préhistorique* (*Bull. de la Soc. d'anthrop.*, 1902, p. 333 et suiv.) : travail sommaire, mais qui montre l'importance particulière de la Corse dans l'histoire des origines européennes.

2. T. XII : *Principaux auteurs de l'antiquité à consulter sur l'histoire des Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'au règne de Théodore I^{er}*. Paris, Fontemoing, 1902, in-8° de XVI-344 p.

3. *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, n° 157, 12 juillet 1900.

4. Je n'ai pas lu Rössler, *les Influences celtiques*.

perpétuant jusqu'au moyen âge; je ne le nie pas, je ne l'affirme pas. — Je ne crois pas du reste que, dans cet ordre d'idées, il soit possible de procéder avec plus de réserve et plus de précision scientifique que M. DÉCHELETTE : après avoir lu son travail sur le *Hradischt de Stradonic en Bohême et les fouilles de Bibracte*¹, je demeure convaincu que ces deux *oppida* appartenaient à une civilisation semblable (le type de la Tène III)², mais encore qu'ils étaient à peu près contemporains (1^{er} siècle avant l'ère chrétienne), et j'hésite à peine à attribuer celui de Bohême aux Boïens, alliés des Helvètes³. — Dans une autre publication, il a proposé un groupement chronologique des différentes sépultures gauloises ou soi-disant telles⁴ de la Haute-Italie; elles paraissent toutes antérieures au 1^{er} siècle avant J.-C.⁵. L'étude des objets qu'elles ont livrés amène M. D. à discuter la question capitale en matière de civilisation italo-celtique : est-elle, comme l'a supposé M. Brizio, d'origine purement étrusque? et les Gaulois, dès avant leur descente en Italie, auraient-ils déjà assez subi l'influence des Étrusques pour leur emprunter mœurs et outillage? Ou bien l'art gaulois doit-il revendiquer son autonomie, avec son émaillerie, ses coraux, ses épées et ses fibules de la Tène? Je n'ai pas besoin de dire que M. D. se prononce énergiquement en faveur de cette dernière solution. Mais j'ai peine à croire que des recherches ultérieures ne le décident pas à faire une part un peu plus grande, dans le monde gaulois, aux relations avec l'Étrurie. — Dans un autre article, il a montré l'étroite parenté qui existe entre la céramique de l'Armo-

1. Extrait du *Congrès archéologique de Mâcon*. Protat, 1901, in-8° de 64 p., 4 pl. (*Académie*).

2. Voyez dans les *Comptes-rendus du Congrès intern. d'anthr.*, 1900, le résumé donné par M. Déchelette (*Note sur l'oppidum de Bibracte et les principales stations gauloises*) des caractères et des stations de cette période; et, à la suite de cette note, la remarque de M. S. Reinach : « La Tène III paraît, en Gaule, être séparée de la Tène II par... l'invasion des Cimbres et des Teutons » (p. 427).

3. Je ne trouve pas exagéré le chiffre de 32,000 que donne César pour les Boïens immigrants de 58 (I, 29); il est confirmé par le détail que donne César lors de la bataille (I, 25).

4. Je tiens à réserver, jusqu'à nouvel ordre, l'épithète ethnique qu'on peut donner à ces débris. En ce qui concerne les cimetières de San-Bernardo et Persona (Ornavasso), il semble bien qu'ils soient en terre ligure (cf. Kretschmer, *Die Inschriften von Ornavasso*, 1902, p. 16). Quant à Montefortino, qui est près d'Arcevia, s'il est bien chez les Senons, c'est vraiment à l'extrémité de leur domaine, près ou sur l'*ager Sentinas*.

5. *Montefortino et Ornavasso, étude sur la civilisation des Gaulois cisalpins*, extrait de la *Revue archéologique* de 1902, 39 p. et 35 grav.

rique et celle de la Bretagne insulaire¹. — Enfin, dans une revue bibliographique d'ensemble sur l'*Archéologie celtique en Europe*², M. D. a résumé l'état des principaux problèmes qu'elle soulève et exposé, sobrement et clairement, le rôle qu'il attribue à l'art gaulois de la Tène, de 400 à 50 avant notre ère, dans l'ensemble de l'Europe du Nord et du Centre³.

C'est cette même « âme celtique » dont M. PINEAU a cherché les fantaisies et les mythes dans les *Vieux chants populaires scandinaves*⁴; chez les Scandinaves, dit-il (II, p. 40), « en des croyances toujours vivaces, en mille étranges coutumes, en des chants traditionnels que les générations se sont transmis de ces nébuleuses époques jusqu'à nous, nous avons cru retrouver non seulement la trace des esprits dont l'imagination de ces peuples (celtiques) avait peuplé le monde, mais aussi leur enfantine philosophie et les poétiques explications qu'ils avaient données aux phénomènes de la nature⁵. » On ne s'étonnera plus de cette thèse, quand on sait que les philologues scandinaves ont reconnu des mots celtiques dans le plus ancien vocabulaire nordique et dans les plus anciens noms de lieux du pays, quand on retrouve sur le chaudron jutlandais de Gundestrup⁶ le serpent cornu, le carnyx, le casque à cornes et les fantaisies sacro-militaires des Gaulois, quand l'art de la Tène paraît s'être manifesté jusque dans la Scandinavie méridionale, quand on lit chez Tacite à propos des Estyens : *Lingua Britannicae propriior*⁷. Heureux Pelloutier, s'il avait pu voir tous ces efforts pour justifier sa thèse que « la Celtique n'avait d'autres bornes que la mer Septentrionale⁸. »

1. *Poteries de la Tène à décoration géométrique incisée*, dans la *Revue archéologique* de 1901.

2. Extrait de la *Revue de synthèse historique*, 1901, in-8° de 30 p.

3. Un important travail à faire serait de montrer les dernières limites de cet art au sud-ouest et ses rapports avec l'art ibérique, sur lequel nous attendons avec impatience le livre de M. Paris. — M. Leite de Vasconcellos nous a rendu un vrai service en réunissant les vestiges de la domination des Celtes en Lusitanie (*Revue celtique*, 1902); mais je ne suis plus aussi convaincu qu'autrefois que *briga* soit uniquement celtique. — A l'autre extrémité du monde celtique, M. Garofalo écrit *Sui Galati dell' Asia Minori* (*Revue celtique*, 1902). — Les monnaies des Celtes de l'Illyricum viennent d'être étudiées par M. Blanchet dans la *Revue numismatique* de 1902.

4. Paris, Bouillon, t. I, 1899, in-8° de XIV-336 p.; t. II, 1901, in-8° de 584 p.

5. « La doctrine de M. Pineau nous paraît très vraisemblable » (d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, 1902, p. 103).

6. Je suis, sur ce vase, tout à fait d'avis qu'il est bien postérieur aux invasions, avis qui est aussi celui de M. Déchelette (*Archéologie celtique*, p. 25).

7. *Germanie*, XLV; cf. ce qu'il dit des *Gothini*, XLIII.

8. T. I de l'édit. de Chiniac, p. 67.

Enfin, descendant dans le temps comme d'autres chercheurs s'étendent dans l'espace, M. LE BRAZ, aidé par M. DOTTIN, a réuni toutes les traditions et tous les contes populaires, en Bretagne et pays celtique, sur la mort et sur les morts¹.

HISTOIRE DE LA GAULE. — La fin de l'article de M. CLERC sur les *Phéniciens dans la région de Marseille avant l'arrivée des Grecs*² nous apporte une conclusion très franche et très nette : « Pour nous et jusqu'à nouvel ordre, l'histoire positive de la région marseillaise ne commence qu'avec l'arrivée des Grecs. » Je m'y rallie avec empressement, à la condition d'ajouter, ce qui ne déplaira pas à M. Clerc : « L'histoire positive de toute la Gaule. » — Sans aucun doute, ni lui ni moi ne convaincront jamais les enrégés d'orientalisme, et ils continuent à chercher les traces phéniciennes sur tous les rivages de la Gaule, même en Armorique³; et, avec de la patience, ils en trouveront : car la religion celtique a présenté plus d'une analogie avec le monde sémitique. J'ai à peine besoin de leur dire (car ils ne me croiront pas) que ces analogies s'expliquent aisément par la similitude de nature et de pensée de toutes les civilisations primitives.

Le livre de M. AZAN, *Annibal dans les Alpes*⁴, se présente dans d'excellentes conditions scientifiques; l'auteur a lu tous les textes qui intéressent le sujet; il s'est préoccupé de la manière dont ils ont été transmis par les manuscrits; il a étudié, sans parti pris, les œuvres de tous ses devanciers; il a exploré les lieux, non pas en un voyage rapide, mais dans un long et laborieux séjour; son travail est disposé avec clarté; le style est alerte et la discussion sobre et courtoise⁵. — L'hypothèse à laquelle il s'arrête est celle qu'avait déve-

1. *Légendes de la mort chez les Bretons armoricains*, nouv. édit., avec des notes sur les croyances analogues chez les autres peuples celtiques. Paris, Champion, 1902, 2 vol. in-12 de LXXIV-348-456 p.

2. Extrait de la *Revue historique de Provence*, 1901, in-8° de 37 p. Cf. *Revue historique*, juillet 1901, p. 331.

3. Cf. Maitre, dans le *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, t. XLII, 1901, p. 20.

4. Paris, Picard, 1902, in-8° de 236 p., 23 cartes et photographies. — M. P. Azan est « lieutenant au 2° zouaves, » et son livre, présenté comme thèse de doctorat à l'Université de Paris, a mérité la mention « très honorable. » — M. Montanari, qui nous avait déjà donné un livre étrange sur Hannibal (en particulier dans les Alpes), vient d'écrire à nouveau pour justifier ses conclusions (*Annibale da Cartagine nuova alla Tribbia*, Turin, Roux, 1902, in-8° de 21 p.).

5. M. A. rappelle avec raison que les domaines des peuples au temps d'Hannibal, par exemple des Allobroges, ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qu'ils occupaient au temps de César. — Pour lui, comme pour d'autres avant lui, le *Druentia* de Tite-Live serait le Drac, et je crois me souvenir que les chartes du moyen âge lui donnent raison; nous avons le tort (et sur ce

loppée, en 4887, M. le colonel Perrin : Hannibal aurait franchi les Alpes au col du Clapier, à l'extrémité de la petite vallée du Planais, proche des deux Mont-Cenis. Ce système est donc un dérivé de celui du Mont-Cenis; mais, de ce dernier col, la vue, sur les plaines de l'Italie, est au moins fort restreinte¹; du Clapier, au contraire, on les aperçoit à perte de vue et on distingue très nettement les villages piémontais. M. A. se place donc très nettement du côté de ceux qui font du discours d'Hannibal, montrant l'Italie à ses soldats, non pas une figure de rhétorique, mais l'éloquente traduction d'un spectacle précis. — Dans la seconde partie de son livre, M. A., pour justifier Polybe, qui fait longer le Rhône par Hannibal tout en le faisant marcher toujours vers l'est, suppose une profonde différence entre le fleuve de ce temps et celui de nos jours; le Rhône aurait eu une branche méridionale passant par Chambéry et correspondant ensuite à l'Isère, et c'est à cette branche que Polybe et César auraient donné le nom du Rhône. — Jusqu'à nouvel ordre, je ne peux, sur ces deux points, que rendre justice à la conscience et à l'ingéniosité de M. A.; je n'ai gravi ni le Clapier ni le Cenis, et on ne peut juger des cols et des routes que *de visu*; et je n'ai aucune compétence géologique. J'avoue cependant une certaine et tenace défiance à l'endroit des théories qui bouleversent le cours des rivières et la ligne des rivages depuis l'époque historique; toutes les fois que j'ai voulu vérifier, textes en main, ces théories d'ingénieurs ou de géologues, elles se sont rapidement évanouies² (sauf, bien entendu, les cas constatés, comme celui de l'Adour). Je préférerais volontiers admettre chez Polybe des imprécisions géographiques ou même des incertitudes toponymiques plutôt que de recourir à des hypothèses géologiques. A moins, cela va sans dire, que les géologues ne soient unanimes à donner raison à M. A.

Il est en tout cas un genre d'arguments que je supplie M. A., qui ne se paie pas de mots, de ne plus employer, c'est celui qui est tiré des traditions locales (p. 99) ou des noms de lieux. Les « pas d'Hannibal » ou les récits de paysans sont des phénomènes de *folk-lore* dont il n'y a à tirer que des chances d'erreur; cela vaut, pour l'historien, ce que valent les cloches de la ville d'Is, les camps de César, les brèches de Roland et les maisons d'Henri IV. L'exacte localisation des grands faits historiques est la chose du monde que l'humanité

point M. Montanari a dit des choses raisonnables) de croire que les rivières des pays barbares ont toujours été désignées par un seul nom, et un nom qui leur fût propre; il en a été dans l'antiquité comme de nos jours pour le Congo.

1. Cf., p. 61-63, la discussion avec Osiander.

2. Cf. *Revue historique*, juillet 1901, p. 336.

perd le plus rapidement. Tout ce qu'on a dit ou répété depuis quatre siècles sur les souvenirs géographiques de la victoire aixoise de Marius est rêveries de savants ou jeux d'étymologues. Chercher dans les lieux-dits du cadastre le souvenir des batailles de César est une œuvre fort dangereuse, bien que fort amusante, et je ne comprends pas encore comment l'admirable Quicherat a pu s'y laisser entraîner, même dans le feu du combat d'Alésia.

La question du siège de l'*oppidum Sotiatum* par Crassus, en 56, est l'équivalent, dans le sud-ouest, du problème de la traversée des Alpes par Hannibal dans le sud-est : la joie des érudits en quête d'hypothèses ou en mal de querelles. M. l'abbé CABIBEL place cet *oppidum* à Saint-Lizier¹, et, à la différence de M. Azan, qui est le plus calme des officiers, il est, lui, le plus batailleur des prêtres. Je ne puis accepter cette conjecture : elle éloigne trop, je crois, l'*oppidum* des Sotiates du centre des opérations de Crassus.

Les mémoires se sont multipliés, ces derniers mois, sur l'iconographie de Vercingétorix. M. CAPITAN² a reconnu le portrait du chef gaulois sur certaines des monnaies qui portent son nom, et notamment sur celles qui représentent une tête droite et casquée³. M. BABELON⁴ a vu ce même portrait, non seulement dans toutes les monnaies, sans exception, frappées par Vercingétorix, mais encore sur un certain nombre de deniers romains contemporains de la victoire de César : sur les premières, Vercingétorix apparaît en chef libre et vainqueur, avec la figure glabre et l'air superbe ; sur les autres, il a la chevelure hirsute, la barbe longue et les traits défaits du prisonnier qui attend la mort. M. Babelon est, comme à son ordinaire, précis, admirablement bien informé, insinuant et pressant. Il a eu en outre le mérite d'attirer enfin notre attention sur les figures des monnaies gauloises, et nous prenons avec joie bonne note de l'annonce d'un mémoire de M. de la Tour sur l'iconographie celtique.

1. *Foix et Saint-Lizier d'Ariège et Sos de Nérac*. Foix, Barthe, 1901, in-8° de 66 p. — Cf., sur cette question, *Revue historique*, mars 1898, p. 351-52.

2. *Possède-t-on un portrait authentique de Vercingétorix?* dans la *Revue hebdomadaire* du 18 janvier 1902.

3. A cet égard, la pièce de la collection Changarnier-Moissenet à Beaune, que M. C. ne cite pas, a une importance capitale pour sa théorie ; la tête est casquée, et, au sommet du casque, on peut peut-être apercevoir l'indication de ces ornements zoomorphiques chers aux Gaulois. Mais je ne me prononce pas sur ce point avant d'avoir vu la pièce.

4. *Vercingétorix, étude d'iconographie numismatique* (extrait de la *Revue numismatique*). Paris, Rollin et Feuardent, 1902, in-8° de 38 p. et 2 pl. Je n'ai pas lu la communication faite par M. Blanchet, sur ce sujet, à la Société de Numismatique.

Le problème de la fondation de Lyon a reçu un nouvel et précieux document avec la monnaie publiée et excellemment commentée par le même M. H. DE LA TOUR¹; c'est la première frappée au nom de la colonie, *Copia Felix*, et elle porte le nom de son fondateur, *Munatia*. La question la plus intéressante, parmi toutes celles qu'elle soulève, est celle du choix de ce nom de *Copiu* pour la ville de *Lugdunum*, nom qui ne se retrouve que pour la colonie de *Thurii*. S'agit-il simplement d'une figure mythologique empruntée au vocabulaire latin, ou ce mot est-il l'interprétation romaine d'une divinité celtique, par exemple d'une *Maia* ou d'une *Tellus Mater* gauloises²? En tout cas, c'est à dessein que ce nom a été choisi, et la figuration, au revers de la monnaie, d'Hercule domptant le taureau, est la conséquence mythique du choix du nom de *Copia*, Hercule ayant ravi la corne à l'Acheloos-taureau³.

Pour l'histoire⁴ de la Gaule impériale, nous n'avons à signaler que les nouvelles preuves de l'importance des invasions germaniques au temps de Probus⁵.

HISTOIRE LOCALE. — Ce sont, comme toujours, les Allobroges qui provoquent le plus des monographies historiques. On nous annonce un travail fort étendu sur leurs destinées, œuvre commune de MM. MONNIER et NICOLE et couronnée par l'Université de Genève⁶.

1. *Acad. des inscr.*, 1901, p. 82 et suiv. — La monnaie a été trouvée à Gerovie, ce qui prouve, dit M. de la Tour, qu'elle a survécu à Vercingétorix et qu'elle était encore debout au moment de la fondation de Lyon.

2. Voici les arguments en faveur de cette dernière hypothèse : 1° l'analogie, qui est un fait unique en onomastique celtique, des deux mots *mater selva* et *Lugus selva*; 2° l'existence du culte de *Copia* dans la vallée du Rhône (*Corpus*, XII, 1023), et, à ma connaissance du moins, nulle part ailleurs, et cette *Copia* paraît bien, là, une divinité indigène; 3° l'ancienneté du culte de *Maia*, associée à Mercure, à Lyon (XIII, 1769).

3. Qu'il y ait eu du reste adaptation de l'Hercule gréco-romain à un Hercule gaulois, *Lugus* ou autre, de quelque nom qu'on veuille l'appeler, c'est une hypothèse que M. de la Tour a grandement raison de ne pas exclure. Je crois que se rétrécit ainsi, de plus en plus, le cercle de doutes qui entoure encore l'origine et l'étymologie de Lyon.

4. M. Garofalo a écrit *Sul Censur sotto l'impero romano specialmente nelle Gallie*, dans la *Revue celtique* de 1902.

5. Destruction du *vicus Vertillensis*, Vertault, près de Châtillon-sur-Seine (Daguin, *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 226). Trésor de 1456, bronzes aux Cléons près Vertou, s'arrêtant à Aurélien (y compris l'énigmatique IMP · C · DOMITIANVS · P · F · AVG ·), Chaillou, dans le *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, 1901. A Saint-Cybardeaux, les monnaies s'arrêtent à 270 (Chauvet, p. 25). A Poitiers, il y a « hiatus » de 273 à 308 : Richard, *Bull. de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1902, p. 326.

6. *Histoire politique et administrative du pays des Allobroges jusqu'à la*

M. l'abbé BURLET a écrit une histoire de *la Savoie avant le christianisme*¹; nous ne sommes pas toujours d'accord avec lui²; nous aurions voulu qu'il fit de plus nombreux emprunts à la toponymie, si curieuse et si instructive dans cette région³; nous regrettons l'absence de certaines ressources bibliographiques⁴; mais enfin l'ouvrage, fait sans parti pris d'amour-propre local⁵, rendra de bons services aux érudits et aux amateurs des terres allobroges et aux historiens de la Gaule désireux de connaître les travaux du cru⁶. — M. DUBUC a consacré sa thèse latine aux Suessions avec autant de bonne volonté que d'inexpérience⁷. — M. DELORT a réuni, en un très beau volume, les résultats de sa laborieuse vie d'archéologue arverne et des *Dix années de familles en Auvergne et dans la France centrale*⁸.

RECUEILS ÉPIGRAPHIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES. — Il y a une baisse, et pour cause, dans l'inventaire de nos inscriptions; le *Corpus* s'achève, et il n'y a plus qu'à glaner derrière lui. — M. SEYMOUR DE RICCI continue l'œuvre utile des *corpuscula* des cités belges⁹. — M. P. COLLINET nous donne le minuscule recueil des *Inscriptions romaines du département des Ardennes*¹⁰, où nous regrettons de ne pas trouver les inscriptions « mineures » de *l'instrumentum domesticum*.

En revanche, le travail demeure abondant en matière de *corpora* archéologiques locaux, mais il y a encore beaucoup plus à faire qu'il n'y a de fait. — M. BOULANGER commence un recueil considérable sur le

chute de l'Empire romain. Voyez le rapport de M. Morel, *Université de Genève*, séance du 25 janvier 1902, p. 11 et suiv.

1. Chambéry, Impr. générale, 1901, in-8° de vi-408 p.

2. P. 163 : tout ce qui concerne les chefs allobroges dans l'armée de César est erroné; il y a une confusion entre les passages du *De bello civili* et du *De bello gallico*.

3. A propos des Ligures, p. 29 et suiv.

4. P. 170, à propos du texte de Dion sur Lyon, je ne vois pas l'excellent travail de M. Jullien. Pourquoi se servir si peu du *Corpus*, t. XII? Pourquoi citer Dion en latin?

5. Au moins ne revendique-t-il pas pour la Savoie l'*Alesia* de 52.

6. Autres monographies locales où sont traitées surtout les questions gallo-romaines; de Gérin-Ricard, *Saint-Savouirin et la Bourvine*, Marseille, 1902 (extrait de la *Revue historique de Provence*); *Orange*, par Roussel, Morel, Duhamel (Orange, Chastel, *non vidi*).

7. *De civitate Suessionum*, 1902. Paris, Fontemoing, 1902, in-8° de 200 p.

8. Lyon, Rey, 1901, gr. in-4° de 88 p., 41 pl. et plus de 250 fig. — M. Arcehin a donné un bon et utile résumé des travaux archéologiques faits en Saône-et-Loire depuis 1846 (*Annales de l'Académie de Mâcon*, 1900, *Congrès*).

9. *Revue archéologique*, 1901. Et des corrections au *Corpus*, t. XIII; *Revue des Etudes anciennes*, 1902.

10. Sedan, Laroche, 1900, in-8° de 7 p. Extrait de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*.

*Mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie*¹. — M. CHAUVET a fait, avec beaucoup de conscience et de bons dessins, le *corpus des Statues, statuettes et figurines antiques de la Charente*². — Nous parlerons longuement de l'important travail de M. HUBERT sur la *Collection Moreau au musée de Saint-Germain*, dont la *Revue archéologique* vient de commencer la publication. — Par les soins de M. JADART, la ville de Reims a imprimé le *Catalogue du musée archéologique fondé par M. Th. Habert*, catalogue presque entièrement rédigé par ce dernier et qui nous fait connaître d'étonnantes pièces de verrerie et de bronze gallo-romaines³.

RELIGION. — Il n'est aucun ordre de recherches qui ne possède ses exaltés et ses passionnés; mais l'étude de la religion gauloise est peut-être celle qui en a fait naître le plus, car elle s'accompagne de deux des besoins dominants de l'esprit humain : le contact des choses divines et l'amour-propre de la race. — M. LIZERAY est l'in vraisemblable prophète d'*Aesus*, qui est Hadès ou la Sensibilité⁴; M. VERCOUTRE est le très savant dévot de Lug, qu'il retrouve dans le *Logos* des chrétiens, le Mercure des Gallo-Romains, le Diable et le saint Michel du moyen âge : le temple *Vasso* du Mercure arverne serait devenu, par une erreur de traduction, le « vase » du Saint-Graal⁵.

Nous descendons dans la science pure avec les monographies des archéologues. — M. GASSIES⁶ a certainement raison de rattacher le cavalier vainqueur du géant anguipède à la mythologie gauloise et non pas à la symbolique gréco-romaine; ce groupe étrange, fréquent surtout dans la Gaule du nord-est, n'a pas, quoiqu'on l'ait répété plus d'une fois, de sens historique; sa véritable signification, ce sont les légendes du nord qui nous la donnent, et si l'on peut faire un rapprochement qui n'égare pas, c'est en rappelant la lutte de Sigurd et du dragon⁷ : le vainqueur du monstre à queue de serpent est le héros solaire de la Gaule belge des temps impériaux. — C'est une touchante idée qu'a eue M. GAIDOZ de célébrer le sixantième anniversaire d'« antiquariat » de M. de Barthélemy en

1. Chez Fleury, à Saint-Quentin : 2 fasc., à ce que je crois, ont paru.

2. *Revue archéologique* de 1901.

3. Troyes, Houel, 1901, in-8° de VIII-392 p., 5 pl. et 110 fig. Les principaux objets sont reproduits par de bons dessins.

4. *Aesus*, 3^e partie; *le Druide Pythagore, exposé de sa doctrine*. Paris, Vigot, 1902, in-12 de 44 p. Je n'ai reçu ni la 1^{re} ni la 2^e partie.

5. *Un problème littéraire résolu : Origine et genèse de la légende du Saint-Graal*. Paris, Leroux, 1901, in-8° de 24 p.

6. *Revue des Études anciennes*, 1902, p. 287 et suiv.

7. Cf., en dernier lieu, Pineau, *les Vieux chants populaires scandinaves*, t. II, 1902, p. 268 et suiv.

étudiant quelques représentations du dieu au maillet¹, de ce *Dispater* celtique que ce dernier a, pour ainsi dire, ressuscité. — De son côté, M. S. REINACH² a la très bonne fortune de nous signaler un dieu au maillet imberbe³, jeune et presque beau : et voilà, enfin, ce que quelques-uns d'entre nous cherchaient ou souhaitaient depuis longtemps pour avoir le droit de supposer que Teutatès-Dispater, le dieu au maillet, le Mercure gaulois, le Saturne gaulois, tout cela ne sont que des formes diverses ou successives données par l'anthropomorphisme, l'art et l'interprétation gréco-romains à un même dieu celtique. — M. Théodore REINACH pense retrouver une inscription, la première, à Hercule *Ogmios* dans un texte perdu de Salins, près de Moustiers⁴.

Voici quelques autres dieux, petits ou grands, dont la connaissance grandit : *Epona*⁵, dont chaque jour amène une statuette nouvelle (et des investigations profondes dans les greniers des musées locaux en feront vite découvrir d'autres); *Mocetes*, trouvé à Orléans, et variante, je crois, d'une épithète générale de Mars⁶; *Temusio*, dieu topique chez les Éduens⁷; *Maia*, peut-être « interprétation romaine » de la déesse-mère gauloise⁸; *Castor*, lui aussi, sans doute, l'hypostase latine d'un dieu ou d'un héros celtique⁹; *Venus*, qui semble bien avoir donné son nom à Vendres, près de Béziers¹⁰, où elle a dû remplacer quelque divinité de la terre, celtique, ibé-

1. *Le Grand dieu gaulois des Allobroges*, opuscule dédié à A. de Barthélemy pour célébrer le 60^e anniversaire de son élection comme membre de la Société des Antiquaires de France, le 9 mai 1842. Lutèce, mai 1902, in-12 de XIX p. M. Gaidoz retrouve ce dieu, sous forme accroupie, le maillet sur la poitrine, dans la sculpture d'un chapiteau médiéval de Saint-Pierre-ès-Liens à Genève.

2. *Revue celtique*, 1901, p. 159 et suiv. A la p. 164, complément à la statistique des dieux au maillet.

3. En revanche, le nombre des Mercures barbus s'accroît (cf. p. 94, n. 7).

4. Il corrige HERCVLIOGRAIO en HERCVLEIOGMIO (*Revue celtique*, 1902; *Corpus*, XII, p. 805).

5. *Une statuette de la déesse Epona près Nevers*, par de Saint-Venant (extrait du *Bull. de la Soc. nivernaise*, 1901). Autre à Rouillac (Chauvet, *Statues*, p. 13). Nouveau relevé fait par S. Reinach, 1902, t. I, p. 231 et suiv.

6. Dumuys, *Bull. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XIII, tirage à part daté de 1902; *Revue celtique*, 1902, p. 218; etc.

7. *Revue épigraphique*, n^o 1396.

8. *Ibid.*, n^o 1406.

9. *Ibid.*, n^o 1402; *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 181. Il y a d'autres inscriptions à Castor dans le midi. Sur la *stips annua* d'un temple, voyez les curieux détails donnés par Arrien à la fin de sa *Cynégétique*.

10. *Ibid.*, 1901, p. 195.

rique ou ligure; *Jupiter Heliopolitanus*, dont M. BONDURAND vient d'étudier les monuments méridionaux¹; *fulgur divom* à Montbazin²; la divinité locale du Champ-Fada à Angoulême, à figure très vaguement égyptianisante³; *Serapis*, à qui M. GASSIES restitue un bas-relief et une inscription de Melun⁴; *Soucona*, déesse de la source de Sagonne, dans le Cher⁵; *Vulcanus* (et à coup sûr un Vulcain gaulois) dont l'épigraphie s'enrichit de deux nouveaux monuments⁶. J'ose à peine parler des Mercures que l'on trouve sans relâche⁷.

M. l'abbé MILLON a donné des détails précis sur le *Culte de l'eau en Armorique*⁸, et M. SÉBILLOT une abondante moisson de renseignements sur le *Culte des pierres en France*⁹. — Quel dommage que *Mélusine* se soit tue une seconde fois! Comment se fait-il que la France n'ait pu faire vivre un recueil de ce genre, vivant, varié, savant et plaisant à la fois?

*Orbis alius*¹⁰, dans le célèbre passage de Lucain sur les croyances à l'autre vie, ce n'est ni le soleil ni la lune, c'est le groupe mystérieux, mais terrestre, des îles des Bienheureux de l'océan Breton : voilà ce que M. S. REINACH vient de remettre en lumière, et cette fois, je l'espère, nous sommes débarrassés pour toujours des interprétations transplanétaires.

Les fouilles de M. AUDOLLENT sur l'emplacement du temple du

1. *Mém. de l'Acad. de Nîmes* de 1902. M. B. dit (p. 9) que l'Artémis Dictionne du Musée Calvet, décrite par M. Bazin (*Revue archéologique* de 1886), ne serait qu'un Jupiter Héliopolitain.

2. *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 207.

3. Chauvet, *Soc. arch. et hist. de la Charente*, 14 nov. 1900; *Statues*, p. 5. Cf. celle des Bouchauds, *Puits*, p. 7.

4. *Revue des Études anciennes*, 1902. — Un Osiris à Saint-Brieuc (Av. de la Grancière, *Société philomathique du Morbihan*, 1901, p. 118). — La triade égyptienne figurée sur un moule trouvé à Lectoure (*Bulletin des Antiquaires*, 1902, p. 204).

5. Nom à rapprocher de celui de la Saône (des Méloizes, *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1901, t. XXV, p. 1).

6. A Vénéjean, dans la Drôme (*Bulletin des Antiquaires*, 1902, p. 132); à Tongres (Waltzing, *le Musée belge*, 1902; *Revue des Études anciennes*, 1902, etc.).

7. Un fac-similé de celui d'Ambon (Morbihan), dans le *Bulletin de la Société philomathique du Morbihan*, 1901; celui-là est un des rares Mercures barbus que l'on possède. — Le Mars d'Arpajon ne doit avoir aucun rapport avec Mercure, malgré l'opinion de M. Grand (cf. Grand et de Villefosse, *Bulletin des Antiquaires*, 1902, p. 187 et suiv.). — Voyez aussi ce que nous disons de la sculpture ici, p. 98.

8. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1901, in-8° de 24 p.

9. *Rev. de l'Éc. d'anthr.*, 1902.

10. *Revue celtique*, 1901, p. 447 et suiv.

Mercure du Puy-de-Dôme¹, celles de M. DE VESLY dans les ruines des *fana* normands², doivent attirer l'attention sur les édifices religieux de la Gaule; il devient de plus en plus probable que l'architecture des temples a eu, dans les pays proprement celtiques, son type indigène, probablement le sanctuaire sur plan carré³. Il ne serait pas impossible que ce type, qui se retrouve du reste ailleurs dans le monde, fût dérivé en Gaule de la forme propre aux autels. — M. CHAUVET a reconnu, dans les débris enfouis dans *le Puits des Bouchauds*⁴, les restes du trésor d'un temple de *Germanicomagus*, qui fut à la fois rendez-vous de marché et lieu de panégyries comme Champlieu et bien d'autres.

CASTELLA ET OPPIDA⁵. — Les travaux sur les enceintes fortifiées sont toujours très nombreux; mais, même après le livre de de la Noë, il manque un ouvrage d'ensemble sur cette question. — M. J. BEAUPRÉ a publié une *Étude des enceintes préhistoriques en Lorraine*⁶. — M. JOULIN a examiné l'oppidum préromain de Vieille-Toulouse⁷. — M. DE SAINT-VENANT a résumé ses recherches sur les *Antiques enceintes fortifiées du midi de la France*⁸.

ÉDIFICES CIVILS. — M. DU CHATELLIER croit avoir reconnu un pont gaulois à arches et à pierres sèches sur la route romaine de Carhaix à Lannion⁹.

1. *Acad. des inscr., c. r.*, 1902, p. 299 et suiv. P. 313 : « La durée de ce temple s'est prolongée au delà du terme qu'on lui assigne d'ordinaire... Détruit sous Valérien et Gallien..., la piété des adorateurs y porta remède sans retard. » — Nous ne comprenons pas encore pourquoi les subventions sont si chichement ménagées à ces fouilles; que tout, grands dieux! n'aille pas à Timgad.

2. *Fanum* d'Orival, *Bulletin archéologique*, 1902, p. 29; *le Journal de Rouen*, 17 nov. 1901 (avec un essai de restitution).

3. Cette idée est venue, simultanément, à M. de Vesly et à M. Hettner, l'éminent conservateur du musée de Trèves. — Je ne suis pas encore convaincu par M. Maître (*Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, t. XLII, 1901) que les édifices à plan heptagonal ou octogonal qu'il signale en Armorique soient des temples, mais cela n'est pas impossible.

4. *Revue archéologique* de 1901.

5. Je n'ai pas vu le mémoire de M^{me} Richenet-Bayard sur le puy de Corent, annoncé par le *Moniteur du Puy-de-Dôme* du 16 sept. 1901.

6. *Bulletin archéologique*, 1901.

7. *Acad. des inscr., c. r.*, 1901, p. 518 et suiv.

8. *Congrès intern. d'anthr.*, 1900, p. 87; il croit que le *duplex murus* de César (II, 9) est réellement une enceinte géminée.

9. *Pont gaulois de Sainte-Catherine en Plouguer* (extrait du *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, 1901, Quimper, Leprince, in-8° de 6 p., fig.). — Dans son *Histoire des Ponts-de-Cé* (Angers, 1902, p. 8 et suiv.), M. Bretaudeau a cru retrouver les fondements romains du vieux pont; on y aurait découvert une monnaie de Vespasien; ce pont aurait remplacé un pont gaulois, celui dont

M. DE GERIN-RICARD¹, après des fouilles sérieuses autour de la pyramide de Pourrières, incline encore à y voir un trophée militaire, et il émet la même hypothèse à propos de la Pennelle près Marseille; toute la question des monuments de victoire, en Gaule et en Germanie, depuis ceux des vainqueurs de Bituit jusqu'aux soi-disant trophées du cavalier contre l'anguipède, doit être reprise et serrée de très près avec les textes et les monuments.

M. COUTIL² a donné quelques indications sur le théâtre de Pitres, dans l'Eure; nous aurons l'occasion de revenir sur celui de Drevant, récemment fouillé par M. MALLARD³; sur celui de Saint-Cybardeaux, où travaille encore le R. P. DE LA CROIX⁴.

La connaissance des travaux « aquaires » gallo-romains a gagné, cette année, de nouveaux détails sur l'aqueduc de Gannes avec sa roue hydraulique et sa piscine⁵.

VILLAS. — Voici, enfin, la France dotée d'une villa comparable, sinon à la villa d'Hadrien, du moins aux demeures rurales des Trévires ou des Tongres, de Nennig, de Welschbillig ou d'Anthée⁶, aux domaines africains des Labérius et de Pompéianus; c'est celle de Chiragan ou de Martres-Tolosanes entre Toulouse et Saint-Bertrand-de-Comminges⁷. Souvent entrevue, elle n'avait jamais été complètement déterminée jusqu'au jour où M. JOULIX⁸, sous les auspices de la Société archéologique du midi de la France, se mit à la besogne; les résultats de ses trois années d'exploration, ceux des recherches antérieures (notamment celles de Lebègue), viennent d'être réunis en un très beau et très gros volume qui est appelé

parle Hirtius (25, 2 et 4); il est vrai que d'autres placent ce dernier à Saumur. Quoi qu'il en soit, les Gaulois étaient certainement d'excellents pontonniers; cela résulte des textes de César.

1. *Les Pyramides de Provence*, dans le *Bulletin archéologique* de 1902.

2. *Bulletin archéologique*, 1901, p. 221.

3. Cf. *Bulletin archéologique*, 1902, p. cxiv. Des photographies que j'ai eues sous les yeux, il me semble résulter que ces fouilles ont été fort importantes.

4. Le terrain, acquis par M. et M^{me} Laporte-Biscuit, vient d'être livré à l'éminent archéologue. Voyez les excellents relevés faits par M. Chauvet, *Une ville gallo-romaine*, etc., p. 26 et suiv.

5. Chollet, dans les *Mém. de la Soc. arch. de l'Orléanais*, 1902.

6. Cf. sur cette dernière, en dernier lieu, *Annales de la Soc. arch. de Namur*, 1902, p. 251 et suiv. Anthée paraît avoir été surtout un centre de production industrielle, sidérurgie, chaudronnerie, émaillerie, etc.; Chiragan, plutôt un centre d'exploitation agricole.

7. Sacaze place Martres chez les *Convenae*.

8. *Les Établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes*, extrait des *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.*, 1^{re} série, t. XI, 1^{re} partie. Paris, Klincksieck, 1900, in-4^o de 296 p., 25 planches, 27 plans.

à faire date dans l'histoire des domaines ruraux de la Gaule et du monde romain. On y voit ce qu'était un de ces centres de *latifundia*, avec sa prodigieuse étendue de bâtiments, ses mille hectares de terres arables, ses cent paires de bœufs, ses granges d'une contenance de dix mille quintaux de fourrages, ses greniers capables d'abriter trois mille hectolitres de grains, son demi-millier d'ouvriers agricoles, le luxe de ses sculptures de pierre et de marbre, le débordement artistique des fantaisies patronales. Mais, vraiment, je ne puis admirer la production statuaire mise au jour à Martres-Tolosanes : c'est encore et toujours l'ennuyeuse banalité des bas-reliefs¹ mythologiques, travaux d'Hercule et autres platitudes du monde gréco-romain, l'équivalent dans cette civilisation des sempiternelles redites de l'industrie pseudo-chrétienne de Saint-Sulpice; la galerie des bustes impériaux, voilà l'originalité de la décoration de Chiragan; mais il paraît évident (p. 128) qu'ils ont été sculptés bien loin de là, à Rome et ailleurs, et transportés sur place à grands frais de voitures. J'aime mieux, tout compte fait, les têtes de genre et les portraits des hermès de Welschbillig. — Le nom et la qualité du maître de Chiragan donneront certainement lieu à de nombreuses hypothèses, car c'est un besoin naturel aux chercheurs de faire jouer un rôle historique aux ruines qu'ils étudient; M. J. a pensé que celles de Martres avaient été la demeure de fonctionnaires ou de procureurs impériaux²; M. SANSOT³ a conjecturé qu'elles avaient été le domicile du général toulousain M. Antonius Primus *qui et Becco*, l'ami de Domitien. Et l'un et l'autre ne sont pas improbables; mais il est tout aussi possible que le *dominus* de Chiragan était simplement un très gros propriétaire, sans importance politique. Son domaine est un document de plus ajouté à la connaissance de l'aristocratie gallo-romaine, aux recherches de Fustel de Coulanges, de M. Schulten et de Beaudouin; ce n'est pas un épisode de l'histoire publique de la Gaule. — Contrairement à l'opinion de M. J., il est permis de supposer qu'il a été une première fois détruit ou abîmé vers la fin du III^e siècle⁴ et rebâti, dans de bien moindres proportions, sous Maximien ou Constance. Ce sont les destinées banales de la

1. Ils paraissent avoir été faits sur place, étant en marbre de Saint-Béat. Mais les statuettes ou statues sont en marbre de Grèce ou d'Italie : quel formidable charroi sur ces grandes routes de la Gaule!

2. P. 127, 187. A cause de la série des bustes impériaux.

3. *Deux Gascons : Vindex et Becco*. Auch, Bouquet, 1902, in-12 de 44 p. Sans nom d'auteur.

4. Sans doute par les Barbares. La collection des bustes impériaux paraît s'arrêter à Gallien (p. 126).

plupart des *villas* gallo-romaines. — M. GASSER a exploré, avec non moins de soin que M. Joulin¹, les ruines d'une villa considérable à Mantoche, et, s'il a été moins heureux en fait de trouvailles d'art, cela n'est point sa faute².

SÉPULTURES³. — M. HUBERT vient de publier, avec sa méthode claire et sobre, le mobilier d'une *Sépulture à char de Nanterre*⁴, une des rares tombes de ce genre trouvées hors de la Champagne; il la place vers 250-200 avant notre ère. Je ne sais si, en dépit de l'opinion courante, on peut affirmer que *tous* les Gaulois du temps de la conquête ne se servaient plus de chars de guerre. Le silence de César n'est pas une preuve que *toutes* les tribus de la Belgique aient renoncé, sans exception, à ce mode d'équipage militaire⁵. — MM. LEMOINE et SCHMIT ont fouillé avec soin vingt-deux fosses à Châlons, qui ont fourni leur contingent habituel de *torques*, fibules, etc.⁶. — M. BLANCHET a attiré l'attention sur les représentations funéraires sculptées sur rocher, dont le monument de Rochefort est en Gaule le type le plus caractéristique⁷.

SCULPTURE⁸. — Très bonne année pour l'histoire de la sculpture

1. *Bull. de la Soc. grayloise d'émulation*, 1901, p. 184-232. Détail intéressant de *folklore* (p. 185) : « D'après la tradition, ces ruines devraient être celles d'une ville appelée Ancloche ou Antioche. »

2. M. Gauthier a étudié avec soin les *Bains de la villa gallo-romaine de Champvert (Nièvre)*, fouillés par les membres de la Société nivernaise (extrait du *Bull. de la Soc. Nevers, Vallière*, 1902, in-8° de 22 p. et 1 pl.). Cf. aussi, sur cette villa, *Bulletin des Antiquaires*, 1902, p. 183. — M. Coutil a donné quelques indications sur ceux de Pitres (*Bulletin archéologique*, 1901). — Villa, avec balnéaire, à la Mare-du-Puits (commune d'Oïssel) (de Vesly, *Bulletin archéologique*, 1902, p. 31; *la Normandie médicale*, le 1^{er} janv. 1902). — Nous n'avons pas reçu les travaux de M. Liger sur les *villae* du nord-ouest. — Une villa(?), avec bain, à Kerven-Lapaul (canton de Baud, en Morbihan) (Av. de la Grancière, *Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan*, 1900). — M. Puton a relevé une « métairie » dans *Une station gallo-romaine à Dommartin-lès-Remiremont* (Remiremont, Ehkirch-Serrier, 1901, in-8° de 19 p.).

3. Cf. ici, p. 85.

4. Dans les *Comptes-rendus du Congrès intern. d'anthr.*, 1900. Paris, Masson.

5. Le fameux passage de Lucain (I, 426) m'arrête toujours. J'ai si souvent constaté l'extraordinaire exactitude du poète que j'hésite toujours à sacrifier la moindre de ses assertions; on remarquera que, dans ce passage, *Belga* ne désigne pas tous les Belges, mais une peuplade déterminée.

6. Schmit, dans les *Mém. de la Soc. d'agriculture de la Marne*, 1900-1901, p. 77 et suiv.

7. *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 337.

8. Dans les *Mémoires*, de 1899, *des Antiquaires*, M. Michon étudie les *Statues antiques trouvées en France conservées au Musée du Louvre* : la Vénus Génitrix (il n'est pas certain qu'elle vienne de Fréjus); le Faune de Vienne; la tête et le torse d'Auguste d'Arles; l'Apollon de Nîmes, etc. Ce que dit

en Gaule. Outre les galeries des portraits impériaux de Chiragan, nous avons gagné tour à tour d'excellents spécimens des types essentiels de statuaire gallo-romaine. Le type méridional, ibéro-celtique ou autre, comme on voudra le nommer, analogue aux figures d'Elche et du Cerro de los Santos, est représenté par le buste de Grézan¹. Le type barbare, peut-être autonome, est figuré par le buste au *torques*, bronze du musée d'Issoudun². La Minerve de Poitiers trahit l'influence archaïque de la Grèce³. Le bronze de Meaux rappelle l'école de Polyclète⁴. Les bas-reliefs militaires d'Antibes⁵, avec leurs casques à cornes, leurs armes et leurs cuirasses, viennent compléter la série inaugurée par Entremonts et Orange⁶.

MOSAÏQUES. — Espérons que la *Note* de M. GAUCKLER *sur quelques*

M. Michon des villes françaises qui se sont dépoignées elles-mêmes de leurs richesses par flagornerie envers le pouvoir central est fort vrai de Bordeaux. — Le groupe d'Apt, qu'on disait transporté à Versailles (p. 95-98), vient d'être retrouvé à Chatsworth (*Acad. des inscr., c. r.*, 1901, p. 821; *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 302 et suiv.); c'est évidemment une des productions les plus remarquables de la sculpture de portrait à l'époque romaine. — Voyez une bonne nomenclature des statues des musées du midi de la France, publiée par M. Joubin, dans les *Photographische Einzelaufnahmen Antiker Sculpturen* de Bruckmann à Munich.

1. *Acad. des inscr., c. r.*, 1901, p. 280.

2. Blanchet, *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 161; *ibid.*, p. 263. Voyez aussi, p. 267, les fragments de bronze du musée de Châteauroux. Tous ces objets paraissent venir de l'*oppidum* de Levroux. « On peut les regarder, avec le fourreau de la Tène, comme les plus anciens bronzes figurés de la Gaule. »

3. Audouin, *Arts, sciences et nature*, 1902, p. 211-239; Hild et Richard, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, févr. 1902; Mahler, *Revue archéologique*, 1902, II; Gonse, *Revue de l'art ancien et moderne*, nov. 1902. — Voyez aussi la Vénus archaïsante en bronze publiée par de la Grancière (*Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan*, 1901) et trouvée à Castenec.

4. Gassies, *Revue des Études anciennes*, 1902.

5. *Revue mensuelle du Touring-Club de France*, 15 avril 1901; *Bulletin archéologique*, 1901, p. c; *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 172 et suiv.; on a là des spécimens fort nets de casques gaulois; remarquez l'absence, comme *spolia*, de têtes coupées.

6. M. Protat a dressé l'inventaire de la trouvaille de bronzes de Saint-Nizier (Ain) (*Acad. de Mâcon*, 1900, p. 39 et suiv.); à signaler la jambe de bronze incrustée d'argent, d'ailleurs déjà connue, qui serait d'une très belle époque et appartiendrait peut-être à une statue d'Apollon. — C'est plutôt, je crois, la figure d'une déesse que celle d'une femme que la belle statue de Saint-Hilaire-sur-Garonne publiée par M. Lauzun (*Bulletin des Antiquaires de France*, 1902, p. 198). Cf. Momméja, *Revue de l'Agenais*, 1902, p. 263. — Le buste de Romain trouvé à Cornmartin, en Saône-et-Loire (*Ac. de Mâcon*, 1900, p. 114), a donné lieu à un référendum : l'attribution à Trajan a eu 7 voix, à Marc-Antoine 4, à Auguste 3, à Néron 3, à César 2; dix autres ont eu 1 voix. — Il me semble bien prouvé que les deux statues dites de Julien (Louvre et Cluny) ne sont point de Paris; leur attribution à Julien vient d'être vigoureusement attaquée

*mosaïques romaines de Provence*⁴ n'est qu'un prélude à un travail d'ensemble sur les monuments de ce genre. Ce que la Gaule peut en livrer est effrayant : il s'en trouve dans toutes les *villae* que l'on fouille; j'en ai relevé bien près d'une centaine en Gironde. Bien entendu, la plupart sont de simples motifs d'ornements, et même les plus riches sont fort banales : Europe et le taureau dans la mosaïque de Trinquetaille, Orphée charmant les animaux dans celle d'Aix, Narcisse à Vaison, Hercule et Hésione à Saint-Paul². J'appelle de tous mes vœux le *Corpus* souhaité par M. Gauckler, mais j'ai peur qu'en Gaule il n'enrichisse la science surtout de ces platitudes mythologiques dont Rome inonda le monde.

CÉRAMIQUE³. — M. BLANCHET a complété son recueil des figurines en terre cuite⁴. — M. DÉCHELETTE a rappelé, à propos du type de l'*Esclave à la lanterne*⁵, ce que les fabriques arvernes ont fait pour vulgariser les figures classiques de la statuaire. — Le même érudit s'est attaché avec un soin extraordinaire à refaire l'histoire des principales officines céramiques de la Gaule : celle de Saint-Rémy, près de Vichy, chez les Arvernes⁶; celle, beaucoup plus importante, de la Graufesenque, en Aveyron⁷. — Celles de Saint-Bonnet-Iseure, dans l'Allier, étudiées par M. BERTRAND, me paraissent avoir livré une terre cuite fort intéressante représentant « un château fortifié à tourelles⁸ »; nous sommes là dans le voisinage de Toulon, mais je ne sais si l'endroit n'est pas en dehors du territoire arverne⁹. — On a

et non moins vigoureusement défendue. Cf. *Revue archéologique*, 1901, I, p. 337 et suiv.; II, p. 259 et suiv., etc. — Voyez enfin ici, p. 93-94.

1. *Bulletin archéologique*, 1901.

2. Autres : à Villelaure d'Apt, Daris et Entelle, chasses, paysage égyptien (Lafaye, *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 117); à Sainte-Colombe, l'enlèvement d'Hylas (de Villefosse, *Ibid.*, 1902, p. 134), des perroquets (Espérandieu, *Ibid.*, p. 155). « Il n'est pas douteux, » dit avec raison ce dernier, « qu'il existait des cartons de mosaïstes. » A Champvert, scènes ichtyologiques (Gauthier, *Ibid.*, 1902, p. 183).

3. Voyez aussi, pour les arts industriels, les inventaires cités p. 93.

4. *Étude sur les figurines de terre cuite de la Gaule romaine, supplément*, dans les *Mémoires des Antiquaires*, t. X, 1899, paru en 1901, p. 189-272. Cf. *Revue historique*, mars 1894, p. 340.

5. *Revue archéologique* de 1902.

6. *L'Officine de Saint-Rémy*. Paris, Leroux, 1901, in-8° de 37 p., 35 fig. (extrait de la *Revue archéologique*, p. 34) : « Avant le milieu du 1^{er} siècle, les potiers gaulois de Saint-Rémy commencent à imiter la technique italique et à fabriquer des figurines d'argile. »

7. *Revue des Études anciennes* de 1903.

8. *Fouilles exécutées dans les officines*, etc. Moulins, Auclair, 1901.

9. Autres officines reconnues à Mantoche (Gasser, *Bull. de la Soc. grayloise d'émulation*, 1901, p. 245-268).

retrouvé dans la Prusse orientale un vase sigillé d'une fabrique arverne (*Cinnamus*)¹. — M. DE SAINT-VENANT² et M. CHAUVET³ continuent leurs recherches sur les anciens vases à bec. — Enfin, M. MOMMEJA signale, ce qui a son importance, un fragment de poterie grecque (antérieure au II^e siècle) trouvé à la Mourrasse en Agenais⁴.

MÉTALLURGIE. — Un peu négligée devant la vogue continue et l'amusante variété de la céramique, sa rivale. — MM. BLEICHER et BEAUPRÉ ont repris et affirmé leurs conclusions de 1896 sur les procédés sidérurgiques en Lorraine⁵. — M. DE SAINT-VENANT, à propos d'*Anciens fers à chevaux à double traverse*⁶, revient sur l'éternelle question des *soleae* clouées, et la tranche toujours, pour l'époque gallo-romaine, par la négative⁷. — M. DÉCHELETTE⁸ a donné, du livre de M. Willers sur les sceaux de Hemmoor, une analyse qui a la valeur d'un article original; il incline, plus fortement encore que M. Willers, à chercher en Gaule le centre de fabrication des vases de bronze à frise historiée (type Hemmoor), et il rapproche à ce propos leurs motifs de décoration de ceux des vases arvernes. Les Gaulois ont toujours été d'excellents bronziers⁹. — M. COXON¹⁰ a étudié, un peu sommairement, leurs procédés techniques dans la fabrication

1. Déchelette, *Bulletin archéologique*, 1901.

2. *Anciens vases à bec*, étude de géographie céramique. Caen, Delesques, 1899, in-8° de 63 p., 2 pl. (extrait du *Bulletin monumental*).

3. *Bull. de la Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1899.

4. *Revue de l'Agenais*, 1902, p. 73. — Aurions-nous à Sainte-Colombe notre *Testaccio* gallo-romain? (*Bulletin des Antiquaires*, 1902, p. 155). — Deux nouvelles inscriptions bachiques sur poteries rouges : *vinu' miscé et merum da escipe vita* (Reims, publié par Demaison, *Bulletin des Antiquaires*, 1902, p. 182).

5. *Note sur l'exploitation du minerai de fer fort et oolithique en Lorraine dans l'antiquité*, dans le *Bulletin archéologique* de 1901, p. 204 et suiv.

6. Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XXV. Bourges, Tardy-Pigelet, 1902, in-8° de 42 p., 5 pl., 39 grav. — A signaler le couteau en fer, à lame coudée, de Vertault (*Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 222).

7. « Nous savons, par Bulliol, que ses recherches ne lui ont pas fait trouver un seul fer qu'on puisse attribuer aux Gaulois, même aux Romains » (p. 6). — Trace d'un établissement sidérurgique près de Châtillon-sur-Loire (*Mém. de la Soc. arch. de l'Orléanais*, t. XXVIII, 1902, p. 612 et suiv.). — Sur les nombreux bas-fourneaux de la région de Namur et de Charleroi, cf. Béquet, *Soc. arch. de Namur*, 1902, p. 248 et suiv.

8. *Revue archéologique* de 1902.

9. Voyez les remarques de M. Mowat sur les signatures des bronziers gaulois, *Bulletin épigraphique*, t. III, p. 262.

10. *Étude sur l'art du bronze dans la Marne à l'époque gauloise*, dans les *Mém. de la Soc. d'agriculture, etc., de la Marne*, 1900-1901, p. 199 et suiv.

des colliers et des bracelets des sépultures marniennes. — M. COSTA DE BEAUREGARD¹ nous entretient des cuirasses celtiques de bronze à propos de celles de Fillinges, en Savoie. — Enfin, on trouvera, dans les recherches de M. BÉQUET sur la *Bijouterie chez les Belges*, de nombreuses indications sur la technique et le style de l'industrie du fer et du bronze².

TAILLE DE LA PIERRE. — On a découvert, à Narbonne, l'épithaphe d'un *faber lapidarius*³. — M. ECK⁴ a reconnu que les moulins à grain de Vermand venaient des carrières de la Ferté-sous-Jouarre, et je crois, comme lui, que ces célèbres gisements de pierres meulières étaient connus des Gallo-Romains. — M. BULLIOT a étudié, avec sa diligence traditionnelle, la *tabula lusoria* d'Autun; c'est, hélas! le dernier travail que nous ayons reçu de l'admirable vétérana éduen⁵.

AUTRES INDUSTRIES. — Le travail de M. BÉQUET, cité plus haut⁶, est également consacré à l'émaillerie, capitale dans l'histoire de l'art industriel chez les Gaulois. — L'analyse, par M. LEIDJÉ⁷, d'une encre trouvée à Vertault, donne lieu de croire qu'on pourrait étudier les produits chimiques dans la Gaule de l'empire, comme le « programme » si original de M. WEISE⁸ nous fait regretter l'absence d'un bon travail sur la tonnellerie et l'industrie vinicole.

VOIES ROMAINES ET TOPOGRAPHIE LOCALE. — La *Carte des voies romaines dans les départements de Seine-et-Marne, Oise et départements limitrophes*, de M. MELAYE⁹, n'est évidemment que l'ébauche du

1. *Revue archéologique*, 1901, II, p. 308 et suiv. — Je n'ai pas pu lire à loisir Breuil, *Une cachette hallstattiennne à Argenton*, *Revue archéologique*, 1902, II; le même M. Breuil continue ses *Études sur l'âge du bronze dans le bassin de Paris*, dans *l'Anthropologie*, t. XI, XII, XIII.

2. Surtout à propos des fibules d'Anthée (*Annales de la Soc. arch. de Namur*, 1902).

3. *Bulletin archéologique*, 1902, p. xxxviii.

4. *Ibid.*, 1901.

5. *Mém. de la Soc. éduenne*, t. XXIX. L'objet est en marbre de Carrare, avec flèches en calcaire très fin.

6. Ici, note 2.

7. Aurait été préparée avec un carbone (*Journal de pharmacie et de chimie*, 1902, janvier).

8. *Beitrag zur Geschichte des römischen Weinbaues in Gallien und an der Mosel*. Hambourg, 1901. Les représentations de tonneaux, sur les monuments funéraires gaulois, sont relativement fréquentes. Le seul indice archéologique de viticulture que nous ayons pour le Bordeaux du Haut-Empire est précisément la tombe d'un futailler.

9. Meaux, Hurtel, 1901, in-8° de 32 p. et pl. (extrait du *Bull. de la Soc. litt. et hist. de la Brie*).

travail à faire dans la région. — M. JADART a donné quelques détails utiles sur la constitution des routes aux alentours de Reims¹. — Sur la route romaine de Besançon en Alsace se trouvait la station de *Gramatum*, dont on n'a jamais su que faire; ce serait, suivant M. PAJOT², le Mont-Terri, près de Porrentruy, station romaine déjà connue et voisine du Mont-Gremet, qui conserve encore le nom latin, et il me semble qu'il a raison.

Les fouilles de *Germanicomagus* ont donné lieu à un travail spécial, sage et consciencieux, de M. CHAUVET³, sur lequel nous reviendrons longuement en examinant toutes les questions que soulève cette célèbre station santone. — Le Congrès archéologique de Tongres a amené la publication d'un recueil important pour la connaissance de la topographie de la ville et de sa région⁴.

Il est un genre d'études assez peu répandu, mais sur lequel une autre intéressante note de M. JADART⁵ me fournit l'occasion de dire quelques mots : c'est ce qu'on pourrait appeler l'étude des frontières, je veux dire des frontières entre cités; une frontière qui

1. *Bulletin des Antiquaires*, 6 nov. 1901.

2. *Bull. de la Soc. belfortaise*, 1902, n° 21, p. 218 et suiv. « Ce nom est une véritable superfétation, » disait Desjardins, IV, p. 46; on est même allé jusqu'à faire de ce nom (Holder, t. I, c. 1446) une corruption de celui de la station d'*Epomanduodurum*; en réalité, il y avait deux tracés différents, l'un par Mandeuve, l'autre par Pont-de-Roide.

3. *Une ville gallo-romaine près Saint-Cybardeaux (Charente)*. Ruffec, 1902, in-8° de 56 p., 23 fig. Je crois qu'il ne faut pas hésiter à écrire *Germanicomagus* au lieu du *Sermanicomagus* de la Table de Peutinger. D'abord, ce dernier nom ne signifie rien et l'autre a un sens. *Germanicomagus*, c'est l'équivalent celtique de *Forum Germanici*, et rien n'est plus naturel que de trouver en Saintonge un lieu de marché au nom de Germanicus, dont la famille y a été particulièrement populaire pour des raisons qu'il est facile de trouver. *Germanicomagus* est aussi peu surprenant en Gaule propre que *Forum Neronis* en Narbonnaise ou que *Forum Cassii* en Etrurie ou *Forum Vibii* en Transpadane. Le nom et par suite le caractère de cette localité, lieu de rendez-vous périodiques, de foires et de fêtes, expliquent la nature des monuments qui y ont été découverts, théâtre et objets religieux; ce n'était pas une ville à proprement parler, pas plus que ne l'était le confluent du Rhône. — Nous n'avons pas reçu Liger, *Découverte de la Ville de Mortagne et de ses voies antiques*, Paris, 1902, in-8° de 66 p.

4. *Congrès de la fédération archéologique et historique de la Belgique*, 1901. Voyez aussi, sur la topographie du pays, *Bull. de la Soc. du Limbourg*, 1901.

5. *La Limite occidentale du département des Ardennes, ancienne ligne de démarcation du Rémois et du Laonnois* (extrait du *Bull. de géogr. hist. et descr.*, 1901).

dures, et ç'a été le cas des limites *inter gentes* de la Gaule, engendre peu à peu toutes sortes de choses, des autels, des temples, des arbres sacrés, des péages, des pierres-bornes, des lieux-dits, sans parler des croix ; une frontière est créatrice de témoins historiques, *ut ita dicam*¹. Je crois qu'en déterminant d'abord, et en suivant ensuite, pas à pas, dans les chartes et sur les lieux, les limites entre deux cités, on résoudreait une foule de petits problèmes archéologiques et toponymiques.

LES TEMPS BARBARES. — M. DE BAYE a repris et complété ses travaux sur l'art barbare en étudiant les bijoux à ornements zoomorphiques : ce type artistique viendrait, selon lui, de la mer Noire, d'où il aurait été importé, par les Goths d'abord, et ensuite par les autres envahisseurs, jusqu'aux extrémités occidentales de l'Europe². — M. BARRIÈRE-FLAVY³ continue, avec un effort très méritoire, ses recherches sur les particularités nationales de l'art barbare : pour lui, la fibule gothique et franque serait la fibule à rayons ; la fibule burgonde serait ronde ou quadrilobée ; le motif dominant dans l'ornementation de l'agrafe du ceinturon serait, chez les Burgondes, l'enroulement du serpent, etc. *A priori*, cette différenciation n'est pas impossible, et elle a pu avoir son origine dans des traditions de coutumes ou de culte. Mais j'ai peur que M. Barrière-Flavy n'éprouve parfois quelques désillusions. — Enfin, M. DE MOLIN⁴ a fait une tentative de déchiffrement des inscriptions d'agrafes de ceinturons trouvées sur l'ancien territoire burgonde : tentative à encourager, car il reste énormément à faire pour l'épigraphie et l'archéologie mineures, c'est-à-dire pour l'*instrumentum domesticum* des temps barbares ; nous n'avons notamment, à ma connaissance, aucun *corpusculum* des poteries sigillées de cette époque, et elles sont fort utiles à la connaissance des habitudes religieuses et des motifs artistiques de l'ère gothique et franque.

Camille JULLIAN.

9 décembre 1902.

1. Voyez Champlieu, les temples des localités appelées Iseure ou de noms semblables (*Isernodurum*, cf. *Revue du Bas-Poitou*, 1897), les lieux-dits *Toulon*, etc., les dérivés d'*Ocelum*, les descendants d'*Icoranda*, etc. Nous reviendrons là-dessus.

2. *Mémoires des Antiquaires de France* pour 1899, p. 33 et suiv. ; cf. Blanchet, *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 135 et suiv.

3. *L'Archéologie barbare dans le département de Saône-et-Loire pendant la période burgonde*, dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1900, p. 122 et suiv. (*Congrès*).

4. *Revue archéologique*, 1902, t. II, p. 350 et suiv.

XVIII^e SIÈCLE, RÉVOLUTION, EMPIRE.

Le XVIII^e siècle ne nous a fourni cette fois qu'un seul travail. M. B. POCQUET a terminé son volumineux ouvrage sur le *Duc d'Aiguillon et La Chalotais*¹, écrit avec toute la verve et la conscience que devait y apporter un descendant de ce M^e André-Antoine Pocquet, l'honorable tabellion qui dressa les nombreux procès-verbaux de tant de réclamations des États de Bretagne contre l'insolent favori de Louis XV. Son dernier tome nous raconte la session des États de 1767, la protestation des Quatre-vingt-trois, la démission du duc en 1768 et son remplacement par M. de Duras, la rentrée du Parlement à Rennes en 1769, enfin la réhabilitation de La Chalotais en 1774. Il se lira, comme les précédents, avec plaisir et non sans fruit, car il est bien documenté et pourvu d'une bibliographie très complète ; on en conservera l'impression fort nette de l'arbitraire du gouverneur de la Bretagne ; on ne sera pas convaincu par contre, à moins de se trouver dans une disposition d'esprit spéciale, que cette espèce de *diétine* polonaise, où les plus outrés hobereaux et les plus bruyants font la loi quand ils y pénètrent après des nuits passées au jeu, ait été une institution bien intéressante, ni qu'il y ait lieu d'admirer beaucoup cette magistrature inamovible dont le bilan est si originalement dressé (p. 341-351) dans la confrontation des notes confidentielles de d'Aiguillon et du *Commentaire sur la liste imprimée de Nosseigneurs du Parlement*. Il est plus difficile encore de regarder comme des défenseurs austères des libertés publiques les représentants du clergé, cet évêque, entre autres, surpris en « conversation trop intime » avec une belle dame qui fut assez habile d'ailleurs pour simuler, au détriment de monseigneur, une scène de violence à la Lucrèce. Toujours est-il qu'après les 4,700 pages de M. Pocquet on peut croire les dossiers de ce procès fameux enfin vidés et les avocats déchargés de leur tâche ; l'opinion jugera.

Nous retrouvons avec plaisir, réunies en volume (le troisième de la série), les *Études et leçons sur la Révolution française* de M. AULARD². La pièce la plus importante du recueil (elle compte près de 200 pages), c'est l'étude sur la *Diplomatie du premier Comité de Salut public*, parue d'abord dans la *Révolution française* en 1890.

1. *Le Duc d'Aiguillon et La Chalotais*, par Barthélemy Pocquet ; III : *la Réhabilitation*. Paris, Perrin et C^{ie}, 1901, 656 p. in-18.

2. *Études et leçons sur la Révolution française*, par M. Alphonse Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris, 3^e série. Paris, F. Alcan, 1902, 313 p. in-18.

Dans les seize chapitres de ce substantiel travail, M. Aulard a résumé d'une façon aussi complète que lucide, d'après les papiers mêmes du Comité, l'attitude des meneurs révolutionnaires vis-à-vis de l'Europe de 1793. Signalons encore l'essai critique sur *Bonaparte et les poignards des Cinq cents*, « fable inventée de toutes pièces pour faciliter le coup d'État, » et le travail si curieux sur la *Liberté individuelle sous Napoléon I^{er}*, composé d'après les registres de la commission sénatoriale instituée en l'an XI pour la protection de cette liberté ; elle a pu siéger jusqu'en 1814 sans réussir à se convaincre une seule fois qu'un quelconque des rares plaignants, assez hardis pour lui présenter leurs doléances, eût été ou restât arbitrairement détenu par la police impériale. On relira également avec intérêt, en tête même du volume, le discours suggestif du savant professeur de la Sorbonne sur l'étude de l'histoire provinciale et locale et sur les moyens de la rendre fructueuse, prononcé au Congrès des Sociétés savantes en juin 1900.

*L'Histoire financière de la Législative et de la Convention*¹, par M. Charles GOMEL, est une suite aux précédents travaux du même auteur, *les Causes financières de la Révolution française* et *l'Histoire financière de la Constituante*, couronnés par l'Académie des sciences morales et politiques. C'est donc, à vrai dire, le cinquième volume d'une histoire financière complète de la période révolutionnaire ; il embrasse les événements du 1^{er} octobre 1791 jusqu'au 2 juin 1793. M. Gomet nous offre un dépouillement consciencieux des discussions et des votes, ainsi qu'une analyse détaillée des actes financiers de la représentation nationale entre ces deux dates ; il nous fait toucher du doigt toutes les conséquences économiques de l'effroyable désordre que l'état des affaires intérieures d'abord, puis les guerres du dehors amenèrent pour les finances françaises. Peut-être l'auteur a-t-il trop cédé au penchant assez naturel de faire rentrer dans son récit bien des faits du domaine politique proprement dit et a-t-il trop écrit une *Histoire de la Révolution*. On sent aussi trop que, correct administrateur et conservateur prudent, évidemment influencé d'ailleurs par Taine, il est au fond hostile au mouvement révolutionnaire tout entier, ce qui ne laisse pas d'enlever un peu de leur autorité à bien des observations, fort sensées pourtant, qu'il nous présente sur l'incapacité politique de certains hommes politiques, les Girondins par exemple. Ce qui leur en enlève plus encore pour des esprits critiques difficiles à satisfaire, c'est que les renvois aux sources leur paraîtront

1. *Histoire financière de la Législative et de la Convention*, par Charles Gomet ; t. I : 1792-1793. Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1902, xxiv-517 p. in-8°.

souvent insuffisants, en dehors des *Archives parlementaires*, du *Moniteur* et du *Bulletin des lois*; parfois on ne sait où l'auteur a trouvé les détails qu'il nous raconte, et parmi les sources qu'il cite il en est qui, par leur provenance réactionnaire avérée, effarouchent forcément les mieux disposés à se laisser convaincre¹.

Nous avons ouvert avec un sentiment de curiosité très vif le volume au titre si alléchant de M. Ferdinand MARTIN, *les Jacobins au village*², d'autant que son apparence extérieure prévient fort en sa faveur. On y trouve la reproduction fidèle du registre des délibérations de la Société des amis de la Constitution, fondée à Artonne, petite ville de l'arrondissement de Riom, dans le Puy-de-Dôme, qui comptait 2,300 habitants en 1789 et n'en a plus qu'environ 1,400 aujourd'hui. Ce n'est donc pas précisément d'un village qu'il s'agit ici, ce qui nous serait bien indifférent d'ailleurs si le registre était vraiment de nature à nous donner des impressions nouvelles ou à nous fournir des faits typiques un peu nombreux sur l'histoire de la Révolution dans les petites communes de notre pays. Mais comment s'intéresser aux agissements d'une société *populaire* de vitalité si faible qu'elle n'agit pas pour ainsi dire, que de juillet 1791 à avril 1793 elle n'a tenu que *douze* séances et que d'avril à novembre 1793 elle ne s'est pas réunie *une seule fois*? Elle s'émancipe un peu plus au fort de la Terreur, mais non sans craintes assez justifiées par l'état ambiant des esprits³, et, en avril 1794, elle va jusqu'à décider que les citoyens « trouvés dans les rues les ci-devant dimanches, sans rien faire, » seront dépouillés de la moitié de leurs grains et mis sur la liste des suspects. Mais là s'arrête la persécution de ces Jacobins de village; il n'y eut dans cet heureux Artonne ni incarcération, ni confiscation véritable, ni guillotine, et, dès que la nouvelle de la découverte de « l'atroce complot » des monstres au sein de la Convention est arrivée en Auvergne et qu'on a expédié à la représentation nationale l'adresse de félicitations obligatoire, on y retombe dans un sommeil si profond que, de novembre 1794 à mars 1795, il n'y a pas de séance « par défaut de bois, » et puis, à cette dernière

1. Il y a, çà et là, des fautes d'impression. P. 148, lire *Rouffach* pour *Rous-fach*; p. 240, *Daunou* pour *Daunon*; p. 294, *Nassau-Siegen* pour *Nassau-Sechen*, *Krefeld* pour *Crevell*; p. 301, *Miot* pour *Miat*, etc.

2. *La Révolution en province. Les Jacobins au village*, documents publiés par Ferdinand Martin. Clermont-Ferrand, P. Juliot, 1902, xiv-253 p. petit in-4°.

3. Lorsqu'ils célèbrent patriotiquement la fête de la reprise de Toulon, le 9 janvier 1794, un des sociétaires manque d'être jeté dans le fen de joie par la population, qu'on doit croire atteinte d'antisémitisme aigu, car elle crie : « Ce sont des Juifs; ils veulent la loi d'Hérode! »

date, les affiliés se séparent. Ce n'est pas là, — du moins j'ai quelque peine à le croire, — une Société jacobine de village typique que nous avons sous les yeux ; comment aurait-on jamais pu les croire dangereuses, si elles avaient été aussi indolentes que la nôtre ?

Le second volume de l'ouvrage de M^{lle} Alma SOEDERHJELM sur le *Régime de la presse pendant la Révolution française*² ne dément point les promesses du premier. En poursuivant ses recherches aux Archives nationales, en exploitant la riche mine ouverte par M. Au- lard dans ses publications sur le *Club des Jacobins* et sur *Paris pen- dant la réaction thermidorienne et le Directoire*, en parcourant consciencieusement à la Bibliothèque nationale et en extrayant de nombreuses brochures de l'époque ensevelies sous une poussière plus que séculaire, l'auteur nous a raconté d'une façon très complète et surtout très impartiale les vicissitudes étranges subies par la presse depuis la réaction de thermidor jusqu'après le coup d'État de bru- maire, les éclipses prolongées de cette liberté si vivement réclamée par elle et dont elle abusa si souvent. Si l'on regrette de ne pas trou- ver dans son livre quelques renseignements sur la situation de la presse provinciale du temps, situation que M^{lle} Soederhjelm n'était pas en situation d'étudier, puisque les matériaux d'une pareille étude manquent à Paris, elle a, du moins, fait tout ce que l'on pouvait demander d'elle pour offrir aux curieux et aux historiens un tableau très utile de cette lutte inégale et presque continuelle entre le pou- voir plus ou moins tolérant, plus ou moins à poigne et les ruses ingénieuses d'un journalisme sans scrupules, lutte qui se poursuit jusqu'au moment où l'arrêté des consuls du 27 nivôse de l'an VIII met fin, de la façon la plus effective, à la dernière « ombre de liberté » qui restât à la presse française³.

Si nous passons à l'histoire militaire et diplomatique, l'ordre chro- nologique nous amène à mentionner en premier lieu la solide étude sur la *Bataille de Jemmapes*, donnée par M. le capitaine C. DE LA JONQUIÈRE dans les publications de la Section historique de l'état-

1. Pour que des publications locales de ce genre pussent être vraiment utiles à l'histoire générale, il y faudrait des explications de détail, un commentaire perpétuel ; sans lui, un pareil texte reste forcément muet, presque indéchif- frable pour qui n'est pas du pays, sur une foule de points effleurés ou touchés ici par allusions que l'on ne peut comprendre à distance.

2. *Le Régime de la presse pendant la Révolution française*, par Alma Soe- derhjelm, t. II. Paris, H. Welter, 1901, III-216 p. in-8°.

3. Il y a quelques rares fautes d'impression. P. 51, lire 1795 pour 1895 ; p. 109, Garnier (de Saintes) pour Garnier des Saintes ; p. 110, Poullain-Grandprey pour Poulain, Grandpré ; p. 167, Français (de Nantes) pour François, etc.

major¹. Cette monographie, toute militaire, nous détaille d'après les sources françaises (archives de la Guerre, mémoires des contemporains, etc.) et les sources autrichiennes la première des étapes de nos armées victorieuses en dehors du territoire national, étape qui fournit ou semble, du moins, fournir la preuve décisive que l'élan des formations nouvelles, l'enthousiasme des volontaires, l'emporterait dorénavant sur les lenteurs calculatrices de la tactique du passé. Aussi M. de La Jonquière a-t-il étudié avec un soin tout particulier tout ce qu'on peut encore fixer aujourd'hui des manœuvres des armées rivales avant, pendant et immédiatement après la fameuse journée du 6 novembre. Grâce aux cartes détaillées jointes à son volume, on peut facilement suivre ses explications, encore que le relief de la région ait assez notablement changé par endroits depuis que l'industrie minière a dénivélé les terrains, créé des routes et des centres nouveaux de population.

Nous ne pourrions que répéter, pour la *seconde* édition du travail de M. Félix BOUVIER sur *Bonaparte en Italie, 1796*², ce que nous avons dit de son livre plus longuement l'année dernière. Il s'agit, en effet, uniquement d'un changement de couverture et du déplacement de l'*errata*, légèrement augmenté, qui passe de la dernière page de l'édition de 1899 à la première de celle de 1902³. C'est de l'Italie également, à la même époque, que s'occupe M. du Teil dans *Rome, Naples et le Directoire*⁴, mais il nous parle des négociations bien plus que des batailles. L'auteur du livre intéressant, *Une famille militaire au XVIII^e siècle*, que nous signalions au lecteur il y a quelques années, a choisi pour sujet de son présent volume non pas l'ensemble de l'action diplomatique française, parallèle à la campagne de 1796, mais les deux épisodes des affaires de Rome et de Naples, que la proximité des territoires et leurs rapports étroits ne permettaient guère de séparer l'un de l'autre. Sur les traces de ses prédécesseurs italiens (M. le marquis de Maresca pour les négociations avec Ferdinand IV, Mgr Curini pour le traité de Tolentino), sur celles aussi de M. Sciout, dont il désapprouve d'ailleurs « les allures

1. *La Bataille de Jemmapes*, par C. de La Jonquière, capitaine d'artillerie breveté. Paris, R. Chapelot, 1902, 253 p. gr. in-8°, cartes.

2. Félix Bouvier, *Bonaparte en Italie*. Ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, L. Cerf, 1902, xi-745 p. in-8°.

3. On peut s'étonner que l'éditeur d'un ouvrage aussi méritant et solide ait cru devoir recourir à un pareil trompe-l'œil. Serait-ce pour expliquer que le prix de vente est porté de 7 fr. 50 à 10 fr.?

4. Joseph du Teil, *Rome, Naples et le Directoire. Armistices et traités*, 1796-1797. Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, 1902, viii-561 p. in-8°.

de pamphlet, » M. du Teil s'est appliqué à chercher et à fixer la vérité vraie sur les intentions du Directoire, tâche excessivement difficile, grâce aux courants si contradictoires qui se manifestaient si souvent dans les régions officielles, aux velléités particulières de certains agents secondaires, grâce surtout à l'irrésistible tendance du jeune général en chef à jeter dans la balance tout le poids de son impérieuse volonté. Aussi l'auteur nous fait-il voir surtout combien tous les arrangements diplomatiques pris alors furent précaires et disparurent facilement quand, après le 48 fructidor, la politique de la majorité révolutionnaire du Directoire prévalut décidément en Italie et que la république romaine et la république parthénopeenne surgirent pour un peu de temps sur les débris des États de l'Église et du royaume des Deux-Siciles. Les silhouettes des plus marquants parmi les négociateurs, tels que Cacault et le prince de Belmonte-Pignatelli, ont été spécialement soignées par M. du Teil, qui, peut-être, s'exagère un peu leurs capacités professionnelles, puisqu'ils étaient presque les seuls de bonne compagnie parmi les agents révolutionnaires, rapaces et brutaux, qui abondaient alors dans la péninsule.

Avec l'ouvrage de M. le comte VANDAL, nous revenons d'Italie et même de plus loin pour assister à ce qu'il appelle l'*Avènement de Bonaparte*¹. On en avait lu les principaux chapitres dans la *Revue des Deux-Mondes*; en les relisant maintenant en volume, on en peut mieux saisir l'ensemble et mieux apprécier aussi le remarquable mérite au point de vue de la facture dramatique et de la richesse des détails pittoresques, de l'élégante précision mise à narrer les événements qui se déroulent sous nos yeux. Je ne crois pas qu'on puisse ajouter désormais grand'chose à ce que l'auteur nous raconte sur les préparatifs matériels et la mise à exécution du 48 Brumaire; il a patiemment colligé, scrupuleusement contrôlé les dépositions si divergentes des témoins; il a jaugé leur valeur historique et il en a tiré des conclusions raisonnées et raisonnables. Comme il est, de plus, un peintre remarquable, on n'oubliera plus certains tableaux de son livre, le désordre effrayant et l'insécurité qui régnaient alors dans les campagnes de la France, la vie misérable et débraillée tout à la fois du Paris directorial, les scènes de Saint-Cloud, la mise hors la loi du général factieux, l'expulsion violente et grotesque des législateurs par la soldatesque, la scène nocturne où, dans leur salle déserte,

1. *L'Avènement de Bonaparte*; I : *la Genèse du Consulat, Brumaire, la Constitution de l'an VIII*, par Albert Vandal, de l'Académie française. Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, 1902, ix-600 p. gr. in-8°.

jonchée d'oripeaux, mêlés à des laquais qui venaient s'y chauffer, une poignée de comparses bâcle les rudiments d'une constitution nouvelle. Mais nous regrettons de ne pouvoir accorder les mêmes éloges à cette œuvre, d'ailleurs remarquable, s'il nous la faut juger au point de vue de la morale et de la philosophie de l'histoire. Loin de juger avec le calme vraiment impartial de l'historien, l'auteur est tout gagné d'avance par le conquérant victorieux; il est tellement imprégné de ce qu'il appelle lui-même « l'esprit brumairien » qu'il trouve « vraiment extraordinaire et beau » le rôle odieux joué par Lucien Bonaparte et qu'il en vient à déclarer « que la force morale est du côté des bayonnettes. » Assurément, le gouvernement du Directoire avait été détestable, il avait porté de profondes atteintes aux principes de liberté, et, à ce point de vue, j'accorderai volontiers à l'auteur, — ne fût-ce que pour ne point passer à ses yeux pour « un niais solennel, » — que la République était bien malade avant l'attentat de Brumaire. Mais c'est une erreur au moins aussi fondamentale que de nous prôner Bonaparte comme le génie tutélaire de la France nouvelle. Il y a d'abord, à notre avis, une erreur psychologique des plus étranges à nous le montrer comme un homme hésitant sur la marche à suivre, comme un esprit sincèrement libéral, sincèrement désireux de sauver les grandes conquêtes de la Révolution, alors qu'il s'est orienté dès la première heure, autant que le lui permettaient les règles de la prudence égoïste les plus élémentaires, dans le sens du despotisme intégral; alors que M. Vandal est obligé d'avouer lui-même : « Au fond, il voulait être tout, rassasier sa soif de domination, développer en liberté son génie de commandement. » Entre le général Bonaparte de la campagne de 1797, le premier consul d'après Brumaire, l'empereur de la campagne de Russie, il n'y a que des différences de milieu, — à l'origine, il « rentrait encore ses griffes, » — mais aucune différence de nature. Génie militaire de tout premier ordre, la volonté la plus puissante peut-être des temps modernes, prodigieusement bandée vers un seul but : dominer le monde, il fut et il resta, du premier jour de la campagne d'Italie jusqu'à l'exil de Sainte-Hélène, une force énorme, mais d'une *amoralité* profonde, si profonde qu'elle en devenait parfois inconsciente pour lui-même.

Mais il est un autre point encore sur lequel le désaccord entre la façon de voir de M. Vandal et la nôtre est complet. Nous ne nions pas que les contemporains, saisis d'admiration pour les marques de son génie, aient cru les promesses de Bonaparte et l'aient acclamé de confiance quand il leur promettait la paix avec la gloire et les jouissances de l'orgueil national satisfait avec les bienfaits matériels d'une

prospérité depuis longtemps perdue. Mais nous, nous savons l'histoire, nous savons comment se sont réalisées ces magnifiques et fallacieuses promesses; aussi nous semble-t-il impossible de ne pas protester quand on vient nous dire que Napoléon laisse « la France refaite..., riche d'un immense patrimoine de gloire. » Nous connaissons les guerres interminables, effrénées du premier Empire, l'effondrement de cette puissance un instant colossale, laissant après elle une France tellement exsangue par ce gaspillage insensé de forces vitales que, cent ans après Brumaire, elle, autrefois la première, n'occupe plus, pour le nombre de ses habitants, que le cinquième rang parmi les peuples civilisés. Il y a plus; nous avons vu depuis d'autres Bonaparte demander au 18 Brumaire non pas des *leçons*, comme le veut M. Vandal, mais des *modèles*; nous avons subi l'effondrement honteux d'un second Empire et la mutilation de la patrie; avons-nous encore le droit, je ne dis pas comme patriotes, mais comme historiens, de présenter l'apologie, quelque discrète qu'elle soit, du césarisme, ce « spécifique terrible » qui est, en effet, « le legs de Bonaparte », le plus durable que nous ait laissé ce grand et pernicieux génie?

M. René STOURM, lui aussi, semblerait un admirateur des procédés de Brumaire; du moins regrette-t-il quelque part que « le pays, au bord de l'abîme, ne trouve pas toujours, à point nommé, un général qui l'en sauve. » Mais son livre, tout spécial, *les Finances du Consulat*¹, n'en sera pas moins lu et étudié avec grand profit par tous ceux qui voudraient se faire une idée nette et précise de la situation financière du pays au lendemain du coup d'État et des procédés employés par le gouvernement nouveau pour réparer l'indicible désordre des gouvernants passés. L'auteur des *Finances de l'ancien régime et de la Révolution* a rendu un véritable service à ceux qui ne sont pas de la partie en résumant d'une façon si lucide et dans un nombre de pages restreint les différents aspects de son sujet. Après nous avoir fait connaître, d'abord, les collaborateurs techniques de Bonaparte, Gaudin, Mollien, Barbé-Marbois, il nous initie aux opérations, passablement empiriques en partie, par lesquelles le gouvernement consulaire essaya de se procurer les premiers fonds pour vivre au jour le jour, aux mesures prises ensuite pour liquider les dettes du passé, aux institutions financières enfin créées par le premier consul. L'auteur ne nous cache point, d'ailleurs, que cette restauration des finances qu'on admire tant ne fut que momentanée,

1. *Les Finances du Consulat*, par René Stourm, membre de l'Institut. Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1902, II-363 p. in-8°.

que la prospérité si vantée des lendemains de Brumaire ne dépassa pas certaines limites¹ et que, dès la fin de l'an XI, la France rentra dans la voie du déficit normal, plus ou moins habilement dissimulé, qui resta depuis le régime habituel de l'Empire. Aussi le jugement final d'un juge aussi compétent est-il passablement sévère. « En dépit de quelques perfectionnements, dit M. Stourm, consentis sans sincérité et pour l'apparence, » les budgets, jusqu'à la fin du Consulat, n'offrirent aux représentants du peuple qu'un « simulacre de prévisions... Cet absolutisme, en s'exagérant d'année en année, constituera la faiblesse latente des finances napoléoniennes... Les budgets furent des simulacres et le crédit public, refusant de se laisser violenter, se déroba devant l'omnipotence du maître. »

Si d'aucuns tiennent pour un Napoléon libéral, d'aucuns aussi le regardent comme un pacifique. C'est cette conception que M. Arthur Lévy a courageusement entrepris de démontrer aux plus aveugles dans son volume intitulé *Napoléon et la paix*². Contrairement à « la légende simpliste propagée par l'Angleterre avec la complicité de toutes les autres nations, » il veut prouver que Napoléon, dans ses promenades militaires de Madrid à Moscou, n'a jamais cherché, voulu, poursuivi que la paix, une paix équitable naturellement et solide, « assurant à la France le rang qui lui était dû³. » Les quinze années de guerres incessantes qui forment la trame de l'histoire du Consulat et de l'Empire ne sauraient être mises à sa charge, mais bien à celle de ses nombreux et implacables adversaires; aussi, quand il les compare entre eux, l'auteur nous montre-t-il l'empereur « se dressant de toute la hauteur de sa bonne foi, de sa loyauté, de son aversion pour le mensonge, soit dans ses actes soit dans ses paroles, » bien au-dessus des autres souverains de son temps. Au fond, il n'a point abordé le vaste sujet annoncé par le titre dans son entier. Il s'est borné à en traiter un chapitre seulement, celui des relations de la France et de la Prusse d'une part, de la Prusse et de la Russie de l'autre, entre les années 1804 et 1806, en s'aidant surtout, en dehors des sources françaises, des publications de M. Paul Bailleu; il n'est pas nécessaire d'ajouter qu'en commentant les pièces empruntées au

1. Tandis qu'en Angleterre le 3 0/0 allait de 65 à 70 fr., le 5 0/0, chez nous, restait à 50, au maximum à 60 fr.

2. Arthur Lévy, *Napoléon et la paix*. Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, 1902, II-663 p. gr. in-8°.

3. En effet, « le grand-duché de Berg, la Bavière, la Saxe, la Westphalie, l'Italie, la Suisse ne furent point autre chose que des tampons ou des postes avancés contre les invasions des Russes, des Autrichiens, des Suédois et des Prussiens. »

savant archiviste berlinois il en a tiré des conclusions fort différentes.

Il serait trop long d'entrer ici dans le détail de ce récit, qu'on ne parcourt pas sans quelques mouvements d'impatience, l'auteur mêlant à certaines vérités historiques très évidentes trop de paradoxes, qui finissent par énerver le lecteur qui se trouve sans cesse en présence de questions posées de travers. Je ne veux relever ici qu'un seul point, dont M. Arthur Lévy se refuse à tenir compte et qui fausse complètement l'idée qu'il a sans doute et qu'il veut nous donner de la *perfidie* du roi Frédéric-Guillaume III. Il semble ne point se douter de son horreur profonde et de celle de la reine pour la Révolution ; il ne tient pas compte davantage de son extrême timidité, de sa gaucherie bien connue pourtant, qui paralysaient par moments sa langue et sa personne, et n'attribue donc les contradictions, les hésitations, les demi-concessions du cabinet de Potsdam vis-à-vis des brusques et parfois fallacieuses invites de l'impérieux César qu'à des calculs ténébreux, alors qu'elles s'expliquent le plus simplement du monde. Frédéric-Guillaume se sentait mal à l'aise vis-à-vis du « Robespierre à cheval, » comme on l'appelait à Berlin, et pourtant il avait peur de l'offenser, car on désirait à la fois, à Berlin, conserver la paix, et l'on n'aurait pas été fâché non plus de s'arrondir encore quelque peu sans trop y risquer. Pour arriver à ce but, on songeait parfois à la rupture avec les vieux alliés, puis on oscillait de nouveau vers le pôle opposé, jusqu'à ce qu'enfin, de malentendu en malentendu et d'incertitude en incertitude, on se vit devant l'abîme d'Iéna. L'auteur s'arrête brusquement au lendemain de cette date. On aurait été curieux de voir sa théorie d'un Napoléon ultra-pacifique démontrée également par la conquête de l'Espagne et par l'invasion de la Russie. Mais deux pages seulement nous conduisent d'Eylau jusqu'à Sainte-Hélène, où l'empereur vaincu « a dû regretter amèrement d'avoir eu l'âme trop prédisposée aux solutions amicales, » car, s'il avait été moins conciliant, il « n'aurait pas vu à Waterloo ni l'empereur de Russie, ni le roi de Prusse, ni l'empereur d'Autriche..., dont il eut, en plusieurs occasions, le pouvoir de briser les couronnes ¹. »

M. Arthur Lévy se complait, à un moment donné, à nous montrer « l'empereur sautant sur son bateau et deux mille embarcations, deux cent mille soldats, dans une ivresse indescriptible, voguant

1. Napoléon avait « un saint, presque superstitieux, respect pour la majesté royale... Il a laissé subsister pour fomenter de nouveaux complots... tous les princes qu'il a tenus à merci, *qu'il aurait pu reléguer dans des îles lointaines* comme ils le firent pour lui à l'heure de la défaite » (p. 161).

vers les rives d'Angleterre, au bruit sonore des musiques, à la clameur des chants de victoire entonnés par tous les soldats. » Il s'édifiera sur les chances probables d'une traversée pareille en parcourant les deux derniers volumes du grand ouvrage de M. le chef d'escadron DESBRIÈRE, *Projets et tentatives de débarquement aux îles Britanniques*¹, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises. Par la masse de documents nouveaux apportés aux débats, par le discernement judicieux avec lequel ils sont appréciés et pesés, son livre semble devoir mettre fin à toute polémique sérieuse sur la portée véritable de cette invasion de l'Angleterre annoncée avec tant de bruit pour frapper l'imagination des peuples. M. Desbrière nous montre qu'à un seul moment, en mai 1804, Napoléon se préoccupa vraiment d'aboutir, alors qu'il proposa un projet très audacieux, mais offrant des chances sérieuses de réussite, à Latouche-Tréville. Mais ce projet reste « à l'état de pure spéculation, » et depuis ce jour il a renoncé certainement à forcer le passage avec sa flottille, d'ailleurs absolument nulle au point de vue offensif et fort mal protégée elle-même, dans des ports défectueux au possible. Dans les premiers jours d'août 1805, alors que la tradition nous représente l'empereur attendant fiévreusement l'arrivée de la flotte de Villeneuve, on constate qu'il n'a préparé, pour les jeter sur les côtes anglaises, qu'un effectif de 90,000 hommes et de 2,700 chevaux, alors qu'il pouvait en embarquer un chiffre infiniment plus considérable sur ses embarcations de tout genre. Si Villeneuve, au lieu de rebrousser chemin vers Cadix, avait amené la flotte franco-espagnole vers Ouessant, même après avoir rallié Gantheaume, elle aurait été écrasée par les forces supérieures anglaises et la bataille d'Ouessant se serait terminée comme celle de Trafalgar. Il y a plus ; si, contre toute vraisemblance, le malheureux amiral² avait réussi à rallier le port de Boulogne, il n'y aurait plus trouvé que l'arrière-garde de l'armée impériale, car les ordres de départ pour l'Allemagne étaient donnés avant que cette arrivée fût matériellement possible. Le projet infaillible d'un débarquement en Angleterre, échouant par la lâcheté de Villeneuve, est donc bien une légende « créée systématiquement

1. *Projets et tentatives de débarquement aux îles Britanniques*, 1793-1805, par Édouard Desbrière, chef d'escadron de cavalerie. Paris, R. Chapelot et C^{ie}, 1902, t. IV, 1-3, 834 p. gr. in-8°, cartes.

2. M. Desbrière a bien fait d'appeler l'attention sur les ordres contradictoires qui lui furent adressés, par l'empereur et par le ministre Decrès, sur les erreurs de chiffres et de dates qu'on y rencontre et qui pouvaient très bien affoler un esprit moins indécis que Villeneuve. Il avait certainement quelque excuse à parler de « l'horreur de sa situation » dans sa lettre du 22 août.

par Napoléon, » comme tant d'autres qui encombrant jusqu'ici notre histoire contemporaine.

Nous avons à mentionner plusieurs autres publications encore de la Section historique de l'état-major qui se rapportent à divers moments des campagnes continentales. C'est d'abord la *Campagne de 1805 en Allemagne* de MM. ALOMBERT et COLIN¹. Ce livre est, comme ses devanciers de la même collection, avant tout un recueil de documents destiné à bien fixer la série des faits en nous donnant les pièces qui s'y rapportent. Seulement, par dérogation à l'usage suivi jusqu'ici, celles-ci nous sont présentées, dans notre volume, « non pas une à une, mais ensemble, par une introduction, sorte d'exposé critique, appelant l'attention sur les points essentiels et inédits; » puis les documents suivent, « publiés cette fois sans transition ni commentaire. » La préface nous apprend encore que le long et patient travail d'assemblage est dû principalement à M. Alombert et que les introductions ont été rédigées par M. le capitaine Colin. Le premier livre nous apporte une étude largement esquissée et très intéressante sur les préliminaires de la guerre et sur les dispositions morales de l'Europe en présence de la coalition nouvelle. Le second livre expose en douze chapitres la formation de la Grande Armée et la rapidité merveilleuse avec laquelle Napoléon réorganise l'instrument de la victoire dans la seconde moitié d'août et les premiers jours de septembre. Mais aussi cet effort prodigieux, qu'il demande à la France et qu'il en obtient, était bien nécessaire pour qu'il pût entrer en campagne; déjà la machine administrative, trop compliquée, ne fonctionne plus avec une précision suffisante, qu'il s'agisse de l'entretien des hommes ou des chevaux, du matériel de guerre ou des magasins de vivres. L'historien militaire résume sa minutieuse enquête en affirmant que la préparation à la guerre au point de vue administratif était manifestement défectueuse, « presque nulle » en 1805 (p. 243). Le prochain volume nous donnera les débuts de la campagne proprement dite.

Ce n'est également qu'aux préliminaires de la *Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne, 1808-1809*, qu'est consacré le premier tome de l'ouvrage de M. le commandant BALAGNY². Sa préface nous apprend d'ailleurs qu'il n'a pas l'intention d'entrer dans tous les

1. *La Campagne de 1805 en Allemagne*, par P.-C. Alombert, contrôleur de l'administration de l'armée, et J. Colin, capitaine d'artillerie, t. I. Paris, R. Chapelot, 1902, vi-746 p. in-8°.

2. *Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne (1808-1809)*, par le commandant breveté Balagny; t. I : *Durango, Burgos, Espinosa*. Paris et Nancy, Berger-Levrault et C^{ie}, 1902, xiii-471 p. in-8°, cartes et plans.

détails de la guerre, mais d'exposer seulement « les périodes d'opérations qui furent vraiment décisives. » Il a visité, pour le faire en parfaite connaissance de cause, les champs de bataille de cette campagne et en a pris des croquis; il a fouillé les dépôts d'archives de la péninsule et colligé les nombreuses sources imprimées anglaises pour les confronter avec les documents des archives de la Guerre et des Archives nationales. En attendant que l'empereur paraisse en personne sur le théâtre de la guerre pour y rétablir le prestige de ses aigles, fortement atteint par la capitulation de Baylen, nous apprenons à connaître la fâcheuse situation du roi Joseph et de son conseiller, le maréchal Jourdan, paralysés par le peu d'obéissance des autres chefs, l'inactivité de Victor au début de novembre, la conduite « peu explicable » de Lefebvre au 25 octobre, etc. La main puissante du maître était, en effet, bien nécessaire pour ramener quelque suite dans les opérations et pour les presser avec la rigueur indispensable au succès. Lui-même cependant, au début, semble un peu désorienté par les conditions toutes nouvelles de cette lutte, où ce n'est plus une armée, mais tout un peuple qu'il combat¹.

C'est à l'histoire de la péninsule également, mais à une époque un peu postérieure, que se rapportent les *Mémoires du colonel Delagrave*, publiés par M. Édouard GACHOT². A vrai dire, c'est plutôt un rapport confidentiel sur la campagne de Portugal en 1810 et en 1811, adressé par l'auteur au prince de Neufchâtel et de Wagram, à la fin de cette dernière année; il était destiné à Berthier seul et devait l'orienter sur les responsabilités encourues dans cette expédition si mal conduite et si mal terminée, grâce aux dissensions continues de Masséna, de Ney et de Junot. L'auteur, volontaire de 1792, capitaine à dix-huit ans, y participa comme commandant dans l'état-major du duc d'Abrantès, dont il prend fort à cœur les griefs et qu'il défend contre ses adversaires. Très modeste pour tout ce qui touche à sa propre personne, on voit qu'il a tenu à dresser un compte-rendu fidèle de ce qu'il a vu jusqu'à la bataille de Fuentes-de-Onoro (5 mai 1811) et la destruction de la forteresse d'Almeida.

1. C'est ainsi que, le 31 octobre 1808, l'intendant général de l'armée insiste d'une façon pressante sur la nécessité de conduire des convois de bœufs à la suite des colonnes; néanmoins, l'empereur écrit, le 5 novembre, pour contre-mander l'arrivée d'une réserve de mille bœufs, « car il ne manque pas de vivres en Espagne, surtout des bestiaux et du vin » (p. 229). — P. 48, lire 1^{er} août au lieu de 1^{er} avril.

2. *Mémoires du colonel Delagrave. Campagne de Portugal, 1810-1811*. Avertissement et notes par Édouard Gachot. Paris, Delagrave, sans date (1902), 256 p. in-8°.

C'est bien le type du vétéran de la Grande Armée adorant le « demi-dieu » et ne s'appliquant guère à comprendre les motifs d'agir de ses ennemis¹; mais il étudie les contrées qu'il traverse et mêle à ses croquis militaires bien des observations sagaces sur les hommes et les choses qu'il rencontre sur son chemin.

Le *Journal des opérations du 3^e et 5^e corps en 1813*, publié par M. le lieutenant FABRY², nous ramène en Allemagne. Cet important document militaire sur les faits et gestes du corps d'armée commandé par Ney a été retrouvé par l'éditeur dans les archives de M. le prince Murat; il a été rédigé à Metz, dès décembre 1813, par le colonel Koch, attaché à l'état-major du prince de la Moskowa. Commencé sous l'inspiration du général Jomini, continué après sa défection avec des matériaux malheureusement incomplets (l'auteur perdit à Leipzig ses plans et ses dessins), le *Journal* analyse de la façon la plus précise les marches et contremarches du 3^e corps depuis le mois d'avril 1813 jusqu'au 12 novembre, date à laquelle il fut dissous³. M. Fabry y a joint un autre document intéressant, le précis des opérations du corps de Lauriston, dont le journal se trouve aux archives de la Guerre.

C'est à cette dernière campagne d'Allemagne aussi que l'on peut rattacher, au moins par leur épisode final, les mémoires d'un officier général français que vient de mettre au jour un de ses petits-neveux, avec le concours de M. Léonce PINGAUD, sous ce titre : *la Suède sous la République et l'Empire*⁴. Issu d'une vieille famille bourguignonne, né en 1762, M. de Suremain était capitaine au régiment de la Fère quand les progrès de la Révolution le déterminèrent à émigrer. Après avoir figuré quelque temps dans les rangs de l'armée de Condé, après avoir séjourné dans le curieux cénacle du prince Henri de Prusse à Rheinsberg, il passe, dès 1794, en Suède, où il devient l'instructeur militaire de ce malheureux déséquilibré qui fut le roi Gustave IV-Adolphe. Il sut se pousser auprès

1. C'est ainsi qu'il traite de perfide la conduite de La Romana et sa fuite du Jutland, si justifiable au point de vue du patriotisme espagnol, et qu'il traite de poltronnerie les combinaisons stratégiques prudentes et finalement victorieuses de Wellington.

2. *Journal des opérations du 3^e et 5^e corps en 1813*, publié par le lieutenant G. Fabry, du 101^e de ligne. Paris, R. Chapelot et C^{ie}, 1902, 201 p. in-8°, carte.

3. Il faut regretter seulement que l'éditeur n'ait pas corrigé, d'après une carte de l'état-major allemand plus récente, les nombreuses formes erronées de noms de localités qui figurent au *Journal*.

4. *La Suède sous la République et le premier Empire. Mémoires du lieutenant général de Suremain (1794-1815)*, publiés par un de ses petits-neveux. Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, 1902, vi-392 p. in-8°, portraits.

de l'oncle du roi, le duc de Sudermanie, se distingua dans la campagne de Finlande, et quand, après la déposition du roi, le vieux duc monta sur le trône comme Charles XIII, M. de Suremain fut nommé inspecteur général de l'artillerie suédoise. Rayé de la liste des émigrés, autorisé par Napoléon à séjourner et à servir en Suède, il finit pourtant par se brouiller avec le nouveau prince royal, Bernadotte, et quitta le pays en mai 1815. Réintégré dans l'armée française par Louis XVIII, il fut nommé lieutenant général et lieutenant du roi à Metz et mourut longtemps après, en 1835, dans la retraite, à Dijon. Ses Mémoires, déjà partiellement connus par les travaux de M. L. Pingaud et de M. le baron Ernouf sur Bernadotte, méritaient d'être mis intégralement au jour. L'auteur nous y introduit dans des sphères un peu en dehors des chemins battus de l'émigration royaliste d'alors et surtout le ton calme de son récit, le désir évident d'être véridique frappe et impressionne favorablement le lecteur. Sans doute, il ne dit pas toujours tout ce qu'il sait¹, mais il ne raconte que ce qu'il croit vrai dans ces pages commencées en Suède même et terminées dans la retraite. Sur deux points surtout, l'historien lui devra des indications précieuses : sur le détronement de Gustave IV, en mai 1809, d'abord, révolution qu'il vit de très près et dont il a connu tous les détails comme intime d'Adlercreutz et d'Armfeld, les principaux conjurés ; sur la curieuse intrigue ensuite qui, grâce à l'habileté de Bernadotte et de ses agents, Signeul et Fournier, mit ce maréchal en avant pour le trône de Suède, bien qu'au fond ni Napoléon, ni Charles XIII, ni la Diète suédoise elle-même ne fussent très favorables à cette candidature. L'inspecteur général de l'artillerie suédoise et le nouveau prince royal se sont finalement brouillés dans leur séjour commun de Poméranie, lors de la campagne de 1813, et cette brouille nous a valu un portrait bien piquant de l'ancien Jacobin passé monarque (p. 253).

M. André BONNEFONS a consacré tout un gros volume à un autre personnage, plus sympathique peut-être, mais aussi plus insignifiant que Bernadotte, et qui joua comme lui son rôle, mais plutôt passif, dans la campagne de 1813. Sous ce titre : *Un allié de Napoléon*², l'auteur nous raconte la vie de Frédéric-Auguste, dernier électeur et premier roi de Saxe. Il s'est certainement donné beaucoup de peine

1. Voir, par exemple, avec quelle discrétion il s'exprime, p. 15, sur l'origine du dernier rejeton couronné des Wasa.

2. *Un allié de Napoléon. Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, par André Bonnefons. Paris, Perrin et C^{ie}, 1902, 514 p. in-8°.

pour éveiller notre intérêt en faveur de ce prince dont Napoléon fit un roi et un grand-duc de Varsovie après l'avoir eu pour adversaire, peu dangereux il est vrai, dans la campagne de Prusse. M. Bonnefons a surtout réussi à faire ressortir le violent contraste entre « le génie personnifié, le capitaine incomparable, le géant ¹ » et cette « nature effacée, caractère ondoyant et timide, sans quoi que ce soit qui révèle une intelligence d'élite. » Pour le reste, il semblerait presque que son travail, fort consciencieusement documenté d'après les archives françaises et saxonnes et écrit d'un ton généralement pondéré ², se soit senti de l'ingratitude rare du sujet. Pendant les soixante-quatre années qu'il présida aux destinées des territoires, dont l'hérédité d'abord, puis les caprices du conquérant le firent le maître, Frédéric-Auguste assista plutôt en spectateur apathique qu'en souverain aux événements prodigieux qui bouleversèrent tout autour de lui le saint empire romain-germanique; il vécut, je le veux bien, en chef patriarcal d'une population qui s'éveillait à peine aux émotions politiques; mais, si son existence est une idylle, elle peut sembler légèrement ennuyeuse, et l'on a quelque peine à s'intéresser aux catastrophes ultimes ³ que la chute de l'empereur entraîna pour son obscur et docile satellite ⁴.

L'ouvrage de M. A. DRY sur *Reims en 1814* ⁵ est une contribution

1. L'auteur admire Napoléon au point qu'il le trouve « merveilleux de grandeur morale » dans l'entrevue de Dresde avec Metternich; ce n'est pas l'impression que cette scène fameuse a faite à tout le monde.

2. On y voit pourtant apparaître « les intellectuels à courte vue » (p. 207) et l'antisémitisme à la mode n'en est pas complètement absent (p. 248).

3. M. Bonnefons s'exprime en termes fort sensés sur la défection des troupes saxonnes à Leipzig, acte d'entraînement instinctif qu'il ne faut ni glorifier, ainsi que le font certains historiens allemands comme un acte de patriotisme réfléchi, ni flétrir, comme on le fait chez nous avec une indignation qui serait tout à fait de mise à l'égard de troupes nationales, mais qui ne l'est guère quand il s'agit de troupes allemandes qu'on forçait à se faire tuer par leurs compatriotes au profit de l'étranger.

4. En dehors de l'histoire contemporaine, l'auteur ne paraît pas absolument au courant du passé de l'Allemagne, sans quoi il n'affirmerait pas, p. 45, que le Saint-Empire « avait conservé à peu près intact (au moment de la Révolution) le caractère que lui avait imprimé son fondateur, Charlemagne; » il ne parlerait pas, p. 491, d'un *comte* de Cobourg, et, p. 496, d'un *duc* de Bade. L'électeur Frédéric le Sage n'était pas l'*ancêtre*, mais l'*oncle* de l'électeur Jean-Frédéric. — P. 53, lire *Hohenthohe* pour *Holenhohe*, et, p. 288, *Dornberg* pour *Darnberg*.

5. A. Dry, *Reims en 1814, pendant l'invasion*. Préface de M. Henry Hous-saye, de l'Académie française. Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, 1902, VII-411 p. in-8°, gravures et cartes.

à l'histoire locale plus encore qu'à celle de la campagne de France. Mais, même au point de vue de l'histoire générale, c'est un travail des plus intéressants, car, pendant les mois de février et de mars 1814, Reims eut sa large part des misères et des fléaux que la guerre apportait alors aux cités françaises après que, pendant vingt années de conquêtes, nous les avions portés à travers l'Europe presque tout entière. Nous la voyons prise par Wintzingerode et reprise par Corbineau, reprise une seconde fois par Saint-Priest, reperdue après la victoire du 13 mars, puis encore bombardée et réoccupée par les Russes; mais ce qui, en dehors des événements purement militaires, intéressera surtout les lecteurs de cette solide monographie, c'est la vie que l'auteur a su donner aux personnages, même secondaires, qui se meuvent dans le cadre de cette vieille ville épiscopale, quasi-morte avant 1789, devenue industrielle et vivante grâce à la Révolution et à l'Empire, au préfet de Jessaint, au sous-préfet Leroi, au maire Ponsardin, à l'évêque de Fautoas et à bien d'autres types de fonctionnaires locaux, tels qu'ils devaient exister par centaines alors dans toutes les préfectures et sous-préfectures de France; là comme ailleurs, à côté de quelques exceptions honorables, on peut constater combien le régime absolu de l'Empire avait déprimé l'esprit public et avec quelle facilité ses serviteurs les plus empressés se préparaient à passer du côté des vainqueurs.

Pendant que Napoléon, écrasé par le nombre, reculait lentement devant l'invasion des alliés, le prince Eugène essayait de protéger contre une invasion semblable le territoire de l'Italie. C'est la suite et la fin de cette lutte inégale que nous raconte M. le commandant WEILL dans les derniers volumes de son grand ouvrage, *le Prince Eugène et Murat*¹, qui embrassent les événements de janvier à juin 1814. Nous en avons parlé déjà dans un de nos derniers Bulletins; nous avons fait ressortir, avec les très sérieux mérites de ce vaste travail, l'inconvénient, très réel à nos yeux, du mélange des faits d'ordre militaire et des correspondances diplomatiques qui, sous le prétexte spécieux de serrer de près l'ordre chronologique, embrouille parfois plus qu'il ne le facilite la tâche du lecteur. L'apport des documents nouveaux, tirés soit des archives de Paris, soit de celles de Vienne, est très considérable; il aurait d'autant plus fallu séparer entièrement ces deux ordres de fait et d'idées (et l'entreprise aurait été bien facile) que l'action militaire proprement dite ne présente qu'un nombre restreint d'événements importants et que l'intérêt poignant

1. H. Weill, *le Prince Eugène et Murat*, 1813-1814. T. III-V. Paris, Fontemoing, 1902, 695, 620, 223 p. in-8°, cartes.

de la situation, — l'intérêt aussi du récit de l'auteur, — réside presque tout entier dans la situation tragique du vice-roi, abandonné à lui-même avec des forces absolument insuffisantes, en face des Autrichiens qui le pressent, tandis que, sur ses flancs, il voit Murat qui ne sait pas encore exactement comment ni quand il va trahir. On suit avec un vif intérêt les négociations si curieuses et si peu édifiantes du roi de Naples avec les cours ennemies en même temps qu'avec les représentants officiels et officieux de son beau-frère¹, affirmant aux unes qu'il déteste le système napoléonien, assurant à l'autre qu'il l'aime et qu'il est désireux de mourir pour lui². Cette « extraordinaire duplicité » serait infamante pour sa mémoire si l'on ne pouvait admettre que, dans le tourbillon des événements et sous la pression de son impérieuse épouse, le brillant sabreur d'autrefois avait alors perdu la conscience nette de ses actes. Il se croyait fort habile, mais il n'était pas de taille à lutter de ruse ni d'audace avec lord William Bentinck ou les affidés de Metternich. Autant l'on admire la dignité calme du prince Eugène, qui s'efface après avoir rempli sa tâche ingrate jusqu'au bout³, autant l'on éprouve une pitié mêlée de dédain pour l'ambitieux maladroit qui se laisse leurrer par les cabinets de Londres et de Vienne et se laisse agréger à la coalition contre la France par ce traité du 14 janvier 1814 qui le livre, pieds et poings liés, déshonoré sans profit, à leurs caprices futurs. Le livre de M. H. Weill est, grâce à l'apport de ces nombreuses pièces diplomatiques, non seulement un travail très intéressant pour l'histoire militaire de notre pays, mais il s'impose à l'attention de tous les historiens qui s'occuperont de l'histoire de l'Italie moderne⁴.

1. On se demande quelle figure devait faire Fouché en exhortant pathétiquement Murat à rester fidèle à Napoléon. « Ce n'est pas nous, s'écriait-il, qu'on pourra persuader de détacher nos intérêts des siens » (III, p. 95). Voir aussi la lettre de Murat, où il épanche dans cette belle âme ses insinuations calomnieuses contre le prince Eugène (IV, p. 573).

2. Il faut dire que Napoléon, lui aussi, nourrissait des arrière-pensées à l'égard de son beau-frère quand, tout en prescrivant à Eugène de retenir, coûte que coûte, Murat, il ajoutait « qu'on en ferait ensuite ce qu'on voudra. »

3. M. Weill a réfuté d'une façon décisive, pièces en main, les accusations haineuses portées contre le vice-roi par d'Anthouard et Marmont; il a été d'une obéissance et d'une loyauté complètes au sujet des ordres, souvent contradictoires, qu'on lui expédiait de Paris.

4. T. IV, p. 1, lire 1815 au lieu de 1819. La note de la p. 227 manque. La plupart des fautes d'impression, assez nombreuses, qu'on peut relever au t. III sont rectifiées dans l'errata, p. 693-695. On ne s'explique pas bien pourquoi l'auteur a conservé aux noms des bataillons de milice autrichiens (les *Liccaner*, les *Ogalliner*, les *Warasdiner Kreuzer*, etc.) une forme allemande au lieu de leur donner une tournure française.

Il nous reste à parler d'une série de monographies biographiques qui se rattachent à l'épopée impériale; nous nommerons en premier lieu le *Maréchal Ney*, de M. le comte DE LA BÉDOYÈRE¹. Son livre ne constitue pas, à vrai dire, ce que nous appelons une biographie; c'est plutôt un recueil de pièces diverses que l'éditeur a trouvées dans les papiers de son beau-père, M. Edgar Ney, prince de la Moskowa. Elles se rapportent soit au procès du maréchal, soit à sa famille et à celle de sa femme; on y trouvera aussi une série de notes relatives à Ney, empruntées aux *Souvenirs* encore inédits du général Béchet, qui fut son aide de camp, puis son chef d'état-major². Ces pièces ne sont pas toutes inédites ni toutes également intéressantes³. Le gros du volume (p. 83-304) est consacré au récit de l'arrestation, du procès et de l'exécution du maréchal; il nous renseigne aussi sur les débats relatifs à la demande en revision faite en 1834, ainsi que sur l'incident qui se produisit, en 1844, à la Chambre des pairs, entre le prince de la Moskowa, le fils aîné de Ney, et le chancelier Pasquier. Il rappellera donc aux contemporains des choses un peu oubliées plutôt qu'il ne leur en révélera de nouvelles⁴.

L'ouvrage posthume de M. le duc DE CONÉGLIANO, *le Maréchal Moncey*⁵, mis au jour par sa veuve, est par contre une véritable biographie, dictée à l'auteur par le culte voué à la mémoire de son aïeul. Moncey n'a laissé ni notes ni mémoires; mais des pièces officielles nombreuses et des correspondances variées, tirées de ses archives de famille, ont permis à l'auteur de nous retracer en détail la vie d'Adrien-Jeannot Bon, plus connu sous le nom de la localité qui le vit naître en 1754 et dont il acheta plus tard la terre seigneuriale, au moment même où la Révolution vient abolir les distinctions de l'ancien régime. Engagé dès l'âge de quinze ans, Moncey n'est encore que capitaine en 1794; mais la tourmente révolutionnaire le pousse rapidement aux échelons supérieurs de la hiérarchie militaire, et, grâce à de brillants services sur la frontière d'Espagne, nous le voyons général en chef de l'armée des Pyrénées, en août

1. *Le Maréchal Ney*, par le comte de la Bédoyère, avec un portrait et des documents historiques. Paris, Calmann Lévy, sans date (1902), II-504 p. in-8°.

2. Ces notes de Béchet se rapportent à Hohelinden, à la mission diplomatique de Ney en Suisse (1802), à la campagne de 1805, à Tena et Friedland, au siège de Ciudad-Rodrigo.

3. C'est le cas, tout particulièrement, pour les lettres adressées par Napoléon III, soit comme prince-président, soit comme empereur, à la maréchale; elles ne présentent aucun intérêt historique.

4. P. 452, lire *Schlobitten* pour *Schlodetten*.

5. Duc de Conégliano, *le Maréchal Moncey, duc de Conégliano*, 1754-1842. Paris, Calmann Lévy, sans date (1902), IV-626 p. in-8°, portrait.

1794. C'est le moment le plus glorieux de sa longue carrière de soldat. Mis à la réforme après le 18 fructidor, comme ami de Pichegru, il reparait bien, après brumaire, avec le premier Consul à l'armée d'Italie; il la commande même pendant quelques mois, après le départ de Brune, mais il doit céder la place à Murat et disparaît du service actif comme inspecteur général de la gendarmerie; une seule fois depuis, lors de l'invasion de l'Espagne, le nouveau maréchal apparaît encore à la tête des divisions françaises sous l'Empire. Son existence, — pas plus que celle de la plupart de ses contemporains d'ailleurs, — n'a été exempte de singuliers contrastes; après avoir exalté la République une et indivisible et fêté le 21 janvier 1793, il présente son « tribut d'amour » à Sa Majesté Impériale, puis il porte l'épée du connétable au sacre du roi Charles X. On le voit clore sa carrière militaire, en 1823, par la signature de proclamations éloquentes en l'honneur de « l'auguste roi Ferdinand VII, » qu'il avait combattu quinze ans auparavant et dont il avait traité le grand-père de tyran, vingt-neuf ans plus tôt, avec les farouches conventionnels en mission. Mais il fut toujours respecté, par ses ennemis eux-mêmes, pour la droiture et l'honnêteté de son caractère, pour son aversion profonde contre les concussionnaires et les voleurs. Si sa susceptibilité, des plus ombrageuses, fit jusqu'à la fin du vieux gouverneur des Invalides un collègue peu commode et parfois un supérieur désagréable, deux actions, également honorables, conserveront aux générations futures la mémoire de ce maréchal de France, l'un des plus respectables, sinon des plus illustres de l'Empire. Il fut l'un des plus rebelles à désespérer du salut de la France en tirant, à la barrière de Clichy, ces derniers coups de canon, popularisés par le pineau d'Horace Vernet, acte suprême de la défense nationale en 1814; il eut le courage, bien plus rare encore, de refuser, au milieu des passions royalistes déchainées, d'obéir à l'ordre qui l'appelait à siéger parmi les juges de Ney, son collègue, et de sacrifier à sa décision, généreuse quoique inutile, ses titres, son grade et sa liberté même¹.

1. Malheureusement, le volume a été très imparfaitement révisé au point de vue de la correction des épreuves. P. 3, il faut lire *trois ans* pour *cinq ans*; p. 60, *Henry Larivière* pour *Lévy-Larivière*; p. 80, *Klinglin* pour *Klingliri*; p. 135, *Memmingen* pour *Meiningen*; p. 319, *d'Ecquevilly* pour *Exquivilly*; p. 336, *Kalkreuth* pour *Halkruth*; p. 446, *Kulm* et *Iüterbok* pour *Hulin* et *Iugelbog*, etc. — Entre la dernière ligne de la p. 439 et la première ligne de la p. 440, il y a eu évidemment tout un feuillet égaré. On est en *novembre 1811*; puis on lit : « Ce qui restait de l'armée française, venant de Russie, continuait péniblement sa retraite. »

C'est un héros, lui aussi, des guerres de la République et de l'Empire, que M. Paul TRIAIRE nous raconte dans son *Dominique Larrey*¹, avec un enthousiasme sincère, d'après des sources abondantes et sûres, mais non sans une certaine prolixité. Assurément le sujet méritait d'être traité en détail, car le rôle de Larrey dans l'organisation sanitaire des armées de ce temps et sur les champs de bataille fut aussi bienfaisant que considérable, et l'homme, en lui, est digne d'admiration non moins que le savant. Mais si M. Triaire nous intéresse beaucoup en nous retraçant les incidents de la carrière de l'illustre praticien à l'armée du Rhin, en Espagne, au Val-de-Grâce, en Italie, en Égypte, en Allemagne, etc., d'après son *Journal de campagne* inédit et sa correspondance particulière, il a trop souvent cédé peut-être à la tentation de nous donner des aperçus d'histoire générale ou militaire, en les allongeant encore par des considérations historiques et philosophiques sur les événements. On regrettera un peu ces longueurs inutiles dans l'intérêt même de son sympathique héros.

Sur les confins de cette période et de la suivante, nous rencontrons, après tous ces hommes de guerre, la figure très attrayante d'une grande dame dont M. Étienne LAMY s'est constitué, avec une bonne grâce infinie, l'apologiste convaincu. Les *Mémoires d'Aimée de Coigny*² renferment deux morceaux d'inégale longueur et d'intérêt non moins inégal. C'est d'abord une biographie détaillée de cette Aimée, qui fut successivement duchesse de Fleury et M^{me} de Montrond, puis aussi, dans l'intervalle de ses unions officielles et après qu'elles eussent été rompues par le divorce, l'amie du duc de Lauzun, de lord Malmesbury, de Mailla Garat, de M. Bruno de Boisgelin, et sans doute encore l'adorée de bien d'autres mortels, qui ne se contentèrent pas tous de la chanter, comme le pauvre André Chénier dans sa *Jeune Captive*. Elle est écrite d'une plume élégante, peut-être un peu précieuse par moments; mais, en ce temps de prose relâchée ou brutale, il n'est pas déplaisant de rencontrer, en un sujet pareil, des raffinements de style devenus bien rares. De tous les amoureux de la charmante « piennne, » — le mot est de M. Lamy lui-même, — nul assurément ne fut aussi respectueux ni désintéressé que ce biographe indulgent. Il trouve une circonstance atténuante, une excuse attendrie à ses plus hardis écarts et réussit à faire plaindre par le

1. Paul Triaire, *Dominique Larrey et les campagnes de la Révolution et de l'Empire*, 1768-1842. Étude historique aux XVIII^e et XIX^e siècles. Tours, A. Mame, 1902, xv-756 p. gr. in-8°, portrait.

2. *Mémoires de Aimée de Coigny*. Introduction et notes, par Étienne Lamy. Paris, Calmann Lévy, 1902, 203 p. in-8°, portrait.

lecteur le plus sévère cette charmante créature, un peu plus dépravée par chacun de ses maris et de ses amants. L'amour ne l'occupa pas cependant tout entière; elle fit de la politique, un peu de politique, avec chacun de ses compagnons de route; orléaniste avec Lauzun, contre-révolutionnaire avec Malmesbury, radicale avec le citoyen Garat (« statuette de Sèvres aux mains d'un rustre, » dit M. Lamy d'elle à ce moment psychologique de son existence), elle redevient royaliste avec Bruno de Boissgelin, sa dernière grande passion, et, dans l'intervalle des fugues tendres à Vigny, elle conspire, d'une façon plus inoffensive qu'elle ne s'imagine peut-être, avec Talleyrand, plus dangereux, en faveur des Bourbons. C'est le récit de cette conspiration, accompagné de quelques souvenirs de jeunesse, où elle ne se livre guère, et rédigé plus tard, en 1817, pour M. de Boissgelin, devenu pair de France, et déjà « évadé de l'amour dans l'amitié, » qui constitue la seconde partie de notre volume. A vrai dire, le titre de *Mémoires* est bien un peu pompeux pour ce document; il n'est d'ailleurs pas indispensable de le lire si l'on est pressé, car l'éditeur a vraiment placé dans son attrayant récit tout ce qu'il y a de curieux dans ces pages, les conversations avec Boissgelin, les entrevues avec Talleyrand, les croquis de certains contemporains assez méchamment arrangés par ses mignonnes « griffes félines. » La pauvre Aimée est morte bientôt après, repoussée par les gens de sa caste, oubliée du monde, « captive de l'amour, qui ne sait pas vieillir; » mais l'élégant et chaud pastel de M. Lamy la fait heureusement revivre pour charmer, sinon pour édifier, la génération contemporaine¹.

Quelqu'un qui aurait été bien choqué de la façon dont M. le marquis Bruno de Boissgelin, pair de France, s'exprimait sur le compte du « gros Monsieur, » de S. M. Louis XVIII, à la restauration duquel il travaillait pourtant, eût-aurait été son contemporain, le lieutenant général vicomte DE REISEL, dont les *Souvenirs* ultimes viennent de paraître². Nous avons parlé déjà deux fois de l'intérêt que présen-

1. M. Lamy, si indulgent pour les faiblesses féminines, l'est moins pour le sexe fort. Même à l'égard d'un Fouquier-Tinville, il faudrait des *preuves* pour établir qu'il trafiquait de l'existence des gens qu'il envoyait à la guillotine; il ne suffit vraiment pas de nous dire qu'un juge de paix a vu jadis ces pièces probantes; il faudrait d'abord les *voir*, puis en *discuter la valeur*. — P. 45, j'ai cherché en vain les noms des conventionnels *Mannuyon* et *Collembit* dans les tables du *Moniteur*. Le dernier est évidemment *Colombel*, mais je n'ai pas deviné le vrai nom du premier; p. 263, l'ambassadeur « comte de Sébastien » est le général Sébastiani; même page, lire *Dalrymple*, nom bien connu dans l'histoire d'Écosse aux XVII^e et XVIII^e siècles, au lieu de *Dalrymhe*.

2. *Souvenirs du lieutenant général vicomte de Reisel*, 1814-1836, publiés

taient les premiers volumes. Le troisième et dernier est consacré tout entier à la première Restauration, aux Cent-Jours et au règne des deux Bourbons. Après le jeune volontaire de la République, le fringant colonel et le général de brigade de l'Empire, on nous fait connaître ici le lieutenant commandant des gardes du corps, le gentilhomme de la chambre de Louis XVIII, le lieutenant général des armées de Charles X. Évidemment, on ne s'intéresse plus autant à ces dernières métamorphoses qu'aux précédentes, et sur plus d'un lecteur, imbu de nos idées modernes, certaines de ces pages produiront une impression plutôt pénible¹. L'on a quelque peine à comprendre aujourd'hui que Reiset, au moment où il atteignait le grade de lieutenant général, ait brigué, comme un honneur d'ordre supérieur, la faveur de rester attaché aux Bourbons par un emploi de cour et qu'il ait passé toute une journée à « essayer ses yeux de sensibilité » sur ce témoignage des bontés du roi (p. 466). Nous devons cependant à la présence de l'ancien protégé de Kléber parmi la haute domesticité du château des pages bien intéressantes et d'un pittoresque achevé, impressions de la cour et de la rue, si sincèrement ressenties et si fidèlement retracées que nous les rencontrerons à coup sûr, souvent et à bon droit, chez les historiens futurs de cette période. Nous citerons seulement la fuite de la maison royale au 19 mars, les amours du duc de Berry, le cérémonial suranné de son mariage, son assassinat par Louvel, la naissance de l'« Enfant du miracle » et surtout ce tableau, saisissant dans sa concision presque médicale, de la lente agonie de Louis XVIII. Il y a quelque chose de tragique dans le spectacle de ce monarque, sceptique au fond, mais d'une très belle attitude devant la mort, tombant, à la lettre, en pourriture, morceau par morceau, préfigurant ainsi la fin prochaine de la monarchie de droit divin. Il y a quelque chose de non moins tragique, mais de grotesque aussi, — on dirait une scène de Shakespeare, — dans cet autre spectacle dont Reiset fut témoin et qu'il nous redit avec une allure si pittoresque, quoique profondément ému lui-même, cette nouvelle et dernière émigration de Charles X, se trai-

par son petit-fils le vicomte de Reiset. T. III. Paris, Calmann Lévy, 1902, 649 p. in-8°, portrait.

1. Je citerai, comme exemple, ces gardes du corps « riant aux larmes » de la fidélité, trop naïvement exprimée peut-être, des orphelines des soldats de l'Empire, à la personne de l'empereur; nous ne voyons plus « le comique irrésistible » de la situation. Quelle singulière idée de l'honneur aussi se faisait cette « troupe nombreuse de gardes du corps et de mousquetaires » qui se rue (p. 243) sur un vieux brave de Valmy, revenu manchot de la guerre, et arrache au général Lagrange son épée et ses épaulettes!

nant de Rambouillet à Cherbourg, chassé de France pour avoir oublié le mot piquant et profond de son aîné¹; ces voitures dorées de cour, ces « fourgons, calèches, vinaigrettes et cabriolets de toutes sortes » encombrés de princes éplorés, de gentilshommes indignés, de « tout le personnel de cuisiniers, marmitons, officiers de bouche, palfreniers et serviteurs qui transportent un immense bagage; » cette duchesse de Berry, venant rejoindre le roi, « vêtue d'une redingote verte à collet de velours et d'un pantalon large, avec deux petits pistolets à la ceinture, les cheveux ramassés sur le front sous un chapeau d'homme, » et tout cela péle-mêle, s'écoulant lentement vers l'exil, à travers des populations ou mornes, ou profondément indifférentes ou « stupidement agitées. » Il faut le répéter, en prenant congé de ces *Souvenirs*, et quel que soit le jugement que l'on veuille porter sur les opinions politiques de l'auteur, M. de Reiset a possédé, à un degré très remarquable, cette capacité, plus rare qu'on ne croit, de recevoir une impression nette et vive des choses et le talent, plus rare encore, de la communiquer au lecteur².

Rod. REUSS.

PUBLICATIONS DIVERSES.

Nous sommes très en retard avec M. KLEINCLAUSZ, professeur à l'Université de Dijon, qui a brillamment conquis le grade de docteur ès lettres avec une thèse considérable sur l'*Empire carolingien, ses origines et ses transformations* (Hachette). Il y étudie, dans un premier livre, les Origines de l'Empire carolingien recherchées jusqu'à la fin du v^e siècle. Dans un second livre, il passe en revue les idées directrices de l'Empire au ix^e siècle, montre successivement les conceptions de Charlemagne, de Louis le Pieux et de ses fils, des successeurs de Lothaire et conteste (à tort) l'authenticité de la lettre de Louis II à Basile, qui peut très bien avoir été écrite par Anastase et être pourtant authentique. Le dernier livre passe en revue un peu rapidement la formation de la légende de Charlemagne et les origines du Saint-Empire romain germanique. Ce simple sommaire suffit à faire entrevoir l'intérêt de cet ouvrage, sérieusement préparé et médité et qui mérite d'être examiné dans un article spécial.

1. « Si je n'y mettais bon ordre, les surplis de mon frère pourraient nous mener loin » (p. 566).

2. P. 271, en 1815, il n'y a plus d'*électeur* de Bavière; p. 325, on ne voit pas très bien comment Marie-Thérèse-Nicole de Reiset, née en juillet 1763, a pu mourir en juin 1817, à l'âge de *dix-sept ans* et onze mois; p. 328, lire *Golbéry* pour *Goloberry*, etc.

M. Joseph REINACH vient de faire paraître le second volume de *l'Histoire de l'Affaire Dreyfus* (Fasquelle). Il n'est pas inférieur au premier ni au point de vue de la pénétration et de la précision critiques ni au point de vue de l'intérêt dramatique et du talent littéraire. Indépendamment du puissant et durable attrait qui s'attachera à cette histoire approfondie de la plus grande crise qu'ait subie la France depuis la Révolution de 1789-93, cet ouvrage demeurera comme un modèle de critique et de méthode historiques. M. Reinach avait à surmonter deux graves difficultés. Bien que l'Affaire Dreyfus soit d'une clarté limpide en ce qui concerne Dreyfus lui-même et qu'il faille être bien ignorant et borné pour pouvoir douter de bonne foi, je ne dis pas de l'innocence, mais de la haute valeur morale et du patriotisme ardent de la victime d'Henry, il reste dans l'Affaire même, dans la conduite et les mobiles d'action des héros de cet horrible drame, Esterhazy, Mercier, Boisdeffre, Gonse, Du Paty, Henry, sans parler des acteurs de second plan, Gribelin, Lauth, Roget, les experts du procès Esterhazy, toute une série de points obscurs. La conduite de Boisdeffre en particulier, de l'homme qui, après avoir passé par des affres assez atroces pour envoyer son directeur de conscience solliciter la pitié des défenseurs de Dreyfus, est venu soutenir à Rennes l'accusation avec une sorte d'indifférence hésitante, reste un problème dont la solution sera peut-être toujours ignorée, mais qui probablement expliquerait l'attitude inexplicable de plus d'un homme politique, celle de Félix Faure par exemple. L'autre difficulté est d'ordre tout subjectif. Il est très difficile, quand on a été mêlé à une lutte aussi prodigieuse, quand on a la conviction que ceux qui ont par deux fois fait condamner Dreyfus ont sciemment, par des motifs d'intérêt personnel, non seulement commis le plus abominable des crimes, mais fait à la France et à l'armée française un mal peut-être irréparable, de garder son sang-froid, de ne pas exagérer les mérites des défenseurs de la vérité et la culpabilité de ses adversaires. M. Reinach, qui, plus qu'un autre, serait excusable de manquer d'impartialité et de mesure, ayant été plus que tout autre injurié et calomnié, a su garder toujours la claire et impartiale vision de l'historien, juger tous les personnages, examiner leur conduite avec le même esprit de justice. Son second volume est un chef-d'œuvre de psychologie critique, soit qu'il retrace l'histoire de la famille Esterhazy et la biographie du déplorable protagoniste de ce drame et le montre comme prédestiné aux aventures et conduit par degrés aux dernières déchéances, dont la pire est d'avoir laissé condamner un innocent pour le crime commis par lui ; soit qu'il analyse l'âme incorruptible du colonel Picquart, s'efforçant de concilier ses devoirs de sol-

dal avec ses devoirs d'honnête homme, s'élevant peu à peu à la suprême vertu, au sacrifice complet de soi, non par un sentiment de justice abstrait, non par sensibilité de cœur envers un martyr innocent, mais par simple droiture, par respect de soi-même et de la vérité et triomphant par conscience des préventions inspirées par l'antisémitisme, les habitudes militaires et la camaraderie; soit qu'il défende Du Paty de Clam contre l'accusation qui pesait sur lui, surtout depuis les déclarations du capitaine Cuignet, d'avoir été le principal artisan de l'iniquité et d'avoir fabriqué les faux Blanche et Speranza, organisé la comédie du document libérateur et de la dame voilée, et montre en lui surtout un halluciné, un maniaque de persécution qui a commis sans doute bien des actes coupables, mais a été surtout un instrument aux mains des principaux criminels et a agi avec une sincérité relative¹; soit qu'il dévoile un à un tous les crimes d'Henry, ses collusions et ses complicités avec Esterhazy, mais en indiquant ce qu'il y avait primitivement de bon dans cette âme de paysan perverti; soit enfin qu'il nous fasse repasser par toutes les stations du calvaire de Dreyfus, par toutes les souffrances que lui infligea le cruel égoïsme politique des Chautemps et des Lebon², qu'il nous fasse assister à sa vie journalière, à ses occupations de ménage, à ses promenades, à ses lectures, à ses travaux intellectuels et mette en lumière son tranquille héroïsme sans le parer de vertus ou de talents imaginaires. M. Reinach ne cherche pas non plus à rien dissimuler des lacunes et des points obscurs de cette histoire. Il serre la vérité le plus qu'il peut; il indique les hypothèses les plus vraisemblables qui peuvent les expliquer; mais il indique scrupuleusement tout ce qui reste mystérieux ou incertain. C'est un livre de bonne foi en même temps que de pénétrante critique et de poignante émotion. On y trouvera le récit complet des démarches de Scheurer-Kestner, racontées d'après ses propres souvenirs manuscrits. On verra comment la lumière s'est faite dans son

1. La conduite de Du Paty lors du procès de Rennes, où il prétendit de ne pouvoir venir déposer pour éviter toute confrontation et sa participation à la tentative de Mercier et de Chamoin pour glisser subrepticement dans le dossier secret une pièce fausse, est cependant bien grave.

2. La conduite de ces deux ministres ne s'explique que par la peur des attaques de la presse et la conscience de l'inanité des accusations contre Dreyfus. On souhaitait passionnément qu'il disparût, de là l'ordre féroce donné par M. Chautemps de lui brûler la cervelle au moindre signe d'insubordination ou à la moindre crainte d'évasion. De là les mesures non moins féroces prises par M. Lebon à la seule nouvelle qu'un navire suspect avait croisé devant l'Île-du-Diable, sans même contrôler la nouvelle. M. Chautemps recommandait au gouverneur de Cayenne de ne pas se laisser toucher « par les protestations d'innocence que le condamné ne manquerait pas de faire entendre. »

esprit, d'abord imparfaite, puis aveuglante, comment il fut berné, dupé, bafoué par Billot, par Faure, par Méline et comment il accomplit jusqu'au bout son devoir, abandonné par la lâcheté des parlementaires et payant de sa vie, comme tant d'autres, hélas ! son dévouement et son amour de la justice. On trouvera aussi dans ce volume le récit détaillé des circonstances qui ont peu à peu amené Picquart à la vérité et des persécutions par lesquelles on chercha à le faire taire, puis à le perdre, à l'atteindre dans son honneur et dans sa vie, l'histoire du *Petit-Bleu*, enfin l'admirable testament qu'il écrivit le 2 avril 1897 à Sousse et qui suffirait à faire la conviction dans tout esprit non prévenu. Nous espérons que l'ouvrage de M. Reinach hâtera le moment où cette Affaire, qui a si cruellement entaché l'honneur du pays et de l'armée, recevra sa solution définitive. Les gouvernants comprendront en le lisant qu'il y a là non un intérêt privé, mais un intérêt national qui est en jeu. Nous espérons aussi que les honnêtes gens restés hostiles à Dreyfus, par préjugés sociaux, politiques ou religieux, qui osent encore parler des prétendus aveux ou douter qu'Esterhazy soit l'auteur du bordereau, parce qu'ils n'ont pas eu le courage d'étudier à fond les comptes-rendus des procès qui auraient pu les éclairer, considéreront comme un devoir de lire ce livre avec toute l'attention qu'il mérite. Nous espérons enfin qu'il fera sentir à quelques-uns de ceux qui savent sur l'Affaire certains détails encore inconnus leur devoir de dire tout ce qu'ils savent et de contribuer à la pleine révélation de la vérité. Je ne dis pas cela pour Esterhazy. Parler à sa conscience serait dérisoire ; mais MM. de Schwarzkoppen et Panizzardi portent une large part de responsabilité dans ce qui est arrivé et ils se sont tus jusqu'ici. Le commandant Weill, qui est directement mis en cause dans le testament de Picquart, que le général de Galliffet nommait à Carlsbad comme complice d'Esterhazy et d'Henry, a pour devoir d'exiger une enquête et de se disculper. Je suis tout disposé pour ma part à croire qu'il n'a à aucun degré trempé dans les actes d'espionnage et d'escroquerie commis par Esterhazy et que celui-ci a trafiqué sans son aveu de ses conversations comme de celles qu'il entendait à la table du général Saussier. M. Léon Berger, qui, comme président de la Dette ottomane, a été l'objet d'un chantage de la part d'Esterhazy dans la *Libre Parole*¹, qui a connu Weill et Esterhazy et qui, dès 1896,

1. M. Drumont, tout en contestant qu'Esterhazy ait été l'auteur de quelques-uns des articles de la *Libre Parole* que M. Reinach lui attribue, a dû reconnaître sa collaboration au journal. Il ne peut nier en effet qu'il ait traité Esterhazy en ami et ait pris passionnément sa défense au moment où il comparait devant le Conseil d'enquête en août 1897.

à la seule vue du fac-similé du *Matin*, a reconnu dans Esterhazy le véritable auteur du bordereau, pourra utilement aider M. Weill dans cette enquête. En un mot, il est urgent que tous ceux qui détiennent une parcelle quelconque de vérité la fassent connaître et que la France soit enfin débarrassée du cauchemar qui pèse sur elle depuis huit ans et altère chez elle toute la vie politique comme toutes les relations sociales.

M. Gustave FAGNIEZ a publié à part la notice biographique sur le Duc de BROGLIE composée pour l'Académie des sciences morales. On pourra ne pas partager l'admiration de M. Fagniez pour un homme politique qui, chargé de la politique extérieure de la France, a gravement abandonné ses intérêts au Tonkin comme en Égypte pour se consacrer tout entier à l'intérieur à une œuvre de réaction frappée d'avance de stérilité, mais on lira avec émotion et sympathie les belles pages consacrées par M. Fagniez à l'historien, à l'écrivain politique libéral, à l'homme sincère et droit qui mérite tous nos regrets.

M. A. DAYOT vient d'ajouter un nouveau volume à sa belle collection d'albums historiques. Celui-ci traite de la *Restauration, Louis XVIII et Charles X* (éd. de la *Revue blanche*). On y trouve une admirable suite de portraits ; une série de scènes historiques, la mort du duc de Berry, la captivité et la mort de Napoléon, la naissance du comte de Chambord, la guerre d'Espagne, la campagne d'Algérie ; une collection de caricatures et d'images populaires très curieuses ; des séries précieuses de costumes civils et militaires, enfin un recueil d'autographes. L'historien, l'artiste, le curieux trouveront dans ce volume une riche source d'enseignements.

M. Émile BOURGEOIS vient de faire paraître chez Cornély un petit volume : *la Liberté d'enseignement*, qui est une contribution capitale à l'histoire de l'instruction publique. On y trouvera pour la première fois exactement caractérisées et étudiées l'œuvre de la Révolution, qui n'a jamais eu l'idée d'établir une liberté absolue et sans contrôle, la loi Guizot de 1833, qui a été un concordat abandonnant à l'Église l'enseignement primaire, et la loi Falloux, second concordat lui abandonnant l'enseignement secondaire.

Signalons aussi le livre de M. A. FOULLÉE, *la Conception morale et civique de l'enseignement* (*Revue bleue*), où la cause de la philosophie et des études classiques est défendue avec élévation et énergie, et le volume de mélanges si intéressant de M. Ch.-V. LANGLOIS, *Questions d'histoire et d'enseignement* (Hachette).

G. MONOD.

BELGIQUE.

1899-1901.

(Suite¹.)

HISTOIRE MILITAIRE. — M. DE MAERE D'AERTRYCKE s'est attaché à mettre en relief l'importance des batailles de Courtrai (1302), Mons-en-Pevèle (1304), l'Écluse (1340) et Roosebeke (1382)². L'auteur développe avec compétence d'intéressantes considérations stratégiques, mais la partie historique proprement dite de son livre laisse beaucoup à désirer, tant sous le rapport de la connaissance des sources qu'au point de vue de la critique.

M. L. NAVEZ, qui s'est fait une spécialité de l'histoire militaire, est l'auteur de plusieurs monographies sur les batailles dont la Belgique fut le théâtre. Parmi les dernières parues, nous citerons la 3^e série, consacrée surtout aux campagnes de Louis XIV³ et ses critiques des travaux d'A. Houssaye⁴. Il a longuement discuté la responsabilité de Ney et de Grouchy à Waterloo, et, contrairement à l'opinion qui domine en France, il s'est prononcé en faveur de ces deux généraux.

M. TIMMERMAS⁵ a tiré de l'oubli un épisode curieux de l'histoire contemporaine : la part prise par un corps belge à la restauration de la monarchie constitutionnelle en Portugal sous le règne de Dona Maria, et l'établissement de la dynastie de Cobourg-Bragance. Des appendices biographiques fournissent des renseignements pour la plupart inédits. La documentation n'est pas assez méthodique.

M. E. Gossart a voulu rendre un dernier hommage à son ami E. BANNING en recueillant quelques-uns de ses écrits⁶ dispersés dans

1. Voir *Revue historique*, t. LXXX, p. 129 et 367.

2. *Les Campagnes flamandes de 1302 et 1304 ou gloire militaire de Bruges au XIV^e siècle*. Gand, Siffer, 1901, in-8°, 208 p.

3. *Les Champs de bataille historiques de la Belgique*. III : *Nieuport* (2 juillet 1600); *Seneffe* (11 août 1674); *Neerwinden* (29 juillet 1693-18 mars 1793). Bruxelles, Lebègue, 1899, in-8°, 100 p.

4. *Pourquoi Napoléon a-t-il perdu la bataille de Waterloo?* Ibid., 1899, in-8°, 64 p. — *Quelques observations concernant une nouvelle relation de la campagne de 1815*. Ibid., 1899, in-8°, 128 p. Voy. aussi : *Les Champs de bataille historiques de la Belgique. Introduction géographique*. Ibid., 1900, in-8°, 54 p.

5. *Les Tirailleurs belges au service du Portugal de 1832 à 1834*. Gand, Meyer-Van Loo, 1900, in-8°, 108 p.

6. *La Belgique au point de vue militaire et international*. — *La Défense*

des revues, et notamment des travaux d'histoire militaire pour lesquels il avait une aptitude toute spéciale, d'après le témoignage, autorisé entre tous, du général Brialmont. Ces vigoureuses études n'ont rien perdu de leur valeur, et les hommes d'État comme les historiens y trouveront ample matière à réflexions. Nous signalerons notamment la réfutation magistrale du livre passablement fantaisiste de M. Rothan sur l'affaire du Luxembourg en 1867. Tout lecteur non prévenu constatera qu'il ne reste à peu près rien de cet ouvrage qui fit tant de bruit.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART. — On a déterré en 1900, à Herstal, près de Liège, un vase de bronze de l'époque romaine, probablement un brûle-parfums, que les ornements graveleux dont il est couvert rendent digne de figurer au musée secret de Naples. M. J.-E. DEMARTEAU¹ a étudié de très près cet objet d'art aujourd'hui déposé au musée d'antiquités de Bruxelles, et voit dans les personnages des maîtres de l'école de Cyrène. M. F. CUMONT² rejette complètement cette hypothèse, tout en reconnaissant son caractère ingénieux. Il voit dans les ciselures du vase de Herstal une protestation de l'esprit bourgeois contre l'affectation d'ascétisme.

M. J. DESTREE a poursuivi son important travail sur *la Sculpture brabançonne au moyen âge*³ par une étude des retables merveilleux qui nous ont été conservés.

La substantielle brochure de M. V. TOURNEUR⁴ est en quelque sorte l'inventaire des résultats les plus saillants produits par les fouilles pratiquées en Belgique depuis un demi-siècle.

M. V. VAN DER HAEGHEN⁵ a découvert une mystification colossale. Il y a cinquante ans environ, un registre de la corporation des peintres, conservé aux archives communales de Gand, fut complètement remanié par un habile faussaire. Il intercala de faux statuts

de la Belgique au point de vue national et européen. — Considérations politiques sur la défense de la Meuse. — La Belgique et le grand-duché de Luxembourg en 1867. — De 1830 à 1880. — Belgique et Pays-Bas. Bruxelles, Castaigne, 1901, in-8°, xv-147 p.

1. *Le Vase hédonique de Herstal.* Liège, de Thier, 1900, in-8°, 22 p. et pl. (Tiré à part du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, XXIX.)

2. *A propos du vase de Herstal (Annales de la Société archéologique de Bruxelles, XIV).*

3. Bruxelles, 1901, in-8°, 58 p. (Tiré à part des *Annales de la Société archéologique de Bruxelles*, XIII.)

4. *Les Sépultures et rites funéraires en Belgique.* Verviers, 1899, in-8°, 47 p.

5. *Mémoire sur les documents faux relatifs aux anciens peintres, sculpteurs et graveurs flamands.* Gand, Vuylsteke, 1900, in-8°, 174 p. (Tiré à part des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, LVIII.)

du métier en les datant du XIV^e siècle, de fausses matricules, des documents de toute espèce entièrement imaginés par lui, notamment l'histoire d'un grave conflit survenu entre Charles-Quint et les artistes gantois. Le tout passa longtemps pour authentique, bien que plus d'un érudit eût fait des réserves. Van der Haeghen a démontré la supercherie par des preuves formelles et irrécusables.

NUMISMATIQUE. — Cette science a fait l'objet de travaux consciencieux. La *Revue belge de numismatique*, qui est arrivée à son LVII^e volume, publie beaucoup d'articles sérieux sur des matières d'ordre secondaire¹.

Le tome III du grand ouvrage de M. A. DE WITTE² mérite les éloges qui ont été accordés aux précédents³. On y retrouve les mêmes connaissances techniques, les mêmes qualités de patience et d'érudition.

M. Julien SIMONIS⁴ s'est attaché à mettre en lumière les chefs-d'œuvre peu connus des maîtres flamands de la première partie du XVI^e siècle. Son traité contient beaucoup de détails nouveaux sur des graveurs amateurs comme Quentin Melzys, Jacques Zaguer, Antoine Morillon, etc., et surtout sur l'admirable médailliste Jean Second.

Le livre de L. VAN DEN BERGH⁵ témoigne d'un effort louable, mais il est déparé par une connaissance insuffisante de la littérature du sujet et par des défauts de méthode dans la partie historique. Les sources sont souvent omises ou indiquées d'une manière tout à fait insuffisante.

Les monnaies frappées à Gand, sur l'ordre de Louis XVIII, pendant les Cent-Jours, ont fait l'objet d'une bonne étude de M. P. BORDEAUX⁶.

1. A. de Witte, *les Deneraux et leurs ajusteurs aux Pays-Bas méridionaux* (LV, 1899). — Van den Broeck, *Numismatique bruxelloise* (LVI, 1900). — F. Alvin, *Deniers inédits d'Otbert, prince-évêque de Liège* (ibid.). — A. de Witte, *les Jetons et médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens, 1717-1794* (LVI-LVII, 1900-1901; tiré à part, 67 p.).

2. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire*. Anvers, Debacker, 1900, in-4°, 240 p.

3. Voy. *Revue historique*, LXV, 388; LXXII, 366.

4. *L'Art du médailleur en Belgique. Contribution à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVI^e siècle*. Bruxelles, Dupriez, 1900, in-4°, 144 p.

5. *Catalogue descriptif des monnaies, méreaux, jetons et médailles frappés à Malines ou ayant trait à son histoire*. Malines, Godenne, 1900, 2 vol. in-8°, 88 et 144 p., 168 pl.

6. *La Numismatique de Louis XVIII dans les Pays-Bas en 1815*. Bruxelles,

M. le baron DE CHESTRET DE HANEFFE a fourni un complément utile⁴ à son excellent traité de numismatique liégeoise².

TOPONYMIE ET GÉOGRAPHIE HISTORIQUE. — M. L. VAN DER KINDERE³ a réuni en volume les remarquables études qu'il a consacrées dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire* à la formation territoriale de nos anciennes provinces⁴.

M. C.-G. ROLAND⁵ a poursuivi avec succès ses intéressantes recherches toponymiques.

GÉNÉALOGIE. HÉRALDIQUE. SIGILLOGRAPHIE. ÉPIGRAPHIE. — Les historiens consulteront utilement l'excellente monographie de M. A. DE RIDDER⁶. On y trouve un exposé méthodique et complet de tout ce qui concerne la législation héraldique belge. L'auteur a réuni dans ce recueil une foule de renseignements dispersés dans des ouvrages peu accessibles ou dans les archives.

Nous devons rappeler sous cette rubrique les travaux généalogiques du comte DE CHASTEL DE LA HOWARDERIE⁷; le relevé analytique de M. L. NAVEAU, qui facilite singulièrement l'emploi des documents héraldiques rassemblés par les Lefort⁸, les fameux héralds d'armes liégeois, et dont l'éditeur fait œuvre de saine critique; les recueils du comte de Renesse⁹, de M. J.-Th. DE RAADT¹⁰, qui décrit,

Goemaere, 1901, in-8°, 131 p. (Tiré à part de la *Revue belge de numismatique*, LVI et LVII.)

1. *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon-Looz) depuis leurs annexions* (supplément). Liège, Cormaux, 1900, in-4°, 27 p.

2. Voy. *Revue historique*, LXV, 388.

3. *Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen âge*. Bruxelles, Hayez, 1899, in-8°, 344 p.

4. Voy. *Revue historique*, LXXI, 132; LXXIII, 183.

5. *Toponymie namuroise*. Namur, Wesmael, 1899-1900, in-8°, 304 p. (Tiré à part des *Annales de la Société archéologique de Namur*, XXII-XXIII.)

6. *La Noblesse en Belgique*. Bruxelles, Larcier, 1901, in-4°, 140 p. (Tiré à part des *Pandectes belges* de E. Picard, N. d'Hoffschmidt et J. Delecourt.)

7. *Généalogie de la famille bourgeoise Warison (1190 à 1416), alliée à la maison princière de Mortagne*. (*Annales de la Société historique de Tournai*, nouv. sér., III.) — *Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries, dite d'Aumerie*. Tournai, Vasseur, 1901, in-4°, 286 p.

8. *Analyse du recueil d'épithètes de Jean-Gilles et de Jacques-Henri Lefort, héralds d'armes de la principauté de Liège*. Liège, Cormaux, 1899, in-8°, 482 p. (Publications de la Société des bibliophiles liégeois.)

9. *Dictionnaire des figures héraldiques*. Bruxelles, Schepens, 1899-1901, in-8°, t. V, 640 p.

10. *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, France. Recueil historique et héraldique*. Bruxelles, Schepens, 1899-1901, in-8°, t. III-IV.

dans l'ordre alphabétique des noms, les armoiries des familles des Pays-Bas d'après les sceaux anciens qu'il a recueillis dans de nombreux dépôts d'archives; et l'*Annuaire de la noblesse belge*, de M. DE PATOUL¹, recueil de généalogies dressées avec une exactitude scrupuleuse et dont un juge particulièrement compétent a écrit que « c'est avec l'*Almanach de Gotha* l'ouvrage le plus consciencieux qu'il y ait en Europe². »

En matière d'épigraphie, nous pouvons citer l'ouvrage considérable du baron BÉTHUNE³.

L'inscription commémorative de la consécration, en 1050, de l'église de Waha par Théoduin a fourni à M. G. KURTH⁴ l'occasion de retracer à grands traits l'histoire religieuse du pays de Marche.

Une curieuse inscription trouvée à Arlon a donné naissance à des controverses animées⁵.

A noter aussi le mémoire aussi ingénieux qu'érudit de Mgr G. MONTCHAMP SUR *Une inscription mérovingienne inédite à Glons*⁶, qui contient des indications originales sur l'état religieux et artistique de la vallée de la Meuse au VII^e siècle.

M. J.-P. WALTZING⁷ a publié une inscription constatant la présence à Tongres, vers la fin du II^e siècle, d'un corps de *Gæsati* originaires du Valois.

ARCHIVES, BIBLIOTHÈQUES, CATALOGUES, INVENTAIRES, ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE. — La *Bibliotheca belgica*⁸, dont M. Ferd. VAN DER HEYGEN

1. Bruxelles, Mannon, in-16. — Il publie chaque année le tableau complet des races princières de la Belgique et des notices variées sur des familles moins considérables de l'armorial.

2. M. A. de Ridder, greffier du Conseil héraldique (dans la *Revue bibliographique belge*, XIII (1901), 214).

3. *Épithaphes et monuments des églises de la Flandre au XVI^e siècle, d'après le manuscrit de Corneille Gaillard et d'autres auteurs*. Bruges, de Plancke, 1899, in-4°, 398 p.

4. *L'Inscription dédicatoire de l'église de Waha*. (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, XI (1901), 67-123.)

5. H. Schuermans, *Une nouvelle inscription romaine d'Arlon*. (*Annales de l'Institut archéologique d'Arlon*, XXXIII (1899). — H. Schuermans et J.-P. Waltzing, *A propos de l'inscription du dieu Entarabus*. (*Ibid.*)

6. *Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*, 1901, p. 642-666, 5 pl. Voy. aussi du même auteur : *L'Épithaphe d'Amabilis à Maasricht (Saint-Servais)*. (*Ibid.*, p. 915.)

7. *Les Gésates, à propos d'une dédicace au Soleil auguste trouvée à Tongres en avril 1900*. Bruxelles, Hayez, 1901, in-8°, 46 p., 1 pl. (Tiré à part du *Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*, 1901.)

8. Gand, Van der Haeghen, 1899-1901, livr. 144-157, in-12, 1400 p. Voy. *Revue historique*, LXV, 389; LXXII, 370.

a entrepris la publication en 1884¹, a paru très régulièrement. Nous trouvons dans ses derniers fascicules une importante dissertation critique sur A. Verhœven et les origines de la presse périodique; le véritable inventeur du journal serait Jean Carolus de Strasbourg, qui fit paraître hebdomadairement en 1609 les *Ordinarij avisa*. Viennent ensuite des détails inédits sur les luttes provoquées à Gand par le Jansénisme vers la fin du xvii^e siècle; plusieurs livraisons consacrées à Érasme, d'autres aux chambres de rhétorique d'Anvers et d'Alost. Il faut noter aussi de curieuses révélations sur la personne et les écrits apologétiques d'Arnold von Gheluwe, surnommé *de vlaemsche boer* (le paysan flamand), adversaire déterminé du protestantisme au xvii^e siècle. La littérature est représentée dans cette vaste encyclopédie par les œuvres de Luc de Heere, de Simon Ogier, de Jacobus Papa et par un supplément à la bibliographie de Juste Lipse.

La *Bibliographie nationale*² continuée à paraître avec une lenteur déplorable. Destinée à nous donner le bilan de la production intellectuelle de notre pays pendant les années 1830 à 1880, elle aura exigé un quart de siècle pour être menée à bonne fin. Les livraisons les plus récentes contiennent les notices des historiens ou archéologues J. van Praet, A. Wagener, Warnkœnig, Alph. Wauters, J. Weale, P. et A. Willems.

L'Université de Louvain³ a fait dresser le répertoire complet de sa production considérable dans le domaine scientifique et littéraire depuis 1834.

On s'est mis avec une activité louable à inventorier les sources historiques et spécialement les fonds d'archives. La Commission royale d'histoire donne l'exemple et, après le relevé des obituaires⁴, elle a continué par celui des cartulaires⁵.

Elle a trouvé parmi les jeunes docteurs en histoire qui sont allés

1. Il a eu pour collaborateurs MM. Arnold, Van den Berghe, V. Van der Haeghen et A. Roersch.

2. *Bibliographie nationale. Dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications, 1830-1880*. Bruxelles, Weissembruch, 1899-1901, IV, 177-464.

3. *Université catholique de Louvain. Bibliographie, 1834-1900*. Louvain, Peeters, 1899, in-8°, 386 p. — 1^{er} Suppl., *Ibid.*, 1901, 74 p. — *Voy. Rev. hist.*, LXXVII, 410-412.

4. D.-U. Berlière, *Inventaire des obituaires belges (collégiales et maisons religieuses)*. Bruxelles, Kiessling, 1899, in-8°, 87 p. (Tiré à part des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, IX.)

5. *Inventaire des cartulaires belges conservés à l'étranger*. (*Ibid.*) — C'est la suite d'une publication mentionnée dans la *Rev. hist.*, LXXII, 368.

compléter leurs connaissances à l'étranger des collaborateurs laborieux et zélés tels que MM. M. HUISMAN¹ et A. FAYEN².

Tout en rendant justice à la complaisance et au dévouement de nos archivistes, nous avons souvent fait entendre des plaintes au sujet du défaut d'inventaires de nos dépôts publics. On a fini, en haut lieu, par se rendre aux justes réclamations de tous les travailleurs. Sans doute, les catalogues³ récemment dressés sont fort sommaires, mais, en attendant mieux, ils rendront de grands services et constitueront un fil conducteur dans le dédale de nos archives.

M. F. STRAVEN a fait plus que cela pour les archives de la ville de Saint-Trond⁴. Son recueil n'est pas un simple catalogue, il contient d'excellentes analyses et parfois la reproduction de textes considérables.

De même, M. J. CUEVELIER⁵ pour les richesses documentaires de

1. *Inventaire des nouveaux manuscrits concernant l'histoire de la Belgique acquis par la Bibliothèque royale de Berlin*. Ibid., 65 p. (Ibid., tiré à part du t. IX.)

2. *Les Cartulaires concernant la Belgique conservés à la bibliothèque du Musée britannique*. (Ibid.)

3. *Inventaires des archives de la Belgique publiés par ordre du Gouvernement* : I. A. Gaillard, *Mémoriaux du Grand Conseil de Malines* (Bruxelles, Weissenbruch, 1900, in-8°, 310 p.); II. Id., *Conseil privé*; III. Id., *Conseil d'État*; IV. E. de Breyne, *Conseil des finances*; V. A. Gaillard, *Jointe des administrations et des affaires des subsides*; VI. E. de Breyne, *Conseil du Gouvernement général*; VII. Id., *Jointe des monnaies*; VIII. A. d'Hoop, *États de Brabant*; IX. R. Schoorman, *Châtellenie du Vieux-Bourg à Gand*; X. Id., *Abbaye de Baudeloo à Gand*; XI. Id., *Archives des Jésuites*; XII. Id., *Principauté de Gavre*; XIII. Id., *Abbaye de Ninove*; XIV. Id., *Baronnie de Nevele*; XV. Id., *Abbaye des Riches-Claires à Gand*; XVI. Id., *Abbaye de Notre-Dame à Tronchiennes*; XVII. E. Poncelet, *Cours féodales du Hainaut*; XVIII. Id., *Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut*; XIX. Id., *Châtellenies, bailliages et prévôté du comté de Hainaut*; XX. Id., *Greffes des justices seigneuriales et échevinales du Hainaut*; XXI. Id., *Tabellions et notaires du Hainaut*; XXII. Id., *Cour et Conseil souverain du Hainaut*; XXIII. D. Van de Castele, *Conseil privé des princes-évêques de Liège*; XXIV. Id., *Archives des Trois-États de Liège*; XXV. Id., *Grand greffe et greffe des échevins de Liège*; XXVI. H. Hansay, *Chambre des finances des princes-évêques*; XXVII. H. Van Neuss, *Inventaire du dépôt des archives de l'État à Hasselt*; XXVIII. H. Michaëlis, *Greffes scabinaux de la province du Luxembourg*; XXIX. Id., *Tablettes cadastrales de la province du Luxembourg*; XXX. A. Diegerick, *Châtellenie d'Atost*. Bruxelles, Guyot, 1899-1901, in-8°, 460 p.

4. *Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*. Saint-Trond, Moreau, 1888-1901, 6 vol. in-8°.

5. *Inventaire analytique des archives de la chapelle du Saint-Sang, précédé d'une notice historique sur la chapelle*. Bruges, De Plancke, 1900, in-4°, 152 p. (Tiré à part des *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, tome L.)

la confrérie du Saint-Sang à Bruges, et M. GILLIODTS-VAN SEVEREN¹ pour les archives de l'ancienne école littéraire et professionnelle des Bogards de la même ville. Pourquoi faut-il ajouter que, si l'introduction de ce dernier ouvrage est richement documentée, elle est d'une lecture extrêmement pénible ?

Les travaux de M. A. D'HERBOMEZ² sont autrement bien compris.

Dom U. BERLIÈRE³ a donné une étude sur le chartrier aujourd'hui dispersé de la fameuse abbaye de Lobbes.

M. J. BAILLOT⁴ a dressé très méthodiquement un tableau chronologique de quarante-cinq chroniques brabançonnaises; outre le titre, il indique l'étendue chronologique, la date de la composition, les manuscrits et les éditions, enfin des indications sur l'originalité et la valeur. C'est un répertoire utile.

M. F. DESMONS⁵ a rendu un réel service aux travailleurs en faisant la table des articles contenus dans les cinquante premiers volumes de la Société historique de Tournai. MM. FEYS et ROMMEL⁶ ont fait un relevé analogue pour les travaux de la Société d'émulation de Bruges.

Tout le monde connaît la riche collection dite *Bibliothèque de Bourgogne*, qui comprenait exactement, en 1901, 24,984 manuscrits. Il n'en existait d'autre catalogue imprimé que celui de Marchal, datant de 1842, et resté inachevé. Le conservateur actuel, le P. J. VAN DEN GHEYN, hollandiste, a entrepris la tâche méritoire, mais ardue, de publier un inventaire⁷ complet des richesses dont il a la garde. Le t. I a paru en 1901 et comprend 900 articles. L'auteur a suivi la classification adoptée pour les catalogues des dépôts français : « Chaque notice se compose de deux parties distinguées

1. *Inventaire diplomatique des archives de l'ancienne école Bogarde à Bruges*. Bruges, De Plancke, 1899-1900, in-4°, 1,292 p.

2. *Sources de l'histoire du Tournaisis. Les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris*. (*Annales de la Société historique de Tournai*, 2^e série, III, 40-177.)

3. *Les Anciennes archives de l'abbaye de Lobbes*. Bruxelles, Kiessling, 1900, in-8°, 50 p. (Tiré à part du *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, X.)

4. *Rapport sur les chroniques du Brabant*. Ibid., 1900, in-8°, 60 p. (*Ibid.*, X.)

5. *Table méthodique des matières contenues dans la 1^{re} série des publications de la Société historique et littéraire de Tournai*. Tournai, Casterman, 1900, in-8°, 172 p.

6. *Soixante années de travaux historiques. La Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 1839-1898*. Bruges, De Plancke, 1899, in-8°, 188 p.

7. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*. I. Écriture sainte et liturgie. Bruxelles, Lamertin, 1901, in-8°, 592 p.

par des caractères typographiques différents; dans la première partie, on trouve l'énumération des ouvrages ou parties d'ouvrages que renferme le volume. Ces différents articles sont nettement séparés par des numéros d'ordre, avec des renvois aux feuillets du manuscrit. Dans un second paragraphe, en petit texte, est indiqué tout ce qui se rapporte à l'aspect extérieur du volume. »

M. H. PIRENNE a réédité son excellente *Bibliographie de l'histoire de Belgique*¹. Elle compte 2,586 numéros au lieu de 2,084 que portait la première édition².

Continuant la série des Regestes liégeois entrepris par les élèves de M. G. Kurth, MM. A. DELESCLUSE et D. BROUWERS ont recueilli et classé 433 actes, relatifs au règne agité de Henri de Gueldre³ (1247-1274), et M. E. BACHA⁴ a procédé au même travail pour la période non moins troublée de Jean de Bavière.

On a fêté à Liège, le 20 novembre 1898, le vingt-cinquième anniversaire de la création par M. G. Kurth du premier séminaire historique belge. Afin d'en perpétuer le souvenir, on a réuni en volume⁵ les discours prononcés à cette occasion, ainsi que le rapport extrêmement intéressant de M. P. Fredericq sur l'origine et les développements des cours pratiques d'histoire en Belgique depuis 1873. Ce rapport de M. P. FREDERICQ⁶ a été publié à part, et l'auteur y a joint ses articles, qui ont paru autrefois dans diverses revues, sur les séminaires historiques d'Allemagne, d'Angleterre, d'Écosse, de France et de Hollande. Ces études avaient obtenu un vif succès; elles n'ont rien perdu de leur saveur. Le maître gantois y expose avec une ardeur communicative les progrès accomplis à l'étranger, et marque en même temps les étapes de la propagande faite durant de longues années dans notre pays en vue de rendre l'enseignement de l'histoire plus scientifique et plus vivant.

Eugène HUBERT.

(Sera continué.)

1. Bruxelles, Lamertin, 1901, in-8°, 270 p.

2. Voy. *Rev. hist.*, LXV, 390.

3. *Catalogue des actes de Henri de Gueldre, prince-évêque de Liège*. Bruxelles, Lebègue et Schepens, 1900, in-8°, 467 p.

4. *Catalogue des actes de Jean de Bavière*. Liège, Corniaux, 1899, in-8°, 54 p.

5. *A Godefroid Kurth, à l'occasion du XXV^e anniversaire de la fondation de son cours pratique d'histoire*. Liège, Poncelet, 1899, in-8°, 224 p.

6. Voy. *Revue historique*, LXXI, 221.

PAYS-BAS.

1895-1902.

Il y a sept années qu'un bulletin des publications historiques aux Pays-Bas a paru dans la *Revue historique*¹. Pour être longue, cette période ne l'est pourtant pas trop, eu égard au nombre relativement petit des historiens néerlandais et au domaine restreint de la langue néerlandaise. Les publications historiques d'une seule année sont peu nombreuses, au moins pour celles qui paraissent sous forme de livre; pour y trouver leur compte, les éditeurs ont besoin de livres pour l'usage du grand public ou des classes, qui leur assurent un débit passable, tandis qu'en général le nombre de ceux qui achètent des livres d'érudition est trop petit. Voilà pourquoi les résultats des études des historiens néerlandais se trouvent surtout dans des articles de revues, dont les plus importants sont signalés dans la chronique de la *Revue historique*. Dans ce bulletin, nous laisserons ces articles de côté; nous mentionnerons seulement les livres publiés depuis 1895; mais auparavant, disons quelques mots sur les conditions générales des études historiques aux Pays-Bas.

En ce qui concerne l'enseignement, ces conditions sont défavorables, qu'il s'agisse de l'enseignement préparatoire ou universitaire. Les écoles qui préparent à l'université sont les gymnases, autrefois nommés écoles latines; jadis, les sciences y tenaient très peu de place; puis, peu à peu, elles en exigèrent une plus grande, surtout à cause des futurs médecins, mathématiciens, physiciens, etc. Enfin, à côté des sciences, et tout en maintenant la prédominance des langues classiques, on introduisit l'étude de quatre langues modernes (y compris le néerlandais), de l'histoire et de la géographie. Je ne veux pas m'étendre sur les mérites ou les torts de ce système un peu hybride qui, en voulant embrasser trop de connaissances, ne peut pas assigner à chacune d'elles une place convenable; mais il faut constater qu'en tout cas l'histoire et la géographie y sont fort mal traitées. Pendant les trois premières années, toute l'histoire, tant générale que nationale, doit être exposée sommairement aux élèves de douze à quinze ans. Sans doute pour donner à ceux-ci l'occasion de se reposer un peu d'une marche si rapide à travers les

1. Voir *Revue historique*, t. LIX, p. 133.

âges, le législateur a ordonné que, pendant la quatrième année scolaire, deux heures par semaine seront consacrées à l'histoire des Grecs et des Romains; ensuite, règlement admirable, dans la cinquième année on recommence l'histoire du xviii^e siècle et, finalement, dans la sixième année, cet enseignement est continué au moins jusqu'à 1848, s'occupant pourtant surtout de la Révolution française. De plus, le législateur a daigné ordonner que, dans cette dernière année, une heure par semaine serait consacrée à l'histoire nationale, dont on ne s'est pas occupé depuis la fin de la troisième année scolaire.

Voici maintenant pour la place de l'histoire à l'université. Quand une réorganisation de l'enseignement universitaire en 1876-77 a remplacé le doctorat ès lettres unique par plusieurs doctorats dans la Faculté des lettres, le législateur s'est refusé à instituer un doctorat en histoire; apparemment, elle n'était pas digne de cet honneur. Mais, cependant, il fallait pourvoir au besoin de professeurs d'histoire pour l'enseignement aux gymnases et aux écoles moyennes; alors, on imagina de donner aux docteurs en littérature néerlandaise le droit d'enseigner l'histoire nationale et générale; aux docteurs en littérature classique le même droit quant à l'histoire générale. En conséquence, les étudiants en littérature néerlandaise doivent assister aux cours d'histoire nationale et générale relatifs au moyen âge et aux temps modernes; à leur premier examen universitaire, qui comprend principalement le néerlandais du moyen âge et le gothique, la connaissance de l'histoire générale, enseignée dans ses lignes principales, et de l'histoire nationale, étudiée plus en détail, leur est nécessaire. Et voilà tout. L'examen suivant ne s'occupe plus de l'histoire, c'est chose finie; l'étude du sanscrit, du moyen haut-allemand, de la grammaire comparée, de la littérature néerlandaise demande tout le temps des étudiants. Jamais ils n'ont assisté aux cours d'histoire ancienne, comme d'autre côté les étudiants en littérature classique n'ont jamais suivi un cours d'histoire moderne ou médiévale; cela ne fait rien; la loi donne aux uns comme aux autres le droit d'enseigner l'histoire générale. Cependant, pour le développement des études historiques, le plus grand mal n'est pas là; plus nuisible est la circonstance que les étudiants, voulant faire des études historiques, ne peuvent acquérir un doctorat qu'en passant par toutes les études linguistiques et philologiques du doctorat en littérature néerlandaise. Comment, sous un pareil régime, pourraient-ils faire des études historiques sérieuses et s'initier aux méthodes scientifiques? Les examens universitaires finis, la loi leur permet de choisir un sujet d'histoire comme thèse de doctorat; sans doute, en entrant en

communion directe avec son maître et en préparant sa thèse sous la direction de celui-ci, l'étudiant peut réparer un peu le mal qu'une législation mauvaise a causé à son éducation scientifique. Mais combien de temps perdu ! Heureusement, les Facultés des lettres, sentant l'absurdité de la loi et son iniquité envers les futurs historiens, sont disposées à faciliter autant que possible pour ceux-ci les études obligatoires de philologie et de linguistique, afin qu'ils puissent consacrer au moins une partie de leur temps aux études historiques et aux exercices pratiques sous la direction du professeur. La loi n'a donc pas fait tout le mal qu'on pouvait redouter ; mais le remède n'est pas suffisant et, pour le développement normal des études historiques, il est d'une nécessité absolue qu'une révision de la loi sur l'enseignement supérieur, délivrant l'histoire de son rôle de Cendrillon, lui assigne une place indépendante digne d'elle. Cependant, il est à craindre que cette révision, dont la nécessité est indéniable, se fasse attendre encore longtemps, pour des raisons qu'il serait trop long de développer ici. Il faut donc patienter et, en attendant, se réjouir de chaque amélioration apportée à l'enseignement universitaire. Ainsi, depuis 1893, une chaire d'archéologie a été instituée à Leyde¹ et un chargé de cours d'histoire² ancienne a été fondé à Utrecht ; comme, jusqu'à présent, les universités néerlandaises ne possédaient pas une seule chaire d'archéologie et qu'à Utrecht un seul professeur était chargé d'enseigner tout le vaste domaine de l'histoire, il faut avouer que le gouvernement n'a pas usé d'une libéralité excessive en nommant ces deux titulaires nouveaux. Mais il y a plus : le gouvernement a continué de donner des marques d'intérêt à l'étude de l'histoire nationale en faisant examiner les archives d'autres pays ; ainsi les recherches de MM. Blok, Uhlenbeck et Brugmans dans les dépôts d'Allemagne et d'Autriche, de Russie et d'Angleterre ont été suivies d'explorations dans les archives de Paris et d'Italie par M. Blok et dans celles des pays scandinaves par M. Kernkamp. En général, les rapports sur ces missions scientifiques, d'une durée relativement courte, ne contiennent que des listes et des inventaires, indiquant sommairement les collections et les pièces qui intéressent l'histoire nationale et donnant ainsi des renseignements précieux à ceux qui veulent entreprendre des recherches dans ces dépôts. D'une utilité plus directe sont les analyses des pièces telles qu'on en rencontre quelquefois dans les rapports susdits et spécialement dans les trois rapports de M. G. Busken Huet, qui a exploré, suivant l'indi-

1. Le titulaire est M. Holwerda.

2. M. van Gelder.

cation de M. Blok, quelques collections des archives des Affaires étrangères et de la Bibliothèque nationale à Paris.

Naguère, nouvelle marque d'intérêt, les Chambres ont voté les fonds nécessaires pour publier des documents importants tirés des archives néerlandaises, et une commission qui dirigera ces travaux a été instituée sous la présidence de M. van Riemsdyk, archiviste en chef des archives du royaume à la Haye. Dans un prochain bulletin, nous aurons sans doute à présenter les premiers résultats heureux de cette institution; mais à présent, en matière de publication de documents, il faut nommer en premier lieu les sociétés particulières.

Ces sociétés ont rendu et rendent de réels services aux études historiques en éditant à leurs frais des collections de documents d'un intérêt soit général ou local. La première place entre eux appartient à la Société d'histoire à Utrecht, de beaucoup la plus importante, qui forme en quelque sorte le lien entre les historiens néerlandais et qui réunit de temps en temps ses membres nombreux en assemblées générales. A côté d'elle s'est établie également à Utrecht une société plus petite, mais aussi d'une grande activité, qui a pour but de publier les sources de l'ancien droit; ensuite, des sociétés s'occupant surtout d'histoire provinciale et locale se trouvent dans la plupart des provinces, y excitant et augmentant le goût des études et des recherches historiques, le plus souvent dirigées ou assistées efficacement par les archivistes provinciaux et communaux. C'est à ces sociétés diverses qu'on est redevable du plus grand nombre des publications de documents.

DOCUMENTS. — M. MULLER, le savant archiviste d'Utrecht, continuant, d'après un plan tracé par lui en 1890, à préparer l'édition d'un cartulaire de l'évêché d'Utrecht, a publié les registres des archives de la ville d'Utrecht de 1021-1528¹. Deux autres publications sont dues au même érudit : l'une, le livre de droit de la cathédrale d'Utrecht, composé en 1342 par le chanoine Hugo Wstine, contient les coutumes et les droits du chapitre de cette église²; l'autre, une collection de pièces relatives aux Hôtels-Dieu et aux hospices d'Utrecht, forme une contribution importante à l'histoire de l'assistance publique³. Les corps de métier de la ville d'Utrecht ont joué un rôle exceptionnel, car ils y dominaient la vie politique. On peut étudier leur organisation tant politique que sociale dans la riche col-

1. *Regesten van het archief der stad Utrecht* (1896).

2. *Het rechtsboek van den Dom* (1895).

3. *Geschiedenis der fundatien, beheerd door het College van regenten der vereenigde gods- en gasthuizen te Utrecht* (1900).

lection de documents publiée par MM. OVERVOORDE et JOOSTING¹. — Le tome II des sources du droit médiéval des petites villes de la province d'Utrecht, publié par M. FRUIN, contient le droit de Wijk bij Duurstede et de Montfort². — Les chartes pontificales relatives au diocèse d'Utrecht jusqu'à 1378, recherchées aux archives de Rome et d'autres villes et réunies dans le *Bullarium Trajectense* par M. BROM, intéressent surtout l'histoire ecclésiastique³. — L'édition du cartulaire de Groningue et de Drente jusqu'à 1406, entreprise par quelques membres de la Société d'histoire de Groningue, a été terminée en 1899; c'est une œuvre importante et très bien faite d'après des principes rigoureux⁴. — M. BLOK a publié les comptes de la ville de Groningue de 1526, 1535 et 1548, les plus anciens qui se soient conservés⁵. — Par rapport aux comptes communaux, la ville de Deventer, ancien chef-lieu de la province d'Overysel, en possède une série très importante commençant en 1337 et publiée à présent jusqu'à 1381 successivement par MM. VAN DOORNINCK, DE HULLU et ACQUOI⁶. — Une nouvelle édition du droit et des statuts de la ville de Zwolle est due à M. TELTING⁷. — M. HATTINK a publié le commentaire du droit coutumier d'Overysel par Melchior Winhoff⁸ (première moitié du XVI^e siècle).

Quant à la Hollande et à la Zélande, feu M. DE FREMERY a donné un supplément, contenant 438 chartes, la plupart inédites, au cartulaire de ces deux comtés⁹. — Les comptes des corps de métier de la ville de Dordrecht, formant une belle série complète de 1438-1600, ont été publiés par M. OVERVOORDE¹⁰. — Les tomes II et III des sources de l'histoire de la ville de Rotterdam contiennent les plus anciennes chroniques et descriptions et les plus anciens comptes de cette ville¹¹. — Une édition des statuts de la ville de Brielle est due à M. DE JAGER¹². — Feu M. FRUIN avait préparé en collaboration avec M. MOLHUYSEN une nouvelle édition du *Tractatus de cura reipublicae*

1. *De gilden van Utrecht tot 1528* (1896, 1897).

2. *De middeleeuwsche rechtsbronnen der kleine steden van het Nedersticht van Utrecht* (1898).

3. *Bullarium Trajectense* (1892, 1896).

4. *Oorkondenboek van Groningen en Drente* (1896, 1899).

5. *Rekeningen der stad Groningen* (1896).

6. *De Cameraarsrekeningen van Deventer* (en cours de publication).

7. *Stadboeken van Zwolle* (1897).

8. *Lantrecht van Thevente declareert* (1898).

9. *Oorkondenboek van Holland en Zeeland. Supplement* (1901).

10. *Rekeningen van de gilden van Dordrecht* (1895).

11. *Bronnen voor de geschiedenis van Rotterdam* (1895, 1899).

12. *De middeleeuwsche keuren der stad Brielle* (1901).

et sorte principantis, qui fut composé par le légiste Philippe DE LEYDE dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Le texte était à peu près achevé quand la mort a enlevé le maître vénéré à ses nombreux amis et élèves. En conséquence, M. Molhuysen seul a mis la dernière main à la publication du texte¹, mais le commentaire dont M. Fruin s'était chargé n'a pas pu se faire; en attendant qu'un autre érudit entreprenne ce travail très difficile, il faut donc se contenter du nouveau texte excellent de l'œuvre très remarquable de maître Philippe, un de ces légistes qui, en combattant les institutions de la société féodale vieillissante et en s'évertuant à fortifier et à consolider le pouvoir souverain, ont préparé l'État moderne. — M. VAN DOORNINCK, explorant les archives de Dusseldorp, en a tiré des documents intéressants, entre autres les comptes de l'expédition conduite en Gueldre par Albert de Bavière, comte de Hollande et de Zélande, et Jean de Blois (1362)²; de plus, des actes relatifs au duché de Gueldre et au comté de Zutphen (1377-1397, 1400-1404)³. — La publication des archives du chapitre de Thorn, dans la province de Limbourg, commencée par feu M. HABETS, est continuée et achevée par M. FLAMENT, qui a édité et classé les pièces selon des principes diplomatiques de beaucoup préférables à ceux de son prédécesseur⁴.

Pour la période de la lutte des Pays-Bas contre le gouvernement espagnol, une collection de documents d'un haut intérêt est due à M. VAN SOMEREN. Dans les grands recueils, comme les archives de la maison d'Orange-Nassau et la correspondance de Guillaume le Taciturne, se trouvent très peu de pièces relatives aux années 1570-72. M. van Someren a rempli cette lacune, en tirant bon nombre de documents du British Museum et de la Bodleienne; mais cette édition est fort insuffisante⁵. — MM. MULLER et DIEGERICK, en publiant les tomes IV et V des Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas, ont achevé cette œuvre d'un haut intérêt pour l'histoire de l'époque la plus critique et la plus décisive de la lutte des Pays-Bas contre Philippe II; l'importance des documents a été considérablement augmentée par les notes qu'y a jointes M. Muller. Une table générale est en préparation⁶. — L'introduction à la

1. Philippus de Leyden, *De cura reipublicae et sorte principantis* (1900).

2. *De tocht van Jan van Blois met hertog Aelbrecht naar Gelre* (1899).

3. *Acten betreffende Gelre en Zutphen* (1901).

4. *De Archieven van het kapittel der vorstelijke rijksabdij Thorn* (1900).

5. *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*. Supplément (1896).

6. *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas*, t. IV, V (1898, 1899).

science du droit hollandais de Hugo Grotius a été publiée à nouveau par M. FOCKEMA-ANDREAE, qui y a ajouté un commentaire important¹. — Pendant le temps que la République fut dirigée par le grand pensionnaire Jean de Witt et la ville d'Amsterdam, un membre de la régence de cette ville, nommé Hans BONTEMANTEL, a tenu un journal de tout ce qu'il apprenait soit par lui-même soit par les autres. Plus tard, il a composé un traité sur le gouvernement de la ville, en y mêlant beaucoup de notes sur les personnages qui y jouaient leur rôle et sur les intrigues des partis. Ce traité vient d'être publié par M. KERNKAMP d'une manière excellente, avec une introduction, une savante annotation et des appendices importants, tirés de la grande collection de documents, formée par le zèle infatigable de ce régent amsterdamois². — La correspondance des frères VAN DER GOES, dont l'un, à la suite d'un duel, dut s'enfuir à Vienne, tandis que l'autre demeurait à la Haye, ne manque pas d'intérêt; le tome I, publié par M. GONNET, embrasse les années 1659-1668; les notes sont insuffisantes³. — M. G.-J. VAN HARDENBROEK, membre de la noblesse d'Utrecht, ayant été mêlé très activement à la vie politique de sa province et de la République pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, a laissé des papiers très intéressants tant sur les événements de cette époque que sur les principaux acteurs. La publication du tome I, traitant les années 1747-1780, est due à M. KRÆMER, qui y a ajouté un grand nombre d'éclaircissements⁴. — Le tome III du catalogue de la riche collection de pamphlets, qui se trouve à la Bibliothèque Royale à la Haye, publié, comme les tomes précédents, par M. KNOTTEL, va de 1689 jusqu'à 1743⁵.

M. DE HULLU a commencé à recueillir des documents relatifs à la Réforme dans la province d'Overysel au XVI^e siècle; le tome I a paru avec une introduction très intéressante⁶. — L'organisation de l'Église calviniste, ses relations avec les pouvoirs publics, les grandes difficultés qu'elle eut à combattre dans les diverses provinces peuvent être étudiées dans la volumineuse publication des

1. Hugo de Groot, *Inleiding tot de Hollandsche rechtsgeleerdheid* (1895). Avec une introduction par M. Fruin.

2. Hans Bontemantel, *De regeeringe van Amsterdam soo in't civiel als crimineel en militaire* (1897).

3. *Briefwisseling tusschen de gebroeders van der Goes, 1659-1673*, t. I (1899).

4. *Gedenkschriften van Gijsbert Jan van Hardenbroek, 1747-1780*, t. I (1901).

5. *Catalogus van de Pamflettenverzameling berustende in de Koninklijke Bibliotheek* (1900).

6. *Bescheiden betreffende de hervorming in Overysel* (1897, 1899).

actes synodaux, de 1572-1620, par MM. REITSMA et VAN VEEN¹. — Le livre synodal contenant les articles rédigés dans les synodes des églises wallonnes (1563-1685) est d'un intérêt semblable pour ces églises. — Le journal d'un professeur de l'Université de Leyde, nommé BRONCKHORST, tenu pendant les années 1594-1627, est publié par M. VAN SLEE²; quoiqu'on ne trouve pas beaucoup de nouveau dans cette œuvre d'un contemporain des grands conflits qui troublèrent l'Université et bientôt la République entière, il ne manque pourtant pas d'intérêt pour ce qui regarde l'instruction universitaire, les mœurs et les coutumes des professeurs et des étudiants. — Les résolutions de la régence d'Utrecht, relatives à l'Université de cette ville, ont été publiées par M^{lle} MIEDEMA³. — M. PRINSEN, qui, en 1898, dans sa thèse de doctorat, a traité la vie et les œuvres de Gérardus Geldenhauer Noviomagus (1482-1542), humaniste et historien de mérite, vient de publier pour la première fois un recueil de notes de cet auteur sur des matières les plus diverses, en y ajoutant une nouvelle édition de cinq opuscules devenus très rares et en élu cidant les textes par un grand nombre de notes⁴.

Quant à l'histoire coloniale, il faut signaler que l'édition des ordonnances, émanées du gouvernement des Indes orientales, de 1602-1844, par M. VAN DER CHYS, est achevée⁵. — Le journal, tenu au château de Batavia, a été publié par M. HEERES (1624-29), par M. COLENBRANDER (1634-34, 1636) et par M. VAN DER CHYS (1666-72)⁶. — Le tome III des Documents pour l'histoire des Hollandais dans l'archipel malais (par M. HEERES) contient beaucoup de pièces importantes pour l'histoire tant intérieure qu'extérieure de la Compagnie pendant les années 1640-49⁷. — Une belle publication en anglais du journal d'Abel Jansz-Tasman, qui en 1642 a découvert l'Australie et la Nouvelle-Zélande, est due à MM. HEERES et COOTE⁸. — Les documents relatifs à la découverte de l'Australie en tant que les Hol-

1. *Acta der provinciale en particuliere synoden, gehouden in de Noorderlijke Nederlanden gedurende de jaren 1572-1620* (1899).

2. *Diarium Everardi Bronchorstii sive adversaria omnium quae gesta sunt in Academia Leydensi* (1898).

3. *Resolutiën van de vroedschap van Utrecht betreffende de Academie* (1900).

4. *Collectanea van Gerardus Geldenhauer Noviomagus* (1901).

5. *Nederlandsch-Indisch Plakaatboek, 1602-1844*.

6. *Dagh-Register gehouden int Casteel van Batavia enz.*

7. *Bouwstoffen voor de geschiedenis der Nederlanders in den Maleischen archipel*, t. III (1895).

8. *Abel Jansz-Tasman's Journal of his discovery of van Diemensland and New-Zealand in 1642* (1896, 1897).

landais y ont pris part (1606-1765) ont été publiés par M. HEEBES, qui dans une introduction intéressante en a indiqué les résultats principaux¹.

LIVRES. — Les belles études de feu M. FRUIN, qui s'étendent sur toute l'histoire des Pays-Bas, se trouvaient éparses dans nombre de revues; la famille du défunt a confié à une commission, composée de MM. Blok, P. Muller et S. Muller, la tâche de préparer une édition complète, dont déjà cinq volumes ont paru². La même commission dirige la publication des études et des documents inédits trouvés dans la succession de M. Fruin, parmi lesquels étaient des notes, faites jadis en vue d'un cours sur l'histoire des institutions politiques des Pays-Bas jusqu'à la destruction de la République. A la demande de la commission, M. Colenbrander s'est chargé de la publication de ce cours, auquel il avait assisté lui-même il y a peu d'années; ainsi, il a pu reproduire assez fidèlement les leçons du maître. C'est une publication³ très utile, quoique les diverses parties du livre soient fort inégales; tandis que la première partie, traitant les institutions avant la formation de la République des Provinces-Unies, est insuffisante, — ce qui n'est pas surprenant, vu que les notes de M. Fruin datent de 1860, — les parties suivantes sont en général très instructives.

M. Blok continue régulièrement son histoire du peuple néerlandais³, dont les tomes III et V, parus depuis 1895, embrassent les époques les plus connues, c'est-à-dire les années de 1559-1702. La *Revue historique* donnant de temps en temps un compte-rendu des tomes nouvellement publiés, je ne m'étends pas sur les mérites de cette œuvre d'une haute importance, qui a eu l'honneur d'être traduite en anglais et en allemand. Un recueil d'études de M. S. MULLER sur le moyen âge⁴, parues jadis dans diverses revues, s'occupe surtout de l'évêché d'Utrecht. Partant de cette idée que, jusqu'en 1400, l'évêché et la ville d'Utrecht formaient le centre de l'histoire médiévale des comtés et seigneuries néerlandaises au nord de la Meuse, l'auteur étudie diverses institutions et usages qui ont un intérêt général : le contrôle gouvernemental du commerce et de l'in-

1. *Het aandeel der Nederlanders in de ontdekking van Australië, 1606-1765* (1899).

2. *Robert Fruin's Verspreide Geschriften* (depuis 1900). Voir un compte-rendu dans la *Revue historique*, LXXVIII, 396.

3. *Geschiedenis der Staatsinstellingen in Nederland tot den val der Republiek* (1901).

4. *Geschiedenis van het Nederlandsche volk* (depuis 1892).

dustrie, les corps de métier à Utrecht, les immunités du chapitre de l'église d'Utrecht, une église paroissiale au moyen âge, etc.¹. — M. FOCKEMA-ANDREAE, qui publie de temps en temps des études importantes sur l'histoire du droit aux Pays-Bas, a consacré le tome IV à l'histoire du pouvoir judiciaire et de la formation du droit². — Une étude très documentée de M. MULLER sur un hospice à Rotterdam, nommé l'hospice du Saint-Esprit, est d'une haute importance pour l'histoire de l'assistance publique en Hollande³. — Le livre sur les corps de métier de feu M. BROUWER-ACHER, quoique contenant beaucoup de détails nouveaux, n'est pas suffisant, parce que l'auteur n'a pas tiré les conclusions des documents⁴. — La ville de Dordrecht, l'ancienne métropole du commerce hollandais, a joui d'un droit d'étape qui fut cause de disputes continuelles entre elle et les autres villes de la Hollande; M. VAN RUSWYK a traité l'histoire de ce droit dans une thèse intéressante⁵. — Un des évêques les plus énergiques d'Utrecht a été Frédéric de Blankenheim, qui de 1393-1423 a gouverné et défendu d'une main forte les droits et les intérêts de son siège, en même temps qu'il prenait un grand soin des choses spirituelles de son diocèse; à ce prélat de mérite, une thèse très bien faite a été consacrée par M. SCHMEDDING⁶, S. J. — La thèse de M. VISSER traite la vie de Hendrik Mande (1360-1434), un des mystiques les plus éminents de la congrégation célèbre de Windesheim⁷. — L'œuvre de l'historien anglais, feu M. FROUDE, sur la vie et les lettres d'Erasmus, a été traduite en hollandais par M. MARONIER, qui pourtant ne s'est pas contenté d'une simple traduction, mais, connaissant à fond les documents relatifs à cette matière, il y a apporté beaucoup d'importantes corrections, de sorte que sa traduction⁸ est de beaucoup préférable à l'original.

Pendant les premières années de la lutte des Pays-Bas contre Philippe II, il y avait lieu d'espérer que tous les Pays-Bas joindraient leurs forces pour chasser les Espagnols; en 1576 fut conclue la pacification de Gand, mais déjà en 1579 le lien fut rompu définitivement; M. BUSSEMAKER a étudié en détail la formation de l'union fragile de

1. *Schetsen iut de Middeleeuwen* (1900).
2. *Bijdragen tot de Nederlandsche rechtsgeschiedenis*, 4^e bundel (1900).
3. *Het Heiligegeesthuis te Rotterdam* (1896).
4. *De gilden* (1895).
5. *Geschiedenis van het Dorchtsche stapelrecht* (1900).
6. *De regeering van Frederik van Blankenheim* (1899).
7. *Hendrik Mande* (1899).
8. J.-A. Froude, *Desiderius Erasmus, zijn leven en zijne brieven* (1896).

Gand et les causes multiples de la scission et de la réconciliation des provinces wallonnes avec Philippe II¹. — Paulus Buys est un homme d'état qui a joué un rôle important à côté de Guillaume d'Orange; M. VAN EVERDINGEN, qui lui a consacré sa thèse de doctorat², a réussi à éclaircir quelques points mal connus de la vie de cet homme remarquable. — La thèse de M. BROERSMA³ traite un épisode du gouvernement du comte de Leicester sur les Pays-Bas qui, à la fin de 1586, partit pour l'Angleterre, où il séjourna pendant six mois, séjour dont les états généraux des Provinces-Unies profitèrent pour annuler plusieurs mesures fausses ou dangereuses prises par le comte, tandis que ses partisans se querellaient d'une manière de plus en plus véhémente avec ses adversaires. — Après la conquête de la ville de Groningue par Maurice de Nassau en 1594, la ville et le plat pays s'unirent pour former ensemble un des sept membres des Provinces-Unies; cette union forcée est étudiée dans une thèse de M. WIERSUM⁴. — M. DE BOER a étudié les négociations de paix entre les Espagnols et les Hollandais pendant les années 1632 et 1633⁵. — Le XVII^e siècle est l'âge d'or des Provinces-Unies; à la description de ces temps glorieux, M. P. MULLER a consacré trois forts volumes⁶, très bien illustrés par les soins de M. UNGER, qui traitent d'une manière excellente les institutions politiques, le commerce, l'industrie, l'agriculture, la vie scientifique et artistique, bref toutes les manifestations de la vie vigoureuse pendant cette époque remarquable. — Une publication de luxe et en même temps d'une haute valeur scientifique sur l'histoire de la ville d'Amsterdam⁷ pendant le XVII^e siècle est due à la collaboration de plusieurs érudits. — Balthasar de Moucheron était un de ces marchands dont l'énergie indomptable, embrassant par ses projets mercantiles le monde entier, a contribué puissamment au développement merveilleux du commerce hollandais depuis la dernière partie du XVI^e siècle; une étude d'un vif intérêt lui a été consacrée par M. DE STOPPELAAR⁸. — En matière de commerce, les Hollandais trouvaient bientôt des

1. *De afscheiding der Waalsche gewesten van de Generale Unie* (1895, 1896).

2. *Paulus Buys* (1895).

3. *Het tusschenbestuur in het Leycestersche tijdvak* (1899).

4. *De gedwongen vereeniging van Stad en Lande in 1594* (1898).

5. *Die Friedensunterhandlungen zwischen Spanien und den Niederlanden in den Jahren 1632 und 1633* (1898).

6. *Onze Gouden Eeuw* (1896).

7. *Amsterdam in de XVII^e eeuw* (depuis 1897).

8. *Balthasar de Moucheron* (1901).

concurrents jaloux dans les Anglais, qui, par des guerres sanglantes, essayaient d'élever leur supériorité maritime; M. JAPIKSE a étudié dans sa thèse de doctorat les difficultés qui s'élevèrent entre l'Angleterre et les Provinces-Unies depuis la restauration des Stuarts en 1660 et les négociations infructueuses qui précédaient la rupture de 1665¹. — A l'aide de mémoires, de lettres, de pièces de procédure et d'autres documents, M. BETZ a peint dans un style agréable la vie à la Haye pendant la seconde moitié du XVII^e siècle². — M. HAJE, étudiant dans sa thèse la correspondance secrète entre Wicquefort et H. de Lionne, a donné une page intéressante de la diplomatie secrète du XVII^e siècle³. — Les études de feu M. le général KNOOP sur le stadhouder et roi d'Angleterre, Guillaume III, ont été publiées après sa mort en trois volumes, qui embrassent toute la carrière militaire de ce prince, c'est-à-dire pendant les guerres de 1672-78 et de 1688-97; M. Knoop tenait les talents militaires de Guillaume en très grande estime⁴. — La thèse de M. D'AILLY traite de Guillaume Bentinck de Rhoon et spécialement des relations diplomatiques entre la République et l'Angleterre pendant les années qui précédèrent la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), où Bentinck joua un rôle politique important⁵. — M. HARTOG, qui s'est beaucoup occupé de l'histoire des Provinces-Unies dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, ce qu'on appelle le « temps des Patriotes, » a réuni en volume plusieurs études, parues autrefois dans des revues diverses et très instructives quant au mouvement des esprits dans ces temps très agités⁶. — Une œuvre capitale relative à ce même temps est due à M. COLENBRANDER⁷; il s'occupe surtout des influences et de la rivalité de la France et de l'Angleterre, qui travaillaient l'une à protéger le parti orangiste, l'autre à exploiter le parti anti-orangiste, en mettant chacune aux prises les violentes passions de leurs partisans. Le livre, en trois volumes, très bien documenté et accompagné de nombreuses pièces justificatives, est de plus d'un style vigoureux, et, quoique les jugements de l'auteur soient çà et là un peu exagérés, il faut néanmoins

1. *De verwickelingen tusschen de Republiek en Engeland van 1660-1665* (1900). Cf. *Rev. hist.*, LXXX, 153.

2. *Het Haagsche leven in de tweede helft der zeventiende eeuw* (1900).

3. *De geheime correspondentie van Abraham de Wicquefort met den franschen minister de Lionne* (1901).

4. *Krijgs- en geschiedkundige beschouwingen over Willem den Derde* (1895).

5. *Willem Bentinck van Rhoon en de diplomatieke betrekkingen tusschen Engeland en de Republiek gedurende de laatste jaren voor den vrede van Aken* (1898).

6. *Uit de dagen der Patriotten* (1896).

7. *De Patriottentijd* (1897, 98, 99).

saluer l'ensemble comme une œuvre de premier ordre. — L'étude de M. DIJKSTERHUIS sur l'histoire de la seigneurie de Tilburg et Goirle¹ est important pour l'histoire de l'industrie textile qui, au xviii^e siècle, se déplaçait de plus en plus de la Hollande vers le Brabant.

Quant à l'histoire de l'instruction, après avoir mentionné une Histoire du gymnase de Gouda, par M. KESPER², il faut signaler surtout l'étude remarquable de M. SCHOENGEN sur l'école de Zwolle au moyen âge³, où l'influence salutaire de Geert Grote et ses disciples, les Frères de la Vie-Commune, se manifestait d'une manière éclatante. — M. PRINSEN a consacré une bonne thèse à la vie de ce Gerardus Geldenhauer Noviomagus (1482-1542⁴), dont il a été question plus haut. — La thèse de M. HAAK sur Paullus Merula (1558-1617⁵), professeur à l'Université de Leyde, savant de connaissances très variées et surtout historien distingué, est instructive non seulement pour la vie de ce savant, mais de plus pour l'histoire de la science en Hollande.

Pour l'histoire de l'Église, il faut citer un grand nombre de thèses passées dans les facultés de théologie, qui, en étudiant la vie et les œuvres de prédicateurs et de théologiens plus ou moins connus, contiennent généralement à côté d'une partie dogmatique aussi une partie historique; l'importance en va croissant à mesure que ces hommes ont été mêlés d'une manière plus active dans les querelles théologico-politiques de leur temps. Ainsi, je signale les thèses et études suivantes : *Philips van Marnix, heer van St Aldegonde*, par M. TJALMA (1896); *Helmichius*, par M. HANIA (1895); *Johannus Fontanus*, par M. WAGENAAR (1898); *Carolus Niellius*, par M. SAX (1896); *Didericus Camphuysen*, par M. RADEMAKER (1898); *Willem Teellinck*, par M. ENGELBERTS (1898); *Johannes Maccovius*, par M. KUYPER (1899); *Festus Hommius*, par M. WYMINGA (1899); *Simon Episcopus*, par M. HAENTJES (1899). Presque tous ces hommes jouèrent un rôle important, soit actif soit passif, dans le conflit véhément entre les Gomaristes et les Arminiens. — Une publication importante pour l'histoire du synode national de Dordrecht (1618-49) qui condamna les opinions des Arminiens est due à M. KUYPER⁶. — L'église arminienne du village de

1. *Bijdrage tot de geschiedenis der heerlijkheid Tilburg en Goirle* (1899).

2. *Geschiedenis van het gymnasium te Gouda* (1897).

3. *Die Schule von Zwolle* (1898).

4. *Gerardus Geldenhauer Noviomagus* (1898).

5. *Paullus Merula* (1901).

6. *De post-acta of nahandelingen van de nationale synode van Dordrecht* (1899).

Warmond, privée en 1649 de son prédicateur, fut l'origine d'une secte qui, à la fin du XVIII^e siècle, s'est unie aux Mennonites. L'histoire de cette secte, nommée les « Rynsburger Collegianten, » a été écrite d'une manière définitive par M. VAN SLEE¹. — Un théologien de grand renom au XVII^e siècle, professeur à l'Université d'Utrecht et ayant exercé une influence profonde, Gisbertus Voetius, a trouvé un biographe excellent en M. DUKER, qui a publié le tome I de sa biographie, composé à l'aide de nombreux documents inédits². — M. MEINSMa a consacré une étude importante à Spinoza et à son cercle; l'auteur a réussi à trouver beaucoup de données inconnues pour l'histoire de la vie du philosophe, qui lui ont permis d'écrire une biographie nouvelle très remarquable quant aux circonstances extérieures de sa vie³. — La thèse de M. HYLKEMA étudie les mouvements réformateurs qui se manifestèrent pendant le dernier quart du XVII^e siècle et furent combattus aigrement par les défenseurs zélés du calvinisme orthodoxe⁴. — M. DE BIE a traité, dans une thèse un peu trop prolixe, la vie et les œuvres de Petrus Hofstede, prédicateur orthodoxe et partisan passionné du parti stadhoudérien dans la seconde moitié du XVIII^e siècle⁵.

Pour l'histoire du XIX^e siècle, M. le colonel DE BAS consacre au prince Frédéric des Pays-Bas (deuxième fils du roi Guillaume I^{er}) et à son temps un ouvrage de plusieurs volumes⁶, qui, quoiqu'on perde de vue plus d'une fois le héros du livre, contient beaucoup de choses intéressantes; je signale entre autres le récit de la bataille de Waterloo, basé sur des études sérieuses et apportant plusieurs faits nouveaux. — L'histoire des soldats de marine de 1665-1900 a été écrite par M. CAMBIER⁷. — Deux autres études de l'histoire militaire traitent: l'une l'histoire du 124^e régiment de ligne sous l'empereur Napoléon I^{er} (par M. SABRON⁸); l'autre l'histoire du 126^e régiment d'infanterie hollandaise en Russie en 1812 (par M. SCHNEIDER⁹). — Le livre de M. BYVANCK sur la jeunesse d'Isaac da Costa présente un vif intérêt, parce qu'il nous dépeint, à l'aide de beaucoup de documents

1. *De Rynsburger Collegianten* (1895).

2. *Gisbertus Voetius*, t. I (1897).

3. *Spinoza en zyn kring* (1896).

4. *Reformateurs, Geschiedkundige studien over de godsdienstige bewegingen uit de nadagen onzer gouden eeuw* (1900).

5. *Het leven en de werken van Petrus Hofstede* (1899).

6. *Prins Frederik der Nederlanden en zyn tijd* (en cours de publication).

7. *De Nedertandsche mariniers van 1665-1900* (1899).

8. *Geschiedenis van het 124^e regiment van linie onder Keizer Napoleon I* (1898).

9. *Het 126^e regiment Hollandsche infanterie in Rustand in 1812* (1898).

inédits, le milieu et le mouvement remarquables des esprits de la première moitié du XIX^e siècle, parmi lesquels se passait la jeunesse de ce poète élevé et de ce calviniste fervent, ennemi déclaré des principes de la grande Révolution¹. — M. DE BRUYNE a achevé son volumineux ouvrage sur l'histoire des Pays-Bas de 1848-1888², dont les parties relatives à l'histoire parlementaire sont les plus importantes. — L'avènement de la reine des Pays-Bas en 1898 a donné lieu à une publication importante, fruit de la collaboration de plusieurs érudits, qui offre un tableau très complet de l'histoire du peuple néerlandais pendant les années 1848-1898³. — Une publication de même espèce en français, mais plus petite, est due au cercle des journalistes néerlandais⁴. — Une belle étude de géographie historique, de M. RAMAER, traite la Hollande au sud de la Lek et de la Nouvelle-Meuse au moyen âge⁵. — Il faut signaler de plus la thèse de M. BANNIER, qui a commencé à étudier l'histoire des frontières continentales des Pays-Bas⁶.

Il me reste encore à dire un mot sur les publications relatives à l'histoire coloniale. En premier lieu, je signale l'encyclopédie des Indes orientales, en cours de publication, qui contient des articles concis des érudits les plus compétents⁷. — Une thèse de M. VAN GEER étudie l'établissement de la puissance de la Compagnie à l'île de Ceylon⁸. — M. SLOOS a étudié les expéditions des Hollandais aux Philippines avant 1626⁹. — M. GROENEVELDT a commencé une publication très remarquable sur les Hollandais en Chine¹⁰. — En même temps, un érudit allemand, M. NACHOD, a étudié les relations entre la Compagnie néerlandaise et le Japon au XVII^e siècle¹¹. — Dans un mémoire couronné, M. KLERK DE REUS étudie le développement administratif, juridique et financier de la Compagnie¹². — M. HOOYER a écrit l'histoire militaire des Indes néerlandaises de 1811-94¹³. — M. LOUW a

1. *De jeugd van Isaac da Costa* (1896).

2. *De geschiedenis van Nederland in onzen tijd* (achevé en 1901).

3. *Eene halve eeuw* (1898).

4. *Les Pays-Bas* (1898).

5. *Geographische geschiedenis van Holland bezuiden de Lek en Nieuwe Maas in de Middeleeuwen* (1899).

6. *De landgrenzen van Nederland*, t. I (1900).

7. *Encyclopaedie van Nederlandsch-Indie* (depuis 1895).

8. *De opkomst van het Nederlandsch gezag over Ceilon* (1895).

9. *De Nedertanders in de Philippijnsche wateren voor 1626* (1898).

10. *De Nedertanders in China* (1898).

11. *Die Beziehungen der Niederländischen Ostindischen Kompagnie zu Japan im XVII^e Jahrh.* (1897).

12. *Geschichtlicher Ueberblick der administrativen, rechtlichen und finanziellen Entwicklung der niederländisch-ostindischen Kompagnie* (1895).

13. *De krijgsgeschiedenis van Nederlandsch-Indie van 1811-1894* (1897).

publié le tome II de son histoire importante et détaillée de la guerre, dite de Java, de 1825-30¹. — M. NYFELS a étudié les expéditions réitérées (1846, 1848, 1849, 1868) contre l'île de Bali². — Une belle histoire des Indes orientales pendant la régence de la reine douairière Emma (1890-1898) est due à la collaboration de plusieurs érudits³.

Th. BUSSEMAKER.

1. *De Java oorlog van 1825-1830*, t. II (1897).

2. *De expeditien naar Bali* (1897).

3. *Nederlandsch Indie onder het regentschap van Koningin Emma* (1898).

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

T. MONTANARI. **Annibale : l'Uomo, la Traversata delle Alpi e le prime campagne d'Italia fino al Trasimeno, secondo gli antichi è la verità storica.** Rovigo, Minelli, 1900-1904. In-4°, XXIV-780 pages et 8 planches et plans.

Il y a peu de problèmes historiques qui aient provoqué plus de travaux que la marche d'Annibal en Gaule et à travers les Alpes. Un ingénieur italien, M. Montanari, vient encore d'y consacrer un gros livre de 780 pages, sans compter deux brochures accessoires. Disons tout de suite que cette œuvre très consciencieuse, dont l'auteur reconnaît loyalement son inexpérience et la fait excuser par l'ardeur de sa conviction, est surchargée de digressions de toutes sortes, historiques, archéologiques, politiques, et qu'elle eût gagné à être réduite de plus de moitié. Pour la traversée de la Gaule et des Alpes, la thèse nouvelle et originale de M. M. est d'abord que Tite-Live s'est trompé, puis que le fleuve appelé Rhône par Polybe et par tous ses prédécesseurs était en réalité la Durance, et par conséquent que l'île de Tite-Live n'est ni entre le Rhône et la Saône, ni entre le Rhône et l'Isère, ni entre le Rhône, l'Isère et la Drôme, mais entre la Durance et le Verdon; qu'Annibal a remonté la rive gauche de la Durance depuis son confluent avec le Rhône jusqu'à Sisteron et traversé les Alpes, non pas précisément au col du mont Genève, mais aux cols de Busson et de Chabaud. L'opinion de M. M., quelque habileté qu'il ait apportée à la soutenir, nous paraît inacceptable. Nos textes sont évidemment très obscurs; mais il n'y a pas de raison pour les modifier aussi gravement. Il ne nous semble pas non plus qu'on puisse accepter, au sujet de la bataille du lac Trasimène, le changement proposé par M. M. de *Faesulae* en *Ficulae*. En revanche, on devra tenir compte, pour les opérations d'Annibal en Italie, des remarques et des discussions de son nouvel historien.

Ch. LÉCRIVAIN.

Willy STREHL. **Grundriss der alten Geschichte und Quellenkunde.** I^{er} Band : *Griechische Geschichte* (2^e Ausgabe, par Paul Habel), 264 pages in-8°; II^{er} Band : *Römische Geschichte*, 372 pages in-8°. Breslau, M. et H. Marcus, 1904.

Ces petits manuels d'histoire grecque et d'histoire romaine, précédés d'une courte esquisse de l'histoire de l'Orient et rédigés surtout dans

l'ordre chronologique, se recommandent par la clarté et la netteté de l'exposition, par une bibliographie très complète, par l'indication et la critique des sources. Les chapitres sur les institutions sont excellents.

Ch. LÉCRIVAIN.

Dott.-Filippo STELLA-MARANCA. **Il tribunato della plebe dalla lex Hortensia alla lex Cornelia.** Lanciano, Rocco Carabba, 1904. In-8°, 126 pages.

Cette histoire du tribunat de la plèbe depuis la loi Hortensia jusqu'à la loi de Sylla, c'est-à-dire jusqu'à sa chute, est un travail consciencieux, soigné, mais qui, pour cette période, n'ajoute rien et du reste ne pouvait rien ajouter de nouveau aux travaux antérieurs.

Ch. LÉCRIVAIN.

August MAU. **Pompeii, its life and art**, translated into English by Francis W. KELSEY. New-York, Macmillan, 1899, in-8°, 309 pages.

M. Mau s'est voué depuis plus de vingt ans à l'étude de Pompei. Il a publié sur ce sujet des travaux nombreux et importants qui font autorité. Il suffira de rappeler ses *Pompeianische Beiträge*, 1879, sa *Geschichte der decorativen Wandmalerei in Pompeji*, 1882, la réédition du *Pompeji* d'Overbeck, 1884, et une suite ininterrompue d'articles dans les *Mittheilungen* de l'Institut archéologique allemand de Rome. On doit aussi à M. Mau un petit guide pratique à l'usage des touristes, *Führer durch Pompeji*, dont la troisième édition a paru en 1898. Le volume qu'il nous donne maintenant n'est destiné spécialement ni aux érudits, comme les *Pompeianische Beiträge* ou les articles des *Mittheilungen*, ni aux voyageurs, comme le *Führer*; souhaitons cependant que les uns et les autres aient la curiosité d'y jeter les yeux; ils y verront exposé très complètement, sous une forme élégante et concise, l'état actuel de ce qu'on pourrait appeler l'archéologie pompéienne. Ce nouveau livre sur Pompei n'est qu'une œuvre de vulgarisation, mais faite par un homme d'une rare compétence; si les discussions critiques, et même les références, ce qui est quelquefois plus regrettable, en ont été bannies, on sent que l'auteur n'a rien affirmé qu'il ne serait capable de démontrer savamment. On peut se fier aux descriptions que M. Mau a faites des ruines; elles sont aussi exactes qu'agréables. On aura grand plaisir et grand profit à lire ce simple et coquet manuel.

C'est l'Amérique qui le publie. M. Fr. W. Kelsey, de l'Université de Michigan, l'a traduit en lui faisant subir quelques légères modifications qui l'ont rendu plus accessible encore au public de langue anglaise. La librairie Macmillan l'a édité luxueusement; rien n'est épargné pour flatter et séduire le lecteur. Douze planches et six grands plans,

près de trois cents petits plans ou gravures facilitent l'intelligence du texte. On saura gré à M. Mau d'avoir fait une place dans son livre aux *restaurations* (par exemple p. 49 la partie nord du Forum, p. 75 et p. 76 la basilique, p. 86 le temple d'Apollon, p. 97 le *macellum*, etc.); ces essais, où l'imagination sans doute a sa part, mais dont l'étude positive des ruines fait les premiers frais, sont le complément nécessaire des plans et des photographies; ils aident à mieux comprendre Pompei.

L'*Introduction* est consacrée à décrire la situation de Pompei, à raconter l'histoire de la ville dans l'antiquité et des fouilles dans les temps modernes, à donner une première vue de l'ensemble des ruines; le dernier paragraphe (matériaux, construction, périodes architecturales, p. 34-44) résume les théories qu'ailleurs, et notamment dans les *Pompeianische Beiträge*, M. Mau a exposées avec plus de détails et en donnant ses preuves. — Les *Édifices publics* (première partie) sont bien connus et ont été souvent étudiés; M. Mau a tiré un heureux parti des travaux de ses devanciers, que ses recherches personnelles ont souvent complétés ou corrigés. C'est le Forum et ses environs, comme il convenait, qui sont le plus amplement décrits, mais on trouvera au chapitre XIX (p. 128) d'intéressants renseignements sur le Forum triangulaire et le temple dorique; on verra (p. 145) à propos des théâtres une rapide discussion de la théorie de M. Dörpfeld. — La deuxième partie est intitulée : *les Maisons*. La matière était vaste et bien difficile à traiter en un pareil livre. Il fallait éviter à la fois de trop généraliser et simplifier en dégageant les caractères communs à toutes les habitations privées de Pompei et de tomber dans de fastidieuses redites en examinant successivement les principales d'entre elles; M. Mau s'est heureusement gardé de ce double écueil. Il fait d'abord une étude théorique de la maison pompéienne (p. 239-273), très sage en ses conclusions; il prend ensuite l'une après l'autre huit ou dix maisons célèbres de Pompei; à la *domus Vettiorum* sont réservés, bien entendu, le principal chapitre (p. 315-335) et les plus nombreuses illustrations. Les villas viennent à leur tour, et, pour faire profiter ses lecteurs des plus récentes découvertes, M. Mau a eu l'heureuse idée de joindre à celle de Diomède la villa rurale de Boscoréale (p. 355-361). En revanche, le chapitre sur le mobilier funéraire paraît bien rapide et sommaire. — La troisième partie, *Métiers et occupations* (boulangers, foulons et tanneurs, auberges et cabarets), semble également trop brève. — Dans la quatrième partie, l'auteur s'occupe des *Tombes*. — La cinquième partie, *l'Art pompéien*, renferme des indications utiles et justes qu'on souhaiterait parfois plus développées; les chapitres sur la peinture sont les meilleurs; là aussi M. Mau a condensé en quelques pages la substance de ses travaux antérieurs; il nous fait suivre toute l'évolution de la peinture pompéienne et distingue nettement les différentes époques (voir surtout p. 446-460, et les gravures). — La sixième partie, *les Inscriptions*, ne compte qu'une vingtaine de pages (p. 475-498); trop peu de textes sont cités ou rappelés; il eût été possible et intéressant

de recourir davantage à cette catégorie précieuse de documents et d'en faire un usage moins discret; on regrette que l'archéologue ait hésité à se fier aux épigraphistes. — En somme, la seconde moitié du livre nous satisfait moins que la première; en dépit des promesses du titre, M. Mau nous a donné plutôt une étude, excellente d'ailleurs, sur les monuments et l'art de Pompei qu'un tableau de sa vie même.

Maurice BESNIER.

Glossarium mediae et infimae latinitatis regni Hungariae.

Jussu et auxiliis Academiae litterarum Hungaricae condidit Antonius BARTAL. Leipzig, Teubner; Budapest, Franklin, 1901. In-4°, XVIII-722 pages à trois colonnes. Prix : 50 couronnes.

Le monde savant a toujours considéré les Hongrois comme de bons latinistes. Jusqu'au commencement du XIX^e siècle, historiens, juriconsultes, littérateurs et grammairiens n'ont communiqué avec le reste de l'Europe qu'en latin. C'est peut-être pourquoi l'on était anciennement mieux au courant des choses de Hongrie que de nos jours. En effet, depuis que l'idiome national a remplacé la langue latine, dans la vie politique comme dans la vie littéraire et scientifique, il n'y a que très peu de savants qui soient capables de suivre le mouvement des idées en Hongrie.

Au moyen âge, la culture était purement latine; la langue nationale n'a laissé que peu de traces; la Renaissance, si fortement accentuée sous Mathias Corvin, a encore élargi le cadre des études latines, et nous voyons, au cours des XV^e et XVI^e siècles, bon nombre de poètes latins parmi les humanistes magyars. Grâce à la Réforme, la langue nationale commence à se perfectionner, mais, même alors, à de rares exceptions près, c'est encore le latin qui sert dans les délibérations politiques, en justice et dans l'enseignement. Ce n'est que vers la fin du XVIII^e siècle que la réaction commence; grâce au concours des écrivains et de quelques patriotes, le magyar se substitue peu à peu au latin dans la rédaction des lois, dans la Diète et dans les écoles. Ainsi, on peut dire que le latin est resté langue vivante pendant huit siècles aux bords du Danube, et, comme tout organisme vivant, il a, comme on dit aujourd'hui, évolué. A côté des termes classiques se sont introduits des milliers de vocables, de formation récente, adaptés aux besoins du temps; des termes cicéroniens ont changé de sens, d'autres furent raccourcis ou allongés. Le droit hongrois, production du sol magyar et qui ne doit presque rien à l'étranger, a enrichi la langue d'une façon surprenante. Les caractères principaux de cette latinité sont, selon M. Bartal : « Exuberantia synonymorum et homonymorum, copia formarum, diversitas sensuum, usus et licentia analogiarum more Italorum, etymologia, quae dicitur popularis, mirae compositiones, bina verba, attributa, praedicata nuda et sola, cumulatio suffixorum, sesquipedalia

sonore cadentia verba, contractio enunciatorum, circumscriptionum in singula verba. »

Dès 1787, les érudits sentaient le besoin de réunir en un seul *Corpus* les vocables de la latinité hongroise. On mit alors au concours : un « Glossarium mediae et infimae latinitatis hungaricae ecclesiastico, historico, diplomatico, juridico, oeconomico, dicasterialis, philologico, reale, » mais il fallut attendre plus d'un siècle pour que ce programme fût réalisé. Grâce aux libéralités de l'Académie hongroise, qui avait chargé M. Bartal, ancien directeur du lycée annexe de l'École normale supérieure de Budapest et un des meilleurs latinistes du pays, de l'élaboration de cet ouvrage, la Hongrie possède maintenant ce supplément indispensable de Du Cange, Forcellini et Diefenbach. Pendant dix-sept ans, le savant auteur a compulsé les sources, dont l'énumération n'occupe pas moins de huit pages à trois colonnes, et a rédigé son glossaire d'après les méthodes de la lexicologie contemporaine. Peut-être aurait-il pu se dispenser d'enregistrer certains termes latins employés par le romancier Jókai ou dans des revues contemporaines. Mais, dans son ensemble, l'ouvrage est remarquable ; il a cet avantage de pouvoir être consulté par les savants de tous les pays, car les explications y sont données en latin, ce qui lui procurera l'accès dans toutes les grandes bibliothèques de l'Europe. Il sera indispensable à tous ceux qui s'occupent de jurisprudence magyare, qui veulent consulter les *Monumenta Hungariae historica* et aux linguistes qui désirent se rendre compte de la façon dont le latin a changé au cours de huit siècles de survivance dans une contrée où les influences étrangères se sont continuellement fait sentir.

I. KONR.

P. KONRAD EUBEL, Ord. min. conv. **Die Avignonische Obedienz der Mendikanten-Orden sowie der Orden der Mercedarier und Trinitarier zur Zeit des grossen Schismas.** Paderborn, Schöningh, 1900. In-8°, xix-231 pages.

L'auteur de ce travail est un de ceux qui connaissent le mieux les archives du Vatican. Il les a fouillées pour son bullaire franciscain, continuation de la grande œuvre de Sbaralea, et pour sa *Hierarchia*, refonte considérable de la *Series episcoporum* de Gams. Le xiv^e siècle surtout lui est familier, et il nous en donne aujourd'hui une nouvelle preuve avec cette publication. Elle contient les analyses de 4,419 pièces émanées de la chancellerie des papes avignonnais Clément VII et Benoît XIII, au sujet des quatre ordres mendiants de leur obédience. Dans une rapide introduction, le P. Eubel rappelle que Clément VII et Benoît XIII sont désignés à tort sous le nom d'anti-papes et que dans leur obédience ils étaient papes au même titre que ceux de Rome dans la leur ; lorsque l'unité fut rétablie, l'Église ne

trancha pas la question de légitimité entre les deux séries pontificales, et elle valida simultanément les actes émanés soit de Rome soit d'Avignon. Il nous indique ensuite le plan qu'il a suivi : les documents qu'il a analysés nous parlent des dignitaires et des chapitres généraux ou provinciaux des Augustins, Dominicains, Mineurs et Carmes ; ils nous font connaître les religieux qui ont joué un rôle dans le gouvernement de l'Église en qualité de nonces, inquisiteurs, pénitenciers, chapelains apostoliques et évêques. Il y est aussi question des congrégations de femmes qui se rattachaient intimement à l'un de ces ordres, telles que celle des Dominicaines pour l'ordre des Prêcheurs, celle des Clarisses pour l'ordre franciscain. Dans un appendice, l'auteur a réuni cinquante-sept analyses de documents du même genre sur les ordres de la Merci et de la Trinité pour la rédemption des captifs. Enfin, un index fort utile nous donne tous les noms des religieux, religieuses, personnages ecclésiastiques ou laïques, couvents dont il est question au cours de cette publication.

Ces renseignements apporteront beaucoup de précision à l'histoire du grand schisme, ne serait-ce qu'en montrant les couvents qui se sont rangés dans l'obédience d'Avignon. Aussi peut-on dire qu'en publiant ce livre, la *Gærres-Gesellschaft* a apporté à l'histoire du grand schisme une importante contribution. Il est à souhaiter que l'auteur poursuive ses recherches et nous donne un volume analogue sur l'obédience de Rome et les ordres mendiants.

Relevons, en terminant, quelques légères incorrections ou fautes d'impression : dans la Préface, *Tour* pour *Tours* ; p. 2, *Farfanen* pour *Farfen* (Farfa) ; p. 9, *Senen* pour *Senonen* (Sens) ; p. 21, *Montesquino* pour *Montesquivo* (Montesquieu, Montesquiou) ; p. 40, *Guarriti* pour *Guarrici* (Garric).

Jean GUIRAUD.

Albano SORBELLI. **Francesco Sforza a Genova (1458-1466)**. Saggio sulla politica italiana di Luigi XI. Bologna, Zanichelli, 1901. 4 vol. in-8°, 324 pages.

C'est une des plus intéressantes questions de l'histoire diplomatique franco-italienne au xv^e siècle que M. Sorbelli a traitée dans le présent mémoire. Francesco Sforza est un des très rares souverains italiens qui aient eu une politique extérieure et qui soient intervenus d'une façon effective hors de son État, et notamment en France. On en a eu déjà une preuve dans le *Carteggio* de la *Spedizione Sforzesca in Francia* jadis publié par feu M. Ghinzoni. M. Sorbelli en apporte une seconde ici ; il ne considère, au surplus, son travail actuel que comme une ébauche et se promet d'étudier d'ensemble les relations et l'influence que Francesco Sforza eut sur les états étrangers et surtout sur la France. Puisse-t-il ne pas faire trop attendre une étude qui serait si nouvelle et, à en juger par le premier essai, sérieusement traitée !

Outre son intérêt général en ce qui touche le caractère et la politique de Francesco Sforza, ce mémoire a une grande importance pour l'histoire des relations de Gênes avec la France. La France, dit Sorbelli, a toujours eu l'œil sur Gênes, sa voisine, avec laquelle, grâce à Marseille et à Nice, les communications étaient plus faciles. Sans remonter à Philippe-Auguste, on sait comment Gênes passa sous la domination française en 1396, en 1458, sous Louis XII, fut soumise par Louis XIV en 1684 et dut, en 1768, céder à la France l'île de Corse; c'est au second de ces épisodes, à la domination française de 1458, aux relations de Charles VII avec Milan et l'Italie, et surtout aux raisons qui amenèrent ou obligèrent Louis XI à abandonner le gouvernement de Gênes à Francesco Sforza, qu'est consacré le présent ouvrage.

Ce mémoire compact (et c'est un tort de l'auteur de ne l'avoir éclairci par aucune division) commence à la paix de Lodi de 1454, où l'auteur place à juste titre une des dates essentielles de l'histoire d'Italie au x^ve siècle, et, d'une narration continue, va jusqu'à l'établissement définitif de F. Sforza à Gênes et à sa mort. On peut y distinguer plusieurs périodes. I : Gênes française de 1458 à 1461, lutte entre Jean d'Anjou, duc de Calabre, René d'Anjou et François Sforza. II : Dogat de Paolo di Campofregoso à Gênes, influence croissante de F. Sforza, négociations franco-milanaises sous Louis XI, politique nouvelle de ce roi, son abandon des prétentions princières françaises sur Milan et Gênes (1461-22 décembre 1463). III : Cession effective de Savone et de Gênes à F. Sforza (1463-24 mars 1464), effet produit en Italie par cette cession, Campofregoso quitte Gênes. IV : Entrée du gouvernement de Gaspare da Vimercate à Gênes, siège et reddition du Castelletto, capitulation de Bartolomeo de Campofregoso, serment de fidélité (19 avril-1^{er} juin 1464), réduction à l'obéissance des derniers Campofregoso réfractaires. V : Épilogue; court tableau d'ensemble de la seigneurie à Gênes de F. Sforza et de Giangaleazzo. — Les étapes de cette conquête sont étudiées ici, on le voit, avec beaucoup de précision, et, grâce à un dépouillement copieux de documents inédits (Archivio Sforzesco à la Bibl. nat. de Paris, série J aux Arch. nat., et Bibl. nat., lat. 10133), l'auteur apporte, sur bien des points, des renseignements nouveaux et d'intéressantes rectifications. Il a tiré de ces mêmes séries et donne en appendice cinquante documents d'une réelle importance, — lettres de Charles VII et Louis XI, lettres de F. Sforza, dépêches et relations d'ambassadeurs, — qui sont, même les textes français, correctement publiés. (Pourquoi, cependant, ne pas identifier, p. 185, *apud Balgenciacum*, et, p. 321, écrire Cartres; p. 314, *en ensument*, pour *ensuivant*, et autres peccadilles analogues?) Malgré ces observations et le défaut de composition signalé plus haut, ce travail sera très utile à l'histoire de la diplomatie franco-italienne au x^ve siècle, et il faut en remercier le jeune auteur, qui du reste a eu l'aimable et reconnaissante pensée de dédier son mémoire à notre éminent confrère M. Dejob.

Léon-G. PÉLISSIER.

D^r Paul FREDERICQ. *Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae*. Verzameling van stukken betreffende de pauselijke en bisschoppelijke Inquisitie in de Nederlanden; vierde deel, tijdvak der Hervorming in de zestiende eeuw (1514-23 September 1523). Gent, J. Vuylsteke; 'S-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1900. In-8°, xxxix-553 pages.

Ce volume est le troisième déjà paru du grand recueil de textes concernant l'histoire de l'Inquisition aux Pays-Bas, qu'a inauguré M. F. en 1889. Le premier, on s'en souvient peut-être, embrassait la deuxième partie du moyen âge, depuis l'ouverture du XI^e siècle, où les visées terrestres de la papauté engendrent une protestation qui ne cessera plus, jusqu'au début du XVI^e. Le second, publié en 1896, était un complément du premier. Il renfermait des pièces de la même époque, rassemblées ultérieurement par l'auteur au cours de ses recherches nouvelles sur ces questions d'histoire religieuse et d'Inquisition, qui sont l'objet principal de ses travaux. Celui que nous avons présentement à examiner aborde une période de caractère tout différent, l'âge moderne et les temps de la Réforme, qui en sont la phase de début. D'autres suivront, sans aucun doute, à des intervalles aussi rapprochés que le permettra la longue et délicate préparation qu'exigent de semblables entreprises. On peut s'en fier, sur ce point, à l'activité bien connue de M. Fredericq¹.

Pour en revenir au volume dont nous avons à nous occuper maintenant, la composition, à peine est-il besoin de le remarquer, en est naturellement conforme à celle qu'offraient les volumes précédents. Ayant eu déjà, dans cette Revue même, à rendre compte de ceux-ci², nous ne pouvons que rappeler brièvement les observations présentées par nous à deux reprises. Comme par le passé, M. F. a puisé aux sources les plus diverses. Les grands dépôts publics, archives ou bibliothèques, tant des Pays-Bas que d'autres contrées, lui ont fourni plus spécialement les textes inédits. Pour les autres, il les a tirés d'une foule d'imprimés de tout genre, dont la bibliographie seule atteste l'étendue très considérable de ses investigations³. A ce volume, du reste, pas plus qu'aux premiers, l'auteur n'a omis de joindre tout l'appareil scientifique que réclame impérieusement la science contempo-

1. Un volume nouveau est, en effet, en préparation. Ouvert sur l'année 1525, où s'arrête celui dont il s'agit cette fois, il ira jusqu'à l'année 1535. Ce volume à venir portera dans l'ensemble de la collection le n° V. Un autre, dont l'élaboration actuelle est également annoncée, sera un second supplément aux deux premiers et viendra à la suite sous le n° III.

2. Voir *Revue historique*, livraison de mai-juin 1890, p. 161-171, et livraison de novembre-décembre 1896, p. 368-371.

3. Voir cette bibliographie, telle qu'elle a été dressée par M. F. lui-même, p. 512-520.

raine et qui pouvait en rendre l'usage à la fois plus commode et plus fructueux. Ce sont, au début, trois longues listes chronologiques, la première des hérétiques et des hérésies ayant paru aux Pays-Bas postérieurement à 1514, la seconde des inquisiteurs épiscopaux ou pontificaux délégués dans les mêmes territoires depuis la même date, la troisième des bulles, édits et autres ordonnances promulgués dans cette période par les pouvoirs temporels ou spirituels¹. Ainsi que dans les volumes publiés en premier lieu, chacun des numéros composant le recueil a été précédé d'un éclaircissement aussi substantiel qu'on pouvait le souhaiter.

Ces remarques sont, croyons-nous, tout ce à quoi nous devons nous borner à propos du travail de M. F. Il semble, du reste, qu'elles suffisent à en indiquer la valeur, égale à celle des volumes qui ont déjà pris place dans la même suite. Nous n'essaierons pas, après cela, d'entrer dans le détail presque infini que comporte cette réunion de pièces, aussi variées par leur nature que précieuses pour la plupart au point de vue historique. On voudra bien se contenter des indications suivantes, si sommaires et générales qu'elles soient.

Un grand fait domine et éclaire tous ces documents, émanés des sources les plus différentes. C'est la Réforme, qui, dès ses premiers jours, a franchi les limites de l'Allemagne et s'est infiltrée aux Pays-Bas, comme dans les contrées voisines. L'épouvante a saisi tous les pouvoirs dirigeants, séculiers ou religieux, et ils cherchent à entraver le mouvement qui les remplit d'angoisse. De là ce flux incessant de consultations théologiques demandées aux universités, de condamnations fulminées à tout instant par les papes Léon X, Adrien VI et Clément VII, d'édits perpétuellement renouvelés par Charles-Quint, de lettres qu'échangent sans trêve ce dernier et la régente, Marguerite d'Autriche. Celle-ci, d'ailleurs, entre tous les soucis, n'a que l'embaras du choix. Sur l'ordre impérial, il lui faut faire la chasse aux livres luthériens, sans perdre de vue pour cela les diseurs de blasphèmes, dont le crime paraît alors, peut-on croire, plus répréhensible que jamais. Puis éclatent, ainsi qu'on devait le redouter, des affaires de la gravité la plus haute, et que le bâcher même ne terminera qu'à moitié, celles par exemple de Jacob Probst, prieur des Augustins d'Anvers, de ces mêmes Augustins qu'on transfère de ville en ville jusqu'à ce qu'on se décide enfin à en brûler quelques-uns, de Cornelius Grapheus, de Jean Pistorius, qui périt à la Haye avec un héroïsme fait pour troubler toutes les âmes. D'autre part, les inquisiteurs, tel ce Frans Vander Hulst, avec leur raideur maladroite, causent souvent plus d'ennuis aux pouvoirs publics qu'ils ne leur apportent de secours réel. Mais, ce qui est le pire danger, voilà que se montre, sans qu'on puisse s'y méprendre, cette opposition entêtée et sombre de la Hollande, contre laquelle, jusqu'au delà du siècle, l'Espagne usera vainement sa force

1. Voir p. xv-xxxix.

énorme. Pendant ce temps, à ces chefs d'Etat, qui ne savent plus où frapper et commencent à perdre la tête, Luther lance ses manifestes plus décisifs que les leurs et qu'il entrecoupe d'exhortations enthousiastes à ceux qui souffrent pour la foi nouvelle. On serait surpris qu'Érasme ne figurât point, lui aussi, dans de telles conjonctures. Etabli entre les deux camps, avec le sang-froid et la lucidité que lui donne son esprit réfractaire à l'exaltation, et surtout à l'exaltation théologique, il suit ces conflits embrouillés et les juge à mesure. Il n'oublie jamais, d'ailleurs, à peine est-il besoin de le dire, d'en faire remonter chaque fois l'origine à ces objets de sa haine sans cesse en éveil, les moines de toute robe. Ainsi, la Réforme compte à peine quelques années d'existence, et déjà, aux Pays-Bas comme dans le reste des territoires germaniques, un bouleversement s'est produit, dont les conséquences semblent immédiatement incalculables.

Charles MOLINIER.

D^r Paul FREDERICQ. *Inquisitio haereticae pravitatis neerlandicae.*

Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden tot aan hare herinrichting onder keizer Karel V (1025-1520) ; tweede deel, de nederlandsche Inquisitie tijdens de veertiende eeuw. Gent, J. Vuylsteke ; 'S-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1897. In-8°, xx-195 pages.

Ce travail de M. Fredericq est la seconde partie de *l'Histoire de l'Inquisition aux Pays-Bas* entreprise par lui et qu'il mène de front avec le grand recueil de textes concernant la même institution, par lequel il a débuté. La première division de l'histoire dont il s'agit, parue en 1892, embrassait le XI^e, le XII^e et le XIII^e siècle. Celle-ci se borne au XIV^e. C'est une œuvre de grande valeur à tous les égards. Nous essaierons d'en donner une idée, en résumant, aussi brièvement que possible, les faits exposés par l'auteur et les conclusions principales qu'il a cru pouvoir en tirer.

Au point de vue religieux, pour les Pays-Bas ainsi que pour le reste de l'Europe, le XIV^e siècle est essentiellement une époque de crise, ou, pour parler d'une façon plus exacte, on y voit continuer la crise ouverte déjà depuis plus de deux cents ans. Celle-ci d'ailleurs, avec le temps, n'a pas seulement empiré. Elle a changé aussi de caractère, et les révoltes contre l'Église romaine, qui en sont les phénomènes significatifs, tendent à revêtir dès lors une forme nouvelle. Comme leurs devanciers en hérésie, les sectaires du XIV^e siècle interprètent les Écritures avec une hardiesse sans bornes. Ils rejettent, à leur exemple, bon nombre de sacrements, et surtout le plus considérable, celui de l'autel. Mais le fond général de leurs croyances, l'état d'âme qui leur est commun presque sans exception, c'est une tendance inconnue à beaucoup de sectes antérieures, le mysticisme, poussé du reste parfois jusqu'à un

panthéisme dégradant, jusqu'au nihilisme religieux. D'autre part, avec eux, la pensée hétérodoxe semble avoir perdu toute force de cohésion ; elle s'est, pour ainsi dire, émiettée. Aux grandes associations qui la représentaient naguère, Cathares, Vaudois, Spirituels franciscains, ont succédé des sortes de cénacles, réduits souvent à un nombre infime d'adhérents. Cette pensée même, en certains cas, apparaît, il semble, comme purement individuelle. C'est le patrimoine exclusif d'un rêveur, demeuré seul de son espèce, par dédain de communiquer sa foi ou impuissance à y parvenir. Au surplus, pour différer notablement de leurs prédécesseurs, les hérétiques nouveaux ont avec eux une ressemblance capitale. C'est le mépris de l'Église officielle, mais un mépris qui s'est aggravé. Cette Église, avant eux, ce que voulaient en faire ses détracteurs, c'était bien plutôt l'amender que la détruire. De ruine ou d'amendement, ceux-ci ne s'en inquiètent guère. Rome, la papauté, la constitution ecclésiastique dans son ensemble, tout cela ne leur est plus rien. En dehors de tout cela, dans une entière indépendance, ils se sont fait à eux-mêmes leur foi particulière. Et n'est-ce pas ce détachement, étendu de proche en proche durant deux siècles, qui sera une des causes principales de la Réforme et qui contribuera à en assurer le succès, que cette révolution enfin consommera en y ralliant la moitié de l'Europe enlevée à l'obédience romaine ?

Dans les provinces néerlandaises, parmi les sectes qui continuent à travers le xiv^e siècle la protestation inaugurée tout de suite contre les ambitions mondaines de la cour pontificale, et dont les spéculations incohérentes préparent malgré tout l'avenir religieux, deux semblent avoir inquiété plus particulièrement la justice inquisitoriale, qui les enveloppe pendant cent ans dans les mêmes poursuites. Ces sectes sont celles des Béguins et des Béguards. Ce n'est pas qu'avec elles l'Inquisition se soit toujours conduite d'une manière uniforme. Tantôt elle les persécute, tantôt au contraire elle les laisse tranquilles, ou du moins leur accorde une demi-sécurité. Il y a plus : on les voit en même temps sévir contre elles dans certains diocèses et les tolérer dans d'autres. De sorte qu'en face de pareilles contradictions, on pourrait se demander si l'autorité ecclésiastique a jamais eu de ces mystiques et de ce qui pouvait leur être reproché une notion bien exacte¹.

Quoi qu'il en soit, apparues aux Pays-Bas probablement dans la seconde moitié du xii^e siècle, protégées dans ces contrées par toutes les puissances séculières ou spirituelles jusque vers la fin du xiii^e², les associations dont il s'agit, celle des Béguards surtout, commencent alors

1. M. F. a consacré à la répression, dont ces sectes sont l'objet, deux longs chapitres de son travail, le n^o sous ce titre : *L'Inquisition et les confréries libres des Béguins et Béguards*, p. 11-39, et le viii^e, sous cet autre titre : *Nouvelles poursuites contre les Béguins, Béguards et sorciers*, p. 135-149.

2. Sur ces origines, qu'on doit peut-être attribuer au prêtre liégeois Lambert le Bègue, sur cette protection, pour laquelle s'accordent les princes de Flandre et Louis IX lui-même, jusqu'aux souverains pontifes, voir p. 11-13.

à y exciter des soupçons. Le concile provincial de Trèves, dès 1277, légifère contre elles et défend à leurs membres de prêcher en public. L'archevêque de la même ville les condamne en 1310¹; celui de Cologne en a fait autant trois ans plus tôt. Enfin, leur suppression est prononcée, en 1311, au concile de Vienne. Grâce à la protection des comtes et des magistrats municipaux de ces pays, les Bégains de Zélande et de Hollande échappent aux effets de cette sentence qui s'exécute sans opposition dans les autres provinces des Pays-Bas². Mais la situation change de face avec le successeur immédiat de Clément V, dont le pontificat a vu la condamnation des deux confréries mystiques, avec Jean XXII. Rompant sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, avec les traditions du règne précédent, ce pape se déclare en leur faveur. D'abord, par une série de bulles datées de 1318 et de 1319, il amène la réconciliation de quelques-unes de leurs maisons avec l'Église. Puis, en 1320, par une bulle nouvelle, il prescrit, à leur sujet, une enquête générale aux évêques des Pays-Bas. L'enquête, bien qu'exécutée avec répugnance, a les résultats les plus heureux. Elle aboutit à l'entière réhabilitation des Bégains néerlandais, sauf ceux d'une portion du diocèse d'Utrecht³. Ce retour de fortune s'étend jusqu'aux Bégards, qui cessent eux-mêmes d'être inquiétés, en dépit des décrets de 1314.

Rien n'est encore décidé pourtant. Dans les provinces allemandes, Bégains et Bégards sont toujours demeurés suspects. La persécution se rouvre contre eux, dès 1335, par un arrêté de l'archevêque de Cologne, arrêté qu'appuient, en 1338, des statuts rédigés par l'archevêque de Trèves, et, en 1353, une bulle du pape Innocent VI. Mais ce n'est rien au prix de ce qui attend les malheureux sectaires sous d'autres pontifes, Urbain V et Grégoire XI. Avec ceux-ci, les rigueurs ordonnées contre eux embrassent à la fois la France et l'Allemagne. Dans ce dernier pays, elles ont pour exécuteur fanatique l'empereur Charles IV de Luxembourg, dont les édits successifs, promulgués à Lucques au mois de juin 1369, constituent une véritable rénovation de l'Inquisition germanique⁵. D'Allemagne, les Bégains et les Bégards

1. C'est la même année qu'est brûlée à Paris une béguine, native du Hainaut, Marguerite Porete. Sur ce procès curieux et célèbre, voir p. 16-19.

2. Les décisions du concile de Vienne contre les Bégains et Bégards sont appuyées spécialement aux Pays-Bas par un arrêté du 6 octobre 1318, émané de l'évêque d'Utrecht, et par les déclarations d'un synode réuni, le 17 mars de l'année suivante, dans la même ville.

3. L'enquête dont il s'agit est particulièrement favorable aux Bégains de Bruxelles et d'Anvers (diocèse de Cambrai), où elle s'exécute en 1323 et 1324; à ceux de Liège, Tongres, Maestricht, Saint-Trond, etc. (diocèse de Liège), où elle se fait en 1324 et 1325; de Bruges, de Damme, de Gand (diocèse de Tournai), où elle est retardée jusqu'en 1328.

4. Sur les confréries de ces derniers et leur manière de vivre à pareille époque, voir p. 37, 38.

5. Voir, pour le détail de ces édits et pour le commentaire qu'en a présenté M. F., p. 138-142.

se sont enfuis en Hollande et en Brabant. Charles IV, pour les services qu'il a rendus à l'Église, s'est vu qualifier par Grégoire XI de « magnanime défenseur de la foi, d'actif persécuteur des hérétiques¹. » Mais, à ce moment même, le pape change tout à coup d'attitude. Revenant à la pensée de Jean XXII, il ordonne, en 1374, aux prélats d'Allemagne, de Brabant et de Flandre une information sur les sectaires. En 1377, il les prend sous sa protection. Cette politique inattendue est celle aussi de Boniface IX, au moins jusqu'à la bulle du 31 janvier 1396, qui inaugure une ère nouvelle de persécutions. Un pareil manque de suite chez les autorités ecclésiastiques a, d'ailleurs, le résultat qu'on pouvait en attendre. Les associations, objet de tant de mesures contradictoires, n'ont pas disparu. Dans le nord des Pays-Bas au moins, et surtout dans les Flandres, leur existence continue, malgré tout ce qui a été fait pour y mettre un terme.

En comparaison d'une histoire aussi pleine de péripéties, on jugera assez simple celle de deux autres sectes qu'il nous faut mentionner maintenant et qui n'ont, d'ailleurs, ni l'importance ni le nombre considérable d'adhérents auxquels atteignent les précédentes. Ce sont de ces sortes de cénacles dont nous avons parlé. A cela près, il n'y a pas d'inexactitude à les mettre côte à côte avec les Béguins et Béguards. Elles sont, comme ces derniers, pénétrées de mysticisme, mais seulement à une dose infiniment plus forte. Comme eux aussi, elles se trouvent, pendant quelque temps du moins, en butte aux suspicions de la justice inquisitoriale. La première des sectes dont il s'agit est celle qu'a fondée à Bruxelles une femme, sœur Hedwige, appelée également Bloemardine, du nom de son père, un certain Guillaume, dit Bloemaert. La seconde est la confrérie des Frères et Sœurs de la vie commune, instituée par le fameux docteur Gérard Groot.

Hedwige est une âme exaltée à outrance, dans un corps déséquilibré sans doute par quelque maladie nerveuse. Elle a de perpétuelles extases, qui redoublent d'intensité à l'instant de la communion. C'est escortée de deux séraphins qu'elle croit approcher de la table sainte. Dans ses écrits, de nature très variée, poésies lyriques, œuvres en prose, lettres, récits de visions, elle célèbre, sans jamais se lasser, l'amour divin (*minne*) et les cent vingt-six perfections qu'elle y a démêlées, dont vingt-neuf pour le ciel et quatre-vingt dix-sept pour la terre. A cet amour brûlant, les contemporains soupçonnaient déjà des origines intimes moins pures en réalité que ne se l'imaginait l'inconsciente Hedwige². Les effusions finissent par en devenir suspectes. Jean van Ruysbroeck réfute la mystique, mais sans réussir toutefois, il

1. « Pugil fidei magnificus et promptus haereticorum persecutor. » Bulle du 7 juin 1371. Voir p. 142, 143.

2. Au début du xv^e siècle, le biographe de Jean van Ruysbroeck, Henricus de Pomerio (van den Bogaerde), qualifiait de *nefandus amor venerens* cette passion qu'Hedwige croyait séraphique. Voir p. 41 et note 1 de la même page.

semble, à éteindre le goût des transports passionnés qu'elle a semé autour d'elle. Hedwige meurt, à ce que l'on croit, en 1396; mais l'existence de la secte qui la reconnaît pour chef, celle des *Nuwe*, est constatée encore au début du xv^e siècle, vers 1410. La même secte aussi peut revendiquer sans doute comme lui appartenant une autre femme, cette Marie de Valenciennes, auteur, dix ans plus tôt environ, d'un livre sur l'amour divin, où Gerson reconnaît « une incroyable subtilité. » Ce sont là, du reste, des germes spéciaux répandus, pour ainsi dire, partout à cette époque. Ils constituent la pensée dominante de ces Amis de Dieu, que voient dans le même temps l'Allemagne et la Suisse¹.

La confrérie dont Gérard Groot est le fondateur, celle des Frères et Sœurs de la vie commune, n'offre pas le même caractère. Création purement néerlandaise, il ne semble pas qu'elle ait professé jamais une pareille exaltation. La justice inquisitoriale n'en fait pas moins peser sur ses membres les soupçons dont ont souffert les Béguins et les Béguards. Gérard Groot, jusqu'à sa mort, arrivée en 1384, réussit à défendre l'association instituée par lui. Mais la persécution commence quand il a disparu. Contre la procédure qu'a instruite, en 1393 ou 1394, l'inquisiteur pontifical, Eylard Schonveld, contre les dénonciations qu'a reçues un autre inquisiteur, Jacob van Soest, les Frères et Sœurs, afin de se garantir, réclament le bénéfice de la bulle d'apaisement donnée, en 1374, par Grégoire XI dans l'affaire des Béguins. Mais, ce qui vaut mieux pour assurer leur tranquillité compromise, c'est l'opinion favorable qu'expriment sur eux de nombreux théologiens, en 1397 et 1398. C'est encore l'approbation formelle qu'accorde à leur confrérie l'évêque d'Utrecht, en 1401. Vainement, l'Inquisition s'élève contre ces témoignages d'estime. Une attaque tardive tentée, de 1417 à 1419, par un frère prêcheur du couvent de Groningue, Mathieu Grabov, demeure également impuissante².

Tout en témoignant, comme les précédentes, de l'activité qu'a la répression religieuse aux Pays-Bas durant le xiv^e siècle, les affaires que voici ont moins d'importance. Ce ne sont plus des poursuites exercées contre des associations entières. Il s'agit simplement de procès faits à des individus, la plupart du temps isolés. Ces cas sont, du reste, de la nature la plus diverse. A Cologne, en 1322, on brûle un certain Walther, natif de Hollande, et qui passe pour chef d'un groupe de Fraticelles. Dans le soulèvement furieux de la Flandre occidentale contre Louis de Nevers et la noblesse, de 1326 à 1329, a paru au premier plan un nommé Jacob Peyt, des environs de Dunkerque. Ennemi de toute autorité, séculière ou ecclésiastique, Peyt a pour souhait favori

1. Sur Hedwige, ses conceptions, ses écrits et la secte qu'elle a groupée autour d'elle, voir les très curieuses indications données par M. F. dans le III^e chapitre de son travail, p. 40-60.

2. Voir chapitre IX, p. 150-157.

de voir pendu le dernier des prêtres. Il périt dans un combat livré aux gens de Furnes. L'évêque de Téroouanne, en 1329, fait exhumer et brûler ses restes. L'année 1336 voit éclater à Gand une persécution générale des hérétiques de toutes sectes. A Tournai, en 1341, l'évêque rend un arrêt de proscription contre ces mêmes hérétiques, auxquels il joint les sorciers. Un foulon, Paul de Haesteghe, est brûlé à Ypres, en 1377. Vers l'année 1380 s'ouvre une affaire plus importante, ou qui du moins semble avoir donné plus de mal aux tribunaux d'Église. C'est un triple procès conduit par l'évêque d'Utrecht contre un chef de Lollards, le tanneur Mathieu de Gouda, un chirurgien du nom de Gherbrand et un moine augustin de Dordrecht, un certain Barthélemi. Mathieu est arrêté et brûlé. Mais le moine Barthélemi offre plus de résistance. Gérard Groot dispute en vain contre lui dans différentes villes. En vain, la cour ecclésiastique d'Utrecht prononce deux fois sa condamnation. Tout ce bruit ne sert qu'à irriter les magistrats municipaux, qui, à Gouda, finissent par se montrer nettement hostiles aux clercs persécuteurs. L'Inquisition prend ailleurs sa revanche. Un certain Michel le Divel monte sur le bûcher à Bruges, en 1398, et sans doute plus d'un avec lui. Quant aux échevins, ils rétablissent leur renom d'orthodoxie aux dépens des blasphémateurs, contre lesquels ils semblent à ce moment même avoir redoublé de zèle. Ils les chassent de leurs cités, pour plus ou moins de temps, après leur avoir fait « acourtier la langhe » ou infliger simplement un bain salutaire, quoique forcé, dans la rivière la plus prochaine. La hart, cela va sans dire, a été promise à ceux qui s'aviseraient de réparaître avant terme¹.

Nous mentionnerons après cela, mais sans y insister, d'autres affaires, dont M. F. a dû s'occuper au passage, parce que l'Inquisition y était intervenue comme dans celles qui viennent d'être notées. C'est d'abord le procès instruit, au début du xiv^e siècle, contre les chevaliers du Temple, et qui s'étend aux Pays-Bas ainsi qu'aux autres parties de l'Europe. L'inquisiteur pontifical, Guillaume de Paris, et le doyen Rolin de Maestricht en dirigent les péripéties sur les deux rives de l'Escaut². Nous ne ferons qu'indiquer également, avec leurs dates, les deux apparitions que font dans les provinces néerlandaises les bandes redoutables des Flagellants, d'abord de 1349 à 1355, puis en 1400. Il en sera de même d'autres énergumènes, ceux-ci à peu près inoffensifs, qui se montrent en l'année 1374, et auxquels les sauts et les contorsions grotesques dont ils donnent le spectacle valent le nom significatif

1. Pour les détails qu'il faut joindre à ces indications, qui ne constituent qu'un résumé très sommaire, voir chapitre VII, p. 120-134.

2. Voir chapitre VII, p. 114-120. En ce qui concerne spécialement les Pays-Bas, et en dehors de l'abrogation générale de l'ordre prononcée par le concile de Vienne, le procès des Templiers se termine sur une lettre de Clément V, adressée, le 16 mai 1312, au comte de Flandre, Robert de Béthune, et sur une bulle du 23 juin suivant, que reçoit l'archevêque de Cologne, les évêques de Liège, Utrecht et Téroouanne, le doyen de Trèves, etc. Voir p. 120.

de Danseurs. La folie de ces fanatiques imbéciles est une crise spéciale et passagère, au milieu d'une autre qui se poursuit sans interruption. Elle constitue comme un accès de fièvre chaude, qui secouerait des misérables déjà tourmentés d'un mal chronique¹.

Ce dont il nous faut donner maintenant une idée a bien plus d'importance. C'est, pour ainsi dire, la conclusion à tirer de tous les faits très divers exposés par M. F. dans le cours de son travail. Il s'agit du fonctionnement même de l'Inquisition aux Pays-Bas durant le xiv^e siècle. Ce fonctionnement, là comme ailleurs, résulte de la coopération, nettement établie en principe, mais très variable dans la pratique, de trois éléments : l'Inquisition conservée malgré tout aux prélats ou Inquisition épiscopale, l'Inquisition plus moderne, fondée vers le premier tiers du xiii^e siècle par les papes, et, du nom de ses créateurs, qualifiée de pontificale, enfin la puissance temporelle, le *Trachium saeculare*, dont l'obligation stricte à servir la répression religieuse ne soulève pas de doutes à cette époque. Comment s'arrangent entre eux, dans la période séculaire embrassée par l'auteur, ces trois éléments distincts, ou plutôt ces trois pouvoirs, afin d'atteindre le but qu'ils se sont proposé, c'est-à-dire l'extinction de l'hérésie? De quelle nature sont les rapports qui se nouent des uns aux autres à cet effet? La réponse est assez difficile à faire d'une façon générale; car, pour des raisons qui se conçoivent sans peine, l'accord parfait et perpétuel que souhaite le Saint-Siège n'a pas toujours lieu, du moins entre les deux pouvoirs indiqués d'abord, l'Inquisition épiscopale et l'Inquisition pontificale. En réalité, ce que nous montre à cet égard la suite des événements, c'est une série de fluctuations assez complexes.

Au début du xiv^e siècle, tandis qu'en France les inquisiteurs délégués par la papauté jouissent d'une prépondérance, qui leur remet à peu près sans partage le soin de défendre la foi, ce sont, au contraire, les évêques seuls qui, dans les Pays-Bas, s'occupent de la même besogne. De sorte qu'à ce moment l'Inquisition pontificale y semble en réalité presque éteinte. Puis viennent, en 1311, les célèbres mesures prises par Clément V pour réunir dans une action commune à la fois les prélats et les juges choisis par la cour de Rome. Ces derniers cependant, de 1318 à 1328, conduisent sans ingérence étrangère les procédures dont les Béguins sont alors l'objet. Une série de nominations soutiennent du reste, dans les contrées néerlandaises, leur influence renaissante, et les prélats ne s'y opposent point. Ceux-ci, au surplus, gardent toujours leur préférence pour une action isolée², préférence

1. Voir, pour les Flagellants et les Danseurs, chapitres iv, v et vi. L'étude concernant ces fanatiques avait déjà paru dans les *Verhandelingen van de Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van Belgie*, deel LIII, année 1897. Nous-même, qu'il nous soit permis de le rappeler, en avons rendu compte dans la *Revue historique*, livraison de mai-juin 1898, p. 164-166.

2. Les évêques des Pays-Bas agissent seuls contre Jacob Peyt (1329), contre

avec laquelle contraste, comme par le passé, l'accord inviolable des évêques et des inquisiteurs pontificaux de France. Le zèle extraordinaire de l'empereur Charles IV pour le triomphe de la foi semble un instant devoir réaliser cette harmonie qui est le rêve des papes, ou tout au moins établir définitivement la prééminence des juges d'Inquisition pourvus d'une délégation de leur part. C'est à ces derniers que les ordonnances de Lucques de 1369 soumettent évêques et puissances séculières de l'Empire, en même temps qu'elles leur accordent des notaires à eux, des prisons particulières, des appointements auxquels fourniront les biens des hérétiques. En 1373, un mandement solennel du même prince, adressé aux prélats de Trèves, de Cologne et de Liège, aux ducs de Luxembourg, de Limbourg, de Brabant, de Juliers, à ses comtes et fidèles, leur recommande l'inquisiteur Jean de Roland, investi récemment de ses fonctions par le Saint-Siège. Mais on touche à la fin du xiv^e siècle, et c'est le premier inquisiteur pontifical qui ait été nommé expressément pour les pays néerlandais. A tout cela, d'ailleurs, les évêques continuent à opposer la même force d'inertie invincible, qui a sauvé jusqu'alors l'indépendance de leurs tribunaux particuliers en matière d'orthodoxie. Ils y joignent une torpeur réelle, dont s'indigne si fort Gérard Groot lui-même, qu'il souhaite à un certain moment exercer pour son propre compte les fonctions d'inquisiteur au nom de la cour de Rome. Quant à celle-ci, de guerre lasse, elle finit par sanctionner une sorte de départ entre les deux inquisitions qu'il paraît impossible de rapprocher. Aux évêques seuls, elle confie, en 1374 et 1377, la réconciliation avec l'Église des Béguins et Béguards réputés orthodoxes. En 1376, elle charge exclusivement ses inquisiteurs de la recherche et de la destruction des écrits que les hérétiques répandent parmi le peuple, ainsi que de la surveillance de la prédication. La solution de ces tiraillements perpétuels dépasse le xiv^e siècle. Elle n'est trouvée, il semble, que dans le siècle suivant, lorsque la règle s'établit de ne placer qu'un inquisiteur pontifical au plus dans chaque diocèse des Pays-Bas¹.

Il y a plus d'unité dans le rôle du troisième pouvoir, le pouvoir temporel, appelé comme les deux autres à travailler au maintien de la foi et, en ce qui concerne son action particulière, à leur prêter main-forte dans toutes les circonstances. Cet aide, que l'Église requiert de lui, on ne voit point qu'aux Pays-Bas plus qu'ailleurs, au xiv^e siècle plus qu'au siècle précédent, il ait jamais hésité à le fournir. Une chose l'y

les Flagellants (1349-1355), contre les Danseurs (1374), contre les trois hérétiques du diocèse d'Utrecht (vers 1380), contre deux hérétiques de Bergues (1396). En 1355, dans l'affaire de l'hérétique Jacob Clerc, à Tournai, on voit paraître un inquisiteur pontifical, frère Liévin de Saint-Pierre. Mais le jugement définitif rendu par l'évêque Philippe Arboisius marque de reste le rôle très secondaire qu'a joué au procès le mandataire de la cour de Rome.

1. Sur tous ces points assez difficiles et compliqués, voir les chapitres x et xii du travail de M. F.

conduit d'abord, c'est la tradition dont les idées du temps imposent le respect, celle de Louis IX et de son ordonnance de 1228 pour les rois de France, celle de Frédéric II et de ses fameuses lois contre les hérétiques pour les empereurs d'Allemagne et les princes qui dépendent d'eux. C'est ensuite son intérêt, car l'Église apparaît aux puissances séculières du moyen âge, aussi bien qu'à celles de notre époque, comme une force de conservation, et l'hérésie au contraire comme la source de changements plus ou moins redoutables. On sait d'ailleurs qu'à cet intérêt d'ordre général, les confiscations pour atteintes à l'orthodoxie, dont profitent les souverains, ont ajouté une raison non moins décisive. Ainsi donc, les rois de France pourront bien, dans la déchéance de la papauté que voit le xiv^e siècle, et après toutes les preuves que l'Inquisition a données de son humeur despotique, songer un instant à mettre cette dernière dans la dépendance du corps qui leur est si cher, leur Parlement. Ni eux, depuis le règne au moins de Philippe le Bel, ni les chefs d'État leurs voisins ne se résoudreont jamais à contrecarrer sérieusement la justice inquisitoriale. Tous l'appuient quotidiennement de leur concours, de temps en temps de leurs édits, qui renouvellent ou étendent des législations déjà séculaires. Dans cette œuvre, quelques-uns, tel l'empereur Charles IV, déploient même une ardeur qui ressemble à de la servilité. De si haut, l'exemple gagne jusqu'aux villes. En Flandre, dans les années où les Flagellants troublent la paix publique, elles joignent leurs arrêts à ceux du roi Philippe VI de Valois contre ces fous, ou bien, en des temps plus calmes, s'occupent à réprimer le blasphème. C'est comme une émulation entre tous les pouvoirs séculiers à qui servira le mieux cette Inquisition, du succès de laquelle l'Église semble faire dépendre son existence même. Un pareil entraînement se retrouve chez les écrivains de l'époque, qui se croient obligés d'attester eux aussi leur adhésion entière à ces idées. Beaumanoir et l'auteur des *Establissemens* l'ont fait déjà au xiii^e siècle; Jehan Bou-tillier le fait dans sa *Somme rural* au xiv^e ¹.

Tel est le résumé que nous croyons pouvoir présenter du livre de M. F. L'auteur, comme toujours, en a puisé la matière aux meilleures sources, et plus spécialement à l'ensemble de textes réunis par lui-même dans ses volumes de documents sur l'Inquisition néerlandaise. Il y a mis les qualités qui lui sont habituelles et que l'on connaît de reste. Son livre est un chapitre excellent à ajouter à cette histoire religieuse du moyen âge, dont des travaux tels que le sien préparent peu à peu la constitution scientifique.

Charles MOLINIER.

1. Voir, sur cette attitude des pouvoirs séculiers de toute nature en face de l'Inquisition dans les Pays-Bas au xiv^e siècle, le chapitre XI de l'étude de M. F., p. 171-181.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — Revue d'histoire moderne et contemporaine. 1902, 15 octobre. — Ph. SAGNAC. L'histoire économique de la France, de 1683 à 1714. Essai de bibliographie critique (1^{re} partie : les sources); fin le 15 nov. (ouvrages divers). — KAHN. « L'Affaire du Collier » et « la Mort de la Reine, » critique d'ouvrages récents (critique trop vive de la méthode suivie par Fr. Funck-Brentano. Des emprunts faits aux Goncourt et à Chaix-d'Est-Ange. Comme conclusion quant à l'Affaire du Collier : « Amusant et facile, roman ou pamphlet, si l'on veut, ce n'est pas du tout une œuvre scientifique. Inutile aux travailleurs, dangereux aux lecteurs non avertis, c'est le modèle de ce qu'il ne faut pas faire en histoire »). = Comptes-rendus : *E. Pariset*. Histoire de la fabrique lyonnaise. Étude sur le régime social et économique de l'industrie de la soie à Lyon depuis le xiv^e s. (beaucoup de faits présentés en bon ordre et avec clarté). — *C. Madrolle*. Les premiers voyages français à la Chine. La Compagnie de la Chine, 1698-1719 (livre composé surtout de documents). — *A. Liesse*. Un professeur d'économie politique sous la Restauration : J.-B. Say au Conservatoire des arts et métiers (brochure admirative, instructive sur quelques points de détail, superficielle et fort peu ordonnée).

2. — La Révolution française. 1902, 14 octobre. — A. AULARD. M. Jaurès historien de la Révolution (beaucoup de talent; des choses neuves; documentation incertaine et plan un peu flottant; mais c'est de bonne histoire, de quelque épithète prétentieuse que l'auteur veuille la décorer). — E. CAMPAGNAC. Les délégués du représentant Laplanche en mission dans le Cher. — J. GUILLAUME. Marie-Joseph Chénier et Robespierre (réponse à M. Lieby au sujet des préparatifs de la fête de l'Être suprême). — Gust. LAURENT. La correspondance du conventionnel Armonville au mois de janvier 1793 (de la façon dont ce député ouvrier de Reims à la Convention, s'y prenait pour tenir le plus rapidement possible ses amis de Reims au courant des événements politiques de la capitale). — Documents inédits : Procès-verbal de constat du suicide d'Ignace Brunel, député de l'Hérault à la Convention, 29 floréal an III). = 14 novembre. P. M. Les mémoires et les papiers de Cambacérés (beaucoup de ces papiers ont été, sans doute, détruits; mais il en reste certainement encore aux mains du duc de Cambacérés et de la duchesse d'Albuféra. Espérons que les historiens pourront un jour en tirer parti). — RABOUIN. Troubles en Beauce à l'occasion de la cherté du blé, novembre et décembre 1792. — BLUM. La mission d'Albert dans

la Marne en l'an III. Politique religieuse (Albert n'a pas été hostile au catholicisme; il s'efforça de faire renaître le culte après la loi du 3 ventôse). — F. DIEUDONNÉ. Préliminaires et causes des journées de prairial an III. — FLING. Une pièce fabriquée : le troisième volume des *Mémoires de Bailly* (ce volume a été fabriqué à l'aide d'extraits du *Courrier de Provence* et du *Point du Jour*). — E. LAMOUELE. Une lettre inédite de Sermet, évêque constitutionnel de la Haute-Garonne, 15 vendémiaire an III (adressée au représentant du peuple Mallarmé, alors qu'il était encore enfermé à la prison des Carmélites).

3. — Revue des Études anciennes. T. IV, n° 4, octobre-décembre 1902. — P. QUINTERO et P. PARIS. Antiquités de Cabeza del Griego (le nom de cette cité dans l'antiquité latine paraît avoir été Segobriga). — A. FONTRIER. Inscriptions de la plaine de Caestre recueillies par M. Eustratios Jordanidès. — W. M. RAMSAY. Nouvelles remarques sur les textes d'Acinonia. — C. JULLIAN. Notes gallo-romaines; XVI: Remarques sur la plus ancienne religion gauloise; suite (animaux sacrés, plantes, fleuves, fétiches; temples, rois et lacs sacrés; biens des dieux, autels et statues). — CUMONT, BOUCHÉ-LECLERCQ et JULLIAN. A propos du calendrier astrologique des Gaulois (parlent d'un texte de Palefos écrit vers la fin du ve s.). — C. JULLIAN. Bordeaux romain et les Trévires (à propos d'une Vie de saint Seurin, attribuée à Fortunat par dom Quentin, et qui désigne saint Seurin comme « Treverorum episcopus »). — DURRBACH. La dernière campagne de fouilles à Délos.

4. — Bulletin critique. 1902, 25 octobre. — Ph. Torreilles. Le mouvement théologique en France, depuis ses origines jusqu'à nos jours (pâle résumé du travail de l'abbé Féret sur la *Faculté de théologie de Paris* et du *Nomenclator litterarius* du P. Hurter). — M. Courcelle. Disraeli (excellent). — Potier de la Morandière. Augustin Potier, évêque et comte de Beauvais (bonne biographie). — L. Guérard. Petite introduction aux inventaires des archives du Vatican (utile). = 5 novembre. Fr. Leo. Die Griechisch-römische Biographie nach ihrer litterarischen Form (très intéressant, mais très systématique et, à cause de cela, incomplet). — Abbé Th. Cochard. Mgr Bernier, évêque d'Orléans, 1762-1806 (récit très intéressant, écrit dans un sens nettement apologétique). — Un encyclopédiste-académicien à la poursuite d'un prieuré alsacien (l'académicien est l'abbé Morellet; le prieuré est celui de Saint-Valentin de Rouffach. A.-M.-P. Ingold publie une lettre de l'évêque d'Arath, suffragant de Strasbourg, au cardinal de Rohan, le 7 juin 1775). = 25 novembre. R. Dollot. Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière, 1609-1830 (beaucoup de faits réunis avec diligence et intelligence; mais l'auteur ne prouve nullement sa thèse que le principe de la neutralité soit nécessairement sorti des circonstances où la Belgique s'est trouvée au xvii^e et au xviii^e s.). — A. Longnon. Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1471; t. I : les Fiefs (excellent). — H. Moranvillé. Chronique de Perceval de Cagny (très intéressant).

5. — **Polybiblion.** 1902, octobre. — *Ch. de Coynart.* Une sorcière au xviii^e s. (elle s'appelait Marie-Anne de la Ville; très amusant). — *J. Grente et O. Havard.* Villedieu-les-Poêles, sa commanderie, sa bourgeoisie, ses métiers (bon). — *Abbé M.-J. Mauret.* Histoire religieuse du département des Basses-Alpes pendant la Révolution (beaucoup de faits précis étudiés et présentés avec méthode). — *D. Orano.* Il sacco di Roma nel 1527; t. I (où sont publiés les Souvenirs de Marcellino Alberini, précédés d'une introduction érudite, mais très confuse). = Novembre. *Billard des Portes.* Charette et la guerre vendéenne (très intéressant; montre que l'échec des Vendéens tient, en grande partie, à ce que jamais les chefs ne voulurent ni s'entendre ni chercher à combiner leurs opérations). — *J. Hermann.* Colonisation de l'île Bourbon et fondation du quartier Saint-Pierre (excellent). = Bibliographie de M. le marquis de Beaucourt.

6. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1901, n^o 42. — *N. de G. Davies.* The rock tombs of Sheikh Saïd (l'auteur a relevé les plans, peintures, inscriptions de dix tombes des V^e et VI^e dynasties; nous n'y apprenons rien sur la succession des Pharaons, mais nous y saisissons l'origine d'une de ces grandes familles féodales qui se partagèrent l'Égypte moyenne sous les Héracléopolitains). — *Ch. Pfister.* Histoire de Nancy; t. I (très remarquable). — *M. Herbette.* Une ambassade turque sous le Directoire (très intéressant). — *L. Madelin.* Fouché (nombreuses critiques de détail par G. Pariset). = N^o 43. *J. Marquart.* Erensahr nach der Geographie des Ps. Moses Xorenaci (texte critique et traduction du chapitre concernant l'Iran dans le Pseudo-Moïse de Khorène; commentaire monumental de 300 pages où chacun des noms mentionnés par le Pseudo-Moïse est illustré d'éclaircissements empruntés aux langues classiques, sémitiques, iraniennes, touraniennes). — *E. Preuschen.* Eusebius Kirchengeschichte. Buch VI und VII, aus dem Armenischen übersetzt (utile traduction des liv. VI et VII qui manquent dans la version syriaque de l'Histoire ecclésiastique). — *P. Darmstädter.* Das Grossherzogtum Frankfurt (excellent). — *R. Blachez.* Bonchamp et l'insurrection vendéenne (bon résumé de la « Grande guerre; » trop de parti pris, non justifié, en faveur des Vendéens). = N^o 44. *Béthune Baker.* The meaning of homoousios in the Constantinopolitan creed (très intéressant). — *Erdmannsdorffer et Obser.* Politische Correspondenz Karl Friedrichs von Baden; vol. V, 1804-1806 (excellente publication). — *K. von Freydstedt.* Erinnerungen aus dem Hofleben (texte intéressant et bien publié sur la vie de cour en Bade au temps de Napoléon I^{er}). — *L. Salomon.* Geschichte des deutschen Zeitungswesens; Bd. II, 1792-1814 (intéressant, bien qu'un peu mince). — *Kirchmayer.* La caduta della Repubblica aristocratica e la lotta dei soldati di Napoleone colla flotta russa, i Montenegrini e Crivosciani pel possesso delle bocche di Cattaro (ouvrage écrit en deux langues : italien et allemand. Beaucoup de faits intéressants et nouveaux). — *A. Bonnefons.* Un allié de Napoléon : Frédéric-Auguste, 1763-

1827 (bon livre, consciencieux et impartial). = N° 45. *U. von Wilamowitz-Mallendorff*. Griechisches Lesebuch (excellent choix d'auteurs grecs réunis de manière que l'élève puisse y trouver toute la pensée grecque). — *E.-D. Schønfeld*. Der isländische Bauernhof und sein Betrieb zur Sagazeit, nach den Quellen dargestellt (bonne compilation sur l'exploitation rurale en Islande au temps qui suivit l'occupation de cette île par les Scandinaves). — *P. Hermann*. Erläuterungen zu den ersten neun Büchern der Dänischen Geschichte des Saxo Grammaticus (bonne et utile traduction). — *F. Gabotto*. Cartario di Pinerolo fino all' anno 1300 (187 documents bien publiés). — *A. Lefavre*. Les Magyars pendant la domination ottomane, 1526-1722 (information insuffisante et pas de critique). = N° 46. *Boissevain*. Cassii Dionis Cocceiani Historiarum romanarum quae supersunt (fin d'une excellente édition). — *J. Chavanon*. Relation de Terre Sainte, 1533-1534, par Greffin Affagart (mauvaise édition d'un texte insignifiant). — *C. Jirecek*. Die Romanen in den Stædten Dalmatiens während des Mittelalters (excellent). — *Tocilescu*. Monuments épigraphiques et sculpturaux du musée national de Bucarest; 1^{re} partie (ce catalogue manque d'ordre, de mesure et de sérieux). — *A. Brette*. Histoire des édifices où ont siégé les assemblées parlementaires de la Révolution française et de la première République (ouvrage d'une haute valeur, fort bien illustré). — *Lallié*. J.-B. Carrier, représentant du Cantal à la Convention, 1756-1794 (A. Chuquet refait le plan de cet ouvrage). — *Alger*. Paris in 1789-1794. Farewell letters of victims of the Guillotine (intéressant et fait de première main). = 24 nov. *Largent*. Saint Hilaire (liste d'errata par P. Lejay). — *A. Lombard*. Constantin V, empereur des Romains, 740-775 (livre intéressant et solide). — *Ferté*. Rollin; sa vie, ses œuvres et l'Université de son temps (ouvrage diffus, mais qui rendra des services; beaucoup de critiques de détail). — Publications de la section historique de l'état-major de l'armée (art. à lire d'A. Chuquet).

7. — Le Bibliographe moderne. 1902, juillet-août. — E. BOURLIER. La bibliothèque wallonne à Leyde (fondée en 1807). — N. S. Le fonds des archives révolutionnaires au ministère de la Justice à Paris (d'après l'ouvrage de M. Seligmann). — L. AUVRAY. Chartes originales. Manuscrits et fragments de manuscrits de la collection de Mgr Desnoyers à Orléans (publie sept bulles des papes du XIII^e s.).

8. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1902, septembre-octobre, n° 5. — Paul COLLINET. La nature originelle de la *Litis contestatio* (doit être cherchée dans le droit comparé; elle réside dans le caractère arbitral des actions de la loi et de la procédure formulaire; c'est l'engagement pris par les deux parties de respecter la sentence ou avis donné par l'arbitre). — J. DECLAREUIL. Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'empire romain; fin. — P. LOUIS-LUCAS et M. GRAU. Un ms. inédit des rôles d'Oléron (bibl. de la ville de Troyes, n° 1386, ms. d'origine normande

et plus proprement rouennaise, qui paraît avoir été copié sur un très ancien ms. antérieur à toute addition. Texte des vingt-cinq articles de ce traité des « Drois et costumes d'Oleron ». = Comptes-rendus critiques : P. Huvelin. Les tablettes magiques et le droit romain (très intéressante étude sur les origines de la notion d'obligation). — Fr. Thaner. Abélard und das canonische Recht (l'influence d'Abélard sur l'enseignement du droit romain en Italie a été incontestable; c'est pour enrayer cette influence, qui s'est fait sentir jusque dans le Décret de Gratien, que saint Bernard a fait condamner Abélard à Soissons et à Sens).

9. — **Revue générale du droit.** 1902, septembre-octobre. — Édouard LAMBERT. Le problème de l'origine des XII Tables. Quelques contributions empruntées à l'histoire comparative et à la psychologie des peuples (la Loi dite des XII Tables est l'œuvre de Sextus Aelius Paetus, consul en 198, qui fit des emprunts, discrets mais certains, au droit athénien). — G. PLATON. La *scriptura de terç* en droit catalan (forme de contrat écrit employée quand on voulait donner le plus de force possible à l'engagement). — R. DE LA GRASSERIE. Les régimes matrimoniaux chez les peuples germaniques et les peuples slaves; suite (droit danois et russe).

10. — **Annales de géographie.** 1902, 15 juillet. — L. GALLOIS. L'éruption volcanique de la Martinique. — A.-H. DRYÉ. Le Bahr el Ghazal; notions générales sur la province, les rivières, les plateaux et les marais.

11. — **Revue de géographie.** 1902, juillet. — E. LEVASSEUR. La population des États-Unis. = Août. Pierre DORNIN. La question musulmane dans le Centre africain. — André BRISSE. L'Afghanistan et sa politique. — Paul BARRÉ. Le peuplement et la colonisation du Caucase et du Turkestan russe. = Septembre. R. BOURGEOIS. La République de l'Équateur. — Paul BARRÉ. Le peuplement et la colonisation de la Sibérie. = Octobre. Commandant MALLETERRE. L'empire anglais des Indes; fin en novembre.

12. — **Études. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus.** 1902, 20 octobre. — Pierre BLIARD. L'organisation d'un club de province au début de la Révolution, 1791-1793 (celui des *Amis de la Constitution* de Vannes); fin le 5 nov. (idées politiques et religieuses de ce club, d'après ses archives). — Paul DUDON. Autour d'une école libre en l'an XI (aventures et mésaventures de trois ou quatre « Pères de la Foi » dénoncés, en 1803, aux autorités comme prédicateurs et maîtres d'école en exercice dans le département de la Loire). = 5 novembre. F. PRAT. Progrès et tradition en exégèse (il ne peut y avoir désaccord entre la science et la tradition; l'apologiste chrétien doit suivre les progrès de la science, en évitant de tomber dans l'excès, soit des ultra-conservateurs, soit des hypercritiques); suite le 5 déc. — P. BLIARD. Idées politiques et religieuses d'un club de pro-

vince au début de la Révolution, 1791-1793; suite (c'est le club des *Amis de la Constitution* de Vannes). — H. CHÉROT. Bulletin d'histoire. Le mouvement biographique sur le xviii^e s.; fin. = 20 nov. A. CONDA-MIN. La Bible et l'Assyriologie. Aperçu général sur leurs rapports au point de vue critique et exégétique (ce qu'il faut retenir et ce qu'on peut laisser du récit biblique). = 5 décembre. Lettre apostolique de N. S.-P. le pape instituant une Commission des études bibliques (cette Commission, composée de cardinaux, siégera à la bibliothèque Vaticane, où sera formée « une abondante collection de manuscrits et de volumes de toute époque traitant des questions bibliques; » il lui appartiendra « d'avoir des réunions régulières, de publier des écrits qui paraîtront soit périodiquement soit selon les besoins; de répondre à ceux qui la consulteront et lui demanderont son avis; enfin de travailler de toutes manières au maintien et au progrès de ces études »). — L. DE GRANDMAISON. La crise religieuse d'Ernest Renan. — H. CHÉROT. Le marquis de Beaucourt historien.

13. — *Analecta Bollandiana*. 1902, n^o 2. — P. PEETERS. Notes sur la légende des apôtres saint Pierre et saint Paul dans la littérature syrienne (d'après A. Baumstark, *Die Petrus und Paulus Acten in der literarischen Ueberlieferung der Syrischen Kirche*). — H. DELEHAYE. S. Sadoth episcopi Seleucia et Ctesiphontis Acta graeca. — F. VAN ORTROY. La légende de saint François d'Assise par Julien de Spire. = Comptes-rendus : H. Leclercq. Les martyrs. I. Les temps néroniens et le i^{er} siècle (recueil de documents relatifs à l'histoire des persécutions dispersés dans des collections peu accessibles aux étudiants en théologie). — A. Bell. Lives and Legends of the evangelists, apostles, and other early saints (étude l'iconographie des saints surtout dans les tableaux des grands maîtres italiens). — O. Bardenheuer. Patrologie; 2^e éd. (bons remaniements). — A. von Maltzer. Menologion der orthodox-katholischen Kirche des Morgenlandes (utile et intéressant). — A. Houtin. Les origines de l'église d'Angers. La légende de saint René (beaucoup d'exactitude et de critique). — U. Chevalier. Le Saint-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin et les défenseurs de son authenticité (réplique péremptoire à l'ouvrage du P. Sanna Solaro). — L. de Kerval. Sainte Agnès dans la légende et dans l'histoire (confusions de détail). — Nimal. L'ancienne légende et la vie de saint Léonard (critique insuffisante). — C. Wahlund. Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt (excellente publication). — H. Welschinger. Sainte Odile, patronne de l'Alsace (l'auteur était mal préparé à la tâche qu'il a entreprise). — G. Kurth. Saint Boniface (ce livre réalise l'idéal de la vulgarisation scientifique). — C. Eubel. Hierarchia catholica medii aevi; II (excellent répertoire). — H. Joly. Sainte Thérèse (certaines parties sont excellemment traitées). — E. Rembry. Le culte de saint Charles Borromée à Bruges (consciencieux; s'égare parfois dans des digressions). — O. Braunsberger. B. Petri Canisii epistulae et acta; III (ren-

seignements précieux pour l'histoire ecclésiastique, politique et sociale du xvi^e siècle). — *B.-T. Reichert*. *Acta capitulorum generalium ordinis Praedicatorum*; V (important recueil).

14. — Archives belges. 1902, n^o 5. — Comptes-rendus : *H. van Houtte*. Documents pour servir à l'histoire des prix de 1381 à 1794 (s'est surtout servi des registres du cop ou prix des grains des Espiers de Flandre). — *J. Lameere*. Recueil des ordonnances de la Belgique; III (bien soigné). — *A. Havenith*. La chronique de saint Bavon de Jean de Thielrode (sans valeur scientifique). — *P.-J. Blok*. Histoire du peuple néerlandais (apporte peu de faits nouveaux, mais résume admirablement les travaux antérieurs). = N^o 6. *Verkooren*. Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg (mauvais). — *H. Sauerland*. *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem Vaticanischen Archiv* (important). — *A. Gaillard*. Le conseil de Brabant; III (riche en détails de tous genres puisés aux meilleures sources). — *J. Laenen*. Le ministère de Botta-Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse, 1749-1758 (excellente étude puisée aux sources). — *M. Huisman*. La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende (remarquable). = N^o 7. *A. Molinier*. Les sources de l'histoire de France depuis les origines jusqu'en 1789 (très utile). — *H. Pirenne*. *Geschichte Belgiens*; II (très riche, très neuf, très personnel). — *G. Espinas*. Les finances de la commune de Douai, des origines au xv^e s. (fortement documenté). — *V. Fris*. L'affranchissement de la Flandre en 1302 (excellent ouvrage de vulgarisation). — *T. Sevens*. La bataille de Courtrai en 1302 (la partie topographique témoigne de recherches approfondies, mais la partie historique est faible). — *J. Laenen*. La Flandre au commencement du xiv^e siècle et la lutte contre Philippe le Bel (vulgarise sous une forme attrayante les derniers travaux concernant la bataille des Éperons d'or). — *R. Dollot*. Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière, 1609-1830 (étude approfondie). — *C. de la Jonquière*. La bataille de Jemmapes (d'après les documents des archives de la Guerre et des Archives nationales).

15. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. 1902, n^o 1. — *S. BALAU*. La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège (histoire très intéressante de la formation et de la dispersion de cette magnifique collection de livres qui eut sept siècles d'existence). — *P. COLLINET*. Une copie retrouvée du *Cantatorium sancti Huberti* (ne présente qu'un intérêt de curiosité). — *A. HANSAY*. La « Crenée » générale du pays de Liège en 1470 et le dénombrement des feux (étude très ingénieuse qui a permis de reconstituer la statistique de la population). — *H. VAN DER LINDEN*. Le premier manuscrit original des *Res Lovanienses* de Divæus (relève de notables différences dans les noms et les dates entre le manuscrit autographe, qui est de 1565, et la 1^{re} édition, qui est de 1757). = N^o 2. *L. DEVILLERS*. Note sur un cartulaire de la terre d'Avesnes (contient des chartes de 1262 à 1394).

— H. PIRENNE. La bulle fausse de Nicolas I^{er} pour le monastère de Saint-Pierre de Gand (belle dissertation critique sur ce document apocryphe fabriqué entre 941 et 992). — J. CUVÉLIER. « Ale Chayne. » Contribution à l'histoire des origines des institutions judiciaires (rectifie une tradition erronée datant de 1324). — A. LESORT. Particularités relatives à un acte du cartulaire d'Orval (transaction entre les abbayes d'Orval et de Juvigny en 1308). — M. PROU. Examen de deux diplômes de Philippe I^{er} pour l'abbaye de Messines en Flandre (intéressante leçon de diplomatique).

16. — Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique. 1902, n° 4. — J.-P. WALTZING. Note additionnelle sur la dédicace des Gésates trouvée à Tongres en avril 1900 (cette dédicace s'adresse à *Volkanus*). — N° 5. G. MONCHAMP. Pour l'authenticité des actes du concile de Cologne de 346 (cherche à démontrer, contre Binterim, Hefele et Duchesne, que les actes de ce concile ne renferment aucun indice sérieux de faux et possèdent au contraire des caractères internes d'authenticité aussi variés que nombreux). — GOBLET D'ALVIELLA. Une initiation aux mystères d'Éleusis dans les premiers siècles de notre ère (dans ce travail préliminaire, l'auteur expose la liturgie de l'initiation éleusinienne). — Comptes-rendus : A. Gaillard. Le conseil de Brabant; t. III (érudition solide). — G. Des Marez. L'organisation du travail à Bruxelles au xv^e s. (abondance de documents inédits méthodiquement mis en œuvre). — E. Hubert. Notes et documents sur l'histoire du protestantisme à Tournai pendant le xviii^e s. Étude d'histoire politique et religieuse (beaucoup de faits nouveaux exposés avec impartialité).

17. — Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. 1902, 4^e livr. — VAN SPILBEECK. Les abbesses de Soleilmont au xviii^e s. (suite de biographies d'après les documents des archives). — Comptes-rendus : J. van den Gheyn. Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique (très méthodique). — A. Gérard. Le vieux Namur (traite surtout l'origine des institutions judiciaires). — 5^e livr. Comptes-rendus : A. de Vlaminck. Le château des comtes à Gand avant et après sa restauration par Philippe d'Alsace (d'après les textes contemporains). — 6^e livr. E. MATHIEU. Maximilien et les foires de Bruges (interdiction aux marchands du Hainaut de se rendre à ces foires, fixées aux mêmes dates que celles d'Anvers, en vue de ruiner celles-ci, 1484-1485).

18. — Le Musée belge. 1902, nos 2-3. — P. et J. WILLEMS. Le Sénat romain en l'an 65 de notre ère. — S. KAYSER. L'inscription du temple d'Asclepios à Épidaure. — N. HOHLWEIN. La police égyptienne de l'époque romaine d'après les papyrus. — L. HALKIN. La religion romaine (d'après les travaux de G. Wissowa, *Religion und Kultur der Römer*). — Comptes-rendus : H. Francotte. De la législation athénienne sur les distinctions honorifiques et spécialement des clérouchies athéniennes relatives à cet objet (original et précis).

19. — Revue générale de Belgique. 1902, n° 5. — V. DU BLED. Les grandes dames de la Fronde (d'après les travaux de Victor Cousin). — J. LECLERCQ. La carrière coloniale de Cecil Rhodes (appréciation sévère). = Comptes-rendus : *J.-Th. de Raadt*. Les sceaux armoriés des Pays-Bas (ouvrage d'une incontestable valeur). — *D.-A. van Bastelaer*. Histoire métallique de Charleroi (bon catalogue). — *Le Canuet*. Montalembert (d'après des documents inédits). = N° 6. H. VAN HOUTTE. L'économie moderne et les tendances de l'économie contemporaine (d'après les travaux les plus récents, notamment ceux de Bücher, Pigeonneau et von Below). — A. CAUCHIE. Les universités d'autrefois (Paris et Bologne aux premiers temps de leur existence). = Comptes-rendus : *P. van den Ven*. Saint Jérôme et la vie du moine Malchus le Captif (solide dissertation). — *Bliard*. Dubois, cardinal et premier ministre (érudition prodigieuse).

20. — Revue belge de numismatique. 1902, n° 3. — E. BERNAYS. Un demi-gros de convention frappé par Wenceslas I^{er}, duc de Luxembourg (1356-1383) et Bohémond de Sarrebruck (1354-1362). — B. DE JONGHE. Herck-la-Ville et son atelier monétaire (détails intéressants sur les malheurs que subit cette cité limbourgeoise). — M. DE MAN. La numismatique du siège de Middelbourg de 1572 à 1574 (d'après les documents des archives communales). — C. GILLEMAN et A. VAN WERVEKE. Médailles gantoises, 1580-1717. — F. VERMEYLEN. François Bertinat (recherches sur ce médailleur distingué, contemporain de Louis XIV). — F. DONNET. Les méreaux des brasseurs d'Anvers. = Compte-rendu : *E. Babelon*. Traité des monnaies grecques et romaines (véritable encyclopédie de la numismatique grecque et romaine).

21. — Revue bibliographique belge. 1902, n° 2. — R. BERTAUT. Biographie d'Albert Nyssens (économiste, historien et homme d'État, † 1901). = Comptes-rendus : *A. van Hove*. Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Érard de la Marck, 1506-1538 (exposé clair et méthodique). — *Bouvier*. Bonaparte en Italie (très complet; réserves sur les appréciations concernant le rôle de la papauté). — *De Broglie*. Le dernier bienfait de la monarchie (appréciations trop favorables à Talleyrand). = N° 3. R. BERTAUT. Biographie du général J. de Tilly (savant mathématicien né en 1837). = Comptes-rendus : *De Raadt*. Les sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants; t. IV (remarquable). — *Le Canuet*. Montalembert (d'après des documents inédits). = N° 4. R. BERTAUT. Étude biographique et bibliographique sur H. Pirene (historien belge né en 1862). = Compte-rendu : *De Gertache*. Quinze mois dans l'Antarctique (très intéressant). = N° 5. R. BERTAUT. Victor van Tricht (naturaliste belge, 1842 † 1897). = Comptes-rendus : Correspondance de G.-K. van Hogendorp après 1813 (beaucoup de révélations). = N° 6. R. BERTAUT. Biographie de H. Francotte (historien belge né en 1856).

22. — Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain. 1902, n° 3.

— C. CALLEWAERT. Les premiers chrétiens furent-ils persécutés par édits généraux ou par mesures de police? II (origine de la législation persécutrice. Confirmation des données de Tertullien par l'examen des autres sources). — H. DE JONGH. Le testament de Notre-Seigneur et les écrits apparentés (à propos d'un récent ouvrage de F.-X. Funk). — A. DE SCHREVEL. Remi Drieux, évêque de Bruges, et les troubles des Pays-Bas; V (négociations des états généraux avec don Juan. Union de Bruxelles). = Comptes-rendus : L. Deubner. De incubatione capita quatuor (étude ce rite étrange dans les religions païenne et chrétienne; livre utile). — R. Seeberg. Grundriss der Dogmengeschichte (bon manuel). — G. Voisin. L'apollinarisme (critique solide et jugement théologique pénétrant). — P. Kehr. Papsturkunden in Rom, etc. (travail difficile, supérieurement exécuté). — E. Vacandard. Vie de saint Ouen, évêque de Rouen, 641-684 (excellent). — Torreilles. Le mouvement théologique en France depuis ses origines jusqu'à nos jours (bonne synthèse; quelques lacunes). — H.-C. Lea. Histoire de l'inquisition au moyen âge (formule de nombreuses critiques). — R. de Maulde de la Clavière. Saint Gaëtan (importante contribution à l'histoire de la contre-Réforme). — M. Campori. Epistolario di L.-A. Muratori (chronique littéraire rédigée au jour le jour par un homme d'infiniment d'esprit). — F. Uzureau. Les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers, 1801-1803 (ne manque pas d'intérêt; trop peu de notes bibliographiques). — Lecanuet. Montalembert (l'auteur de ce livre, d'ailleurs remarquable, n'a pas tenu suffisamment compte des travaux antérieurs et ne s'est pas attaché autant qu'il l'aurait fallu à l'histoire des idées). — J. Hastings. A Dictionary of the Bible (véritable encyclopédie, aussi éloignée d'un conservatisme étroit que des écarts de l'hypercritique). — H. Coppeters. De historia textus Actorum Apostolorum (remarquable). — A. Poncelet. Biographie du P. Carlos Sommervogel (bibliographe éminent, 1834 + 1902).

23. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1902, n° 3. — Comptes-rendus : J. Bloch et E. Lévy. Histoire de la littérature juive (bonne adaptation française de l'ouvrage de Karpelès. On a négligé le côté bibliographique). — S.-F. Schæman. Griechische Alterthümer (bien mis au courant). — S. Rietschl. Die Entstehung der freien Erbleihe (travail important, mais qui appelle des réserves). — E. Toutey. Charles le Téméraire et la ligue de Constance (n'a pas suffisamment consulté les sources inédites). — M. Spehn. Joannes Cochläus. Ein Lebensbild aus der Zeit der Kirchenspaltung (monographie importante). — De Wimpffen. Une femme diplomate. Lettres de M^{me} Reinhard à sa mère, 1798-1815 (intéressant, mais rien d'inédit). — J. Demoulin. Vie et œuvres de Frédéric Morel, imprimeur à Paris depuis 1557 jusqu'à 1583 (contribution intéressante à l'histoire de la Renaissance). — G. Kurth. Saint Boniface (l'auteur s'est borné strictement au rôle de biographe). — V. Fris. La bataille de Courtrai (livre de vulgarisa-

tion fort bien fait). — *H. van Houtte*. Documents pour servir à l'histoire des prix, de 1381 à 1794 (informations abondantes).

24. — Revue de l'Université de Bruxelles. 1902, n° 7. — G. DESMAREZ. La conception sociale et économique de l'histoire du droit (disciple de Lamprecht, l'auteur s'attache surtout à montrer dans l'histoire générale du droit la répercussion des grands phénomènes de l'ordre économique).

25. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1902, n° 2. — N. Le général Hennequin (biographie du savant directeur de l'Institut cartographique de Bruxelles, 1838-1892). — E. DENIS-VAN DEN BOGAERDE. Le Brésil (considérations intéressantes au point de vue économique).

26. — Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. Nouv. sér., VI. — E.-J. SOIL. Le général de Formanoir de la Cazerie (archéologue distingué, † 1901). — M. HOUTART. Le chef aux fleurs de lys dans les armes de Tournai (cette brisure fut concédée aux Tournaisiens par Charles VII en 1426). — F. DESMONS. Réception du marquis de Trazegnies comme gouverneur de Tournai en 1649 (ce fut le dernier gouverneur espagnol; étude faite d'après les documents des archives). — Th. LEURIDAN. Templeuve-lez-Dossemmer, son histoire féodale (méconnaît l'importance de la toponymie). — M. HOUTART. Origine tournaïenne d'Hélène Fourment, femme de Rubens (d'après les actes des archives d'Anvers et de Tournai). — E. SOIL. Roger de la Pasture ou Van der Weyden et quelques artistes tournaïens d'après des travaux récents. — F. DESMONS. Le mobilier de la ville de Tournai en 1696 (d'après un inventaire conservé dans les archives de la ville de Tournai). — A. HOCQUET. Table des testaments, comptes de tutelle et d'exécution testamentaire reposant aux archives de Tournai. — E. SOIL. Biographie du comte G. de Nédonchel (archéologue tournaïen très érudit, 1813-1901).

27. — Annales du cercle archéologique du pays de Waes. 1902, 2^e livr. — F.-J. ANNAERT. Une table du Saint-Esprit au xvi^e s. (étudie l'organisation de la charité publique dans la commune de Stekene, d'après les archives).

28. — Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. 5^e sér., III, 4^e livr. — F. DONNET. Notes sur Guillaume de Broëta et sa famille (rectifie l'étude de Discailles. *Voy. Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 1901, n° 5). — DE GHELLINCK-VAERNEWYCK. La reliure flamande au xv^e s. (description de spécimens remarquables et exposé des procédés techniques). — J. VAN DEN GHEYN. Biographie de Hubert Lescot, prieur de Bois-Seigneur-Isaac (écrivain du xvi^e s.). — E. GEUDENS. J.-J. Huaert, fondeur de cloches (l'auteur, à propos de ce personnage, fait l'intéressante histoire de la corporation des fondeurs de cloches à Anvers pendant le xviii^e s.). = IV, 1^{re} livr. J. LAENEN.

Les « Mate-Wiven » et Sœurs-Noires d'Anvers (histoire de cette corporation charitable, depuis le xv^e s., d'après les archives du couvent). — P. BERGMANS. Clément Perret, calligraphe bruxellois du xvi^e s. (contribution à l'histoire des arts décoratifs). — F. HAGHEZ. Les mésaventures de la baronne de Schönau, 1769-1772 (épisode de l'histoire policière des Pays-Bas; sans grand intérêt). — H. HYMANS. Un nouveau peintre anversois : Gérard Thomas (peintre de l'école de Teniers, 1663-1720).

29. — Annales de la Société archéologique de Namur. XXIV, 3^e livr. — A. BEQUET. La bijouterie chez les Belges sous l'empire romain (fruit de consciencieuses recherches; le principal atelier de joaillerie se trouvait à la villa d'Anthée, dans l'Entre-Sambre et Meuse).

30. — Annales du Cercle hutois des sciences et des beaux-arts. XIII, 3^e livr. — F. THON. Un procès de sorcellerie à Moxhe (documents judiciaires du xvii^e s.). — J. HELBIG. Jean de Huy (biographie de ce sculpteur renommé, qui vécut au xiii^e et au xiv^e s.).

31. — Annales du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. 2^e sér., IX, 4^e livr. — J. BROECKAERT. Épisodes de l'occupation française à Termonde (fêtes en l'honneur de la naissance du roi de Rome. — Dévouement manifesté à l'empereur après les désastres de la campagne de Russie).

32. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. XXX. — J. CUVELIER. Inventaire des archives du Val-Benoit-lez-Liège, de l'ordre de Citeaux (nombreux renseignements sur la vie économique). — L. LAHAYE. La vie intime dans une abbaye au xvii^e s. (il s'agit de l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste à Florennes, à dater de l'élection de l'abbé Jacques de Vireux en 1600). — E.-J. DARDENNE. La faïence d'Andenne. Histoire et description (intéressant).

33. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 1902, n^o 5. — P. FREDERICQ. Le vieux béguinage de la porte de Bruges (intéressante étude d'archéologie). = N^o 6. P. BERGMANS. Introduction à l'histoire de la reliure en Flandre aux xv^e et xvi^e s. (pendant la plus grande partie du moyen âge, le côté artistique de la reliure ressortit plutôt à l'ivoirier, à l'émailleur, à l'orfèvre qu'au relieur proprement dit. Le rôle de ce dernier ne devient prépondérant qu'à partir du xiv^e s.).

34. — Dietsche Warande et Belfort. 1902, n^o 5. — H. VAN HOUTTE. Les nouvelles directions de l'histoire (expose les luttes des deux grandes écoles historiques allemandes et en désavoue les exagérations).

35. — Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. XXV, n^o 1. — D. VAN BASTELAER. Histoire métallique de Charleroi (3^e partie). — J. KAISIN. La lêpre à Châtelet (transcription peu scienti-

fique d'un document de 1563). — E. MATTHIEU. Le village de Bourlers et l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache (nous fait connaître l'histoire des défrichements opérés au XIII^e siècle dans la forêt de Thiérache).

36. — Leodium. 1902, n^o 2. — G. KURTH. Les droits et les devoirs de l'hagiographe moderne (signale les dangers de l'« hyperconservatisme » et défend les droits de la vérité). — J. CEYSSENS. La vouerie de Cerexhe d'après un record de 1334 (montre que les voués, au lieu d'être les défenseurs des établissements ecclésiastiques, ont été les usurpateurs de leurs droits). — L. H. Une inscription commémorative de l'inondation de 1643 (il s'agit de la terrible crue de la Meuse, qui emporta le Pont-des-Arches et ravagea cruellement la ville de Liège). = N^o 3. G. MONCHAMP. Saint Servais a-t-il assisté au concile de Sardique? (opine pour la négative). — A. DE RYCKEL. Jean Goffin, curé de Herve, martyrisé en 1579 (d'après les documents des archives). — G. MONCHAMP. Le concile de Cologne (346) est-il faux? (soutient, contrairement à l'avis de Mgr Duchesne, que le concile est réel). = N^o 4. BARON DE CHESTRET DE HANEFFE. Libert Schaloun de Hulsberch (moine bénédictin du XVI^e siècle qui fut abbé de Vlierbeek). — J. CEYSSENS. Warsage. Organisation ancienne. Érection de la commune et de la seigneurie (d'après les documents des archives). = N^o 5. E. SCHOOLMEESTERS. Marc d'Aviano à Liège (curieux détails sur le séjour que fit à Liège en 1681 le célèbre thaumaturge). = N^o 6. G. RÜHL. Les remparts de Liège au XI^e s. — J.-B. PAQUAY. La charte d'érection du béguinage de Bilsen par Henri de Gueldre (le 24 octobre 1256). = N^o 7. Les privilèges de la bonne ville et franchise de Dalhem d'après un document de 1516 (nombreux et intéressants). = N^o 8. A. DELESCLOSE. L'impôt de fermeté à Liège (impôt de consommation créé en 1498 pour payer la construction d'une nouvelle enceinte de la ville). — S. BALAU. Une chronique inédite des évêques de Liège (rédigée à l'abbaye de Saint-Laurent dans le cours du XV^e s. et s'étendant de saint Materne jusqu'au décès de Jean de Heinsberg). — G. MONCHAMP. Guillaume Vivario (professeur de philosophie au séminaire de Liège pendant le XVIII^e s.). — E. SCHOOLMEESTERS. A propos de lépreux (curieux détails sur une léproserie qui existait à Liège au XII^e s.).

37. — Historische Zeitschrift. Bd. LII, Heft 1. — O. HINTZE. La formation des États et l'évolution constitutionnelle (c'est à tort qu'on attribue uniquement aux luttes des classes et aux conditions économiques l'évolution des institutions politiques. Elles tiennent en majeure partie à la nature même des États, suivant qu'ils sont renfermés dans l'enceinte d'une ville, qu'ils sont formés de la réunion d'états divers juxtaposés par la conquête, qu'ils ont une base essentiellement territoriale ou qu'ils sont constitués par une forte unité nationale; la république, le despotisme, la représentation des classes, les diverses formes

de monarchie résultent de cette variété dans la nature même des États). — F. WREDE. Ethnographie et dialectologie (met en lumière les services rendus par Bremer dans son *Ethnographie der germanischen Stämme*). — J. HALLER. Comment s'appelait la Béatrice de Dante (elle s'appelait réellement Béatrice et était probablement Bice Portinari). — W. MICHAEL. Un cas diplomatique délicat en 1719 (il s'agit de la quatrième déclaration annexe au traité du 5 janvier 1719 conclu entre l'Autriche, le roi George I^{er} d'Angleterre, comme électeur de Hanovre, et l'électeur de Saxe, roi de Pologne, Auguste II, en vue d'une agression contre le Mecklembourg, par laquelle Saint-Saphorin, le plénipotentiaire hanovrien, promettait le concours de la flotte anglaise pour protéger Dantzic et Elbing. Cette clause, d'abord cachée aux Anglais, souleva de telles protestations par son caractère inconstitutionnel qu'elle fut abandonnée). = Comptes-rendus¹ : H. Winckler. Geschichte Israels in Einzeldarstellungen; 2 vol. (plein de choses contestables). — Saxo Grammaticus, traduction et commentaire par H. Jantzen (très utile). — R. Röhricht. Gesch. d. ersten Kreuzzuges (bon livre). — H. Furstenan. Johann v. Wiclifs Lehren von der Einteilung der Kirche u. von der Stellung der weltlichen Gewalt. — Die Carolina u. ihre Vorgängerinnen. Text, Erläuterung, Geschichte. I. Constitutio criminalis Carolina, hrgg. v. J. Kohler u. W. Scheel. — A. Rosenlehner. Die Stellung der Kurfürsten Max Emanuel v. Bayern u. Joseph Klemens v. Köln zur Kaiserwahl Karls VI, 1711 (neuf, important pour l'histoire de Louis XIV). — K. Bornhak. Gesch. d. preussischen Universitätsverfassung bis 1810 (superficiel). — J. Gény. Die Reichsstadt Schlettstadt u. ihr Antheil an den sozialpolitischen u. religiösen Bewegungen der J. 1490-1536 (intéressant, mais partial). — P. Darmstädter. Das Grossherzogtum Frankfurt (excellent). — Fl. Landmann. Das Predigtwesen v. Westfalen in der letzten Zeit des Mittelalters (bon). — G. Seelig. Die geschichtliche Entwicklung der hamburgischen Bürgerschaft u. die hamburgischen Notabeln. — Th. Hoschek. Der Abt v. Königsaal u. die Königin Elisabeth v. Böhmen. — Grundbücher der Stadt Wien. I Bd. Die ältesten Kaufbücher, 1368-1388, bearb. v. F. Straub. — V. Bibl. Die Einführung der Katholischen Gegenreformation in Niederösterreich durch Kaiser Rudolf II, 1576-1580 (important). = Heft 2. F. PRIEBATSCHE. Les Hohenzollern et la noblesse de la Marche (cette intéressante étude montre comment les Hohenzollern au xv^e s. ont transformé la noblesse du Brandebourg, où quelques familles puissantes écrasaient la petite noblesse, tombée à l'état de paysans, et où l'anarchie régnait. Ils ont soumis les grandes familles, délivré la

1. Nous rappelons que notre analyse ne porte que sur les comptes-rendus d'ouvrages que la Revue n'a pas mentionnés ailleurs. Rappelons aussi que le Heft 2 donne dans sa riche Chronique de courtes notices et une abondante bibliographie sur les ouvrages historiques récents classés par périodes chronologiques.

petite noblesse, fait son éducation, conclu des accords qui ont fait de la noblesse de la Marche une classe gouvernante, prépondérante dans les Landtag au XVI^e s. Quand, au XVII^e s., le pouvoir princier devint prépondérant, la noblesse brandebourgeoise, maîtresse de toutes les terres, garda jusqu'au XIX^e s. une situation unique par la subordination absolue des classes agricoles). — H. ONCKEN. August Reichensperger (d'après la biographie de cet homme politique ultramontain, par L. Pastor). — J. CARO. Le faux Démétrius (d'après E. Šćepkin et A. Hirschberg, qui ont traité la question, l'un dans l'*Archiv für Slavische Philologie*, l'autre dans un volume paru à Lemberg en 1898. Hirschberg fait du faux Démétrius un bâtard du roi Étienne Bathori, mais il ne le prouve pas. Šćepkin hésite entre deux moines du nom d'Otrepiew ou encore un bâtard d'un fils d'Iwan le Terrible. En tous cas, Démétrius était un grand Russe, non un Polonais; la publication en fac-similé de sa lettre à Clément VIII faite par le P. Pierling le prouve. Mais la question de son identité reste insoluble). = Comptes-rendus : *Holtzmann*. Das Leben Jesu (n'est utile que comme répertoire pour l'exégèse des évangiles). — *Dahn*. Die Koenige der Germanen; t. VIII : Die Franken unter den Karolingern (confus et incorrect). — *H. Grisar*. Geschichte der Pæpste im Mittelalter; t. I : Rom bis Ausgang der antiken Welt (article critique posthume du P. Kraus. La partie archéologique du livre de Grisar est bonne; au point de vue historique, l'ouvrage est sans valeur). — *J. Hansen*. Quellen u. Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns u. der Hexenverfolgung im Mittelalter (excellent). — *Keutgen*. Urkunden zur stædtischen Verfassungsgeschichte. — *M. Dæberl*. Bayern u. Frankreich, vornehmlich unter Kurfürst Ferdinand-Marie (important). — *A. Pick*. Aus der Zeit der Not, 1806-1815 (extraits de la correspondance de Gneisenau importants pour la biographie du feld-maréchal et pour son époque). — *F. v. Krones*. Landesfürst, Behærde u. Stænde des Herzogtums Steier, 1283-1411. — *H. Bahmer*. Kirche u. Staat in England u. in der Normandie im XI u. XII Jahrh. (très important). — *J. H. Wylie*. History of England under Henry; t. IV (bon recueil de matériaux). = Heft 3. W. MICHAEL. Le traité de Wallenstein avec l'empereur en 1632 (a utilisé les dépêches de Robert Anstruther, ambassadeur anglais à la cour impériale, celles du nonce Ricci à Vienne, celles de l'ambassadeur toscan Sacchetti. Le meilleur texte du traité se trouve au t. II du *Theatrum Europæum*. Ses onze articles examinés un à un, sans nous donner sans doute le texte même du traité de Guellendorf, indiquent bien le pouvoir militaire indépendant et absolu conféré à Wallenstein par Ferdinand II, qui lui abandonnait la destinée de ses États et de l'Empire). — G. KAUFMANN. Ranke et son jugement sur Frédéric-Guillaume IV (jugement incomplet et parfois erroné, par exemple sur les questions ecclésiastiques. Il faut corriger ses appréciations et celles de Reumont par celles de Gerlach, Manteuffel, Bismarck et Bunsen). = Comptes-rendus : *G. Schmoller*. Grundriss der allgemeiner Volks-

wirtschaftslehre (d'une lecture captivante). — *Chamberlain*. Die Grundlagen des 19 Jahrhunderts (livre d'un dilettante instruit, spirituel et fantaisiste). — *G. Adler*. Gesch. des Socialismus u. Kommunismus von Plato bis zur Gegenwart. — *Oddonis* abb. Cluniacensis occupatio primum edidit *A. Swoboda* (poème en sept livres et 760 hexamètres conservé dans deux mss. de Paris, important pour les idées de la réforme clunisienne). — *K. Brandi*. Die Renaissance in Florenz u. Rom. — *Thode*. Die Renaissance (ces deux essais remarquables combattent la conception qui voit dans la Renaissance exclusivement un retour à l'antiquité). — *E. Marcks*. Kaiser Wilhelm I (4^e éd. remaniée de cette remarquable biographie). — *W. v. Hassel*. Gesch. d. Königreichs Hannover; 2^e partie : de 1863-1866 (plein de renseignements inédits). — *B. v. Simson*. Eduard v. Simson (bonne biographie). — *Sauerland*. Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens. I Abth. : Vom Anfange des Pontifikats Bonifaz VIII bis zum Ende des Pontifikats Benedikts XII (plus de 800 pièces). — Mecklenburgisches Urkundenbuch; t. XX : 1381-1385.

38. — Historische Vierteljahrschrift. 1901. Heft 4. — *BACHMANN*. Encore l'élection de Maximilien I^{er} comme roi allemand (maintient contre Ulmann que Frédéric III n'a pas pris une attitude hostile envers son fils quand celui-ci ambitionna la couronne et que les négociations faites en 1484 n'ont pu l'être qu'avec son assentiment). — *G.-F. PREUSS*. L'Autriche, la France et la Bavière dans la question de la succession d'Espagne, 1685-1689; fin (Max. Emmanuel et Léopold marchent encore pleinement d'accord jusqu'en 1689; mais on peut prévoir que Max. Emmanuel va séparer sa politique de l'empereur et de l'Empire). — *KEUTGEN*. Le système de Weizsäcker comme éditeur des Reichstagsakten (critiques contre W. de Quidde, éditeur du t. XII). — *OTTO*. Au sujet des diplômes relatifs à la déposition d'Adolphe de Nassau (confirme et corrige sur des points de détail les conclusions de Niemeier dans ses *Untersuchungen ueber die Beziehungen Albrechts I zu Bonifaz VIII*). = Comptes-rendus : Sächsische Volkskunde (série de travaux du plus haut intérêt sur les origines saxonnes, par MM. *Ruge, Deichmueller, Schmidt, Schulze, Ermisch*, etc.). — *J. Strnad*. Die Passio S. Floriani u. die mit ihr zusammenhängenden Urkundenfälschungen (le couvent de Saint-Florian n'est pas antérieur à 880; sa critique très négative au sujet des chartes de Saint-Florian n'est pas convaincante). — *K. Rembert*. Die Wiedertäufer im Herzogtum Jülich (intéressant malgré de graves défauts). — *Stieve*. Gesch. der Stadt Zabern. — *E. v. Rodlow*. Die Brennerstrasse im Alterthum u. Mittelalter. — *A. Schwemer*. Papsttum u. Kaisertum. — *V. Simson*. Der Artushof in Danzig u. seine Bruderschaften, die Banken. — *E. Hoffmann*. Namburg a. S. im Zeitalter der Reformation. — *M. Immich*. Papst Innocenz XI. = Dans le supplément *Nachrichten u. Notizen* se trouve une revue, par P. HAAKE, des publications faites à l'occasion du second centenaire de l'érection de la Prusse en royaume. = V Jahrg. 1902. Heft 1.

A. GOETZE. Les douze articles des paysans. Édition critique (collation complète des quinze textes imprimés des articles, rapprochés du texte primitif d'où dérivent tous les autres, dit texte M, imprimé chez R. Beck à Strasbourg. Les douze articles ont dû être composés dans la première quinzaine de février 1523 à Memmingen). — Manuscrits du conseiller de légation K pfer sur la question nationale allemande en 1849 et 1850, publ. par H. v. POSCHINGER (tandis que la Prusse poursuivait le r ve d'une unit  allemande constitu e par une conf d ration dont elle serait la t te et pr parait ainsi l'humiliation d'Olm tz, K pfer recommandait au minist re le plan beaucoup plus pratique d'une conf d ration de l'Allemagne du Nord sous la direction de la Prusse). — H. ULMANN. Observations critiques sur les M moires de Bismarck (Bismarck, en parlant de Stockhausen, de Radowitz, cherche   dissimuler combien en 1850 il  tait hostile   toute politique unitaire allemande de la part de la Prusse. C'est   tort qu'il pr tend dans ses M moires avoir ignor  en 1862 les intentions d'abdication du roi Guillaume. Enfin, Bismarck a rapport    l'ann e 1881 et au minist re du comte Botho d'Eulenburg une lettre de Guillaume I^{er} qui est en r alit  de 1863 et a trait   Fr d ric Eulenburg). — L. SCHMIDT. La Germania de Ptol m e et la situation des Ch rusques et des Hermundures (les Hermundures sont identiques aux Alamans. Devrient, dans un article des *Neue Jahrb cher f. kl. Altert.*, s'est beaucoup trop fi    Ptol m e). — Comptes-rendus : A. Bachmann. *Gesch. B hmens*; t. I : 1400 (travail tr s s rieux). — Jansen Enikels Werke, h rg. v. Ph. Strauch (critique minutieuse de l' dition du *F rstenbuch* d'Enikel, publ. dans la deuxi me partie du t. III des chroniques allemandes des *Mon. Germ.*, par Strauch, qui a d j  publi  en 1891 la chronique universelle du m me auteur et qui ajoute   son  dition une  tude  tendue sur la personne et l' uvre de ce marchand po te du XIII^e s.). — A. Schaer. *Die altdeutschen Fechter u. Spielleute*. — B. Weissenborn. *Die Elbz lle u. Elbstapelpl tze im Mittelalter*. — H. Kaiser. *Collectarius perpetuarum formarum Johannis de Geylnhusen*. — A. Seraphim. *Eine Schwester des grossen Kurf rsten, Luise Charlotte, Markgr fin v. Brandenburg, Herzogin v. Kurland, 1617-1676*. — *Nachrichten u. Notizen*. W. LIPPERT. Les r centes publications sur les archives. — Heft 2. H. HUEFFER. La campagne des Anglais et des Russes en Hollande dans l'automne 1799 et la position de la Prusse; fin dans Heft 3 (r cit d taill  des n gociations et des op rations militaires. Les h sitations et enfin la neutralit  de la Prusse amen rent l' chec d finitif de l'arm e anglo-russe. La Prusse devait le payer cher en 1806-1807. Brune profita des n gociations pour s'enrichir). — RACHFALL. Le roi Fr d ric-Guillaume IV et la R volution de mars (r ponse   des critiques de Kaufmann; il maintient que le roi  tait d vou    la politique nationale hostile   l'Autriche, que la patente du 18 mars fut un acte r fl chi de politique prussienne, non un acte de faiblesse envers les r volutionnaires; l'erreur du roi fut de croire possible la coexistence d'une conf d ration prusso-allemande et de l'union

avec l'Autriche. C'est sur Prittwitz que retombe la principale responsabilité des événements des 18-19 mars, sans qu'on puisse toutefois l'accuser d'avoir voulu livrer le roi à l'insurrection). — G. CARO. Les premiers statuts de Strasbourg (le texte primitif est perdu). — FESTER. Le discours de Bismarck sur Olmütz (Ulmann exagère la différence très réelle qui existe entre le Bismarck de 1850 et celui de 1866. Fester trouve que les Souvenirs de Bismarck ne doivent pas être critiqués au point de vue historique; affirmation au moins bizarre). — H. BRESSLAU. C. Paoli. — K. HAMPE. P. Scheffer-Boichorst. = Comptes-rendus : *L. Woltmann*. Der historische Materialismus (essai de conciliation entre Kant et Marx). — *R.-F. Kaindl*. Studien z. d. ungarischen Geschichtsquellen. — *Wiegand*. Zur Gesch. der Hohenkœnigsburg (plus de cent chartes en majorité inédites). — *G. Bonolis*. La giurisdizione della Mercanzia in Firenze nel secolo XIV. — *N. Paulus*. Johann Tetzels der Ablassprediger (cette apologie de Tetzels, très fortement documentée, est très exagérée). — *E. Leo*. Die Schlacht bei Nœrdlingen in 1634. — *Barthold*. Zur Gesch. des Christentums in Mittelasien bis zur mongolischen Eroberung (trad. du russe). — *Labruzzi*. La monarchia di Savoia dalle origini all' anno 1103. — Die Zürcher Stadtbücher des 14. u. 15. Jahrh. herg. v. *H. Zeller-Werdmüller*. — *H. Werner*. Die Flugschrift *Onus Ecclesie*, 1519. — *O. Varencier*. Gustav Adolfs Schwedischer Nationalstaat (trad. du suédois). = *Nachrichten u. Notizen*. Récentes publications sur l'histoire franciscaine. = Heft 3. O. BREMER. Histoire politique et histoire des langues (défend contre Wrede, *Hist. Zeitschrift*, LXXXVIII, p. 22 et suiv., les conclusions de son *Ethnographie der germanischen Stämme*; fixe ce que les dialectes actuels nous apprennent sur la situation des Frisons, des Saxons, des Francs, des Thuringiens, des Alamans, des Bavares). — G. CARO. Les droits de succession des habitants des villes à l'époque carolingienne (il faut distinguer l'*area*, le sol, qui appartient à des seigneurs laïques ou ecclésiastiques et est concédé en usufruit héréditaire, et la *casa*, qui appartient à l'usufruitier). — HEYDENREICH. Un diplôme pour Fulda du 30 août 834 (l'original, écrit par Hruodolfus, a été refait par un moine dont le nom, en caractères tironiens, doit être lu Eltiricus. Les deux documents sont aux archives de Marbourg). = Comptes-rendus : *K. Lubeck*. Reichseinteilung u. kirchliche Hierarchie des Orients bis zum Ausgang des 4. Jahrh. (très instructif). — *S. Hellmann*. Die Grafen v. Savoyen u. das Reich bis zum Ende der Staufischen Periode (bon). — *G. Caro*. Genua u. die Mächte am Mittelmeer 1257-1311; t. II (savant et pénible à lire). — Hessische Landtagsakten; Bd. I : 1508-1521, herg. v. *H. Glagau*. — *M. Rabenlehner*. Der Bauernkrieg in Steiermark, 1525. — *B. Duhr*. Die Jesuiten an den deutschen Fürstenthöfen des 16. Jahrh. (impartial). — *H. v. Egloffstein*. Baierns Friedenspolitik v. 1645 bis 1647. — *A. Mell*. Die Anfänge der Bauernbefreiung in Steiermark unter Maria Theresia u. Joseph II. — *Th. Bitterauf*. Die Kurbayerische Politik im Siebenjährigen Kriege (bon). — *Freiherr*

v. *Osten-Sacken*. Der Feldzug v. 1812. — *O. Pfülf*. H. v. Mallinkrodt. = Von *SCALA*. Max Büdinger. = *Nachrichten u. Notizen*. K. *LOHMEYER*. Publications sur la vieille Prusse de l'année 1901.

39. — Göttingische gelehrte Anzeigen. 1902, févr. — *Ph. Heck*. Beiträge zur Geschichte der Stände im Mittelalter. I : die Gemein-freien der karolingischen Volksrechte (excellente étude sur le sens des expressions nobilis = atheling et *liber* ou *ingenuus* = friling; l'auteur est en opposition d'idée absolue avec Brunner). — *H. Vignaud*. La lettre et la carte de Toscanelli sur la route des Indes par l'ouest (tient pour authentiques cette lettre et cette carte). = Mars. *L.-M. Hartmann*. Ecclesiae S. Mariae in Via Lata tabularium; II : 1051-1116. — *G. Tobler*. Die Berner Chronik des Diebold Schilling, 1468-1484 (très bonne édition). — *A. Büchi*. Aktenstücke zur Geschichte des Schwabenkrieges nebst einer Freiburger Chronik über die Ereignisse von 1499. — *Rud. Thommen*. Urkunden zur Schweizer Geschichte aus österreichischen Archiven; I : 765-1370. — *H. von Vollen*. Acta Tirolensia; II. = Avril. *E. Nestle*. Die Kirchengeschichte des Eusebius aus dem Syrischen übersetzt (traduction qui rendra de grands services). — *H. Zimmer*. Pelagius in Irland (ouvrage d'une très riche érudition). — *K. Kapl*. Urkundenbuch der Stadt Budweiss in Böhmen; I : 1251-1391. — *A. Schubert*. Urkunden-Regesten aus den ehemaligen Archiven der von Kaiser Joseph II aufgehobenen Klöster Böhmens: — *C. Häbler*. Fadrigue de Basilea, imprimeur du xv^e siècle (plusieurs critiques de détail par Henry Harrisse; discussion intéressante pour l'histoire de l'imprimerie). — *W. von Hassell*. Geschichte des Königreichs Hannover, 1849-1866 (excellent; utilise beaucoup de documents inédits. L'auteur, comme il le dit lui-même, appartient à « ces milliers de Hanovriens qui gardent fidèlement l'espoir du rétablissement de leur indépendance. » Le critique, O. von Heinemann, en est aussi). — Die Berner Chronik des Valerius Anshelm. = Juin. *Puchstein*. Die griechische Bühne (ne réussit pas à ébranler les fondements de la théorie de Dœrpfeld, mais fournit un très grand nombre d'observations intéressantes). — *Schaumkell*. Beitrag zur Entstehungsgeschichte der Magdeburger Centurien (bonne étude sur les collaborateurs de cette grande compilation). — *V. Bibl*. Nidbruck und Tanner (Gaspar de Nidbruck a été un des agents les plus actifs de l'œuvre des Centuriateurs. Sa correspondance avec Tanner. Th. Gottlieb fait une critique sévère et détaillée de l'étude de Bibl). — *H. Glagau*. Hessische Landtagsakten; I : 1508-1521. — *H. Delbrück*. Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte; II (organisation militaire des Germains; guerres des Germains en Germanie. Des observations dont il faut tenir compte, parce qu'elles sont d'un homme du métier; mais l'érudition est superficielle. L'auteur est un simple dilettante qui aime à lancer des paradoxes dans la circulation, mais qui est incapable de leur donner un fondement assuré). = Juillet. *Gradenwitz*. Einführung in die Papyruskunde; I (important pour l'histoire du droit).

40. — Archivalische Zeitschrift. Neue Folge. Bd. X, 1902. — F.-L. BAUMANN. Le Lech et Munich (fondation et débuts de cette ville). — K. PRIMES. Pour servir à l'histoire de la vieille noblesse bavaroise, de ses biens et de ses armes; 1^{er} art. — F.-H. GLASSCHROEDER. Les archidiacres du diocèse de Spire pendant le moyen âge (leurs fonctions comme juges, comme administrateurs et comme notaires). — A. GUEMBEL. Une lettre de Venise à Nuremberg en 1508 (au temps des négociations de paix entre Venise et l'empereur Maximilien. Les Vénitiens veulent se justifier du reproche d'avoir aucune part à la déclaration de guerre). — WALTZER. Georg Hauer de Niederaltaich, chroniqueur bavarois du xv^e s. (étude critique sur ce chroniqueur peu connu et sur ses *Gesta illustrium ducum Bavariae*, histoire de Bavière qui va de l'époque carolingienne à la fin du xv^e s. et qui a été utilisée par Aventinus).

41. — Beiträge zur alten Geschichte. Bd. II, Heft 2, 1902. — A. SCHULTEN. Noms et peuples italiques. — J. TOUTAIN. Observations sur quelques formes religieuses de loyalisme particulières à la Gaule et à la Germanie romaine (le culte des empereurs eut dans ces régions un caractère moins officiel; il trouva sa source plutôt dans le sentiment personnel du respect. A sa place on rencontre souvent l'hommage rendu à la divinité qui répondait le mieux à la pensée impériale, à Jupiter Optimus Maximus). — J. BELOCH. L'amphictyonie de Delphes au III^e s. (d'après les décrets du conseil des Hiéromnémones. Leur chronologie prépare des difficultés). — Chr. HUELSEN. Nouvelles inscriptions provenant du Forum romain (recueil des plus importantes inscriptions trouvées depuis l'automne de 1898). — O. HIRSCHFELD. La propriété foncière des empereurs romains pendant les trois premiers siècles (2^e article : les Domaines impériaux; énumération. Montre, contre Karlowa, que « patrimonium » désigne la propriété de la couronne et « res privata » la fortune personnelle de l'empereur). — R. HERZOG. Κρητικός πόλεμος (des combats qui furent livrés vers l'an 200 au sud de la mer Égée; ils reçoivent une lumière nouvelle d'une inscription trouvée en 1901 dans le sanctuaire de Halasarna).

42. — Ephemeris für Semitische Epigraphik. Bd. I, Heft 3, 1902. — Balsam (des recherches instituées par W.-Rob. Smith, *Religion der Semiten*, sur la nature des Baalim sémitiques). — Origine de l'Alphabet (surtout contre J. Halévy dans la *Rev. sem.*, IX, 1901, p. 356-370). — Légendes sémitiques gravées sur des miroirs et sur des poids. — Inscriptions phéniciennes, puniques, hébraïques, araméennes (de Cappadoce), nabatéennes, palmyréennes.

43. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts. Bd. XVII, 1902, Heft 1. — A. MICHAELIS. Ἀρχαῖος νεώς. Les anciens temples d'Athéna sur l'acropole d'Athènes (étude sur les restes, découverts en 1885 par Dørpfeld, d'un ancien peripteros au sud de l'Erechtheion; cf. *Mittheil. d. archæol. Instituts zu Athen*, 1885, p. 275

et suiv. L'opinion courante qui voit dans ce temple l'ἀρχαῖος νεώς de certaines inscriptions et que, jusqu'après la guerre des Perses, il est demeuré le seul temple élevé en l'honneur d'Athéna dans l'acropole, ne peut être maintenue). — G. HABICH. Le faune Barberini (essai de restauration; contre H. Bulle, dans le *Jahrbuch*, 1901, p. 1). — A. BRUECKNER. La sagesse de la vie sur les tombes grecques (la plastique des tombeaux du VI^e s. ne cherche pas encore à décrire des personnes particulières; elle est tout entière dominée par la manière typique). — H. WINNEFELD. Le musée de Pergame à Berlin. — CONZE. L'emplacement romain à Haltern, en Westphalie (il est des premiers temps de l'empire; il conserve peut-être des traces des campagnes de Drusus et de Germanicus). — Heft 2. G. SWARZENSKI. Copies faites au moyen âge d'un manuscrit de médecine antique. — E. PETERSEN. Pausanias et l'Erechtheion (de l'ordre d'après lequel Pausanias décrit les diverses parties du temple). — G. VON KIESERITZKY. Trouvailles dans la Russie méridionale. — O. RUBENSOHN. Trouvailles gréco-romaines en Égypte. — E. PETERSEN. Trouvailles en Italie. — A. SCHULTEN. Nouveautés archéologiques provenant de l'Afrique septentrionale. — E. MICHON. Trouvailles en France. — FABRICIUS. Rapport sur les travaux du comité pour le *Limes imperii* en 1901.

44. — Neue Jahrbücher für das klassische Altertum. Jahrg. V, 1902, Heft 1. — P. WENLAND. Christianisme et hellénisme dans leurs rapports littéraires (mémoire présenté au congrès des philologues à Strasbourg le 1^{er} octobre 1901). — W. SOLTAU. La valeur historique des discours chez les historiens de l'antiquité (distingue quatre catégories principales de discours : 1^o le discours historique; 2^o le discours de pure rhétorique, simple ornement du récit; 3^o le discours moral, où l'historien exprime son jugement sur les personnes ou sur les événements; 4^o le discours tendancieux dans lequel les faits historiques sont placés entièrement sous l'empire des idées personnelles à l'historien). — J. KÆRST. L'histoire de l'antiquité en rapport avec le développement général des études d'histoire moderne (mémoire plein d'idées sur les études historiques depuis l'avènement du rationalisme). — Heft 2. P. CAUER. La civilisation et la langue dans l'Iliade et leurs couches successives (critique de l'ouvrage intitulé : *Studien zur Ilias* de Carl Robert, avec additions de Fr. Bechtel. Berlin, 1901). — E. LAMMERT. Histoire de la tactique romaine (importants compléments et corrections à la *Geschichte der Kriegskunst* de H. Delbrück); fin dans Heft 3. — Heft 4. A. BAUER. Ouvrages récents sur l'histoire grecque (ceux d'Ed. Meyer et de K. Breysig). — G. WOLF. L'édition populaire de l'histoire de la fondation de l'empire allemand par Sybel (cette histoire a subi fortement l'influence des opinions politiques de l'auteur).

45. — Philologus. Bd. LXI, 1902, Heft 1. — A. VON DOMASZEWSKI. Le dieu Sylvain dans les inscriptions latines (le culte de cette divinité présente à tous les degrés de son développement un sens historique;

l'existence d'autels à Sylvain permet de conclure à la prédominance des pâturages en Italie; l'admission et la transformation du culte dans les provinces nous montrent combien peu la civilisation romaine a exercé d'influence sur la nationalité). — R. WUENSCH. Une poupée vengeresse dans l'antiquité (instrument magique d'une action analogue à celle des tablettes imprécatoires de l'Attique. Une image de l'ennemi, enchaînée et mutilée, doit agir de manière que l'ennemi subit les mêmes tourments. C'est un exemple de la puissance mystérieuse qui est attribuée au nom humain). — A. LEINWEBER. La légion de Tite-Live (commente le passage de Tite-Live, VIII, 8, sur la disposition et la tactique de la légion). — W. STERNKOPF. La « Correctio » de la *Lex Clodia de exilio Ciceronis* (complément au mémoire publié dans le t. LIX. Discute avec Gurlitt sur ces deux points : 1° la « Correctio » signifie-t-elle adoucissement ou aggravation de la peine? 2° la première rédaction interdisait-elle au banni l'empire tout entier ou seulement certaines régions déterminées?). — Heft 2. A. MOMMSEN. De plusieurs travaux récents sur la manière de supputer le temps en Attique (ces travaux sont ceux de G. Billfinger, *Der bürgerliche Tag*, 1888; d'A. Schmidt, *Handbuch der griechischen Chronologie*, éd. Rühl, 1888; B. Keil, *Athens Amts- und Kalenderjahre*, dans *Hermes*, XXIX, 1894; *System des Klisthenischen Staatskalenders*, *Ibid.*; C. I. A., vol. IV, supplementa complexi, pars 2, compos. U. Kœhler, 1895; W. Scott Ferguson, *The Athenian secretaries et The Athen. archons of the III and II centuries before Christ*, dans les *Cornell Studies*, VII, 1898; X, 1899). — A. DEISSMANN. Les prières imprécatoires de Rheneia (ces prières, trouvées dans le cimetière de l'antique Délos, sont des inscriptions juives du 1^{er} siècle avant J.-C. Elles nous renseignent sur l'existence et les pratiques religieuses d'une communauté juive à Délos au temps des Diadoques).

46. — *Hermes*. Bd. XXXVII, Heft 4, 1902. — M. KRASCHENINNIKOV. De Gitanis, Epiri oppido (sur l'emplacement de cette localité mentionnée par Polybe, XXVII, 16, 5, et par Tite-Live, XLII, 38, 1). — B. KEIL. La comptabilité delphique (d'après deux inscriptions publiées dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1900, et contenant des comptes des tamiai delphiques). — A. KOERTE. Une liste des membres d'une phratrie attique (d'après une inscription de l'an 400 environ. Ces associations, dont l'importance, depuis Clisthène, n'a plus été politique, mais seulement religieuse, et qui imposaient à leurs membres de lourds sacrifices d'argent, se sont sans doute réduites à n'être que des associations religieuses de gens riches). — G. KNAACK. La légende de Dédale et d'Icare. — K. SCHMIDT. Les noms grecs de personnes dans Plaute; suite (il faut les expliquer historiquement d'après leur temps). — O. KERN. Bas-reliefs votifs des Magnètes thessaliens (concernant le culte d'Héraclès). — F. BECHTEL. L'inscription de Sotairos (contre Hoffmann dans *Philologus*, F. N. XV).

47. — *Neue Mittheilungen aus dem Gebiet historisch-anti-*

quarischer Forschungen. Bd. XX, 1900, Heft 3-4. — K. SCHÖPPE. Pour servir à l'histoire de la Réforme à Naumbourg (1525-1536; d'après les registres municipaux). — K. HEINE. Burchard de Schraplau, dit « der Lappe, » archevêque de Magdebourg, 1307-1325 (c'est sous son pontificat qu'éclata la lutte entre le pouvoir seigneurial et l'autonomie urbaine qui se termina, il est vrai, par la défaite des bourgeois, mais qui finit par amener la ruine de l'ancienne organisation. Burchard prit part au concile de Vienne en 1311 et fut un exécuteur zélé de la sentence prononcée par le pape contre les Templiers). = Bd. XXI, 1901, Heft 1. A. ПИСК. Un Hohenzollern recteur de l'Université d'Erfurt (le comte Frédéric de Hohenzollern, recteur en 1470). — G. BAUCH. Christoph Scheurl à Wittemberg (Scheurl, qui fut plus tard conseiller de Nuremberg et qui joua un certain rôle dans l'histoire de la Réforme de cette ville, enseigna le droit à Wittemberg de 1507 à 1512. Détails sur cette époque consignés par lui-même sur le livre de raison des Scheurl). — F. SCHMIDT. Le district de Weissenfels en 1625 (publie un acte qui contient beaucoup d'indications statistiques). — O. CLEMEN. Deux pamphlets thuringiens du temps de la Réforme (des années 1522-23; sur les pèlerinages et la doctrine de Luther). — H. BECKER. Les piétistes à Zerbst, 1704-1709.

48. — Archiv für Religionswissenschaft. Bd. IV, 1901. — B. LAUFER. Deux légendes de Milaraspa (moine thibétain qui vécut environ de 1038 à 1122. Du livre légendaire où est racontée sa vie sont publiés les deux premiers récits, texte et traduction). — HARDY. Pour servir à l'histoire des études sur les religions comparées (depuis l'antiquité jusqu'à nos jours). — W. BOUSSET. Le voyage de l'âme au ciel (veut montrer jusqu'à quel point les principales religions de l'époque hellénique et impériale ont une histoire commune). — G. HUESING. Le culte de la lune en Iran. = Bd. V, 1902, Heft 1. A. DOERING. La mort de Kastor et de Balder (montre l'existence de légendes communes aux peuples indo-européens dont on retrouve çà et là des traces remontant à l'époque antérieure à la séparation des peuples); fin dans Heft 2. = Heft 2. E. SIECKE. Le testament mythologique de Max Müller (jugement porté sur ce savant à l'occasion de ses *Beiträge zu einer wissenschaftlichen Mythologie*). = Heft 3. Edv. LEHMANN. La plus récente religion de l'Avesta (cette religion, qui a en grande partie sa racine dans les conditions de la vie politique et morale de ses adhérents, forme, dans son extrême variété, l'image transcendante de l'empire perse dans son dernier stade). — B. MEISSNER. De la part prise par les Babyloniens dans les légendes et les coutumes modernes.

49. — Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht. Bd. XI, Heft 2, 1901. — G. ARNDT. L'ordonnance ecclésiastique du roi de Suède, Gustave-Adolphe, pour les évêchés-chapitres de Magdebourg et de Halberstadt, 1632 (texte et introduction. « Gustave-Adolphe est le restaurateur de l'Église évangélique dans ces deux évêchés »); fin dans XI, 3 et XII, 1. = Heft 3, 1902. A. VON WRETSCHKO. L'« electio communis » dans les

élections ecclésiastiques au moyen âge (distingue dans l'élection deux éléments : la « nominatio » et l'« electio ») de l'« electio communis » et de l'époque où elle a été établie. Intéressantes contributions à la question, aujourd'hui encore fort controversée, de la manière dont on procédait à l'élection des rois d'Allemagne et des origines du collège des électeurs). = Bd. XII, Heft 1, 1902. W. DIEHL. L'organisation des consistoires ecclésiastiques en Hesse-Darmstadt au xvii^e s. = Heft 2. Th. LUDWIG. Documents relatifs à l'histoire du Concordat badois au temps de Napoléon I^{er} (publiés avec une brève introduction. Travail préparatoire à une histoire de l'administration badoise à cette époque).

50. — **Der Katholik.** Jahrg. LXXXII, 1902, janvier. — V. WEBER. Th. Mommsen et la critique de l'Histoire des Apôtres (à propos du mémoire publié par Mommsen sur la situation juridique de l'apôtre saint Paul dans la *Zeitschr. f. neutest. Wiss.*, 1901). — N. PAULUS. Pour servir à la biographie de Hochstraten (son activité à Cologne comme inquisiteur avant d'avoir pris parti contre Luther). = Février. BLUDAU. Des endroits où ont été déposés les objets sacrés du temple de Jérusalem (d'après l'histoire et la légende). — P. SCHLAGER. Johannes Bruggman, réformateur franciscain du xv^e s.; fin en mars. = Juin. BELLESHEIM. Un nouvel ouvrage sur le Concordat français de 1801 (celui d'Ilario Rinieri : *la Diplomazia pontificia nel sec. XIX. Il Concordato tra Pio VII e il primo Console 1801-1802*. Roma, 1902). — F. FALK. L'introduction de la fête du sacrifice de Marie dans la province ecclésiastique de Mayence en 1468. = Juillet. K.-M. KAUFMANN. Une nécropole du temps du christianisme primitif dans la grande Oasis du désert libyen (addition à l'ouvrage de W. de Bock : *Matériaux pour servir à l'archéologie de l'Égypte chrétienne*. Saint-Petersbourg, 1901); fin en août et septembre. — W. BURGER. Raban Maur, le fondateur des études théologiques en Allemagne (examine en particulier la vie et l'activité littéraire de Raban, abbé de Fulda et archevêque de Mayence); fin en août.

51. — **Neue kirchliche Zeitschrift.** Jahrg. XIII, 1902, Heft 1-9. — KLOSTERMANN. Les origines du Pentateuque; ch. viii : le Deutéronome (le vieux livre de la loi trouvé sous le roi Josias ne peut être une falsification récente; à preuve l'analogie tirée de l'histoire romaine : la découverte des lois de Numa en 181 et leur abolition par le Sénat). — W. LORZ. L'alliance conclue sur le Sinaï (récit des événements dans le « P. C. »; de sa valeur historique). — Fr. HASHAGEN. Les hymnes composés par saint Bernard de Clairvaux. — STOCKS. L'évangile de saint Pierre (trouvé en 1886, publié par Bouriant en 1892, cet écrit présuppose les évangiles canoniques actuels; mais il commence déjà l'amplification des récits à la manière des Midraschim judaïques). — P. TSCHACKERT. Un manuscrit, inconnu jusqu'ici, de la confession d'Augsbourg à Schwäbisch-Hall (il est sans doute de 1530). — V. SCHULTZE. Une relation inédite sur la mort de Luther (d'après le journal d'un protestant qui prit part au colloque de Ratisbonne en

1546). — G. HOENNICKE. La chronologie de la vie de l'apôtre saint Paul (contrairement à l'opinion de Harnack, *Gesch. d. altchristl. Litteratur bis Eusebius*, l'auteur soutient qu'il est impossible de déterminer par mois et par années les principaux événements de cette vie). — C. STANGE. Luther sur Grégoire de Rimini (Luther l'estime plus que tous les autres scolastiques).

52. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXXIV, 1902, Heft 3. — P. VETTER. La *Dormitio Mariæ* en arménien (traduction de la légende publiée pour la première fois en 1898 par Dayethsi dans les *Apocryphe Schriften des Neuen Testaments*). — FUNK. La deuxième épître de Clément (cette homélie a été composée non à Rome, mais à Corinthe). — SÆGMUELLER. Un prétendu décret d'Innocent II sur les élections pontificales, 1139 (d'après Onuphrius Panvinius, historien du XVI^e siècle, Innocent II aurait, en 1139, promulgué un décret excluant plus sévèrement que celui de Nicolas II en 1059 les clercs et le peuple de l'élection; c'est un faux, du moins faut-il l'attribuer à Alexandre III). — J. WITTRIG. Études pour l'histoire du pape Innocent I^{er} et des élections pontificales au V^e s. (d'après deux lettres, négligées jusqu'ici, qui ont été adressées à un évêque du nom d'Innocent; elles peuvent s'appliquer au pape Innocent I^{er}; elles montrent en même temps l'alliance étroite de l'Église romaine avec l'Église d'Orient au commencement du V^e siècle).

53. — Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft. Jahrg. XXII, 1902, Heft 2. — A. BUECHLER. Le récit de Théophraste sur les sacrifices des Juifs (ce récit, qui se trouve dans Porphyre, *De abstinentia*, II, 26, est en contradiction avec ce que nous savons du culte divin au I^{er} s. ap. J.-C., ainsi qu'avec les prescriptions du Lévitique; on ne peut cependant pas le tenir pour erroné; ses Σζρων Ἰουδαίου désignent sans doute non les Juifs, mais un autre peuple sémitique). — HOCHFELD. L'origine de la fête Hanukka (cette fête a été établie pour commémorer le rétablissement du sanctuaire par les Asmonéens; plus tard, après la brouille entre les Asmonéens et les Pharisiens, elle fut transformée en une seconde fête des Tabernacles). — B. STADE. Un pays où coulent le miel et le lait (complément à l'article de Usener, *Milch und Honig*, dans *Rhein. Mus.*, N. F. 57, où cette phrase, empruntée à l'Ancien Testament, est rapprochée du culte dionysiaque et des mythes de la terre des dieux et du paradis. Cette explication est confirmée par l'Ancien Testament).

54. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1901, Quartalheft 4. — C. GUTBERLET. Le rite de l'ordination. — N. PAULUS. Un traité sur la pénitence non authentique de Duns Scot (contre Reinhold Seeberg, qui tient pour l'authenticité). — E. MICHAEL. Grégoire VII a-t-il interdit la lecture de la Bible en langue vulgaire? (non; en 1080, le duc de Bohême Wratislaw ayant demandé l'autorisation de maintenir le service divin en langue slave, le pape la refusa; la langue

latine seule peut être employée pour la « *sacra scriptura*, » expression qui doit s'entendre non de la Bible, mais du texte liturgique). = Quartalheft 1. C.-A. KNELLER. Saint Pierre, évêque de Rome; suite et fin dans Heft 2 (discute l'opinion de l'évêque anglican Lightfoot, d'après laquelle il est certain que Pierre a séjourné à Rome, mais fort douteux qu'il y ait été évêque). — Fr. SCHMID. La sorcellerie et la Bible (la Bible atteste que des œuvres magiques, des prophéties ont été opérées par l'influence des esprits malins). = Quartalheft 2. N. PAULUS. Marcus de Weida (dominicain saxon et écrivain ecclésiastique de la fin du moyen âge; mort vers 1515). — Em. MICHAEL. Contributions à l'histoire du droit politique au moyen âge (indications d'un caractère général). = Quartalheft 4. E. DORSCH. La divinité de Jésus selon Clément de Rome. — Em. MICHAEL. De quelques ouvrages historiques du moyen âge en Allemagne (chroniques de Burchard de Biberach, d'Otton de Saint-Blaise, d'Ellenhard, la chronique de Mayence, celle de Hermann de Niederaltaich).

55. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XLV, 1902, Heft 2. — W. WAGNER. La culture grecque jugée par Clément d'Alexandrie. = Heft 3. J. DRÆSEKE. Sur l'histoire de l'Église byzantine (revue des dix premières années de la *Byzantinische Zeitschrift*). — E. VON DOBSCHUETZ. Un sermon de carême sur l'image du Christ de Beyrouth. Contribution à l'histoire de la piété byzantine (publie le texte inédit de ce sermon composé vers l'an 1000). — Id. Sur la liste des peuples donnée dans les *Actes*, II, 9-11.

56. — Zeitschrift für Kulturgeschichte. Bd. IX, Heft 4-5, 1902. — M.-G. SCHMIDT. Les « Pfalbürger » (nouvel examen d'une question fort controversée, d'après les actes de la Diète et les cartulaires des pays souabes où cette institution était surtout en vigueur. Les « Pfalbürger » sont des « cives non residentes, » des gens qui vivent hors des villes, dans la campagne, sous la dépendance du seigneur foncier et qui, après avoir obtenu les droits de bourgeoisie urbaine, refusent de subir leurs obligations et charges antérieures en invoquant les privilèges municipaux). — E. VON FREYDORF. Le « Puesterich » de la Rotenburg, aujourd'hui à Sondershausen, considéré comme caractérisant une époque de la civilisation (cette figure de métal, qui était autrefois placée sur la Rotenburg du Kyffhäuser et qui crachait du feu à certains jours, n'est pas une idole païenne; mais, de même que les vingt figures dont il a été déjà parlé au tome VIII de cette *Zeitschrift*, c'était un signe du « Gerüfte » ou appel d'alarme employé au moyen âge. A cette signification officielle s'est associée la légende que le « Puesterich » a servi de sentinelle à l'empereur Barberousse sur le Kyffhäuser).

57. — Zeitschrift für Assyriologie. Bd. XVI, Heft 1, 1902. — J. OPPERT. Sogdianus, roi des Perses (d'après une inscription, publiée par le P. Scheil, la seule qui contienne le nom du roi Sogdianus.

Dans sa forme actuelle, c'est un faux; elle dérive de Sogdianus, fils d'Artaxerxès I^{er}). — Th. NOELDEKE. Un nouveau texte tigré (détails nouveaux sur l'organisation et l'histoire des peuples établis dans la région montagneuse au nord de l'Abyssinie). — E. LITTMANN. Les monastères abyssiniens de Jérusalem (histoire du monastère abyssinien, déjà mentionné au moyen âge, qui était près de l'église du Saint-Sépulcre); suite dans Heft 3-4 (de quelques manuscrits). = Heft 2-4. D.-W. MYHRMAN. Les textes concernant Labartu. Formules de conjuration babyloniennes avec pratiques de sorcellerie dirigées contre la démons Labartu (textes tirés du *British Museum*; publie quelques tablettes qui manquent dans le recueil des inscriptions cunéiformes de Londres). — N. ROUPP. Le plus ancien ms. éthiopien des quatre livres des rois. — C. BROCKELMANN. L'éponymat en Abyssinie; nature et origine (à Babylone comme à Assur, le roi était à l'origine, grâce au « limu, » comme le représentant de la divinité; plus tard, lorsque sa puissance reposa tout entière sur un fondement politique et militaire, il abdiqua après une année la partie spirituelle de sa dignité, qui ne consistait encore que dans l'éponymat. Cette partie passa ensuite à un des grands et finit par ne plus devenir qu'un moyen auxiliaire de la chronologie).

58. — *Zeitschrift für Ägyptische Sprache und Altertumskunde*. Bd. XXXVIII, Heft 1, 1900. — A. ERMAN. Un voyage en Phénicie au x^e s. av. J.-C. (traduit la relation d'un Thébain, employé au temple d'Ammon, qui a été publiée par Golenischeff dans le *Rec. de trav.*, XXI. Clair tableau de la triste situation de l'Égypte à cette époque de dislocation politique). — G. STEINDORFF. Une liste égyptienne d'esclaves syriens (probablement du temps de Toutmo-sis III). — A. ERMAN. Prières d'un individu injustement poursuivi et autres inscriptions sur Ostraka trouvées dans des tombes royales. — K. SETHE. Le titre de « juge » considéré comme titre d'honneur en général. = Heft 2, 1901. Rapport préparatoire sur les fouilles d'Aboukir pendant l'hiver de 1899-1900 (le sanctuaire du roi Ne-voser-re; le temple de la pyramide du roi Nefer-er-ké-re); suite dans Bd. XXXIX, Heft 2 (hiver de 1900-1901). — A. ERMAN. Inscriptions historiques du musée de Berlin (1^o époque païenne; 2^o adoration des anciens rois à la basse époque; 3^o Auguste et Tibère à Karnak). — U. WILCKEN. Les impôts (les renseignements fournis par les *Oeconomica* du pseudo-Aristote sur les nouveaux impôts introduits par le roi égyptien Taos sur les conseils de l'Athénien Chabrias sont utilement confirmés par une stèle trouvée à Naucratis et publiée dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1899). — H. STRATZ. Le vêtement des danseuses égyptiennes. = Bd. XXIX, Heft 1. A. MORET. Un procès de famille sous la XIX^e dynastie (d'après une inscription de Saqqarah trouvée par V. Loret. Cette affaire de succession dura depuis le temps du roi Ahmès, vers 1600 av. J.-C., jusque sous le règne de Ramsès II, vers 1250). — J.-H. BREASTED. La philosophie d'un prêtre memphi-

tique (inscription du British Museum qui est, d'après l'auteur, la plus ancienne expression connue d'une philosophie du monde). — **Id.** Les obélisques de Toutmosis III. — **G. STEINDORFF.** Aménophis III. Un scarabée commémoratif concernant l'établissement d'un lac (texte et traduction). — **G. MOELLER.** Le Hb-s'd d'Osiris, d'après des peintures de sarcophages du nouvel empire. — **C.-F. LEHMANN.** Notes chronologiques (sur le règne de Ramsès III). = Heft 2. **G. MOELLER.** Les fragments du roman copte de Cambyse (racontent la conquête de l'Égypte). — **G. STEINDORFF.** Une pierre tombale du moyen Empire au musée de Stuttgart.

59. — Deutsche Rundschau. 1902, juin. — **A. MILCHHOEFER.** Le royaume de Minos. — **G. EGELHAAF.** Gustave-Adolphe et les villes impériales d'Allemagne; suite et fin (les villes impériales firent alliance avec la Suède, c'est-à-dire avec un prince étranger, à seule fin de défendre leurs libertés menacées par le despotisme impérial; une politique qu'au xx^e siècle on condamnerait comme une trahison envers la patrie se justifie pleinement avec les idées du xvii^e siècle). — **W. MANGOLD.** Poésies retrouvées de Frédéric le Grand. = Juillet. **Robert Lindet** et le Comité de Salut public (d'après l'ouvrage d'A. Montier). = Août. **Ernst ELSTER.** Heine a-t-il été citoyen français? (non, quoi qu'en ait dit Treitschke). = Septembre. **H. SUCHIER.** Molière et ses luttes pour obtenir le droit de faire représenter « Tartuffe. » — **Alf. THUMB.** Les inscriptions cunéiformes de la Perse ancienne. — **Aug. FOURNIER.** Marie-Louise et la chute de Napoléon I^{er} (après la chute de Napoléon en 1814, Marie-Louise n'eut qu'un désir, assurer un protecteur à son fils; obligée par la politique de choisir entre son époux et son père, c'est vers ce dernier qu'elle se tourna; peu de mois après la première abdication, elle était décidée à ne plus jamais revoir Napoléon).

60. — Sitzungsberichte der k. Preussischen Akademie der Wissenschaften. Berlin, 1902, nos 13-15. — **E. SACHAU.** Le calife Omar (peinture de ce calife faite surtout à l'aide d'Ibn Sad, source qui n'a pas encore été altérée par les faussaires abbassides; étude moins ses actes politiques que sa personne même). = Nos 20-21. **E. DUEMLER.** Un pamphlet pour le mariage des prêtres (publie un traité assez négligé jusqu'ici; il a été composé vers 1075-1078, sans doute en Allemagne, et comme réaction contre le célibat imposé par la papauté). = N^o 35. **Th. MOMMSEN.** Inscription dédicatoire pour Valérius Dalmatius (trouvée en novembre 1901 dans l'angle formé par le Drave et le Danube. Inscription honorifique dédiée par la « Provincia Lugdunensis tertia » à son gouverneur; elle date bien du v^e s. Il est intéressant d'y constater la distinction entre le *ius civile*, le *ius practorium* et le droit des constitutions impériales). = Nos 39-40. **G. SCHMOLLER.** L'assistance publique moderne; son origine, sa nature et son importance.

61. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. Heft 72, 1901. — J.-M. RÜTZ. La situation financière dans l'archevêché de Cologne pendant les premières années du règne de l'Électeur de Bavière Ernest, 1584-1588 (complément au travail de K. Unkel paru dans le *Histor. Jahrbuch* de 1889; d'après des documents inédits de Dusseldorf et de Cologne). — F. SCHROEDER. Une défense de la légende d'Eumène (publie une explication donnée par le jésuite Henri Turck de Goch, mort en 1669, tendant à prouver l'existence d'une école de rhétorique à Clève. Cette opinion est insoutenable, ainsi que l'a déjà prouvé Juste Lipsé). — P. REDLICH. Les derniers temps de l'abbaye d'Altenberg (à Berg; contribution à l'histoire du recès final de la députation impériale).

62. — Beitræge zur Geschichte des Niederrheins. Bd. XVI, 1902. — J. KRUEWIG. Le « long Landtag » de Dusseldorf en 1591 (épisode important de la guerre de succession de Juliers où l'on étudie le rôle du Landtag en ce qui concerne le maintien des privilèges du pays, l'organisation politique et l'affranchissement de la confession protestante. Mémoire approfondi d'après les archives de Dusseldorf, de Munich, de Berlin et de Dresde). — F. SCHMITZ. L'abbaye de Heisterbach; suite (histoire de l'abbaye depuis le temps de sa splendeur, au XIII^e s., jusqu'à sa suppression, en 1803). — M. THAMM. Contributions à l'histoire du château de Bensberg à Berg (détails sur le service de santé de l'armée autrichienne, qui avait organisé ce château en hôpital militaire, 1793).

63. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. XXI, 1902, Heft 2. — A. WEICHERT. La « legio XXII Primi-genia » (1^o origine et nom de cette légion; 2^o son histoire dans la Haute-Germanie de 43 à 68 ap. J.-C.; 3^o combats des années 69 et 70; 4^o la légion dans la Basse-Germanie de 70 à 89. Étude basée presque uniquement sur des inscriptions). — VON DOMASZEWSKI. Les postes de bénéficiaires et le réseau des voies romaines (ces « stationes, » qui étaient chargées de surveiller les routes, étaient toutes placées aux points de rencontre des voies du réseau. C'est ce que montrent les autels votifs des « beneficiarii, » qui permettent de reconnaître l'organisation intime et le développement historique des voies romaines. La preuve s'applique aux provinces occidentales). = Ergänzungsheft XI, 1902. O. DAHM. Les campagnes de Germanicus en Allemagne (l'auteur ose en entreprendre une description générale, tout en déclarant qu'on ne pourra donner de solution satisfaisante aux difficultés de la question que quand on aura déterminé exactement l'emplacement d'Aliso. Le récit de Tacite a été influencé par sa prédilection pour Germanicus et son aversion pour l'empereur. Mémoire de 142 p., avec 2 pl.).

64. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. Bd. XV, Heft 1, 1902. — W. NAUDÉ. La publication de Stadelmann sur l'activité déployée par les rois de Prusse pour

civiliser les campagnes (ce travail, publié dans les t. II, XI, XXV et XXX des Archives de l'État prussien, jouit à tort d'une grande autorité. L'examen des documents montre que l'auteur n'est pas un historien digne de ce nom, qu'il manque d'esprit critique et qu'il s'abandonne à sa fantaisie). — F. LUCKWALDT. L'alliance anglo-prussienne de 1788 (d'après de nombreux documents conservés à Londres et à Berlin : 1° fondements et débuts; 2° intervention en Hollande; 3° influence de la crise orientale; plans d'alliance et alliance. L'auteur se propose de pousser l'histoire de cette alliance jusqu'au traité de Reichenbach). — G. KUENTZEL. Les mémoires du cardinal de Bernis (pour une mauvaise source pour l'histoire de la guerre de Sept ans. Trois sentiments principaux les inspirent : le désir de faire parler de soi, le besoin de justifier l'alliance autrichienne et le désir de rejeter sur d'autres la responsabilité des maux que cette alliance a fait fondre sur la France). — G. KAUFMANN. Le déplacement du prof. Heineccius, de Francfort-sur-l'Oder à Halle. Contribution à l'histoire des universités prussiennes sous Frédéric-Guillaume I^{er} et sous Frédéric II (tribulations d'un savant à cette époque et indignité des traitements qu'on lui fit subir). — H. GRANIER. Une tentative de réforme du style de la chancellerie prussienne en 1800 (d'après les archives secrètes de Berlin; intéressant pour les idées de Frédéric-Guillaume III et de ses ministres sur l'administration). — R. FESTER. La gazette d'Erlangen pendant la guerre de Sept ans (elle subit l'influence de la margrave de Bayreuth). — F. VON SCHROETTER. Les subsistances militaires dans la dernière guerre franco-allemande (d'après les papiers de Wilhelm Engelhard, chef de la division des subsistances militaires au ministère de la Guerre de Prusse). — F. TIMME. La convention de Tauroggen (à l'occasion de l'œuvre de M. Blumenthal, *Die Konvention von Tauroggen*. Berlin, 1901). — N. WIMARSON. Le colonel Wangelin et la paix séparée entre la Suède et le Brandebourg, 1676-1677 (remarques et documents).

65. — **Forschungen zur Geschichte Bayerns**. Bd. IX, 1901, Heft 3. — R. LEDERMANN. L'alliance de la Bavière avec la France en 1805 (presque entièrement d'après des documents inédits tirés des archives de Paris, Vienne, Berlin, Karlsruhe et Munich. 88 pages); fin dans Heft 4. = Heft 4. F. HUETTNER. Le livre des fiefs de l'évêque de Wurzburg Gottfried III de Hohenlohe, 1317-1322; fin. — A. ROSENLEHNER. La politique de restitution de l'Électeur de Bavière Maximilien-Emmanuel (1° Maximilien-Emmanuel et les conférences de la Haye, mars à juin 1709; 2° négociations secrètes et séparées de Maximilien-Emmanuel avec la Hollande et l'empereur; 3° efforts de Maximilien-Emmanuel auprès de la France et de l'Espagne pour les amener à céder les Pays-Bas espagnols; 4° Maximilien-Emmanuel et les négociations de Gertruydenberg); fin dans Bd. X, Heft 1. = Bd. X, 1902, Heft 1. A. KLEINSCHMIDT. Charles VII et la Hesse (les traités de 1742 entre la Bavière et la Hesse; d'après les actes des archives secrètes de

l'État bavarois et des archives de l'État prussien à Marbourg, qui n'avaient encore été que faiblement utilisées par Moritz de Rauch, *Die Politik Hessen-Kassels im österreichischen Erbfolgekrieg bis zum Dresdener Frieden*, publ. dans *Zeitschr. d. Vereins f. Hess. Gesch.*, Bd. XXIII, 1898). — L. SCHIEDERMAIR. Les arts à la cour de l'Électeur de Bavière Ferdinand-Marie; fin dans Heft 2. = Heft 2. W. FRIEDENSBURG. Ambroise de Gumpenberg, rapporteur pontifical dans l'Allemagne du Sud, 1546-1559 (publie vingt-deux lettres tirées des archives de Naples, de Parme, de Florence et de la bibliothèque publique de Sienne).

66. — Hansische Geschichtsblätter. Jahrg., 1901. = W. STEIN. Les ducs de Bourgogne et la Hanse (lorsque l'importance des grandes communes de Flandre s'affaiblit devant l'organisation supérieure du nouvel État bourguignon, l'union des villes hanséatiques perdit aussi une bonne partie des fondements anciens de son influence dans les Pays-Bas). — M. HOFFMANN. Lubeck et Dantzig après la paix de Worthingborg (conflits dans le sein de la Hanse de 1435 à 1466). — K. KOPPMANN. La peste de l'année 1565 et la population de Rostock aux XIV^e, XV^e et XVI^e s. (corrections à l'étude de Paasche, *Die städtische Bevölkerung früherer Jahrhunderte*, dans les *Jahrb. f. Nationalökonomie u. Statistik*, N. F., vol. V). — F. KEUTGEN. Le commerce en gros au moyen âge (y eut-il déjà au XIII^e et au XIV^e s. une classe de marchands en gros? La question a déjà été traitée par Georg Steinhausen, *Der Kaufmann in der deutschen Vergangenheit*, 1899, et par Georg von Below, *Grosshändler u. Kleinhändler im deutschen Mittelalter*, dans les *Jahrbücher für Nationalök. und Statistik*, vol. 75, 1900). — F. FRENSDORFF. Karl Hegel et son histoire des villes allemandes (étude sur le Nestor de l'histoire municipale d'Allemagne). — M. PERLBACH. Les avoués prussiens à Schonen jusqu'en 1530 (résumé). — Id. Les guildes de Saint-Olav en Prusse.

67. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Landeskunde von Osnabrück. Bd. XXVI, 1901. — J. RIEHEMANN. L'humour dans les œuvres de Justus Møser (intéressant pour le portrait du célèbre homme d'État osnabruckois). — E. BARTELS. Du lieu où Varus fut défait (après un examen personnel des lieux, l'auteur croit pouvoir affirmer que le combat fut livré, non près de Detmold, ainsi que le soutient encore Delbrück dans son *Histoire de l'art militaire*, mais dans le Wiehengebirge, à Barenau). — O. MERX. Le soulèvement des ouvriers à Osnabruck le 13 juillet 1801 (récit très détaillé de la grève d'après l'enquête judiciaire; donne beaucoup de renseignements sur la vie des ouvriers et des corporations ouvrières à cette époque). — H. FORST. Mémoires du maître des comptes Ferdinand Schmitman, 1661-1666 (texte qui fournit de copieuses additions à ce que l'on connaissait déjà sur l'histoire d'Osnabruck).

68. — Pommersche Jahrbücher. Bd. III, 1902. — G. FROMMHOLD. Sur l'histoire de l'Université de Greifswald (de quelques tentatives

faites pour transporter cette Université à Stettin). — M. ISRAEL. La vie à Stralsund après la Réforme (d'après le journal du bourgmestre Nicolaus Gentzkow, publié dans les *Stralsunder Chroniken*, 3^e partie, 1870). — G. GÆBEL. Les manuscrits de la *Pomerania* (recherches critiques sur les mss. de cette œuvre, le plus ancien ouvrage d'histoire pomérannienne qui ait été écrit en allemand, en vue d'une prochaine édition critique. 106 pages). — VOGT. Souvenirs du peintre Wilhelm Titel (né en 1784; autobiographie). — R. EBELING. Le statut de la compagnie des bateliers de Stralsund (vers 1500; texte).

69. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Neue Folge. Bd. XVI, 1901, Heft 4. — P.-P. ALBERT. L'historiographie à Fribourg (travail d'ensemble de 85 pages). — R. KERN. De la part prise par Georges II de Wertheim et par son comté à la guerre des Paysans; fin. — G.-C. KNOD. Étudiants du Haut-Rhin à l'Université de Padoue, XVI^e et XVII^e s.; fin. — E. HAUVILLER. Alsatica à la Bibliothèque nationale de Paris; pour servir à l'histoire du XVII^e et du XVIII^e s. (1^o mémoires d'Alsace; 2^o description du pays. Brèves notices). — F. VON WEECH. Correspondance de Jean-Frédéric Bœhmer avec François-Joseph Mone et Fridegar Mone; fin (concernant diverses questions d'histoire générale et particulière). — H. WITTE. Des publications récentes relatives à l'origine de la famille des Welfs (contre l'opinion de Friedrich Schmidt et d'E. Krüger, soutenant que les ancêtres primitifs des Welfs appartenaient à la famille des ducs d'Allemagne). — Bd. XVII, 1902, Heft 1. H. KAISER. La correspondance de l'official de l'évêque de Strasbourg Nicolas Lindenstumpf (mort vers 1450; sa correspondance, conservée aux archives départementales de Strasbourg, est intéressante pour l'histoire du XIV^e et du XV^e siècle). — G. BOSSERT. Contributions à l'histoire de la Réforme en Bade et en Palatinat (surtout d'après les actes de l'évêché de Spire. 1^{re} partie: le temps de l'évêque Georges, 1521-1525). — J. BECKER. Histoire de l'avouerie impériale de Kaysersberg (1^o inféodations et hypothèques jusqu'en 1789). — E. WAGNER. La statue du margrave Charles II de Bade à Durlach, en rapport avec les figures des puits dans l'Allemagne méridionale (les chevaliers armés qui sont représentés sur les puits de l'Allemagne méridionale proviennent sans doute de la croix et de l'étendard du marché, symbole ancien du droit et de la justice du marché. Pour leur signification juridique, on doit les comparer aux « Rolands » des villes de l'Allemagne septentrionale). — K. ENGEL. La garnison de Strasbourg pendant la guerre de Sept ans (Strasbourg était le principal dépôt pour les armées opérant en Allemagne; c'est là en particulier que fut concentrée l'armée saxonne nouvellement formée, que la France avait prise à sa solde). — Fr. VON WEECH. F.-X. Kraus (article nécrologique). — Heft 2. K. RIEDER. Les Amis de Dieu; 1^{er} art. (les ouvrages connus sous le nom de l'Ami de Dieu de l'Oberland et qu'on a jusqu'ici attribués à Rulman Merswin ont été composés, à la prière des Johannites de Strasbourg, par Nicolas de Laufen

pour célébrer la fondation de leur maison de Grünen-Wörth). — J. BECKER. Histoire de l'avouerie royale de Kaysersberg; fin (revenus de l'avouerie; son étendue et ses fonctionnaires). — G. BOSSERT. Contributions à l'histoire de la Réforme en Bade et dans le Palatinat; suite dans Heft 3. — A. HOLLÉNDER. Une tentative contre l'indépendance de Strasbourg en 1579 (d'après de Thou, livre III, et des documents d'archives. La tentative fut faite par Robert de Heu, seigneur de Malroy, qui entretenait d'étroits rapports avec le palatin Georges-Jean de Veldenz-Lützelstein). — Heft 3. G. CARO. Deux villages alsaciens au temps de Charlemagne. Pour servir à apprécier l'importance des « tradiciones Wizenburgenses » au point de vue de l'histoire économique (les villages sont ceux de Laubach et de Preuschdorf, près de Wörth. De la condition économique à l'époque carolingienne on ne peut avoir qu'une idée incomplète si l'on s'éternise à étudier la propriété foncière de l'Église; l'auteur montre ce qui se dégage des « tradiciones » en ce qui concerne la propriété foncière de l'Église). — K. RIEDER. Les Amis de Dieu; 2^e article (ce que les lettres de l'Ami de Dieu nous disent des rapports de ce dernier avec l'évêque de Constance Henri III n'a pas de réalité historique, c'est une invention de Nicolas de Laufen). — B. ALBERS. Deux listes de livres tirées des manuscrits de la Palatine (elles proviennent de l'abbaye bénédictine d'Odenheim, en Bade, et du monastère augustinien de Frankenthal, près de Worms). — H. WITTE. La margravine Agnès de Bade, duchesse de Slesvig (née en 1408; d'après le t. III des *Regesten der Markgrafen von Baden u. Hachberg*). — A. WAHL. Les rapports économiques de l'Alsace-Lorraine avec la France et l'Allemagne avant la Révolution française (extraits de trois mémoires rédigés en 1787 : 1^o Observations sommaires de M. Hocquart, premier président du Parlement de Metz; 2^o Observations du baron de Spon, premier président du Conseil souverain à Colmar; 3^o Mémoire « pour la Lorraine et les Trois-Évêchés »).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Le 25 septembre dernier est mort, âgé de soixante-huit ans, M. Gustave DESJARDINS, ancien archiviste des départements de l'Aveyron, de l'Oise et de Seine-et-Oise. On lui doit le *Cartulaire de l'abbaye de Conques, en Rouergue*. Après la mort d'A. de Montaiglon, il avait inauguré à l'École des chartes un cours de classement des archives qui avait été fort apprécié. Il avait étudié plus particulièrement les archives du Conseil d'État et il y avait trouvé la matière d'un excellent mémoire qui a jeté un jour tout nouveau sur l'organisation de ce rouage si important de l'ancienne administration royale (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1898).

— Le 26 octobre est mort, âgé de soixante-onze ans, M. Louis BLANCARD, ancien archiviste du département des Bouches-du-Rhône. On lui doit deux volumes d'importants *Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge*, ainsi que divers travaux estimés de numismatique.

— M. Eugène MÜNTZ est mort le 30 octobre, à l'âge de cinquante-sept ans. Il était d'Alsace, né à Sultz-sous-Forêt le 11 juin 1845. Après avoir terminé ses études de droit, il se tourna vers l'érudition et porta dans ses recherches sur l'histoire de l'art une grande puissance de travail et une force remarquable d'assimilation. Sans grande originalité de pensée, sans peut-être même posséder un sens artistique bien personnel, il a publié un grand nombre de documents et de gros ouvrages où les historiens de l'art puiseront pendant longtemps avec profit : *les Arts à la cour des papes aux XV^e et XVI^e s.* (4 vol., 1878-1898); *Raphaël* (1881); *les Précurseurs de la Renaissance* (1882); *Donatello* (1885); *Histoire de l'art pendant la Renaissance* (1892-1895); *Florence et la Toscane*, un de ses meilleurs ouvrages et qui lui appartient le plus en propre (1897); *Léonard de Vinci*, etc. Il y fit passer la substance de ce qui a été écrit de meilleur sur ces divers sujets en Allemagne, en Angleterre, en Italie; c'est, à ce point de vue, d'excellente vulgarisation. Le labeur considérable exigé par tant de travaux, les obligations officielles et autres qu'il s'était imposées épuisèrent une santé qui n'avait jamais eu l'apparence bien robuste, et il est parti prématurément, laissant derrière lui d'autres travaux que lui seul eût été capable de mener à bonne fin. Comme ses manuscrits ont été déposés à la Bibliothèque nationale, cet excellent travailleur continuera d'être utile longtemps même après sa mort.

— Parmi les cours professés à l'École russe des hautes études sociales, nous indiquerons ceux de MM. M. KOVALEVSKY, l'Angleterre au

xvii^e siècle. Les Origines des États-Unis de l'Amérique du Nord. Histoire économique de l'Europe; les corporations et la question ouvrière au moyen âge, et Histoire des classes sociales en Russie; le Droit constitutionnel; N. KAREIEFF, le Rôle de l'individu dans l'histoire; M. TAMAMSCHIEFF, Études sur l'histoire de l'Asie antérieure; l'Islamisme et le califat; Th. VOLKOFF, les Principes généraux de l'anthropologie; E. ANITCHKOFF, le Paganisme russe ancien et moderne; J. STCHOUKINE, le Mouvement religieux et social aux xiv^e et xv^e siècles; N. KARYSCHIEFF, Principes d'économie politique; les lois de la production, de la distribution, de l'échange.

— Voici l'énumération des thèses qui seront soutenues à l'École des chartes les 26, 27 et 28 janvier 1903 : BARBEY, *Louis de Chalon, prince d'Orange (1390-1463)*; BOINET, *la Miniature carolingienne dans le nord de la France*; BOURGIN, *Histoire de la commune de Soissons*; BRUEL, *Olivier de Clisson, connétable de France*; CLOUZOT, *les Marais de la Sèvre-Niortaise (X^e-XVI^e siècle)*; DUMAS, *le Conseil des prises (XVII^e-XVIII^e siècle)*; ESQUER, *François de Valois, duc d'Anjou (1554-1584)*; FAGES, *Jean, duc de Normandie (1319-1350)*; GIRARD, *les États du Comtat-Venaissin jusqu'à la fin du XVI^e siècle*; GRIVEAU, *Geoffroi de Saint-Victor et les Victorins (fin du XII^e siècle)*; IMBERT, *les Péages du Rhône, de Tournon à la mer*; LEMAITRE, *Gilles li Muisis*; MARTIN, *la Politique extérieure d'Alfonse II d'Aragon (1162-1196)*; DE PANGE, *Catalogue des actes de Ferri II de Lorraine (1251-1303)*; PIGALLET, *Étude sur Concini, maréchal d'Ancre (1610-1617)*.

— A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée de M. Georges PERROT à l'École normale supérieure, ses élèves et amis ont publié un recueil de mémoires paru à la librairie Albert Fontemoing sous le titre : *Mélanges Perrot, recueil de mémoires concernant l'archéologie classique, la littérature et l'histoire anciennes*. Voici l'indication de ceux de ces mémoires qui ont un intérêt proprement historique : BLOCH (G.), Hellènes et Doriens; BOISSIER (Gaston), Introduction de la rhétorique grecque à Rome; BOUCHÉ-LECLERCQ (A.), les Reclus du Serapeum de Memphis; CAGNAT (R.), le Castellum de Kherbet-Ksar-Tir (Algérie); CLERC (M.), la Bataille navale de Tauroentum; CROISSET (Maurice), Date de la troisième *Olynthienne*; DECHARME (P.), la Loi de Diopéithès; DOERPFLD (W.), Das homerische Ithaka; FOGÈRES (G.), Encore le Lyciarque et l'Archiéreur des Augustes; GAUCKLER (P.), Centenarius, terme d'art militaire; GUIRAUD (P.), Notes sur un passage d'Aristote; GSELL (S.), Notes sur des antiquités puniques trouvées en Algérie; HAUSSOULLIER (B.), Inscriptions grecques de l'Extrême-Orient grec; HELBIG (W.), le Currus du roi romain; HOLLEAUX (M.), le Prétendu traité de 306 entre les Rhodiens et les Romains; LEGRAND (Ph.), l'Oracle rendu à Chairéphon; LOVATELLI (comtesse Ersilia-Caetani), l'Isola Tiberina; RADET (G.), Sur un point de l'itinéraire d'Alexandre en Asie Mineure; REINACH (Théodore), Un ostrakon littéraire de Thèbes; VIDAL DE LA BLACHE (P.), les *Purpurariæ* du roi Juba; WEIL (H.), Nouvelles

tablettes grecques provenant d'Égypte; WOLTERS (P.), Loco sigilli. (Un volume in-8°. Prix : 30 fr.)

— Pour honorer la mémoire de Paul FAVRE, si prématurément enlevé à l'érudition, ses amis ont composé un volume de mélanges qui, après une longue préparation, vient enfin de paraître chez A. Picard : *Mélanges Paul Fabre. Études d'histoire du moyen âge* (in-8°, xxxvi-498 p., 1 portr., héliogr. et fig. Prix : 25 fr.). En voici la table des matières : DIGARD (G.), Étude sur l'œuvre historique de Paul Fabre; DUCHESNE (Mgr), De l'origine des évêchés et provinces ecclésiastiques dans le Bruttium et la Lucanie; MONOD (G.), Sur un passage de Paul Orose; KURTH (G.), De la nationalité des comtes francs au VI^e siècle; CHATELAIN (E.), Fragments de Grégoire le Grand en semi-onciale; DELEHAYE (H.), Saint Cassiodore; MORIN (G.), l'Inscription de Clematius et la légende des onze mille vierges; OMONT (H.), Trois diplômes carolingiens; BOURGEOIS (E.), l'Assemblée de Mersen; PFISTER (C.), l'Archevêque de Metz Drogon (823-856); IMBART DE LA TOUR, les Colonies agricoles et l'occupation des terres désertes à l'époque carolingienne; BRESSLAU (H.), les Plus anciennes chartes du monastère de Saint-Afra, à Augsbourg; FOURNIER (Paul), De quelques collections canoniques issues du décret de Burchard; PROU (M.), Examen de la charte de fondation de Saint-Léonard de Bellême, confirmée par Philippe I^{er}; BLONDEL (G.), Étude sur les droits régaliens et la constitution de Roncaglia; ENLART (C.), De l'influence germanique dans les premiers monuments gothiques du nord de la France; NOVATI (F.), Un poème inconnu de Gauthier de Châtillon; AUVRAY (L.), Un poème rythmique et une lettre d'Étienne de Tournai; DIGARD (G.), la Fin de la seigneurie de Tusculum; OTTENTHAL (E. v.), l'Administration du Frioul sous les patriarches d'Aquilée; GUIRAUD (J.), Saint Dominique a-t-il copié saint François? GRAUERT (H.), Jourdain d'Osnabruck et la « Notitia sæculi » BERGER (Samuel), Une bible française copiée en Italie; BERTAUX (E.), le Mausolée de l'empereur Henri VII à Pise; DELABORDE (H.-F.), Un registre égaré du trésor des chartes; KIRSCH (J.-P.), Note sur deux fonctionnaires de la Chambre apostolique au XIV^e siècle; MANTEYER (G. DE), la Suite de la Chronique d'Uzerche (1320-1393); JORDAN (E.), la Faillite des Buonsignori; PÉRATÉ (A.), Un « triomphe de la mort » de Pietro Lorenzetti; NOLHAC (P. DE), Un nouveau manuscrit de la bibliothèque de Pétrarque; VALOIS (Noël), Jeanne d'Arc et la prophétie de Marie Robine; DELISLE (L.), Notes sur une ancienne traduction française des « Économiques » d'Aristote; MUNTZ (E.), les Premiers historiens des mosaïques romaines.

— Le fascicule 138 de la *Bibliothèque de l'École des hautes études* est formé d'*Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, par M. B. HAUS-SOULIER (Bouillon, 1902, xxxii-323 p.), études qui doivent leur nouveauté aux textes épigraphiques découverts soit par l'auteur lui-même pendant les fouilles qu'il a dirigées en 1895 et en 1896 à Didymes, soit par les missionnaires de la Direction des musées de Prusse à Milet.

Elles donnent une histoire fragmentaire de Milet d'Alexandre le Grand à Caligula.

— M. G. DE MANTEYER a publié dans le *Moyen âge*, pendant le courant de 1901, une série de *Notes additionnelles* à ses *Origines de la maison de Savoie en Bourgogne (910-1060)*; il les a réunies en un volume qui continue et complète son précédent ouvrage; aussi le volume actuel porte-t-il une double pagination: l'une qui lui est propre (p. 1-126), l'autre qui continue (p. 257-505). Les tables se rapportent à l'ouvrage entier: 1^o liste des travaux édités et des recueils de textes diplomatiques imprimés ou manuscrits; 2^o liste des sources narratives; 3^o répertoire chronologique; 4^o noms de lieux et de personnes (Bouillon, 1901, 208 p.).

— M. Antoine THOMAS a fait réimprimer, avec quelques additions, l'article sur *Hérec de Beaujeu, maréchal de France, et les derniers vicomtes d'Aubusson*, qu'il avait donné pour les *Beiträge zur romanischen und englischen Philologie*, recueil destiné à honorer le savant romaniste de Bonn W. Færster. Sous cette forme définitive, il a paru dans le *Bulletin de correspondance de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse* et forme le cinquième fascicule des « Notes et documents pour servir à l'histoire de la Marche limousine, » travaux préparatoires à une histoire de la Marche que M. Thomas aura bientôt terminée.

— Nicolas Rumet a été maire ou, comme on disait alors, maieur d'Abbeville en 1560-61 et en 1562-63; son fils François en 1589-90 et en 1599-1600. Le premier a écrit en latin une *Historia Picardiae*, qui commence à Brutus, et le second une *Chronique du pays et comté de Ponthieu*, qui ne présente guère qu'un intérêt tout local et pour quelques années du xvii^e siècle. M. Ernest PRAROND en a tiré des extraits, trop souvent dénués de valeur, pour l'histoire d'Abbeville; dans son introduction, il a donné sur les événements qui se sont passés à Abbeville durant la magistrature de ces deux notables bourgeois des renseignements empruntés aux archives de la ville. Cette dernière partie est à peu près la seule qui présente quelque intérêt: *Nicolas et François Rumet; « De Abbavilla, capite comitatus Pontivi, excerptum ex Historia Picardiae Nicolai, » et suivi d'Extraits de la Chronique du pays et comté de Ponthieu de François* (Picard, 1902, LXXIV-85 p. in-4^o).

— *L'Obituaire et le nécrologe des Cordeliers d'Angers*, publié par le P. UBALD D'ALENÇON (Angers, Germain et Lachèse, 1902, in-12), ne date que du xvii^e siècle, mais c'est la copie d'un recueil plus ancien remontant jusqu'au xiii^e. Les Franciscains ont joui d'une grande faveur à Angers comme partout ailleurs en France et ce couvent avait été choisi comme lieu de sépulture par les plus grandes familles du pays; on devine quel intérêt peut présenter pareil document. L'éditeur a copieusement annoté le texte et ajouté un appendice relatif au xvii^e et au xviii^e siècle.

— Le *Bulletin* publié par la Société archéologique de Béziers passe à bon droit pour une des meilleures collections scientifiques du midi de la France ; cette Compagnie sacrifie encore peut-être un peu trop aux Muses, mais les trente volumes édités par elle renferment quantité d'excellents mémoires d'histoire et d'archéologie ; la table générale qui vient d'en paraître (Béziers, Sapte, 1901, in-8°) facilitera l'usage de cet utile recueil.

— Comme la plupart des grands dépôts d'archives d'Europe, celui du Vatican ne possède pas d'inventaire complet ; toutefois, les anciens archivistes en ont dépouillé plus ou moins complètement certains fonds considérables. L'usage de tous ces inventaires, très étendus et parfois rédigés sous une forme assez énigmatique, n'est pas toujours facile. Tous ceux qui fréquentent ces archives, aujourd'hui largement ouvertes, sauront gré au R. P. L. GUÉRARD d'avoir publié les notes prises par lui sur ces anciens travaux : *Petite introduction aux inventaires des archives du Vatican* (Paris, Picard, 1901, in-8°).

— Parmi les évêchés créés en Gaule aux temps mérovingiens, il en est un, celui d'*Arisitum*, dont l'emplacement est encore mal connu. Longtemps on l'a mis dans le Larzac, puis J. Quicherat, dans un élégant mémoire, avait rapproché ce nom de celui de la baronnie d'Hierle, en latin *Arisidium*. Enfin, M. Longnon avait proposé d'identifier *Arisitum* et la ville d'Alais, qui aurait recouvré au xiv^e siècle le titre épiscopal perdu depuis près de mille ans. Cette hypothèse ingénieuse a fait fortune et la plupart des savants, sauf Quicherat qui tenait beaucoup à ses opinions, l'ont adoptée. Si Quicherat vivait encore, il aurait de quoi se réjouir, car il verrait son sentiment repris et soutenu à l'aide de nouveaux arguments. M. l'abbé Louis SALTET (*Bulletin de littérature ecclésiastique*, juillet-octobre 1902), s'aidant de raisons philologiques, rejette la formule *Arisitum* = Alais et place cette localité perdue dans le pays d'Hierle ; il cherche à démontrer comment *Arisitum* n'a jamais pu devenir *Alais* (ou mieux *Alès*), la métathèse de *r* en *l* lui paraissant dans ce cas tout à fait extraordinaire. Bien plus, il s'attache à prouver qu'un des textes allégués par M. Longnon, une généalogie des Carolingiens, est bien trop postérieur et trop fautif pour être d'un grand poids ; ce texte, que l'auteur étudie dans un mémoire des *Mélanges L. Couture*, serait un faux impudent, fabriqué à Metz au xiii^e siècle, sur des mémoires peu sûrs, et n'aurait par suite aucune valeur probante en la question. Le mémoire de M. Saltet est bien conduit ; l'auteur ne nous paraît pas, toutefois, avoir renversé la thèse de M. Longnon, thèse qui nous semble très séduisante et répondre à toutes les données du problème ; attendons pour conclure la réplique du savant géographe. Remarquons seulement que la phrase de la généalogie où l'on affirme que l'évêché d'*Arisitum* est contigu à celui d'*Uzès* est peut-être une addition du xii^e siècle, comme le suppose M. Saltet, mais rien n'empêche de croire cette glose, sans portée pour l'objet de l'auteur, empruntée à un texte ancien.

A. M.

— Dans *Notices et extraits d'un manuscrit des Archives d'État à Turin*, M. l'abbé Ch. MARCHAND (extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*. Angers, Germain et Grassin, 1901) établit que le manuscrit intitulé « Négociations de M. de Brissac ès années 1550-1555 » n'est pas, comme l'avait cru M. Molard, le registre où Brissac gardait copie de sa correspondance, mais simplement une collection de copies faites au XVII^e siècle seulement d'après des originaux ou, plus probablement, des copies antérieures. Il ne contient rien qui ne soit dans le manuscrit de Carpentras 481. D'après l'un et l'autre, M. Marchand publie quelques documents inédits : deux lettres de Catherine (1552), des lettres de Brissac à Montmorency (1550), au roi, à M. de Selve (1550-1551), une lettre de Marillac (1551), enfin des lettres closes de Henri II sur les finances du Piémont (1557).

— M. l'abbé ERHARD, dans son étude sur *l'Ambassade du prince coadjuteur Louis de Rohan à la cour de Vienne, 1771-1774* (Strasbourg, Schlesier et Schweickhardt, 1901, 98 p. in-8^o), nous donne l'introduction au recueil des dépêches du cardinal à la cour de France qu'il se propose de publier plus tard. Jusqu'ici, tout le monde, M. le duc de Broglie au XIX^e comme M. le duc de Lévis au XVIII^e siècle, avait été d'accord pour constater l'incapacité diplomatique de ce fastueux personnage, si peu sympathique à tant d'autres égards. M. Erhard nous affirme qu'en lisant sa correspondance on aura une opinion « un peu plus avantageuse » de celui dont Marie-Thérèse disait qu'il était « un gros volume farci de bien mauvais propos, » sans aller cependant jusqu'à prétendre avec l'abbé Georgel, son secrétaire intime, que le futur cardinal avait « rempli son office avec des nuances qui caractérisent l'homme de génie et l'homme d'État. » Nous verrons bien ; en attendant, ce qu'on peut dire de plus concluant pour sa défense, c'est que, si même, durant son séjour à Vienne, il avait été cet homme d'État, il n'aurait pas réussi, je le crains, à pousser Louis XV ni d'Aiguillon, et pas davantage Louis XVI et Maurepas, à intervenir efficacement en faveur de la Pologne.

— C'est peut-être bien se tromper que d'enregistrer parmi les livres d'histoire l'ouvrage de M. Fernand MARTIN, *la Journée des piques (20 juin 1792)*, avec ses appendices en partie bizarres : *Fructidor, 1815, 16 mai 1877, le Troisième Empire* (Clermont-Ferrand, Juliot, 1902, 240 p. in-18). On pense bien que l'auteur, qui se présente à nous comme ancien chef de cabinet d'un préfet bonapartiste sous « l'ordre moral », n'est guère disposé à parler de la Révolution en narrateur impartial. Son récit est d'ailleurs par moments d'un romantisme qui semblerait l'effet d'une gageure. On y voit apparaître un canon, hissé dans l'appartement royal aux Tuileries, qui, montrant sa gueule béante, semble dire : « Que suis-je venu faire ici ? Je voudrais bien m'en aller ! » et qui, plus tard, « redescend l'escalier, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris. » Puis, c'est « un petit trottin » qui « rêve à son Marius ; » ailleurs encore c'est une des piques,

des fameuses piques de la journée, qui tombe des mains d'un patriote ivre, « cabriole dans les escaliers, se sauve épouvantée et se cache enfin à plat dans un couloir. » Quel peut bien être le public auquel s'adressent des élucubrations fantaisistes de ce genre?

— En juillet 1797, Esseïd-Aly-Effendi, envoyé de la Porte ottomane, fut la coqueluche de tout Paris et les femmes surtout accoururent auprès du représentant de Sa Hautesse, venant pour le voir, comme l'a dit le poète latin, mais surtout pour être vues elles-mêmes. M. Maurice HERBETTE a voulu fixer les détails de ce curieux épisode des toquades parisiennes dans son volume *Une ambassade turque sous le Directoire* (Paris, Perrin et Cie, 1902, 843 p. in-18, planches); on le lit non sans plaisir, car il est bien écrit et consciencieusement documenté, mais il paraît néanmoins un peu long quand on songe à l'insignifiance absolue du personnage qui mit d'abord en émoi les mondaines du temps, depuis Mme Tallien jusqu'à la belle Lange, et finit très vite par lasser l'attention publique, si bien que, lorsqu'il s'en alla cinq ans plus tard, en juillet 1802, on ignorait généralement à Paris qu'il était resté comme interné dans un coin de la capitale. Assurément, si le digne Esseïd avait rédigé des mémoires secrets, si l'on possédait une correspondance donnant ses impressions immédiates sur l'impudence des gïaours occidentaux, on prendrait grand plaisir à déguster ces turqueries authentiques. Mais, s'il fut un observateur ou un philosophe, il resta muet et disparaît si bien de la scène politique que son historiographie lui-même n'a pu savoir ce qu'il était devenu.

— M. le comte DE FAZY DU BAYET vient de publier (Paris, Champion, 1902, xxxiii-350 p. in-8°) la correspondance intime adressée par le général Annibal Aubert du Bayet à sa jeune femme, Jeanne-Armande Ponchot de Solières, pendant le temps de sa captivité à l'Abbaye, durant la Terreur, et, plus tard, pendant son séjour à l'armée de l'Ouest, à Toulon et à Constantinople, où il fut envoyé comme ambassadeur de la République française en l'an IV. Elle vint l'y rejoindre plus tard et eut la douleur de l'y voir mourir en décembre 1797, à l'âge de quarante ans. Plus tard, elle épousa le général Carra-Saint-Cyr et sa fille fut mariée au général Charpentier, ce qui explique que l'éditeur ait joint à cette correspondance des notices biographiques sur ces deux généraux. Les lettres d'Aubert du Bayet, personnage fort sympathique comme homme et comme citoyen, n'offrent pas tout l'intérêt qu'on pouvait espérer trouver dans les papiers d'un ancien président de l'Assemblée législative, d'un ancien ministre et d'un ambassadeur. Les épanchements adressés d'une prison très rigoureuse à sa « chère et bien respectable petite femme » étaient trop surveillés pour être bien intimes, et plus tard la générale ne semble pas s'être intéressée davantage à la politique. Quelques boutades violentes sur son entourage (car le général n'était évidemment pas commode à vivre et il l'avoue lui-même), quelques descriptions de modes nouvelles, des réglemens d'affaires privées, des projets

de mariage pour une fille âgée de dix ans, des assurances d'affection évidemment très sincères, mais un peu monotones, c'est à peu près tout ce qu'on trouve dans notre volume. M. le comte de Fazy du Bayet n'a pas sans doute l'habitude de déchiffrer des manuscrits et a mal lu plusieurs des noms propres qu'il rencontrait sur son chemin. Il n'y a jamais eu de conventionnels *Roipig* et *Pironaux*; il faut lire *Montaut*, *Gondrecourt*, *Truguet*, *dom Ramel*, *Altona*, *Hanau*, etc., pour *Montant*, *Goudrecourt*, *Fruguet*, *de Ramels*, *Altova*, *Hanaw*, etc. A la p. 261, il y a une amusante méprise dans une lettre de Merlin à Aubert du Bayet, où le fougueux conventionnel parle « d'un tas de j[ean]s f[outre]; » l'éditeur a remplacé les lettres manquantes par « j[ournaux] f[rançais]. »

— M. F. KIRCHEISEN, de Leipzig, nous présente sa *Bibliographie napoléonienne* (Paris, R. Chapelot, 1902, 188 p. in-8°) comme un extrait de sa propre collection de travaux historiques sur la période révolutionnaire (1789-1815), « qui compte plus de trente mille ouvrages. » Il est encore loin d'être complet, et d'ailleurs la production contemporaine si prodigieusement active sur ce sujet distance forcément les plus zélés bibliographes; on ne se rend pas bien compte non plus en vertu de quel principe ou de quelle sélection il admet ou exclut tel et tel ouvrage (il citera, par exemple, *l'Histoire du Directoire* de « A. de Granier de Cassagnac (1851-1863), » mais ne mentionnera ni celle de Barante (1855), ni celle de M. Sciout (1895), la plus volumineuse et la plus récente de toutes). Mais, tel qu'il est, le répertoire napoléonien de M. Kircheisen, avec ses nombreuses rubriques, systématiquement groupées, rendra certainement des services, surtout à des travailleurs encore inexpérimentés, à la recherche de la littérature spéciale de leur sujet. Les indications du prix des ouvrages, surtout quand elles sont aussi sporadiques, nous semblent peu utiles pour la simple raison qu'il serait assez difficile d'acheter aujourd'hui chez leurs éditeurs bon nombre des ouvrages catalogués ici, et que les prix des *antiquaires* sont tout différents. Ce sont ces derniers qu'il pourrait être commode d'avoir sous les yeux au moment de procéder à l'acquisition d'un livre ou d'une bibliothèque spéciale.

— Était-il bien urgent de nous donner un livre nouveau sur les origines et la jeunesse de Napoléon Bonaparte après tous les travaux approfondis que nous avons vus paraître dans ces dernières années? M. J.-B. MARGAGGI, conservateur de la bibliothèque d'Ajaccio, auteur de *Fleuve de sang*, roman corse, et des *Chants de la mort et de la vendetta*, l'a pensé puisqu'il a écrit son ouvrage *la Genèse de Napoléon* (Paris, Perrin et Cie, 1902, 445 p. in-8°, avec un portrait de Laetizia Ramolino). Il l'a fait dans un esprit de patriotisme local très facile à comprendre et avec un lyrisme un peu exubérant, qui fatigue à la longue, mais sans ajouter rien de nouveau à ce que nous savions déjà. On remarquera même, non sans quelque surprise, que le chapitre ix de son livre, intitulé plus spécialement *la Genèse de Napoléon*,

compte trois pages à peine et que le chapitre x, *Développement de Napoléon*, en remplit exactement une seule, ce qui n'est pas beaucoup. En sortant de cette lecture, on relit avec un double plaisir les pages si sobres et si remplies de faits de la *Jeunesse de Napoléon* de M. Chuquet.

— M. l'abbé Paul CALENDINI, de la Flèche, entreprend de publier les *Annales fléchoises et la vallée du Loir*, revue mensuelle illustrée, historique, archéologique, artistique et littéraire. C'est, sous une autre forme, la suite du *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Flèche*.

— Le 3^e fascicule des *Sources de l'histoire de France*, par M. Aug. MOLINIER, vient de paraître. Il est consacré aux Capétiens de 1180 à 1328 (A. Picard, 1903. In-8^e, 248 p.).

— Le tome VIII de l'*Histoire du droit et des institutions de la France*, par M. GLASSON, est en vente à la librairie Pichon (LV-546 p.). Il commence la période moderne ou « Époque monarchique » et contient trois chapitres : les sources du droit, la condition des personnes, la famille.

Allemagne. — On annonce la mort du professeur J. HETTNER, directeur du musée provincial de Trèves depuis sa fondation, en 1877 ; il était le fils de l'historien Hermann Hettner. Ses travaux se rapportent surtout à l'histoire ancienne d'Aix-la-Chapelle et du « Limes ; » il a écrit de nombreux mémoires sur les antiquités romaines de Trèves. Depuis 1882, il dirigeait la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*.

— M. Joh. HALLER, « assistant » à l'Institut historique de Rome, a été nommé professeur extraordinaire pour l'histoire du moyen âge et directeur du séminaire pour les sciences auxiliaires de l'histoire à Marbourg. Il succède à Karl Brandt, nommé à Göttingue.

— Le Congrès annuel des historiens aura lieu à Heidelberg du 14 au 19 avril.

— Le « Bibliographisches Institut » de Leipzig a commencé une sixième édition du *Meyer's Grosses Konversations-Lexikon*. Le tome I, que nous venons de recevoir (1902, VIII-903 p.), va de A à *Astignatismus*. Les articles ont été soigneusement mis au courant de la science, les gravures, cartes et planches en couleur revues et augmentées. Les cartes et planches, qui contiennent un grand nombre d'objets et de noms, sont accompagnées de tables hors texte qui les rendent à la fois plus claires et plus faciles à consulter. L'article consacré aux Alpes, avec ses cartes des cols et passages, des populations qui en habitent les versants, des terrains dont elles sont formées et des plantes qui y vivent, peut être pris pour modèle.

— L'Exposition industrielle de Dusseldorf a attiré l'attention sur un certain nombre d'ouvrages concernant l'histoire politique ou l'histoire de la civilisation dans la région du Rhin. Nous signalerons ici deux de

ceux qu'a publiés la librairie Bagel, qui édite depuis un certain nombre d'années, sous le nom de *Die Rheinlande*, une fort belle revue illustrée qui est l'organe de la *Freie Vereinigung Dusseldorfer Künstler*. C'est à l'instigation d'une autre Société, le *Kunstverein für die Rheinlande und Westphalen*, que M. Friedrich SCHAARSCHMIDT vient de publier un magnifique ouvrage sur l'histoire de l'art à Dusseldorf, principalement au XIX^e siècle, *Zur Geschichte der Dusseldorfer Kunst* (1902, VII-384 p. in-4°, avec 250 grav.). Les deux premiers chapitres sont consacrés à une histoire sommaire de l'art à Dusseldorf depuis la guerre de Trente ans jusqu'à l'époque de Cornelius et de Schadow. C'est à partir de 1818 que Cornelius, auquel on sut gré d'avoir refusé la direction, qui lui était offerte, de l'Académie de Munich, imprima à celle de Dusseldorf une impulsion considérable. M. S. donne des détails fort intéressants sur les travaux qu'il accomplit et sur ceux de ses principaux élèves, Deger, Carl et André Muller, Ittenbach, etc. La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude du mouvement artistique qui ne se rattache pas directement à l'Académie, et la troisième à l'art moderne, d'abord aux peintres de genre, tels que Knaus, Vautier, Wilhelm Sohn, Munkacsy, Hoff, qui ont laissé à Dusseldorf une empreinte, puis aux interprètes de la peinture religieuse et historique, tels qu'Édouard de Gebhardt et Pierre Janssen. D'excellentes illustrations augmentent puissamment l'intérêt de ce remarquable ouvrage. — L'autre volume, plus modeste, du professeur Édouard ROTHERT, *Rheinland-Westphalen im Wechsel der Zeiten*, se compose essentiellement de dix-sept cartes accompagnées de notices dont la lecture peut être recommandée à ceux qui veulent se rendre compte des vicissitudes par lesquelles a passé la vallée du Rhin depuis 2,000 ans. Les cartes sont un peu élémentaires, mais les notices ont été rédigées avec beaucoup de soin. Elles permettent de suivre aisément les diverses étapes des luttes qui se sont engagées entre Français et Allemands depuis plusieurs siècles pour la possession de la vallée du Rhin. Sous une apparence d'utilité locale, le travail de M. Rothert se rattache véritablement à l'histoire générale de l'Europe. Les dernières cartes auront un intérêt particulier pour les économistes; elles nous montrent, avec statistiques à l'appui, quel a été dans la seconde moitié du XIX^e s. le développement de cette région privilégiée au point de vue de l'accroissement du nombre des habitants, des progrès économiques de toute sorte, de l'essor industriel et commercial, du développement des moyens de transport et des voies de communication. G. B.

Autriche-Hongrie. — On annonce la mort de MM. Ferdinand KALTENBRUNNER, professeur des sciences auxiliaires de l'histoire à l'Université d'Innsbruck; — Ludwig ZITKOVZKY, privat-docent pour l'histoire du moyen âge à l'Université de Vienne; — Franz KRONES, professeur d'histoire à Graz, connu par son *Handbuch der Geschichte Oesterreichs*, en 5 vol., et par ses travaux sur l'histoire d'Autriche au temps des guerres françaises et de la Restauration.

Suisse. — La Société générale d'histoire suisse s'est réunie à Zoug le

23 et le 24 septembre dernier. Parmi les travaux qui lui ont été présentés, il convient de signaler celui de M. le professeur G. TOBLER, de Berne, sur le club suisse fondé à Paris, en juin 1789, sous la présidence du Fribourgeois Nicolas-André Castella. Le but de cette société, composée presque exclusivement de Suisses romands et surtout de Fribourgeois, était de faire de la propagande révolutionnaire en Suisse et d'y renverser les gouvernements aristocratiques des cantons. M. le professeur A. Stern, de Zurich, avait déjà retracé l'activité du club suisse d'après les rapports secrets d'espions conservés dans les archives bernoises. A l'aide des protocoles des séances, qu'il a retrouvés, M. Tobler a fait une peinture vivante des réunions et des agissements de cette société populaire. L'enthousiasme du début ne se maintint pas longtemps ; le manque de ressources, l'indifférence ou le mépris des hommes politiques et des journaux de Paris, l'insuffisance des personnalités qui étaient à la tête du club suisse paraissent avoir été les causes principales d'une rapide décadence. En août 1790, le club avait cessé d'exister. Suivant M. Tobler, il ne faut pas s'exagérer l'importance et l'efficacité de la propagande poursuivie en Suisse, durant ces quelques mois, à l'aide de correspondances et de brochures politiques ; mais ce sont les organisateurs du club suisse qui ont conçu les premiers le projet de réformer leur pays avec l'appui de la France.

— Au moment où Genève se prépare à célébrer, avec le 300^e anniversaire de l'« Escalade » du 22 décembre 1602, le triomphe définitif de son indépendance sur les prétentions du duc de Savoie, M. Henri FAZY a eu l'excellente idée de donner une suite à sa *Guerre du pays de Gev, 1589-1601*. Ce nouveau volume, intitulé : *Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade, 1597-1603* (Genève, Kündig, 1902, in-8°), est un nouveau témoignage du talent de narration de l'historien genevois ; il se lit avec un vif intérêt. Durant ces huit années, le nom de Genève est mêlé à quelques-uns des grands faits de la politique européenne : la paix de Vervins, le traité conclu à Paris entre Henri IV et Charles-Emmanuel (février 1600), la guerre de Savoie, la paix de Lyon, le complot de Biron, l'Escalade, enfin, qui, en troublant une paix mal assurée, inaugure une période de malaise international à laquelle le traité de Saint-Julien mit fin en juillet 1603. A ce titre, le livre de M. Fazy est mieux qu'un fragment d'histoire locale. S'il est permis d'exprimer un regret, c'est que l'auteur, qui connaît si bien les archives genevoises, n'ait pas fait la part plus grande aux sources étrangères, inédites ou imprimées¹.

— Le t. VIII de l'*Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der Helvetischen Republik (1798-1803)*, publiée par M. Jean STRICKLER, vient de paraître (Berne, impr. Staempfli, 1902, in-4° de 1607 p.). Il embrasse la période de mai à septembre 1802. Les dissensions intestines de la

1. Des quatre lettres de Henri IV à la seigneurie de Genève, que M. Fazy publie comme inédites, trois sont imprimées dans le *Recueil des lettres missives*.

Suisse ont atteint leur apogée; les fédéralistes, victorieux, vont écraser le gouvernement unitaire, réfugié à Lausanne, lorsqu'arrive la proclamation de Bonaparte, datée de Saint-Cloud 30 septembre, imposant aux dix-huit cantons la médiation du premier consul et convoquant à Paris la *consulta* helvétique. M. Strickler a réuni, en appendice, les projets de constitutions cantonales élaborés en août et septembre 1802.

— Les éditeurs Benziger, à Einsiedeln, mettent en vente la première livraison d'une *Histoire de l'abbaye princière de Notre-Dame d'Einsiedeln* (1902, 64 p. in-4°). Le nom de l'auteur, le P. Odilon RINGHOLZ, archiviste de l'abbaye, est une sûre garantie de la valeur scientifique d'un ouvrage sur lequel nous aurons à revenir.

Grande-Bretagne. — Le 6 octobre dernier est mort le chanoine RAWLINSON. Professeur d'histoire ancienne à l'Université d'Oxford jusqu'en 1888, il a composé, outre une traduction d'Hérodote, la meilleure qu'il y ait encore en anglais, beaucoup d'ouvrages appréciés sur l'histoire ancienne de l'Orient classique, bien qu'il ne fût pas plus en état de lire les inscriptions en hiéroglyphe qu'en caractères cunéiformes. Le meilleur de ses ouvrages est intitulé *Five great monarchies of the ancient eastern world*; il fut complété par une Histoire de la Parthie, puis une Histoire de la Perse, que formèrent la sixième et la septième de ces grandes monarchies. Grand ami de Gladstone, qui le fit nommer chanoine de Cantorbéry en 1872, Rawlinson partagea ses idées sur la Bible et se proposa, dans tout ce qu'il écrivit, de prouver que l'égyptologie et l'assyriologie confirmaient à chaque pas la vérité littérale des Écritures.

— On peut lire avec fruit dans la collection des petits manuels Hoepli (Milan) la *Storia d'Inghilterra*, par M. BRAGAGNOLLO; c'est un résumé généralement exact et intelligent, bien proportionné, quoique des événements tout récents (occupation de l'Égypte et guerre du Sud-Afrique) y soient assez longuement développés. Il s'arrête à la mort de la reine Victoria.

— L'agrandissement du P. Record Office, dont les bâtiments sont maintenant terminés, a conduit à démolir l'ancienne Chapelle des rôles, noyau primitif du palais actuel des Archives, car elle tombait en ruines; mais, sur l'emplacement, on a construit une vaste salle, dont on a fait un musée, où l'on a recueilli tous les débris encore existants de l'ancienne Chapelle et où l'on a exposé quelques spécimens intéressants des documents conservés dans ce vaste dépôt, depuis le Domesday book jusqu'au rôle du couronnement de la reine Victoria. Le catalogue de ce musée ne peut manquer d'intérêt; en voici le titre: *Catalogue of manuscripts and other objects in the Museum of the P. Record Office, with brief, descriptive and historical notes*, par sir H. C. Maxwell LYTE (Londres, Eyre et Spottiswoode, 1902, 99 p.).

— Dans un article sur la diplomatie des archives galloises qui a paru dans la revue publiée par la Société de Cymmrodorion (1901),

M. Hubert HALL a donné d'intéressants détails sur ces archives, avec la liste de ces dépôts où l'on en conserve les débris, une classification de ces archives quant aux dépôts où ils sont conservés et quant à leurs caractères diplomatiques (*The diplomatics of welsh Records*, 15 p.).

— A côté de la série des *Calendars*, le P. Record Office publie celle des *Lists and Indexes*, qui contiennent l'inventaire sommaire et parfois simplement numérique de certains fonds. A signaler particulièrement le numéro XV : *List of Ancient Correspondence of the Chancery and Exchequer preserved in the P. R. O.* On y trouvera l'inventaire sommaire de cinquante-huit volumes, où l'on a fondu avec l'ancien fonds des *Royal letters* (4,700 numéros) divers mélanges provenant de la chancellerie et environ 120 lettres provenant de l'ancienne série des « Parliamentary petitions. » Cette Liste, avec son index, est un précieux instrument de recherches (1902, 399 p. in-4°).

— Dans un mémoire sur le service de garde dans les forteresses féodales, tiré à part de l'*Archæological Journal* (juin 1902), M. J. H. ROUND établit que ce service, dont on put d'assez bonne heure se dispenser par une rente en argent, a persisté en Angleterre jusque bien après la suppression des redevances féodales en 1661. Au XII^e siècle, du moins sous Henri II, le prix du rachat était, à l'ordinaire, égal aux gages donnés à un chevalier pour le service en campagne, soit huit deniers par jour. Le service de garde était dû par les détenteurs des manoirs qui étaient dans la mouvance du château, et ces manoirs étaient souvent fort loin du château où l'on devait assurer le service ; aussi l'étude de ces services permet-elle de pénétrer au cœur même de l'organisation baroniale. Les seize pages de la brochure de M. Round (*The Castle guard*. Londres, Harrison, 1902) jettent un peu plus de jour sur les institutions en même temps que sur la toponymie féodales.

— La librairie Longmans a réédité les célèbres Introductions historiques mises par feu l'évêque d'Oxford, WILLIAM STUBBS, en tête de ses éditions des chroniqueurs dans la collection du Maître des rôles (*Historical introductions to the Rolls Series*, by William Stubbs; collected and edited by Arthur Hassall. Longmans, 1902, vi-534 p. Prix : 12 s. 6 d.). On n'a pas tout donné : la partie d'érudition pure (études sur les manuscrits, sur les éditions antérieures, sur les sources utilisées par les chroniqueurs, sur l'autorité de leur témoignage) a été omise ; avec le reste, on a composé une suite de tableaux d'histoire qui se déroulent depuis le temps de saint Dunstan jusqu'au règne d'Édouard II, mais qui éclairent surtout le XII^e siècle et en particulier l'époque angevine. On a plaisir à revoir dans leur succession chronologique les portraits bien connus de Henri II, de Richard I^{er} et de Jean ; ils n'ont point vieilli, parce que leurs traits sont fournis par les auteurs contemporains ; l'abondante documentation dont Stubbs a su les entourer en fait la solidité. Mais quel dommage que l'on ait conservé, sans y rien changer, tout l'appareil critique ; qu'on se voie, aujourd'hui,

d'hui encore, renvoyé à de vieilles éditions, souvent difficiles à consulter et défectueuses ! Ne fallait-il pas, tout en maintenant les renvois de Stubbs, ajouter des renvois aux éditions plus modernes et vraiment au courant de la science ? N'est-il pas choquant de voir, par exemple, Roger de Hoveden allégué ici d'après le folio d'une édition du xv^e siècle, là d'après la page de l'édition de Stubbs lui-même ? Stubbs méritait qu'on le traitât comme un classique dont on respecte scrupuleusement le texte, mais dont on facilite l'intelligence aux générations actuelles. Ce tribut de respect éclairé, M. Hassall n'a pas cru devoir l'apporter à la mémoire de Stubbs ; il s'est contenté d'écrire une introduction de cinquante lignes et de rédiger un index. En bonne justice, cette part plus que modeste de collaboration aurait dû rester anonyme, et nous n'aurions pas le regret de contrister un érudit de mérite en lui reprochant de nous mettre entre les mains un vieil outil, admirable il y a trente ou quarante ans, mais aujourd'hui d'un maniement souvent malaisé. B.

— M. Charles GROSS a publié dans le *Harvard Law Review* (t. XV, n° 9, p. 691-706), et à part, un bref mais substantiel article sur les modes de procédure usités dans les bourgs anglais au moyen âge : épreuves par l'eau et le feu (abolies en 1269), le duel judiciaire (introduit par les Normands et auquel les bourgeois répugnaient d'ordinaire), la compurgation (qui fut le mode le plus communément suivi au xiii^e siècle en matière civile et criminelle), et le jury qui se substitua peu à peu à la compurgation depuis le milieu du xiii^e siècle. C'est un privilège qu'à partir de cette époque on voit le plus souvent mentionné dans les chartes de coutumes municipales (*Modes of trial in the mediæval boroughs of England*).

— Nous avons reçu également deux articles, tirés à part du *Juridical Review* (décembre 1901, mars 1902), sur la Maison du roi en Écosse, par M^{lle} Mary BATESON (*The Scottish king's Household*. Édimbourg, Green); on y trouvera d'intéressants extraits sur les fonctions des principaux officiers de cette maison, d'après un manuscrit de Cambridge écrit au commencement du xiv^e siècle, en français, par un de ces officiers. Les dix-sept articles publiés sont accompagnés d'une traduction anglaise.

— Le troisième volume de *Social England*, édition illustrée, vient de paraître à la librairie Cassell (LIV-800 p. Prix : 12 sh.). Ainsi que dans les précédents volumes, le texte a été assez fortement remanié et la bibliographie mise au courant. On ne peut qu'exprimer sa reconnaissance à M. MANN pour l'intelligence et le goût avec lesquels il a dirigé l'illustration et surveillé la mise au point de cette œuvre vraiment recommandable.

— Le tome IV de la *History of the English Church*, qui paraît chez Macmillan, a été écrit par M. James GAIRDNER : *The English Church in the XVI cent., from the accession of Henry VIII to the death of Mary*; l'éditeur de tant d'excellents volumes de *Calendars* pour le règne de Henri VIII était l'érudit le mieux qualifié pour écrire un tel livre.

— Le premier volume de la grande *Histoire moderne*, dont le plan a été tracé par feu Lord ACTON et qui paraît sous la direction de MM. A. W. WARD, G. W. PROTHERO et Stanley LEATHES, est consacré à la Renaissance. Il contient les chapitres suivants : Introduction, par Mandell CREIGHTON ; ch. I, les Découvertes maritimes, et ch. II, le Nouveau-Monde, par E. J. PAYNE ; ch. III, la Conquête ottomane, par J. B. BURY ; ch. IV, l'Italie et ses envahisseurs, par Stanley LEATHES ; ch. V, Florence et Savonarole, par E. ARMSTRONG ; ch. VI, Florence et Machiavel, par Arthur BURD ; ch. VII, Rome et le pouvoir temporel, par Richard GARNETT ; ch. VIII, Venise, par Horatio BROWN ; ch. IX, l'Allemagne et l'Empire, par T. F. TOUT ; ch. X, la Hongrie et les royaumes slaves, par Emil REICH ; ch. XI, les Rois catholiques, par H. Butler CLARKE ; ch. XII, la France, par Stanley LEATHES ; ch. XIII, les Pays-Bas, par A. W. WARD ; ch. XIV, le Premier âge des Tudors (jusque vers 1520), par James GAIRDNER ; ch. XV, la Révolution économique, par William CUNNINGHAM ; ch. XVI, la Renaissance classique, par sir Richard C. JEBB ; ch. XVII, la Renaissance chrétienne, par M. R. JAMES ; ch. XVIII, l'Europe catholique, par le Rév. William BURY ; ch. XIX, les Premiers temps de la Réforme, par Henry Charles LEA (*The Cambridge Modern History*. Cambridge, at the University press, 1902, xxx-807 p.).

— Le volume de M. G. Litton FALKNER, *Studies in irish history and biography* (Longmans. Prix : 12 s. 6 d.), contient les études suivantes : le Parlement de Grattan et l'Ulster, le comte-évêque de Derby, lord Clare, Castlereagh et l'Irlande en 1798, Plunket et l'émancipation des catholiques romains, sir Boyle Roche, Thomas Steele, l'invasion des Français en Irlande en 1798.

— M. Charles Lancelot SHADWELL a publié, en deux volumes, le *Registrum Oriense ; an account of the members of Oriel College, Oxford (1500-1900)* (Clarendon press. Prix : 25 sh.).

Italie. — Le 26 février 1901, M. BONARDI a fait, pour l'Association monarchique de la jeunesse padouane, une conférence sur l'idée de la monarchie unitaire dans l'histoire d'Italie¹. — D'autre part, dans un article court et net, il² nous raconte, à l'aide des archives vénitiennes, les négociations par lesquelles la république de Venise se rapprocha, en 1509-1510, de l'empereur Maximilien, préparant ainsi la rupture de la Ligue de Cambrai. Pourquoi Georges d'Amboise est-il appelé à plusieurs reprises, par M. B., « cardinal de Rohan, » sinon parce qu'on confond *Rouen* (dans les documents italiens *Roan*), dont il était archevêque, avec *Rohan* ?

— A l'occasion du troisième anniversaire de la mort de M. Marco

1. *Il Concetto della monarchia unitaria nella Storia d'Italia*. Padoue, Draghi, 1901, in-8°, 26 p.

2. *Note sulla diplomazia Veneta nel primo periodo della Lega di Cambrai*. Padoue, Randi, 1901, in-8°, 17 p.

Tabarrini, M. BALZANI a fait, le 13 janvier 1901, à l'Institut des études supérieures de Florence, une conférence sur cet homme d'État ¹.

— Les Barbaricini ², dont parlent le Code Justinien et les Lettres de saint Grégoire, et ceux dont il est question dans l'Histoire de la guerre vandale de Procope sont-ils un même peuple ? Telle est la question que s'est posée M. Giorgio LA CORTE et qu'il a essayé de résoudre par des raisons historiques et philologiques. Il arrive à cette conclusion que les Barbaricini étaient un peuple indigène de Sardaigne qui, rejeté par la conquête romaine dans la partie montagneuse et inextricable de l'île, réussit à s'y maintenir à peu près indépendant. Leur pays devint la Barbaria et eux-mêmes, par des raisons philologiques que développe M. L. C., s'appelèrent Barbaricini.

— Grâce aux archives ecclésiastiques de Pistoie, M. Alberto CHIAPPELLI ³ a pu écrire dans le Bulletin historique de cette ville deux petites notes intéressantes pour l'histoire de l'art, l'une sur un tableau de Taddeo Gaddi et plusieurs autres peintures de l'église de Saint-Jean-Fuorcivitas, l'autre sur des travaux sur bois faits par les Tasso pour les Servites de Pistoie.

— Nombreux étaient les étudiants allemands qui suivaient, au XVI^e siècle, les cours de l'Université de Padoue. Parmi eux se trouvaient, en 1557, plusieurs luthériens qui, inquiétés par l'Inquisition, obtinrent du gouvernement vénitien la garantie de leur liberté de conscience. Tels sont les faits qui furent consignés par un d'eux dans les Annales de la nation germanique, histoire des étudiants allemands de Padoue, dont le manuscrit est conservé aux archives de l'Université de cette ville. A l'occasion du mariage d'un de leurs maîtres, les étudiants padouans de la Faculté de droit ont publié ce récit sous ce titre : *Acta illustris domini Johannis a Bronckhorst et Battenborck, liberi baronis in Rimborch, anno 1587* ⁴.

1. *Commemorazione di Marco Tabarrini*. Florence, tip. Galileiana, 1901, in-8°, 27 p.

2. *I Barbaricini di Procopio (de Bello Vandalicorum, II, 13). Questioni di filologia e di storia*. Turin, Bona, 1901, in-8°, 23 p.

3. *Di una tavola dipinta da Taddeo Gaddi* (estratto del *Bullettino storico pistoiese*), in-8°, 6 p. — *Di un lavoro sconosciuto dei Tasso intagliatori* (estratto del *Bullettino Storico pistoiese*, anno III, fasc. 1), in-8°, 5 p.

4. *Nozze Polacco Luzzato*. Padoue, 1902, gr. in-4°, 14 p.

ERRATUM DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

Page 446, lignes 29 et 32, au lieu de Huchow, lire Huchown, comme à la fin de l'article.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

INNOCENT III

ET

LE PEUPLE ROMAIN

I.

Dans la pensée d'Innocent III, le Sacerdoce ne devait pas être séparé de l'Empire¹. Mais pour avoir l'Empire, au moyen âge, il fallait posséder Rome, la capitale religieuse et politique du monde chrétien. La *commune romaine* fut le premier obstacle qu'il rencontra².

1. Voy. notre article : *l'Avènement d'Innocent III*, dans les *Séances et Comptes-rendus des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques* (fascicule de décembre 1902).

2. Les rapports d'Innocent III avec le peuple de Rome ont été étudiés, dans le détail, par Hurter et par Gregorovius, plus sommairement par Winkelmann dans son livre sur Philippe de Souabe (p. 97, 352 et suiv.). Le récit touffu de Hurter n'est qu'une paraphrase des *Gesta Innocentii*, et, comme toujours, les confusions et les inexactitudes y sont par trop nombreuses. Celui de Gregorovius, mieux documenté et plus instructif, à cause de la connaissance approfondie que l'auteur avait de l'histoire de Rome et de sa topographie, pêche encore par une confiance trop absolue dans les données des *Gesta*. Winkelmann met en doute, çà et là, certaines assertions du biographe d'Innocent III, mais ne traite le sujet que dans ses grandes lignes. Les articles sur l'histoire du Sénat romain, qui ont paru dans les *Analecta juris pontificii*, t. XII, touchent à la question, mais sans l'approfondir, et, naturellement, avec un parti pris en faveur de la puissance ecclésiastique. Les quelques pages que E. Rodocanachi consacre à Innocent III, dans ses *Institutions communales de Rome sous la papauté* (1901, p. 46-47), sont peu instructives, le livre n'étant vraiment utile que pour la période du xiv^e siècle et les époques suivantes. En somme, les faits ne sont connus que par une source, les *Gesta Innocentii* (ch. 8 et 133-143). Le récit de l'auteur anonyme est, il est vrai, très détaillé, mais, pour le contrôler, les documents font défaut, et c'est à peine si, sur deux ou trois points, quelques lettres d'Innocent III, quelques passages de chroniques étrangères permettent la comparaison. Il ressort néanmoins, de cette comparaison,

Qu'on se représente toutes les ruines antiques accommodées en citadelles, les églises et les monastères ceints de murs et crénelés, les maisons des nobles et des hauts bourgeois flanquées de ces tours carrées en briques qui symbolisaient alors la force¹ : tel était l'aspect de la Rome d'Innocent III. Hérissée de plus de deux cents donjons (à peine en reste-t-il aujourd'hui trois ou quatre), elle devait ressembler en grand à cette merveille de la Toscane, San-Gimignano aux treize tours². Au dedans, une multitude turbulente : le bas peuple, qui vivait d'aumônes ; des marchands et des banquiers, exploiters du pèlerin ; des nobles d'humeur sauvage, ayant maison forte dans la ville et château dans les montagnes voisines. Ces Romains n'avaient pas beaucoup changé depuis la fameuse invective de saint Bernard : « Race inquiète, factieuse, intraitable, respectueuse de l'autorité quand elle sait ne pouvoir la mettre à bas ! Elle est impie envers Dieu, irrévérencieuse des choses saintes, sans cesse en proie aux séditions, jalouse de ses voisines, féroce pour l'étranger. Toujours de grands mots à la bouche ; mais comme ses actes sont petits ! »

Depuis le début de l'âge féodal, le *modus vivendi* des papes, avec leurs sujets de Rome, était le conflit. Au x^e et au xi^e siècle, alors

que l'exposé du biographe est tendancieux et qu'Innocent eut beaucoup plus de peine à maîtriser les Romains qu'on ne voudrait nous le faire croire.

1. Dans un article récent (*Archivio storico italiano*, série V, t. XXVII, disp. 2, 1901), Cl. Lupi, étudiant la maison pisane et ses annexes au moyen âge, s'efforce de prouver l'identité des expressions *domus* et *turris* et pense que, si les maisons ont souvent pris la forme de tours, c'est que la surface du sol, étant devenue trop petite pour le nombre croissant des habitants, il fallut regagner en hauteur la place nécessaire. Cette nécessité, toute matérielle, a pu entrer en ligne de compte, mais il ne faut rien exagérer. Le récit même qui va suivre montre qu'à Rome les nobles voyaient surtout, dans la tour, un moyen d'attaque et de défense.

2. Dans les anciens plans de Rome des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles et, notamment, dans celui d'Antoine van den Wyngarde (un voyageur du xvi^e siècle), publié, par Lanciani et par Ashby, dans le *Bulletin de la Commission communale archéologique de Rome* (années 1895 et 1900) et dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome* (1901, fasc. août-décembre), on voit beaucoup de tours qui n'existent plus ou qui ont été depuis rasées au tiers ou au quart de leur hauteur. Cf. Jordan, *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, 1878 ; de Rossi, *Piante iconografiche prospettiche di Roma*, 1879 ; Gregorovius, *Storia della città di Roma nel medio evo*, édition de 1900 (t. II, p. 631) ; M. Besnier, *les Cartes vaticanes. Une vue de Rome en 1631*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, 1900 (fasc. août-décembre).

que bourgeois et artisans ne comptaient pas encore, la noblesse s'entendit plus d'une fois avec les ennemis de la papauté pour jeter les papes hors de la ville. Au XII^e, le mouvement communal atteignit Rome comme toutes les cités d'Italie, et c'est par une insurrection formidable que la bourgeoisie entre en scène. Liguée avec les nobles contre le pape Innocent II, elle installe au Capitole, en 1143, une municipalité indépendante, le « Sénat¹. » La situation des papes n'était plus tenable. Entre leurs partisans et ceux du Sénat ou de la commune, la bataille fit rage dans les rues de Rome et hors des murs. Lucius II veut en finir par un coup de force : il tente l'assaut du Capitole, mais ses troupes sont repoussées². Sous Eugène III, les Romains saccagent et détruisent les maisons des clercs et des cardinaux ; ils assiègent Saint-Pierre, le Latran et massacrent les pèlerins. Adrien IV, plus énergique, réussit mieux à comprimer l'esprit municipal que surexcitaient pourtant les prédications d'Arnaud de Brescia. Il put même chasser le dangereux tribun. Mais pour le malheur d'Alexandre III, la question romaine se compliqua de la lutte acharnée avec l'Empire. La populace du Tibre, passant en un clin d'œil de la soumission à la révolte, se faisait un jeu d'expulser ce pape après lui avoir fait fête. Quand on rapporta son cadavre de l'exil, elle alla au-devant du cortège jeter de la boue et des pierres sur la litière funèbre. Tout obéissait au pontife de Rome, excepté Rome. Lucius III, pape pendant quatre ans, y séjourna quatre mois. Urbain III et Grégoire VIII n'y entrèrent jamais³.

Cet état révolutionnaire lassa enfin les deux partis. Un régime d'apaisement, fruit de concessions mutuelles, s'établit sous Clément III. Par l'acte de 1188, charte fondamentale de la commune romaine, le peuple reconnaissait la souveraineté du pape sur le Sénat et sur la ville. Il lui cédait le droit régalien par

1. Sur la réédification du palais sénatorial au Capitole, voy. Camillo Re, *Il Campidoglio e le sue adiacenze nel secolo XIV*, dans le *Bulletin de la Commission communale archéologique de Rome*, 1882 (p. 94-129, pl. XIV et XV). Cf. *Ibid.*, l'article de Gerardi (1899, p. 81-100, pl. V-XII).

2. On admettait jusqu'ici que le pape Lucius II avait péri lapidé dans cet assaut donné au Capitole (voy. encore Gregorovius, II, 506). Mais Tomassetti fait remarquer (*la Pace di Roma*, dans *Rivista internazionale di scienze sociali*, 1896, fasc. 44, p. 547) que cette fable se trouve uniquement rapportée par Geoffroi de Viterbe, et que les autres chroniqueurs contemporains, comme Otton de Freysingen et Boson, n'en parlent pas.

3. Voy., sur tous ces conflits, Gregorovius, II, 534-587.

excellence : la monnaie publique. Chaque année, les sénateurs devaient lui jurer l'hommage et la fidélité et s'engager à garantir la sécurité de sa personne, de ses cardinaux, de ses évêques, de sa cour, de tous les étrangers venus pour le voir. Ils promettaient d'accourir, à son premier appel, pour défendre le patrimoine de l'Église. Les capitaines de la milice eurent l'ordre de lui prêter serment¹.

Était-ce le triomphe définitif du clerc sur le laïque, du principe d'autorité sur l'esprit de rébellion? Sans doute, les Romains renonçaient à l'indépendance absolue, leur rêve d'autrefois. Mais s'ils acceptaient la souveraineté du pape, le pape, à son tour, reconnaissait enfin l'existence légale de la commune, de son gouvernement et de ses assemblées. Lui aussi subissait les exigences de l'adversaire. Il consentait à laisser au Sénat le tiers des produits de la monnaie, à gratifier des distributions d'argent habituelles les fonctionnaires municipaux, à prendre en partie à sa charge la réparation de la muraille romaine. S'il pouvait utiliser la milice, c'était à la condition de la solder. Il s'engageait même à prêter main-forte aux Romains pour l'extermination de leurs ennemis particuliers, les gens de Tusculum. Bref, le successeur de saint Pierre, obligé de traiter avec la puissance nouvelle qui se dressait en face de lui et contre lui, au centre de sa domination, ne savait trop s'il était vainqueur ou vaincu.

La forme même de l'acte de 1188 révèle les prétentions d'une bourgeoisie pleine d'orgueil, qui s'imaginait continuer l'ancienne république. Il est rédigé au nom du « *Senatus populusque romanus* » et daté, non pas du pontificat de Clément III, mais « de la quarante-quatrième année de l'institution du Sénat au Capitole, » évocation directe de l'émeute d'où était sortie la commune.

1. L'acte de 1188 a été, dans ces derniers temps, l'objet de travaux approfondis, parmi lesquels il faut citer, en première ligne, celui de G. Tomassetti, *la Pace di Roma, anno 1188*, dans les fasc. 43 et 44 de la *Rivista internazionale di scienze sociali*, 1896. La conclusion de l'auteur est que « cette chartre fut le meilleur *modus vivendi* de la démocratie communale avec la papauté, le programme qui rendait le pape libre dans Rome libre » (p. 548-549). Il ajoute que, dans les temps postérieurs à Innocent, chaque fois que les circonstances extérieures amenèrent la violation de ce traité de paix, on fut obligé d'y revenir. — Voy. aussi, sur des points particuliers, Malatesta, *Statuti delle gabelle di Roma*, Introd., p. 20, dans la *Bibl. dell' Accad. Storico-giuridica*, t. V (1886); Capobianchi, *Appunti per servire all' ordinamento delle monete coniate dal Senato Romano dal 1184 a 1439*, dans *Archivio della Società Romana*, t. XVIII (1895).

Ce n'est pas la papauté qui parle dans ce décret, mais le « très magnifique ordre sénatorial, » et il dicte ses conditions en termes presque impératifs¹. Les formules de la fin montrent bien qu'il s'agit d'un contrat synallagmatique, discuté et accepté par deux autorités à peu près égales : « Vous, pape, évêques et cardinaux de l'Église romaine, en votre nom et au nom de vos successeurs, vous promettez au Sénat et au peuple romain d'observer perpétuellement ces conventions. Et nous, Sénat et peuple romain tout entier, en notre nom et au nom de nos successeurs, nous vous faisons la même promesse. »

Une ère de tranquillité relative suivit ce concordat. Le Sénat, installé au Capitole, comprenait cinquante-six membres, administrateurs et conseillers². Chacun des quatorze quartiers de la ville élisait quatre représentants³. Mais à cette organisation, le peuple apportait, de temps à autre, un changement radical. Mécontent ou las du sénatoriat multiple, il concentrait parfois l'autorité entre les mains d'un seul sénateur⁴. De 1191 à 1193, un certain Benoît Carushomo, ou Carosomo, assumait ainsi tous les pouvoirs⁵. « Cet homme, très expérimenté dans les choses du siècle, voyant que Rome était en proie aux brigandages, aux meurtres, à toutes sortes d'iniquités et de violences, réussit à obtenir du peuple le commandement de la ville entière. Il reprima

1. « *Vos dabitur senatoribus... beneficia et presbyteria.* » Voy. le texte de l'acte dans Muratori, *Antiquit. ital.*, III, 785, ou dans Theiner, *Codex diplom. domini temporalis S. Sedis*, I, n° 32.

2. Muratori, *Ibid.*, II, 564; III, 788; IV, 38. Cf. Rodocanachi, *les Institutions communales de Rome*, 143-145.

3. Il y avait douze quartiers sur la rive gauche du Tibre et deux sur la rive droite, celui des *Trasteverini* et celui des *Insulani* ou des habitants de l'*isola Tiberina*. La cité Léonine, où se trouvaient Saint-Pierre et le Vatican, n'était pas considérée alors comme faisant partie de Rome. Voy. Camillo Re, *Statuti della città di Roma* (1880), p. LXX, et *le Regioni di Roma nel medio evo*, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, a. X (1889).

4. Le chroniqueur anglais, Roger de Howden (éd. Stubbs, III, 270), écrit sous l'année 1194, c'est-à-dire sous Célestin III : « Cette même année, les citoyens romains élurent cinquante-six sénateurs et leur confièrent le pouvoir dans la ville. Ils n'avaient eu auparavant qu'un seul sénateur appelé Carushomo, qui régna sur eux pendant deux ans, et ensuite ils eurent un autre sénateur appelé Johannes Capuche (Giovanni Capocci), lequel régna aussi deux ans. Rome était mieux gouvernée de leur temps que présentement avec ses cinquante-six sénateurs. »

5. Chronique de Robert, chanoine de Saint-Marien d'Auxerre, dans Pertz, *Mon. Germ. Script.*, XXVI, 255.

d'abord énergiquement les malfaiteurs, les révoltés, et, en peu de temps, parvint à rétablir la sécurité à Rome et au dehors. » Dans la Maremme et la Sabine, il remplaça les fonctionnaires du pape par des officiers de la ville, sans le moindre souci des droits de l'Église¹. Ce dictateur n'avait pas demandé au Latran l'investiture²; son pouvoir, établi contre la papauté³, dura malgré elle. Mais les Romains se fatiguèrent vite du chef qu'ils s'étaient donné. Trouvant qu'il jouait trop au souverain⁴, ils l'assiégèrent dans le Capitole et le jetèrent en prison.

Ainsi, quelques années avant l'avènement d'Innocent III, la volonté populaire avait encore assez de force pour violer le pacte juré. Entre la papauté et la ville, les rapports étaient toujours tendus⁵. Le successeur de Célestin III devait donc commencer par remettre la légalité en vigueur et rendre à l'Église ses avantages. Quelle attitude allait-il prendre devant les deux puissances urbaines, le Sénat, organe de la commune, et le préfet de la ville, représentant de l'Empereur? On ne tarda pas à le savoir.

Dans la procession triomphale du 22 février 1198, le chef de la municipalité, le sénateur, avait escorté le nouveau pape⁶.

1. *Gesta*, 8.

2. C'est ce qu'indique avec précision l'auteur des *Gesta* (ch. 8) : « Se ipsum faciens senalorem. »

3. Dans une lettre d'Innocent III, de 1199, adressée à Étienne, abbé de Saint-Silvestre (Migne, 214, col. 797), ce pape annule une décision judiciaire rendue jadis par Carosomo, et dit, en propres termes, que celui-ci « s'étant revêtu illégalement lui-même de la dignité sénatoriale, contre le droit du siège apostolique, à qui appartient l'investiture des sénateurs, les statuts promulgués par lui ne pouvaient avoir aucune valeur. » Bien que la dictature de Carosomo ait été nettement antipapale, cette même lettre d'Innocent III nous apprend que le pape Célestin III fut obligé de la reconnaître et de l'accepter : « Quamvis enim dictus Benedictus circa primordia gratiam sedis apostolicae non habuerit, quia tamen ab ea fuit, tempore procedente, receptus. » Cf. sur cette lettre, si importante pour l'histoire de la municipalité romaine, dans les années qui précèdent l'avènement d'Innocent III, Levi, *Ricerche intorno agli statuti di Roma*, dans *Archivio delle Soc. Romana*, VII, 1884.

4. Chron. de Saint-Marien d'Auxerre citée plus haut : « Se magnificentius agebat. »

5. La situation de la papauté était détestable, si l'on en croit l'auteur des *Gesta* (8), au moment de l'arrivée au pouvoir d'Innocent III : « Et quoniam status Romanae ecclesiae pessimus erat. » Mais le biographe anonyme exagère toujours le mauvais état de choses sous Célestin III pour faire mieux ressortir l'énergie et les succès de l'homme qui le remplaça.

6. Voy. notre article *l'Avènement d'Innocent III* dans *Séances et Comptes-*

Immédiatement après la cérémonie, Innocent l'obligea à donner sa démission. Il n'osa pas créer lui-même un autre magistrat, mais il désigna un « intermédiaire, » sorte de grand électeur chargé de pourvoir au poste vacant¹. Tous les officiers établis à Rome et hors de Rome par l'ancien Sénat furent révoqués et remplacés par des fonctionnaires pontificaux².

Le 23 février, Pierre de Vico, le préfet de Rome, qui jusqu'ici avait tenu son office en fief de l'Empire³, vint au Latran, et, en plein consistoire, prêta le serment de fidélité. Innocent III l'investit de la préfecture, non par l'épée, comme faisait l'empereur, mais par le manteau. Le préfet lui fit hommage lige pour tous les biens attachés à sa dignité, et le pape l'accepta en lui donnant une coupe d'argent⁴. Le serment imposé à Pierre de Vico est d'une précision minutieuse. Rien n'y manque de ce qui pouvait garantir à Innocent l'entière dépendance de ce seigneur d'Empire devenu l'agent de la papauté⁵. Le même jour, deux barons romains, Odon de Palombara⁶ et Odon de Monticelli⁷, se

rendus des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques (déc. 1902).

1. *Gesta*, 8.

2. *Ibid.* : « Missisque nuntiis per totum Ecclesie patrimonium fecit sibi fidelitatem ab omnibus exhiberi, et exclusis justitiariis senatoris, qui ei fidelitatem juraverat, suos justitiarios ordinavit, electoque per medianum suum alio senatore, tam infra Urbem quam extra, patrimonium recuperavit nuper amissum. »

3. Sur la préfecture de Rome et la famille de Vico, qui était investie de cette charge, voy. Tomassetti, *Un momento storico della prefettura di Roma*, dans la *Rivista internazionale di scienze sociali*, XIV, 1897; Cristofori, *Memorie storiche dei signori di Vico prefetti di Roma*, dans les *Miscellanea storica romana*, 1887-1889; mais surtout Calisse, *I prefetti di Vico*, dans l'*Archivio della soc. romana di storia patria*, X, 1887, p. 1-137. Le fief des Vico comprenait Civita-Vecchia, Vetralla, Carbo gnano, Caprarola, Rispampani, etc. Leur château patrimonial, Vico, se trouvait sur la pente est du mont Fogliano, dans le massif Ciminien. Pierre de Vico avait été l'ennemi de la papauté et l'un des principaux partisans d'Henri VI dans la Campagne romaine. La mort de l'empereur et le recul de la puissance impériale en Italie l'amènèrent à faire volte-face et à se soumettre au nouveau pape. Mais, en 1209, il devait l'abandonner et redevenir impérialiste, dans l'espoir d'obtenir d'Otton IV l'autorité sur le Patrimoine toscan (Calisse, 19).

4. Migne, 214, col. 18.

5. *Ibid.*, col. 529.

6. *Ibid.*, col. 18. Sur les seigneurs de Palombara, voy. Gregorovius, II, 601, note 21.

7. Migne, 214, col. 18. Sur le fief de Monticelli, voy. Gregorovius, II, 573, et Cerasoli, *Ricerche storiche intorno al comune di Montecelio già Monticelli presso Tivoli*, 1890.

reconnurent aussi les hommes liges du pape et prêtèrent, avec les mêmes formalités, le même serment.

Cette triple soumission du Sénat, du préfet et des nobles semblait annoncer que Rome avait trouvé son maître. Un pareil début fit impression. Mais pour retenir à soi ce peuple toujours prêt à s'échapper et à se cabrer, il fallait des prodiges d'habileté et de patience. L'accord du pape et des Romains était précaire et dura peu.

II.

Le lendemain même de l'élection, ils avaient réclamé violemment le *donativum*, somme d'argent distribuée à tous les habitants de la ville. Innocent refusa de se plier à cette exigence avant d'avoir été consacré. Le sacre fini, la foule, avec des cris et des menaces, revint à la charge. Voyant que le pape tardait à s'exécuter, elle pilla les propriétés de l'Église, ce qui fit excommunier quelques meneurs. Innocent, avant de céder, voulut savoir si les ressources de son trésor permettaient une aussi forte dépense. Il fit faire en secret, par paroisses, un recensement de tous les habitants de Rome. Chaque paroissien, admis à la répartition pécuniaire, ne reçut son argent qu'à la condition de prêter un serment de fidélité. Malgré les précautions prises, il y eut des fraudes. D'habiles citoyens trouvèrent sans doute le moyen de toucher deux fois ou plus que leur dû¹.

Ce premier contact avec le peuple faisait mal augurer de l'avenir. Le biographe d'Innocent III s'afflige d'avoir à retracer la série des tribulations réservées à son héros. « Mais il était nécessaire que sa vertu, comme un or pur, fût éprouvée à la pierre de touche de la persécution. Dieu a permis, pour exercer sa patience, qu'il restât, parmi ses concitoyens, comme une statue exposée aux injures et aux flèches des passants². »

1. *Gesta*, 8. Roger de Howden, éd. Stubbs, IV, 45. L'auteur des *Gesta* ne parle que de « demandes pressantes, » *vehementer instare*, et de « réclama-tions turbulentes, » *cum turbulentius conclamarent*. Mais l'historien anglais, particulièrement instruit de ce qui se passait à Rome (voy. notre article *L'Avènement d'Innocent III*, dans *Séances et Comptes-rendus des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, déc. 1902), dit nettement : « Romani... irruerunt in bona ipsius et diripuerunt ea, et ipse excommunicavit eos. » On peut concilier les deux textes, en supposant qu'Innocent III résista d'abord énergiquement, puis, devant le progrès de l'émeute, céda pour avoir la paix.

2. *Gesta*, 133 : « Quia vero virtutis aurum in persecutionis fornace probatur,

Tout le mal vint de deux personnages, « deux pêcheurs en eau trouble¹, » Jean Pierleone² et Jean Capocci, issus de deux grandes familles de Rome. L'un et l'autre avaient été sénateurs après la dictature de Carosomo. Capocci, surtout, était redoutable³. Ses parents habitaient le quartier de la Suburre, sur les pentes de l'Esquilin, où leur donjon, voisin de Sainte-Marie-Majeure, est encore debout. Par deux fois, les gens de Pérouse demandèrent ce beau parleur, très aimé du peuple, pour en faire leur podestat. Avec Pierleone, il dirigeait le parti de l'indépendance. Tous deux essayèrent de faire comprendre à la commune que le pape la dépouillait de ses droits et de ses propriétés « comme un faucon plume un petit oiseau⁴. » Innocent n'avait-il pas remis sous la main de l'Église romaine la Maremme et la Sabine? Ne venait-il pas de confisquer le Sénat? Car, enfin, s'il n'avait pas nommé lui-même le sénateur, il avait fait élire une de ses créatures qui accordait tout aux partisans de l'Église et rien aux autres.

Bien que les faits ne fussent pas niables, les amis de la papauté présentèrent ces accusations comme des calomnies de démagogues. A les en croire, les chefs du parti populaire ne demandaient qu'à se vendre⁵. Le pape ayant refusé de les acheter, ils formèrent une vaste conspiration où entrèrent la plupart des Romains. Quand survint la guerre de Viterbe (1199-1200), la situation d'Innocent III, déjà mauvaise, s'aggrava.

volens Deus praefati praesulis patientiam inter adversa probari, eum quasi signum exposuit ad sagittas, permittens ipsum a suis civibus multis tentationibus exerceri. »

1. *Ibid.* : « Intelligentes quod non poterant in aqua clara piscari, ceperunt aquam turbare. »

2. *Ibid.* : « Inter quos principales et praecipui existiterunt Joannes Petri Leonis Raynerii, et Joannes Capotius. » Les Pierleoni avaient leur demeure principale dans le théâtre de Marcellus transformé par eux en forteresse (voy. Gregorovius, II, 394).

3. Sur les Capocci et leur tour, voy. Gregorovius, II, 597.

4. *Gesta*, 133 : « Dominus papa spoliaverat Urbem omnibus tenementis, sicut auceps deplumat avem omnibus pennis. »

5. *Ibid.* : « Quamvis autem multifarie multisque modis populum subvertere niterentur, et saepe scandala suscitant, non tamen enim adhuc plene seducere potuerunt, ad hoc praecipue intendentes ut, sicut soliti fuerant, a summo pontifice pecuniam extorquerent. » Un moyen bien souvent employé pour déshonorer les chefs d'un parti populaire ou d'une opposition quelconque, c'est d'affirmer que ces prétendus amis du peuple font tout simplement du chantage. Nous n'acceptons qu'avec réserve ces insinuations de l'auteur des *Gesta*, organe du parti pontifical.

On pense bien que Rome, terrain favorable aux passions farouches, n'était pas à l'abri des haines qui poussaient les villes d'Italie à s'entredétruire. Le siècle dont la fin approchait avait vu la grande commune constamment aux prises avec les cités voisines. En 1143, elle avait assiégé et conquis Tivoli. En 1168, elle avait brûlé Albe. En 1191, avec l'aide du pape, elle se vengea si furieusement de Tusculum que cette ville disparut de l'histoire. Sur le sommet qu'elle occupait, au-dessus de Frascati, on ne trouve plus que des ruines antiques; pas le moindre vestige d'un monument civil ou d'une église du moyen âge. Les Romains avaient tué la plus grande partie des Tusculans; ceux qui survivaient eurent les membres coupés ou les yeux crevés¹. C'était maintenant le tour de Viterbe. Mais le principe d'ordre et de paix que personnifiait la papauté répugnait à ces tragédies. Il s'agissait de savoir comment le nouveau pape se ferait agréer de la populace tout en réprimant ses instincts de conquête et de destruction.

Viterbe comptait alors plus de 60,000 habitants. En voyant cette étrange cité, sa vieille enceinte, ses tours datant en partie des Lombards, son donjon municipal et la masse de sa cathédrale et de son évêché au sommet d'une sorte d'île que découpe un ravin profond, on croit revivre au moyen âge. L'illusion se complète quand on gravit les rues pittoresques du quartier de San-Pellegrino, bordées de maisons à arcades du xii^e et du xiii^e siècle, où le passé tout entier subsiste avec sa couleur. La Viterbe d'Innocent III était aussi une ville du pape; mais son dévouement au Saint-Siège ne datait pas de loin. Lorsque Fré-

1. Sur la question de la destruction de Tusculum, consommée sous Célestin III, le 17 avril 1191, Tomassetti soutient (*la Pace di Roma*, p. 538-539), contrairement à Gregorovius et à l'opinion traditionnelle : 1^o que Frascati ne fut pas fondée par les débris de la population tusculane puisqu'elle existait déjà six siècles avant l'extermination des Tusculans; 2^o qu'au moment où la destruction eut lieu, Tusculum n'était plus une ville, mais simplement un château féodal, repaire d'une lignée de nobles qui avaient jadis pris parti pour l'empire contre la papauté et Rome et terrorisaient de leurs brigandages la Campagne romaine (cf. Gregorovius, II, 595, note 54; Lugari, *l'Origine di Frascati e la distruzione del Tuscolo*, 1891; Seghetti, *Tuscolo e Frascati*, 1891; Tomassetti, *la Campagna romana*, t. II). Les érudits italiens nous semblent bien avoir prouvé que Frascati existait, en effet, bien antérieurement à la destruction de Tusculum. Mais que Tusculum, en 1191, ne fût plus qu'un château, ceci nous paraît moins démontré et se concilie mal avec les expressions des chroniqueurs contemporains qui ont relaté la catastrophe.

déric Barberousse assiégea Rome, elle prit fait et cause pour l'empereur contre le pape Alexandre. Sa milice participa au pillage de Saint-Pierre et rapporta chez elle, comme trophée, les portes de bronze de la basilique. Les Romains attendirent trente-deux ans l'occasion de la vengeance; quand ils crurent la tenir, rien ne les arrêta (1199)¹.

Voisins redoutables, eux aussi, les Viterbois, après avoir détruit Ferento² comme le Sénat de Rome avait supprimé Tusculum, assiégeaient maintenant Vitorchiano, un village et un château situés à huit kilomètres de leur ville, sur la cime d'un roc, près de Montefiascone. Les assiégés se déclarèrent sujets des Romains et firent appel à leurs nouveaux maîtres. Viterbe ayant refusé de lâcher prise, Rome lui envoya le défi de guerre³. C'était le moment qu'attendaient, pour le compromettre tout à fait, les

1. Sur l'histoire de Viterbe et les relations de cette commune avec Rome, voy. le plus récent historien de Viterbe, Cesare Pinzi, *Storia della città di Viterbo*, 1887, t. I, ouvrage où la critique fait un peu défaut. Il est utile de le contrôler par les travaux des éditeurs ou des érudits viterbois, tels que Ignazio Ciampi, *Cronache e Statuti della città di Viterbo*, 1872; P. Savignoni, *L'Archivio storico del comune di Viterbo*, dans *L'Archivio della società romana di storia patria*, t. XVIII et XIX (1895-96); Signorelli, *I potestà del comune di Viterbo e serie di quei magistrati nei secoli XII-XV*, dans les *Studi e Documenti di storia e diritto*, a. XV (1894). M. de Navennes a consacré à Viterbe un article intéressant dans la *Revue des Deux-Mondes* (1^{er} sept. 1901).

2. Dans une note sur la destruction de Ferento (*Cronache e statuti della città di Viterbo*, 1872, p. 305). Ignazio Ciampi prouve qu'en 1172 les Viterbois ne rasèrent pas complètement cette commune. Dix ans après, on y trouvait encore quelques habitants. Mais, dès le milieu du XIII^e siècle, Viterbe ordonnait de détruire ce qui était resté debout (cf. Pinzi, *Storia di Viterbo*, 176).

3. Il faut comparer ici le récit des *Gesta* avec celui du chroniqueur viterbois Anzilotti (Cristofori, *Cronaca di Anzilotti Viterbese*, 1169-1255, dans *Il Buonarroti*, série III, vol. III, quaderno XII, 1890, p. 344). Anzilotti rapporte : 1^o que les Romains visaient l'annexion de Vitorchiano avec autant d'avidité que les Viterbois; 2^o qu'ils envoyèrent à Viterbe une ambassade dirigée par l'abbé de Farfa et chargée de dire aux Viterbois : « Laissez-nous tenter l'attaque de Vitorchiano, si nous ne réussissons pas, nous ne vous empêcherons pas de la prendre; » 3^o que la populace de Viterbe insulta l'abbé de Farfa en lui amenant une fille publique et que, l'abbé étant revenu furieux à Rome, la rupture s'ensuivit. Il faut noter qu'Anzilotti a écrit dans la seconde moitié du XIII^e siècle et que sa partialité en faveur de Viterbe va, comme nous allons le voir, jusqu'à transformer en victoires les défaites de ses compatriotes. Son manque absolu de critique nous oblige à n'accueillir qu'avec une extrême réserve les traditions locales qu'il a recueillies (voy. l'exposé de l'affaire de Vitorchiano dans Pinzi, p. 221-224, qui ne discute pas la valeur des témoignages).

adversaires d'Innocent III¹. Le raisonnement de Pierleone et de Capocci était simple. Si le pape ne se fait pas, dans cette circonstance, l'auxiliaire des Romains, quel grief et quelle colère ! S'il se déclare contre Viterbe, cette cité le désavouera comme suzerain et le traitera en ennemi. Échec dans les deux cas. Innocent III ne pouvait cependant, de gaieté de cœur, aider une ville de son patrimoine à en égorger une autre. D'autre part, les Romains, victorieux de Viterbe, seraient plus intraitables qu'auparavant. Il fallait donc, tout d'abord, empêcher les hostilités et obtenir des Viterbois l'abandon de leur entreprise. La lettre que le pape adressa à leur gouvernement, à la fin de 1199², laisse voir le but de son intervention. Il ne se décide à les menacer que parce que les Romains l'y obligent. La soumission de Vitorchiano au Sénat de Rome s'est faite malgré lui et il sera très fâché d'en venir contre Viterbe à des nécessités « douloureuses. » Au fond, il désapprouve les Romains et n'est pas dupe du prétexte dont ils couvrent leur appétit ou leur rancune. « Force nous est, dit-il en terminant, de rendre justice à ceux qui nous la demandent, surtout quand les fidèles de la papauté se plaignent d'autres fidèles. Nous n'avons pas à juger des intentions secrètes, mais des faits publics, et ne voyons pas comment nous pourrions nous refuser à recevoir la plainte du peuple romain. »

Malgré tous les efforts du pape³, la guerre s'ouvrit. Viterbe, qui s'était prudemment affiliée à la ligue des villes toscanes, réclame leur assistance, et les Toscans, pour la défendre, envoient leurs soldats jusqu'à Orvieto. Innocent représente à la ligue

1. *Gesta*, 133.

2. Migne, 214, col. 755-756. Lettre sans date, adressée au Podestat, aux consuls et aux justiciers de Viterbe. Elle permet de contrôler le récit détaillé des *Gesta* (ch. 133 et 134). L'auteur de cette biographie ne dessine pas nettement ici la politique d'Innocent III, parce qu'il a pour principe d'exagérer l'autorité du pape sur le peuple romain et qu'il ne peut pas admettre que les sujets d'Innocent l'aient *obligé* à adopter leur querelle particulière. Quant au chroniqueur de Viterbe, il ignore absolument l'intervention du pape et le rôle qu'il a joué en cette affaire.

3. Il ressort de la lettre d'Innocent III qu'il envoya successivement quatre personnes aux Viterbois pour les engager à se désister de leurs prétentions sur Vitorchiano : G. Cencio, recteur du Patrimoine de Toscane ; G., sous-diacre, archiprêtre de Saint-Ange ; le cardinal Octavien, évêque d'Ostie ; enfin, le sous-diacre Hugue, son panetier. Ce n'est qu'après avoir constaté l'inutilité de ces quatre ambassades qu'il se décida à sévir contre les Viterbois, ce qu'il appelle, à deux reprises, *gravem necessitatem*.

qu'elle a été constituée pour soutenir l'Église, non pour la combattre, et c'est à grand'peine qu'il la détermine à rappeler ses troupes¹. Dès qu'elles ont tourné le dos, les Romains se jettent sur Vitorchiano, qu'ils délivrent, et viennent camper sous les murs de Viterbe. Un combat peu décisif s'engage le soir même de leur arrivée. Le lendemain, trop peu nombreux pour tenter l'assaut, ils battent en retraite². Nouvel investissement de Vitorchiano par les gens de Viterbe. Le sénateur de Rome convoque alors tous les amis de la commune et fixe le rendez-vous général de la milice aux Prati di Castello, près de la basilique de Saint-Pierre. Mais beaucoup de bonnes volontés manquaient à l'appel. Le sénateur n'osa s'avancer que jusqu'à moitié chemin de Viterbe, à Civita-Castellana³.

Décidés à une résistance énergique, les Viterbois avaient recruté des chevaliers, des archers et pris comme podestat un des châtelains les plus aguerris de la région, le comte Ildebrandino⁴. Ces préparatifs effrayèrent les Romains. La commune, à qui l'argent faisait défaut, en demandait vainement aux nobles de la ville; seul, le frère d'Innocent III, Richard de Segni, donna mille livres, ce qui permit d'amener du renfort⁵. Le 6 janvier 1200, l'armée de Rome rencontra les forces de Viterbe sur la route de Vitorchiano. Déroute complète des Viterbois; ils laissaient nombre de prisonniers, de blessés et de morts⁶. « Pendant

1. *Gesta*, 133. Cf. Pinzi, *Storia di Viterbo*, 224.

2. Les *Gesta*, 133, affirment que, dans ce premier combat, les Romains furent victorieux : « In eo congresso sunt superiores effecti. » Le chroniqueur de Viterbe se contente de dire, sous l'année 1199, que Viterbois et Romains se battirent en deux endroits, « al Ponte d'Oglío e alla Sola, » que l'engagement dura de midi au soir, et que deux nobles romains, Rinaldo della Riccia et Ventura, furent tués. Il mentionne ensuite la retraite des Romains, le matin suivant, sans dire à qui était resté l'avantage.

3. *Gesta*, 134. Cf. Pinzi, *Storia di Viterbo*, p. 228.

4. *Gesta*, 134. Sur ce comte Ildebrandino, de la famille des Aldobrandeschi, voy. Gregorovius, II, 666, note 49; Winkelmann, *Philipp von Schwaben*, p. 98, note 4; Pinzi, *Storia di Viterbo*, p. 247; Signorelli, *I potestà del comune di Viterbo*, p. 355.

5. *Gesta*, 134.

6. La défaite des Viterbois, formellement affirmée par l'auteur des *Gesta*, 134, l'est aussi par le chroniqueur Sicard de Crémone (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, III, 521). Anzilotto de Viterbe donne quelques détails sur la marche de l'armée romaine et s'étend principalement sur l'incident de la Cava di Sgorga. Les Viterbois y recouvrirent de feuillage un endroit profond et marécageux et firent tomber dans ce piège une partie de l'armée romaine.

ce temps, le pape Innocent célébrait l'Épiphanie à Saint-Pierre et invitait les assistants à prier pour que Dieu donnât la victoire à ceux de leurs frères qui combattaient¹. »

Parmi les captifs ramenés à Rome se trouvaient deux personnages de marque : le protonotaire de Viterbe et le vicomte de Campilia, Napoléon. On les entassa d'abord, avec les autres prisonniers, dans un cachot malsain, la Canaparia, où la mort se chargeait de faire le vide. Mais Innocent, qui tenait à ménager la cité vaincue, les enleva, non sans difficulté, de la prison communale pour les garder dans son propre palais. Puis, craignant que les Romains, acharnés après Viterbe, n'essayassent de les reprendre, il les transféra dans une des forteresses de l'Église, au château de Lariano, près de Velletri. Il est clair que Rome lui obéissait mal et que, devant la colère du peuple, le Latran comme le Vatican n'étaient pas des asiles très sûrs.

Pour empêcher les vainqueurs d'écraser l'ennemi battu, le pape s'empressa d'offrir son arbitrage et de diriger lui-même les négociations. Pendant qu'on discutait, le vicomte Napoléon s'échappa de Lariano. Les adversaires d'Innocent l'accusèrent d'avoir favorisé son évasion, ce qui faillit déchaîner l'émeute. Le pape avait tout le premier déploré l'incident et il eut de la peine à calmer ses sujets².

D'après le même chroniqueur, une autre partie de cette armée aurait été mise en déroute dans une sortie des Viterbois, et, somme toute, les Romains auraient été complètement défaits. Cette affirmation, qui contredit les autres témoignages contemporains, ne s'accorde pas avec la phrase immédiatement suivante où le chroniqueur parle des dures conditions de paix que Viterbe dut subir. Il faut remarquer, de plus, qu'Anzilotti parle, dans le même passage, de l'apparition de saint Dominique (en 1200 !). Ignazio Ciampi (p. 325, note 38) a relevé ces deux graves inexactitudes, et Pinzi, *Storia di Viterbo*, regrette que le chroniqueur viterbois « n'ait pas eu le courage d'avouer la défaite de ses compatriotes. »

1. *Gesta*, 134 : « Cum dominus papa, missarum solemnina celebrans in ecclesia Sancti Petri, exhortaretur populum ut pro fratribus in exercitu commorantibus supplicarent, ut Deus eos cum prosperitate reduceret et honore. »

2. L'auteur des *Gesta* est le seul chroniqueur qui ait parlé (ch. 134 et 135) de l'incident du vicomte Napoléon. Une lettre d'Innocent III permet heureusement de contrôler son récit (lettre du 10 janvier 1203, adressée à l'évêque de Cbiusi et au châtelain de Radicofani, dans Migne, 214, col. 1147-1149). Cette lettre ajoute plusieurs détails importants à la narration assez brève du biographe. Elle nous apprend (ce qu'il se garde bien de dire) que le pape eut les plus grandes difficultés à enlever les captifs à la commune de Rome pour les enfermer d'abord au Vatican, puis à Lariano. A entendre les *Gesta*, c'est uni-

Enfin, il les décida à signer la paix. Elle rétablissait les rapports entre les deux villes, sous réserve de la fidélité due à l'Église romaine et à son chef. Les captifs devaient être libérés. Les Viterbois restitueraient aux Romains les portes de Saint-Pierre et remettraient en état la fontaine de l'atrium, dont ils avaient enlevé certaines parties¹. Ils prêteraient le serment de fidélité au Sénat romain, renonceraient à Vitorchiano et démoliraient une position fortifiée en avant de leur ville. L'orgueil de la grande commune recevait satisfaction. Mais que lui rapportait le traité en fait d'avantages positifs? Viterbe conservait, en somme, son autonomie effective et son territoire²; elle n'avait pas à se plaindre

quement par compassion pour ces malheureux (*quibus dominus papa compatiens*) qu'Innocent aurait cherché à les sauver de la fureur populaire et, toujours pour le même motif d'humanité, qu'il s'entremit en vue de la paix à conclure avec Viterbe.

1. *Gesta*, 135.

2. La question des conditions de la paix imposée à Viterbe présente certaines difficultés. Nous ne possédons pas le texte du traité. Il n'est connu que par le résumé qu'en donnent les *Gesta* (135), par quatre lignes de la Chronique de Viterbe, par un détail de la lettre d'Innocent III, citée dans une note précédente, et par deux pièces des archives de Viterbe. Les *Gesta* ne parlent que de la reddition des captifs et de la restitution des objets pris à Saint-Pierre de Rome. La lettre d'Innocent III rappelle simplement une clause relative au vicomte Napoléon. La Chronique de Viterbe dit que les Viterbois durent livrer aux Romains la cloche de leur commune, les clefs et la chaîne d'une de leurs portes. celle de Salsiccia. Une charte de Viterbe, dont le texte est assez mutilé (le voir dans Ciampi, p. 324-325), nous donne la formule du serment de fidélité imposé par le Sénat romain aux bourgeois de Viterbe et rappelle que le traité contenait des articles relatifs à Vitorchiano, à Ferento, à la destruction d'une position fortifiée près de Viterbe, le piano Scarlano, à des particuliers, Nicolas et Gui de Strata, aux Patarins de Viterbe, etc. Une autre pièce, conservée aux archives de Viterbe (Ciampi l'a publiée, p. 335-336), est une lettre adressée, par l'évêque de Viterbe, Renier, au sénateur de Rome, Jean, vers 1221. L'évêque, revenant sur le passé, nous apprend qu'Innocent III s'était fait donner pleins pouvoirs pour traiter de la paix : « Quoniam dominus Innocentius omnia capitula reformande pacis inter Romanos et Viterbienses in sua potestate pesuit; » et que ce fut lui-même, Renier, qui, au Latran, fut chargé de lire les clauses du traité au peuple romain. Il rappelle aussi que les Viterbois, lorsqu'ils reçurent chez eux (en 1207) Innocent III, obtinrent de lui la permission de relever les murs du piano Scarlano. — Gregorovius affirme donc (II, 667, note 52) que, par le traité de 1200, Viterbe se déclara vassale et sujette du peuple et du Sénat romain, dut renoncer à Vitorchiano, raser une partie de ses murs et recevoir de Rome la confirmation de son *podestat*. Pinzi (p. 233) admet aussi, en se servant de tous les témoignages que nous venons de rappeler, le vasselage des Viterbois, la cession définitive de Vitorchiano, la démolition du piano Scarlano, la restitution des portes de Saint-Pierre, le transport à Rome de la cloche de la commune viterboise et des clefs de l'une de ses

du négociateur. Dans ces conjectures difficiles, la diplomatie d'Innocent III obtenait juste ce qu'elle avait voulu. Les Viterbois étaient sauvés et les Romains remerciaient le pape avec effusion de les avoir aidés à vaincre¹. Quand il écrivit, en 1201, à ses légats d'Allemagne, il ajouta ce post-scriptum : « Je puis vous annoncer que, par la grâce de Dieu, la ville de Rome est complètement entre mes mains². » C'était s'avancer beaucoup. Les amis de l'indépendance municipale ne cessaient pas « d'aboyer après le pape³. » Mécontents de la solution donnée à l'affaire de Viterbe, ils lui reprochaient d'avoir dicté la paix uniquement dans son intérêt.

Au moment où on la négociait, deux frères, deux châtelains de la campagne romaine, les seigneurs de Varni et de Gabriano, furent inculpés, devant la justice pontificale, d'avoir pris et détenu injustement des terres qui appartenaient à la famille de

portes. Mais Winkelmann (*Philipp von Schwaben*, p. 351, note 2) s'étonne que l'auteur des *Gesta*, parlant des clauses de la paix obtenue par le pape, ne dise nullement que Viterbe fut assujettie aux Romains et ne cite que les articles les moins importants, les moins pénibles à la cité vaincue. Et il est de fait que, si Viterbe avait été alors réellement assujettie à Rome, on ne comprendrait pas que le parti de l'opposition romaine ait été mécontent de cette paix et ait accusé le pape de ne l'avoir signée que dans son intérêt propre, à moins de supposer que ce parti demandât la destruction complète de Viterbe. Il faut donc croire que, grâce à Innocent III, les Viterbois furent traités avec une modération relative. Quand Gregorovius affirme que le podestat de Viterbe dut être confirmé par le Sénat de Rome, il s'appuie sur la mention, en 1207, du podestat viterbois « Johannes Guidonis de Papa Dei gratia consul romanorum. » Mais, en 1207, Innocent III entrait victorieux dans Viterbe, après la période d'hostilités très vives entre Viterbe et le Saint-Siège qui comprend les années 1205 et 1206 (conflit relatif à l'affaire des Patarins, *Gesta*, 123, et lettres d'Innocent, Potthast, n° 2532, 2539, 2999, etc.), et il la traita en ville conquise. Il est possible que, si l'on doit accepter le témoignage, toujours un peu suspect, d'Anzilotto de Viterbe, le transport à Rome de la cloche de la commune de Viterbe et des clefs d'une de ses portes s'applique à l'une des périodes subséquentes du XIII^e siècle, où Viterbe fut effectivement sujette des Romains.

1. *Gesta*, 134 : « Sicque Romanis cum gloria revertentibus, senator cum saepéfato Joanne Petri-Leonis Rainerii et multis aliis ad summum pontificem accedentes, prostraverunt se ad pedes ipsius et, eos humiliter osculantes, innumeras ei gratias retulerunt. »

2. Migne, 216, col. 1059 : « De Urbe quoque scire vos volumus quod eam per Dei gratiam ad beneplacitum nostrum habemus. »

3. *Gesta*, 135 : « Licet hanc pacem de voluntate fecerit Romanorum, nihilominus tamen aliqui oblatrabant, dicentes quod eam ob commodum fecerit speciale. »

Colmezzo. Cités plusieurs fois, ils refusèrent de comparaître et trouvèrent un biais ingénieux pour ne pas restituer le domaine volé. Par un contrat fictif, ils reconnurent le tenir en fief de Jean Pierleone et de Jean Capocci, les deux chefs de l'opposition. Ceux-ci demandèrent au pape qu'on laissât leurs vassaux tranquilles. Innocent, au lieu de céder, ordonna à son maréchal d'aller détruire les récoltes des voleurs, couper leurs arbres, raser leurs moulins et saisir leurs bestiaux. Aussitôt Pierleone et Capocci d'en appeler à la populace, criant qu'on violait ses privilèges, que ses libertés étaient perdues. Il fallut qu'Innocent III vint exposer les faits et se justifier devant l'assemblée générale de la commune. Les frères de Varni et de Gabriano durent renoncer à leur prétendu vasselage et s'en remettre à la décision du pape¹.

Chaque jour, de nouveaux conflits surgissaient. Depuis longtemps, les Orsini², parents de Célestin III, enrichis par lui des biens de l'Église, étaient en guerre avec les Scotti, la famille maternelle d'Innocent III. De crainte que le nouveau pape ne revînt sur les libéralités de son prédécesseur, ils soutenaient contre lui les meneurs de la commune. Dans l'automne de 1202, profitant de l'éloignement d'Innocent, qui séjournait à Velletri, ils font irruption dans les maisons des Scotti et les jettent dehors avec leurs femmes. Le pape rentre aussitôt à Rome; il cite les agresseurs à sa cour. Intimidés, ils s'y présentent et jurent de respecter l'accord que le tribunal voudra leur faire conclure. Mais le sénateur, Pandolfo de la Suburre, partisan décidé de l'Église, ne jugea pas que ce serment suffit à garantir la paix publique. Il oblige les deux factions à lui jurer fidélité; il exige des cautions, prend possession de leurs forteresses et, pour plus de sûreté, les fait sortir de Rome. Orsini et Scotti résideront aux deux extrémités de la ville, hors de l'enceinte, les uns près de Saint-Pierre, les autres près de Saint-Paul. Débarrassé d'eux, il procède alors, sans être dérangé, à la démolition de la tour des Orsini.

1. L'affaire des seigneurs de Varni et de Gabriano n'est connue que par les *Gesta*, 134.

2. Sur les origines de la famille d'Orso ou des Orsini, voy. Gregorovius, II, p. 678 et 679, notes 55 à 58, où le nouvel éditeur complète la bibliographie de l'historien allemand, en citant l'article de Savio sur *Niccolo III Orsini*, dans la *Civiltà cattolica*, série XV, V, IX. Les domaines donnés aux Orsini se trouvaient à Vicovaro, Burdello et Cantalupo, dans la Sabine (*Gesta*, 135).

Les Scotti ne se contentèrent pas de ce châtiment. Un jour que Teobaldo, le chef du parti adverse, se trouvait sur la route de Saint-Paul, il fut assailli et tué par les fils d'un parent d'Innocent III. Exaspérés, les Orsini rentrent dans Rome, soulèvent le peuple, s'emparent des deux tours du sénateur et détruisent, à ras du sol, les maisons des Scotti. Puis ils promènent dans les rues le cadavre de Teobaldo. On eut de la peine à les empêcher de le porter sous les fenêtres du Latran¹.

Dans cette période de troubles, Innocent III eut pour principal soutien son frère, Richard de Segni, qu'il travaillait à rendre puissant et riche, en vue de sa propre défense. Nouveau grief exploité par ses adversaires, le népotisme ! Ils l'accusaient de faire la fortune de sa famille aux dépens du trésor et du domaine de la papauté. Richard, obligé, comme tous les nobles de Rome, d'avoir sa maison forte, construisit alors (avec l'argent d'Innocent III, disait-on²) une tour gigantesque qui devait dominer tous les donjons de la ville. Elle s'éleva, comme pour narguer la commune, près du Capitole et du Sénat. Ce fut la fameuse *Torre dei Conti*, une des curiosités de Rome au moyen âge, citadelle formidable faite de trois énormes blocs superposés³. On la voit

1. Le conflit des Orsini et des Scotti n'est connu que par les *Gesta*, 135, 136 et 137.

2. Pertz, *Script.*, XXVIII, 118. Passage de la Chronique de Mathieu de Paris, que Gregorovius n'a pas connu : « Quidam in eodem concilio (le concile de Latran de 1215) existens, de nobili turri, quam papa Innocentius construxerat fratri suo comiti Ricardo ex denariis ab ecclesia raptis, ait : « Per vicium « Gezabel, Rome stat in arce nova Bel — Condempnatus Abel, fratre tenente « Babel. »

3. Sur l'histoire de la « torre dei Conti, » voy. Gregorovius, III, Adinolfi, *Roma nell' età di mezzo*, II (1881), p. 67, et les ouvrages spéciaux cités par eux. Les plans de Rome, du xv^e et du xvi^e siècle, représentent la tour beaucoup plus haute qu'elle n'est aujourd'hui, bien qu'ils ne s'accordent pas tout à fait sur les détails de son aspect extérieur. Le troisième bloc, celui d'en haut, y apparaît découronné. Voy. notamment les plans d'Antoine van den Wyngarde, dans le *Bulletin de la Commission communale archéologique de Rome*, série IV (1895), et les *Mélanges d'archéol. et d'hist. de l'École française de Rome* (août-déc. 1901). La plus ancienne représentation de la fameuse tour nous paraît être celle que de Rossi a reproduite (*Piante iconografiche e prospettiche anteriori al secolo XVI*, 1879, p. 82, et tavola I, d'après le ms. 1960 du Vatican). Le savant auteur pense que ce manuscrit (de la première moitié du xiv^e siècle) nous donne, dans ce plan, l'état de la Rome d'Innocent III. En fait d'édifices non antiques ni religieux, on y trouve indiqués le *patium senatorum*, la *turris comitis* et la *turris militiæ*. Cette représentation de la tour des Conti est particulièrement intéressante, en ce qu'elle nous

encore, mais bien déchue, réduite au tiers de sa hauteur¹, masse rougeâtre et informe, percée de pauvres boutiques et de fenêtres étroites où pendent les loques de quelques ménages d'ouvriers. Le parti de l'indépendance ne pardonna pas à Innocent et à son frère la crainte que lui causait leur forteresse. L'émeute de 1203 tourna presque en révolution.

Il y avait alors à Rome une famille de nobles ruinés, les seigneurs de Poli², dont le domaine (une ancienne terre de l'Eglise³), criblé d'hypothèques, leur rapportait à peine de quoi vivre. Richard de Segni, qui visait à se constituer une grande propriété dans la campagne romaine, voulut profiter de leur détresse. Il racheta les créances, les fiefs et les revenus engagés, et, devenu à peu près maître de la seigneurie de Poli, il demanda au chef de cette maison, Odon, la main de sa fille pour son propre fils. Odon se prêta d'abord à ces ouvertures, mais, dès qu'il vit son patrimoine reconstitué et affranchi de toutes charges, il eut une forte envie d'y rentrer. Rompant les négociations, il cita Richard en justice comme coupable de l'avoir exploité et dépossédé.

Il s'agissait d'un fief du Saint-Siège; le tribunal compétent était celui du pape. L'embarras d'Innocent fut extrême : rendre un arrêt pour son frère contre les Poli, c'était donner prise à la malveillance. Richard se déclara prêt à plaider devant toute juridiction, que ce fût celle du pape, des cardinaux, des juges de l'Eglise ou même de la commune. Innocent, pour faire preuve d'une impartialité absolue, offrit à Odon de lui fournir l'argent nécessaire au procès. Mais, loin d'être reconnaissants de cette attitude, les Poli, qui voulaient émouvoir le peuple et le gagner à leur cause, imaginèrent toute une mise en scène. On les vit parcourir, à moitié nus, les rues de Rome et, la croix en main, entrer dans toutes les églises pour appeler la colère de Dieu sur Richard,

la montre dans son état primitif et complet. Le troisième bloc supérieur y figure couronné d'un belvédère qui le surplombe avec une saillie très accusée, ce qui fait comprendre les témoignages concordants sur la grande hauteur de l'édifice.

1. La tour ne dépasse pas la maison à cinq étages qui lui est contiguë, à gauche, sur la « via Cavour. »

2. G. Cascioli, *Memorie storiche di Poli, con molte notizie inedite da famiglia Conti*, 1896 (cf. Gregorovius, II, 572).

3. Les Poli avaient reçu, au milieu du XII^e siècle, du pape Adrien IV, un domaine, qui comprenait Poli, Faustiniانو, Anticoli, Rocca de Nibbi, Sarracinesco et Rocca de Muri (voy. la note 44 de Gregorovius, p. 572).

leur spoliateur¹. Le 8 avril 1203, le surlendemain de Pâques, ils ameutèrent la foule et envahirent la basilique de Saint-Pierre, criant et blasphémant, de manière à empêcher l'office. « Comme nous nous en retournions, suivant l'usage, la couronne en tête, » écrit Innocent III lui-même, « par les rues de la ville, ils se mirent en embuscade et nous firent, en public, de tels outrages que nous rougirions de les énumérer². » Mais le biographe du pape le représente s'avancant, calme et la figure impassible, sous les huées de la populace³.

Cependant, la commune, présidée par le sénateur, s'était réunie au Capitole. Les Poli, très habiles, lui présentèrent un écrit par lequel ils cédaient leurs domaines au Sénat et au peuple romain. Innocent, pour parer à ce coup droit, convoqua à son tour l'assemblée; des cardinaux y protestèrent, en son nom, contre la cession abusive d'une terre dont la haute propriété appartenait à l'Église. Sous main, le pape donnait ordre à son frère de mettre les châteaux des Poli en état de défense. Ceci fit éclater l'orage. Furieux contre Pandolfo, le fidèle ami de la papauté, les Romains l'assiègent dans le Capitole, qui tient bon. Ils se portent alors sur la tour des Conti et commencent à y mettre le feu. Richard jugea prudent de ne pas résister et prit la fuite. La tour fut déclarée propriété communale et les partisans des Segni mis hors la loi⁴.

Innocent III ne se trouvait plus en sûreté. Il se résigna, comme l'avaient fait tant de fois ses prédécesseurs, à quitter Rome. En mai 1203, il se transporta à Ferentino, et, l'été venu, il installa sa cour à Anagni⁵.

1. Le détail de l'affaire des Poli se trouve dans les *Gesta*, 137, et dans une lettre d'Innocent III, du 4 octobre 1204, qui revient sur les événements antérieurs (Potthast, n° 2296; Migne, 215, col. 422-425). Elle est adressée à son frère, Richard de Segni, et l'auteur des *Gesta* en a inséré textuellement plusieurs fragments.

2. Migne, col. 424 : « Et cum de more coronati reverteremur per urbem, quot et quantas sustinuerimus insidias et injurias, referre nos pudet, quamvis pene omnibus fuerint manifestae. »

3. *Gesta*, 137.

4. L'auteur des *Gesta* ne suit plus ici exactement la lettre d'Innocent III. Il mentionne la tentative du peuple romain sur le Capitole, l'assaut donné à Pandolfo, dont le pape ne parle pas, et, se méprenant sur le sens du passage où celui-ci rapporte le fait de l'incendie et de la prise de la tour des Conti, il applique ce fait à la tour de Pandolfo.

5. *Annales Ceccanenses*, dans Pertz, *Script.*, XIX, 295 : « A. 1203, nonas

III.

Le plus autoritaire des papes réduit à l'impuissance, chassé de son palais et de sa capitale! Innocent III, dont la santé était précaire, tomba malade. On le crut perdu, et le bruit de sa mort courut dans Rome¹.

Cependant, son départ ne fit qu'aggraver la crise. Que voulaient les meneurs de l'opposition? La question des riches et des pauvres, de la démocratie et de l'oligarchie n'était pas en jeu. Il ne s'agissait même pas d'amener le peuple à rompre avec son souverain, à dénoncer le pacte de 1188. On ne se battait plus pour l'autonomie absolue. Les chefs de la commune se bornaient à condamner le régime du sénatoriat unique dont le pape, disaient-ils, avait abusé pour livrer la ville à ses créatures. Ils voulaient maintenant le sénatoriat multiple², dans l'espoir que, sur les cinquante-six places de conseiller, les défenseurs de l'indépendance pourraient avoir la meilleure part. Tous les incidents survenus jusqu'ici n'avaient fourni que des prétextes aux agitateurs. Le fond du conflit était la question du Sénat. Il fallait la régler de telle sorte que la papauté cessât de disposer, à son profit, des pouvoirs municipaux.

A la fin de l'année 1203, lorsque le moment fut venu de renouveler le conseil, les cardinaux qui remplaçaient Innocent III, hors d'état de s'occuper d'affaires, désignèrent, selon la règle et à la demande du peuple, douze « intermédiaires » chargés d'élire les sénateurs nouveaux³. Dès que ces électeurs furent connus, le parti populaire se saisit de la plupart d'entre eux et les enferma dans la maison de Jean de Stacio, située sur les ruines du cirque de Flaminius, près de l'église actuelle de Sainte-Catherine dei Funari⁴. Là, il les contraignit de jurer qu'ils éli-

maii, indignatione Romanorum dominus papa venit Ferentinum. » Cf. *Gesta*, 137 : « Videns ergo dominus pape quod furor erat in cursu, cessit currenti furori et urbem egressus in Campaniam declinavit. Cumque apud Ferentinum per totam aestatem demoratus fuisset... circa finem septembris venit Anagninam. » La correspondance d'Innocent III prouve que le 3 mai il était déjà à Palestrina et qu'il resta à Ferentino jusqu'au 15 septembre.

1. *Gesta*, 137.

2. *Ibid.*, 138.

3. *Ibid.*, 138.

4. *Ibid.*, 138. Cf. Gregorovius, II, 669.

raient chacun deux sénateurs hostiles à Innocent III. Mais Pandolfo, le magistrat sortant de charge, indigné de cette façon de procéder, ne livra les clefs du Capitole qu'aux sénateurs de son parti. Protestation des indépendants. Ils poussent la commune à demander qu'avant de prendre une décision quelconque sur les points en litige, surtout sur l'affaire des Poli, on commence par mettre la ville en possession de leur territoire. Les pontificaux s'y refusent, et, comme ils occupaient le Capitole, les sénateurs de l'opposition s'établissent dans le monastère de « Madame Rosa, » près de la demeure de Jean de Stacio¹.

Deux Sénats au lieu d'un, et la guerre civile en perspective! il n'en fallait pas tant pour amener une recrudescence de meurtres et de brigandages. « Le peuple se mit à murmurer, voyant que les crimes restaient impunis, et, à plusieurs reprises, il envoya auprès d'Innocent demander son retour à Rome. » Le pape se fit prier; on conçoit qu'il hésitât. A la fin, une ambassade, composée des notabilités de la ville, vint lui transmettre le vœu général². Il rentra donc au Latran (mars 1204) acclamé par ce peuple étrange, aussi prompt à la réparation qu'à l'offense. Comme il était fort éloquent, il essaya, en parlant à l'assemblée communale avec beaucoup de douceur et de mesure, de désarmer l'opposition. « Que demandait-il? Qu'on lui rendit justice comme il était prêt à le faire aux autres³. » Et il prit une décision très politique. La majorité des Romains paraissant hostile au sénatariat des cinquante-six, il convoqua la commune et désigna, comme électeur du chef de la municipalité, son adversaire, Jean Pierleone. A ce choix, qui ne pouvait être suspect, la foule applaudit, et Jean Pierleone nomma à son tour, comme sénateur unique, son parent, Grégoire Pierleone, un honnête homme, estimé de tous, mais dont le caractère, un peu mou, ne convenait guère à la situation⁴.

La faction intransigeante, que dirigeait Jean Capocci, n'avait

1. *Gesta*, 138 : « Descenderunt apud monasterium Dominae Rosae. » Il y avait là, en effet, on le sait par une bulle du pape Célestin III, une église dite *Sancta Maria Dominae Rosae* qui, aujourd'hui, n'existe plus, mais sur l'emplacement de laquelle a été bâtie, au XVI^e siècle, l'église de Sainte-Catherine dei Funari.

2. Tous ces faits ne sont connus que par les *Gesta*, 138.

3. *Gesta*, 139 : « Justitiam fieri sibi postulando, cum ipse paratus esset justitiam exhibere. »

4. *Gesta*, *ibid.*

pas approuvé ce qui venait de se passer. Elle repoussait tout accord avec le pape. Toujours postée au monastère de Rosa, elle déclara qu'Innocent III, ayant mal usé de son droit sur le Sénat de Rome et violé ainsi le pacte de 1188, devait être déchu de son autorité. Elle créa donc elle-même un gouvernement, et, pour montrer que cet organe nouveau n'avait plus le moindre rapport avec le conseil qui siégeait au Capitole, elle lui donna le nom, usité dans beaucoup de cités italiennes, de « bons hommes » ou notables « du commun¹. »

Le schisme municipal était accompli. Entre les partisans des deux Sénats commença la guerre civile, acharnée surtout dans les régions du Colisée, du Latran et de l'Esquilin². Pandolfo, Richard de Segni, les familles Annibaldi³ et Alessi soutinrent la cause du pape; Jean Capocci, les Baroncelli⁴, les Fraiapani et les Pierleoni celle de l'opposition.

A Rome, comme dans toute l'Italie, ces guerres de nobles avaient un caractère spécial. On fortifiait tous les édifices un peu élevés; on bâtissait à la hâte, fiévreusement, des tours en briques ou même en bois; on louait des archers, des arbalétriers, des machines à battre les murs. Il s'agissait alors d'empêcher l'adversaire de construire sa tour, de le cribler de flèches et de pierres pendant qu'il y travaillait, et, s'il réussissait quand même, d'assiéger son fort, de le ruiner à coups de bélier et d'y mettre le feu. Ces tours, faites de matériaux peu résistants, tombaient ou brûlaient; mais on les rebâtissait aussi vite, et la lutte, engagée un peu partout, s'éternisait⁵.

1. Le biographe anonyme, passionné pour la cause d'Innocent III, affirme naturellement que le parti de Capocci était composé d'hommes tarés : « Suos, non senatores, sed seductores eligere praesumpserunt, viros infames et criminosos, quia bonos et honestos habere nequibant » (*Gesta*, 139).

2. L'auteur des *Gesta* nous a donné, sur cette guerre civile (chap. 139-140), un récit détaillé, mais confus et peu clair, au moins pour nous. Cf. Gregorovius, II, 669-671.

3. Sur la famille Annibaldi, voy. Savio, *Gli Annibaldi a Roma nel secolo XIII*, dans les *Studi e Documenti di Storia e Diritto*, a. 17, fasc. 4, 1896, p. 255-365.

4. Plusieurs Baroncelli sont nommés dans les statuts des marchands romains (Gatti, *Statuti dei mercanti di Roma*, dans les *Studi e Documenti* (1885), p. 225).

5. *Gesta*, 139 : « Feceruntque turres ligneas, ubi lapideas non habebant, aggeres et fossata, munientes therinas, incastellantes ecclesias, die noctuque pugnantes, non solum milites a pedites super terram, verum etiam custodes

Tel est le spectacle qu'offrit Rome, de mai à octobre 1204, pendant qu'Innocent III, du palais de Latran devenu aussi une forteresse, pouvait entendre les cris de bataille et voir s'allumer les incendies. Jean Capocci brûla, près du Latran, des maisons appartenant à Pandolfo. La guerre fut vive surtout entre ces deux hommes. Les pontificaux s'opposaient à la construction de l'énorme tour que Capocci ajoutait à sa demeure. Celui-ci s'obstina ; mais, de temps à autre, prenant l'offensive, il se ruait sur le donjon de Pandolfo, qui dominait l'Esquilin. De son côté, Pandolfo occupa un monument antique contigu à la maison de son ennemi et y fit une plate-forme très haute d'où ses frondeurs et ses archers lançaient leurs projectiles avec rage. Richard de Segni lui fournissait l'argent. Ce fut l'épisode principal ; mais on se battait de tous les côtés. Les Fraiapani, qui avaient fait du Colisée un vaste bastion, s'attaquaient aux Annibaldi. Un partisan du pape, Gilido Carbonis, éleva à lui seul jusqu'à trois tours. A la fin, la fortune se déclara visiblement pour l'Église. Pierre Annibaldi, beau-frère d'Innocent III, repoussa l'attaque de Capocci, prit deux tours et une église fortifiée, tandis qu'un des chefs de l'opposition, Baroncello, eut le malheur de voir son fort, mal construit, s'écrouler de lui-même¹. Découragé par ces désastres, le parti de l'indépendance faiblit, et la populace l'abandonna. « Impossible de lutter, » dirent les adversaires d'Innocent III, « l'argent du pape est contre nous². » Les choses allaient si bien pour l'Église qu'on dissuada le pape d'intervenir. Il suffisait de laisser Capocci et sa faction en proie à la haine de leurs ennemis.

« Mais la volonté d'Innocent, » dit son biographe, « était de rendre le bien pour le mal³. » Il proposa donc aux belligérants un accord dont voici la teneur : on nommera quatre arbitres chargés de régler les différends survenus entre le pape, son frère et la ville de Rome. Leur sentence devra être rendue dans les six mois, à moins que les partis ne consentent d'eux-

et servientes per turres, de alto lapides et sagittas emittentes. Erexerant enim petrarias et mangonellos, conduxerant balistarios et arcarios, et tam acriter dimicabant ut, praeter caedes et strages, et domos destruerent, et incendia perpetrarent. »

1. *Gesta*, 140.

2. *Ibid.* : « Dicientibus quod contra eos pecunia domini papae pugnabat. »

3. *Gesta*, 141.

mêmes à faire la paix auparavant. Le jugement arbitral décidera avant tout de la constitution du Sénat, mais il maintiendra intacte la convention conclue, sous Clément III, entre la ville et l'Église. Le pape, « pour le bien de la paix, et par grâce spéciale, » acceptera, cette année, la décision des quatre arbitres touchant l'organisation du Sénat¹.

La concession qu'Innocent faisait à ses adversaires était mince. Il ne traitait que sur les bases du pacte de 1188 et ne renonçait que pour l'année présente, par faveur extraordinaire, à son droit d'instituer le Sénat. Capocci ne s'y trompa pas; accepter ce règlement c'était, pour le parti de la liberté communale, une abdication. Il convoqua le peuple, lui lut le projet de convention et le commenta de quelques mots vifs. « Dans ses démêlés avec l'Église, dit-il, la ville de Rome n'a pas l'habitude d'être vaincue. Elle a coutume, au contraire, de triompher, non en vertu d'un arrêt de justice, mais par sa puissance propre. Or, si vous acceptez le traité qu'on vous propose, c'est la défaite absolue. Ce traité maintient le pape en possession de la terre de Poli, contrairement à un décret de la commune; il lui abandonne l'investiture des sénateurs; il lui livre le Sénat. Si nous laissons faire, nous qui sommes le nombre et la force, qui pourra désormais s'opposer aux empiétements de l'Église? Jamais paix si honteuse n'a été proposée à la ville, et jamais, quant à moi, je ne consentirai à l'agréer². » Pierleone, voyant que Capocci tâchait de ranimer l'esprit d'indépendance et de ressaisir la popularité, ne voulut pas être en reste. Il combattit aussi ce projet et la guerre continua³.

Le 9 octobre 1204, la convention n'était pas encore signée, et les adversaires du pape occupaient toujours la tour des Conti. Innocent III autorisa alors son frère à conserver la seigneurie de Poli jusqu'à ce qu'on l'eût dédommagé des dépenses qu'il y avait faites et des pertes subies au cours de la guerre. Vassal de l'Église romaine, à qui elle appartient, il ne pourra l'aliéner

1. *Gesta*, 141.

2. *Gesta*, 141.

3. On peut ici compléter et contrôler le récit des *Gesta* par deux autres documents : la lettre du pape Innocent III à son frère Richard de Segni, datée du 9 octobre 1204 (Migne, 215, col. 422), et une notice officielle (*Analecta juris pontificii*, XII, 890) émanée de Cencio, le chancelier de la ville. Elle nous apprend comment les quatre arbitres furent nommés et quel fut le résultat de leurs premières opérations.

sans y être autorisé par le pape, et, au cas où celui-ci la lui reprendrait, il recevra une indemnité pécuniaire ou un territoire de même valeur¹. Par cette concession, soi-disant provisoire et conditionnelle, la famille d'Innocent III s'introduisait dans un des fiefs les plus importants de la campagne de Rome. De fait, elle n'en sortira plus. Quand on suit aujourd'hui le sentier de montagnes qui conduit de Tivoli à Palestrina, on aperçoit, au-dessus du petit village de Poli, les débris d'une forteresse. C'est l'ancienne demeure des seigneurs du lieu devenue le château des Conti.

En investissant Richard de la terre qu'on lui contestait, Innocent III faisait bon marché des prétentions de la ville de Rome. C'est que le parti de l'indépendance allait renoncer à la lutte. Le 26 octobre, il acceptait la formule de paix. Les quatre arbitres nommés concurremment par l'Église et par la municipalité des « bons hommes du commun » décidèrent que, pour constituer le Sénat, le pape aurait le droit de choisir les électeurs du premier degré. Quand ceux-ci eurent élu les cinquante-six sénateurs, Innocent reçut leur serment de fidélité et tout rentra peu à peu dans le calme². Mais le pape avait prédit

1. Cette lettre d'Innocent III a été déjà utilisée plus haut : c'est celle qui donne le détail du conflit avec les Poli. Elle prouve qu'au 9 octobre 1204, les adversaires de la papauté n'étaient pas si abattus et si impuissants que le dit l'auteur des *Gesta*, puisqu'ils occupaient encore la tour des Conti.

2. D'après l'auteur des *Gesta*, 141, les arbitres auraient commencé par déclarer immédiatement (*statim dixerunt*) que le droit d'instituer le Sénat appartenait au pape; mais, dans l'impossibilité où l'on était de trouver un sénateur unique qui fût accepté par tout le monde, ils conseillèrent à Innocent III d'accorder au peuple le sénatoriat des cinquante-six. Le pape représenta qu'avec des conseillers aussi nombreux et qui ne s'entendraient pas, le gouvernement fonctionnerait mal; que, cependant, vu les nécessités de l'heure présente, il se rendait à leur avis. Dans le document officiel émané de la chancellerie municipale, les faits sont rappelés avec plus de détail et sous un aspect un peu différent. Innocent y est représenté d'abord comme traitant, de puissance à puissance, avec les « bons hommes du commun, » c'est-à-dire avec la municipalité ennemie. La lettre par laquelle il autorise les quatre arbitres élus à agir selon les termes de la formule de paix est suivie d'une autre lettre par laquelle Jean Pierleone et Jean Capocci, « au nom du Sénat et par la volonté du peuple romain tout entier, » acceptent également l'arbitrage. Puis vient le texte de la formule de paix (insérée dans les *Gesta*, 141), dont l'exécution est imposée aux arbitres. Enfin, le document municipal se termine par une courte notice où il est dit que le pape, se conformant à leur décision, a désigné des électeurs du premier degré, des *mediani*, chargés d'élire les sénateurs, et que, sur la question du territoire des Poli, les arbitres se prononceraient dans les six mois.

qu'avec des conseillers aussi nombreux, le gouvernement fonctionnerait mal. Crimes et désordres se multiplièrent au point que le peuple demanda lui-même un changement de régime¹. Cette fois, Innocent créa d'office un sénateur unique², un homme d'énergie qui terrifia les malfaiteurs et les rebelles. « Personne, » écrit le biographe du pape, « n'osa murmurer contre lui tant le souverain pontife inspirait de crainte. » Ce mot indique que la commune était domptée et que le pape avait reconquis Rome.

Pendant les troubles, deux frères avaient bâti une tour en face du palais de Latran. Innocent exigea qu'elle lui fût livrée, la garda quelque temps, puis la fit démolir³. Jean Pierleone avait profité de la guerre civile pour s'approprier un coin du territoire de Tusculum, qu'il disait avoir reçu du pape Célestin. Requis de montrer l'acte de donation, il refusa. Innocent menaça de l'excommunier. Pierleone protesta insolemment. « Jamais le pape n'oserait le frapper d'anathème, et, s'il prenait contre lui une mesure devant laquelle avaient reculé ses prédécesseurs, il serait bien embarrassé de l'exécuter. » Innocent III, un jour que le peuple célébrait à Saint-Pierre la fête de la dédicace, lança l'excommunication. Et quand Pierleone, impénitent, fut sur le point de mourir, le pape déclara à ses héritiers que, si l'Église ne recevait pas satisfaction, il ne permettrait pas d'ensevelir le corps en terre chrétienne. On en passa par où il voulut⁴.

A peine l'histoire signale-t-elle, en 1208, une dernière velléité de résistance : le pape, désapprouvant le choix d'un sénateur et quittant Rome, les Romains, pris de repentir, le suppliant de rentrer et l'accueillant avec des cris de joie. L'épisode fut très court et n'eut pas de suites⁵. Tant que vécut Innocent III, les

1. *Gesta*, 141.

2. Gregorovius (II, 671) suppose que ce fut Pandolfo de la Suburra.

3. *Gesta*, 141.

4. Sur l'affaire de Pierleone, *Gesta*, 142. Cf. Tomassetti, *Della campagna romana*, passage relatif à Tusculum, dans *Archivio della società romana*, t. IX (1886), p. 110.

5. Les historiens se sont accordés jusqu'ici à admettre qu'à partir de l'année 1205, Innocent III fut maître de Rome; qu'il n'y eut plus trace d'opposition et que les troubles ne recommencèrent que sous le pontificat de son deuxième successeur, Grégoire IX. L'assertion n'est pas tout à fait exacte. Un passage de la Chronique de l'abbaye d'Andre, abbaye française de l'Artois (Pertz, *Script.*, t. XXIV, p. 743), prouve qu'en 1208 l'opposition avait recommencé ses agissements et obtenu même un succès. Cette année-là, l'abbé d'Andre fit à Rome un voyage d'affaires, mais Innocent III n'y était plus; le

partisans de la liberté n'osèrent plus rien ; mais ils avaient lutté dix ans. Ce n'est pas seulement à l'ambition de quelques nobles démagogues que la théocratie s'était heurtée. L'idée de l'indépendance communale avait alors dans toute l'Italie une force tenace contre laquelle rien ne prévalut. A Rome même, l'immense autorité d'un pape comme Innocent faillit trouver sa limite et son écueil à quelques pas du palais de Latran. Mais ici la victoire resta à l'Église, parce que le peuple romain ne pouvait se passer d'elle. C'est la papauté qui le faisait vivre ; il fallut bien subir sa loi.

IV.

La bourgeoisie de Rome devait sa prospérité aux innombrables pèlerins qui, de toutes les parties de l'Europe, affluaient aux sanctuaires. On gagnait le ciel en visitant les Sept églises. Rien ne peut donner l'idée de la puissance du courant qui entraînait les chrétiens à Rome, alors que le sentiment religieux avait toute sa force et que le pape était devenu l'arbitre du monde. Source intarissable de bénéfices, ces plaideurs et ces dévots, obligés de passer à Rome plusieurs mois et souvent une année entière ! Non seulement ils achetaient aux marchands de la ville les objets de première nécessité, mais ils leur empruntaient de l'argent, à n'importe quel taux, pour payer les dépenses, les cadeaux et les frais de justice. Créanciers des évêques et des abbés, les bourgeois de Rome prenaient hypothèque sur les revenus et les pro-

1^{er} novembre, il séjournait encore dans une de ses résidences d'été, à Ferentino. L'abbé d'Andre vint l'y trouver, et voici textuellement ce qu'il nous rapporte : « Après la fête de la Toussaint, toute la noblesse romaine vint inviter le seigneur pape à célébrer la dédicace de l'église du Latran, qui a lieu le jour de la fête de Théodore, martyr (9 novembre). Elle lui annonça que le sénateur qui avait pris le gouvernement presque malgré lui (*quasi ipso invito*) allait de lui-même se retirer ; que le pape pourrait nommer à cet office qui bon lui semblerait parmi les nobles de la ville et que le peuple romain tout entier demandait et attendait son retour avec joie. » Les Romains avaient donc pu élire encore un sénateur contre la volonté d'Innocent III, peut-être à la suite d'une nouvelle révolution, dont les chroniques italiennes ne disent rien. Innocent III accorda ce qu'on lui demandait, et l'abbé d'Andre, qui l'accompagna dans le voyage de retour, décrit la pompe du cortège, l'accueil enthousiaste des Romains et notamment la procession solennelle qui vint le recevoir aux portes de Rome et à laquelle prirent part toutes les corporations de la ville, les juifs aussi bien que les chrétiens.

propriétés de leurs églises. C'est dire qu'ils avaient besoin du pape. L'autorité religieuse protégeait leurs opérations et leur facilitait les recouvrements.

Au moment de l'exil d'Anagni, Innocent III essaya de se concilier la population commerçante en patronant huit marchands de Rome créanciers de l'abbé de Saint-Edmond. Cet Anglais, à qui ils avaient prêté de l'argent pour aller en croisade, était mort sans s'être acquitté. Une lettre du pape (2 mars 1204) mit tous les bénéfices ecclésiastiques du défunt à la disposition des prêteurs, jusqu'au solde complet de la dette, « moins le gain usuraire¹. » L'Église considérait alors comme usure tout prélèvement d'intérêts. Le pape ne pouvait officiellement tolérer cet abus, mais on croira sans peine que les marchands avaient le moyen de tourner la loi et de gagner gros.

En 1206, un plaideur, le représentant d'une autre abbaye anglaise, celle d'Evesham, allait quitter Rome après gain de cause. Comme il avait emprunté cinq cents marcs, les créanciers firent opposition à son départ. Innocent III les autorisa à saisir, en garantie, la bulle qu'il venait d'octroyer aux moines et tous les privilèges et titres qu'ils avaient versés aux débats. Munis de ce gage, les marchands partirent pour l'Angleterre, espérant recouvrer leur dû. Par malheur, le roi Jean Sans-Terre venait de se brouiller avec le pape. Il expulsa, après les avoir dépouillés, tous les commerçants italiens trouvés dans ses États et les créanciers d'Evesham perdirent, de ce fait, les précieux parchemins. Mais Innocent III veillait. En 1213, réconcilié avec Jean Sans-Terre, il lui réclama les pièces sequestrées et ordonna au cardinal Pandolfo de contraindre l'abbé d'Evesham à payer les cinq cents marcs. Cet abbé, un triste personnage, refusait de reconnaître la dette; on le déposa, et son successeur, pressé de reprendre ses archives, régla enfin, en 1214, le compte des marchands romains².

Cette ardeur persévérante d'Innocent III à défendre les intérêts de ses bourgeois était de bonne politique. Populaire dans la classe moyenne, il put mieux résister aux menées de la noblesse et des chefs du parti de l'autonomie. Pour gagner les sympathies du bas peuple, il eut recours à d'autres moyens.

1. Migne, 215, col. 298; Potthast, n° 2149 : « Usuris cessantibus. »

2. *Chronicon abbatiae de Evesham*, éd. Dunn Macray, dans les *Rerum Britannicarum medii aevi scriptores*, p. 198, 225, 256.

Il était très charitable. Une famine des plus cruelles ayant sévi dans Rome en février 1202, il se hâta de quitter Anagni, où il séjournait, pour rentrer en ville et secourir les malheureux¹. Ceux qui n'osaient pas mendier reçurent toutes les semaines l'argent nécessaire à leur dépense. Les mendiants, au nombre de plus de 8,000, eurent tous les jours du pain et d'autres vivres. « Ce qu'il a dépensé dans cette circonstance, » dit son biographe, « Dieu seul le sait. » Le produit de l'offrande de Saint-Pierre et la dixième partie de ses revenus particuliers étaient affectés à l'aumône. « Il donnait de quoi manger à ceux qui avaient faim, des vêtements à ceux qui étaient nus et des dots aux jeunes filles pauvres. » Son aumônier faisait des tournées dans la ville pour y découvrir les gens tombés dans la misère et leur distribuer des bons sur le trésor pontifical. Tous les jours des enfants pauvres étaient admis à sa table après les repas et on leur partageait les restes.

Cette question de l'aumône ne cessait de le préoccuper ; il y consacra un de ses opuscules². « La charité, conclut-il, est bien supérieure à la prière et au jeûne et personne ne peut se dispenser de la faire³. » Sa réputation, à cet égard, était bien établie dans le monde entier. Un chroniqueur islandais a jugé Innocent III en deux mots : « Il avait l'esprit dominateur et la main généreuse⁴. » Héritière des Césars, la papauté était obligée de faire comme eux ; elle nourrissait les Romains, qui ne lui en furent pas toujours reconnaissants.

Il lui fallait aussi guérir d'autres plaies sociales. Une des

1. *Gesta*, 143. Cf. la lettre citée par Theiner, et dont nous ne possédons plus que la rubrique. Potthast, n° 1489 : « Senatoribus et populo Romanis subvenit liberaliter propter caritatem. » Hugo Elkan, *Die Gesta Innocentii III im Verhältniss zu den Regesten desselben Papstes*, p. 61-62, a rectifié, pour la date de la famine, une longue note de Migne (214, col. 197 et suiv.).

2. Migne, 217, col. 746 : *Libellus de Elemosyna*.

3. Migne, *ibid.*, chap. 4 : « Elemosynam jejunio et oratione esse meliorem, nec quemquam ab ea excusari. » La doctrine morale de l'auteur du traité est heureusement supérieure à ses étymologies. Celle qu'il donne du mot *elemosyna* est bizarre. « *Elemosyna* dicitur ab *elimino*, vel ab *Eli* quod est Deus, et *moys*, quod est *aqua*. Quia Deus per elemosynam maculas peccatorum eliminat, et sordes abluit vitiorum. » Voy. sur le caractère général des sermons et des traités d'Innocent III, découpages de textes de l'Écriture sainte, notre article : *L'Avènement d'Innocent III*, dans les *Séances et Comptes-rendus des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques* (fasc. de déc. 1902).

4. Pertz, *Script.*, t. XXIX, p. 415 : « Dominationi idoneus et elemosynarius. »

misères les plus navrantes du moyen âge était l'abandon des nouveau-nés, l'infanticide. Sur les bords du Tibre, chaque année, des cadavres d'enfants pourrissaient par centaines. On raconte qu'un jour Innocent III pria dans son oratoire du Vatican, lorsqu'une voix se fit entendre : « Innocent, lui dit-elle, va pêcher dans le Tibre. » Après avoir fait part de ce prodige aux cardinaux, il alla au fleuve, et, par son ordre, on jeta deux fois le filet. Au premier coup, le pêcheur ramena 87 enfants, étranglés et noyés¹, au second, 340. Très ému, il fit bâtir immédiatement un tour, et, en 1204, à l'endroit même où se trouvait une maison de refuge pour les pèlerins anglo-saxons, dans le bourg de Saint-Pierre, s'éleva un hôpital, appelé d'abord du nom de l'église voisine, *Sancta Maria in Saxia*. Quelques années auparavant, il avait pris sous son patronage un ordre hospitalier fondé à Montpellier par le comte Gui, l'ordre du Saint-Esprit. Il donna son hôpital à cette congrégation nouvelle. Aujourd'hui encore, la fondation d'Innocent III porte le nom d'hôpital du Saint-Esprit, *San Spirito*. Elle n'a fait que se développer à travers les âges, établissement immense et institution modèle, où toutes les misères humaines trouvent à la fois leur soulagement².

Quatre mois à peine après son élection, Innocent recommandait à ses contemporains, par une circulaire de quelques lignes, une œuvre de haute charité que le moyen âge trouvait toute simple : celle qui consistait à prendre en légitime mariage les femmes vouées à la prostitution³. C'est que l'idée d'empêcher

1. Migne, 217, col. 1130 (notice sur la règle de l'hôpital du Saint-Esprit).

2. Un chroniqueur qui écrivait à la fin du XIII^e siècle, Ricobaldo de Ferrare (Muratori, *Rer. ital. script.*, IX, 126), attribue à l'œuvre charitable d'Innocent III une autre origine. D'après lui, c'est en expiation de l'argent dépensé pour la construction de la tour gigantesque des Conti que le pape aurait fait les frais de son hôpital (longue note à ce sujet dans Migne, 214, col. 200). Mais ce chroniqueur vivait un siècle après l'événement, et d'ailleurs, étant donnée l'habitude qu'avaient les nobles du temps d'Innocent de bâtir des tours à la moindre alerte, il est peu probable que le pape ait été tourmenté d'un pareil remords. Les légendes et les traditions s'accordent plutôt à représenter l'œuvre des enfants abandonnés comme étant le point de départ de la fondation. C'était du moins la conviction des frères qui desservaient l'hôpital du Saint-Esprit au moyen âge, car ils avaient fait exécuter une peinture où l'histoire des filets du Tibre était représentée. Voy. *Archivio della società romana di storia patria*, t. XXIII, fasc. 1-2 (1901), p. 48.

3. Migne, 214, col. 102.

l'infanticide et l'exposition des enfants était déjà dans son esprit.

La règle donnée par Innocent III à son hôpital¹ montre avec quelle largeur de conception les hommes de son temps entendaient l'assistance des pauvres. On ne se contente pas de recevoir les malades qui se présentent. Le pape veut qu'un jour par semaine les gens de l'hôpital parcourent les rues et les places de Rome pour y recueillir tous les infirmes et les ramener à la maison de Dieu². L'hôpital du Saint-Esprit n'est pas seulement consacré aux malades. C'est une maternité pour les femmes enceintes³, un orphelinat pour les enfants exposés⁴, un hospice pour les vieillards⁵ et les mendiants, même une maison de refuge pour les pécheresses qui voudront, à certaines dates, s'y reposer dans la chasteté⁶.

Le biographe d'Innocent III s'arrête avec complaisance sur cette fondation; il y voit un des meilleurs titres de son héros à l'admiration et à la sympathie des hommes⁷. « Il suffit, dit-il, de visiter cette maison pour se rendre compte de la masse de propriétés, de revenus, d'ornements, de livres et de privilèges dont il l'a enrichie. » Deux de ces privilèges ont un intérêt particulier⁸. Par celui du 18 juin 1204, Innocent assigne comme terrain de quête aux frères de l'hôpital l'Italie, la Sicile, l'Angleterre et la Hongrie⁹. Le 3 janvier 1208, il décrète que les chanoines de Saint-Pierre porteront chaque année à l'hôpital, en procession solennelle, la célèbre image du Christ, la Véronique. A cette occasion, les mille pauvres qui peuvent avoir accès dans l'hôpi-

1. Migne, 217, col. 1130 : *Regula ordinis S. Spiritus de Saxia*.

2. *Regula*, ch. XL.

3. *Ibid.*, ch. XLI.

4. *Ibid.* : « Orphani infantes projecti. »

5. *Ibid.*, ch. XLIII.

6. *Ibid.*, ch. XLVI.

7. *Gesta*, 144.

8. Il n'y a pas moins de sept lettres d'Innocent III concernant soit la protection accordée à l'ordre du Saint-Esprit, soit l'organisation de l'établissement romain de Sancta Maria in Saxia (Potthast, n° 96, 102, 1955, 2248, 2705, 3260, 3439). — La chronique islandaise que nous avons déjà citée (Pertz, *Script.*, XXIX, cap. 23), résumant en quelques lignes l'œuvre d'Innocent III, ne parle guère que de son hôpital. « Il fonda à Rome la maison qu'il appela l'hôpital du Saint-Esprit et lui attribua des possessions étendues et une riche dotation. Il y dépensa sa fortune patrimoniale, car, avant d'être élu pape, c'était un homme puissant, *vir potens*. »

9. Potthast, n° 2248.

tal et les trois cents personnes qui l'habitent recevront une somme d'argent et une indulgence d'une année entière¹.

On ne connaissait alors que la charité pour remédier aux injustices de la vie sociale. Nourrie et hospitalisée par le pape, la populace de Rome renonça peu à peu à la liberté orageuse pour accepter la paix et l'ordre que lui donnait un maître bienfaisant. Mais, quand celui-ci s'efforça d'étendre à l'Italie entière le régime d'assujettissement paternel qui lui avait réussi à Rome, il se trouva que les difficultés de l'entreprise dépassaient la puissance même d'un chef de religion.

Achille LUCHAIRE.

1. Potthast, n° 3260.

LES

ÉTATS DE BRETAGNE

SOUS LOUIS XVI.

Je me suis efforcé de démontrer, dans un ouvrage récent¹, que, contrairement aux idées reçues, le duc d'Aiguillon n'avait nullement été pour la Bretagne le tyran, le despote qu'on a généralement dépeint : que les libertés de la province avaient été beaucoup moins la cause que le prétexte de la fameuse *Affaire de Bretagne* : et que l'éclat violent qui se produisit n'aurait jamais eu lieu, si quelques magistrats vindicatifs, et ayant des ressentiments personnels à satisfaire contre d'Aiguillon, n'avaient tenu à pousser les choses à l'extrême. On a protesté contre ces assertions² ; on a pris contre d'Aiguillon la défense des États de Bretagne et des parlementaires bretons ; on a célébré leur vigoureuse résistance aux demandes d'argent du gouvernement ; on a vanté ce patriotisme provincial, qui mériterait plutôt un autre nom, et un nom très sévère, car prétendre s'affranchir, au nom du pacte de 1532, des frais inévitables d'une grande guerre (engagée à tort ou à raison, peu importe) et les laisser supporter par ceux qui n'ont pas les mêmes parchemins à invoquer, n'était pas, évidemment, faire acte de bon citoyen. On a peint en beau la conduite des États, loué leur administration, nié qu'ils aient offert, sous le rapport de la décence et de la dignité, un spectacle particulièrement scandaleux.

Il faut donc insister, et montrer par de nouveaux exemples que les États de Bretagne ne méritent nullement les compliments qu'on leur adresse. C'était, en réalité, un corps à l'esprit étroit, inaccessible, non seulement au sentiment des intérêts généraux du pays,

1. *La Bretagne et le duc d'Aiguillon* (Fontemoing, 1898).

2. Pocquet, *le Duc d'Aiguillon et La Chalotais* (Perrin, 1900).

mais même à l'intelligence des véritables intérêts de la province, porté à l'opposition systématique par tempérament, par habitude, facile à corrompre, subissant docilement l'influence de quelques meneurs, courbé sous le joug d'une noblesse ignorante et passionnée. Ce ne fut pas seulement d'Aiguillon qui eut à se plaindre de leur obstruction tumultueuse : tous ceux, avant et après lui, qui eurent affaire aux États de Bretagne s'accordèrent à en déplorer la composition intolérable. Ce n'est pas à d'Aiguillon qu'il faut imputer d'avoir voulu les avilir ; eux-mêmes, comme on le verra, se chargeaient suffisamment de ce soin. Ce ne furent pas seulement les exigences, légitimes ou non, de la fiscalité royale qui provoquèrent leur résistance : les tenues des premières années du règne de Louis XVI, pendant lesquelles, cas presque unique pendant toute l'histoire du XVIII^e siècle, aucun impôt ne fut demandé au pays, ne furent guère plus paisibles ni moins désordonnées que celles de la fin du règne de Louis XV. Représenter leur politique comme s'inspirant de sentiments généreux et désintéressés, et même (on a été jusque-là) comme destinée à défendre « les petits et les humbles déjà pressurés à l'excès¹, » est un étrange paradoxe historique. Quant à leur capacité administrative, quant à leur manière de gérer les intérêts qui leur étaient confiés, il faut une bien singulière complaisance pour apprécier avec faveur une gestion remarquable surtout par l'emprunt à jet continu, par le déficit, par une hostilité systématique à toutes les innovations, quelles qu'elles fussent. Un successeur de d'Aiguillon, qui n'avait nullement l'humeur arrogante et le tempérament autoritaire, le marquis d'Aubeterre, affirmait, en 1777, l'indispensable nécessité de « réformer un corps d'où il ne pouvait plus sortir que désordre et confusion². » Disait-il vrai ? La conduite des États dans les premiers temps du règne de Louis XVI, alors que d'Aiguillon était disgracié, que le pouvoir appartenait à des hommes contre lesquels la province n'avait aucun ressentiment, aucun grief, qu'il n'était pas question de nouveaux impôts, que le Trésor même, malgré ses embarras, consentait à un sacrifice des plus sérieux pour laisser à la province de quoi amortir peu à peu sa dette³,

1. *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, juillet 1900.

2. Arch. nat., II. 411.

3. Aux États de 1774 et depuis, les États furent autorisés à garder une somme de 600,000 l. par an sur leurs vingtièmes pour constituer une caisse d'amortissement.

devenue écrasante, ne donne malheureusement que trop raison à cette appréciation sévère, commune d'ailleurs à tous ceux qui eurent quelque chose à traiter avec cette ingouvernable assemblée.

ÉTATS DE 1774.

Le règne de Louis XVI débuta en Bretagne sous d'heureux auspices. Le rappel de MM. de la Chalotais, les grâces dont ils furent comblés, la reconstitution des Parlements, le renvoi des trois ministres détestés, d'Aiguillon, Terray et Maupeou, la nomination d'un contrôleur général « qui tiendrait sa place du vœu unanime des peuples, s'il n'y avait été appelé par le choix éclairé du plus sage des rois¹, » disposèrent favorablement l'opinion. Le duc de Penthièvre, gouverneur de la province, jouissait d'une popularité considérable, due à ses vertus et à sa bienfaisance, et aussi à ce qu'il avait, dans les troubles récents, soigneusement séparé sa cause de celle du duc d'Aiguillon. Dans une pièce allégorique représentée à Rennes en janvier 1775, intitulée *le Couronnement d'un roi*, où l'on voyait le jeune roi et la jeune reine chasser loin d'eux des monstres hideux qui s'appelaient la Flatterie, la Volupté, le Despotisme, et s'entourer des princes du sang pour en faire à leur trône un rempart contre le mensonge et l'adulation, le duc de Penthièvre et sa belle-fille, la princesse de Lamballe, figuraient du bon côté et étaient loués par le chœur, non moins que M. de la Chalotais lui-même. A un Breton qui chantait :

Chalotais par sa présence
Va finir tous nos malheurs.
Il paraît, et l'innocence
N'a plus de persécuteur.
Pour les amis de la gloire
Est-il un instant plus doux ?
Quel heureux jour ! Sa victoire
Est un triomphe pour tous.

un autre Breton répondait :

Que Penthièvre et la Princesse
Jouissent de leurs succès !

1. Procès-verbal de l'assemblée, 4 janvier 1775.

Citoyens, votre allégresse
Est le fruit de leurs bienfaits.
Mais, trop heureux que nous sommes,
Nous comblons aussi leurs vœux !
Amis, le bonheur des hommes
Doit faire celui des Dieux !

Turgot résolu de profiter de ces circonstances exceptionnellement favorables pour obtenir des États, qui se réunissaient à la fin de 1774, quelques réformes qui lui tenaient fort à cœur. On sait que les États, tous les deux ans, adjugeaient le bail des *devoirs*, impôts sur les boissons, qui constituaient la plus grosse ressource du budget provincial : le contrôleur général, comme quelques-uns de ses prédécesseurs, jugeait avec raison ce laps de temps trop court ; il espérait un rendement supérieur d'un bail plus long, six ans par exemple, afin que les fermiers eussent le temps d'acquérir l'expérience nécessaire à leurs fonctions, et, n'étant plus constamment sous le coup d'une éviction prochaine, pussent porter leurs offres un peu plus haut ; il avait donc résolu de faire proposer aux États cette dérogation à une habitude fâcheuse, en leur donnant, d'ailleurs, les plus fortes assurances que cette plus longue durée de leurs baux n'empêcherait nullement de les réunir, comme par le passé, tous les deux ans. Une autre réforme, beaucoup plus importante, qu'il espérait faire réussir par les États de Bretagne, n'était rien moins que la suppression de la corvée, c'est-à-dire un des articles principaux de ce vaste programme dont le succès aurait peut-être pu faire faire à la France l'économie d'une révolution. Et s'il avait jeté les yeux sur cette province pour inaugurer ce régime de remplacement qu'il désirait vivement étendre à la France entière, c'est qu'elle semblait, en effet, toute désignée pour offrir un champ d'expérience exceptionnellement favorable. Elle retentissait encore, pour ainsi dire, des plaintes véhémentes dont, sous l'administration de d'Aiguillon, la corvée avait été l'objet. Aucune partie de son œuvre n'avait été aussi violemment attaquée : c'était en dénonçant à l'indignation publique de prétendues rigueurs inhumaines dans la construction et l'entretien des grands chemins que l'opposition avait gagné les masses et frappé son adversaire d'une irrémédiable impopularité. Si la Bretagne avait eu réellement tant à souffrir du régime de la corvée, si ses malheu-

reux habitants avaient longtemps gémi sous un joug de fer, comment douter qu'elle ne reçût comme un bienfait tout système, quel qu'il fût, qui la délivrerait de cette charge insupportable et assurerait à tout jamais son repos contre les exactions des ingénieurs et les brutalités des commandants? D'autant plus que Turgot n'entendait nullement mettre à cette suppression des conditions trop dures. Il laissait le choix entre deux moyens pour y parvenir : l'un était la suppression complète du bail des devoirs et la mise en régie de cette imposition, mise en régie qui devait, selon lui, procurer assez de plus-value pour permettre de renoncer à la corvée et de laisser tous les travaux des grands chemins à la charge du budget provincial ; l'autre, qu'il préférait et qu'il jugeait plus sûr, était une augmentation des vingtièmes et, subsidiairement, de la capitation. Moyennant ce, il était même tout disposé à accorder à la province une grâce depuis longtemps sollicitée et constamment refusée, à savoir la haute main sur l'administration des grands chemins tout entière. Turgot comptait trouver ainsi le moyen « de remplir en Bretagne les vues de bonté et d'humanité qui faisaient désirer au Roy la suppression des corvées dans son royaume¹, » comme il comptait ensuite sur l'exemple de la Bretagne pour parvenir plus facilement à une suppression générale de la corvée.

La tenue, qui s'ouvrit le 20 décembre 1774, fut relativement paisible, ce qui ne veut pas dire que les tracas, les fatigues et les difficultés ordinaires aient été complètement épargnés au principal commissaire du roi. Penthievre put juger par ce qu'il éprouva, lui, très populaire, de ce qu'avaient dû subir les commissaires du roi quand ils ne l'étaient pas. A peine eut-il été en contact avec les États de Bretagne qu'il ressentit, comme tous ses prédécesseurs dans cette charge redoutable, un désir passionné de mettre une centaine de lieues entre lui et ses chers administrés :

« Je demande à genoux, écrit-il en cour dès le 6 janvier 1775² (la position souffrante où je suis exige cette expression), que l'on veuille me répondre courrier par courrier sur ce qui regarde les domaines et contrôle : prolonger mon séjour hors de chez moi serait me tenir plus longtemps sur la roue... »

1. Réponse du duc de Penthievre à une députation des États, 14 janvier 1775. Arch. nat., H. 386.

2. Ibid.

Bien que le mot d'ordre fût alors, des deux côtés, joie, confiance, amour, il était bien obligé, en effet, comme tous ses prédecesseurs encore, d'employer quelquefois un ton d'autorité, de rigueur, même de menace, et il voyait avec désespoir diminuer d'autant sa popularité. La séance du 20 janvier, où il s'agit d'arracher aux États leur consentement à une imposition fort mal vue, le secours extraordinaire (c'est-à-dire les sols pour livre additionnels à différents droits levés dans la province), fut particulièrement laborieuse :

J'ai été obligé, écrit le duc de Penthièvre¹, de parler d'un ton qui ne m'est pas familier à deux députés de l'ordre du tiers, et même d'accompagner mes réprimandes *de gestes de menaces*² : cela était nécessaire pour que les affaires du Roy n'éprouvassent point de contradiction poussée trop loin, peut-être même pour éviter à la province le malheur de la séparation de l'assemblée; mais il en résulte des allusions peu propres à me faire prendre en amitié, et l'on me fait l'honneur de me regarder comme me gendarmant pour rien, c'est le terme qu'on emploie. Je ne puis m'empêcher d'ajouter que si un homme portant le nom de Bourbon doit se sacrifier plus qu'un autre pour le Roy, il est, j'ose le dire, de la dignité de S. M. de ne pas compromettre un homme qui a l'honneur de porter son nom³... J'ai appris encore hier au soir que l'on avait envie d'engager un des députés du tiers que j'ai grondé à en porter ses plaintes aux États, et que des membres de l'assemblée auraient eu l'idée de faire scission avec moi... Ni l'un ni l'autre n'a eu lieu... Il m'a échappé de vous mander que j'avais fait gronder deux autres députés du tiers par M. de Viarme... »

Dans la même lettre, il revient sur son idée favorite :

Je vous demande de témoigner à M. le contrôleur général l'intérêt que je prends à sa santé, et de vouloir veiller à ce que sa goutte ne se communique pas aux États : me tenir éloigné de chez moi et me laisser dans la position où je suis depuis le mois d'août est me tenir et me laisser en enfer.

1. 12 janvier 1775, H. 386.

2. On ne signale rien de semblable sous l'administration de d'Aiguillon. Quels cris, quelles clameurs si dans un moment d'impatience il s'était laissé aller jusque-là !

3. Le duc de Penthièvre était fils du comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV.

Il n'a garde, enfin, d'omettre un détail trivial, évidemment heureux de rire et de faire rire aux dépens de l'assemblée :

J'ai purgé les États au dernier bal de ma belle-fille. On avait mêlé d'ancienne limonade aigrie avec la nouvelle, et les États ont eu la f...

Néanmoins, et malgré quelques moments pénibles, les questions délicates, règlement de 1768, arrêt du 11 juin 1763 sur les maires, demande de la restitution des domaines et contrôle, etc., furent assez facilement enterrées; les demandes du roi, vingtièmes, capitation, secours extraordinaire, fouages extraordinaires, milices¹, etc., furent successivement accordées, et la session s'achemina à peu près normalement vers son terme naturel, l'adjudication du bail des devoirs, à propos de laquelle la grosse question de la corvée allait être posée devant eux. Le 7 février on l'aborda en nommant une commission chargée d'examiner si les États auraient plus d'avantage à affermer les devoirs qu'à en faire eux-mêmes la régie. Le 14, la commission déposa son rapport, favorable à la régie.

1. Le fonds pour les milices garde-côtes était celui sur lequel l'opposition avait résolu de concentrer tous ses efforts. A la séance du 30 janvier, qui fut très agitée et se prolongea jusqu'à dix heures du soir, la noblesse le refusa par 134 voix contre 105; les deux autres ordres é mirent des avis différents. Il en résultait qu'il n'y avait point de délibération formée, mais la noblesse soutint qu'il y en avait une, la sienne, et que le vote était acquis. Elle érigeait en règle, comme on sait, que tout impôt était un don, et que, comme le règlement de 1687 exigeait pour tout don l'unanimité des ordres, dès que l'un d'eux avait émis l'avis de refuser, ce refus était définitif. Il n'est pas sans intérêt de voir comment Turgot appréciait cette outrecuidante prétention de la noblesse, contre laquelle avait été rendu autrefois le fameux arrêt du 12 octobre 1762, cause de tant d'imprécations contre d'Aiguillon : le ministre vertueux et libéral s'exprimait avec plus d'énergie que le commandant despote. « La prétention de la noblesse que son seul avis doit opérer le refus de la demande m'a paru si extraordinaire que j'ai voulu voir sur quoi elle pouvait être fondée, et j'ai été encore plus surpris lorsque j'ai vu que c'était sur l'article 3 du chapitre II du règlement de 1687, qui exige l'unanimité des trois ordres pour les requêtes et propositions de gratifications, dons, pensions, récompenses, aumônes, etc. Une pareille disposition n'est nullement applicable aux demandes du Roy. Les États doivent se conformer au règlement de 1768; il porte, article 11, chapitre 1, que les trois ordres doivent concourir ensemble pour délibérer sur les demandes du Roy, sans pouvoir s'attribuer aucune autorité l'un sur l'autre, et, article 17, chapitre II, que les trois ordres seront tenus de délibérer sans délai : que, dans le cas où l'un des ordres aura donné son avis, les deux autres doivent donner le leur dans les vingt-quatre heures. Les principes qui ont dicté ces dispositions sont trop justes et trop essentiels pour n'être pas exactement observés et maintenus. » (4 février 1775, H. 387.)

Quoique dûment avertis des avantages qu'entraîneraient pour eux la régie des devoirs et l'abolition des corvées, la noblesse et le tiers, d'accord pour cette fois avec elle, n'en décidèrent pas moins qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur la régie, c'est-à-dire se prononcèrent pour la continuation de l'affermage, et de l'affermage pour deux ans, car ils avaient déjà manifesté antérieurement leur répugnance invincible à passer un bail de six ans. L'évêque de Rennes avait inutilement essayé d'inspirer à l'assemblée un avis plus sage :

J'ai fait, écrit-il¹, le tableau des funestes effets que produisait la corvée, de la nécessité de la suppression d'après les principes de la justice et de l'humanité... Je me suis étudié à réfuter les objections qu'on employait avec le plus de succès depuis quelques jours pour entretenir l'opposition naturelle de l'assemblée contre l'exécution du projet. La discussion a été très longue. Elle était presque toujours inspirée par la prévention, accompagnée de la plus grande chaleur et méconnaissant toutes les formes des États. Il m'a fallu, à l'ordinaire, être seul contre tous les opposants. Lorsque j'ai vu la matière suffisamment discutée, j'ai demandé, au nom du clergé, de nous retirer aux chambres pour délibérer sur le rapport de la commission. La noblesse et le tiers s'y sont opposés. On n'a entendu dans l'assemblée qu'un cri unanime contre la régie, et, à la fin de chaque raisonnement, on entendait toujours : *Point de régie, point de régie...* Il faut l'avoir vu pour le croire. Dans une affaire où il est question des moyens de supprimer la corvée, le tiers déclare qu'il n'y a lieu de délibérer : dans une affaire où il est question d'écarter une imposition certaine sur les propriétés, la noblesse a adopté l'avis du tiers, et ces deux ordres réunis privent les États des avantages de la partie ordonnative des grands chemins...

Les États envoyèrent quand même une députation au duc de Penthièvre pour solliciter cette partie ordonnative des grands chemins ; celui-ci ne put que leur rappeler la teneur de ses instructions et les presser de consentir au moins à une augmentation des vingtièmes :

J'ai dit que, dans le cas où les États voudraient mettre en usage ce second moyen, n'ayant pas adopté le premier, je concourrais, avec grand plaisir, à ce qu'ils désiraient, et j'ai fini par observer que la

1. 15 février 1775, II. 387.

province aurait le mérite, aux yeux de tout le royaume, d'avoir été empressée à contribuer au soulagement des peuples qui ont tant de besoin que l'on vienne à leur secours, si elle prévenait les réglemens qui doivent être rendus relativement à la suppression de la corvée.

Exhortations inutiles : la routine, la peur de subir un surcroît d'imposition, l'emportèrent sur les sentiments d'humanité, et rien ne fut changé au régime antérieur des grands chemins. Les États, comme plus tard le Parlement, préféraient la corvée, dont ils ne souffraient pas, à une addition aux vingtièmes, dont ils auraient supporté leur part.

La session fut close quelques jours après, le 20 février. Aucune encore n'avait coûté si cher. Quoique relativement courte (deux mois juste, du 20 décembre 1774 au 20 février 1775), elle dépassa singulièrement les frais des tenues de trois mois, de cinq mois, de six mois même, qui n'avaient pas été rares sous le duc d'Aiguillon. Il en coûta au trésor royal 843,350 l. de gratifications extraordinaires aux commissaires du roi et aux présidents des ordres¹. C'était vraiment payer à trop haut prix les deux millions de don gratuit que les États votaient à chaque tenue. Turgot, révolté, résolut de couper court à de pareils abus, et, attaquant le mal à sa racine, c'est-à-dire s'en prenant aux repas plantureux que l'habitude forçait les commissaires et présidents à tenir prêts pour tout venant, habitude ruineuse pour les finances et désastreuse pour le bon ordre de l'assemblée², il fit rendre, le 29 mars 1776, un arrêt du conseil « portant règlement sur les tables des commissaires de Sa Majesté aux États de Bretagne et des présidents des ordres desdits États. » Par ce règlement, il leur était interdit de donner à manger plus d'une fois par jour : le premier commissaire du roi ne pouvait avoir une table de plus de quarante couverts, les présidents du clergé et de la noblesse de plus de vingt-cinq, celui du tiers de plus de

1. L'énormité de ce chiffre apparaît clairement si on le rapproche de celui des sessions antérieures. Citons comme exemples les États de 1760 (3 mois), pour lesquels le roi eut à payer 286,000 l. de gratifications extraordinaires; ceux de 1764 (6 mois), qui lui coûtèrent 499,000 l.; ceux de 1766 (5 mois), 434,000 l.; ceux de 1768 (près de 3 mois), particulièrement onéreux, 714,353 l.; ceux de 1772 (3 mois), 510,400 l.

2. Déjà, en 1768, on avait conseillé la suppression des déjeuners à la fourchette, et, en 1772, le duc de Fitz-James avait vivement insisté pour que les couverts fussent limités.

quinze. En outre, comme le jeu était un autre attrait puissant qui faisait affluer chez eux la foule des membres des États, il leur était défendu à tous de jouer ou de faire jouer à aucun jeu de hasard. Rien de plus sage; mais cette rupture violente avec des habitudes invétérées risquait d'amener aux prochains États de terribles orages.

ÉTATS DE 1776.

De fait, la question des tables devait être la question brûlante de la session de 1776, qui fut très tumultueuse. Dès le lendemain de l'ouverture (1^{er} octobre 1776), le marquis d'Aubeterre; commandant de la province et premier commissaire du roi, communiqua aux États l'arrêt du conseil portant limitation des tables. Irrités plus qu'ils ne voulaient le laisser voir, froissés de ce que la précaution avait de peu flatteur pour eux, les États firent à cette mesure la plus singulière et la plus inattendue des réponses; ils votèrent (2 octobre) que les présidents des ordres et que les officiers des États n'auraient plus de tables désormais et qu'aucun membre de l'assemblée ne se rendrait à celles des commissaires du roi. Ils préféreraient donc une abstinence complète à la consommation limitée qu'on leur offrait.

La stupeur, chez tous ceux qui connaissaient les États de Bretagne, fut extrême. Puis elle fit place à un sentiment différent: la crainte, trop fondée, de voir désormais les affaires encore plus difficiles à traiter, les esprits des députés moins maniables, et l'influence passer à certains personnages qui ne manqueraient pas, eux, de tenir table ouverte, s'acquerraient par là de la considération, et conduiraient les États à leur guise. Il était déjà singulièrement difficile de mener à bien les affaires du roi; que serait-ce donc le jour où les estomacs cesseraient d'être du côté de l'autorité?

Il sera actuellement, écrit de Tréverret, président du tiers¹, très difficile de gagner certains esprits. Quand on voudra former quelques oppositions soit aux demandes du roi, soit à d'autres affaires, on donnera de petits diners et l'on pratiquera certains membres du tiers, qui, déjà trop complaisants, et flattés des politesses qu'on leur fera, consentiront volontiers à tout ce que l'on arrêtera.

1. 4 octobre, H. 389.

Telle était aussi l'impression de M. de Serent, président de la noblesse¹ :

Je ne crois pas que ce soit l'intérêt du bien général qui ait animé les auteurs principaux de cette instigation, et je crains fort que nous ne les rencontrions sur notre chemin pendant tout le cours de la tenue. Si, d'un côté, la suppression absolue des tables offre une économie plus grande, si elle paraît exclure à l'avenir des assemblées la noblesse pauvre et la multitude, de l'autre, elle rendrait le rôle des représentants (du roi) sans considération, sans influence, et à tous égards insoutenable à remplir; il arriverait encore que ceux des membres de l'assemblée dont la fortune permettrait quelque dépense pourraient s'acquérir un crédit prépondérant à celui des représentants... Je vois clairement² que ce dernier point a été calculé par ceux qui ont échauffé les esprits sur les expressions qui motivent l'arrêt du conseil pour le règlement des tables. Le désintéressement de ces tables, prouver que l'on ne vient point aux États uniquement pour boire et manger, faire tourner au profit des peuples l'économie qui doit résulter de la suppression entière de ces dépenses, fournissent aux orateurs de la noblesse un moyen sûr et brillant d'enlever les esprits et de plaire à la multitude... et d'altérer, aux yeux de l'assemblée, tous les sacrifices préparés pour le soulagement de la province... Retranché derrière cet argument, on se prépare à attaquer toutes les demandes du roi les unes après les autres... Vous devez donc vous attendre à ce que cette tenue soit difficile. Vous devez vous y attendre d'autant plus que j'ai lieu de soupçonner que quelques intrigues secrètes, des intérêts particuliers, se mêleront aux affaires et en conduiront les ressorts³...

1. 4 octobre, H. 393.

2. 8 octobre, H. 393 (lettre à M. de Maurepas).

3. « Je suis fâché, » écrivait-il au comte de Maurepas, « que vous ne puissiez pas venir prendre place à notre grand couvert. Ce serait une chose qui nous divertirait assez de voir M^{me} de Serent et M^{me} d'Aubeterre seules à table, environnées d'une foule considérable respectueusement soumise à la délibération du 2 et n'osant toucher à rien. »

Ce spectacle singulier excita la verve d'un rimeur, qui mit la chose sur l'air :
« A la façon de Barbari, mon ami. »

Savez-vous bien de nos États

Le début admirable ?

Ils ont renversé tous leurs plats,

Brisé toutes leurs tables ;

Ils ont bouché tous leurs flacons,

La faridondaine, la faridondon,

M. de Bégasson, en effet, bastionnaire fougueux, qui avait fait prendre aux États leur résolution du 2 octobre, avait parfaitement su ce qu'il faisait en leur inspirant ce vote. Le parti gouvernemental y perdait beaucoup de ses moyens d'action, sans que l'opposition y perdît un seul de ces gentilshommes pauvres qu'attirait aux États la perspective d'y vivre grassement, joyeuse-

Pour aiguïser les appétits,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Un arrêt de réduction
De tout ceci fut cause.
Il peignait les États bretons
Dans une belle glose.
Ivrognes, joueurs et gloutons,
La faridondaine, la faridondon.
Cet éloge nous a bouffi,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Et nous voulons qu'il soit prouvé
Aux quatre coins de France
Qu'on n'est point ici rassemblé
Pour se remplir la panse.
A ce discours de Bégasson,
La faridondaine, la faridondon,
Bien des gens tout bas ont souri,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Les femmes de nos deux marquis,
Depuis la règle faite,
A table avec leurs maris
Siègent en tête à tête.
Et là, debout, nous leur parlons,
La faridondaine, la faridondon,
Des douceurs d'un arrêté pris,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Car nous, les gens des trois États
D'une illustre province,
Nous assistons à leur repas
Comme au lever d'un prince.
Sans les croquer nous les aimons,

Mais, hélas, si dans ces maisons
Où le monde foisonne

ment et gratis, et qui faisaient sa force¹; car, à défaut des présidents et des commissaires, d'autres devaient tenir table ouverte, et notamment les candidats à la succession de M. de la Lande-Magon, trésorier général de la province. Ceux-ci n'eurent pas de peine à se faire, parmi les petits gentilshommes à qui ils fournissaient le vivre et le couvert, une clientèle assidue, et il en vint même à cette session plus qu'il n'en venait d'ordinaire, témoin un singulier débat qui se produisit au début même de la session. Beaucoup de ces gentilshommes paysans ne savaient pas écrire; or, le règlement stipulait que tous ceux qui assistaient aux États devaient s'inscrire sur la liste. A cette disposition qui les aurait privés de beaucoup de suffrages précieux, les tuteurs, les candidats à la trésorerie, objectaient que l'entrée aux États était un droit du sang de la noblesse et que nul règlement ne pouvait l'en priver. Après une discussion fort ardente, le 4 octobre, ils l'emportèrent, firent décider que le droit du sang serait respecté et

On voit sucer un bonbon
 Par des lèvres bretonnes,
 Le friand par cent espions,
 La faridondaine, la faridondon,
 Le lendemain serait traduit,
 Biribi,
 A la façon de Barbari, mon ami.

1. On sait que dans cette foule nombreuse de la noblesse bretonne se rencontraient souvent des cas de gêne, même de misère, véritablement lamentables. A chaque session, les États votaient 6,000 l. de secours pour la noblesse pauvre qui n'assistait pas à la tenue. « Cette somme est si insuffisante, écrit le marquis de Serent (13 octobre 1776, H. 393), que dans la répartition qu'on en fait, la plus forte gratification n'excède pas 30 l. et le plus grand nombre est au-dessous de 12. Vous devez juger par cela de la souffrance où est réduite une portion nombreuse de la noblesse de Bretagne. » — A la séance du 7 décembre, il s'éleva une querelle sur le théâtre entre deux gentilshommes, MM. de Kersio et de Langourla. Le premier, qui avait bu, tint des propos si vifs et fit des menaces si fortes que l'évêque de Rennes s'empressa de lever la séance (lettre de l'évêque de Rennes, 11 décembre 1776, H. 391). Les États exclurent le coupable pour le reste de la tenue, mais ne prononcèrent pas son exclusion à perpétuité et décidèrent que l'affaire ne serait pas mentionnée dans leur procès-verbal. Le motif de cette indulgence fut l'excessive misère dans laquelle était plongé ce malheureux. « Il n'a que 300 l. de retraite pour vivre, écrit Serent (10 décembre 1776, H. 393), et toute sa famille est dans la plus grande misère. Un de ses voisins venait de lui donner à déjeuner presque par charité. Sans doute que le besoin et la nature du vin, joints à l'idée de ses malheurs, l'avaient porté à une espèce d'excès dont tous ceux qui le connaissent disent que son naturel n'a jamais été susceptible. »

que les gentilshommes ne sachant pas signer seraient simplement tenus de se procurer des parrains pour attester leur noblesse.

M. de Bégasson avait donc porté à l'administration un coup redoutable et d'autant plus dangereux qu'il avait ménagé aux bastionnaires un argument spécieux à opposer à toutes les demandes présentées au nom du roi : la suppression des tables procurerait une économie importante : que ne faisait-on donc profiter les peuples d'une diminution proportionnelle sur le chiffre de leurs impositions? « C'est, » écrit le marquis de Serent, « une selle à tous chevaux dont se servira continuellement un des principaux membres de l'assemblée pour remuer la multitude. » Tout permettait de prévoir une session particulièrement agitée.

En attendant le jour, trop lent à venir, où l'élection du trésorier devait amener des vides dans les rangs de la noblesse¹, deux affaires survinrent qui mirent, en effet, un feu terrible dans l'assemblée. L'une était la question, déjà ancienne, de la répartition de la capitation entre les ordres. De 1,800,000 l., à quoi se montait cet impôt, 100,000 l. seulement étaient à la charge de la noblesse, en vertu d'un arrangement de 1740, et le tiers trouvait, non sans raison, que c'était trop peu, car, si la noblesse était souvent pauvre, d'autre part elle était fort nombreuse en Bretagne. Les réclamations, déjà vieilles, furent reprises avec plus de force dans ces États de 1776 et soutenues par son président, M. de Tréverret, avec plus de vigueur que ne l'eût souhaité le gouvernement, qui, au fond, trouvait fondées les réclamations du tiers², mais qui souhaitait d'écarter tout ce qui était de nature à exciter les passions : or, rien n'y était plus propre qu'une modification à une répartition quelconque, nécessairement défavorable à des intérêts très exigeants. Déjà aux États de 1774 une affaire analogue, à savoir le projet de rejeter sur Nantes une partie de la capitation de Rennes et de Carhaix, unanimement reconnues surchargées, n'avait pu aboutir, l'entente ne s'étant pas faite sur la quotité de la diminution à accorder³.

1. « Cet objet, écrivait l'évêque de Rennes (6 octobre, H. 393), renverra plus de 400 gentilshommes. »

2. D'Aubeterre calculait qu'en moyenne la capitation prenait, pour 1,000 l. de revenu, 16 f. au bourgeois et 10 f. au gentilhomme. Le contrôleur général Taboureaux des Réaux estimait à plus de 50,000 l. la diminution à laquelle le tiers pouvait légitimement prétendre (16 novembre, H. 390).

3. « Il est bien difficile, observait avec raison Turgot (15 février 1775,

Une contestation entre des ordres avait nécessairement bien plus de gravité encore. Le 6 novembre le tiers proposa de mettre en délibération la répartition de la capitation entre la noblesse et lui. Après de violents débats, il ne put même obtenir que sa proposition fût mise sur le registre, se fâcha, refusa de signer le procès-verbal et ne se rendit que sur l'ordre des commissaires du roi qui entrèrent à l'assemblée et enjoignirent au président du tiers d'y apposer sa signature. La chose en resta là pour cette fois; elle devait être reprise aux États de 1778, qu'elle agita violemment, tant la noblesse avait de répugnance à supporter sa part des charges publiques.

L'autre remuait des passions plus vives encore, car elle n'était rien moins qu'un contre-coup de l'affaire de d'Aiguillon. Lors du départ de celui-ci, tous les fonctionnaires qu'il avait couverts de sa protection avaient été expulsés de la province; il y avait cependant à cette règle quelques exceptions, et entre autres celle de Dorotte, ingénieur des ponts et chaussées, qui n'avait pas craint de rendre hommage à l'administration du duc d'Aiguillon et de dire très haut ce qu'il pensait de la campagne de calomnies menée contre lui à propos des grands chemins. Cette conduite courageuse lui avait valu la haine implacable du bastion et peu de sessions s'étaient passées depuis lors sans que sa destitution fût réclamée par la noblesse. La lutte fut reprise avec plus d'acharnement en 1776 et la noblesse signifia sa résolution de ne point délibérer sur le fonds des grands chemins tant que Dorotte n'aurait pas quitté la province. L'administration essaya quelques démarches pour le sauver; d'Aubeterre réclamait, avant de le frapper, des preuves de malversation de sa part : or, la probité de Dorotte était au-dessus de tout soupçon et sa capacité était généralement reconnue : nul autre reproche à lui faire que d'avoir écrit autrefois une lettre apologétique de l'administration de d'Aiguillon et désagréable à M. de la Chalotais. Tout ce que d'Aubeterre put obtenir, ce fut un délai : il promit que Dorotte quitterait la province dès qu'on aurait trouvé pour lui un autre emploi :

Il est désagréable à tel point, écrit d'Aubeterre¹, que je crois

H. 387), d'allier ces faits avec les idées d'une administration juste et patriotique. »

1. 22 novembre, H. 393.

qu'il est nécessaire de l'ôter de la province et de lui procurer ailleurs une place équivalente au moins à celle qu'il a présentement dans l'évêché de Dol et qui lui rend 2,000 fr. par an, d'autant que ce malheureux a une femme et huit enfants, et rien que ses appointements pour vivre. Il est depuis dix-huit ans au service de la province, et, si je n'avais pas opposé la plus grande fermeté à l'ordre de la noblesse, il était chassé et renvoyé un bâton blanc à la main. C'est, d'ailleurs, un des meilleurs ingénieurs que nous ayons, et ses ennemis ne peuvent s'empêcher de lui rendre justice à cet égard... Le sujet est excellent, surtout pour la partie des lumières, et il n'est point de place dont il ne soit très en état de bien s'acquitter.

Le triste sort de ce malheureux prouve une fois de plus de quel côté, dans les luttes violentes dont la province avait été le théâtre, il faut s'attendre à rencontrer le plus de courage et de véritable indépendance. Ceux qui avaient soutenu d'Aiguillon en furent, tôt ou tard, victimes; ceux qui l'avaient combattu n'eurent jamais, en dernier lieu, à s'en repentir, et dès l'origine de l'affaire il était facile de prévoir ce dénouement.

Quelques jours après cet incident, eut lieu l'élection du trésorier de la province. Quatre candidats principaux étaient en présence : MM. de Saint-Cristau, adjoint de M. de la Borde, fermier général; Beauguard, armateur à Saint-Malo; Magon de la Balue, et Le Vicomte, trésorier de l'extraordinaire des guerres. Les préférences du gouvernement étaient acquises à M. de Saint-Cristau; il pouvait compter sur la voix du clergé, toujours docile, être sûr d'avance d'être battu dans la noblesse, toujours sympathique à l'opposition, et le sort de l'élection se trouvait ainsi dépendre de la voix du tiers, dans lequel M. de Tréverret menait, depuis le commencement de la tenue, une active campagne en faveur du candidat officiel, en homme passionnément désireux de plaire, d'être bien traité dans le chapitre des gratifications et de fortifier son autorité dans son ordre, en en faisant avoir aussi « aux bons sujets qui travaillaient avec lui au bien de la chose publique¹. »

Je jouis, écrit-il au premier commis du contrôle général, Mesnard, le 13 oct. 1776², je jouis, parmi les bons sujets de mon ordre, d'un peu de crédit, mais je vous avoue qu'il y a aussi certains sujets fort récalcitrants, imbus de mauvais principes, soutenus par le parti de

1. 15 novembre 1776, H. 390.

2. H. 389.

l'opposition, qui se font un point d'honneur de manifester leurs sentiments et leur mauvaise façon de penser et qui tâchent même, par des cabales sourdes, d'engager quelques bons sujets dans leur parti. Les soins que je me donne pour prévenir cette contagion me font espérer que nous serons les plus forts : mais il faut aussi me procurer les moyens de réussir. Les récompenses et les promesses de récompenses servent d'alimens à maintenir les bons sujets dans leur bonne façon de penser... Je crois qu'une pareille gratification (de 12,000 l., comme aux États de 1772) serait utile, peut-être même nécessaire... Je me suis donné bien des mouvements pour M. de Saint-Cristau dans mon ordre. J'ai parlé en particulier et seul à seul à quatorze députés. Plusieurs m'ont promis... M. de Saint-Cristau avait bien peu de suffrages, mais je me suis si bien tourné que j'espère réussir suivant vos desirs; cependant je ne puis répondre de rien, car le scrutin est bien traité.

Aussi jugea-t-il plus prudent d'attendre pour verser les fonds. Ses 12,000 l. ayant été promises, il écrit à Mesnard le 15 novembre¹ :

... Si vous distribuez actuellement à chacun sa gratification, il est à craindre qu'après avoir reçu leur récompense, ils viennent à se relâcher sur le travail, l'assiduité, et à ne plus témoigner le même zèle.

Si, au contraire, vous attendez après les États, ils seront découragés, croiront que je les ai trompés, s'en iront mécontents et quelques-uns peut-être pourraient se plaindre hautement.

De plus, les arrangements pour les commissions intermédiaires et les bourses de jetons peuvent encore varier, et un quelqu'un qui aurait reçu une gratification pourrait traverser les arrangements et solliciter des suffrages pour être de la commission intermédiaire, ou avoir une bourse, et cela ferait échouer tous les arrangements dont je suis presque assuré.

Je pense donc, sauf votre meilleur avis, qu'il est intéressant que vous m'adressiez, à moi directement, une ordonnance pour toucher chez le trésorier des États la somme de 12,000 l... et que je la touche le plus tôt possible, parce que je profiterai de certains moments favorables pour donner les récompenses secrètement et à propos. Je me charge volontiers de toucher la somme, de la distribuer et de vous faire passer les reçus d'un chacun, parce que M. le marquis d'Aubeterre veut paraître l'ignorer, craignant que cela ne se découvre, comme il arriva en 1774 pour la gratification de 1772.

1. H. 390.

Il toucha les 12,000 l. le 25 novembre et résolut, toute réflexion faite, de ne les distribuer qu'après la clôture. Il était, d'ailleurs, plein de confiance dans le succès tant de la tenue que de l'élection :

Les affaires de M. de Saint-Cristau, écrit-il le 27 nov.¹, vont le mieux du monde dans le tiers. L'intérêt que vous y prenez m'y fait mettre le plus grand zèle...

La veille de l'élection, le 28 au soir, supputant avec M. de Saint-Cristau et avec M. Cacaault², secrétaire du marquis d'Aubeterre, le nombre des voix assurées, il en pointait seize, qui devaient certainement suffire à lui procurer une majorité sur ses trois concurrents.

Mais l'opposition, elle aussi, ne s'endormait pas, et elle avait plus de 12,000 l. à sa disposition, sans compter la séduction puissante des déjeuners, des diners et des soupers. Beugeard surtout versait l'argent et le vin à flots ; il avait fait venir, de tous les coins de la province, un grand nombre de gentilshommes paysans ; il avait fait aussi une campagne énergique dans le tiers et s'y était assuré des dévouements plus solides, parce qu'ils étaient plus grassement rétribués. Un vigoureux effort du dernier moment, appuyé sur des arguments d'espèce sonnante, acheva de semer la débandade parmi les troupes de M. de Saint-Cristau :

Le jour de l'élection (29 nov.), écrit M. de Tréverret, à 5 h. 1/2 du matin, on vint me prévenir que, pendant la nuit, Beugeard avait semé l'or et l'argent à pleines mains et que plusieurs des miens avaient abandonné Saint-Cristau... J'envoyai chercher ceux qui étaient soupçonnés, tous protestèrent d'injure...

Il n'en est pas moins vrai qu'au dépouillement du scrutin il se trouva dans le tiers 22 voix pour Beugeard, 8 seulement pour Saint-Cristau, 6 pour Le Vicomte, 6 pour Magon de la Balue. La noblesse avait donné 269 voix à Beugeard, 158 à Magon, 146 à Le Vicomte et 11 à Saint-Cristau. Par là, les voix de la noblesse et du tiers se réunissaient en faveur de Beugeard et le vote du clergé n'était plus qu'une formalité inutile. Beugeard était trésorier ; de l'aveu général, il ne lui en coûtait pas moins de 300,000 l.

1. H. 390.

2. Le même, qui fut plus tard ministre de France à Rome sous le Consulat, et prit une part importante à la négociation du Concordat.

L'unanimité des rapports adressés en cour sur cette affaire ne laisse aucun doute sur les honteux moyens auxquels on avait eu recours :

Il transpire déjà bien des bassesses et bien des infamies de la part de plusieurs votants, écrit de Tréverret le 29 nov... L'élection de Beaugeard a couvert d'infamie une grande partie de mon ordre.

L'évêque de Rennes :

L'intrigue, les vilénies qui se passent sous nos yeux pour cette élection, les voix achetées, les propos répandus, les calomnies de toute espèce pour nuire aux concurrents sont révoltants... Il y a un cri général contre tout ce qui s'est passé dans cette élection...

Le scandale avait pris, en effet, des proportions si intolérables que, le 2 décembre, un vote significatif des États décida que quiconque aurait capté les suffrages par des procédés malhonnêtes serait incapable de posséder leurs charges, serait même exclu de l'assemblée s'il en était membre. Mais ce vote ne pouvait avoir d'effet rétroactif et Beaugeard resta en paisible possession de la trésorerie.

Débarrassés de l'élection, les commissaires du roi et présidents des ordres ne l'étaient pas de la mauvaise volonté de la noblesse et de l'humeur frondeuse qui se manifestait jusque dans le tiers. La noblesse s'obstina longtemps à vouloir introduire dans les conditions du bail des devoirs des modifications qui eussent facilité la fraude et porté un coup désastreux aux finances de la province, déjà en triste état. Elle opposa aussi une vive résistance aux fonds pour les milices et pour le dépôt des mendiants. Il y eut enfin un grave conflit à propos de la nomination de la grande députation (députation des États à la cour pour porter le cahier de doléances) et de la petite députation (députation à la Chambre des comptes de Nantes pour assister à la reddition de comptes pour le trésorier général de la province). Ces charges (39,000 l. pour la grande députation, dont 15,000 pour le député de l'Église, 15,000 pour celui de la noblesse, 9,000 pour celui du tiers; 11,000 l. pour la petite, dont 4,000 pour l'Église, 4,000 pour la noblesse et 3,000 pour le tiers) étaient fort enviées, et, pour couper court à des intrigues et à des manœuvres qu'il redoutait, le gouvernement, depuis plus d'un siècle, s'était arrogé le droit de faire désigner les membres de ces députations par le gou-

verneur de la province, qui recommandait ceux qu'il voulait aux suffrages de l'assemblée. Celle-ci s'était toujours conformée à ces recommandations, sauf une fois, en 1770 ; mais elle avait résolu, en 1776, de secouer définitivement le joug, à la grande indignation de d'Aubeterre, qui se prononça avec force contre une pareille prétention :

Il est essentiel, écrit-il à Maurepas le 3 nov., de me faire passer des ordres pour défendre le droit du duc de Penthièvre de nommer les députations. S'il arrivait que les États reprissent ce droit qu'ils prétendent leur avoir appartenu autrefois, on osera tout pour mériter leurs suffrages.

Il en reçut, en effet, et ne les signifia à l'assemblée que presque à la veille de sa clôture, comme il était d'usage pour les affaires délicates. Or, les États, dès le 18 décembre, avaient, sur l'initiative de M. de Thuomelin et malgré les objurgations de M. de Tréverret, fait acte d'indépendance en excluant les recommandés. Quand ils s'entendirent déclarer, le 26, par le marquis d'Aubeterre, que S. M. ne reconnaîtrait pas d'autres députés à la cour et à la Chambre des comptes que ceux qui avaient été recommandés par S. A. S. le gouverneur de la province, ils témoignèrent, surtout la noblesse, un vif mécontentement, envoyèrent députation sur députation pour demander le retrait de cet ordre, et la noblesse résolut, ce qui était plus grave, de ne point signer l'état de fonds tant qu'elle n'aurait pas obtenu satisfaction. En conséquence, la commission des finances, qui devait, le 27, apporter l'état de fonds aux commissaires du roi pour le signer, s'abstint d'y venir, et il fallut que d'Aubeterre entrât aux États pour ordonner aux présidents et commissaires, de la part du roi, d'y apposer leur signature, démarche toujours grave, qui ressemblait à une séparation forcée de l'assemblée, à une œuvre de violence, et qui laissait planer quelque doute sur la légalité des votes obtenus et du budget arrêté ; d'autant plus que la noblesse força son président à ajouter à sa signature les mots : *par ordre du roi*, et que le tiers en fit autant. Sur ces entrefaites, un nouveau grief, la défense de quitter Rennes signifiée à une commission que les États avaient chargée de porter leurs représentations aux pieds du trône, acheva d'irriter les esprits. La séance du 28 décembre se prolongea jusqu'à une heure du matin :

Je vous avouerai, écrit Tréverret¹, que, depuis que je viens aux États, je n'avais jamais vu autant de tumulte, de violences et de cabales. Depuis trois jours, je n'ai plus de crédit dans mon ordre : les bons sujets sont si furieusement injuriés et outragés qu'ils ne paraissent qu'un instant dans l'assemblée et se retirent aussitôt. Enfin cette nuit, à l'exception de quatre bons sujets qui n'ont point quitté, je n'étais entouré que de cabaleurs... J'ai beaucoup d'empressement de voir la clôture des États, car je m'aperçois que tout ira actuellement de mal en pis ; et je suis convaincu que, si l'on proposait à l'assemblée de protester contre son existence, elle acquiescerait à cette proposition...

Le 30 décembre eut lieu cette clôture, impatiemment souhaitée par d'Aubeterre et par les autres présidents, comme par celui du tiers. Les États de 1776 finissaient mal. Les derniers incidents donnaient à la clôture l'apparence d'une séparation forcée, d'une cassation des États, chose que le gouvernement tenait à éviter par-dessus tout ; et, en effet, pour un parti nombreux et bruyant, les États de 1776 n'étaient point terminés et duraient encore lorsque s'ouvrirent ceux de 1778. Cette session avait jeté en Bretagne des germes d'irritation, de méfiance, qui décidèrent de l'opinion des États sur le ministère naissant de Necker. Tant que dura ce ministère, les tenues devaient être difficiles et tumultueuses, et cet homme qui allait réussir à être (beaucoup plus, d'ailleurs, qu'il ne le méritait) l'idole de la France entière, ne trouva longtemps que dans les seuls États de Bretagne une hostilité prononcée.

M. MARION.

1. H. 391.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UNE JOURNÉE AU DISTRICT DES CORDELIERS

LE 22 JANVIER 1790¹.

I.

Le 8 octobre 1789, après qu'en une quinzaine Marat eut été dénoncé, pour écrits incendiaires, deux fois à des assemblées de district et

1. A part la collection de l'*Ami du peuple*, le *Moniteur* et les documents imprimés soit dans un petit recueil publié par le district des Cordeliers (*Pièces justificatives* relatives à l'exécution d'un décret lancé contre le sieur Marat, Paris, 1790, Bibl. nat., Lb⁴⁰. 257 et Lb⁴⁰. 1385), soit dans les *Actes de la Commune de Paris* de M. S. Lacroix, la présente étude a été tirée tout entière du dossier Marat conservé au ministère de la Justice, carton sans numéro portant : *Affaire Marat, Danton et autres*. (Le même carton contient un dossier Suleau.) Des copies de toutes les pièces importantes de ce dossier se trouvent aux Archives nationales, et notamment l'information faite par le conseiller de la Garde sur la journée du 22 (Arch. nat., D. xxix, 84). Aucun inventaire des archives de la Justice n'étant publié, je donne l'énumération des pièces du dossier, en renvoyant aux numéros de Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites*, etc., tome I^{er}. 1^o *Liasse de six pièces* (Tribunal de police). 1) 1268; 2) N^o 83 de l'*Ami du peuple*; 3) Assignation à Marat, 11 janvier; 5) 1270; la pièce n^o 4 (lettre de Marat) manque, mais est copiée en marge du n^o 5; 6) Lettre missive du procureur-syndic-adjoint. — 2^o *Liasse de quatorze pièces* (Châtelet). 1) Manque; 2) 1265, 1266; 3) Délibération de la Commune de Paris du 15 janvier (cf. Lacroix, t. III, p. 458-59); 4) 1271; 5) 1272; 6) 1276; 7) 1277; 8) Délibérations du district des Cordeliers, notifiées par huissier (cf. *Pièces justificatives*); 9) Acte du dépôt fait par Ozanne, au greffe du Châtelet, des papiers saisis chez Marat, 25 janvier; 10) 1283; 11) 1284; 12 et 13) 1285; 14) Acte de la comparution de Saint-Aubin, 20 mars. Tout le dossier Marat des archives de la Justice ne contient de documents importants non signalés jusqu'ici que deux liasses de papiers saisis chez Marat. Je n'ai pas eu ici à m'en servir. Il existe, de la journée du 22 janvier et des faits qui la précédèrent et la suivirent, plusieurs récits. Ceux de Bougeart : *Marat, l'Ami du peuple* (Paris, 1865, 2 vol., t. I, p. 233), et de Robinet : *Danton homme d'État* (Paris, 1889, p. 67), ne contiennent presque pas un trait qui ne soit faux. On trouvera aussi des inexactitudes très notables, qu'en général je me dispenserai de relever, dans Buchez et Roux (t. IV, p. 296); Aulard : *Danton au district des Cor-*

quatre fois à l'assemblée communale¹, la Compagnie des conseillers au Châtelet, réunie en délibération de conseil, rendit contre lui un décret de prise de corps².

Contre ce noir attentat de ses ennemis, Marat avait espéré être protégé par le district des Cordeliers, où il avait élu domicile. Le 7 octobre, sur la proposition du président, M. d'Anton, à qui Marat avait écrit pour solliciter son appui, l'assemblée générale du district avait arrêté « qu'elle prenait sous sa protection tous les auteurs de son arrondissement. » Mais cette déclaration de principe n'empêcha pas qu'une tentative fût faite, dès la nuit du 8 au 9, pour exécuter le décret. Marat, pour éviter les huissiers, dut s'enfuir, se cacher pendant un mois à Versailles, s'établir ensuite à Montmartre. Le Châtelet ne le recherchait au reste que mollement, content d'avoir obtenu, par la découverte et la saisie des presses, que l'*Ami du peuple* ne parût plus.

On revit la petite feuille depuis le 5 novembre, d'abord intermittente et clandestine, puis, peu à peu, régulière et publiée ouvertement. A partir du 10 décembre, Marat, qui la veille ou l'avant-veille avait été arrêté, traduit devant le tribunal de police de la Commune et aussitôt remis en liberté avec honneur, n'eut plus à se cacher de personne. Son procès était oublié. Sans les difficultés qu'il eut avec son éditeur, son journal eût paru tous les jours.

Il se montra, pendant un temps, sinon modéré, moins agressif à l'égard des personnes. Mais dans son n° 83, du 31 décembre, commencèrent des attaques passionnées contre Necker et contre le maire Bailly. La série des plaintes, des dénonciations et des poursuites se rouvrit aussitôt : le soir du 31, le district de la Sorbonne signalait par arrêté le numéro du jour à la vigilance du procureur-syndic de la Commune; le 8 janvier 1790, le district de Sainte-Marguerite émettait, à l'égard du soi-disant Ami du peuple, un blâme

deliers et à la Commune (la Révolution française, année 1893, t. I, p. 122); S. Lacroix : Actes, etc., t. III, p. 520, 540, 614; voir aussi t. II, p. 76, 204; t. IV, p. 456, 469; t. V, p. 139; Belfort Bax : Jean Paul Marat the people's friend (London, 1900, p. 127); Alma Söderhjelm : le Régime de la presse pendant la Révolution française, t. I (Paris, 1900, p. 171).

1. Lacroix, t. II, p. 76, 100, 103, 202, 204.

2. Le 3 octobre (2^e liasse, pièce 2), la Commune, par une décision qui ne figure pas dans Lacroix (voir tome II, p. 204 et note 1), dénonça les numéros 16 à 23 de l'*Ami du peuple* au procureur du roi au Châtelet. Le 4 fut rendue une ordonnance d'information; le 6, l'imprimeur de Marat, Jorry, fut entendu; le 8, décret de prise de corps, le premier et le seul de l'affaire. Le 7 octobre (Lacroix, t. II, p. 202), l'Assemblée dénonçait de nouveau Marat au procureur du roi, pour le numéro 26.

sévère; dans la nuit du 9 au 10, Marat devait quitter à la hâte son logement pour fuir les huissiers qui revenaient se saisir de lui, appuyés par des patrouilles de troupe citoyenne; le 11, il était assigné à comparaître devant le tribunal de police de la Commune; le 12, à l'Assemblée nationale, un député demandait contre lui des mesures de rigueur; le 13, au tribunal de police, un jugement rendu par défaut le déférait au Châtelet; le 15 et le 16, deux délibérations de l'assemblée communale ordonnaient au procureur-syndic de signaler encore ses derniers numéros, pour être poursuivis, au procureur du roi¹.

Menacé des mêmes rigueurs qu'en octobre, Marat avait cette fois des défenseurs. L'assemblée du district des Cordeliers, par un arrêté en date du 11 janvier, se déclara indignée que l'on fût venu l'avant-veille, de nuit, avec de la troupe et sans prévenir personne, arrêter l'un des ressortissants du district.

Marat s'était logé dans la maison où le comité militaire du district avait son siège, l'hôtel de la Fautrière, rue de l'Ancienne-Comédie, n° 39; un poste permanent de trente hommes y occupait une salle du rez-de-chaussée. L'Ami du peuple comptait, pour sa sécurité, sur cette petite garnison. A l'assignation de comparaître devant le tribunal de police, il avait répondu : « Je regarde cette assignation comme un piège grossier pour m'attirer hors du district qui assure ma liberté². » Sa confiance parut justifiée, lorsque le district arrêta, dans l'assemblée générale du 19, « qu'il serait nommé cinq commissaires conservateurs de la liberté... et que nul décret ou ordre, quelle qu'en fût la nature, tendant à priver un citoyen de sa liberté, ne serait mis à exécution dans le territoire du district sans qu'il eût été revêtu du visa des cinq commissaires. » On élut commissaires MM. d'Anton (*sic*), Saintain, Chefstel et Lablée, et le commissaire-président fut, de droit, le président du district, qui était alors Paré³.

Pendant trois semaines, les plaintes et les arrêtés qui se multi-

1. Lacroix, t. III, p. 520.

2. Voici la lettre entière : « Je suis assigné, Messieurs, pour paraître aujourd'hui devant vous, au sujet d'une prétendue contravention aux ordonnances et règlements contenue dans le numéro 83 de l'*Ami du peuple*. Comme ce numéro porte le nom de l'auteur et de l'imprimeur, et qu'il est dans les règles ainsi que tous les autres, après le noir attentat du Châtelet, je regarde cette assignation comme un piège grossier pour m'attirer hors du district qui assure ma liberté. Marquez-moi si cette assignation émane réellement de votre tribunal. J'attends votre réponse pour mettre ma feuille sous presse.

« Le 13 janvier 1790.

« MARAT, l'ami du peuple. »

3. Lacroix, t. III, p. 524.

pliaient contre Marat n'eurent d'autre effet que de l'exaspérer. Au milieu du mois, il est rentré dans son genre, l'extrême exaltation, le *maximum du patriotisme*, comme il dit lui-même, atteint tous les jours, la violence soutenue, les dénonciations personnelles pour lesquelles il semble que l'énormité même du crime soupçonné lui tienne lieu de preuve; avec cela, l'accent de la conviction profonde, et ce style qu'il a défini lui-même, « grave, animé, pathétique, jamais plaisant ¹. »

Contre le Châtelet, contre la Commune de Paris, contre le ministre Necker, mêmes attaques furieuses :

Anathème sur des tribunaux de sang, où le faible est condamné sans preuves, d'où le puissant échappe toujours impuni et où le coupable est expédié clandestinement quand il a des complices d'un rang élevé²... Nous aurions écrasé le despotisme pour laisser naître l'aristocratie! Nous aurions abattu l'insolente noblesse, l'impudique clergé, pour élever des légions de robins, l'écume du palais, la crasse du barreau, des grippe-sous, des huissiers, des espions, des recors, qui nous commandent et qui nous maîtrisent³!

« Tout est mauvaise foi, astuce, hypocrisie, prévarication et outrage dans l'indigne arrêté⁴ » rendu contre lui le 13 par la Commune; pour l'arrêté du lendemain 16, c'est « une démarche révoltante qui annonce une affreuse coalition, un esprit de parti violent et l'oubli de tout devoir...⁵ »

Mais, grâce au ciel, Messieurs, dit ailleurs Marat aux députés à la ville, vous ne disposez pas plus de la force que de l'estime publique. Indignés des persécutions que vous exercez, les citoyens sont prêts à se soulever contre vous; craignez de combler la mesure de leur patience, redoutez le jour des vengeances, et tremblez d'être immolés vous-mêmes sur les autels de la liberté⁶.

A l'égard de Necker, qui est pour lui « le plus adroit et le plus dangereux suppôt du pouvoir arbitraire⁷, » son emportement est déraisonnable. M. de la Rivière ayant dit que l'intendant Berthier lui avait dit que Necker lui avait donné ordre de couper les blés verts dans sa généralité, « tout homme de sens doit croire la dépositi-

1. *Ami du peuple*, n° 146, cité par Bougeart, t. I, p. 205.

2. N° 97, 14 janvier.

3. N° 103, 29 janvier.

4. N° 101, 18 janvier.

5. N° 100, 17 janvier.

6. N° 103, 20 janvier.

7. N° 83, 31 décembre.

tion » de M. de la Rivière, et « la déposition de Berthier ne peut être révoquée en doute. Dès lors, le ministre principal est un traître à la patrie... »

... Dans un pays libre tel que l'Angleterre, un décret de prise de corps aurait été décerné contre le principal ministre, le maire et le président de l'Assemblée nationale. Renfermés tous trois, le même jour, dans une prison d'État, on aurait instruit leur procès, et un supplice infamant en eût été la fin.

Le jour du 2 juin 1793, Marat monta dans le clocheton de l'hôtel de ville, et sonna le tocsin lui-même, de toutes ses forces et tant que ses bras purent aller. Quand on lit *l'Ami du peuple* de la première année, on croit déjà le voir tirant sur sa corde. Il ne se lasse point de lancer dans Paris son appel à l'insurrection, au meurtre, aux grands châtimens. En 1789, il en est à l'état d'esprit de 1793. La Terreur sera faite, quand le peuple l'aura rejoint. Toute une part de l'éducation révolutionnaire du pays revient à *l'Ami du peuple*. Aucun journal ne fit plus pour former la nation à la défiance irraisonnée, pour la disposer à voir des traîtres dans tous les chefs qu'elle s'était donnés. La crainte perpétuelle des complots et des attentats mystérieux dont tant de milliers de personnes furent obsédées, procède un peu de la manie soupçonneuse qui avait d'abord été particulière à Jean-Paul Marat. Quelque chose de ses humeurs noires passa dans le tempérament de la foule révolutionnaire.

Le Châtelet, tribunal provisoire et qui se savait impopulaire, ne poursuivait que de mauvais gré *l'Ami du peuple*. Au reste, il n'y avait alors aucune loi sur la presse. Les anciennes ordonnances sur la librairie étaient si bien abolies de fait que le procureur du roi reconnaissait explicitement la *liberté de la presse*¹, et aucun décret de l'Assemblée n'avait encore fixé de limites ou de règles à cette liberté. Aux divers réquisitoires qui furent, dans toute l'affaire, prononcés contre Marat, manque toujours une partie essentielle, la mention d'un texte de loi qui prévoit le délit en cause. C'est pourquoi le Châtelet n'avait fait que peu d'efforts pour arrêter Marat ; la tentative de la nuit du 9 au 10, qui n'avait pas été délibérée en conseil, fut vivement désapprouvée par plusieurs conseillers². La Compagnie ne se laissa déterminer à reprendre les poursuites ni par les arrêtés des districts ni par les réquisitions de l'assemblée communale. Elle attendit que l'Assemblée constituante elle-même eût

1. Liasse 2, pièce 5, réquisitoire du 21 janvier de de Flandre de Brunville.

2. Voir *l'Ami du peuple* du 14 janvier, n° 97.

manifesté sa volonté de réprimer la licence de la presse. Le 20 janvier, Sieyès présentait à l'Assemblée, au nom du comité de constitution, un projet de loi sur la presse. Le lendemain, 21 janvier, le procureur du roi requérait et la Compagnie ordonnait, en vertu du décret de prise de corps du 8 octobre, l'arrestation de Marat, la saisie de ses papiers et de ses presses, et l'instruction de son procès pour écrits séditieux, calomnieux et incendiaires.

II.

On eut avis le même soir, au district des Cordeliers, que l'exécution était résolue pour la nuit ou pour le lendemain matin. Danton eût voulu qu'on s'y opposât par tous les moyens. Pendant les trois derniers mois, en octobre, novembre et décembre 1789, il avait été président de l'assemblée du district. Sorti de charge, il gardait aux Cordeliers une influence souveraine; aussi bien, tous les *honnêtes gens* s'étaient retirés de l'assemblée tandis qu'il en était président¹. Le président Paré et le vice-président Fabre d'Églantine n'agissaient guère sans avoir pris ses avis. Mais la partie qu'il voulait engager était périlleuse; M. de la Villette, commandant du bataillon du district, lui représenta qu'il avait tort de vouloir défendre Marat, qu'on pouvait bien le lui enlever, et l'enlever lui-même². De plus, son protégé n'avait pas la sympathie générale; ayant, peu de temps auparavant, désiré être inscrit comme membre du district, l'assemblée générale avait repoussé sa demande à une forte majorité³.

On donna pour consigne à l'officier qui était de service du 21 au 22 au poste de l'hôtel de la Fautrière, le lieutenant Le Rouge, de rappeler aux huissiers l'arrêté du 19 et de leur interdire, même par la force, la porte de Marat tant qu'ils n'auraient pas obtenu le visa des conservateurs de la liberté⁴. Mais les commissaires n'avaient pu se mettre d'accord pour donner ou refuser les signatures.

Le vendredi 22 janvier, à sept heures du matin, les gardes nationaux, commandés pour la main-forte, se rassemblèrent sur la place Dauphine⁵. Le bataillon de Henri IV avait fourni quatre-vingts grenadiers et chasseurs⁶; il y avait un contingent de Saint-Séverin⁷ et peut-

1. Déposition de Berger, liasse 2, pièce 13, p. 26.

2. Déposition de Berger, liasse 2, pièce 13, p. 26.

3. Déposition de Monory, pièce 13, p. 14.

4. Berger, liasse 2, pièce 13, p. 28; Le Rouge, pièce 13, p. 2.

5. Minier, pièce 12, p. 2.

6. Carle, pièce 13, p. 7.

7. Richard, pièce 12, p. 6.

être aussi d'autres districts circonvoisins, mais pas un homme des Cordeliers. L'adjutant-major-général Gonsault de Plainville avait été désigné pour le commandement en chef de la main-forte.

On ne se mit en marche qu'après une longue station. Une fraction de trente hommes fut détachée, sous les ordres d'un lieutenant, pour garder la sortie de derrière que l'hôtel avait sur la rue des Mauvais-Garçons¹. Plainville² conduisit le corps principal par le Pont-Neuf, la rue Dauphine, la rue Contrescarpe et le passage du Commerce, dans la cour du Commerce³, qui débouchait sur la rue de l'Ancienne-Comédie, en face de la maison de Marat.

Sur les neuf heures, les agents du Châtelet arrivèrent. C'étaient le commissaire Fontaine, conseiller du roi, venu dans une voiture de place avec deux notables-adjoints, et les deux huissiers Ozanne et Damien, escortés de plusieurs cavaliers de robe courte.

Plainville vit les huissiers entrer, sous la porte cochère de l'hôtel, puis sortir, prendre à sa voiture le commissaire avec ses notables et rentrer aussitôt dans l'hôtel. Comme ils ne reparaissaient pas, il ne douta pas qu'on ne les eût laissés libres de vaquer à leur office. Avant de se retirer avec sa troupe, il se rendit avec son aide de camp chez le commandant de la Villette pour lui remettre un ordre de concourir à la main-forte. Ne voulant pas employer le bataillon des Cordeliers et craignant d'offenser les autorités du district s'il ne le convoquait pas du tout, La Fayette avait donné mission à l'adjutant-général de ne porter l'ordre que l'affaire faite. La Villette dit à M. de Plainville que l'arrêté du 49, dont il lui fit voir une expédition, l'empêchait, à son grand regret, de s'occuper de l'affaire. Il devait rester neutre. Sur la réponse de Plainville que l'arrestation était déjà faite, il observa qu'en ce cas l'ordre était inutile. M. de Plainville expliqua que c'était *par égard*. M. de la Villette le remercia d'avoir débarrassé le district d'un mauvais sujet⁴.

Cependant, en entrant à l'hôtel de la Fautrière, le commissaire et les huissiers avaient été d'abord arrêtés par la portière, qui leur demanda où ils allaient. M. Marat était absent, le bureau était fermé. Comme ils insistaient pour entrer, elle appela le chef de poste Le Rouge. Le Rouge déclara aux agents du Châtelet que, s'ils avaient

1. Minier, pièce 12, p. 2.

2. Plainville, pièce 13, p. 15.

3. Elle subsiste encore en partie et s'ouvre par un passage sur la rue de l'Ancienne-Comédie. Danton y demeurait, à la place où est aujourd'hui sa statue, boulevard Saint-Germain.

4. Plainville, pièce 13, p. 16; Berger, pièce 13, p. 25; de la Villette, pièce 13, p. 22.

quelque ordre à exécuter contre le sieur Marat, ou chez lui, il avait la consigne de les en empêcher, s'ils n'avaient soin de se conformer à l'arrêté du 19. Ils devaient faire viser leur décret par les cinq conservateurs de la liberté. Il les invitait, au surplus, à passer, pour s'entendre avec les conservateurs de la liberté, dans la salle du comité militaire. Les huissiers consentirent, et le commissaire Fontaine les suivit¹.

Les cinq conservateurs de la liberté furent mandés, et les pourparlers commencèrent. Danton se plaignit que M. de la Fayette eût envoyé chez eux des troupes d'autres districts sans leur faire tenir aucun ordre. On venait les provoquer sur leur terrain, ils s'y défendraient².

Le président Paré et deux commissaires jugèrent pourtant qu'il n'y avait pas lieu de refuser le visa. Ils donnèrent leurs signatures. On passa la feuille à Danton.

Danton lut le mandat d'arrestation, et s'avisa que la pièce portait la date du 8 octobre 1789³. Or, l'Assemblée nationale avait rendu les 8 et 9 octobre et le roi avait sanctionné dans le courant du même mois un décret de réformation de l'instruction criminelle. Danton déclara que le mandat, étant dans les formes anciennes, ne valait rien, qu'il était étonnant que ceux qui avaient le moule au décret n'en eussent pas décerné un autre, que Marat eût dû jouir du bénéfice de la loi nouvelle et qu'il était infâme de l'en priver.

On avait laissé la porte de la salle du comité ouverte. La foule qui était entrée s'échauffa pour la défense de l'Ami du peuple. La rue commençait à s'agiter. Un boucher entra en disant que toutes les boucheries voulaient fermer les étaux et s'armer. Un citoyen déclara que, pour lui, si à l'instant où les huissiers étaient présentés il avait eu en mains le pistolet qu'il tenait, il aurait brûlé la cervelle au premier qui eût passé la porte. Une voix recommandant la prudence : « Si on n'avait pas eu de prudence, répondit un des commissaires, toutes les femmes se seraient déjà armées⁴ ! »

Au milieu de la discussion, Plainville, qui venait d'apprendre avec surprise que rien encore n'était fait, entra et demanda vivement à l'un des huissiers ce qui les avait retardés. Quand on lui en eut

1. Procès-verbal des huissiers, liasse 2, pièce 7; de Fontaine, liasse 2, pièce 6; déposition de Le Rouge, pièce 13, p. 2.

2. Procès-verbaux de Fontaine et des huissiers.

3. Procès-verbaux de Fontaine et des huissiers; Le Rouge, pièce 13, p. 2; Ozanne, pièce 13, p. 39.

4. Procès-verbal de Fontaine.

dit la raison : « Visé ou non visé, dit-il, le décret doit être exécuté. » Il fut aussitôt interpellé par Danton :

Monsieur, ne parlez pas si haut et prenez garde à ce que vous direz, car vous ne sortiriez pas d'ici comme vous y êtes entré. Nous sommes ici huit cents hommes armés qui perdriens plutôt la vie que de souffrir un pareil coup d'autorité dans notre district. Et, si tout le monde pensait comme moi, nous ferions sonner le tocsin et battre la générale, et alors nous aurions le faubourg Saint-Antoine et plus de vingt mille hommes, devant lesquels vos troupes blanchiraient.

Le Rouge arrêta Danton : « Penses-tu ce que tu dis? Je suis étonné que tu tiennes ce propos. » Danton, se reprenant, ajouta :

« Ce que j'en dis n'est que mon opinion particulière. Comme citoyen, je suis libre d'exprimer mon opinion. Notre cause est bonne, il ne faut pas la gêner ¹. »

L'adjudant-général avait déjà quitté la salle. Revenu à son détachement, il l'amena devant l'hôtel et le rangea en bataille². Il envoya, en outre, au commandant de la cavalerie citoyenne, qui passait une revue sur le quai des Théatins, pour lui demander du renfort. Un détachement de cavaliers arriva, dont une partie fut placée au carrefour de Buci et le reste au débouché de la rue de l'Ancienne-Comédie sur la rue des Boucheries. Tout l'effectif ainsi réuni, que des exagérations croissantes ont porté plus tard à deux mille, trois mille, quatre mille hommes, six mille hommes et deux pièces d'artillerie, douze mille hommes, n'atteignait pas cinq cents hommes et pourrait bien n'avoir pas dépassé trois cents. Il n'y avait pas de canon³.

Comme il se tenait à la porte de l'hôtel, Plainville vit passer devant lui des groupes de gens agités qui parlaient de sonner le tocsin, de prendre les armes, de chasser ces coquins et ces bougres. « Si mon mari, qui est grenadier, s'écriait une femme, était assez lâche

1. Plainville, pièce 13, p. 17; Le Clerc, pièce 13, p. 33; Le Rouge, pièce 13, p. 3; Damien, pièce 13, p. 36; Ozanne, pièce 13, p. 39.

2. Plainville, pièce 13, p. 7.

3. Le gros de l'effectif d'infanterie se composait du contingent de Henri IV, qui se montait à 80 hommes. Carle, qui l'avait amené, était l'officier du grade le plus élevé après Plainville. Le chiffre de 2,000 est donné par un n° 112 apocryphe de l'*Ami du peuple*, favorable à Danton (cité par Lacroix, *Actes*, III, p. 549); celui de 3,000 par un pamphlet du mois de mars attribué par M. Aulard à Danton (*Ibid.*, note 2); celui de 4,000 par Camille Desmoulins (cité par Robinet, *Danton homme d'État*, p. 67); celui de 6,000, avec deux pièces de canon, par Montjoie (*Histoire de la conjuration de Philippe d'Orléans*. Paris, 1796, t. II, p. 157, cité par Bougeart, t. I, p. 234); celui de 12,000 environ par Marat lui-même (dans son pamphlet *Appel à la nation*, cité par Bougeart, *ibid.*).

pour vouloir arrêter l'Ami du peuple, je lui brûlerais la cervelle moi-même¹. »

Les pourparlers au comité se prolongeaient. Danton proposa de députer quelques citoyens au commandant-général pour l'informer de la fermentation que soulevait la présence de troupes étrangères au district. On le supplierait de vouloir bien les retirer et lui promettait de réunir dans le district même toutes les forces nécessaires. La motion fut adoptée, et l'on désigna pour cette mission deux citoyens, dont le sieur Monory, libraire².

La question du visa parut trop grave pour être résolue par les seuls commissaires. On décida de la soumettre à une assemblée extraordinaire du district, immédiatement convoquée, et l'on invita Fontaine et les deux huissiers à s'y rendre, ce qu'ils ne purent refuser³.

Le quartier s'emplit aussitôt de roulements de tambour, qui appelaient les citoyens actifs à se réunir en armes aux Cordeliers⁴. On vit en même temps, sur les onze heures, les agents du Châtelet sortir de l'hôtel avec un groupe de citoyens qui les conduisaient à l'Assemblée. Chacun des deux partis avait placé ses factionnaires à la porte de l'appartement de Marat, gardes nationaux d'une part, cavaliers de robe courte de l'autre.

Le commissaire Fontaine, voyant sur la porte que M. de Plainville désirait lui parler, l'invita à monter dans sa voiture avec lui et ses deux notables, et lui dit qu'il faisait mine de se rendre aux Cordeliers, mais qu'en réalité il se faisait conduire chez lui pour verbaliser à son aise. Il l'engagea, en outre, à se retirer avec sa troupe, craignant que, sous un quart d'heure, il n'arrivât les plus grands malheurs. « En voulant tenir, ajouta-t-il, vous vous feriez hacher. » M. de Plainville répondit qu'il avait assez de monde. Il pressa le commissaire d'attendre l'ordre, qu'il allait sans doute recevoir, d'agir par la force. A tout le moins, il le pria de rester chez lui, pour qu'on pût l'aller prendre au premier moment⁵.

De la salle du Comité, Monory et son compagnon s'étaient rendus au commandement général, qui avait son siège à l'hôtel de ville. On leur dit que le général était absent et qu'ils seraient reçus par un aide de camp. Mais, s'étant fait annoncer comme des délégués du

1. De Plainville, pièce 13, p. 17; Procès-verbal de Fontaine; Berger, pièce 13, p. 26; Carle, pièce 13, p. 7.

2. Monory, pièce 13, p. 11.

3. Ozanne, pièce 13, p. 39; Damien, pièce 13, p. 36.

4. Minier, pièce 12, p. 3; Plainville, pièce 13, p. 17, etc.

5. Plainville, pièce 13, p. 18; Procès-verbal de Fontaine.

district des Cordeliers, et venus pour affaire très urgente, on les introduisit dans le cabinet de La Fayette. Ils lui peignirent la situation et le supplièrent, au nom de la paix et de la fraternité qui doit régner entre tous les citoyens, de consentir au retrait des troupes. Le district ne prétendait point soustraire Marat aux ordres de la justice; le district faisait profession de vouloir maintenir la paix et prêter la main à l'application de la loi; mais, pour le présent décret, ayant été rendu sous les anciennes formes, il ne pouvait, en ce moment, recevoir son exécution. Au surplus, le district s'en remettait à la décision de l'Assemblée nationale. — Le général répondit que le patriotisme du district des Cordeliers lui était bien connu et s'était manifesté en plusieurs occasions. Mais, dans la circonstance, le Pouvoir exécutif lui ayant demandé son appui, il avait cru devoir se servir de troupes d'autres districts. Ce qu'il avait su des intentions de certains officiers lui avait fait croire que le bataillon des Cordeliers se prêterait mal à l'exécution dont il s'agissait. Quelques observations furent encore échangées, et les délégués se retirèrent¹.

Les autorités du district, songeant d'abord à obtenir le retrait des troupes, désirèrent pouvoir s'expliquer avec les officiers qui commandaient le détachement. Sitôt l'assemblée réunie, on fit décider l'envoi à l'adjudant-général de deux commissaires, pour le prier de se rendre aux Cordeliers. Plainville refusa net, n'ayant, disait-il, d'ordres à recevoir que du général et de la Commune de Paris. De plus, voyant les commissaires adresser ensuite la même invitation au commandant du bataillon de Henri IV, nommé Carle, il lui fit défense de quitter sa troupe².

Cependant, avant de mettre en délibération la question du visa, les conservateurs de la liberté, d'accord avec les huissiers, rédigèrent un procès-verbal de la discussion au corps de garde :

Les commissaires ont observé, dit cet acte, que l'Assemblée nationale, ayant reconnu que l'esprit et les formes de la procédure pratiquée jusqu'au moment des décrets (du 8 et 9 octobre) en matière criminelle s'éloignaient de l'équité naturelle et des principes de l'association politique qui assurent aux citoyens la conservation de leur liberté individuelle, son intention a été que tous les Français jouissent, à l'instant même de ces décrets, des avantages qu'ils leur procurent et qui s'accordent parfaitement avec l'article 7 de la Déclaration des droits de l'homme : *Nul ne peut être accusé ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites*. Or, le décret dont les sieurs Ozanne et Damien sont porteurs n'étant point rendu dans les

1. Monory, pièce 13, p. 11-13.

2. Plainville, pièce 13, p. 18.

formes prescrites par les décrets de l'Assemblée des 8 et 9 octobre 1789, il s'ensuit que le décret rendu par le Châtelet ne peut être exécuté.

Le district des Cordeliers profite avec empressement de cette circonstance pour fournir à l'Assemblée nationale une preuve éclatante de son zèle à maintenir et à faire exécuter les décrets¹.

Tandis qu'on verbalisait, le commandant La Villette entra dans la salle, et, ayant obtenu la parole, lut l'ordre que lui avait remis M. de Plainville; après quoi, il se plaignit d'un propos du citoyen de Saint-Aubin, membre du district, qui l'accusait d'avoir été l'instigateur du décret contre Marat. Le président l'interrompit pour lui dire que les querelles particulières n'étaient rien vis-à-vis des querelles publiques, et le rappeler à l'objet de la réunion. Il allait demander à l'assemblée *de quelle manière il devait exécuter l'ordre de l'état-major*, quand on le prévint qu'un aide de camp du général le demandait². Il interrompit son discours et alla trouver l'aide de camp, qui le somma, de la part de La Fayette, de se rendre au corps de garde pour faire exécuter l'ordre qu'il avait reçu. La Villette alléguait que les têtes étaient infiniment échauffées; il fallait de la prudence; puisque des officiers de justice verbalisaient, il fallait attendre le résultat de leurs procès-verbaux. Il consentit pourtant, sur l'insistance de l'officier, à aller donner au lieutenant Le Rouge l'ordre de laisser agir les huissiers. Le Rouge répondit que cela n'était pas possible en raison de l'arrêté du district³.

A la séance, on avait fini de rédiger le procès-verbal. On en donna connaissance à l'assemblée; on lui lut ensuite le décret des 8 et 9 octobre, les lettres patentes portant sanction de ce décret et l'article 7 de la Déclaration des droits de l'homme⁴. Danton prit alors la parole et prononça un discours véhément⁵.

Le décret du Châtelet était-il, comme Danton le soutenait, vicieux dans la forme? Il est difficile de faire à cette question une réponse arrêtée. Bien que donnant, dans l'ensemble, aux prévenus, des garanties que leur refusaient les anciennes formes judiciaires, le décret de réforme des 8 et 9 octobre ne devait pas rétroagir, l'article 27 ayant spécifié que, « dans les procès commencés, les procédures faites subsisteraient⁶. » Ainsi, au lendemain de la sanction de ce décret, le mandat

1. Liasse 2, pièce 8.

2. Desmottes, pièce 13, p. 40.

3. De la Villette, pièce 13, p. 23.

4. Liasse 2, pièce 8.

5. La Villette, pièce 13, p. 24.

6. Voir le texte du décret de réforme, réimpression de l'ancien *Moniteur*, t. II, p. 30-32.

de prise de corps déjà lancé contre Marat demeurait valable. Mais en était-il de même après un intervalle de trois mois, alors que pendant plus de deux mois le Châtelet avait laissé tomber sa poursuite, et que Marat, s'étant présenté au greffe du Châtelet et offert à comparaître, n'avait été ni arrêté, ni ajourné? Il semble que, dans la délibération du Conseil du 21 janvier, on se fût mieux conformé à l'esprit de la décision de l'Assemblée en décrétant Marat de nouveau. Au moins la question était-elle douteuse et c'était assez pour qu'elle dût être résolue dans le sens le plus favorable au prévenu. Ainsi, la résistance de Danton, si elle se justifiait mal en tant qu'il se réclamait de l'arrêté du district en date du 19 janvier, n'était pas sans quelque fondement de droit en tant qu'il invoquait la loi nouvelle de procédure¹.

Il est clair, du reste, que l'argument juridique qui fut opposé au Châtelet n'était qu'un prétexte bien choisi. Danton avait pris le parti de défendre Marat bien avant de connaître la date de l'acte en vertu duquel on vint l'arrêter. Au surplus, les droits de Marat n'avaient subi, par la remise à exécution de l'ancien décret, qu'une atteinte peu sensible. Tout ce qu'il eût gagné à être décrété de nouveau est que le décret eût porté trois signatures de conseillers au lieu d'une seule.

Danton dut représenter à ses auditeurs qu'ils avaient à défendre contre le Châtelet, contre Bailly et La Fayette, les droits de l'Assemblée nationale. Il ajouta que la situation était sérieuse; si le faubourg Saint-Antoine venait à être instruit de ce qui se passait dans l'arrondissement et qu'il y marchât, quels troubles et quels malheurs ne seraient pas à redouter! Mais ils ne devaient pas recourir à la force; par les seules armes de la raison, ils confondraient les ennemis du bien public et éclaireraient la religion des vrais amis de la liberté².

Ce discours laissa l'Assemblée émue et résolue à une résistance énergique. Des citoyens demandaient que l'on courût aux armes³. Quelqu'un proposa de doubler la garde qui défendait Marat; mais l'Assemblée arrêta qu'elle ne jugeait pas la mesure nécessaire⁴.

L'huissier Ozanne essaya de défendre son décret. On lui répliqua en peu de mots, et l'Assemblée décida que le visa ne serait point

1. La question de droit est exposée avec beaucoup d'habileté et de justesse dans les *Observations* qui suivent le petit recueil de *Pièces justificatives* publié par le district. Il est probable qu'il y faut voir l'œuvre de Danton.

2. Oudotte, pièce 13, p. 20.

3. La Villette, pièce 13, p. 24. Lire Ruault et non Ruot.

4. S. Lacroix, *Actes*, t. III, p. 550.

accordé. Quelqu'un, hors de la vue des huissiers, raya, sur le mandat dont ils s'étaient dessaisis, les trois signatures déjà apposées¹.

Les huissiers n'osèrent passer outre et recourir à la main-forte, malgré les instances que venait de leur en faire le commandant Carle, envoyé par Plainville sur un nouvel ordre du commandement général². Ils craignirent de « provoquer une révolution³. » Ozanne se retira impatiemment et revint au Châtelet pour prendre des ordres. Damien, moins intéressé dans l'affaire, où il ne figurait que comme assistant, prit la parole et dit que, pour lui, les sentiments du district, les raisons qui lui avaient été déduites, enfin son respect pour les volontés de l'Assemblée nationale, le déterminaient à renoncer à l'exécution du décret, sauf ordres nouveaux du procureur du roi. Mais il ne pouvait répondre de la conduite que tiendrait son confrère⁴.

Monory et son compagnon rendirent compte du peu de succès de leur mission à l'hôtel de ville. On décida, sur la motion de Danton, d'envoyer à La Fayette une deuxième délégation pour le prier de se rendre en personne dans le district, afin d'arranger lui-même l'affaire. On choisit comme commissaires Lablée, député à la Ville, et le commandant La Villette⁵.

Le bureau fit alors adopter par l'Assemblée un projet de délibération portant que « MM. le président (Paré), d'Anton, Oudolle et Cheftel se rendraient sur-le-champ auprès de l'Assemblée nationale pour lui donner connaissance des faits énoncés dans le procès-verbal ci-dessus et pour lui réitérer sa parfaite soumission à tous ses décrets et sa vigilance à les faire exécuter. » Le district remettait moins l'affaire à l'Assemblée qu'il ne lui rendait compte du parti qu'il avait déjà pris. Il sollicitait, non une décision, mais une approbation. Tel fut aussi le sens de l'*adresse* qui fut rédigée par le bureau du district pour être lue à l'Assemblée nationale et qui forme comme le commentaire de l'arrêté⁶.

On vota encore une motion additionnelle, par laquelle « l'Assemblée rendait témoignage à l'honnêteté et à la déférence avec lesquelles le sieur Damien, huissier, porteur de ce décret, s'était conduit dans l'exécution de sa mission⁷. » La séance allait être levée, quand on vit rentrer l'huissier Ozanne; il revenait du Châtelet, où le lieutenant

1. Ozanne, pièce 13, p. 39.

2. Carle, pièce 13, p. 7.

3. Procès-verbal des huissiers.

4. Monory, pièce 13, p. 13.

5. La Villette, pièce 13, p. 24; Oudotte, pièce 13, p. 21.

6. Lacroix, *Actes*, t. III, p. 545.

7. Monory, pièce 13, p. 13; liasse 2, pièce 8.

criminel et quelques conseillers présents lui avaient donné le conseil d'user de la plus grande prudence. Damien, après s'être entretenu un moment avec lui, vint dire qu'il ne pouvait répéter tout ce dont Ozanne venait de lui faire part, mais que son confrère s'associait à sa déclaration et n'agirait pas autrement que lui. On applaudit à cette communication, et il fut ordonné qu'il en serait fait mention au procès-verbal. L'Assemblée se sépara alors, vers les deux heures et demie.

La journée était aux Cordeliers. Paré, ne doutant pas que la retraite des huissiers ne décidât de l'affaire, les pria de passer avec le vice-président Fabre d'Églantine, Danton et deux autres membres du district, à l'hôtel de la Fautrière, pour inviter l'adjutant-général à vouloir bien emmener ses troupes. Ce fut Danton qui parla à Plainville : « La paix est faite, » lui dit-il. Les huissiers ayant reconnu que le décret ne pouvait s'exécuter, la présence des troupes était sans objet. L'adjutant-général répondit qu'il ne se retirerait pas sans les ordres de ses chefs. « Vous pouvez rester jusqu'à demain matin, » répliqua Danton, « mais vous n'entrerez pas ¹. »

Depuis le matin, l'occupation militaire tenait le district en agitation. Déjà, pendant l'Assemblée, la troupe était en butte à des provocations et à des cris hostiles. Tout faisait croire qu'on allait se battre. Plusieurs soldats-citoyens du district, peu désireux de se rendre au rassemblement de leur bataillon, prenaient à part des officiers du détachement et leur demandaient : « Tireriez-vous sur le bataillon cordelier ? »

Quand la séance eut pris fin et que toute la salle se fut portée rue de l'Ancienne-Comédie, la situation s'aggrava. Les attroupements grossirent, devinrent plus animés et menaçants. Après la retraite

1. Monory, pièce 13, p. 13; Plainville, pièce 13, p. 19. Il existe, d'un incident que je crois identique à celui-là, un procès-verbal rédigé par Fabre d'Églantine et d'autres témoins (*Pièces justificatives*, pièce 5, p. 10-12), d'après lequel on se serait adressé au « sieur Carle, commandant de bataillon et chef du détachement qui investissait et occupait le territoire du district des Cordeliers. » Après une discussion fort vive, Carle aurait dit aux huissiers : « Je suis bien fâché qu'on vous ait chargés des décrets. Il ne fallait pas s'en charger. Vous m'avez l'air d'être de bien mauvais sujets, et je suis très mécontent, très mécontent. » Je crois qu'il y a eu confusion, et qu'on a pris Plainville, véritable chef du détachement, pour Carle. Le mot serait de Plainville; il ne convient pas au reste à un sous-ordre. Plainville, dans sa déposition, parle de la délégation qu'il reçut à la sortie de la séance. Carle ne dit rien de pareil. La même confusion, s'il est vrai qu'elle fut faite, se trouve aussi dans la déposition de Monory. Il est sûr que tout le district des Cordeliers crut que le commandant de la troupe était Carle.

des huissiers, le maintien des troupes semblait une provocation inutile. La portion du détachement qui était rangée devant la maison même de Marat se trouva entourée d'une foule aux intentions alarmantes; on dut la renforcer. Sur le trottoir opposé, Danton se démenait. On l'entendit crier : « Où donc est-il, où donc est-il ce foutu commandant du bataillon de Henri IV¹? »

L'adjutant-général prit le parti de former des patrouilles pour dégager la rue. Des hommes du corps de garde de Le Rouge s'amuserent à se ranger sur le trottoir, devant la porte de l'hôtel, pour détourner les patrouilles; ils échangeaient avec les fusiliers des autres districts des propos offensants, les traitant [les fusiliers des autres districts] de mâtins et de jeanfoutres². Un garde national cordelier, comme une patrouille passait, dit tout haut : « Ces mâtins-là ne se laisseront pas de passer devant nous? » Comme deux hommes voulaient l'arrêter, il courut au corps de garde, où on lui donna asile³. Un citoyen, se jugeant offensé par un groupe de cavaliers qui passaient, cria à un brigadier, avec un geste de colère : « Si tu me connaissais, tu n'agirais pas de la sorte! » Puis, pour se dérober, il se jeta dans les rangs de fusiliers stationnés là en lançant à l'un d'eux un fort coup de poing, et parvint, lui aussi, à se réfugier au corps de garde⁴.

A la hauteur du café Procope se tenait un groupe particulièrement animé, où l'on remarquait le sieur Petit, accompagné de sa femme, et le sieur Marsy; tous deux étaient comédiens-français. Marsy s'écriait qu'il était indigne que le bataillon de Henri IV vint, dans un autre district, arrêter un citoyen qui n'avait jamais fait que du bien. Un autre citoyen déclarait que, si le bataillon des Cordeliers avait autant de courage que lui, il prendrait les armes et repousserait le bataillon Henri IV⁵.

Quelqu'un informa le commandant Carle que Danton tenait contre lui des propos malhonnêtes. Se détachant de sa troupe, il le chercha, vint à lui, très ému, et le supplia de contenir les citoyens de son district et de mettre fin aux humiliations que le détachement avait à subir. Il lui représenta, *le plus pathétiquement possible*, les suites fâcheuses auxquelles ils étaient tous exposés. Puis lui prenant, tout à coup, les deux mains : « Si vous ne vous portez à la paix et à la

1. Minier, pièce 12, p. 4.

2. Minier, pièce 12, p. 5; Bouillery, pièce 12, p. 10; Plainville, pièce 13, p. 19; Gouffé, pièce 19, p. 11.

3. Richard, pièce 12, p. 6.

4. Bouillery, pièce 12, p. 9.

5. Bouillery, pièce 12, p. 10.

conciliation, les deux partis sont près de s'entr'égorgier. Quels regrets n'auriez-vous pas de voir l'effusion du sang de nos concitoyens ? » Il ajouta que, si quelqu'un avait à se plaindre de lui personnellement, il lui faisait des excuses. Danton promit de faire tout ce qui dépendait de lui pour assurer la tranquillité. Cependant l'effervescence continua, et, jusqu'au soir, les injures que reçut la troupe firent craindre que l'on n'en vint aux coups de fusil¹.

L'affaire ne prit fin qu'à la nuit. De retour au Châtelet, les deux huissiers avaient rendu compte au procureur du roi de la décision qu'ils avaient prise; ils ne reçurent de lui aucune marque de désapprobation. Ils se transportèrent alors à l'hôtel de ville, virent La Fayette et le supplièrent de vouloir bien retirer la main-forte. Bien que n'ayant reçu de lui aucune réponse décisive, ils croyaient la journée finie et revinrent au Châtelet pour verbaliser². Un peu avant leur visite, La Fayette avait reçu les deux délégués du district, Lablée et La Villette, et s'était borné à les prier de s'adresser à M. le maire Bailly³.

Vers quatre heures, comme il dressait le procès-verbal de la capitulation du Châtelet, Ozanne vit, avec surprise, arriver deux aides de camp de La Fayette, qui lui remirent un ordre, signé par le procureur du roi, de se transporter de nouveau au domicile de Marat. S'il n'accomplissait sa mission, il serait rendu personnellement responsable de la non exécution du décret⁴.

On ne peut dire avec certitude par qui avait été pris le parti tardif d'agir à force ouverte. Au Châtelet, tout le monde était effrayé, et il n'est pas à croire que l'on ait insisté pour obtenir une telle décision. La Fayette était hésitant. Le plus probable est que ce fut Bailly qui résolut d'en finir. Lorsque Lablée et La Villette, que le commandant-général lui avait renvoyés, le prièrent au nom du district d'arranger l'affaire, et sans doute d'ordonner le retrait des troupes, il répondit que le décret du Châtelet était là et qu'il n'y pouvait rien changer⁵. Outre qu'il s'était personnellement engagé dans l'affaire, il ne pouvait que désirer que les poursuites commencées fussent poussées à fond, et qu'on le délivrât enfin soit de Marat, soit tout au moins de l'*Ami du peuple*. On ne sait si le ministère avait été consulté. Ce qui est sûr,

1. Carle, pièce 13, p. 8.

2. Procès-verbal des huissiers, liasse 2, pièce 7, p. 4.

3. La Villette, pièce 13, p. 24.

4. Procès-verbal des huissiers, pièce 7, p. 4; Procès-verbal de Fontaine, pièce 6, p. 3.

5. La Villette, pièce 13, p. 24.

c'est qu'à part Danton et les Cordeliers, Marat avait tout le monde contre lui. Ministère, maire de Paris, la majorité de l'Assemblée constituante et son président, l'Assemblée de la commune, les corps judiciaires, Marat n'avait épargné aucune puissance; toutes les autorités trouvaient avantage à ce qu'on saisisse au moins les presses où se tirait tous les jours sa petite brochure subversive.

Il était six heures lorsque les huissiers Ozanne et Damien, venus sous l'escorte des deux aides de camp et de plusieurs officiers, se présentèrent devant l'hôtel de la Fautrière. Conduits au comité militaire, ils déclarèrent aux citoyens présents, dont était Danton, qu'en cas d'opposition à l'accomplissement de leur mandat, ils emploieraient la main-forte, « jusqu'à ce que force restât à justice. » Aux premières difficultés que l'on fit, ils invitèrent le commandant de la Villette à retirer les sentinelles. La Villette, qui venait de recevoir du commandant-général un nouvel ordre en ce sens, commanda au chef de poste de les lever. C'était un nommé Guy, qui, dans la journée, avait relevé Le Rouge¹. Guy obéit immédiatement, et les huissiers entrèrent². Le citoyen Saint-Aubin, pour quelques paroles de protestation qu'il prononça devant la porte, fut pris au collet et aussitôt emmené par un détachement de cavalerie. Le Rouge s'étant trouvé là, un officier lui dit quelques mots sévères sur son attitude du matin. Il répondit : « Que voulez-vous ? le district m'aurait cassé³. »

Quand l'officier qui avait conduit Saint-Aubin à l'hôtel de ville fut de retour de cette mission, il trouva devant la porte Danton, qui raillait M. de Plainville. « Vous pourrez, lui disait-il, rendre compte de la belle victoire que vous venez de remporter et du nombre de prisonniers que vous avez faits⁴. »

La perquisition était commencée. Entrés seuls chez Marat, les huissiers y furent rejoints au bout d'un moment par le commissaire Fontaine et ses deux notables. Ils avaient été reçus dans l'appartement par M^{lle} Victoire Nayait, la servante de Marat, qui était aussi la gérante de l'*Ami du peuple*. Pour lui-même, il avait pris le large depuis le matin. Ils trouvèrent dans une chambre du rez-de-chaussée des piles de l'*Ami du peuple* et quelques papiers; dans une cave, deux presses; dans un logement au sixième, deux cases de composition et quelques boîtes de caractères. M^{lle} Nayait retourna

1. *Pièces justificatives*, pièce 5 ; voir p. 12.

2. Procès-verbal des huissiers, liasse 2, pièce 7, p. 4 ; procès-verbal de Fontaine, pièce 6, p. 3 ; Plainville, pièce 13, p. 19 ; de la Villette, pièce 13, p. 24 ; Berger, pièce 13, p. 28.

3. Plainville, pièce 12, p. 20 ; Berger, pièce 13, p. 18.

4. Berger, pièce 13, p. 28 ; Plainville, pièce 13, p. 19.

ses poches, qui contenaient encore quelques papiers. Chaque recoin des locaux fut examiné minutieusement ; le commissaire Fontaine mit les scellés partout et un gardien des scellés fut institué ; puis les huissiers se mirent, sans hâte, à dresser procès-verbal¹.

Un peu après que les huissiers furent entrés chez Marat, l'Assemblée nationale, en fin de séance, commença de délibérer sur l'adresse du district des Cordeliers². Reubell défendit les décisions du district et en demanda l'approbation. Mais les députés Lachèze, Goupil de Préfeli et Cazalès parlèrent contre l'efficacité rétroactive de la réforme de la procédure. Ils attirèrent habilement l'attention sur ce qu'avait d'inconstitutionnel et de dangereux l'arrêté du 49 janvier. L'Assemblée se laissa persuader d'autant plus facilement de donner tort aux Cordeliers qu'elle ne pouvait se prononcer en leur faveur sans qu'on vit dans son vote un blâme au maire et au commandant-général. Elle rendit un décret qui, avec des formes adoucies et un hommage rendu au patriotisme du district, désapprouvait sa résistance et déclarait l'arrêté du 49 janvier contraire aux principes du droit public. L'Assemblée savait, au reste, que son vote n'avait qu'une signification de principe, l'affaire du jour ayant eu déjà sa solution³.

Le décret de l'Assemblée nationale parvint au district vers les huit heures. Sans attendre le retour de Paré et de Danton, le vice-président Fabre d'Églantine réunit l'assemblée générale. L'assemblée arrêta que « MM. Testulat et Le Gendre se transporteront auprès du commandant du détachement, maintenant dans la rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, à l'effet de lui déclarer que rien ne l'empêchait de mettre en exécution les ordres dont il était porteur⁴. » Ainsi l'on cédait au droit après avoir plié devant la force.

C'est vers ce moment que l'on renvoya le détachement, après

1. Procès-verbaux des huissiers, p. 5 ; et de Fontaine, p. 3.

2. De la Villette, pièce 13, p. 24. « ... et les officiers de justice entrèrent. Deux heures après je reçus un décret de l'Assemblée nationale qui cassait l'arrêté du district. » — C'est après l'entrée des huissiers que Danton se rendit à l'Assemblée nationale, ayant su sans doute que la discussion sur l'adresse ne viendrait qu'assez tard ; il y était encore avec Paré lorsque Fabre d'Églantine fit prendre l'arrêté dont il va être question.

3. Lacroix (*Actes*, t. III, p. 547), d'après le recueil des *Pièces justificatives*, donne la dernière phrase du décret sous la forme : « L'Assemblée nationale attend du patriotisme du district des Cordeliers qu'il aidera l'exécution du jugement, loin d'y porter obstacle. » Le texte authentique porte l'exécution de ses décrets (réimpr. anc. *Moniteur*, t. III, p. 211). Au reste, du jugement ne se comprendrait pas, le contexte ne mentionnant aucun jugement particulier.

4. *Pièces justificatives*, p. 19.

plus de douze heures de service¹. Les huissiers ne se retirèrent qu'à minuit sonné². Le commissaire Fontaine, avec Plainville et ses deux notables, alla encore perquisitionner chez les sieurs Brune et Savy, tous deux imprimeurs et demeurant rue du Théâtre-Français ; on les soupçonnait d'imprimer l'*Ami du peuple*. On ne trouva chez eux rien de suspect³.

III.

Après s'être caché dans Paris pendant plusieurs jours, Marat passa en Angleterre. On avait obtenu pour quatre mois, sinon qu'il n'écrivit plus, au moins que son journal ne pût s'imprimer. Le 22 janvier avait paru le n° 405 de l'*Ami du peuple* ; le n° 406 authentique est du 48 mai.

A l'égard de Danton, la journée du 22 janvier devait avoir des suites de plus d'importance. Les agents du Châtelet avaient reconnu en lui l'instigateur et le chef de la résistance du district. Le 27 janvier, le procureur du roi rendit contre lui une plainte en raison de ses actes et de ses propos de la journée, et la Compagnie ordonna qu'une information serait ouverte, sur les faits allégués, par le conseiller de la Garde⁴.

Danton, du premier jour, se sut menacé et organisa sa défense. Le district seconda de toute son énergie celui qui avait été et allait redevenir son « chéri président⁵. » Avant même que les huissiers se fussent retirés, l'assemblée générale des Cordeliers, sur un discours qu'il prononça, rendit un arrêté pour flétrir les calomnies atroces dont ses membres étaient victimes et déclarer sur son honneur et sur sa foi « qu'il était faux que le sieur Danton eût tenu aucuns propos autres que ceux que peuvent et doivent avouer la justice, la liberté et la vertu⁶. » Cet arrêté, revêtu de la signature de plus de trois cents membres du district, était, dès le lendemain, signifié par huissier à MM. les juges du Châtelet et remis avec tout le dossier de l'affaire à l'assemblée communale. Le même jour du 23 janvier, une élection de députés à la ville ayant eu lieu, le district élisait Danton.

Inquiets de l'enquête qui se poursuivait au Châtelet, les membres

1. Bouillery, pièce 12, p. 9.

2. Procès-verbal des huissiers, p. 6.

3. Procès-verbal de Fontaine, p. 5.

4. Liasse 2, pièce 10.

5. Arrêté du district en date du 11 décembre, cité par Lacroix, t. III, p. 550.

6. Lacroix, t. IV, p. 456, 469.

du district votaient, trois semaines plus tard, une adresse à l'Assemblée nationale pour protester d'avance contre l'ordonnance attendue du tribunal, qui, « par la perversité d'un tribunal clandestin, menaçait à ce moment le citoyen, le frère, l'ami qui *les* éclairait, et dont le patriotisme et l'éloquence s'exhalèrent parmi *eux*, sous la protection et sur la foi des décrets suprêmes. » La conclusion était que l'Assemblée devait au plus tôt supprimer le Châtelet et lui retirer sur-le-champ la connaissance des crimes de lèse-nation.

Lorsque l'information du conseiller de la Garde eut abouti, le 17 mars, à un décret de prise de corps contre Danton¹, le district entreprit en sa faveur une active campagne d'agitation.

L'accusation avait retenu, comme propos incendiaire, la menace que Danton avait faite aux huissiers de sonner le tocsin, d'appeler le faubourg Saint-Antoine et de réunir vingt mille hommes pour balayer la main-forte. C'est un fait que le propos avait été tenu le matin du 22, pendant la discussion privée au corps de garde. Le système de Danton et du district fut de représenter les paroles incriminées comme prononcées dans la délibération publique à l'assemblée générale. Dès lors, la poursuite qui lui était intentée devenait un attentat à la liberté de la discussion aux assemblées constituées ; les principes étaient mis en jeu dans sa cause, et il n'était pas de personne ou de corps ennemi de la tyrannie qui ne dût s'intéresser pour sa défense.

La question fut posée de cette manière dans l'arrêté de protestation que prit le 18 mars l'assemblée générale des Cordeliers². L'assemblée générale, dans la même séance, arrêta le texte d'une adresse à la Constituante et envoya des commissaires dans chacun des cinquante-neuf autres districts pour solliciter leur adhésion à l'arrêté et à l'adresse. Des brochures étaient publiées pour accrédi ter la version favorable des faits du 22 janvier³. A la Commune, les députés du district réclamaient un arrêté d'intervention contre l'ordonnance inique d'une juridiction contre-révolutionnaire.

Il est vrai que les assemblées des districts se montrèrent médiocrement prompts à répondre à l'appel des Cordeliers⁴ ; que l'assem-

1. Liasse 2, pièce 13, p. 41.

2. Lacroix, *Actes*, t. IV, p. 457.

3. *Grande motion du grand forfait du grand M. Danton*,... pamphlet de mars 1790 que M. Aulard cite in-extenso et attribue à Danton lui-même. (*La Révolution française*, 1893, t. I, p. 129, 599.) — N° 112 apocryphe de *l'Ami du peuple*, 28 mars. Voir Lacroix, *Actes*, t. III, p. 549.

4. Lacroix, *Actes*, t. IV, p. 469 sqq., analyse et classement de trente-quatre arrêtés de districts rendus sur le message des Cordeliers.

blée communale refusa de se mêler à l'affaire; que, dans sa délibération sur l'adresse, l'Assemblée constituante, malgré le rapport favorable du député Anthoine, ajourna *sine die* sa décision. Mais l'agitation avait produit assez d'effet pour que le Châtelet n'osât point risquer ses huissiers devant la porte de Danton. — Le district des Cordeliers avait préparé l'opinion à la campagne nouvelle qu'il allait entreprendre, à l'occasion de l'enquête sur les faits d'octobre, contre son ennemi le Châtelet. Le district de Danton devait, cette fois, entraîner tous les districts et la Commune, gagner l'appui de tous les journaux révolutionnaires, obtenir enfin de la Constituante que le Châtelet ne jugeât plus les crimes politiques. — Surtout, on avait, pour quelques jours, obligé toutes les assemblées constituées de Paris à délibérer sur Danton. L'audace avec laquelle il avait défendu Marat et se défendit ensuite lui-même le signalait à tout le monde comme le chef le plus énergique du parti de la violence¹. Ce fut le plus important résultat de toute l'affaire. La carrière de Danton devait se faire, comme la Révolution elle-même, par les à-coups soudains des jours d'émeute. La journée du 22 janvier 1790 fut pour lui une de ces poussées. Ayant été pendant les derniers mois l'homme d'un district, il commença à devenir l'homme de la ville.

E. BABUT.

1. Danton, devant le tribunal révolutionnaire, rappela son attitude dans l'affaire. « Me taisais-je lorsque j'ai défendu Marat? » (Notes de Topino-Lebrun, citées par Lacroix, *Actes*, t. II, p. 179.) Camille Desmoulins, dans son premier numéro du *Vieux Cordelier*, rappelle de même, pour la défense de Danton, la journée du 22 janvier.

CHARLES ENGELBERT OELSNER.

FRAGMENTS DE SES MÉMOIRES

RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

(Suite¹.)

XC.

Si l'on interdit les spectacles qui corrompent les mœurs, pourquoi ne pourrait-on, sans porter atteinte à la liberté du théâtre, interdire des pièces qui prêchent l'esclavage et le despotisme? Ce serait nécessaire, du moins jusqu'au jour où les mœurs, le sens de la liberté, la connaissance des droits de l'homme se seraient affermis, où sans recourir aux lois le peuple saurait de lui-même prononcer l'arrêt de mort de ces pièces. Les Grecs ne connaissaient pas la liberté de la presse; mais, à en juger par ce que fut chez eux la liberté du théâtre, on peut conclure à ce qu'eût été la liberté de la presse. Les licences d'Aristophane, interdites à tout homme bien élevé, n'ont-elles pas dû faire plus de mal que sa satire n'a fait de bien? Nul des auteurs qui travaillent pour la place Louis XV ne s'abaissera aux plaisanteries obscènes, aux fantaisies grossières ou niaises de cet être trivial, mais il y a d'autres fautes où peuvent tomber la presse et le théâtre. Ils peuvent servir la calomnie et l'erreur. On peut opposer à l'erreur la vérité, quoique dans des circonstances critiques, dans l'ère révolutionnaire, il puisse être dangereux de ne pouvoir soutenir la bonne cause d'une parole d'autorité; mais la conduite la plus exemplaire est souvent en butte aux coups de poignard de la calomnie. La calomnie ne saurait être tolérée. L'honneur, ou plutôt la bonne réputation, est ce que nous avons de plus sacré. Malheureusement, une loi sur la calomnie, pour être complète, tombe nécessairement dans l'arbitraire, et réciproquement, si on évite l'arbitraire, la loi sera incomplète. Les difficultés sont nombreuses. On peut bien définir la chose, mais l'appliquer voilà le grand point. Une affirmation touche-t-elle à l'hon-

1. Voy. la *Revue historique*, t. LXII, p. 72 et 297; LXV, 90; LXVII, 321; LXVIII, 70; LXIX, 302; LXX, 68, LXXII, 314, et LXXXI, 35.

neur? L'opinion seule de l'offensé peut trancher la question, et l'offensé ne saurait être juge dans sa propre cause. Vous riez d'une accusation qui terrasse un autre. D'ailleurs, l'esprit a des ressources infinies; il trouve le défaut de la cuirasse, si bien que vos lois semblent dirigées contre un manque d'esprit plutôt que contre un délit. Vous pendez les petits voleurs et les grands prennent la clé des champs. Quelle loi, par exemple, pourrait atteindre, sans être arbitraire, la phrase suivante, à supposer qu'elle contienne une calomnie : « Le roi, la reine et le fils de la reine? » Mon sentiment de la justice se révolta lorsque je vis pour la première fois les excès de la presse parisienne; il n'est pas de vie, quelque pure qu'elle soit, pas de vertu qu'on ne salisse sur qui Mallet Dupan et Marat ne déversent le venin de leur bile. Tous deux s'attaquent aux hommes les plus respectables : l'un confond Talleyrand, Sieyès et La Rochefoucauld avec les sabreurs de tête; l'autre les classe parmi le parti de Coblenze. La vertu est traitée comme le vice, le mal se couronne du titre de citoyen. On est tombé encore plus bas : les femmes de la Révolution se repaissent des grossièretés et des infamies du Père Duchesne. Il y faudrait l'intervention d'un tribunal. Arrêtez, me cria une voix, non seulement ce tribunal attenterait violemment à la liberté de la presse, mais il serait bien vite entre les mains d'une faction. Maintenant, tous les chemins sont ouverts; l'innocence peut se disculper par les mêmes voies que le calomniateur a prises; à quelque parti qu'appartienne son adversaire, elle est sûre d'être entendue du public. Il serait bien étonnant que la vertu, avec tous les secours dont elle dispose, ne triomphât pas de ses ennemis. Nous sommes aujourd'hui des affamés, nous dévorons tout. Dans quelques années vous nous trouverez plus dégoûtés. Aujourd'hui, déjà, le journaliste populacier, qui au début avait une suprême influence, a beaucoup perdu de son crédit. Les poissardes et les fruitières commencent à rire de la folie furieuse de Marat; on ne fait que feuilleter Camille Desmoulin et Mallet Dupan.

XCI.

Le 10 mars 1792. — Un groupe de femmes a demandé à l'Assemblée l'autorisation de former un bataillon et de faire l'exercice au Champ-de-Mars sous le commandement des gardes-françaises d'autrefois. Le sexe faible, qui doit adoucir nos passions, nous exciter aux belles actions et nous récompenser, n'est pas destiné à prendre part à des combats où le sentiment de la pitié est sacrifié à la nécessité, à la fureur vindicative et sanglante; toutefois, ajoute M. de Condorcet, c'est un spectacle qui élève l'âme de voir les femmes pousser l'amour de la patrie jusqu'à l'héroïsme, la soif du sacrifice. Il est intéressant de remarquer que le patriotisme le plus ardent se montre non pas dans les hautes classes de la société, mais là où les femmes allaitent elles-mêmes leurs enfants, où la fille soigne son vieux père, où l'épouse s'oc-

cupe du ménage, où le fils est tenu de travailler. Ici, on connaît l'amour, la fidélité, l'amitié, la reconnaissance et par conséquent le patriotisme, ce couronnement de toutes les vertus. Croirez-vous, enfin, que la liberté a pour base les bonnes mœurs, que le despotisme se greffe le plus souvent et le plus volontiers sur la corruption? Ne cherchez pas ces nobles sentiments, ces enfants de la nature, là où une femme de chambre ou un laquais élève le fils de famille ou la jeune fille quand ceux-ci reviennent de nourrice, où l'on achève son éducation au couvent ou au régiment, où on joue au biribi jusqu'au matin, où le mari a sa maîtresse et Madame ses soupirants, où on discute de la métaphysique du sentiment. Cette santé du cœur, on la trouve surtout chez les habitants du faubourg Saint-Antoine, ce faubourg si connu, pauvre, laborieux, et par là même éloigné de toute mollesse. Ce faubourg, peuplé d'ouvriers et de journaliers, aux deux tiers allemands, rudes, mais honnêtes, qui ne soutiennent l'erreur que quand ils la confondent avec la bonne cause, est le vrai foyer de l'insurrection et de tout mouvement démocratique, un tas de cendres sur lesquelles il suffit de souffler pour raviver la flamme. La confiance que ces hommes ont dans la justice de leur cause et le sentiment de leurs énergiques convictions ont communiqué à leur langage quelque chose de leur physique, ils s'expriment quelquefois avec autant de simplicité que de force. La royauté, disait l'un de leurs orateurs, la liste civile, le veto passeront, mais l'Assemblée nationale, les droits de l'homme et nos piques resteront. Je le crois aussi; mais je ne me flatte pas que la fille de la philosophie triomphe sans passer par une longue et sanglante anarchie. Il est difficile de passer de la nuit obscure du despotisme à la lumière éclatante de la raison. Des égoïstes, des indifférents, des fanatiques bernés, des malveillants, une cour qui se sait innocente selon la lettre et qui est coupable selon l'esprit, voilà les fléaux qui menacent le berceau de la liberté.

Partout il n'y a que désordre. Ici, des prêtres réfractaires et des gentilshommes dépossédés soulèvent le peuple des campagnes; les uns lui font croire qu'il y va du salut de leurs âmes; les autres que les impôts, loin d'être supprimés, se trouvent augmentés quand, à vrai dire, on devrait ne rien payer du tout. Là, l'intolérance du clergé assermenté persécute un vieux curé qui n'a pas voulu prêter serment par scrupule puéril et simplicité de cœur, à qui ses paroissiens, qu'il a pour la plupart baptisés et élevés, n'en demeurent pas moins attachés. Là-bas, des écervelés, sans autre titre que leur zèle aveugle, mettent des bâtons dans les roues de la justice, de l'administration, font marcher des troupes et les désarment. On confisque des armes, on réquisitionne des marchandises, on arrête des émigrants, des voyageurs, on empêche l'exportation des grains. On se plaint de l'insubordination de la garde nationale, du caractère impérieux des directoires, de l'indiscipline des collèges administratifs, surtout des municipalités, qui, la plupart du temps, sont en lutte ouverte avec leurs chefs. Qui est-ce

qui fomentent tous ces désordres? A première vue, on comprend qu'une partie de ces désordres soit due aux circonstances; le temps seul peut désarmer une défiance trop justifiée jusqu'ici, assagir les prétentions des uns et l'esprit rebelle des autres. D'autre part, on peut à bon droit les attribuer aux Jacobins, dont les lumières ne sont pas toujours à la hauteur du patriotisme, mais dont les intentions ne sauraient être que bonnes; ils sont, en effet, pour la plupart des bourgeois et des propriétaires, et les maux de l'anarchie retomberaient sur eux comme sur le reste de leurs concitoyens. La haine, qui oublie tout le bien qu'ils ont fait, leur impute d'ailleurs plus de torts qu'ils n'en eurent. Leurs adversaires les plus violents, les Feuillants, semblent pouvoir se faire à leur opiniâtreté, à leur intolérance, deux défauts plus excusables que partout ailleurs en ces temps de crise. Toutefois, les opinions de la majorité des deux partis ne divergent pas tant qu'on pourrait le croire; ils diffèrent plutôt par leur caractère que par leur tendance politique; Jacobins et Feuillants ont le même but, mais les uns se laissent guider par la confiance, les autres par la défiance. De là, deux lignes divergentes : l'une aboutissant à une constitution où l'élément démocratique est réduit à sa plus simple expression; l'autre où il domine. Les Jacobins crient à la contre-Révolution dès que les manifestations rebelles du peuple sont refrénées par des gens sortis d'un autre milieu; les Feuillants soupirent et parlent d'anarchie dès que le peuple témoigne d'une velléité de révolte; les uns pèchent par excès d'indulgence, les autres par excès de sévérité, tous par exagération; animés depuis assez longtemps d'une malveillance réciproque, ils n'examinent et ne pèsent rien et croient tout ce que la calomnie perfide, acharnée à les brouiller, se plaît à répandre. Et si c'était la cour elle-même qui s'efforçait de rendre les deux partis odieux l'un à l'autre? Si c'était elle qui fomentait le désordre? Si elle avait soudoyé des bandits pour inquiéter les campagnes? Si c'était elle qui lançait quelques audacieux doués de courage et de l'infâme talent de faire passer les actes sanglants de quelques gueux pour une insurrection sacrée dans les sociétés patriotiques pour pouvoir rendre celles-ci responsables des crimes commis par ses bandits?

Pendant quelque temps, la cour sut faire le mort; maintenant, elle semble ajouter à l'inactivité publique du gouvernement une activité qui rampe et se cache. N'est-il pas étonnant que les questions de céréales coïncident, avec la déclaration de Léopold, à un moment où il n'y a ni pénurie ni cherté des blés? La paix sera faite dès que le roi et les ministres le voudront sérieusement; voilà une affirmation qui ne semble guère exagérée.

Les piques, dont on a engagé les citoyens de se munir en prévision d'une guerre possible, scandalisent grandement les soi-disant honnêtes gens, peut-être même les effraient-elles. On y voit Dieu sait quel complot contre la Constitution; les personnes impartiales trouvent, au contraire, la chose toute naturelle et légale; elle ne cessera d'être

inoffensive que par les erreurs de jugement et de conduite d'adversaires maladroits. Le port des armes n'est pas le privilège exclusif du riche; tout homme a le droit de s'armer; le pauvre comme le riche a un bien à défendre, un bien suprême, sa propre vie; ceux-là seuls qui ne croient pas à la bonté naturelle de l'homme et du peuple, et qui voient dans les classes indigentes, endurcies et fortifiées par les épreuves, une bande de brigands, ceux-là seuls trembleront à les voir armées.

On eût été bien aise de mettre le meurtre du vénérable maire d'Étampes¹ sur le dos des porteurs de piques et des Jacobins; il a toutefois été prouvé qu'on n'a pas vu une seule pique dans la bande de pillards et qu'on y a remarqué tout au contraire des gens dissimulant d'une manière insuffisante le langage et les manières des classes cultivées; enfin, le brave homme qui mourut pour la loi était lui-même un Jacobin. Des gens étranges rôdent depuis quelque temps dans plusieurs départements, entre autres celui de Seine-et-Oise. Pénétrant à Étampes un jour de marché, ils veulent forcer le maire de taxer le grain. Le maire fait battre la générale, cinq bourgeois seuls osent lui prêter main-forte; malgré cela, il se refuse obstinément à se prêter à cette exigence illégale; il déclare qu'on pourra le tuer, mais non le forcer à devenir traître à la loi. On le met en joue; il demeure ferme dans sa résolution à obéir à la loi; les fous furieux marchent sur lui et, au cri de : « Au secours mes amis ! » il tombe frappé d'un coup de crosse; une balle lui brise le crâne, et c'est à grand-peine que son cadavre mutilé put être arraché à ces scélérats.

C'est à grand tort qu'on attribuerait ces cent aux amis de la liberté; c'est l'aristocratie de Coblenz avec ses pourpoints noirs et ses flots de rubans qui en est l'instigatrice.

XCII.

12 mai 1792. — Il y a environ deux ans, on offrit à Mirabeau de soulever la Catalogne. Une société secrète de Barcelone, dispersée plus tard par le comte Florida Blanca, demandait un subside de soixante mille livres. Mirabeau essaya de dissuader les conspirateurs de leur entreprise; il aimait mieux subjuguier les rois que libérer les peuples. Il voulait rester maître du peuple et ne pas se priver de la possibilité d'une intervention étrangère, afin de trancher à sa guise le procès entre la noblesse et la bourgeoisie. Une insurrection dans un pays voisin eût rendu le parti populaire trop puissant. Mirabeau n'était pas un de ces aristocrates aveugles qui considèrent le peuple comme une quantité négligeable et se croient créés et mis au monde pour agir à leur guise. Il reconnaissait la validité des droits de l'homme, mais il avait plus d'ambition que de philanthropie et n'avait pas dépouillé tous les préjugés. Sa faiblesse en ce qui concerne les titres allait si loin que,

1. Sur le meurtre de Simonneau, maire d'Étampes, voir Aulard, *la Société des Jacobins*, tome III, p. 431, et la réimpression du *Moniteur* y alléguée.

tout en donnant à son valet de chambre un soufflet pour l'avoir appelé « Monsieur le comte » en public, il lui en donnait derechef quand celui-ci oubliait de lui donner son titre chez lui.

Mirabeau a changé trois ou quatre fois de parti pendant les deux années révolutionnaires qu'il a vu se dérouler. Mais cette versatilité même prouve qu'il n'avait aucune conviction profonde. Il semble avoir voulu soumettre la législation à l'influence d'une caste dominante. Sieyès veut des lois pour le peuple et au nom du peuple, mais il veut aussi que la sagesse et la capacité seules en soient la caution. Robespierre veut des lois pour des savetiers et que des savetiers seuls les passent.

Il est regrettable que Sieyès n'ait pas donné la mesure de son génie ; mais il lui fallait se débattre au milieu des passions les plus viles, et il était trop délicat et trop fier pour cela. Dans le Comité, on signait des projets de décrets en son absence ; dans l'Assemblée, Barnave et Lameth l'injuriaient et lui montaient des cabales, et, jusque dans sa maison, on le menaçait du poignard et du poison. L'envie, la jalousie inspiraient beaucoup de ses collègues, etc.

Il n'aurait pas dû se refuser un dernier et suprême triomphe, le plus grand et le plus beau qui soit donné à l'homme de génie. A la clôture de l'Assemblée nationale, retraçant fidèlement ce qui avait été fait et ce qu'on aurait dû faire, il aurait dû monter à la tribune pour dire : « Je viens du Comité de la revision de la Constitution en appeler à vous qui valez mieux que lui ; de vous j'en appelle à la nation française, qui vaut plus que vous, et de la nation française j'en appelle à la postérité, qui vaudra plus qu'elle. »

Mais, pour en revenir à Mirabeau, c'était le plus terrible vampire d'idées qu'on puisse imaginer. Personne ne s'emparait plus facilement des idées d'un autre que lui. Mirabeau n'a que des antennes, disait Chamfort, rien ne lui échappait, il entendait voler une mouche, il retrouvait son chemin dans une forêt qu'il avait traversée une fois, un talent que Sieyès et Talleyrand-Périgord ont comme lui.

Au début de l'Assemblée nationale, Mirabeau essaya pendant trois mois de mater Sieyès ; quand il vit que la chose était impossible, il professa hautement pour lui la plus profonde vénération, prenant vis-à-vis de lui l'attitude d'un disciple. A l'occasion du décret réglant les droits de paix et de guerre, il dit à l'Assemblée nationale : « Je dénonce le silence de l'abbé Sieyès comme une calamité publique. »

D'ailleurs, Mirabeau rendait volontiers hommage au génie. Cazalès n'avait ni science ni philosophie, mais il était plein d'âme et de talent ; c'est lui, et non l'abbé Maury, qui était le premier orateur après Mirabeau. Mirabeau ne put s'empêcher, un jour, de lui dire en passant à côté de lui : « Quel dommage qu'un si beau talent soit consacré à une si mauvaise cause ! » Arrivé ici sans aucune préparation préliminaire, ignorant tout, dressé par la chambre de la noblesse, Cazalès fit sensation par la seule force de son talent naturel.

Pour montrer le ministère français dans son vrai jour, disons que

cinq ou six lettres de Mirabeau sur le coup de Berlin furent trouvées non décachetées dans les papiers de Calonne.

La vie de Mirabeau est pleine d'étrangetés; son éloge funèbre fut tenu par Cerutti; son buste fait par N. Tous deux l'avaient menacé quelques années auparavant d'un procès; ils avaient écrit et fait imprimer qu'il était le plus infâme scélérat du monde. En effet, Mirabeau les avait trahis l'un et l'autre, publiant les lettres de Cerutti sans son aveu, niant des dettes contractées envers N..., qu'il avait d'ailleurs atteint dans l'honneur de sa vie privée.

XCIII.

Hier, 19 mars, le ministre des Affaires étrangères a fait son entrée au club des Jacobins. Il a dû se soumettre au règlement et parler le bonnet rouge sur la tête. Puis Robespierre lui a adressé une allocution après laquelle il lui a donné une accolade fraternelle pour lui donner du courage. Depuis deux mois, Proly (un fils naturel du prince de Kaunitz, qu'on dit à la solde de Léopold) ne cessait de préconiser Dumouriez et Robespierre comme les deux seuls hommes capables de sauver la France¹. *Le Cosmopolite*, tel était le titre de son journal, mettait habilement le nom inconnu de Dumouriez à côté de celui de Robespierre. L'égide de l'un servait à merveille à populariser l'autre. Robespierre, affolé et perverti par l'ambition, s'est laissé gagner aux apophtegmes de Proly et a soutenu Dumouriez de son crédit aux Jacobins. Ce qui demeure difficile à expliquer, c'est que Proly, dont la plume et les intrigues sont au service de la maison d'Autriche, propose Dumouriez comme ministre, alors que celui-ci, en disciple de Favier, l'ennemi juré de la maison d'Autriche, a juré la perte de l'alliance de 1756. Son ambition sera flattée de détruire l'œuvre de son patron le duc de Choiseul, à qui il ressemble, à ce qu'on dit, par l'agitation et l'audace de son esprit. — Une lettre de Péthion a persuadé aux Jacobins l'abandon du bonnet rouge, résultat qu'on eût eu de la peine à obtenir par les armes. « Je ne demande pas mieux que de m'accommoder du bonnet rouge, » a dit le roi, « si cela suffit à vous rendre la concorde et la paix. » Les courtisans lui ont déconseillé cette mesure comme insuffisante à regagner la confiance publique. Henri III se mit à la tête de la Ligue pour en triompher. Les bonnes gens se flattent de voir la paix se rétablir entre la cour et les amis de la Révolution, maintenant qu'ils voient des Jacobins au ministère. « Le roi va enfin fraterniser avec nous, » ai-je entendu dire. Le mot m'a touché, mais ne m'a pas convaincu de la sincérité de la cour.

(Sera continué.)

Alfred STERN.

1. Sur Proly et sur le journal *le Cosmopolite*, voir Aulard, *Soc. des Jacobins*, Table générale alphabétique, au mot Proly, et Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. II, n° 10728.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

PUBLICATIONS DE TEXTES. — Toujours fervent dévot de saint François d'Assise, M. P. SABATIER continue ses recherches sur l'histoire du grand réformateur ; le point délicat est de ranger dans leur ordre chronologique les anciennes biographies. On sait quelles dissensions régnèrent au XIII^e siècle dans le sein de la congrégation des Mineurs ; tandis que les *zelanti*, les *spirituels* cherchent à faire revivre le maître bien aimé tel qu'ils l'ont connu, les politiques, oublieux de ses pieux enseignements, s'attachent à atténuer, à adoucir les premières biographies, à leur gré dangereuses. De là tout un long travail qui aboutit à la composition édulcorée et pour ainsi dire officielle de saint Bonaventure. Les biographies primitives, jugées peu orthodoxes, sont poursuivies avec une violence extraordinaire, et les spirituels persécutés sans merci ; beaucoup d'entre eux, au XIV^e siècle, expieront sur le bûcher leur pieux entêtement. Mais l'esprit triomphe toujours des pires rigueurs ; des fragments de cette littérature franciscaine primitive ont échappé au naufrage, et M. Sabatier s'attache avec une inlassable patience à les recueillir. Aujourd'hui, il nous apporte¹ sept chapitres d'une *legenda vetus*, retrouvés dans un manuscrit de Liegnitz en Silésie, relativement récent. Le ton général du morceau, les allusions qu'il renferme prouvent que cette *legenda* datait du magistrat de Crescentius de Iesi, vieillard colérique et autoritaire, qui, trois ans durant (1244-1247), se fit le bourreau (le terme n'est pas trop fort) des vrais disciples de saint François. Des recherches prolongées, une étude attentive des bulles d'Innocent IV, ont permis à l'éditeur de dater à peu près exactement le début et la fin du principal de ce singulier personnage, instrument des vengeances du parti franciscain orthodoxe. Ainsi se soulèvent peu à peu les voiles jetés comme à plaisir sur l'histoire primitive des Mineurs, sur cet essai de réforme, le plus attrayant à coup sûr et le plus original dont le catholicisme ait été l'objet.

1. *S. Francisci legenda veteris fragmenta quaedam*. Paris, Fischbacher, 1902, in-8°.

Sous le titre de *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*¹, M. LONGNON, membre de l'Institut, publie un certain nombre de textes du plus haut intérêt pour l'histoire et la géographie féodale de ces deux provinces. C'est d'abord le recueil dit *Feoda Campaniae* ou registre des fiefs nobles. Le manuscrit original a péri en 1737, et l'éditeur a dû en rétablir la leçon d'après une détestable copie, en utilisant également la traduction française incomplète et fautive du XIII^e siècle que lui-même avait publiée il y a nombre d'années; à ces secours, il a joint les copies et extraits du manuscrit original pris par les savants et les feudistes du XVII^e siècle. Reconstituer le manuscrit original avec ces ressources imparfaites était chose assez difficile; il fallait rectifier d'innombrables fautes de lecture, deviner la forme vraie des noms propres sous des leçons fantaisistes; seul M. Longnon, grâce à sa connaissance approfondie de la géographie de l'ancienne France, pouvait mener à bien cette œuvre délicate et découvrir parmi tant d'erreurs la leçon primitive. Le registre des *Feoda*, ouvert vers 1172 ou 1173, servit longtemps pour de nouvelles inscriptions, au fur et à mesure que les fiefs changeaient de détenteurs; on y joignit plus tard la liste de tous les vassaux ayant prêté hommage au comte Thibaut, le poète, de 1222 à 1234. A ce premier recueil, M. Longnon a joint le texte d'une grande enquête sur les fiefs de Champagne faite en 1249, reprise et continuée de 1250 à 1252; on en a le texte, en partie dans le *livre des vassaux*, en partie dans divers rouleaux des Archives nationales. On trouve ensuite le livre des hommages rendus à Thibaut V de 1256 à 1270; le manuscrit original a également péri en 1737, et il n'en existe plus que d'anciens extraits, plus une version française de 1326. A tous ces textes, M. Longnon a ajouté les rôles de fiefs dressés sous Blanche d'Artois (1274-1275). Une table des noms de lieux et de personnes, rédigée avec le plus grand soin, termine ce très utile volume, qu'auront à consulter non seulement les historiens de la Champagne, mais aussi tous ceux qui s'occupent des institutions féodales. C'est le tableau complet de la noblesse d'une grande principauté au XIII^e siècle, et ces documents prennent rang à côté des *Feoda Normanniae* insérés aux *Historiens de France*.

Il y a plus d'un demi-siècle, un ancien élève de l'École des chartes, A. de Stadler, avait conçu le projet de publier dans la collection des Documents inédits le recueil des actes relatifs aux premiers états généraux du XIV^e siècle; le plan primitif comprenait tous les textes antérieurs à 1350. Après de longues vicissitudes, l'entreprise vient

1. Coll. des documents inédits. Paris, 1901, in-4°.

d'aboutir à un volume édité par M. G. PICOT, avec la collaboration de M. P. GUÉRIN, secrétaire des Archives nationales, sous ce titre : *Documents relatifs aux états généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel*¹. Le volume est d'aspect imposant et rendra des services ; toutefois, l'éditeur en a loyalement prévenu ses lecteurs, on n'y trouvera pas grand'chose de nouveau sur les sessions mêmes, les discussions qui y eurent lieu et les questions qui y furent traitées ; bien plus, beaucoup des actes d'intérêt secondaire réunis par les éditeurs ont été ou publiés ou tout au moins analysés par les anciens historiens, et la majeure partie du recueil se compose soit de procurations données par les trois ordres convoqués par le roi, soit d'actes d'adhésion au concile général contre Boniface VIII. De cet amas de textes d'intérêt secondaire, on peut néanmoins tirer quelques indications utiles sur la manière dont les convocations furent faites dans chaque circonscription et dont les différentes provinces répondirent à l'appel, sur les conditions dans lesquelles eut lieu l'élection des mandataires et sur les noms des élus. En somme, ces assemblées ne furent qu'une comédie, un moyen pour Philippe le Bel de faire approuver par la nation, consultée plus ou moins librement, ses agissements politiques. Sur certains points, notamment en ce qui touche la lutte avec Rome, il paraît bien, réserves faites sur quelques procédés excessifs, avoir eu pour lui l'opinion publique, mais il eut bien soin de ne soumettre aux députés des trois ordres aucune question importante de politique intérieure, et s'il créa ce nouveau rouage, les états généraux, il prit des précautions pour les empêcher de gêner son esprit absolutiste ; il n'y avait, quoi qu'on ait dit, aucune ressemblance entre ces assemblées purement consultatives et le parlement anglais, qui dès lors exerce une action directe sur l'administration du royaume et la politique étrangère. Jamais les derniers Capétiens et les Valois n'auraient supporté la tutelle de pareilles assemblées, et les classes dirigeantes en France en méconnaissaient l'utilité.

M. G. SAIGE continue avec persévérance et succès la publication des trésors des archives princières de Monaco ; le nouveau volume mis par lui au jour renferme le *Trésor des chartes du comté de Rethel*² ; le savant conservateur s'est fait aider ici par un de ses confrères, M. Henri LACAÏLLE. En 1867, M. Delisle avait donné dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* la notice d'un ancien cartulaire des comtes de Rethel ; ce volume, qui ren-

1. Paris, 1901, in-4°.

2. Monaco, 1902, in-4°.

ferme 432 actes, passait pour être le dernier débris d'archives seigneuriales fort importantes, qui, transportées au dépôt de Nevers, y auraient péri. Fort heureusement, les documents originaux, ce qu'on ignorait, portés à Paris à la fin du xvii^e siècle par ordre du premier duc de Mazarin, avaient échappé à la destruction, et M. Saige en signala dès 1880 l'existence à Monaco. Il conçut dès lors le projet de les éditer, et c'est ce projet qu'il met aujourd'hui à exécution après un délai de vingt ans; on aurait tort, au surplus, de lui reprocher cette longue attente; on sait de combien d'excellents volumes il a, au cours de ce quart de siècle, enrichi l'érudition. Le nouveau volume renferme 515 chartes, dont 282 inédites, les autres ayant paru d'après d'autres sources dans diverses publications ou étant connues par les analyses de M. Delisle. Une longue introduction explique comment tous ces documents sont venus jusqu'à nous; beaucoup sont sous forme de vidimus; beaucoup aussi, en original, sont encore munis de leurs sceaux. On ne saurait trop vanter cette collection, qui remonte à 1084 et s'arrête à 1328. On possède peu de cartulaires seigneuriaux aussi anciens et aussi importants, et la publication de M. Saige est une véritable aubaine pour tous ceux qui étudient l'histoire du département actuel des Ardennes et celle de la province de Champagne; ajoutons que nombre de ces chartes sont en français, et les philologues trouveront dans ces textes datés matière à de nombreuses et instructives observations. C'est donc là un nouveau service rendu à la science par M. Saige et par un prince éclairé qui prouve chaque jour sa sollicitude pour toutes les choses de l'esprit.

En 1842, E. Leglay avait édité, d'après le manuscrit unique, un poème du xiv^e siècle sur les troubles de Flandre en 1379-1380; l'édition était insuffisante et peu critique. La copie ancienne est aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université de Gand, et M. H. PIRENNE vient de donner de l'ouvrage une édition nouvelle, avec copieuses annotations¹. C'est l'œuvre d'un partisan dévoué du comte Louis de Male, et l'éditeur estime que le poète pouvait être un des clercs de la chancellerie de ce prince; le poème, dédié à Philippe le Hardi, a dû être écrit vers l'an 1384-1385. Flamand d'origine, le rimeur a écrit en français, seule langue courtoise alors, et son style n'est pas toujours correct. Mais, au jugement de M. Pirenne, c'est un des meilleurs récits existant de cette sanglante révolution, qui devait se terminer par la défaite du parti populaire; là où on peut le comparer

1. *Chronique rimée des troubles de Flandre, 1379-1380*. Gand, Vuylsteke, 1902, in-8°.

aux autres chroniques du temps, il leur est infiniment supérieur et il renferme une foule de menus détails et de dates précises qui manquent partout ailleurs. L'édition a paru sous les auspices de la Société archéologique de Gand; cette compagnie aurait-elle l'intention de créer une collection de textes historiques de format maniable et de prix modérés? Ce serait à coup sûr rendre aux érudits comme aux simples étudiants un signalé service.

M. N. JORGA, professeur à l'Université de Bucarest, auteur d'un travail considérable sur la vie et les œuvres de Philippe de Mézières, avait réuni, au cours de longues recherches dans les archives italiennes, principalement à Gênes et à Venise, quantité de copies et de notes sur l'histoire des croisades au xv^e siècle; il en a publié une bonne part dans la *Revue de l'Orient latin* et réuni le tout sous le titre modeste de *Notes et extraits*¹; l'usage de ces documents en sera plus facile, et ils méritent d'être connus et signalés. Le nouveau volume paru comprend la suite des documents politiques depuis 1436; c'est en somme l'histoire journalière des relations entre les deux puissantes républiques italiennes, les États chrétiens d'Orient encore debout et l'empire turc. Ces relations sont naturellement plutôt difficiles, et le sénat vénitien, comme la république de Gênes, a fort à faire pour se maintenir dans l'Archipel et pour protéger le commerce, entravé par les corsaires et toujours menacé par des ennemis, chrétiens et musulmans. On trouve encore dans le volume beaucoup de renseignements sur les derniers jours de l'empire grec, sur les efforts tentés au concile de Ferrare pour la réconciliation des deux Églises, enfin sur les croisades projetées par le pape et par les souverains occidentaux, quand la politique quotidienne leur laisse un instant de répit. Ce sont ailleurs des détails infinis sur tous ces petits États chrétiens des bords de l'Adriatique, que va submerger l'invasion turque. Enfin, on constate une fois de plus dans ce recueil avec quel soin Venise se faisait informer des moindres événements; cette ville est dès lors le premier centre politique de l'Europe, le seul endroit où un Sanudo pourra un peu plus tard composer ses précieux *Diarii*. N'oublions pas encore de nouveaux détails sur la prise de Constantinople en 1453; c'est à cette dernière date que s'arrête le recueil de M. Jorga. L'éditeur termine en donnant des extraits d'un certain nombre de traités sur les croisades, composés avant cette même année. Citons pour terminer une oraison funèbre, par Pogge, de Julien Cesarini, cardinal de Saint-Ange, tué après Varna (1444); puis une relation inédite de la prise de Byzance en 1453, par Henri de Sommern;

1. Troisième série. Paris, Leroux, 1902, in-8°.

enfin quelques traités légendaires et des lamentations insipides sur les malheurs de la chrétienté. Le volume se clôt par une table générale, commune aux trois séries ¹.

OUVRAGES GÉNÉRAUX. — Depuis quelques années, les études byzantines sont revenues en faveur en France comme en Allemagne. Les travaux de M. Krumbacher et de ses collaborateurs et de l'Académie de Vienne d'une part, d'autre part les études de MM. Chalandon, Diehl et Schlumberger ont sur beaucoup de points renouvelé nos connaissances touchant l'histoire et la constitution intérieure de l'empire grec. Il s'agissait avant tout de reviser un procès sommairement instruit et de rectifier un jugement par trop légèrement rendu. Byzantin dans notre langue veut dire basse décadence, et l'opinion à laquelle ce sens répond, beaucoup trop facilement acceptée, est encore la seule ayant cours en dehors d'un cercle étroit d'érudits. Mais de cette longue suite d'empereurs qui se succèdent du ^{iv}^e au ^{xv}^e siècle, les plus décriés sont certainement les empereurs iconoclastes du ^{viii}^e; on fait généralement de ces princes de vrais barbares, ennemis à la fois des arts, des lettres et de l'Église, et on s'en tient sur leur compte à l'appréciation sommaire et dédaigneuse des anciens historiens. De ces princes, l'un surtout, Constantin V, qui régna de 740 à 775, sert, on peut le dire, de bouc émissaire; le surnom même dont on l'affuble, *Copronyme*, indique suffisamment le mépris que paraît mériter ce triste personnage. Un élève de M. Diehl, M. A. LOMBARD, vient de tenter la réhabilitation de ce fougueux ennemi des images et des moines ². Le travail est fort intéressant et de nature à entraîner la conviction. L'auteur montre comment Constantin V fut empereur actif, excellent administrateur et guerrier heureux; il lutte avec succès contre les ennemis de l'empire, Arabes et Bulgares; s'il laisse la papauté se tailler un patrimoine aux dépens du domaine impérial en Italie, c'est un peu indifférence, et surtout impossibilité de conserver une possession trop lointaine. M. Lombard montre encore que Constantin laissa après lui une excellente réputation, et que dans la lutte contre les images il avait pour lui peut-être la masse, et à coup sûr la partie éclairée de la population. S'il prend dans la querelle une attitude si intransigeante, c'est par conviction personnelle; comme beaucoup d'évêques et de laïques instruits, il est hostile à cette nouvelle idolâtrie, qui, corruptrice de la vraie

1. Notons que quelques-unes des pièces finales sont empruntées à des dépôts autres que ceux de Gènes et de Venise, notamment à la bibliothèque de Munich.

2. *Études d'histoire byzantine. Constantin V, empereur des Romains*. Paris, Alcan, 1902, in-8°. (Bibliothèque de la Faculté des lettres, XVI.)

doctrine de Jésus, entoure le Créateur d'un véritable Olympe, peuplé de divinités secondaires presque aussi puissantes que Dieu lui-même. Constantin voulut en un mot épurer la croyance chrétienne, et, pontife-roi, il agit dans la plénitude de ses pouvoirs. Sans doute, cette façon d'imposer une réforme religieuse par la terreur et les supplices choque nos idées modernes de tolérance, mais cette dernière vertu a été la plus lente à se répandre parmi les hommes de l'Occident, et ni les catholiques ni même les protestants n'ont le droit de reprocher à l'empereur grec ces regrettables excès. Constantin, pour faire triompher ses idées personnelles, eut naturellement à lutter contre le monachisme, devenu dès lors une plaie en Orient; il persécuta les moines, sécularisa les couvents, et de là contre lui des haines terribles, de longues rancunes, dont l'expression apparaît chez les auteurs ecclésiastiques et chez des chroniqueurs tels que Nicéphore et Théophane. La mémoire de cet empereur a été vouée à l'opprobre par tout ce qui tenait de près ou de loin à l'ordre monastique, et il a fallu à M. Lombard beaucoup de patience et d'ingéniosité pour tirer de cet amas de textes diffamatoires un portrait qui ne fût pas la caricature partout reproduite. Que Constantin ait été un souverain bénin et aimable, l'auteur n'oserait sans doute l'assurer; mais, on doit le reconnaître, s'il eut en partage les vices de son temps, il tint dignement sa place et pendant trente-cinq ans régita non sans gloire le plus grand état de l'Europe au VIII^e siècle.

Comment est né l'empire carolingien, à quelle conception, à quel besoin répond cette résurrection de l'ancienne Rome, telle est la question que vient de traiter M. KLEINCLAUSZ¹. L'ouvrage, en somme fort intéressant à lire, se compose de deux parties; tout d'abord une histoire de l'idée impériale depuis les invasions jusque vers l'an 800, puis une étude sur les transformations subies par le nouveau régime jusque vers la fin du IX^e siècle. Dans la première section, on trouve l'étude minutieuse d'un fait depuis longtemps connu, à savoir que le souvenir de l'unité romaine resta longtemps vivace; non seulement les peuples paraissent avoir gardé la mémoire des services rendus au monde par l'Empire, mais encore les Barbares se regardent comme les successeurs, les lieutenants des Césars, et la plupart reconnaissent au moins théoriquement la supériorité des souverains de Byzance. Jusqu'à la fin du VI^e siècle, les chroniqueurs de Gaule montrent autant d'intérêt pour les événements de Constantinople

1. *L'Empire carolingien, ses origines et ses transformations*. Dijon et Paris, A. Rousseau, 1902, in-8°. (*Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, XII.)

que pour ceux de leur pays natal, et les papes, en dépit de nombreuses querelles, reconnaissent à l'empereur grec la qualité de chef suprême du monde chrétien. C'est à cet état d'esprit que M. Kleinclausz attribue la facilité avec laquelle Justinien put rattacher pour un temps à ses États le sud de l'Italie et le nord de l'Afrique. Toutefois, à mesure que le temps s'écoule, ces souvenirs s'obscurcissent, et l'écart se fait de plus en plus grand entre les deux mondes, latin et grec. L'auteur attribue le fait en partie à la mauvaise administration des officiers byzantins en Italie, aux désillusions des Italiens redevenus sujets de l'Empire. Mais c'est donner trop d'importance à des faits particuliers, et il est plus simple de voir dans cette désaffection progressive le produit des siècles. Une autre cause encore plus efficace est la révolution dont l'Italie centrale est le théâtre au *viii^e* siècle, le jour où, menacée par les Lombards, la papauté fait appel au secours des Carolingiens et se fait attribuer par eux une partie des anciens territoires impériaux, usurpation indéniable, qu'on essaiera de justifier à l'aide d'un faux plus tard célèbre. Toute cette partie du livre de M. Kleinclausz est intéressante; de même les pages où l'auteur étudie la politique d'Hadrien *I^{er}* et les rapports de ce pontife avec Charlemagne; le pape veut avant tout garder son indépendance, et jamais il ne se serait abaissé devant le prince franc comme le fera son successeur Léon III. C'est ce dernier qui sacre Charles empereur d'Occident, mais faut-il voir dans la cérémonie du 25 décembre 800 un acte personnel du souverain pontife ou une simple comédie, dont toutes les scènes auraient été réglées d'avance? M. Kleinclausz estime que l'idée de restaurer l'Empire a dû naître dans le cercle de lettrés érudits entourant Charlemagne, que ces lettrés ont vu dans cette restauration le dernier terme de l'évolution subie par la monarchie franque, mais, suivant lui, le roi lui-même serait resté dans l'ignorance de ce qui se préparait. La question nous paraît bien obscure; Einhard, il est vrai, affirme que le futur empereur était entré dans l'église sans savoir ce qui s'y complotait, mais, à notre sens, l'assertion est peu vraisemblable. Charlemagne n'était pas homme à se laisser surprendre en si grave matière, et Léon III, client et obligé du prince franc, n'aurait osé prendre de lui-même pareille initiative.

En tout cas, ce couronnement exerça sur la politique et les sentiments de Charlemagne une influence singulière bien souvent constatée, et M. Kleinclausz insiste à son tour sur ce point. Le prince franc commence par arracher à la cour de Constantinople la reconnaissance de son nouveau titre, en employant à la fois fort habilement les menaces et les négociations. Dans son empire, il se regarde dès lors

comme le vicaire de Dieu, chargé de réformer à la fois l'Église et le siècle; dans le nouvel ordre de choses, le pape joue naturellement un rôle assez effacé, analogue à celui du grand pontife juif auprès d'un roi de Juda, décoré de l'onction sainte. Par de sages réformes, par une ferme administration, le nouvel auguste réalise toutes les espérances des meilleurs esprits du temps; c'est bien un autre David, chargé par le Seigneur de mener au salut et à la perfection le peuple élu des Francs. Après le partage de 806, il garde son rôle supérieur de modérateur et d'arbitre et ses trois fils ne sont, sous le titre de rois, que des fonctionnaires, des délégués tenant de lui toute leur autorité.

Cette conception de l'unité personnelle de l'Empire, d'un pouvoir supérieur dominant les royaumes particuliers, restera longtemps chère à l'aristocratie franque, et c'est pour la faire triompher qu'elle luttera contre le faible Louis le Pieux; Wala sera le chef actif, Agobard le porte-parole du parti. On sait comment tout leur manqua, comment Lothaire se montra aussi inférieur à la tâche que Louis; bientôt les royaumes, les provinces unis violemment, longtemps maintenus par une main puissante, tendent à s'isoler. Le pacte de 847 n'était pas durable, et pour le faire respecter il eût fallu un empereur tout au moins fidèle à sa parole. Toutefois, le traité de Verdun, aboutissement de quatorze ans de guerres civiles, ne marque ni la fin de l'empire carolingien ni la naissance des nations modernes, mais simplement l'échec d'une doctrine politique. Durant les années suivantes, par attachement aux traditions, on essaie du régime de la concorde; les trois frères s'entendent pour régler pacifiquement leurs querelles, mais cette fois encore l'échec est complet, les royaumes s'écartent de plus en plus les uns des autres, les guerres sont incessantes, et la dignité impériale, de jour en jour plus dénuée de prestige, passe de Carolingien à Carolingien, sans rien ajouter à la puissance de chaque titulaire. La papauté, profitant des circonstances, essaie timidement de faire prévaloir ses doctrines théocratiques, la dignité impériale est le plus souvent jointe à la royauté italienne, le centre de l'Europe n'est plus à Aix-la-Chapelle, mais à Rome, où domine le souverain pontife. Dès la fin du ix^e siècle, les principaux éléments du futur régime politique existent, le titre impérial va sortir de la maison carolingienne, une foule d'intrigants vont s'en parer, jusqu'au jour où la maison saxonne le ramassera et créera ce qu'on a appelé plus tard le saint-empire romain germanique.

Cette brève analyse suffit pour donner une idée de l'ouvrage de M. Kleinclausz; il est, en somme, fort intéressant. Sur quelques points, surtout dans la première partie, on pourrait chicaner l'au-

teur ; certaines de ses assertions paraissent un peu risquées, mais, en somme, c'est l'exposé judicieux et élégant d'une conception politique, destinée à une longue durée¹.

Parmi les personnages qui jouèrent un rôle dans les grandes guerres civiles du règne de Louis le Pieux, il en est un assez énigmatique : Bernard, duc de Septimanie. Fils du grand saint Guillaume de Gellone, il est un instant le véritable chef du parti impérialiste et exerce sur l'empereur et sur la femme de celui-ci, la fameuse Judith, une influence toute particulière. Mais il devait payer chèrement cette grandeur d'un jour ; chassé du palais, il se réfugie dans son gouvernement, se mêle à toutes les intrigues du temps et finit par être mis à mort en 844 par ordre de Charles le Chauve. Quelle était la valeur morale et politique de ce duc, on ne saurait guère le dire ; il n'a point trouvé de biographe, et on le connaît surtout par les pamphlets et les invectives de ses adversaires, Agobard, archevêque de Lyon, et l'âcre et rancunier Paschase Ratbert. M. J. CALMETTE vient d'essayer la réhabilitation de ce politique². L'étude est intéressante et bien conduite, et le jeune auteur montre nettement que, sans être un grand homme, — il commit plus d'une faute, — Bernard ne fut pas l'être pervers que nous peignent les panégyristes de Wala ; il eut en partage quelques-uns des vices de son temps, mais, s'il échoua, c'est que la cause défendue par lui était condamnée d'avance, car elle avait pour la représenter un prince inférieur à la tâche. M. Calmette montre encore comment la mémoire de Bernard ne périt pas tout entière et comment certains traits de son existence se retrouvent dans la légende du comte de Toulouse, récemment étudiée par M. G. Paris³.

La Belgique actuelle représente une partie notable des anciennes possessions de la maison de Bourgogne au xv^e siècle ; de quels élé-

1. M. Kleinclausz avait pris pour sujet de thèse latine l'administration des premiers ducs capétiens en Bourgogne : *Quomodo primi duces Capetianae stirpis Burgundiae res gesserunt* (1032-1172). Dijon, Barbier-Marillier, 1902, in-8°. C'est un résumé succinct des travaux antérieurs contrôlés au moyen de quelques documents nouveaux. Le sujet était restreint et ne comportait pas de longs développements.

2. *De Bernardo, S. Guillelmi filio*. Toulouse, Privat, 1902, in-8°.

3. Sur un point toutefois nous ne saurions partager l'avis de M. Calmette. Le récit de la mort de Bernard, publié au xvii^e siècle sous le nom d'*Odo Ariberti*, nous paraît entièrement supposé, et nous y verrions volontiers, à moins d'une preuve contraire, par exemple la découverte d'un manuscrit ancien, l'œuvre de quelque lettré du xvi^e siècle. A notre sens, l'auteur aurait pu absolument négliger ce mauvais texte. Au surplus, la question n'a pas grande importance.

ments se composait cette vaste principauté, comment était-on arrivé à réunir sous une seule main des terres d'empire et des terres du royaume, tel est le sujet que traite à fond M. L. VANDERKINDERE dans son ouvrage *la Formation territoriale des principautés belges au moyen âge*¹. Après une courte introduction sur le sort de cette région, depuis les premiers partages de Louis le Pieux jusqu'à la chute de la dynastie carolingienne, il étudie d'abord la Flandre proprement dite; elle est constituée à titre de gouvernement militaire sous Charles le Chauve, et les premiers détenteurs portent le nom de marquis; au x^e siècle, à la Flandre, ils joignent une partie notable de l'Artois et une portion du comité d'Ostrevant; mais aussi le pays de Waës en est détaché et forme un *comitatus Gandensis*, dont l'auteur raconte les vicissitudes. Plus tard, cette perte sera réparée, mais, par une conséquence naturelle, cette partie de la Flandre restera terre d'empire. Au xi^e siècle, après de longues luttes contre les souverains allemands, les comtes de Flandre occupent pour un temps le Hainaut; enfin, sous Philippe d'Alsace, le comté atteint sa plus grande extension; ce prince possède même une partie notable de la Picardie et le nord de l'Île-de-France, car il a hérité des domaines de son beau-frère le comte de Vermandois; il est protecteur du Brabant, enfin, sur la fin de sa vie, il fait épouser à Philippe-Auguste sa propre nièce, Isabelle de Hainaut. Mais ce mariage lui est funeste, et bientôt il doit renoncer au Vermandois. Sous Jeanne et Ferrand de Portugal, la Flandre subit un nouveau démembrement; en 1226, elle perd l'Artois, plus tard encore on lui enlèvera ce qu'on a appelé le transport de Flandre. Enfin, au xiv^e siècle, elle recouvre ses anciennes limites et le tout passe à Philippe le Hardi, époux de l'héritière du comté, Marguerite de Mâle. Ce vaste territoire appartiendra tout entier à la maison d'Autriche et restera intact jusqu'à Louis XIII et Louis XIV.

La partie orientale de la Belgique actuelle a fait primitivement partie de la Lotharingie, plus tard, elle devient terre d'empire. Constitué définitivement au traité de Mersen (870), le royaume de Lotharingie est longtemps disputé à l'Allemagne par la France; dès 903, il n'a plus que titre de duché, et, au milieu du x^e siècle, on le partage en Basse-Lorraine ou Lothier et en Lorraine proprement dite; ce démembrement daterait, suivant M. Vanderkindere, de 959. En 977, le titre de duc de Basse-Lorraine est conféré par Otton II à Charles, frère de Lothaire de France; le fils de Charles régnera sur le pays jusque vers 1005 suivant l'auteur, jusque vers 1012 suivant

1. Bruxelles, Lamertin, 1902, 2 vol. in-8°.

d'autres critiques. Henri II d'Allemagne confère ensuite le duché à Godefroid de Verdun, tige de la maison d'Ardenne; on y joint le marquisat d'Anvers et une partie de la Frise, et le frère et successeur de Godefroid, Gothelon, réunit un instant les deux Lorraines. Le titre, vers 1089, passe à la maison de Bouillon, puis, après le départ de Godefroid pour la croisade, à celle de Louvain, qui le portera durant plusieurs siècles.

Après ces quelques aperçus sur l'histoire générale du duché, M. Vanderkindere passe aux détails; il marque d'abord les limites générales, puis étudie l'histoire de chacune des circonscriptions secondaires: Cambrésis, Hainaut, Brabant, etc. Pour chacune d'elles, il expose comment elle s'est formée, quels maîtres elle a eus, quelles vicissitudes elle a subies. C'est, en somme, la monographie minutieuse des innombrables seigneuries, créées par l'anarchie féodale sur ce vaste territoire, de la mer du Nord au Rhin. L'auteur expose ensuite plus sommairement l'histoire de la Lorraine; il s'attache d'abord à démontrer que le comte Sigefroid de Luxembourg n'appartenait pas à la lignée de Verdun¹ et combat la thèse ancienne, tout récemment encore adoptée et défendue par M. Parisot; ses raisons méritent d'être prises en considération². Puis il décrit quelques-uns des comtés lorrains du nord, dont plusieurs appartiendront plus tard à la maison de Bourgogne. Enfin, il montre comment, durant le haut moyen âge, l'histoire de la Lotharingie est celle de la lutte entre plusieurs familles rivales, lutte qui finit par rendre illusoire le titre ducal, l'autorité souveraine se trouvant aux mains d'une foule de comtes par le fait indépendants.

La traduction du tome III et dernier de l'*Histoire de l'inquisition* de M. Ch. LEA, par M. S. REINACH, vient de paraître³. L'auteur y étudie les *domaines particuliers de l'action inquisitoriale*. Ici, il a classé les grandes affaires des XIII^e-XV^e siècles, non plus dans l'ordre des temps, mais par espèces. Tout d'abord, la répression des sectes issues de la réforme franciscaine; elles naissent dès le milieu du XIII^e siècle, et on sait avec quelle âpreté elles furent poursuivies, tantôt avec l'aveu tacite, tantôt, vers la fin, avec la complicité des souverains pontifes. Tant que ces pauvres rêveurs, en somme bien peu dangereux, ne font que se révolter contre la dure tyrannie de leurs supérieurs et proclamer la volonté formelle d'observer les enseignements de leur père spirituel, suivant l'humeur du moment, les

1. T. II, p. 328 et suiv.

2. Voy. surtout p. 333.

3. Paris, Société nouvelle de librairie, 1902, in-18.

papes les tolèrent ou les persécutent. Leurs doctrines hétérodoxes dérivait de celles du fameux abbé Joachim de Fiore, et pendant tout le XIII^e s. elles comptent beaucoup d'adeptes dans l'ordre franciscain; bien peu échappent à la contagion et ne croient pas, un instant tout au moins, à la prochaine venue d'une nouvelle ère, au règne de l'Esprit. Mais, si déjà Boniface VIII a frappé rudement ces exaltés, sous Jean XXII la persécution prend un caractère atroce; ce pape a ses idées en théologie, idées que réprouvent beaucoup de docteurs, et il entend les faire triompher. Bien plus, les *fratricelles*, ou partisans de la pauvreté absolue, ont fait alliance avec l'ennemi du pape d'Avignon, Louis de Bavière. De là des procès nombreux, des supplices, de longues persécutions. L'inquisition est naturellement aux mains de Jean XXII une arme terrible, et ce tribunal perfectionné envoie au bûcher ou condamne à une dure prison plus d'une victime.

L'inquisition joue aussi son rôle dans les affaires politiques; un prince, un peuple contrarient-ils les prétentions de la cour de Rome, celle-ci, dont le pouvoir s'est démesurément accru, n'hésite pas à déclarer ses adversaires hérétiques, et l'inquisition se trouve à point nommée pour procéder contre les récalcitrants. Puis, à l'exemple de l'Église, la monarchie, de jour en jour plus forte, en France surtout, ne laisse pas sans emploi un aussi excellent moyen de compression. M. Lea étudie en détail deux grands procès d'inquisition, types parfaits du genre, qui prouvent de quelle ressource cette savante organisation pouvait être en certains cas. D'abord, le procès des Templiers. M. Lea les estime innocents de la plupart des crimes qui leur furent imputés, et, après avoir lu son exposé, cette conclusion semble s'imposer. Jamais peut-être plus odieuse affaire n'a déshonoré un régime, et les deux auteurs du crime, Philippe le Bel et Clément V, méritent le mépris de tout esprit droit. Tout fut mis en œuvre contre les inculpés, mensonges, calomnies, bas artifices de procédure, et tout cela pour un butin assez maigre. Seul un organisme aussi puissamment constitué que l'inquisition pouvait mener à bonne fin, avec une telle précision, une tâche aussi odieuse et aussi compliquée. L'épisode est caractéristique et montre à quel degré d'abaissement était alors parvenue l'humanité. Le procès de Jeanne d'Arc n'est pas moins caractéristique; sans le raconter à nouveau, M. Lea s'attache à montrer comment ce fut un vrai procès d'inquisition, comment le misérable Pierre Cauchon et ses dignes acolytes employèrent tout le vieil arsenal de la procédure canonique pour condamner l'héroïne.

La dernière partie du volume traite des procès de sorcellerie; elle est fort curieuse; l'auteur montre comment l'Église elle-même, par le

développement fatal de certains de ses dogmes, créa et propagea cette sorcellerie, qu'elle travaillera plus tard avec tant de persévérance et si peu de succès à détruire. Ce fut une véritable épidémie morale que les procès les plus rigoureux ne firent qu'envenimer par la contagion. Ici encore, l'inquisition joue un rôle éminent, et, durant tout le xv^e siècle, couvre l'Europe de sang et de bûchers; ces odieuses menées survivent même à la Réforme et se perpétuent en certains pays jusqu'au xviii^e siècle. Pendant trois siècles, le monde a vécu dans une sorte de cauchemar, et rares furent les prêtres éclairés, les juges instruits qui osèrent mettre en doute la réalité de tous ces fantômes. A force de prêcher la croyance au diable, l'Église avait été trop fidèlement crue et avait créé une mentalité regrettable qui a mis longtemps à se modifier.

Tel est ce livre, qu'on a eu raison de mettre aux mains des lecteurs français; certains pourront le trouver un peu touffu et parfois un peu dur à lire, mais, de ces tableaux odieux, il se dégage une haute leçon morale. On ne saurait sans injustice rendre le christianisme responsable de tous ces excès, car la plupart sont imputables aux temps mêmes; le monde européen est allé en empirant jusqu'aux approches de la Renaissance, et, si les princes du xiv^e et du xv^e siècle paraissent plus civilisés que les vieux barons de l'ère féodale, ils témoignent aussi d'une cruauté plus raffinée et plus perverse. Si l'Église catholique a pu se croire autorisée à poursuivre avec une fureur sanguinaire les hétérodoxes les plus inoffensifs, c'est qu'elle avait en somme cessé d'être chrétienne, que l'exercice du pouvoir et l'opulence lui avaient fait oublier les doux enseignements de Jésus. Mais, cette réserve faite, on ne doit point oublier que de nos jours beaucoup d'écrivains catholiques ont tenté l'apologie de ces détestables pratiques; on est donc en droit de rappeler aux modernes louangeurs de la sainte inquisition le rôle odieux joué par ce tribunal, et, puisqu'ils s'évertuent à le glorifier, on est fondé à en rendre responsable le système théocratique, dont ils se sont constitués les ardents défenseurs.

C'est une bien curieuse histoire que nous raconte M. SCHLUMBERGER, celle des bandes catalanes, des *Almogavares*¹, qui pendant quelques années, au début du xiv^e siècle, remplirent de leurs exploits l'Orient chrétien. Elle nous a été rapportée en détail par un excellent écrivain, Ramon Muntaner, qui avait pris sa part de ces expéditions et en avait connu les principaux héros; en y joignant les dires des écrivains

1. *Expédition des Almogavares ou routiers catalans en Orient, de l'an 1300 à l'an 1311*. Paris, Plon, 1902, in-8°.

grecs, ennemis des routiers catalans, l'auteur a pu tracer un tableau fort attachant de cette singulière aventure. Tout en est merveilleux : l'origine du chef que se donnent ces bandes, Roger de Flor, allemand de naissance, fils naturel d'un fauconnier de Frédéric II, d'abord mousse sur une nef du Temple, puis templier, renégat, pirate et enfin amiral de Frédéric d'Aragon, roi de Sicile; les exploits de ces valeureux soldats; leurs succès et leurs revers en Asie et en Europe; enfin leur triomphe définitif en Morée. C'est la première apparition dans l'histoire moderne de ces bandes de mercenaires qui allaient désoler le monde jusqu'à la création des armées nationales. Congédiés par Frédéric après la paix de 1303, les Almogavares élisent pour chef Roger de Flor, et celui-ci offre ses services à l'empereur d'Orient, Andronic Paléologue, à court de soldats et pressé par les Slaves d'Europe et les Turcs d'Asie. C'était pour Byzance une heureuse rencontre que ces auxiliaires solides, éprouvés par vingt ans de guerre; mais les Grecs efféminés apprennent bientôt à quels dangereux compagnons ils ont affaire. On a fait aux Catalans de magnifiques promesses, on leur a assuré une solde élevée, et ils s'acquittent d'abord en écrasant les Turcs et en les chassant des bords de la mer Égée. Roger de Flor est nommé *mégaduc*, on donne pour épouse à ce bâtard, chassé du Temple, une princesse de la maison impériale. Par malheur, la mésintelligence se met bientôt entre les alliés; les Almogavares ont des habitudes de pillage, des allures insolentes qui ne conviennent guère à la cour byzantine, et celle-ci est bientôt en droit de regretter les engagements pris. Excité contre les Espagnols par les colons génois, l'empereur cherche à les éloigner; ils ont remporté en Asie de grands succès, mais chaque jour croissent leurs exigences; Roger se fait créer César, et ses prétentions grandissent toujours; enfin, il est tué dans une rixe à Andrinople, sous les yeux, peut-être même par l'ordre de l'empereur associé, Michel Paléologue (avril 1305). Ce meurtre allait être cruellement vengé; retranchés à Gallipoli, les Catalans déclarent la guerre à Andronic, battent plusieurs fois les armées impériales et se répandent comme un torrent dans la Grèce d'Europe, qu'ils traitent comme les Grandes Compagnies traitèrent la France quelques cinquante ans plus tard. On peut lire, dans l'ouvrage de M. Schlumberger, l'histoire détaillée de ces combats héroïques, on y trouvera aussi un tableau saisissant des maux infligés à ces malheureux pays par ces hardis brigands. Obligée, faute de vivres, la campagne étant épuisée, de gagner les régions de l'ouest, la compagnie catalane finit par occuper la Thessalie et entre un instant au service de Gautier de Brienne, duc d'Athènes. Mais, comme toujours, la méfiance naît

bientôt entre les confédérés, et la chevalerie française d'Attique et de Béotie est écrasée sur les bords du lac Copais (13 mars 1311). Les Catalans occupent les domaines des vaincus et vont s'y maintenir durant de longues années. C'est à cette victoire que M. Schlumberger arrête son récit. Grâce à Muntaner, il a pu raconter en détail ces singulières aventures de la plus célèbre peut-être des compagnies de condottières qu'ait connue l'histoire; ces Catalans ne furent point des héros aimables, mais leur bravoure, leur endurance forcent l'admiration.

Dans l'*Étude critique* de M. l'abbé Ul. CHEVALIER sur l'*Abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule*¹, il faut d'abord louer l'abondant appareil bibliographique, digne de l'auteur du célèbre *Répertoire*; ici, les principaux travaux parus sur Jeanne d'Arc se trouvent classés par importance et par objet; c'est un extrait mis au jour du long catalogue alphabétique qui figure dans l'ouvrage cité. Le mémoire lui-même traite une question sur laquelle nous sommes suffisamment expliqué². M. l'abbé Chevalier conclut que la formule insérée au procès est un faux, qu'elle n'est point celle dont on fit lecture à Jeanne d'Arc et qu'elle signa; il conclut également que la formule authentique ne renfermait point une abjuration canonique en matière de foi; enfin que Jeanne d'Arc consentit à la lire dans un moment de trouble et de défaillance. Au fond, nous le répétons, la question, à parler historiquement, nous paraît peu importante; pour le procès de béatification, qui se poursuit actuellement en cour de Rome, elle est capitale. Mais il nous paraît inutile d'insister sur ce point; que Jeanne soit ou non béatifiée, peu nous chaut; elle restera toujours aussi admirable et digne du respect de tous. Si la formule d'abjuration a été falsifiée, ce n'est qu'une infamie de plus à mettre au compte, déjà bien lourd, de Pierre Cauchon et de ses dignes acolytes. M. Chevalier, comme M. Dunand, reconnaissant que Jeanne d'Arc répéta cette formule sans la comprendre, dans un moment d'égarément, on ne saurait donc en aucun cas dire qu'elle a abjuré; la pauvre fille n'eût qu'une pensée, en redisant ces paroles, dénuées de sens pour son esprit rustique, échapper au bourreau qui l'attendait tout prêt avec la fatale charrette.

La *Revue historique* avait promis de ne plus parler du Saint-Suaire, la question paraissant tranchée, du jour où on s'était refusé à soumettre la fameuse étoffe à un examen scientifique. Mais, depuis,

1. Paris, Picard, 1902, in-8°.

2. *Revue historique*, t. LXXX, p. 103-104.

de nouveaux mémoires ont paru pour et contre l'authenticité, on les indique en note¹, et de ces mémoires deux méritent une mention spéciale. Le premier est de Dom CHAMARD, prieur de Ligugé²; il est singulier. M. Vignon avait cherché à démontrer que le Saint-Suaire de Besançon, aujourd'hui détruit, n'était qu'une copie. Le savant bénédictin reprend et développe d'une façon plaisante cette hypothèse; voici son raisonnement, dépouillé de tout apprêt littéraire. Le franc-comtois Othon de la Roche a pris part à la deuxième croisade; il a dû s'emparer en cachette du linceul du Christ, conservé aux Blaquernes; il a dû revenir en France, l'offrir à la cathédrale de Besançon. En 1349, un incendie détruisit une partie du trésor de cette église; le Saint-Suaire a dû être sauvé du désastre et passer aux mains de la maison de Charny; pour réparer cette perte, on a dû faire à Besançon une copie, copie présentée au public comme l'original. Voilà bien des suppositions; la série est amusante, mais, chose étrange, à la fin de son mémoire, Dom Chamard donne toutes ces hypothèses comme autant de faits avérés. Si Mabillon et ses grands disciples bénédictins pouvaient lire le mémoire de Dom Chamard, ils frémissaient d'horreur.

Le travail de M. DE MÉLY est plus sérieux³. C'est, sous une forme modérée et courtoise, une réfutation de M. Vignon. L'auteur insiste sur ce qu'a de dangereux au point de vue scientifique cette manière de travailler d'après une photographie prise dans des conditions mal connues; il insiste encore sur les erreurs commises par M. Vignon touchant les rites funéraires des Juifs, sur les différences sensibles existant entre les reproductions publiées par les défenseurs du Saint-Suaire, reproductions dérivant toutes d'un seul et même cliché. En un mot, M. de Mély affirme que les documents utilisés par M. Vignon ont été trop visiblement revus et corrigés pour avoir une

1. Hippolyte Chopin, *le Saint-Suaire de Turin avant et après 1534* (Paris, Picard, 1902, in-8°); la photographie représenterait non point l'image même, mais cette image vue par transparence à travers l'étoffe. — Le même, *le Saint-Suaire de Turin photographié à l'envers* (Paris, 1902, in-8°). — Ul. Chevalier, *le Linceul du Christ*, réplique à un article paru dans les *Petites annales de saint Vincent de Paul*. — Le même, *le Saint-Suaire de Turin et le Nouveau Testament* (extrait de la *Revue biblique*, t. XI). Paris, Picard, 1902, in-8°; critique approfondie de certaines assertions de M. Vignon. — Le même, *le Saint-Suaire de Turin, histoire d'une relique* (extrait des *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*). Paris, Picard, 1902, in-8°; histoire résumée de la controverse, avec une introduction de M. l'abbé Martin, de Lyon.

2. *Le Linceul du Christ*, étude critique et historique. Paris, Oudin, 1902, in-8°.

3. *Le Saint-Suaire de Turin est-il authentique?* Paris, Poussielgue, 1902, in-8°.

valeur scientifique. Sur la figure même, il fait remarquer que le canon anatomique est exagéré (le corps contient huit têtes et demie) ; Jésus aurait donc été difforme. Notons encore d'utiles remarques touchant l'aloès employé par les Hébreux pour les embaumements, aloès qui n'était pas celui dont M. Vignon analyse les effets, et enfin une ingénieuse hypothèse. La seule personne vivante qui, ayant eu occasion de toucher le Saint-Suaire, a donné ses impressions, a dit n'avoir point constaté la saillie, le bourrelet que produirait une peinture ; M. de Mély se demande si la figure, qu'il date comme nous-même du XIV^e siècle, n'aurait pas été exécutée à l'aide d'un patron en bois ; si, par suite, on n'aurait pas affaire à une étoffe imprimée analogue à celle de Saint-Maurice en Valais, découverte par lui-même il y a quelques années, ou à la curieuse Passion, dont M. Bouchot a tout récemment étudié le patron en bois.

La thèse française de M. CALMETTE sur *Louis XI, Jean II et la révolution catalane (1461-1473)*¹ est avant tout une étude diplomatique extrêmement pénétrante, en vue de laquelle l'auteur a longuement exploré les archives espagnoles, si riches et encore aujourd'hui trop peu souvent employées. L'histoire est curieuse, et jusqu'ici, les détails en étaient assez mal connus ; on ignore surtout par trop en France le rôle joué en cette occasion par la révolution catalane, et sur ce point particulier, l'ouvrage de M. Calmette est des plus intéressants. Il s'ouvre par un chapitre, où sont posés les acteurs de ce long drame : Louis, encore dauphin, déjà hanté de visées ambitieuses ; Jean II, roi d'Aragon, personnage cauteleux et à tout prendre méprisable, qui rivalise d'astuce avec le souverain français ; puis enfin le gouvernement autonome de la Catalogne. Ce pays est alors singulièrement organisé ; il forme une sorte de monarchie constitutionnelle où le roi est à peu près sans pouvoir, l'autorité appartenant aux Cortès et à leurs délégués, les membres de la députation ou *le Général*. Il est de règle que le vice-roi du pays soit l'héritier présomptif de la couronne d'Aragon, et, vers la fin du règne de Charles VII, la place est tenue par Carlos, prince de Viane ; celui-ci, en lutte avec Jean II, trouve un appui auprès du dauphin de France, ouvertement brouillé avec son propre père. Puis Carlos meurt le 23 septembre 1461 ; Louis XI, dès lors roi, cherche à tirer parti des circonstances ; il entame avec Jean II de longues négociations, qui aboutissent, en mai 1462, au traité de Bayonne ; le souverain français fournira à son allié d'Espagne des auxiliaires pour réduire la Catalogne révoltée ; il lui versera également des subsides, mais les

1. Toulouse, Privat, 1902, in-8°.

comtés de Roussillon et de Cerdagne servront de gage à ce prêt. Cependant, la Catalogne est en pleine révolution; la déchéance du misérable Jean II a été prononcée et les troupes du principat assiègent la reine dans Gerone. L'armée française, commandée par Gaston IV, comte de Foix, entre alors en scène; elle occupe une partie du Roussillon, franchit les Pyrénées, délivre la royale assiégée et essaie, sans y parvenir, de soumettre le pays. Cet échec n'empêche pas Louis XI de pousser sa pointe; il prend possession des deux comtés et les déclare unis au royaume de France (mai 1463). Mais ce succès ne satisfait pas encore ce prince insatiable; il convoite maintenant la Catalogne. Les révoltés ont cherché un roi; D. Pedro de Portugal, esprit supérieur, mais politique médiocre, s'est proposé; il échoue et meurt à la tâche (29 juin 1466); le Général se tourne alors vers la France, et Louis XI, rompant sans aucun scrupule avec Jean II, envoie en Catalogne le fils du roi René, Jean, duc de Calabre; celui-ci se maintient dans le pays deux ans entiers en dépit de revers graves; mais l'issue de l'aventure est fatale, et sa mort, en décembre 1470, sauve le prince français d'une défaite définitive, car Jean II a su former contre lui une véritable coalition, préparer l'union prochaine de l'Aragon et de la Castille et détacher de l'alliance française le roi Henri IV. Le parti séparatiste tient encore quelque temps en Catalogne; mais les Catalans eux-mêmes sont fatigués de la lutte; le roi d'Aragon décide Barcelone à capituler, et, assez habile pour être modéré et clément, il parvient bientôt à pacifier toute la Catalogne (octobre 1472). La question des comtés de Roussillon et de Cerdagne renaît alors; les Français sont en horreur aux habitants, et leur domination paraît mal établie; Jean II profite des circonstances et rentre à Perpignan dès février 1473. Louis XI s'obstine; mais, après une campagne peu heureuse, il doit céder et subir une interprétation moins léonine du traité de Bayonne; l'acte d'union des deux comtés à la France est annulé, et ces pays deviennent simplement un gage répondant des prêts consentis au souverain espagnol; des articles très explicites et minutieux en règlent l'administration durant l'intervalle. En somme, Louis XI a en partie échoué. M. Calmette est assez dur pour ce roi si diversement jugé; pour notre part, nous lui donnons raison. Au point de vue moral, son adversaire Jean II ne vaut pas mieux que lui; mais, en cette conjoncture, il paraît avoir manœuvré bien plus habilement. Le roi de France témoigne dès lors de ce goût pour les conceptions chimériques que ses détracteurs lui ont souvent reproché, et, dans son désir de faire de la Catalogne une province française, il facilite la rentrée de son ennemi à Barcelone. En un

mot, M. Calmette fait ressortir les côtés imaginatifs du caractère de ce prince dont on a trop souvent voulu faire le politique réaliste par excellence. Déjà maître contre toute attente du Roussillon et de la Cerdagne, il veut encore annexer la Catalogne et doit finir par reconnaître qu'il n'occupe les deux comtés que pour un temps. Les admirateurs de Louis XI, et il y en a beaucoup, trouveront peut-être ce jugement sévère à l'excès; pour notre part, il ne nous déplaît pas de voir noter les maladresses politiques commises par ce prince tyrannique et particulièrement odieux.

*Philibert de Chalon, prince d'Orange, vice-roi de Naples*¹, dont M. Ul. ROBERT vient de composer une ample biographie, fut sans contredit une des figures les plus curieuses du début du xvi^e siècle. Dernier représentant de la branche cadette de Chalon-Arlay, à la fois prince français et vassal de l'empire, il sert la cause de Charles-Quint avec une fidélité absolue; chef d'armée à vingt-cinq ans, il prend du coup rang au nombre des meilleurs capitaines, et meurt, comme Gaston de Foix, d'une arquebusade, le soir de son dernier triomphe. Philibert a, dans l'histoire, assez mauvaise réputation; beaucoup d'écrivains, moins équitables que Brantôme, ont fait de lui un traître et l'ont comparé à son compagnon d'armes, le connétable de Bourbon. M. Robert nous paraît l'avoir entièrement lavé de cette inculpation; Bourbon était un prince français, de sang royal, que les torts de François I^{er} à son égard n'excusent pas d'avoir porté les armes, on sait avec quelle joie sauvage, contre son pays. Philibert au contraire, s'il est français de langue, est Comtois de naissance; il a reçu le jour en terre d'Empire; tout l'attire vers le parti de Charles-Quint: intérêts et sympathies. Il restera longtemps indécis; mais la sottise obstination de François I^{er} à le dépouiller de la principauté d'Orange amène une rupture définitive. C'était une lourde faute dont le roi de France et surtout ses alliés auront plus d'une fois à se repentir. Il est vrai, sans vouloir excuser cette mesure maladroite et en somme inique, que le souverain français ne pouvait deviner un grand capitaine dans ce jouvenceau. Ainsi jeté dans le parti impérialiste à la fois par sympathie et par ressentiment, Philibert va le servir avec toute la fougue et l'entrain de ses dix-huit ans. Il se distingue dans une campagne en Navarre; mais il a le malheur d'être fait prisonnier, et, au cours d'une rude et étroite captivité de quatre ans, il va éprouver les effets des rancunes de la cour de France et surtout de Louise de Savoie; traité avec une rigueur indigne, en dépit de sa haute naissance et de sa parenté avec tous les

1. Paris, Plon, 1902, in-8°.

souverains du temps, il n'est remis en liberté au traité de Madrid que parce que Charles-Quint a fait de sa délivrance une condition de la paix. Cette longue détention n'était point de nature à lui faire oublier un ressentiment assez naturel, et, dès 1527, on le voit, associé au connétable de Bourbon, conduire l'armée qui va prendre et saccager Rome. Les deux chefs et leurs auxiliaires, catholiques et protestants, italiens, allemands et espagnols, dispersent ou évitent les troupes de la Ligue et parviennent sous les murs de la ville éternelle. On sait le reste : la mort de Bourbon, le sac de Rome, le long siège du château Saint-Ange, le scandale de cette armée d'un prince catholique affamant le chef de l'Église. L'expédition était peu honorable ; on a en outre accusé Philibert d'avoir touché sa part du butin conquis à l'aventure. M. Robert le lave définitivement de cette imputation outrageante, montre que le prince d'Orange préserva de la destruction la bibliothèque et les archives pontificales et fait remarquer avec raison qu'on ne saurait le rendre responsable des excès dont Rome fut alors le théâtre ; ces excès se renouvelaient à chaque prise de ville, et les troupes composites dont Philibert avait le commandement étaient des plus indisciplinées qu'on ait jamais vues ; à chaque instant, le camp impérial est en pleine révolte ; tantôt c'est la solde en retard que la soldatesque réclame à grands cris, tantôt ce sont des batailles entre lansquenets allemands et Espagnols catholiques. Si bon général qu'il soit, Philibert est parfois le prisonnier de ses hommes ; les Allemands finissent par piller les bagages de leur chef, et il doit quitter Rome après quelques vaines tentatives pour apaiser les mutins.

Là s'arrête la première partie de cette courte et brillante carrière militaire. Nommé peu après capitaine général des armées de Charles-Quint en Italie, Philibert va défendre Naples contre Lautrec ; la lutte entre les deux chefs est des plus vives ; le prince d'Orange combat et négocie à la fois ; il repousse les attaques de l'armée française et décide Doria à se rallier à la cause impériale. Lautrec meurt de la peste ; l'armée française, obligée de battre en retraite, est défaite à Aversa ; la ruine de la Ligue est définitive, et Clément VII, puis François I^{er} sont réduits à accepter la paix, qui est signée à Cambrai (1529). L'Italie était abandonnée à la discrétion de l'empereur. Une seule ville résistait encore, l'héroïque Florence, et c'est à Philibert qu'est confié le soin de réduire l'obstinée république. On sait le reste : la belle résistance de la place, le courage des Florentins attachés à leur vieille indépendance ; le prince d'Orange, dans cette longue lutte, fait preuve de véritables qualités stratégiques et tire un merveilleux parti de troupes mal payées, indisciplinées,

presque impossibles à tenir dans l'obéissance. Florence est bientôt à bout de forces ; mais ce n'est pas à son véritable vainqueur qu'elle rendra les clefs de ses portes, car Philibert a été tué, avant la reddition, à la bataille de Gavinana, gagnée par lui sur les troupes de la république (3 août 1530). Il n'avait que vingt-huit ans. Charles-Quint pouvait le regretter, car il perdait en lui un de ses meilleurs capitaines, un de ses vassaux les plus fidèles.

Telle fut la carrière extraordinaire de ce prince. M. Robert n'a rien négligé pour la retracer dans le plus grand détail ; de longues recherches à Vienne, à Paris, à Besançon lui ont permis de réunir une quantité énorme de documents restés inconnus à ses devanciers : lettres de Philibert, pièces administratives, etc.¹. Il ne semble point que l'auteur ait exagéré la valeur de son héros ; il lui est tout à fait sympathique, et on ne saurait beaucoup lui en vouloir de cette tendresse rétrospective. Philibert eut en partage quelques-uns des défauts des capitaines de son temps, d'un temps où la guerre était une chose affreuse ; il commanda à des troupes de brigands et dut, par politique, peut-être aussi par indifférence de grand seigneur, leur laisser plus d'une fois la bride sur le cou. Mais il ne faudrait pas le juger d'après nos idées modernes. M. Robert l'a disculpé des accusations les plus graves, et, pour conclure, il a montré que le prince d'Orange était un homme supérieur par le talent comme par le caractère.

M. A. FRANKLIN vient de mettre au jour un nouveau volume de la *Vie privée d'autrefois*² ; intitulé *la Vie de Paris sous Louis XVI*, il comprend la réimpression, avec préface et notes, de deux productions singulières du XVIII^e siècle. Le premier morceau est la *Quinzaine angloise à Paris* ; c'est l'histoire plus ou moins arrangée des mésaventures d'un gentilhomme anglais, Jean-Jacques Rutledge, écrite par lui-même. Venu à Paris pour passer gaiement le temps, comme beaucoup d'étrangers le faisaient dès lors, — et le font encore aujourd'hui, — ce jeune niais tombe tout naturellement aux mains d'escrocs, de filles et de chevaliers d'industrie qui, en moins de deux semaines, épuisent le portefeuille bien garni apporté par lui. Rutledge était bien un homme de son temps, et il raconte ses malheurs pour servir d'exemple et prémunir contre semblables aventures ses malheureux compatriotes. Le style est parfois singulier, mais l'ensemble est amusant et abonde en traits de mœurs pas-

1. Les lettres ont été imprimées par les soins de M. Robert et sous les auspices de l'Académie de Madrid.

2. Paris, Plon, 1902, in-18.

sablement curieux. Rutledge était d'ailleurs incapable de rancune; ruiné par les escrocs de Paris, il se fixe dans cette ville et conçoit le projet de s'y faire un nom comme littérateur. De là des tentatives théâtrales plutôt malheureuses que M. Franklin nous raconte dans sa préface, de là aussi une comédie bourgeoise, *le Train de Paris*, jouée à la Comédie-Française en septembre 1779, et dont le texte occupe la fin du volume. La pièce n'eut guère de succès, et c'était justice. C'est une plate imitation des comédies morales du temps, avec quelques souvenirs de Molière; certains personnages vertueux rappellent aussi les essais dramatiques de Diderot et la *Mère coupable* de Beaumarchais. Quelques détails de mœurs, plus ou moins heureusement plaqués sur ce fond banal et insipide, donnent cependant à la pièce de l'intérêt. Le tout est en somme une amusante contribution à la connaissance de ce xviii^e siècle, si étudié de nos jours et, en dépit de ses détracteurs, toujours si attrayant.

Certaines institutions du moyen âge sont encore aujourd'hui mal connues, et pour en étudier l'origine et surtout le développement, le mieux est de procéder par monographies; nous citerons notamment celle des avoués. On entend par là, on le sait, des barons chargés à l'origine de servir de protecteurs aux églises régulières et séculières. Grâce à l'anarchie féodale, de salutaire, l'institution devint promptement oppressive, et les clercs eurent plus souvent à se plaindre qu'à se louer de ces tuteurs incommodes. Le plus souvent, l'avouerie servit de prétexte à d'abominables exactions, et beaucoup de lignées féodales durent leur grandeur à de véritables usurpations commises à l'encontre de monastères sans défense. L'étude de M. C. LECLÈRE sur les *Avoués de Saint-Trond*¹ permettra de préciser sur beaucoup de points les notions acquises; l'auteur y fait l'histoire de l'institution depuis 1065, date à laquelle un accord écrit détermine les droits et les devoirs des avoués et met fin pour un temps à un état de choses ruineux pour la communauté monastique. Il montre comment il y a eu non seulement des avoués supérieurs (dans l'espèce les ducs de Basse-Lorraine et ceux de Brabant), mais encore des avoués inférieurs chargés de veiller directement à la sécurité du monastère, comment enfin les nécessités du temps et la force des choses amenèrent la création d'avoués locaux, dont chacun était censé le protecteur d'un domaine particulier. C'est là un cas curieux, dont nous connaissons des exemples ailleurs, notamment dans le midi de la France; c'était une conséquence de l'affaiblissement,

1. *Université de Louvain. Recueil des travaux des conférences d'histoire et de philologie*, fasc. 9. Paris, Fontemoing, 1902, in-8°.

chaque jour plus marqué, de l'autorité centrale; par suite du mouvement anarchique qui emporte tout l'ordre social, les ducs et les comtes perdent leurs anciennes prérogatives au profit des barons inférieurs, comme eux-mêmes ont jadis dépossédé leurs souverains, les rois et les empereurs. Ne pouvant s'affranchir de cette tutelle incommode, les abbés de Saint-Trond travaillent à rendre fixes les droits exigés par ces singuliers protecteurs; de là un certain nombre d'actes, de chartes d'accords que M. Leclère analyse et qui font connaître, sinon tout à fait l'état ancien des choses, du moins les concessions consenties par les chefs de la communauté. Sur les différentes espèces d'avoués, sur leur immixtion plus ou moins régulière dans la vie monastique, sur le rôle judiciaire et administratif de ces officiers, l'ouvrage abonde en précieux renseignements, empruntés par l'auteur, non seulement aux archives de Saint-Trond, mais encore à celles des autres abbayes du pays. En un mot, monographie qu'on doit recommander aux érudits français; ils y trouveront beaucoup de particularités éclairant l'histoire de cette singulière institution dans notre pays.

Les grandes républiques communales du moyen âge étaient de vrais États en miniature, dans lesquels, au cours du temps, les organes se spécialisent, les rouages se multiplient. Mais, pour suivre dans le détail ce développement administratif, il faut avoir sous la main des archives fort riches et bien classées. Tel est le cas pour Saint-Omer; Giry avait jadis tiré de ce magnifique dépôt la matière d'un livre aujourd'hui classique et qui a donné un nouvel essor à l'étude des institutions municipales; mais, dans cet ouvrage, il avait dû négliger certains détails particuliers de la vie communale et s'en tenir à une vue d'ensemble. Bien plus, sauf sur quelques points, il avait borné ses recherches à la période médiévale. M. PAGART-D'HERMANSART s'est donné pour tâche de traiter ces questions de détails, volontairement négligées par son prédécesseur; il a étudié successivement les anciennes communautés d'arts et métiers, les conseillers pensionnaires, le bailliage, et, aujourd'hui, il met au jour un travail sur les *Argentiers de la ville de Saint-Omer*¹; on appelait ainsi dans cette ville l'officier municipal nommé ailleurs receveur. L'office est mentionné dès 1316; tenu longtemps par deux personnes à la fois, il est occupé par une seule à dater de 1434; dès 1402, on avait réuni à la charge celle de rentier ou percepteur de rentes et revenus de la ville, mentionnée pour la première fois en 1320. L'argentier est le ministre des finances de la communauté; il tient le registre

1. Saint-Omer, d'Homont, 1902, in-8°.

des recettes et des dépenses; à partir du xv^e siècle, la charge est incompatible avec toute autre fonction aussi bien qu'avec tout négoce. Nommé pour trois ans, l'argentier est indéfiniment rééligible, mais révocable à volonté. Il donne caution, prête un serment spécial et a son comptoir ou bureau à l'hôtel de ville. L'analyse des registres tenus par lui est particulièrement intéressante, tout acte de la communauté se traduisant par une recette ou par une dépense; c'est la contre-partie et le complément des registres de délibérations de l'échevinage. En somme, la ville de Saint-Omer est endettée, surchargée, et tous les budgets annuels se soldent en déficit. Le plus souvent, l'argentier joue le rôle de banquier. Pour conclure, l'étude de M. Pagart d'Hermansart présente un intérêt général, la plupart des faits notés par lui se retrouvant dans les autres villes de la région; en appendice, l'auteur a donné la liste des argentiers de Saint-Omer et de copieux extraits des comptes de ces officiers depuis le xiv^e siècle.

L'ouvrage de M. le D^r L. DE RIBIER, *Charlus-Champagnac et ses seigneurs*¹, est un travail d'histoire locale. La seigneurie de Charlus n'apparaît dans les textes qu'au xiii^e siècle; elle meut alors du doyen de Mauriac, et l'auteur suppose que les possesseurs en étaient des cadets de la maison de Ventadour. En 1354, les Ventadours vendent la seigneurie aux Beaufort-Turenne, à cette maison puissante qui a donné un pape et une foule de cardinaux à l'Église. Peu après, le château tombe aux mains du célèbre Aimerigot Marchès, qui en fait une de ses retraites, et ne le rendra au comte d'Armagnac, en 1387, que contre une forte somme en beaux deniers comptants; on sait comment ce hardi aventurier fut quatre ans plus tard décapité à Paris pour ses démérites. En 1472, la terre de Charlus revient à la maison de Lévis-Ventadour. Au xvi^e siècle, le château est souvent mentionné durant les guerres de religion; un des barons, Jean de Lévis, comte de Charlus, qui a succédé à son père en 1593, joue un rôle marquant dans les troubles de la province; de caractère irascible, il se crée de nombreux ennemis et périt assassiné. Au début du xviii^e siècle, le comté passe aux Castries par le mariage de l'héritière, Marie-Françoise, avec un La Croix de Castries; cette maison le possédera jusqu'en 1783. La seconde partie de l'ouvrage renferme la généalogie détaillée des différents seigneurs de Charlus, quelques notes sur les maisons religieuses et les monuments du territoire; enfin, le volume se termine par un recueil de pièces justificatives, dont certaines intéressantes; la plus ancienne remonte à 1236. En

1. Paris, Champion, 1902, in-8°.

appendice, signalons un curieux inventaire des meubles du château comtal, dressé en 1642.

*Le Consulat et l'administration municipale de Mende*¹, par M. Ch. PORÉE, archiviste de la Lozère, se compose de deux parties : une introduction étendue et un recueil de textes pour la plupart inédits et d'un haut intérêt (1262-1785). Le consulat à Mende n'est pas d'institution très ancienne ; le Gévaudan était une des régions du Languedoc où la féodalité était le plus fortement constituée, et l'évêque de Mende était le chef-né, reconnu par les rois de France eux-mêmes, de cette aristocratie. Aussi, pour obtenir quelques garanties contre la tyrannie du prélat et de ses officiers, les habitants de Mende doivent dès 1194 avoir recours à l'insurrection ; la lutte recommence en 1261, et, après de longs démêlés, au cours desquels le pouvoir royal observe une neutralité bienveillante pour l'évêque, les habitants obtiennent en 1275 une première charte de liberté, qui n'est pas des plus libérales, mais qui constitue pourtant un sérieux progrès sur l'état de choses antérieur. Au xiv^e siècle, Mende est administrée par des magistrats, appelés syndics, qui de temporaires deviennent bientôt, grâce aux besoins du jour, permanents. L'évêque est toujours le maître, et la situation reste sans changement jusqu'au règne de Louis XI ; sous ce prince, un de ces prélats, Antoine de la Panouse, ayant, par ses accointances avec le comte d'Armagnac, éveillé les soupçons de l'ombrageux despote, celui-ci crée en 1469 un consulat à Mende ; mais la masse des habitants reste indifférente, et, en 1494, un arrêt, obtenu par un autre évêque, Clément de la Rovère, supprime cette création et remet les choses en l'état. Au xvii^e siècle, au temps de la Fronde, la discorde renaît ; un syndicat se forme, hostile à l'évêque, Mgr de Marcillac, et le titre de consul reparaît un instant ; il est supprimé par arrêt du 18 novembre 1659, et bientôt la lutte va cesser, le jour où Louis XIV aura, par ses créations d'offices, supprimé toutes traces de libertés municipales. Les actes qui suivent cette intéressante étude sont des plus curieux ; nous citerons notamment une longue enquête du xiii^e siècle, la charte de coutumes de 1275, etc.

A. MOLINIER.

PUBLICATIONS DIVERSES. — *L'Office d'informations et d'études*, créé en 1904 au ministère de l'Instruction publique et confié à MM. Ch.-V. Langlois et Friedel, a pour objet de fournir à l'administration et au personnel enseignant des renseignements précis sur les institutions scolaires des divers pays. Il a déjà publié une bonne brochure de

1. Paris, Picard, 1902, in-8°.

M. H. BORNECQUE sur *l'Enseignement des langues anciennes et modernes dans l'enseignement secondaire des garçons en Allemagne* et un remarquable volume de M. LANGLOIS sur la *Préparation professionnelle à l'enseignement secondaire*. L'auteur s'est proposé un double but : faire connaître avec précision les mesures prises dans les divers pays pour préparer les futurs professeurs à exercer utilement leurs fonctions, soit par l'étude théorique de la pédagogie, soit par des exercices pratiques d'enseignements dirigés et contrôlés; en second lieu, proposer des mesures destinées à réaliser pour la France la pensée exprimée sous une forme générale et vague dans les propositions ministérielles soumises au Parlement en mars 1902 : « Un stage sera exigé de tous les futurs professeurs; l'École normale sera organisée de manière à être un véritable institut pédagogique; les élèves de l'École normale recevront la préparation pédagogique et professionnelle en commun avec les étudiants de l'Université de Paris. » Voici quel est le système proposé par M. Langlois : « L'École normale recevrait les plus distingués des licenciés de l'Université de Paris, candidats aux diverses agrégations. Ils y prépareraient leur agrégation, et, une fois agrégés, ils consacraient une année à leur préparation professionnelle. Cette préparation consisterait, d'une part, en un certain nombre de conférences où les futurs professeurs apprendraient les traits essentiels de la psychophysiologie de l'enfant, des méthodes employées en France et à l'étranger, autrefois et de nos jours, pour l'administration de l'Instruction publique et surtout pour l'enseignement des diverses disciplines; d'autre part, en exercices pratiques, visite méthodique d'écoles primaires et secondaires, séries de leçons d'essai dans des classes choisies dont les professeurs seraient disposés à diriger les débutants. » M. Langlois pense en outre que l'on devrait créer en province des instituts pédagogiques semblables à l'École normale. Lyon et Lille, qui ont déjà créé spontanément un embryon d'instituts de ce genre, seraient tout de suite désignés à cet effet (peut-être Lille, trop voisin de Paris, n'est-elle pas une ville très bien choisie; en tous cas, il faudrait créer à Bordeaux un institut pour le sud-ouest). Nous trouvons dignes de considération les propositions de M. Langlois. Il y a longtemps que nous pensons que l'École normale doit être le séminaire pédagogique de l'Université de Paris, doit lui être unie par un lien étroit. Dans le rapport que nous avons adressé il y a huit mois au directeur de l'École, nous le proposons expressément, nous demandions que les professeurs de l'École normale fussent des professeurs de l'Université, délégués temporairement et se renouvelant à tour de rôle. Mais il ne faut pas se dissimuler les difficultés pratiques que soulèvera la

réforme proposée. M. Langlois suppose que l'année de stage sera faite par les agrégés après leur agrégation. Mais, alors, quelle sera la situation des candidats refusés à l'agrégation et qui, actuellement, obtiennent des places de professeurs de collège ou de chargés de cours dans les lycées? Faudra-t-il leur fermer absolument tout enseignement ou leur faire refaire un stage une fois reçus à l'agrégation? Ne sera-t-on pas amené à imposer le stage comme complément à la préparation à l'agrégation, qu'on soit reçu ou refusé? Mais il y a encore une autre difficulté. Ce système, qui ajoutera une année de stage aux trois, quatre, cinq, six années de préparation à la licence et à l'agrégation et aux deux années du service militaire nouveau modèle, ne donnera-t-il pas un avantage énorme pour l'obtention de postes de l'enseignement supérieur à ceux qui, grâce à leur situation de fortune, pourront échapper à cette longue préparation. Aujourd'hui, les deux personnels, supérieur et secondaire, sont fusionnés. Y a-t-il intérêt à les séparer? Enfin, est-on sûr que cette barrière nouvelle n'écarte pas beaucoup de candidats au professorat? Ce qui se passe en Allemagne, où, après avoir fortement organisé le stage, on est obligé, faute de candidats, à accepter comme professeurs des jeunes gens qui n'ont pas fait de stage, n'est-il pas de nature à faire réfléchir?

La partie descriptive du livre de M. Langlois est du plus haut intérêt, et les innombrables renseignements bibliographiques qu'il fournit et qui sont si précieux montrent avec quel soin il s'est documenté. Sur deux points seulement, ses informations m'ont paru en défaut. Pour l'Italie, il a indiqué avec exactitude les résultats négatifs obtenus par les *Scuole di Magistero* et les efforts actuels du ministre, M. Nasi, pour les rendre sérieuses et efficaces; mais il n'a pas même nommé la *Scuola normale* de Pise qui, depuis plus de quarante ans (les *Scuola di Magistero* ne remontent qu'à 1888), a fourni à l'Italie ses meilleurs maîtres secondaires, qui est une imitation exclusivement littéraire de notre École normale, qui a des internes comme elle et qui a eu des directeurs illustres : Villari, Berti, d'Ancona. Pour la Belgique, M. Langlois donne à penser que le système des Écoles normales a été entièrement abandonné et condamné. Il dit seulement, dans une note un peu dédaigneuse : « On pourrait croire le contraire en lisant un compte-rendu français du Congrès de Bruxelles de septembre 1904. » Mais ce compte-rendu n'est autre chose que le rapport très sérieux fait par le délégué de notre ministère de l'Instruction publique, M. Émile Bourgeois, que M. Langlois cite avec une juste estime, p. 21 et 22; et si M. Bourgeois a dit que beaucoup d'excellents esprits regrettent la suppression des Écoles

normales de Liège et de Gand, c'est qu'en effet on a reconnu que cette suppression avait amené une baisse dans le niveau du corps professoral, d'autant plus que l'Université catholique de Louvain, qui avait énergiquement poussé à la suppression des Écoles normales de l'État, s'est empressée de créer une École normale dont les élèves sont choisis de préférence à tous les autres candidats par le ministère clérical pour remplir les postes de l'enseignement secondaire. M. Langlois n'a pas non plus donné une idée tout à fait juste de notre École normale supérieure en la représentant comme une Université semblable à toutes les autres. Elle diffère de l'Université de Paris en plusieurs choses. Tout d'abord, ses élèves se destinent tous à l'enseignement, par définition; en second lieu, les cours qui y sont donnés ont presque tous pour but de fournir aux élèves l'ensemble de connaissances nécessaires à leur vocation professorale; le choix des sujets de ces cours est déterminé par les besoins des élèves, tandis qu'à l'Université de Paris, en dehors des conférences qui sont de pures préparations aux examens, préparations d'auteurs, thèmes latins et grecs, dissertations, etc., la plupart des sujets de cours sont déterminés par les travaux personnels des professeurs. Ce n'est que grâce à la spécialisation des chaires que l'enseignement a un caractère un peu organique. Si l'on examine les sujets traités, on verra qu'ils ne fournissent nullement aux élèves l'ensemble de connaissances dont ils ont besoin. Tel professeur fera cinq, six ans de suite ses cours sur un seul auteur, une seule époque, parce qu'il aura un livre en préparation sur cet auteur ou cette époque. On ne peut agir ainsi à l'École normale, et les élèves y apprennent, par l'exemple, ce qui est la base même de toute pédagogie scolaire, à se sacrifier à l'intérêt de leurs élèves. Sans doute, il serait très désirable que la pédagogie pût tenir une plus grande place à l'École normale, mais l'obstacle est venu jusqu'ici, non de la mauvaise volonté ou du scepticisme des professeurs, mais de la surcharge de besogne obligatoire accumulée dans les trois années d'étude, et on peut dire que les élèves ne cessent pas d'avoir présents devant les yeux leurs futurs devoirs professionnels, au double point de vue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Il y a là tout un ensemble de conditions qui font de l'École quelque chose de *sui generis*, de très différent d'une de nos Universités.

M. Langlois, dans son exposé si remarquable des institutions pédagogiques de l'Allemagne et des pays anglo-saxons, ne dissimule pas les difficultés qu'on a éprouvées partout à organiser une forme de préparation pédagogique dont l'efficacité fût universellement reconnue, et les doutes que partout de bons esprits ont élevés sur la

valeur de la préparation pédagogique spéciale. Les Hongrois seuls paraissent tout à fait satisfaits du collège modèle qui leur sert de séminaire de pédagogie appliquée. En Allemagne, il y a à Iéna, à Munich des collèges de ce genre qui réussissent, mais dont on a pourtant contesté la valeur. Les séminaires pédagogiques des Universités prussiennes, pour la plupart, sont des séminaires philologiques ou des séminaires où l'on étudie l'histoire de la pédagogie comme une branche particulière d'érudition. Le système des stages (*Probejahren*) dans les collèges provinciaux et dans les séminaires gymnasiaux, qui impose en Prusse depuis 1890 à tous les candidats au professorat d'enseigner un an dans un collège après avoir étudié pendant un an dans un séminaire la théorie de la pédagogie, n'a pas donné les résultats attendus et a abouti, d'après certains observateurs, à inculquer aux professeurs une routine uniforme, pédantesque et machinale et à tuer en eux tout esprit d'indépendance. D'ailleurs, l'obligation de la *Probejahr* est souvent éludée. C'est aux États-Unis, à *Columbia University* de New-York, qu'on a le mieux organisé et l'étude théorique de la pédagogie dans sa « Faculté d'éducation » et la pratique pédagogique dans la *Horace Manns School*.

Dans un pays d'enseignement libre, comme les États-Unis, où chaque établissement, et pour ainsi dire chaque maître est autonome, doit choisir son programme et ses méthodes, il est naturel que tous les futurs professeurs se sentent obligés de faire des méthodes d'enseignement une étude approfondie. En France, le fait que l'administration impose à tous les professeurs des programmes et des méthodes uniformes, dont quelques hommes réunis en commission ont arrêté tous les détails, enlève beaucoup de son attrait à l'étude de la pédagogie. Pour qu'elle devienne vivante, il faut donner à nos établissements d'instruction une autonomie jusqu'ici réclamée en vain et que les professeurs puissent faire leur choix entre divers systèmes. La pédagogie n'est pas une science comme les autres, ou plutôt elle est essentiellement un art qui doit varier avec le tempérament des maîtres et celui des élèves, comme il varie aussi avec l'évolution de la société. Les programmes changent moins parce que les points de vue théoriques sur l'éducation se modifient que parce que les besoins de la société se transforment. Enfin, la base de toute pédagogie est une chose qui peut s'inspirer, mais ne s'enseigne pas; c'est l'amour des enfants et la foi des maîtres dans la grandeur de leur mission. Aussi, l'important pour les futurs maîtres est moins de connaître en détail l'histoire de la pédagogie et d'avoir disserté sur les principes généraux de l'éducation qui sont des lieux communs pour la plupart, que d'être pénétré du désir d'enseigner non

par routine, mais d'une manière consciente et personnelle, de se faire à soi-même sa méthode tout en profitant des expériences de maîtres d'élite. Aussi un stage bien dirigé me paraît-il encore le meilleur mode de préparation professionnelle, et les *collèges modèles* sont-ils, à mes yeux, contrairement à l'opinion de M. Langlois, le meilleur des systèmes. Est-il applicable en France? Je n'ose l'affirmer.

M. CHAINE, avoué à Lyon, vient d'écrire un bon livre qui est en même temps une bonne action. Il fait pendant au livre remarquable du R. P. MAUMUS, *la Crise religieuse et les leçons de l'histoire*, et est intitulé : *les Catholiques français et leurs difficultés actuelles* (Stock). M. Chaine, qui est un fervent catholique, est profondément ému de la situation faite actuellement au catholicisme, de l'hostilité qu'il excite, des dangers qui le menacent. Il pense, comme le P. Maumus, que la responsabilité de cette situation retombe en grande partie sur les catholiques eux-mêmes. Malgré le mouvement qui s'est produit au sein du clergé en faveur des études critiques, même en matière d'exégèse biblique, l'Église, dans son ensemble, reste hostile à la science indépendante comme à la liberté de conscience, et l'on a vu Newman en Angleterre attaqué parce qu'il inclinait au darwinisme; en France, d'Hulst, Loisy, Houtin, en Allemagne, Schoell, persécutés pour avoir cru qu'on pouvait librement examiner les problèmes bibliques; Murri en Italie, les disciples du P. Hecker aux États-Unis, blâmés pour avoir osé pactiser avec le libéralisme. L'antisémitisme, l'antiprotestantisme sont ouvertement favorisés par le clergé dans leurs manifestations les plus violentes, tandis que les plus basses dévotions, les plus audacieuses supercheries, celles mêmes qui étaient qualifiées au Congrès de Bourges de *dévotions parasitaires*, Lourdes, N.-D. de Pompéi, le culte de saint Joseph, de saint Antoine de Padoue, de saint Expédit, malgré les protestations de quelques évêques, florissent et pullulent sous l'œil de Rome, silencieuse et impuissante, car nous ne voulons pas la dire complice. Mais c'est surtout dans l'affaire Dreyfus que les catholiques, en tant que parti, ont attiré sur eux, d'après M. Chaine, de légitimes réprobations et provoqué un de ces retours de la justice immanente qui punissent les grandes erreurs morales. Ils ont cru qu'il était de l'intérêt de l'Église que la malheureuse victime du crime judiciaire de 1894 et de 1899 ne fût pas réhabilitée parce qu'elle était juive, parce que des libres-penseurs, des protestants et des socialistes avaient pris sa défense, et qu'il était habile pour elle de lier sa cause à celle du haut état-major que les nationalistes identifiaient frauduleusement avec celle de l'armée et de la patrie. Il y a eu de nobles

exceptions, et beaucoup de catholiques, même de membres du clergé, se sont honorés en mettant la justice au-dessus des intérêts de parti; mais ceux des prêtres qui, comme l'abbé Pichot, ont osé le dire, ont été traités en criminels et en parias par leurs chefs et leurs confrères; les laïques ont été traités par leurs amis et leurs coreligionnaires de révolutionnaires et de traîtres, et il leur a fallu un véritable courage pour rester fidèles à la vérité. Je sais bien que les catholiques n'ont pas été seuls à subir ces déplorables entraînements et à faire ces détestables calculs. Des socialistes, comme M. Mille-
rand, faisaient cause commune avec M. de Mun le 4 décembre 1897, et le parti progressiste tout entier, beaucoup de radicaux, les socialistes guesdistes en faisaient de même pendant de longs mois. Mais le parti catholique seul a persévéré en bloc dans cette attitude, et il se trouve aujourd'hui que le mouvement radical et anticlérical provoqué par l'affaire Dreyfus et par le juste écroulement du parti méliniste s'est tourné surtout contre le catholicisme, et que les catholiques ont commis, avec la plus grave des injustices, la plus grave des imprudences. S'ils avaient, avec le ministère Méline, pris en mains la revision du procès Dreyfus en 1897, ils sacrifiaient sans doute quelques alliés véreux dans la presse, la politique et l'armée, mais certainement ils conservaient pour longtemps la prépondérance au parti modéré et évitaient les mesures radicales qui vont frapper les congrégations religieuses et qui risquent de frapper l'Église elle-même. M. Chainé prend très éloquentement dans les derniers chapitres de son livre la défense des congrégations menacées. Nous recommandons ces chapitres aux esprits impartiaux et amis de la justice pour tous. Nous sommes de ceux qui pensent que les ordres religieux ont droit d'exister, mais qu'ils avaient pris un développement dangereux et qui devait être limité. Il y avait bien des moyens de le faire, ne fût-ce que par une loi sur les associations établissant pour toutes également des obligations de publicité et de contrôle auxquelles une partie des ordres religieux aurait refusé de se soustraire, et, d'autre part, en accordant aux établissements de l'État les mêmes privilèges en matière d'examens dont ils jouissent en Allemagne et en Italie et en imposant la neutralité religieuse à toutes les écoles publiques comme en Suisse. Mais nous ne pouvons admettre ni que l'État entre en guerre contre les églises, comme le demandaient l'autre jour les membres de l'extrême-gauche au Parlement français, ni que l'État, après avoir accepté le concours des religieux pour les œuvres hospitalières tant qu'il n'est pas en état de les supplanter, les expulse quand il n'a plus besoin d'eux. Quelles que soient les fautes commises par les catholiques, tous les cœurs épris de justice

et de liberté se lèveront pour les défendre si l'on viole à leur détriment les principes libéraux qu'ils ont le tort de méconnaître quand ils sont les plus forts.

Comme illustration au chapitre d'histoire écrit par M. Chaine, on peut invoquer les belles conférences de M. A. LEROY-BEAULIEU sur l'antisémitisme, l'antiprotestantisme, l'anticléricisme publiées en volume sous le titre : *les Doctrines de haine* (C. Lévy). M. A. Leroy-Beaulieu a analysé avec finesse et éloquence cette maladie de la haine qui mine la société française. Toutefois, il y a peut-être une objection à faire au parallélisme trop absolu qu'il établit entre les trois sentiments qu'il analyse. L'anticléricisme n'est pas une doctrine de haine, c'est le cléricisme qui est une doctrine de haine et l'anticléricisme n'est que la haine d'une haine, sentiment légitime dans une large mesure. Je sais bien que M. Leroy-Beaulieu dit que l'anticléricisme n'est souvent que le masque de l'anticatholicisme. Cela est vrai, mais il faut remarquer que le catholicisme, seul des trois religions visées, ayant des prétentions à la vérité absolue et se croyant seul en droit à la domination, a été seul à engendrer naturellement un cléricisme. Ni les Juifs ni les protestants n'ont de prétention à l'infaillibilité, et, s'ils inspirent des haines, ce n'est pas à cause des barrières qu'ils imposent, mais à cause de celles qu'ils renversent. Qu'on se rappelle comment le clergé belge a fait triompher le parti cléricale par le confessionnal et les refus de sacrements; comment les mêmes procédés ont été pratiqués en Bretagne au moment des élections. On a vu des instituteurs, des pasteurs boycottés par des fournisseurs cléricaux qui ne voulaient leur vendre ni pain ni viande. J'ai vu moi-même une blanchisseuse ruinée par ce boycottage cléricale parce qu'elle refusait d'envoyer ses enfants à l'école libre; un coiffeur boycotté par des prêtres parce que son employé allait à l'Université populaire; une jeune fille, qui avait ouvert une école du jeudi, calomniée par des *bonnes sœurs*, qui voulaient détourner les familles d'envoyer leurs enfants chez elle. Cette manière d'agir est propre au cléricisme parce que seuls les cléricaux ont pour morale que tout est permis dans une intention pieuse. Ce n'est assurément pas un motif pour répondre par des procédés injustes à l'injustice; mais cela nous permet de comprendre comment des esprits, pourtant libéraux, n'ont pas les mêmes idées que nous en matière de liberté religieuse ou de liberté d'enseignement ¹.

1. On trouvera une apologie très convaincue, très modérée de ton et en même temps très fortement raisonnée et documentée de la loi sur les associations dans la brochure de M. Eugène Naville, *les Congrégations religieuses et la loi française du 1^{er} juillet 1901* (Genève, Kündig).

Et Calvin, dira-t-on? Et la mort de Servet? Ne prouve-t-elle pas que l'intolérance n'est le privilège d'aucune confession religieuse? Il est très vrai qu'au xvi^e siècle les protestants partageaient le plus souvent les idées intolérantes de leur époque; mais on ne doit pas oublier les protestations que le supplice de Servet souleva parmi les protestants eux-mêmes, non seulement parmi ceux qui, comme Castellion, furent des théoriciens de la tolérance, mais même chez des amis de Calvin, comme les magistrats de Berne. Et aujourd'hui, tandis que tous les protestants sont en principe partisans de la liberté religieuse, cette liberté pour les catholiques n'est qu'une concession qu'on doit faire au malheur des temps. On peut lire tous les jours des déclarations qui prouvent qu'ils n'ont rien abandonné au fond de leurs théories sur les droits de la vérité et sur la répression de l'erreur, théories que, d'ailleurs, certains jacobins retournent aujourd'hui contre eux sans avoir l'excuse de se croire infaillibles.

M. DOUMERGUE, à qui nous devons déjà un premier et important volume sur la *Jeunesse de Calvin* et qui met en vente ces jours-ci un second volume sur les *Premiers Essais de Calvin* (Fischbacher), reprendra ce grand procès avec l'abondante et scrupuleuse érudition dont il a déjà fait preuve, quoique peut-être avec une propension excessive à trouver toujours pour Calvin des excuses ou des motifs d'éloges. On comprend, il est vrai, cette disposition quand on voit avec quel acharnement, depuis le xvi^e siècle, Calvin a été poursuivi par la calomnie, précisément parce que sa vie et son caractère ont été exceptionnellement purs. M. Doumergue a repris un certain nombre de ces calomnies, depuis longtemps réfutées, mais qui renaissent comme du chiendent, dans une petite brochure intitulée : *Une poignée de faux : la mort de Calvin et les Jésuites* (Lausanne, Bridel; Paris, Fischbacher). Il n'est pas très nécessaire, à première vue, de réfuter des livres comme la *Conquête protestante* et le *Péril protestant* d'E. Renauld, ou l'*Église catholique et les protestants* de G. Romain, ou *Il Tiberio della Svizzera* du Salésien I.-R. Lemoyne (approuvé par l'archevêque de Chiusi), qui sont des amas de calomnies conscientes et volontaires. Mais il n'était pas inutile de reprendre à leur origine ces calomnies qui, grâce aux livres très répandus de Gaume, de Ségur, d'Audin, sont encore aujourd'hui acceptées dans beaucoup de séminaires et de collèges catholiques. Nous ne pouvons énumérer tous les faux que relève M. Doumergue : fausses lettres de Calvin où celui-ci aurait avoué son amour du lucre; fausse attribution à Calvin, par M. Faugère, de propos abominables au sujet des Jésuites tirés des aphorismes du jésuite Bécanus; fausse citation d'un passage de W. Withaker, où celui-ci aurait avoué que Calvin

avait été marqué au fer rouge; faux récits de la mort de Calvin, de l'apostat Bolsec et de l'apostat Jean Haren (M. Doumergue a, en particulier, tiré au clair le prétendu témoignage de Haren, renégat du protestantisme, puis du catholicisme, dont, d'ailleurs, le témoignage ne nous est parvenu que de seconde main); fausse citation d'une prétendue lettre de Calvin à Bullinger sur les vices des pasteurs de Genève; fausse citation d'un prétendu jugement de Wolmar sur la perversité de Calvin; fausses citations de prétendues accusations de perversité lancées par Bucer contre Calvin; fausse citation de Th. de Bèze contre Calvin. Heureusement que les savants catholiques, ceux de l'Allemagne en particulier, comme Kampschulte, le D^r Paulus, le chanoine Reich, ont commencé à réagir contre une manière d'écrire l'histoire qui peut réussir pendant un temps, mais qui finit par nuire à ceux même qui l'emploient.

M. Doumergue a encore publié une conférence faite à Montauban sur *Calvin, fondateur des libertés modernes*, et trois conférences faites à Genève sur *l'Art et le sentiment dans l'œuvre de Calvin*. Qu'il y ait quelque exagération à faire de Calvin le fondateur des libertés modernes, je l'accorde; mais M. Doumergue n'a pas tort de considérer le prédestinarianisme calviniste comme ayant été en Suisse, en Hollande, en Écosse, aux États-Unis un des éléments moraux et psychologiques qui ont créé des institutions libres en faisant de la conscience individuelle un domaine intangible. M. Doumergue va aussi bien loin en faisant de l'art hollandais un art essentiellement protestant, et pourtant le protestantisme a été certainement pour quelque chose dans cet art, dans Rembrandt en particulier. Là où il a tout à fait raison, c'est quand il soutient que Calvin a aimé la musique et n'a point condamné l'art en soi, et aussi que, loin d'être un cœur sec et une âme froide, il était non seulement un passionné, mais un sensitif, un nerveux, prompt au rire et aux larmes.

M. Alfred Loisy, bien connu de tous ceux qui s'occupent d'histoire religieuse par ses beaux travaux sur l'histoire du canon, sur les mythes babyloniens et la religion d'Israël, vient de publier, sous le titre : *l'Évangile et l'Église* (Picard), un exposé de l'évolution du christianisme qui est à la fois une très forte réfutation des idées de Sabatier et de Harnack et une apologie du catholicisme si noble, si intelligente et si solide que rien certainement, depuis Newman, n'a été publié qui soit plus de nature à faire accepter le catholicisme par des esprits éclairés. Sabatier, dans sa *Philosophie de la religion*, Harnack, dans son *Wesen des Christenthums*, ont prétendu ramener tout le christianisme à l'idée de la paternité de Dieu révélée aux hommes par Jésus-Christ et n'ont vu dans les dogmes que des cris-

tallisations formalistes qui déforment périodiquement la vérité en prétendant l'exprimer. Cette vérité unique évolue ainsi à travers les religions et les églises pour s'en dégager toujours plus lumineuse et plus simple. M. Loisy fait remarquer avec raison que cette conception enlève au christianisme tout ce qui fait sa substance originale, détruit son lien avec le judaïsme, dont il est sorti, comme avec la personne même du Christ, et ne permet pas de comprendre la relation entre le Christ et l'Église. L'idée messianique, l'idée du royaume de Dieu d'une part, de l'autre la conception du Christ comme fils de Dieu, cette filiation n'étant pas une simple relation spirituelle d'homme à Dieu, mais une réalité substantielle et métaphysique, tels sont les deux éléments essentiels de la doctrine chrétienne, et M. Loisy cherche avec une grande finesse à déterminer comment ces deux idées se rattachent, dans l'esprit même du Christ, à l'eschatologie et au messianisme juif tout en prenant un caractère nouveau et bien autrement fécond. Cela posé, M. Loisy montre, et ceci est la partie vraiment forte et belle de son livre, que cette doctrine chrétienne, à l'état de germe dans l'Évangile, ne pouvait se développer, se réaliser pour ainsi dire, et conquérir le monde, qu'en créant une société chrétienne avec ses formes propres d'organisation et de pensée, c'est-à-dire une Église, un sacerdoce, des dogmes, des sacrements et un culte. Naturellement, cette Église, ces dogmes, ce culte se transforment dans l'histoire simultanément avec l'évolution de la société, de la science et de la pensée humaines ; ils sont, si l'on peut dire, la forme corporelle et intellectuelle changeante qui enveloppe et exprime la vérité et la doctrine chrétiennes fondamentales ; ils participent nécessairement à la relativité et à l'imperfection de toutes les choses humaines ; mais, aux yeux de M. Loisy, et il est difficile sur ce point de n'être pas d'accord avec lui, l'Église catholique représente à travers l'histoire le développement logique, organique, légitime du christianisme primitif tel qu'il existait en germe au temps du Christ et des apôtres. M. Loisy caractérise, dans des termes bien expressifs, ce qu'il y a de vain dans la prétention de rejeter la tradition ecclésiastique pour revenir à l'Évangile primitif. « Les protestants, » dit-il p. 445 et 446, « approprient l'Évangile aux besoins de leur conscience personnelle. L'Église aussi approprie l'Évangile aux besoins des hommes à qui elle s'adresse. Ce n'est pas l'appropriation personnelle qui continue le ministère du Christ, la prédication de la « bonne nouvelle » et la préparation du royaume des cieux. Même chez les protestants, la tradition enseignante exerce une influence considérable sur la façon d'entendre la parole divine, et l'effet que l'Évangile écrit produirait, sans cette tradition, sur la masse des

fidèles, aurait chance d'être à peu près nul ou de n'être pas toujours salulaire. Il y a, dans toutes les communions chrétiennes, un service de l'Évangile qui assure la transmission et l'application de la parole du Maître. L'Église catholique est un service tel que l'ont fait les siècles. Pour être identique à la religion de Jésus, elle n'a pas plus besoin de reproduire exactement les formes de l'Évangile galiléen qu'un homme n'a besoin, pour être le même à cinquante ans qu'au jour de sa naissance, de garder les proportions, les traits et toute la manière d'être d'un nouveau-né. Quand on veut s'assurer l'identité d'un individu, on ne songe pas à le faire rentrer dans son berceau. » Et encore, p. 417 : « L'histoire de l'Église est celle de l'Évangile dans le monde, et, pour trouver que cette histoire n'est pas celle de la religion du Christ, il faut avoir commencé par mettre cette religion en dehors de l'histoire et du monde réel. »

En lisant ces pages, on se demande comment un pareil livre a pu attirer sur son auteur les foudres de Mgr Richard et de Mgr Perraud, et obliger M. Loisy à supprimer sa seconde édition. En y regardant de plus près, on le comprend. Tout d'abord, ce qui a dû choquer ses censeurs, c'est le ton laïque du livre. M. Loisy a écrit en savant et en homme raisonnable qui s'adresse à des gens instruits et raisonnables ; il n'a pas fait appel à l'autorité et n'a pas cru que des citations des Pères ou des conciles fussent en cette matière des preuves et des raisons. De même qu'il y a un patois religieux protestant qui s'appelle le patois de Chanaan, il y a un patois religieux catholique, sucré et dévot, dont M. Loisy est tout à fait exempt. En second lieu, il place dans leur réalité historique, non seulement l'Église, mais les livres saints et le Christ lui-même. Il cherche à dégager la vraie pensée du Christ dans la tradition des Évangiles, où il admet que tout n'est pas également primitif et authentique ; il distingue la pensée du Christ de celle de ses disciples, de saint Paul par exemple ; enfin, il distingue dans la pensée du Christ sa pensée propre de ce qu'il a reçu de sa tradition juive. De plus, dans tout son livre, il reste sur le terrain de l'histoire ; il montre la pensée et la religion chrétiennes en développement dans les divers milieux historiques qu'elles traverseront, s'y adaptant, si bien que les mêmes formules dogmatiques, qui ne peuvent être que des expressions inadéquates, et en un sens symboliques, de la vérité éternelle, changent de sens à mesure que se modifie l'esprit de ceux qui les emploient. Ce point de vue strictement historique amène M. Loisy à ne pas mettre tout sur le même plan, à considérer comme le noyau primitif du christianisme cela seul que le Christ a pensé et dit de lui-même et de son œuvre, et, au second, les dogmes qui, comme celui de l'expiation, n'ont été

formulés que par saint Paul et les apôtres. Au fond, cette manière de voir est bien catholique; mais, depuis le concile de Trente et surtout depuis le concile du Vatican, l'Église a perdu le sens de l'histoire, même de son histoire, bien que l'évolution historique soit sa raison d'être; et elle a la prétention d'être non seulement éternelle, mais immuable, identique à elle-même, non seulement dans son essence, mais dans sa forme. Elle a la prétention d'imposer aux hommes du xx^e siècle, non seulement la foi au Christ, mais l'autorité de la Vulgate, la théologie de saint Augustin et la philosophie de saint Thomas. Elle paraît même parfois considérer la communion sous une seule espèce, le célibat des prêtres, le pouvoir temporel des papes comme aussi essentiels à la foi que la Trinité ou l'Incarnation. C'est très imprudent. Il y a deux courants en ce moment au sein de la pensée catholique: tandis que les uns prétendent conserver à la critique, à la raison leurs droits et, par une large interprétation, ouvrir le sanctuaire à la pensée moderne, d'autres, et c'est la majorité, voudraient continuer le système qui a stérilisé depuis quatre siècles la pensée et la science des catholiques et imposer au temps présent non seulement les formules dogmatiques, mais leur interprétation traditionnelle, et reprendre contre les Richard Simon d'aujourd'hui les anathèmes de Bossuet. En agissant ainsi, l'Église court les plus grands risques et elle creuse un abîme toujours plus grand entre elle et la pensée moderne. Elle devient de plus en plus incompatible avec la société actuelle. Elle refuse toute action commune avec ceux qui ne pensent pas comme elle. Elle veut avoir non seulement des œuvres de charité catholiques, mais une politique catholique, des écoles, des collèges, des universités catholiques, des sociétés savantes, des congrès savants catholiques. Elle veut, même dans le domaine de la science et de la politique, vivre à part, unir, comme elle prétend bien à tort que le font les Juifs, le cosmopolitisme à l'exclusivisme. L'auteur de la meilleure biographie de saint François d'Assise, M. Paul Sabatier, a récemment créé une *Société internationale d'études franciscaines*, à la tête de laquelle il appelait les chefs de l'ordre de Saint-François et où il conviait largement les savants catholiques. Le fait seul qu'il est protestant a suffi pour soulever contre lui les autorités ecclésiastiques. On a forcé les ecclésiastiques d'Assise à donner leur démission, on a fondé une société rivale exclusivement catholique, et l'*Osservatore romano* du 20 janvier disait: « Il y a deux camps bien distincts aussi dans la science: la science catholique d'une part, de l'autre la science sans épithète, qui ne cherche qu'à ruiner la foi. » Comme il n'y a aux yeux des hommes

modernes ni science catholique ni science protestante, mais seulement la *Science* qui cherche le vrai dans le domaine humain et naturel, sans s'inquiéter *a priori* de servir ni de combattre aucune foi et aucune Église, il s'agit aujourd'hui de savoir si les catholiques veulent créer un État dans l'État, une science dans la science, une charité dans la charité, se mettre à part de tous et en opposition à tous ou s'ils veulent vivre en fraternité, en communauté de travail, de pensée et d'action avec les autres citoyens tout en réservant à la religion son terrain propre. Ils se plaignent aujourd'hui qu'on lui fasse la guerre, et nous sommes de ceux qui ont toujours désiré la paix et l'union avec eux comme avec tous et protesté contre l'intolérance de la libre-pensée aussi bien que contre l'intolérance des Églises ; mais, pour que cette paix soit possible, il faut que les catholiques renoncent à un exclusivisme dont ils sont les premières victimes. Newman, qui lui aussi avait le sens de l'histoire, a eu, comme l'abbé Loisy, à lutter contre l'intransigeance des immuabilistes, dirigés par Manning. Moins heureux que Newman, M. Loisy a dû courber la tête. Nous ne croyons pas que le catholicisme ait à se féliciter de cette victoire des intransigeants.

Nous avons à signaler, en terminant, la soutenance en Sorbonne de trois thèses remarquables : celle de M. DUPONT-FERRIER sur *les Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées en France à la fin du moyen âge* ; celle de M. PICHON sur *Lactance* ; celle de M. GAUTIER sur *M^{me} de Staël et Napoléon*, où il a montré tout ce que M^{me} de Staël a dû aux persécutions de Napoléon, et a jeté, par de nouveaux documents, une lumière plus vive sur le rôle de M^{me} de Staël, dont tous les écrits ont été des actes.

Qu'on nous permette encore d'annoncer l'apparition d'une *Histoire contemporaine* en deux parties, 1789-1845 et 1845-1902, publiée par M. DRIAULT et moi à la librairie Alcan. Nous avons suivi dans ses grandes lignes le programme de 1902 ; mais nous avons considéré que ce programme (qui, jusqu'ici, n'a point été accompagné d'instructions explicatives) avait surtout pour objet d'indiquer aux professeurs sur quels points ils devaient insister en classe dans leurs expositions et explications orales ; que, dans le livre imprimé destiné à être mis entre les mains des élèves, il était nécessaire de donner un exposé aussi complet que possible de l'histoire politique. Les professeurs pourront aisément développer certains points de l'histoire constitutionnelle, sociale ou intellectuelle que nous avons dû traiter d'une manière rapide et renvoyer à notre livre pour les points de faits sur lesquels eux-mêmes ne s'arrêteront pas. Nous

avons cru aussi répondre aux intentions des nouveaux programmes et aux nécessités de l'enseignement de la classe de philosophie, sorte d'intermédiaire entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, en laissant nettement voir notre conception personnelle sur l'œuvre du XIX^e siècle. Sans nous laisser aller à aucune polémique, à aucune prédication politique, religieuse et sociale, sans rien écrire qui puisse blesser des convictions opposées aux nôtres, nous n'avons pas dissimulé notre sympathie pour le mouvement d'idées qui, au XIX^e siècle, a développé les institutions républicaines et démocratiques, la liberté de penser et d'écrire, et a préparé, au point de vue social, un régime capable d'assurer à tous la sécurité de l'existence et le libre exercice de leurs facultés. C'est à nos lecteurs et à nos collègues de voir si nous avons su, tout en étant parfaitement sincères et en donnant à notre ouvrage la chaleur et la vie, rester fidèles, comme nous l'avons désiré, à l'impartialité et à l'équité de l'histoire.

Gabriel Moxon.

BELGIQUE.

1899-1901.

(Suite et fin¹.)

On trouvera dans les *Annaires de l'Université de Louvain* des rapports très instructifs sur les cours pratiques d'histoire, avec l'indication des sujets traités dans les conférences².

HISTOIRE PROVINCIALE ET LOCALE. — Les travaux d'histoire provinciale et locale ont été nombreux. Sans doute, il en est encore beaucoup qui prouvent chez leurs auteurs un manque regrettable de connaissances générales et une éducation scientifique très rudimentaire; mais il y a évidemment progrès, si l'on compare les travaux de ces dernières années avec ceux de la période précédente, et il en est dans le nombre qui ont une valeur réelle.

Brabant. — On ne peut dénier à M. DE GRAVE³ le mérite de la patience et de l'ardeur au travail; il a su tirer des documents locaux quantité de renseignements utiles, mais on doit constater d'autre part l'insuffisance de la bibliographie et la défectuosité de la méthode. L'histoire de la commune d'Assche a été un prétexte pour refaire l'histoire générale d'après des travaux complètement surannés.

L'histoire de Louvain est représentée dans cette période triennale par deux essais d'inégale valeur. M. J.-A. TORFS⁴ a suivi l'ordre des règnes des comtes de Louvain et ducs de Brabant; il exagère le rôle des princes et n'attribue pas aux causes sociales, économiques et politiques leur part d'influence dans le développement de la cité. La partie consacrée à l'histoire médiévale surtout est faible et les théories de l'auteur retardent singulièrement. C'est un travail de seconde main où l'esprit critique fait souvent défaut.

1. Voir *Revue historique*, t. LXXX, p. 129 et 367; LXXXI, 133.

2. *L'Enseignement supérieur de l'histoire. Notes et impressions de voyage.* Gand, Vuylsteke, 1899, in-8°, 306 p.

3. *Histoire de la commune d'Assche (Geschiedenis der gemeente Assche).* Gand, Van der Poorten, 1900, in-8°, 638 p.

4. *Histoire de la ville de Louvain depuis l'époque primitive jusqu'à nos jours (Geschiedenis der stad Leuven van de vroegste tijden tot op heden).* Louvain, Charpentier, 1899, in-8°, 439 p.

Le livre de M. H. VAN DER LINDEN¹ a une tout autre portée. Le jeune érudit, à qui nous avons eu déjà plus d'une fois l'occasion de rendre justice², a parfaitement mis en lumière le fait qui domine toute l'histoire constitutionnelle de la célèbre cité brabançonne : la lutte constante de la population contre le gouvernement patricien d'abord, contre le pouvoir centralisateur ensuite, et c'est sur cette distinction logique qu'il fonde sa division en périodes. A signaler une dissertation remarquable sur l'origine de la Gilde, dans laquelle l'auteur voit le produit de l'union des anciens propriétaires fonciers et de l'aristocratie marchande qui s'est constituée à la fin du XII^e siècle.

Sans doute, telle ou telle idée de l'auteur devait donner lieu à des controverses, mais on ne saurait méconnaître la valeur scientifique de son œuvre, une érudition de bon aloi et une réelle hauteur de pensée.

L'Académie royale de Belgique a décerné à cet ouvrage le prix Bergmann, de la valeur de 3,000 francs.

C'est à propos de l'*Histoire de Louvain* que se produisirent devant le tribunal correctionnel les revendications fantaisistes de l'archiviste Van Even. Nous avons rendu compte de ce procès singulier³.

M. F. DI MARTINELLI⁴ a dépeint les souffrances éprouvées par la ville de Diest depuis la bataille de Fleurus jusqu'à la conclusion du concordat et a mis à profit une foule de documents, la plupart inédits, dont il a le tort de ne pas indiquer suffisamment l'origine. Il a évité le défaut de ces historiens qui, à propos d'une commune, reprennent toute l'histoire générale; il ne cite les faits extérieurs que discrètement, dans la proportion nécessaire à l'intelligence de son récit, et il nous apprend beaucoup de choses nouvelles. Mais il n'observe pas toujours le ton qui convient à l'histoire.

Flandre. — Il y a près de trente ans que MM. DE POTTER et BROECKAERT ont entrepris leur vaste recueil de monographies sur les communes de la Flandre orientale, et nous avons eu déjà l'occasion d'apprécier leur œuvre⁵. Les volumes qui ont vu le jour en dernier lieu concernent, l'un un certain nombre de villages de l'arrondissement

1. *Histoire de la ville de Louvain (Geschiedenis der stad Leuven)*. Louvain, A. Fonteyn, 1899, in-8°, 328 p.

2. *Voy. Rev. hist.*, LXV, 149, 370, 371; LXXI, 329.

3. *Voy. Rev. hist.*, LXXVIII, 459.

4. *Diest au temps des Sans-Culottes (Diest in de Sanculottentijd)*. Gand, Siffer, 1900, in-8°, 386 p.

5. *Voy. Rev. hist.*, LXV, 396; LXXII, 375.

d'Alost¹, l'autre la ville de Gand². Ils ont été puisés aux sources et doivent avoir coûté de longues recherches, mais les connaissances philologiques et critiques des auteurs sont insuffisantes, leurs études étymologiques le prouvent. Si la partie géographique est bien soignée, les développements historiques manquent de proportion, le texte est encombré de documents reproduits in extenso, bien que déjà publiés, et certains même plus d'une fois; enfin, il y a un manque d'objectivité qui choque.

Hainaut. — M. L. VANDER KINDERE³ a démontré la fausseté d'une légende, répétée docilement par tous les historiens belges depuis Oudegherst, attribuant à Richilde la légitime possession du Hainaut, du chef de son père Regnier V. L'éminent professeur de Bruxelles établit clairement que le mari de Richilde, Herman, était le fils de Regnier V, et, en conséquence le « droit héritier » du comté.

Nous avons signalé autrefois⁴ le t. I de l'*Histoire de Châtelet* de M. L.-Ph. DARRAS. Nous constatons dans le t. II⁵ les mêmes qualités : abondance de renseignements, utilisés avec une saine critique, mais aussi le même système déplorable d'intercalation des documents dans le texte qui devient illisible, l'absence de tables, qui rend les recherches à peu près impossibles. L'auteur étudie dans ce t. II le commerce et l'industrie, le culte, la bienfaisance et l'enseignement.

Liège. — M. A. HANSAY a étudié, avec le soin consciencieux qui distingue tous ses travaux, les *Origines de l'État liégeois*⁶.

L'excellent mémoire de M. M. HUISMAN⁷ est surtout une étude d'histoire diplomatique, où sont démêlées très habilement les intrigues multiples ourdies autour de la principauté de Liège au

1. *Histoire des communes de la province de Flandre orientale (Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost Vlaanderen Onkerzele, Oombergen, Oordegem, Op-Hasselt, Otterghem, St Gooriks-Oudenhove, Sta Maria Oudenhove, Overboblare, Pollare, Ressegem, Sarlardinge, Schendelbeke, Smeerebbe-5^e série, 5^e et 6^e fasc.)*. Gand, Siffer, 1899, in-8°, 299 p.

2. *Gand depuis les origines jusqu'aujourd'hui (Gent van de vroegste tijden tot heden)*. Ibid., 1901, in-8°, 540 p.

3. *Richilde et Herman de Hainaut*. Bruxelles, Hayez, 1899, in-8°, 25 p. (Tiré à part du *Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*.)

4. *Voy. Rev. hist.*, LXII, 376.

5. Charleroi, Hubert, 1899, in-8°, 307 p.

6. Gand, Van der Haeghen, 1900, in-8°, 27 p. (Tiré à part de la *Revue de l'Instruction publique*, XLIII.)

7. *Essai sur le règne du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière*. Bruxelles, Lamertin, 1899, in-8°, 196 p. (Extrait du t. LIX des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*.)

xviii^e siècle par de puissants voisins désireux de s'assurer son alliance ou tout au moins sa neutralité. L'auteur possède parfaitement la bibliographie de son sujet, et ses recherches dans de nombreux dépôts d'archives du pays et de l'étranger ont été couronnées de succès. Il a fait, de la manière la plus vivante, l'histoire des troubles intérieurs du pays liégeois et exposé clairement, d'après les sources, les luttes qui aboutirent au fameux règlement de 1684, triomphe de la centralisation sur la liberté communale.

M. J.-E. DEMARTEAU¹ s'est surtout attaché à faire connaître les relations de Liège avec les états ecclésiastiques de la région occidentale de l'Allemagne. Il juge avec sévérité les principautés épiscopales et voit dans la sécularisation une loi générale et inévitable. Le défaut d'une table détaillée fait que l'on ne se retrouve pas aisément dans cette œuvre assez touffue.

Le grand ouvrage de M. Th. GOBERT² touche à sa fin. Il a gardé jusqu'au bout son caractère scientifique, et son érudition de bon aloi n'a pas faibli. C'est une œuvre de valeur sur laquelle le temps n'aura guère de prise.

Tournaisis. — On doit à M. A. HOCQUET³, archiviste de Tournai, la publication de cinquante-sept documents relatifs à la conquête de la ville par les Anglais en 1513. Ce recueil est précédé d'une notice intéressante que l'auteur se réserve de développer ultérieurement.

Les recherches du même publiciste sur les rues de Tournai⁴, sans avoir l'importance de l'œuvre de Gobert que nous venons de citer, élucident plus d'un problème archéologique et historique de l'histoire locale.

HISTOIRE ÉTRANGÈRE. ANTIQUITÉ. — M. J. CAPART⁵ a fait imprimer le résumé d'une série de leçons faites à l'« Extension universitaire »

1. *Liège et les principautés ecclésiastiques de l'Allemagne occidentale.* Liège, Gothier, 1900, in-8°, 228 p. — Voy. le compte-rendu assez sévère de R. Reuss dans la *Revue critique*, LI, 446-448.

2. *Histoire et souvenirs. Les Rues de Liège anciennes et modernes.* Liège, Demartea, 1899-1901, t. III, in-4°, 417-544; t. IV, 1-192. — Voy. *Rev. hist.*, LXV, 397; LXXII, 397.

3. *Tournai et l'occupation anglaise, 1513-1519.* Tournai, Casterman, 1901, in-8°, 142 p. (Tiré à part des *Annales de la Société historique de Tournai*, nouv. série, V.)

4. *Les Rues, places publiques et boulevards de Tournai.* Tournai, Vasseur, 1900, 176 p.

5. *Pourquoi les Égyptiens faisaient des momies.* Bruxelles, Moreau, 1900, in-8°, 160 p. — On doit au même égyptologue une *Esquisse de l'histoire du droit pénal égyptien.* Ibid., Lamertin, 1900, in-8°, 40 p.

de Bruxelles sur les doctrines des Égyptiens concernant la mort et l'âme humaine.

L'Académie royale de Belgique avait mis au concours pour le prix Gantrelle une *Étude sur l'organisation de l'industrie privée et des travaux publics dans la Grèce ancienne, au point de vue juridique, économique et social*. La question était d'autant plus ardue à traiter que les documents ne sont pas nombreux. M. H. FRANCOU¹ a vu couronner son travail considérable, véritable encyclopédie économique de la Grèce ancienne².

Le même érudit a consacré une dissertation intéressante³ aux décrets assez nombreux, découverts depuis la publication du mémoire de Foucart sur les clérouchies athéniennes, conférant des distinctions honorifiques à des étrangers ou à des magistrats coloniaux.

On lui doit également une contribution importante à l'histoire du droit public de la Grèce⁴.

Nous noterons aussi l'étude pleine de promesses de M. H. DEMOULIN⁵ sur la formation de la légende d'Épiménide.

Le prix quinquennal des sciences historiques pour la période 1895-1900 a été décerné à M. J.-P. WALTZING pour son *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'empire d'Occident*⁶.

Nous avons signalé, dans un bulletin antérieur⁷, cet ouvrage magistral. Les compléments ont été imprimés en 1900. Le t. III est un recueil de 2,432 inscriptions grecques et latines, où toutes les abréviations ont été résolues; dans le t. IV, l'auteur a rangé systématiquement tout ce que l'on peut trouver dans les inscriptions sur les corporations professionnelles.

1. Bruxelles, Lebègue, 1900-1901, in-8°, 2 vol., 343, 376 p.

2. *Voy. Rev. hist.*, LXXVII, 397.

3. *De la législation athénienne sur les distinctions honorifiques et spécialement des décrets des clérouchies athéniennes relatives à cet objet*. Louvain, Peeters, 1900, in-8°, 80 p. (Tiré à part du *Musée belge*, III et IV.)

4. *La Formation des villes, des états, des confédérations et des ligues dans la Grèce ancienne*. Paris, Bouillon, 1901, in-8°, 63 p. (Tiré à part des *Bulletins de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*.) — Citons encore du même écrivain : *le Collectivisme dans l'antiquité classique*. (*Revue générale*, LXXIII.)

5. *Épiménide de Crète*. Bruxelles, Lebègue, 1901, in-8°, 137 p.

6. Louvain, Peeters, t. I, 1895, in-8°, 528 p.; t. II, 1896, 553 p.; t. III, 1899, 705 p.; t. IV, 1900, 721 p.

7. *Voy. Rev. hist.*, LXVI, 143; LXXII, 383.

M. J. WILLEMS¹ a écrit un chapitre bien documenté de l'histoire du droit romain.

Nous en rapprocherons l'étude de M. V. CHAUVIN² sur une question juridique regardée jusqu'ici comme insoluble.

MOYEN AGE. — La deuxième édition du *Clovis*³ de M. G. KURTH a été considérablement remaniée et enrichie d'appendices. On y trouvera des choses très neuves sur les conséquences de la défaite de Syagrius, sur le rôle de saint Césaire au concile d'Orléans, sur le baptême de Clovis, sur Clovis et les biens de l'Église. Le savant historien de l'époque mérovingienne se trouve en sérieuse divergence d'opinion avec M. R. Krusch, notamment au sujet des vies de sainte Clotilde⁴, saint Eptade, sainte Geneviève et saint Remi. Nous devons une mention spéciale à l'excellente étude critique des sources de l'histoire de Clovis qui suit ce brillant tableau de la décadence impériale et des temps barbares jusqu'au commencement du VI^e siècle.

Le même auteur⁵ établit, d'après Grégoire de Tours, que l'Auvergne fut gouvernée durant tout le VI^e siècle par des comtes indigènes et qu'il n'y eut pas d'occupation barbare de cette région, où d'ailleurs le caractère roman domine.

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. Ch. VAN SCHOOR, avocat général à la Cour de cassation, a pris pour texte de son discours de rentrée, en 1899, l'état de la presse sous le gouvernement de Napoléon⁶. Dans cette étude, aussi solidement documentée qu'élégamment écrite, l'éminent magistrat expose la politique d'asservissement pratiquée par l'empereur et montre la presse abaissée et dépourvue de toute influence. Aussi, est-ce en vain qu'au moment du danger l'on voudra employer les journaux à faire revivre le patriotisme.

Le livre de M. C. AIMARD⁷, sur l'empire éphémère de Maximilien,

1. *Coup d'œil sur l'étendue de la puissance paternelle à Rome*. Louvain, Peeters, 1900, in-8°, 37 p.

2. *La Constitution du code théodosien sur les « agri deserti » et le droit arabe*. Mons, Dequesne, 1900, in-8°, 32 p.

3. Paris, Retaux, 1901, 2 vol. in-8°, 356 et 328 p. — *Voy. Rev. hist.*, LX, 385.

4. *Voy.* aussi G. Kurth, *Sainte-Clotilde*. Paris, Lecoffre, 1897, 2^e éd., 1899, in-12, 181 p. — *Voy. Rev. hist.*, LXXII, 382.

5. *Les Comtes d'Auvergne au VI^e siècle*. Bruxelles, Hayez, 1900, in-8°, 24 p. — *Les Nationalités en Auvergne au VI^e siècle*. Ibid., 1900, 20 p. (Tirage à part des *Bulletins de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*.)

6. *La Presse sous le Consulat et sous l'Empire*. Bruxelles, Bruylant, 1899, 101 p.

7. *Maximilien, empereur du Mexique (Maximiliaan Keizer van Mexico)*. Bruxelles, Vergaert, 1899, in-8°, 1376 p.

n'est pas dénué d'intérêt, mais il est d'une prolixité fatigante, et l'auteur connaît imparfaitement les sources politiques et diplomatiques.

Le P. VAN DUERM, qui a publié, en 1896, un important recueil de documents relatifs au conclave de Venise, de 1799-1800¹, nous fait connaître aujourd'hui la *Correspondance particulière du cardinal Consalvi avec le prince de Metternich*² conservée aux archives de Vienne. Le célèbre ministre de Pie VII nous apparaît dans ses lettres plein de modération et de prudence; s'il est d'accord avec le chancelier autrichien sur bien des points de la politique italienne, il ne s'abaisse pas à devenir son instrument, et l'on ne pourrait sans injustice l'accuser de servilité.

C'est également en se guidant d'après des documents nouveaux que M. A. DE RIDDER³ a étudié les tergiversations de la politique italienne de Napoléon III.

Parmi les travaux de vulgarisation consacrés à la politique contemporaine, nous mettons à part les études très personnelles et animées d'un souffle généreux de M. J. LECLERCQ⁴ sur la Finlande et les républiques sud-africaines.

HISTOIRE RELIGIEUSE. — Nous avons annoncé, dans notre Bulletin précédent, la première partie des études de M. F. CUMONT⁵. Cette œuvre considérable est aujourd'hui complète⁶. Depuis la publication de l'atlas de Lajard⁷, en 1847, aucun ouvrage d'ensemble n'avait été publié où l'on pût trouver la totalité des monuments mithriaques.

Tous les critiques ont été d'accord pour voir dans le livre de M. Cumont un des plus importants que notre pays ait produits depuis un quart de siècle dans le domaine de l'érudition, et pour reconnaître

1. Voy. *Rev. hist.*, LXXII, 379.

2. Bruxelles, Lagaert, 1899, in-8°, CXXVIII, 424 p.

3. *Une page de l'histoire diplomatique au XIX^e siècle. La question romaine en 1862.* Louvain, Peeters, 1901, in-8°, 33 p. (Tiré à part de la *Revue d'histoire ecclésiastique.*) — Nous signalerons, du même auteur, d'autres séries d'articles très intéressants dans la *Revue générale. Les frères de Napoléon avant l'Empire* et *Une chronique parisienne de 1802-1803 : la Correspondance de l'abbé Morellet* (1899). — *La Renaissance catholique en Angleterre* (1900).

4. *L'indépendance des Boers et les origines des républiques sud-africaines.* Bruxelles, Lebègue, 1900, in-8°, 103 p. — *Le Conflit entre la Russie et la Finlande.* Ibid., 1901, 36 p. — A citer également J. De Witte, *l'Évolution de la question d'Orient dans les Balkans.* Bruxelles, Polleunis, 1900, in-8°, 55 p.

5. *Rev. hist.*, LXXII, 382.

6. *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra, publiés avec une introduction critique.* Bruxelles, Lamertin, 1894-1899, 2 vol. in-4°, xxviii-377 et 554 p. — *Les Mystères de Mithra.* Ibid., 1900, in-4°, viii-84 p.

7. *Introduction à l'étude du culte public et des mystères de Mythra en Orient et en Occident.* Paris, 1847, in-fol.

que, si les travaux relatifs au Mithriaticisme sont nombreux, nul n'a conçu le sujet d'une manière plus large, ni mené aussi loin que le savant belge l'examen d'un sujet complexe et hérissé de difficultés. Le jury constitué par le gouvernement belge, en 1904, avait proposé de doubler la valeur du prix quinquennal des sciences historiques pour la période 1895-1900 et de l'attribuer *ex æquo* à MM. Cumont et Waltzing. Le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ne s'étant pas rallié à cette proposition, un nouveau vote du jury ¹ a décerné le prix à M. Waltzing.

M. G. KURTH a fait à Anvers une série de conférences sur l'action de l'Église dans le développement de la civilisation moderne jusqu'à la Révolution française : la mission de l'Église; l'Église et les peuples; l'Église et la féodalité; l'Église et le néo-césarisme; l'Église et la Renaissance; l'Église et la Révolution. Elles ont été réunies en volume ².

NOUVELLE REVUE. — Nous sommes heureux de mentionner la naissance en 1900 d'un nouvel et important organe scientifique. La *Revue d'histoire ecclésiastique* ³, dirigée par MM. A. Cauchie, professeur d'histoire ecclésiastique, et P. Ladeuze, professeur de patrologie à l'Université de Louvain, a pour programme l'histoire de tous les peuples chrétiens depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, l'histoire de la constitution de l'Église, de la littérature, de son dogme, de son culte, de sa discipline, etc. Les neuf livraisons qui ont paru contiennent de remarquables articles de fond, de nombreuses notices critiques et une bibliographie très complète. Nous citerons en première ligne l'intéressante étude où M. Cauchie établit la raison d'être de sa revue et rend compte des progrès accomplis dans l'enseignement de l'histoire ecclésiastique à Louvain.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE. — Les vives discussions suscitées dans le monde scientifique allemand par les théories de K. Lamprecht ont été suivies en Belgique avec l'intérêt qu'elles méritent. M. Léon LECLÈRE ⁴ a présenté la synthèse exacte des idées défendues par le fameux historien économiste de Leipzig.

On doit à M. L. DUCHESNE ⁵ une excellente thèse de doctorat qui

1. Par trois voix contre deux.

2. *L'Église aux tournants de l'histoire*. Bruxelles, Schepens, 1900, in-8°, 156 p.

3. Louvain, Peeters, 1900, 860 p. — Ibid., 1901, 1043 p.

4. *La Théorie historique de K. Lamprecht*. Bruxelles, Lamertin, 1899, in-8°, 20 p.

5. *L'Évolution économique et sociale de l'industrie de la laine en Angleterre*. Liège, Bénard, 1900, in-8°, 282 p.

présente l'histoire de l'industrie de la laine en Angleterre depuis la première mention qui en est faite au commencement de notre ère jusqu'à ces toutes dernières années, mais en s'attachant surtout à l'étude du régime nouveau. L'auteur connaît bien les sources et les utilise méthodiquement; il a du reste observé sur place avec beaucoup d'attention et de sagacité l'organisation industrielle du royaume britannique. Une série de chapitres intéressants nous montre à l'œuvre les influences réciproques des lois économiques et politiques; le côté démographique n'a pas été négligé et les renseignements précieux y abondent.

M. HANSAY¹, dont nous signalions plus haut la belle étude économique sur l'abbaye de Saint-Trond, a eu l'excellente idée de traduire le recueil d'études historiques et économiques de K. BÜCHER : l'état économique primitif; les origines de l'économie nationale; les modes d'exploitation industrielle dans leur développement historique; la disparition du métier; les origines de la presse périodique; l'union du travail et la communauté du travail; la division du travail; l'organisation du travail et la formation des classes sociales; les migrations intérieures et le régime urbain; le sens de leur évolution historique.

M. CARTON DE WIART² a étudié d'une manière approfondie l'histoire de quatre compagnies coloniales établies par l'Angleterre au cours des vingt dernières années³ et s'est attaché à faire saisir les caractères qui différencient ces créations récentes des compagnies de colonisation fondées sous l'ancien régime.

Le développement colonial de la Belgique a fourni à M. A. THONNAR⁴ les documents de son étude sur les institutions économiques des primitifs. C'est en effet dans les rapports des officiers et des fonctionnaires de l'État indépendant du Congo qu'il a recueilli les faits nombreux dont il déduit le régime de la propriété foncière et celui des échanges, en s'inspirant d'ailleurs des idées de M. Bücker. Un chapitre très curieux nous fait connaître les populations errantes

1. K. Bücher, *Études d'histoire et d'économie politique*, traduites par A. Hansay; préface de H. Pirenne. Bruxelles, Lamertin, 1901, in-8°, 359 p. — L'Académie royale de Belgique a décerné à cet ouvrage le prix Émile de Laveleye de 2,400 francs.

2. *Les Grandes Compagnies coloniales anglaises du XIX^e siècle*. Paris, Perrin, 1899, in-8°, 280 p.

3. British North Borneo Company (1881); Royal Niger Company (1886); Imperial British East Africa Company (1888); British South Africa Company (1889).

4. *Essai sur le système économique des primitifs, d'après les populations de l'état indépendant du Congo*. Bruxelles, Weissenbruch, 1901, in-8°, 121 p.

du bassin du Congo. Cet essai témoigne des progrès accomplis chez nous depuis quelques années dans l'enseignement des sciences sociales.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DU DROIT. — On a beaucoup discuté sur les origines de l'histoire de la hiérarchie ecclésiastique primitive. M. A. MICHELS est venu enrichir cette littérature d'un essai considérable¹, dont la conclusion est que les évêques revendiquent à juste titre la qualité de successeurs des apôtres.

Les travaux de M. E. NYS² sur l'histoire du droit international touchent à maint problème de l'histoire politique moderne.

BIOGRAPHIES. — Nous devons citer la belle étude de M. H. ROLIN sur Carlyle³, les articles de M. G. WOESTE exposant le rôle politique et parlementaire de Windthorst⁴; l'essai de M. V. BRANTS sur Charles de Ribbe⁵ et le livre où M. S. DE SCHRYVER⁶ raconte l'histoire de l'affranchissement des colonies espagnoles et met en relief l'action de Bolivar.

HISTOIRE MILITAIRE. — Cette rubrique est représentée par deux études⁷ sur les campagnes des armées autrichiennes en 1848 et en 1866.

BIBLIOGRAPHIE. — M. V. Chauvin a poursuivi ses travaux de bibliographie arabe⁸; le tome IV est absorbé par les différentes éditions des *Mille et une Nuits* et le relevé des travaux dont ces contes ont été l'objet.

Les Bollandistes ont publié en 1899 le catalogue des manuscrits hagiographiques du Vatican⁹ et ils viennent de terminer la *Biblio-*

1. *L'Origine de l'épiscopat. Étude sur la fondation de l'Église, l'œuvre des apôtres et le développement de l'épiscopat aux deux premiers siècles.* Louvain, Van Linthout, 1900, in-8°, 432 p.

2. *Recherches sur l'histoire du droit : les Théories politiques et le droit international en France jusqu'au XVIII^e siècle.* Bruxelles, Castaigne, 1899, in-8°, 204 p.

3. *La vie et la philosophie de Thomas Carlyle.* Bruxelles, Lamertin, 1899, in-8°, 56 p.

4. *Revue générale*, 1899, t. LXX.

5. *Ibid.*

6. *Esquisse de la vie de Bolivar.* Bruxelles, Baune, 1899, in-8°, 371 p.

7. De ten Hulle, *Deux études militaires historiques. Novare-Sadowa.* Bruxelles, Weissenbruch, 1901, in-8°, 340 p.

8. *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*, IV. Liège, 1900, in-8°, 228 p. — Du même auteur : *La Recension égyptienne des mille et une nuits.* Bruxelles, Lebègue, 1900, in-8°, 124 p.

9. *Catalogus codicum hagiographicorum graecorum biblioth. Vatican.* Bruxelles, 1899, in-8°, 324 p.

*theca hagiographica latina*¹, immense répertoire dont la composition constitue l'un des plus notables services que les Bollandistes aient rendus aux sciences historiques².

Le P. C. SOMMERVOGEL a mené à bonne fin la gigantesque entreprise³ que nous avons signalée au fur et à mesure de ses progrès⁴.

GÉOGRAPHIE. — Le gouvernement vient d'instituer dans les universités de Gand et de Liège les grades de licencié et de docteur en sciences géographiques. Cette réforme avait été surtout préconisée par M. A. RENARD⁵.

M. J. HALKIN⁶ a exposé l'organisation de l'enseignement géographique dans les gymnases et les universités d'Allemagne, plus spécialement à Berlin, Leipzig, Gœttingue et Halle.

Nous noterons les études cartographiques de M. LAGRANGE⁷ et les recherches de M. VAN ORTROY⁸ sur le géographe Biemnewitz, dit Apianus, qui fut professeur à Ingolstadt pendant le xv^e siècle.

M. J. MEES⁹ a préparé au British Museum et aux bibliothèques de Munich, de Vienne et de Naples deux dissertations sur l'histoire de la géographie portugaise. Ses conclusions prêtent à la controverse, mais l'auteur prouve une connaissance approfondie des sources et nous apporte des faits intéressants et inédits¹⁰.

L'étude de M. J. HOGGE¹¹ sur la Serbie contient des renseignements

1. La 6^e et dernière livraison est sous presse. (Mars 1902.)

2. C'est le jugement porté sur leur œuvre par M. Léopold Delisle dans le *Journal des Savants*. (Mars 1900.)

3. *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. IX, supplément : Carolicchio-Zweisig. Anonymes. Pseudonymes. Index géographe des auteurs et des domiciles. Bruxelles, Schepens, 1900, in-4^e, 912 p.

4. *Voy. Rev. hist.*, LXV, 390; LXXII, 369.

5. *La géographie dans l'enseignement supérieur en Belgique*. Gand, Van der Haeghen, 1899, in-8^e, 36 p.

6. *L'Enseignement de la géographie en Allemagne et la réforme de l'enseignement géographique dans les universités belges*. Bruxelles, Lebègue, 1900, in-8^e, 171 p.

7. *La Cartographie au moyen âge*. (Dans la revue *Ciel et Terre*. Bruxelles, 1899.)

8. *Bibliographie de l'œuvre de Pierre Apion, géographe et astronome allemand, 1495-1552*. Paris, 1901, in-8^e, 116 p. (Tiré à part du *Bibliographe moderne*, t. V.)

9. *Henri le Navigateur et l'Académie portugaise de Sagres*. Bruxelles, Hayez, 1901, in-8^e, 31 p.

10. *Histoire de la découverte des îles Açores et de l'origine de leur dénomination d'îles flamandes*. Gand, Vuylsteke, 1901, in-8^e, 143 p.

11. *La Serbie de nos jours. Étude politique et économique*. Bruxelles, Falck, 1901, in-8^e, 102 p.

dont les économistes pourront faire leur profit, mais c'est surtout une tentative de réhabilitation du roi Milan.

Le livre de M. A.-J. WAUTERS¹ est une véritable encyclopédie de tout ce que l'on sait aujourd'hui sur les riches possessions du roi des Belges au Congo.

Les conférences de M. LECOINTE² et de ses collaborateurs nous rendent compte de la tentative glorieuse dirigée par M. A. de Gerloche dans les mers australes. M. LECOINTE traite de l'hydrographie, des observations astronomiques et magnétiques; M. ARCTOWSKI étudie la géographie physique; M. RACOVITZA nous fait connaître la vie des animaux et des plantes.

Nous relevons enfin plusieurs travaux sur l'île de Ceylan, dus à J. LECLERCQ³ et J.-B. VAN DER AA⁴.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. — Nous devons mettre hors de pair l'important discours académique consacré par M. PAUL FREDERICQ⁵ à l'étude du phénomène d'expansion exotique qui se manifeste depuis quelques années dans les littératures européennes.

MM. COOPMAN et SCHARPÉ⁶ ont entrepris la publication d'une histoire de la littérature flamande contemporaine.

M. J. GARSOU, qui s'est fait connaître déjà par de patientes recherches sur le mouvement littéraire en France pendant la première moitié du XIX^e siècle⁷, a fait paraître un mémoire important sur l'influence politique de Barthélemy et Méry⁸.

VARIA. — M. Edmond PICARD, dont on connaît les remarquables productions juridiques et littéraires, a étudié la question sémitique⁹

1. *L'État indépendant du Congo. Histoire, Géographie physique et ethnographique. Organisation politique.* Bruxelles, Falck, 1899, in-8°, 528 p.

2. *L'Expédition antarctique belge sous le commandement d'Adrien de Gerlache.* Bruxelles, Van der Auwera, 1900, in-8°, 234 p. (Tiré à part du *Bulletin de la Société royale belge de géographie.*)

3. *Un séjour dans l'île de Ceylan.* Paris, Plon, 1900, in-18, 294 p. — Du même : *Une ville morte à Ceylan.* (*Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*, 1899.)

4. *L'Île de Ceylan. Croquis, mœurs et coutumes.* Louvain, Giele, 1899, in-8°, 272 p.

5. *L'Expansion exotique des littératures européennes au XIX^e siècle.* (*Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*, 1901.)

6. *Histoire de la littérature flamande depuis 1830 jusqu'à nos jours.* (*Geschiedenis der vlaamsche letterkunde van het jaar 1830 tot heden.*) Auvers, librairie flamande, 1900, 1^{re} livr., 96 p.

7. *Voy. Rev. hist.*, LXXI, 75; LXXII, 380.

8. *Les Créateurs de la légende napoléonienne. Barthélemy et Méry.* Bruxelles, Lebègue, 1899, in-8°, 224 p.

9. *L'Ariano-Sémitisme.* Bruxelles, Lacomblez, 1899, in-8°, 144 p.

d'une manière très intéressante, il faut le reconnaître, mais en accumulant les paradoxes philosophiques et scientifiques les plus déconcertants.

Le discours du P. CH. DE SMEDT, président des Bollandistes¹, est une œuvre solide. Les théories parfois paradoxales de Lamprecht, Brunetière, Lacombe et autres sont passées au crible d'une critique serrée, et le caractère scientifique de l'histoire y est vigoureusement défendu.

Le P. CASTELAIN a détaché de son *Cours de logique* les chapitres qui traitent de la *Méthode des sciences historiques*².

M. G. KURTH a publié en 1899 la 4^e édition de ses *Origines de la civilisation moderne*³.

Sous le titre de *Réflexions morales et politiques*⁴, M. E. Gossart a réuni les notes rédigées par E. BANNING à l'occasion des événements dont il était le témoin; on y trouvera aussi le résumé de ses vastes lectures et de ses méditations sur les grands problèmes de notre temps. Le chapitre intitulé *Politique* contient maint passage qui mérite l'attention des historiens.

Eugène HUBERT.

1. *L'Histoire est-elle une science?* Bruxelles, Hayez, 1899, in-8°, 28 p. (Tiré à part du *Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*.)

2. Namur, Delvaux, 1901, in-8°, 96 p.

3. Paris, Retaux, 2 vol. in-8°, 326, 354 p. — *Voy. Rev. hist.*, LXVI, 136.

4. Bruxelles, Spineux, 1899, in-8°, LXXXIII et 279 p.

CORRESPONDANCE.

Paris, ce 19 janvier 1903.

Monsieur le Directeur et cher Confrère,

Je suis très sensible aux éloges que la *Revue historique*, par la plume de M. Rod. Reuss, veut bien donner à mon récent volume considéré sous certains rapports. Le suffrage de la *Revue* m'a toujours été précieux, et je remercie sincèrement votre collaborateur de me l'avoir accordé dans cette mesure.

Vous me permettez en même temps de répondre aux critiques qu'il m'adresse et qu'il formule avec une courtoisie qui, de sa part, ne saurait me surprendre. Qu'on critique ce que j'ai dit, je trouve la chose toute naturelle, sauf à me défendre dans la mesure de mes moyens. Seulement, je ne voudrais pas que l'on me fit dire ce que je n'ai pas dit. Si j'avais dépeint Bonaparte, avant même son accession à la pleine puissance, — ainsi que M. Reuss le croit et le dit par deux fois, — comme un libéral, « comme un esprit sincèrement libéral, » j'aurais exprimé une erreur psychologique flagrante et à proprement parler une absurdité. Ceci reconnu, quand je signale chez Bonaparte « un tempérament d'autocrate » (p. 261); quand j'écris la phrase citée d'ailleurs par M. Reuss : « Au fond, il voulait être tout, rassasier sa soif de domination, développer en liberté son génie de commandement; » quand j'écris qu'on ne saurait reprocher à Bonaparte d'avoir détruit la liberté puisqu'il ne la trouve nulle part en France, mais qu'on peut lui reprocher de ne l'avoir pas fondée (p. 26); quand j'écris que les Français préférèrent à l'oppression directoriale « une haute et impartiale tyrannie » (p. 26); quand, enfin, je raconte en détail comment Bonaparte extorqua aux deux commissions législatives instituées après Brumaire une constitution qui ne laissait point de garanties réelles aux droits des citoyens (chap. xii), il me semble précisément dire et établir tout le contraire de ce que l'on me fait dire. J'insiste sur ce point, parce qu'à édulcorer un personnage tel que Bonaparte, on en donnerait une image non seulement fautive et défigurée, mais ridicule. La vérité est qu'au début de son règne consulaire, Bonaparte prit d'autorité de grandes mesures libérales, des mesures de réparation, de tolérance et d'apaisement. Il les prit non par esprit libéral, mais par bon sens et par instinct politique supérieur, parce qu'elles devaient lui ral-

lier la masse des citoyens et qu'elles répondaient à son grand projet de réconciliations nationales. Quelques réserves que l'on ait à faire dès ce moment sur certains de ses procédés, il fut alors le pacificateur de la nation et le réconciliateur des Français ; c'est sa principale gloire, et, à mon avis, rien ne prévaudra contre elle.

Il est bien évident, d'autre part, que Bonaparte, avec son instinct foncièrement et formidablement autoritaire, ne tarda pas à s'acheminer par degrés et à évoluer, — le mot a été employé par un auteur fort compétent dont je pourrais citer le texte, — vers le despotisme intégral, vers le pur césarisme ; mais, à l'époque dont je parle, il ne faisait pas encore peser sur les Français ce que j'appelle « la lourdeur de son despotisme » (p. 1). Comparé à l'état de choses précédent, son gouvernement apparaissait libérateur. M. Reuss m'accuse néanmoins d'avoir fait l'apologie discrète du césarisme. J'ai dit, en parlant du césarisme : « Ce remède des grands jours d'angoisse, ce spécifique terrible qui sauve *et qui tue* » (p. 217). Est-ce là le langage de l'apologie, même discrète ?

M. Reuss proteste au nom de la morale, parce que j'ai dit qu'au 19 brumaire « la force morale était du côté des baïonnettes. » Je crains qu'il ne se soit mépris sur la valeur des mots. La morale et la force morale sont choses essentiellement distinctes. Je n'ai nullement dit que la morale fût dans le camp des auteurs du coup d'État ; elle n'était alors nulle part. J'ai dit « la force morale, » c'est-à-dire l'ascendant immatériel qui se crée au profit d'une cause « par la sourde coalition des volontés individuelles » (p. 389) et par l'état général des esprits. Cette force impulsive, — personne ne le contestera sérieusement, — était en Brumaire du côté des baïonnettes, de même qu'elle avait été au début de la Révolution du côté des assemblées.

M. Reuss estime que j'ai présenté Bonaparte comme « sincèrement désireux de sauver les conquêtes de la Révolution, » ce qui serait inexact ; mais j'ai écrit au contraire que Bonaparte, au lendemain de Marengo, « va se tourner plus délibérément vers quelques grandes survivances du passé, en les conciliant avec les intérêts nés de la Révolution et avec certaines idées révolutionnaires devenues profondément nationales » (p. 1). La différence est sensible et la distinction établie entre les intérêts et les principes révolutionnaires vous paraîtra sans doute conforme à la réalité historique.

Je n'ai pas à discuter les idées que M. Reuss émet sur la personnalité si extraordinairement complexe de Bonaparte ; certaines de ces idées me paraissent d'ailleurs fort justes. Seulement, M. Reuss me reproche d'avoir dit que l'Empire, au moment de sa chute, laissa « la France refaite..., riche d'un immense patrimoine de gloire. » J'ai effectivement écrit ces lignes, après avoir commencé par rappeler que l'Empire s'écroula « au milieu des catastrophes » (p. 402). Aussi bien, Napoléon laissa la France en proie à l'invasion étrangère, qui est le

pire des fléaux. Il n'en demeure pas moins que l'organisme français avait été par lui refait et reconstitué. Quelque jugement que l'on porte sur cet organisme, le fait de son existence et de sa durée est certain, et j'en trouve la meilleure preuve en ce qu'il subsiste encore aujourd'hui dans quelques-unes de ses parties essentielles. D'autre part, il me paraît difficile de soutenir que les guerres meurtrières de l'Empire aient été sans gloire et qu'elles n'aient point singulièrement accru à cet égard un patrimoine qu'aucun de nous n'entend assurément répudier. Cette gloire, il est vrai, a été très chèrement payée. Toutefois, lorsque M. Reuss attribue aux seules guerres de l'Empire le fait que la France, « autrefois la première, n'occupe plus, pour le nombre de ses habitants, que le cinquième rang parmi les peuples civilisés, » il me semble expliquer, de façon par trop simpliste, le ralentissement survenu dans le progrès de la population française.

Ces observations, que j'eusse voulu abrégé, n'ont d'autre but que de dissiper, dans la mesure du possible, le malentendu qui me paraît s'être élevé entre votre distingué collaborateur et moi au sujet de certains passages de mon livre un peu légèrement interprétés.

Jé vous serais reconnaissant, Monsieur le Directeur et cher Confrère, de vouloir bien donner place à ces lignes dans la *Revue historique*, et je vous prie d'agréer, avec mes remerciements à l'avance, l'expression de ma considération très distinguée.

Albert VANDAL.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

G. KURTH. *Clovis*. 2^e édition. Paris, V. Retaux, 1904. 2 vol. in-8°.

C'est trois ans après l'apparition de l'*Histoire poétique des Mérovingiens* que M. Kurth a donné la première édition de cet ouvrage (1896). Après avoir reconnu et étudié les parties légendaires de l'histoire des Francs, il a voulu recueillir en un tableau d'ensemble les faits que l'on peut considérer comme suffisamment attestés. Il n'a mis en œuvre que des matériaux dégagés de la végétation parasite que l'imagination populaire y avait accrochée. Ces matériaux, d'ailleurs, sont en bien petit nombre ; leur rareté nous condamne à ignorer complètement des parties considérables du règne de Clovis, et, pour les épisodes mêmes qu'ils nous permettent de reconstituer, on ne peut guère en tirer que de maigres renseignements, qu'un récit très sec et très sommaire dont l'indigence contraste de manière éclatante avec l'importance des événements. Il a fallu à l'auteur un rare talent d'écrivain pour que son livre, en dépit de circonstances si défavorables, se lise néanmoins avec un vif intérêt et compense, par la chaleur et le mouvement de la narration, les ornements poétiques qu'il en a bannis impitoyablement.

Le *Clovis* de M. Kurth est le premier travail d'ensemble consacré au fondateur de l'empire franc depuis la dissertation de Junghans (1857). Des études spéciales y avaient préparé l'auteur depuis longtemps déjà. Sans parler de l'*Histoire poétique des Mérovingiens*, que nous rappelions tantôt, les érudits connaissent ses importants articles sur les *Sources de l'histoire de Clovis dans Grégoire de Tours* et sur l'*Histoire de Clovis d'après Frédégaire* (*Revue des Questions historiques*, XLIV, XLVII). Mais, cette fois, M. Kurth ne s'adresse plus seulement aux gens du métier. Il a voulu fournir au public lettré les résultats positifs de la science sur un des règnes les plus importants de l'histoire universelle, et l'apparition d'une seconde édition, moins de cinq ans après la première, atteste suffisamment le succès de son entreprise. Cette nouvelle édition, d'un format plus commode que la précédente, présente une foule d'améliorations de détail ; un appendice nouveau relatif à la controverse sur le baptême de Clovis y a été ajouté, et chacun de ses deux volumes se termine par une table des noms propres cités dans l'ouvrage. On y retrouve, naturellement, l'excellent exposé critique des sources de l'histoire de Clovis, qui constitue la meilleure vue d'ensemble que l'on possède des premiers temps de l'historiographie mérovingienne. Enfin, M. L. Demaison y a remanié, à la fin du tome II, son curieux mémoire sur le lieu du baptême de Clovis.

L'auteur a conçu son travail sur un plan très large et dépassant de beaucoup le cadre d'une simple biographie. Des quatre livres dont il se compose, les deux premiers traitent, l'un de l'établissement des Francs en Belgique, l'autre des rois antérieurs à Clovis. L'histoire de celui-ci forme l'objet des livres III et IV, le premier s'arrêtant au baptême du roi, le second menant le récit jusqu'à sa mort. C'est, naturellement, dans ces deux derniers livres que se rencontrent les parties les plus originales de l'ouvrage. Le nombre des résultats nouveaux auxquels M. Kurth est arrivé est considérable. Nous citerons parmi ceux qui nous paraissent les plus importants la date assignée à la soumission des royaumes francs de Belgique, qui doit avoir eu lieu non à la fin du règne de Clovis, comme le veut Grégoire de Tours, mais après la conquête de l'Entre-Seine-et-Loire ; l'attribution à Chararic du royaume de Tongrie (la *Thoringia* de Grégoire) ; la conclusion de l'alliance entre Clovis et Gondebaud, placée un ou deux ans après la guerre de Burgondie. Une autre hypothèse fort ingénieuse consiste à voir dans l'empereur de Byzance l'instigateur de la guerre entreprise par les Francs contre les Wisigoths. Toutefois, en l'absence de textes précis, il est difficile de se prononcer avec certitude. Les allusions des documents contemporains à la « malignité d'autrui, » au mauvais conseiller « qui veut entraîner l'un ou l'autre [des deux peuples] dans la ruine, » peuvent, sans doute, désigner l'empereur Anastase, mais il semble permis aussi de les rapporter aux menées du clergé catholique qui, persécuté par les Wisigoths ariens, considérait le roi orthodoxe des Francs comme un sauveur. Sans doute, nous ne possédons aucun texte signalant formellement ces menées. Mais il ne faut pas exagérer l'importance de cette lacune. Nous n'avons, en effet, sur la guerre contre les Wisigoths, que des sources d'origine franque et catholique, et il est bien certain que les faits nous apparaîtraient sous un tout autre jour si nous en possédions une version gothique et arienne. Les paroles de la belle lettre que saint Avitus écrivit à Clovis après son baptême : *Vestra fides nostra victoria est*, prouvent clairement quels étaient les sentiments de l'évêque du sud de la Gaule à l'égard du roi des Francs, et il est certain que celui-ci n'aura pas manqué, à l'époque où il préparait sa campagne, d'entrer en relations avec les alliés naturels que lui offrait l'Église.

On ne s'étonnera point, après ce que nous avons dit plus haut de la méthode suivie par M. Kurth, que la physionomie de Clovis ne se détache point, dans son livre, avec un relief très accentué. « Nous connaissons trop mal Clovis pour porter sur sa personne un jugement complet et motivé. L'histoire ne nous a conservé de lui que le souvenir de quelques faits d'armes ; elle ignore tout le reste, elle ne sait rien de sa vie privée » (II, p. 199). Sans doute, Clovis ne fut point le barbare sanguinaire que nous dépeignent les récits épiques des Francs recueillis par Grégoire de Tours. Sa moralité semble bien supérieure à celle de ses successeurs. Il est resté pourtant un vrai Germain, et, en dehors de la légende, l'histoire vraie suffit pour attester chez lui un tempérament

brutal et cruel. Si on peut douter, à bon droit, qu'il ait fait périr tous ses parents, on ne peut révoquer en doute le meurtre froidement ordonné du malheureux Syagrius, vaincu, emprisonné et complètement inoffensif¹.

H. PIRENNE.

Histoire de Nancy, par Ch. PFISTER, professeur de l'histoire de l'Est de la France à l'Université de Nancy, correspondant de l'Institut. Paris et Nancy, Berger-Levrault et C^{ie}, 1902. Gr. in-8°, xxiv-750 pages, avec 153 gravures dans le texte, 30 hors texte, 3 planches et 3 plans.

Nous avons parlé autrefois dans la *Revue* (t. LXIV, p. 342) de la première édition de ce volume de M. Pfister, alors qu'il avait paru dans la *Lorraine artiste* d'abord, puis en tirage à part, en 1896. C'était alors la mise au net d'un cours vivement applaudi par le public de la capitale lorraine durant les deux années précédentes et qui a été continué depuis avec un même succès, jusqu'à la mort du roi Stanislas. Aussi nous attendions-nous à voir paraître bientôt la suite de cet intéressant et substantiel travail, qui s'arrêtait provisoirement à la mort du duc René II en 1508. Mais ce n'est pas encore cette continuation qui nous arrive aujourd'hui. L'auteur n'était pas suffisamment satisfait de son œuvre, quelque solide qu'elle fût, et, avant d'aller plus loin, il a voulu remanier de fond en comble son premier travail, dont il nous présente aujourd'hui une édition définitive, où le charme d'une illustration abondante et vraiment scientifique vient ajouter encore à l'attrait du récit lui-même. La maison Berger-Levrault s'est mise en frais pour revêtir la belle monographie de M. Pfister d'une parure digne d'elle, et la subvention considérable accordée par le Conseil municipal de Nancy lui a permis de ne pas être chiche d'antiquités mérovingiennes et chrétiennes, de monnaies locales, de photographies pittoresques de la banlieue, de bâtisses religieuses et civiles, d'armoiries, de reproductions de gravures anciennes, de bois du xv^e siècle, de portraits et de minia-

1. I, p. 166. La longue chevelure n'était pas seulement un emblème royal. Chez les Goths, tous les hommes libres semblent l'avoir portée. Voy. Waitz, *Verfassungsgeschichte*, t. I, p. 151. — P. 179. Il n'est pas sûr que le *wergeld* inférieur des Gallo-Romains s'explique par le mépris des conquérants pour les vaincus. Voy. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. II, p. 614. Cf. toutefois Geffcken, *Lex salica*, p. 163. — P. 224. Pour l'élection de Clovis comme roi, voir maintenant Schücking, *Der Regierungsantritt*, p. 108 et suiv. — II, p. 68. Il n'est pas sûr qu'il y ait eu des Gallo-Romains dans les armées de Clovis. La loi salique, 63, 1, dans la recension de plusieurs manuscrits, ne connaît dans l'armée que des Francs-Saliens. D'après Roth, *Beneficialwesen*, p. 179, et Brunner, *op. cit.*, t. I, p. 302, les Romains n'auraient été admis au service militaire que sous les fils de Clovis.

tures, qui font de notre ouvrage un véritable *Album nancien* de la plus belle venue.

Ce n'est pas son texte primitif, simplement élargi par quelques nouveaux détails, que M. Pfister représente ici au public ; c'est un remaniement complet des matériaux réunis autrefois, notablement augmentés par des fouilles nouvelles aux archives départementales, municipales et hospitalières, disposés en partie dans un ordre nouveau ; aussi, de moins de cinq cents pages, le volume est arrivé à près de huit cents pages, et l'auteur a pu dire en toute conscience dans sa préface qu'il offrait au lecteur un ouvrage nouveau. Il a même montré une espèce de coquetterie dans sa modestie, en ne mentionnant pas sur le titre le fait d'une seconde édition de son livre ; comme l'artiste qui brise les maquettes de ses premiers essais, quand il a dégagé de ses rêves la statue définitive, il déclare, pour ainsi dire, la première ébauche comme non avenue pour les générations à venir.

Mais nous retrouvons pourtant à chaque page, malgré les ornements extérieurs, le même esprit strictement scientifique, la même circonspection, naturellement hostile aux affirmations aventureuses, le même style simple et sobre qui sont, d'ancienne date déjà, le propre du laborieux professeur de Nancy. Il nous guide avec une sage prudence à travers les incertitudes et les obscurités de l'époque si prolongée des origines, depuis l'apparition de l'homme sur le plateau de Malzéville. Il nous montre le territoire de la cité future vide encore d'habitants à l'époque romaine ; pour l'époque mérovingienne, la découverte récente des tombes du cimetière de Vieil-Aître, la trouvaille antérieure d'un *triens* d'or, où se lit le nom de *Nanciacus*, indiquent l'existence, vers le VII^e siècle, d'un Nancy primitif, sans qu'on puisse dire si ce fut un véritable village ou bien une simple *villa* solitaire. Au X^e siècle, Othon le Grand le mentionne dans un diplôme, mais c'est dans les premières années du XII^e siècle seulement que le duc Thierry I^{er} de Lorraine, le fils de Gérard d'Alsace, en parlant dans une charte de *Nanciacum castrum meum*, nous permet d'entrevoir au moins la future résidence ducal, où ses successeurs ont leur palais, et qui disparaissait d'ailleurs tout entière dans le grand incendie de 1218. Le tableau de Nancy au moyen âge ne nous raconte pas seulement l'histoire politique de la ville, mais nous initie de la façon la plus sympathique et la plus complète à son existence religieuse et économique, à ses cloîtres, à ses institutions hospitalières, à ses confréries d'artisans, à ses foires, etc. L'histoire politique ne présente pas sans doute un grand intérêt pour ceux qui ne se rattachent pas au terroir ; longtemps insignifiante par le nombre de ses habitants, la cité lorraine ne dut son importance qu'à sa qualité de capitale du duché ; elle n'eut jamais cette bourgeoisie laborieuse et turbulente de tant de communes de France ou de villes libres d'Allemagne dont l'activité industrielle et commerciale ou les révolutions démocratiques ont donné tant de relief à l'histoire municipale de ces pays. Mais on ne peut évidemment faire

un reproche à M. Pfister de ce qu'il n'a point à raconter dans son livre des épisodes de ce genre; il nous a donné ce qu'il a pu, et ce n'est pas sa faute si le Nancy du xiv^e au xvi^e siècle ne fut, en substance, qu'une résidence princière et qu'un « nid de moines. » Il s'en est dédommagé quand il l'a pu, d'une façon naturelle et légitime, en faisant rentrer l'histoire provinciale et l'histoire générale elle-même dans celle de la cité. De là l'intérêt tout particulier que présente l'histoire du règne de René et le récit des guerres de Bourgogne, qui comprend un ensemble de près de cent-cinquante pages, et qui pourtant n'a nullement le caractère d'un hors-d'œuvre, tant l'auteur a su artistement enchâsser les considérations et les faits d'ensemble dans le cadre précis de l'horizon nancéen. Pas n'est besoin d'avoir sucé l'amour du chardon de Nancy ni celui des alérions de Lorraine avec le sang maternel pour goûter vivement ce tableau si lucide, si pittoresque, si impartial des défaites et de la chute lamentable du grand-duc d'Occident. La fin du règne de René II semble bien pacifique après ce conflit héroïque; il n'a plus qu'à batailler contre les malheureux Juifs de sa capitale et s'éteint en 1508.

Le second et le troisième volume, dont les matériaux sont également réunis, suivront, je l'espère, de près, embrassant, l'un la période de 1508 à 1633, commencement de l'occupation française, l'autre nous conduisant jusqu'à la mort du roi Stanislas. « Si ses forces ne le trahissent pas, » l'auteur nous racontera peut-être encore, plus tard, l'histoire de Nancy pendant la Révolution et ses destinées ultérieures jusqu'à la fin de l'occupation allemande en 1873. A cette date commence l'histoire contemporaine de la grande cité, d'origine toute récente, ville de fabriques et ville de sciences, héritière de Strasbourg et de Mulhouse, qui, depuis un quart de siècle, s'est substituée rapidement au Nancy d'autrefois. Il n'y a pas d'observations de détail à présenter à un savant aussi parfaitement maître de son sujet et qui l'a si scrupuleusement étudié dans ses moindres détails avec la préoccupation visible d'une exactitude absolue¹. Il est une seule objection de principe qu'on pourrait faire au plan de l'ouvrage, tel qu'il est exposé dans la préface et suivi méthodiquement dans tout l'ouvrage, c'est que l'auteur, voulant donner à la fois à ses lecteurs une *Histoire de Nancy* et un guide archéologique à travers le *Nancy monumental*, a été forcément amené à briser le cadre chronologique de son récit. Chaque fois qu'un des édifices publics de la cité se rencontrait sur son chemin, il s'arrête alors pour nous en décrire les transformations successives jusqu'à nos jours, de sorte que dans ce premier volume, s'arrêtant au seuil du xvi^e siècle, nous rencontrons une foule de personnages infiniment postérieurs : le bon roi Stanislas; l'empereur Napoléon, le pape Pie IX

1. Pour montrer à M. Pfister avec quelle attention soutenue j'ai lu son volume, je ferai remarquer seulement que, p. 477, il a qualifié de *baron* le *vicomte* Théodore de Bussierre.

et Mgr Trouillet; Saint-Gauzelin y est coudoyé par Loménie de Brienne, et le duc Charles II avec Jeanne d'Arc y figure près de MM. Barbey et Develle, ministres de la troisième République. L'auteur déclare bien avoir voulu combiner de la sorte les deux méthodes (la méthode historique et la méthode descriptive) pour « satisfaire tout ensemble la curiosité de celui qui étudie l'enchaînement des faits et de celui qui parcourt la ville en artiste épris de beaux monuments. » Nous savons trop bien, pour en avoir joui tout récemment nous-même, quel charme et quel profit il y a, pour un curieux du passé lorrain, de visiter les églises et les musées de Nancy sous la conduite, si aimable à la fois et si compétente, de M. Pfister, pour n'être pas un peu embarrassé dans l'expression de notre façon de voir. Mais nous ne pouvons nous empêcher pourtant, parlant en historien, de regretter cet amalgame de deux éléments quelque peu hétérogènes. Sans compter qu'il est peu vraisemblable que l'on s'avise jamais de courir en touriste les rues de la ville avec un gros volume de près de huit cents pages sous les bras, il est certain que l'attention du lecteur est détournée de l'époque immédiatement étudiée par lui, par ses incursions (ou excursions) fréquentes dans les temps futurs, et qu'il peut se produire chez lui, s'il n'est spécialement équilibré, des confusions regrettables. Je me permettrai donc, — au risque de paraître ingrat, — de croire que M. Pfister eût peut-être mieux fait de s'en tenir strictement au fil conducteur de la chronologie, sauf à se résigner à un retour vers les monuments, églises, monastères ou palais dont il aurait déjà parlé; car, enfin, le tableau des vicissitudes extérieures des créations humaines ne devrait pas se séparer de celui des générations elles-mêmes qui les virent élever, embellir, restaurer ou détruire¹. Mais, après tout, comme M. Pfister le dit lui-même, « l'important est que chacun trouve dans son livre ce qu'il espère y trouver; » l'un en sera quitte pour sauter les descriptions et l'autre le récit historique; l'excellente table alphabétique permettra de s'y retrouver à tout le monde.

Le volume de M. Pfister est dédié « à la ville et à l'Université de Nancy » comme un « hommage de filiale affection. » Il faut espérer que les Nancéens seront fiers d'être dotés d'une histoire locale aussi complète et se présentant sous d'aussi artistiques dehors, et qu'ils s'empresseront d'en orner leurs bibliothèques particulières. Le culte

1. N'est-il pas singulier que nous trouvions ici, p. 239, à propos de l'église de Saint-Georges, la description du tombeau de Charles le Téméraire et que ce soit seulement deux cent vingt pages plus loin que nous arrivions à la bataille de Nancy? — Ailleurs, l'auteur, après nous avoir dit que, plus tard, peut-être, « si ses forces ne lui font pas défaut, » il racontera l'histoire de la Révolution, dès le présent volume, p. 654, nous décrit la violation des sépultures dans la chapelle ducale en 1793. Ou bien encore, p. 227 et 229, on nous montre des morceaux de la *Pompe funèbre de Charles III*, alors que c'est dans le prochain volume seulement que nous verrons paraître ce personnage.

plus intime des ancêtres directs, du coin de terre qui nous a vus naître ou qui nous fut un refuge dans l'exil volontaire ou forcé, est une des passions les plus utiles et les plus réconfortantes pour tout homme intelligent et de cœur. C'est aussi l'un des domaines où l'érudit professionnel, le savant initié aux méthodes et à la pratique de son métier, peut rendre d'inappréciables services aux auteurs novices, aux travailleurs de bonne volonté de sa circonscription universitaire. L'exemple de M. Pfister, sa fructueuse activité littéraire dans le vaste domaine des études lotharingiennes montrent tout ce que peut faire, sous ce rapport, comme disent les Anglais, *the right man in the right place*. Ni le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, ni le Conseil municipal de Nancy n'ont lieu de regretter d'avoir voté les subsides nécessaires pour la création d'une chaire de l'histoire de l'Est de la France, puisque ce vote a permis, au bout de si peu d'années, à cet enfant de l'Alsace annexée d'offrir à la Lorraine française et à sa ville adoptive un cadeau de si grand prix.

Rod. REUSS.

La Vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680), par L. BERTRAND, bibliothécaire au grand séminaire de Bordeaux. Paris, Alph. Picard et fils; Bordeaux, Féret et fils, MCMII. T. I : xi-440 pages et fac-similé; t. II, 474 pages; deux tables alphabétiques des noms et des matières à chaque volume.

Parce que Henry de Béthune, qui fut archevêque de Bordeaux de 1616 à 1680, n'a pas laissé dans l'histoire de France un nom bien lumineux, il ne faudrait pas regretter que M. Bertrand, un de nos meilleurs érudits provinciaux, lui ait consacré beaucoup de son temps et de sa peine, et deux volumes. Quiconque a l'expérience des obscurités du passé, la crainte des généralités vagues et des affirmations conjecturales en histoire sait combien les monographies circonstanciées sont utiles. Dans son détail menu, la vie d'un homme obscur, qui a fait modestement, sans sortir d'un cercle restreint, sa besogne particulière, est au moins aussi instructive que celle d'un grand personnage, mêlé d'une façon plus voyante à ces événements généraux, qui sont ceux que nous ignorons le moins. — Toutefois, il ne faudrait pas conseiller non plus à tous les érudits de faire deux volumes sur chacun des évêques de leur diocèse. Tout le monde n'a pas, comme M. B., la surabondance aimable, ni surtout précieuse; tout le monde n'a pas le droit de s'épancher autant qu'il l'a fait, étant sûr de rapporter de ses fouilles patientes des nouveautés dont l'histoire tirera parti.

J'ai déjà donné ici, à propos de la *Bibliothèque sulpicienne*, une idée

de la façon de procéder du savant bibliothécaire du séminaire de Bordeaux. C'est de chercher, au sujet des gens sur qui sa curiosité s'est posée, tout ce qu'il est possible de désirer savoir, et, tout ce qu'on a trouvé, de le dire. Tout en renvoyant sur la famille de Béthune à l'*Histoire généalogique* qu'en fit, au commencement du xvii^e siècle, André Du Chesne, M. B. a l'ambition d'ajouter à l'histoire des ancêtres au moins immédiats de son héros quelques-unes de ces « bonnes preuves » que découvrent et transcrivent avec bonheur les chercheurs qui sont, comme lui, de la race des Du Chesne. Ainsi, à propos du père de l'archevêque, le diplomate Philippe de Béthune (sur une des ambassades duquel M. B. a suscité, à Bordeaux même, une thèse intéressante¹), M. B. publie deux lettres des papes Paul V et Urbain VIII. Mais Henry de Béthune a eu aussi frères et neveux. M. B. ne veut pas passer sous silence au moins « les principaux, » au moins ceux, — ou celles, — qui ont été d'Église : Armand, évêque du Puy; Hippolyte, évêque de Béthune... Et, insensiblement des ecclésiastiques il passe aux laïques. Comment ne pas dire, chemin faisant, un mot, ou plusieurs, de ce comte Hippolyte de Béthune, qui donna au roi la magnifique collection de lettres autographes conservée à la Bibliothèque nationale? Comment ne pas parler incidemment du duc et de la duchesse de Charost, des Beauvilliers? Il n'est pas jusqu'aux petits-neveux, de qui M. B. ne se sépare qu'à regret. « Je ne puis cependant renoncer à mentionner un des petits-fils d'Armand I^{er} de Béthune, savoir Armand-Louis de Béthune, marquis de Charost, mort de ses blessures le 23 octobre 1735... » Il est vrai qu'une fois ce tableau fait des « parents les plus rapprochés » de Henry de Béthune, celui-ci sera, autant que Sainte-Beuve l'aurait pu souhaiter, « situé dans son milieu. » Par surcroît, nous aurons l'obligation à M. B. de connaître huit lettres de M. Tronson (de 1678 à 1699) à la duchesse de Charost. Et ce sera autant de gagné sur la publication future (que je m'unis à M. B. pour souhaiter prochaine) de la correspondance du troisième supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice².

Mais, dans cette enquête discursive (dont le périmètre, on le voit,

1. *Une ambassade à Rome sous Henri IV (1601-1605)*, par l'abbé Couzard, supérieur du petit séminaire d'Agen, 1901.

2. C'est ainsi encore que M. B., revenant sur le passé, ajoute de nouveaux détails inédits (puisés dans les mss. de la Bibl. nat. et de l'Arsenal) à l'histoire, déjà souvent racontée, des bruyants démêlés du duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne, et de l'archevêque de Bordeaux, Henri de Sourdis (t. II, chap. v, p. 161-218), démêlés « dans lesquels Henry de Béthune, alors évêque de Maillezais, n'apparaît que par une lettre de condoléance adressée à son métropolitain et par sa participation à l'assemblée des évêques réunis à Paris pour demander au roi justice. »

s'étend assez largement autour du héros principal), il y a encore des desiderata que M. B. connaît mieux que moi. Si l'on peut regretter moins que lui qu'il n'y ait pas moyen de savoir précisément dans quel palais de Rome était logé l'ambassadeur Philippe de Béthune lorsque sa femme donna le jour à Henry (p. 62-64), on regrettera comme lui que sur l'éducation et les études littéraires de son personnage, il ne puisse rien ajouter à ce que nous savons, et qui est encore peu de chose, sur la formation des esprits et des âmes d'autrefois. En revanche, il nous fournit de nombreux détails sur l'entrée et le progrès du futur prélat dans la carrière des bénéfices et des dignités ecclésiastiques. Il est probable qu'Henry de Béthune y fut engagé par ses parents, plutôt d'après des considérations temporelles, — M. B. nous l'accordera facilement, — qu'en raison de « belles qualités » (p. 65), dont M. B. n'a pour garant qu'un texte banalement laudatif de la *Gallia christiana*. Henry de Béthune n'avait d'ailleurs pas plus de six ans quand il fut nommé premier aumônier de Nicolas, duc d'Orléans, frère puîné de Louis XIII. Il en avait probablement dix-huit quand il obtint les abbayes de Notre-Dame de Cadouin, au diocèse de Sarlat, de Notre-Dame des Alleux, au diocèse de Poitiers, de Notre-Dame de Lieu-Dieu-en-Jard, au diocèse de Luçon. Louis XIII avait pensé en outre à faire du fils de son ambassadeur à Rome un camérier du pape; mais les Béthune visaient plus haut. C'était un évêché qu'ils voulaient, ou même un archevêché.

Les détails, dont un certain nombre d'inédits, que M. B. a réunis sur cette affaire, montrent excellemment que l'élévation à l'épiscopat n'était point autre chose, en ce temps-là, qu'une « affaire. » Philippe de Béthune s'y emploie avec une âpreté toute paternelle. Dès l'arrivée du P. de Bérulle à Rome, il y fait collaborer ce maître en diplomatie ecclésiastique. Mais il s'exagérait ou le crédit ou la bonne volonté de Bérulle. Successivement, l'archevêché de Lyon, l'évêché d'Angers, la coadjutorerie de l'archevêché de Tours lui échappèrent. A l'archevêché de Lyon, le pape, usant de son droit en la circonstance, avait nommé l'évêque d'Angers, alors doyen des évêques de France, Charles Miron. A l'évêché d'Angers, Louis XIII, sur les instances du marquis d'Effiat, avait nommé l'évêque de Bayonne, Claude de Rueil. A la coadjutorerie de Tours, Claude Le Bouthillier (le surintendant), alors si fort en faveur, fit nommer par Louis XIII son fils, Victor Le Bouthillier. Les Béthune étaient fort dépités, et, dans des lettres que M. B. a retrouvées aux Archives et à la Bibliothèque nationale, l'ambassadeur laissait vraiment trop voir qu'il n'avait pas pour ses intérêts propres la philosophie ordinaire à sa profession. Il allait même, en sa mauvaise humeur, jusqu'à s'en prendre au cardinal de Bérulle qui, « comme les autres, » dit-il, avait dû le servir bien mollement. Et, à ce reproche, Bérulle répondait dans une lettre du 12 février 1627, publiée pour la première fois par M. B., et qui est

curieuse. M. de Béthune ne connaît pas, dit-il, « l'état des affaires de par deçà...; » le nonce a fait ce qu'il a pu et « un simple prêtre comme moi, qui n'ai aucun pouvoir par ma condition, ne pouvait pas obtenir ce que le pape même n'a pu. » — Il faut avouer aussi que MM. de Béthune jouaient de malheur. En 1628, ce siège de Lyon, que probablement leur ambition pressée avait guigné tout d'abord, venait à vaquer de nouveau. Et cette fois quel était le candidat? Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, frère du ministre!

Enfin, la fortune se remit à leur sourire. Entre-temps, sagement, ils s'étaient résignés à accepter l'évêché de Bayonne, auquel le roi nomma le fils de son ambassadeur, le 11 février 1627. Mais l'abbé du Jard n'avait point pressé sa préconisation. Il restait à Rome, attendant s'il se produirait quelque vacance qui lui convint mieux que Bayonne. Effectivement, un an après, l'archevêque de Bordeaux, François de Sourdis, mourut. « Son frère et coadjuteur Henri, évêque de Maillezaïs, semblait devoir lui succéder. » Mais le pape y répugnait, d'abord parce que ce prélat possédait beaucoup plus, on le sait de reste, « les vertus militaires que les vertus épiscopales, » puis aussi, comme le suppose avec raison M. B., parce que les évêques de France prenaient vraiment trop l'habitude de choisir pour coadjuteurs leurs neveux et de former ainsi des dynasties. Ajoutons qu'Henri de Sourdis gâtait sa cause « par des prétentions extraordinaires; » ne voulait-il pas garder provisoirement son évêché de Maillezaïs et ne s'en démettre qu'au moment qui lui conviendrait et dans les conditions qui lui agréeraient? Ce qui eût été, si je ne me trompe, une « bigamie » épiscopale avérée¹. A cela surtout le pape ne voulut point consentir; mais peut-être pourrait-on sans témérité supposer que l'ambassadeur de France à Rome chargé d'obtenir que Sa Sainteté donnât les mains aux petites combinaisons de Sourdis, travaillait en dessous à les faire échouer, afin que l'évêché de Maillezaïs échût à son fils à la place de celui de Bayonne. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le 21 mars 1629, « par-devant notaire, une convention fut passée entre Henri de Sourdis et Henry de Béthune, » aux termes de laquelle « le premier remettait au second l'évêché de Maillezaïs, promettant de le faire valoir jusques à 35,000 livres par an, exempt de toutes charges et pensions ainsi qu'il était alors affermé, » en échange

1. M. Bertrand note de même que Claude de Rueil, nommé à l'évêché d'Angers, prétendait cumuler les revenus de l'évêché de Bayonne avec ceux de l'évêché d'Angers (I, p. 138, n. 2), et, plus tard, quand Henry de Béthune passa à Bordeaux, comme « l'évêché de Bordeaux était d'un revenu moindre que celui de Maillezaïs, il fut convenu, outre les deux nouveaux titulaires, que Jacques Raoul paierait à Henry de Béthune une pension annuelle et viagère de deux mille livres tournois » (II, p. 245). On rencontre donc, à chaque pas, dans les nominations ou translations d'évêques de ces marchés que saint Vincent de Paul appelle plus noblement des « traités » (*Lettres*, édition non mise dans le commerce, t. I, p. 550, 551).

de quoi « Henry de Béthune donnait ses trois abbayes, savoir le Jard, les Alleux et Cadouin, et s'engageait de plus à payer à Henry de Sourdis une pension annuelle de 12,000 livres. Mais, pour demeurer quitte sur cette somme de 5,000 livres de pension, Henry de Béthune remit son évêché de Bayonne entre les mains d'Henry de Sourdis, le 23 novembre 1629. » Pendant que ce troc amiable se négociait, on pria le roi d'y adhérer et le pape de le confirmer. Le dernier empêchement qui restât n'était que d'ordre spirituel : « Les canons de l'Église exigent de celui qui doit être évêque l'âge de trente ans accomplis ; or, Henry de Béthune était seulement dans sa vingt-sixième année¹. » Dispense fut accordée par le pape le 6 octobre 1629 ; le lundi 29 novembre, Henry de Béthune était préconisé, en consistoire, évêque de Maillezais.

De tous les pourparlers, intrigues et conventions qui avaient précédé, on a le droit d'être, comme M. B., médiocrement édifié. Mais un biographe est toujours un peu panégyriste. M. B. plaide, avec une bénignité clémente, les circonstances atténuantes. « Outre que Dieu ne départit pas à ses élus la même mesure de grâces, il faut se souvenir que la vertu de Henry de Béthune, à cette époque de sa vie, était la vertu d'un jeune homme de vingt-cinq ans, imbu encore à un certain degré des préjugés plus ou moins mondains qui pénétraient toujours quelque peu chez ces grandes familles, fières de leur noblesse et quelquefois aussi des services qu'elles avaient rendus à l'Église. Il faut remarquer surtout qu'Henry de Béthune agissait moins qu'il ne laissait agir son père, qui faisait de l'épiscopat de son fils une affaire personnelle, où il croyait voir engagée sa dignité même d'ambassadeur. » Admettons donc que la « *praeclara indoles*, » qui avait « *a puero* » prédestiné Henry de Béthune à l'état ecclésiastique, subissait en ce moment une éclipse assez forte pour lui faire oublier que tant de précipitation, tant d'ambition difficileuse dans la poursuite et l'acceptation d'un évêché n'étaient pas ni fort évangéliques, ni même fort canoniques ; et que ce qui l'était moins encore, c'était, une fois nommé à un siège de Bayonne, de n'en pas s'en contenter modestement. Saint François de Sales, M. Tronson, l'abbé de Saint-Cyran se fussent accordés, je crois, à rappeler au jeune prélat que, comme l'écrivait vers 1642 le dernier de ces saints personnages, « si Dieu a commandé à ses apôtres de ne pas passer *de maison en maison*, mais de demeurer jusqu'au jour de leur départ dans celle qu'ils auraient choisie, à plus forte raison a-t-il entendu qu'on gardât la même conduite à l'égard des maisons spirituelles où il aurait une fois établi quelqu'un pour le servir. » (Saint Cyran, *Lettres chrétiennes et spirituelles*, t. II, p. 660.) D'autant que quelles étaient les raisons pour lesquelles Henry de Béthune, « établi, » ou au moins désigné « pour servir Dieu » sur le siège de Bayonne,

1. Ajoutons cependant qu'aux termes de l'article 1^{er} du Concordat de 1516 (confirmé par l'Ordonnance de Blois), il suffisait d'avoir au moins vingt-sept ans.

ne le voulait point? L'intérêt matériel, affirme Philippe de Béthune (Bertrand, p. 75), n'était pour rien dans ces répugnances. Le revenu d'Angers, par exemple, était plutôt moindre que celui de Bayonne. Oui, mais c'est que Bayonne était un exil, « où il n'avait aucune connaissance et dont il n'entendait pas la langue, » un diocèse demi-barbare « à deux cents lieues » de son propre pays; j'ajouterais même, sans trop craindre le jugement téméraire, à deux cents lieues de la cour, des ministres et de ces missions d'éclat que le gouvernement donnait plutôt aux évêques voisins et sous sa main.

En possession du siège de Maillezais, ville vendéenne qui alors n'était probablement pas beaucoup plus importante qu'aujourd'hui, Henry de Béthune devint-il immédiatement un évêque modèle? M. B. aime à le supposer (p. 107), bien qu'il n'ait pas de documents qui le prouvent. Il en a, en revanche, touchant quelques reproches que l'on faisait alors à Henry de Béthune. Celui, d'abord, d'être trop souvent absent; mais M. B. l'en justifie. Sans doute, il ne résidait pas habituellement à Maillezais, où la maison épiscopale n'était probablement pas habitable; mais le concile de Trente a dit : *Potest Episcopus residere in qualibet parte dioecesis...* Or, Henry de Béthune habitait Fontenay-le-Comte. Puis, il fut député aux assemblées du clergé de 1634 et 1641. Que si, en 1645 de nouveau, l'évêque de Maillezais se trouvait à Paris, c'est qu'il y était retenu apparemment par des affaires qui intéressaient son autorité épiscopale. En somme, les voyages d'Henry de Béthune hors de son diocèse furent fréquents, mais son absence fut « temporaire, et non pas perpétuelle, comme celle de ses prédécesseurs » (p. 135, n. 2).

C'est aussi d'avarice qu'Henry de Béthune fut accusé. Un notaire apostolique, à la fin du xvii^e siècle, lui impute une aventure qui n'est autre que l'anecdote contée dans les *Cent nouvelles nouvelles*, de l'évêque qui pardonna au chien du curé d'avoir été enterré en terre sainte, parce que ce chien l'avait institué son héritier. Pure calomnie, au sentiment de M. B. Ce qui permettrait pourtant d'en douter, c'est l'aveu, fait par M. B. lui-même, que « le côté financier de la vie d'Henry de Béthune ne fut jamais brillant; » ce sont les dettes publiques et criardes qu'il eut constamment et qu'il laissa. Là-dessus, M. B. a les mains pleines de preuves, — et il les ouvre. — Henry de Béthune dépensait en grand seigneur et administrait avec une insouciance que son père lui-même lui reprochait. Une lettre de l'ambassadeur (du 4 avril 1642) nous apprend que déjà, à cette époque, Henri de Béthune était « depuis quatorze ans » dans une gêne à ne pas avoir, parfois, « cent francs » devant lui. Et, aux appels de fonds que lui adressait le trop négligent ou trop prodigue évêque, il répondait en 1645 par des refus justifiés par sa propre situation de fortune. On y voit que ce diplomate en retraite n'avait plus alors ni chevaux ni carrosse et qu'il lui fallait subsister avec sept mille cinq cents francs environ.

Dans cette pénurie, Henry de Béthune était-il bien qualifié pour faire l'évêque réformateur? Il faut croire que personne ne trouvait étrange alors qu'un prélat, à qui manquait cette partie de la « prudence » ecclésiastique, prétendit néanmoins amender les mœurs et l'administration de ses subordonnés. Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous voyons Henry de Béthune s'associer, dans son diocèse de Maillezaïs, à cette œuvre d'éducation et de purification du clergé que la concurrence protestante provoqua dans l'Église, dont le xvii^e siècle fut jusqu'à la fin occupé et qui n'était pas encore réalisée au moment de la Révolution. Une lettre importante de Henry de Béthune au pape, en 1637, publiée par M. B., nous rappelle comment l'exercice de certains privilèges de la cour de Rome en France contribuait à ce désordre. C'était la possibilité qu'avaient les bénéficiers d'obtenir par les inter-nonces des lettres *dimissoires* de la cour romaine, afin de se faire conférer n'importe où tous les ordres, sans examen préalable. Cet abus permettait à des ecclésiastiques « suspendus, ou irréguliers, d'ailleurs parfaitement illettrés, d'exercer ouvertement, » en des diocèses autres que leur diocèse d'origine, « les fonctions de la prêtrise, » et même d'obtenir « subrepticement de la cour romaine, en forme gracieuse, des églises paroissiales populeuses et importantes » (p. 108-110). Quant aux autres vices cléricaux qu'il s'agissait d'extirper, un second document, découvert par M. B., les indique avec précision (p. 125-126). On y voit que certains curés poussaient la cupidité cynique « jusqu'à se faire payer des mariages avant qu'ils ne fussent faits, » ou « l'indécence » jusqu'à « administrer le sacrement de Pénitence dans l'église avec le manteau et le chapeau. » Du reste, sur ce sujet du costume, la licence régnait partout, non seulement chez les prêtres séculiers, « lesquels, au lieu d'être vêtus de noir, portent des habits de couleur, cheveux et rabats de grandeur indécente, » mais même chez les réguliers, qui « méprisaient de porter l'habit religieux de leur ordre » (p. 111). Dans la guerre qu'il fit à ces abus, Henry de Béthune fut aidé, — peut-être même poussé et dirigé, — par des vicaires généraux dont l'un était jusqu'à présent ignoré, le vicaire général Abraham Thibaut, mais dont l'autre, René Moreau, « curé de Notre-Dame de Fontenay, bachelier de Sorbonne, ... mort en odeur de sainteté, » a laissé dans l'histoire religieuse du xvii^e siècle (p. 123 et suiv.) le renom d'un curé réformateur, d'un apôtre et d'un controversiste. Les biographes de René Moreau ne se gênent pas pour constater que l'évêque de Maillezaïs était « accoutumé à jouir d'un grand repos de conscience sur les affaires de son diocèse parfaitement réglées entre les mains de son vicaire général » (p. 123), en d'autres termes que l'évêque se reposait de tout sur son collaborateur. L'activité de René Moreau n'avait pas, du reste, été toujours soutenue par son évêque, qui, aigri contre le trop zélé curé de Fontenay, l'avait éloigné pendant quelque temps (p. 122).

Devenu archevêque de Bordeaux à la mort de Henri de Sourdis en 1644, Henry de Béthune y recommença ce travail de réformation ecclésiastique auquel la pieuse et combative ardeur de René Moreau l'avait initié. La description, un peu lente, mais singulièrement précise et claire, de cette œuvre honorable, n'est pas la partie la moins intéressante de l'ouvrage de M. B. (t. II). Nous y suivons dans le détail la vigilante sévérité d'un évêque évidemment appliqué aux multiples occupations d'un gouvernement alors plus vaste qu'il n'est aujourd'hui. Notons seulement les ordonnances relatives (t. II, p. 39) au séminaire des Ordinands ou congrégation des prêtres du clergé qu'un ami de saint Vincent de Paul, Jean de Fonteneil, venait de fonder; — aux mœurs cléricales (p. 48 et suiv., p. 104) et à la résidence des curés; — aux abus qui se commettaient dans les églises (p. 71 et suiv.), parfois sous des prétextes pieux, comme par exemple ces quêtes où « de jeunes demoiselles courent çà et là dans les églises, ajustées et poudrées. » A une époque où l'État commençait à ravir à l'Église la police des mœurs, Henry de Béthune n'oublie pas les privilèges et les devoirs des évêques d'autrefois (p. 75 et suiv., p. 125-126).

Il existait avant lui à Bordeaux trente et une confréries religieuses de métiers; il fonde ou encourage plusieurs autres compagnies dévotes (Sainte-Famille, Saint-Roch, Saint-Luc, Notre-Dame-des-Agonisantes, Saint-Sacrement). Mais, à côté de ces confréries, dont l'existence était publique et reconnue, il existait aussi à Bordeaux, sous l'épiscopat d'Henry de Béthune, une succursale de cette secrète « Compagnie du Très-Saint-Sacrement, » dont le R. P. dom Beauchet-Filleau a publié naguère les procès-verbaux parisiens et dont M. Allier a raconté la curieuse histoire. Il est à regretter que M. B. n'ait pas découvert quelques documents relatifs à ces « Invisibles, » qu'en 1658 le parlement de Bordeaux fut le premier à attaquer et à poursuivre.

Docile aux directions des assemblées générales du clergé qui allaient (1655) entreprendre plus ouvertement et plus ardemment que jamais la destruction du protestantisme, Henry de Béthune surveille l'orthodoxie des maîtres d'école (p. 84 et suiv.), envoie un peu partout des missionnaires pour cette « guerre sainte » (p. 115), proteste et intrigue (p. 164) contre l'addition de quatre conseillers réformés à la chambre de l'édit de Guyenne, obtient des abjurations nombreuses qui se font la plupart dans l'église du couvent des *Minimettes* de Bordeaux (p. 116), fondées tout exprès pour « recevoir les pauvres femmes et filles qui veulent quitter l'hérésie pour les instruire à la foi catholique » (p. 212). Tel était aussi l'objet principal des *Filles de la Foi* de Libourne (p. 215).

Parmi les documents utilisés par M. B. dans son ouvrage, signalons une lettre inédite du ministre de Jean Claude (20 mars 1666) au consistoire de Bordeaux, lettre tirée d'un registre manuscrit du consistoire actuellement possédé par la bibliothèque du grand séminaire.

Vis-à-vis des congrégations, Henry de Béthune ne paraît pas avoir

eu l'attitude hostile de certains évêques ses contemporains. Son prédécesseur immédiat, le batailleur Henri de Sourdis, avait soutenu contre les réguliers de son diocèse, en parlement et en cour de Rome, gagnant, perdant, vingt procès. « Rien de semblable, dit M. B. (p. 136), avec Henry de Béthune; quand il entre en relations avec les religieux, c'est ordinairement pour leur octroyer quelque faveur ou pour maintenir dans leurs maisons la paix et la régularité; quelquefois c'est pour faire respecter leurs droits par les curés; d'autres fois pour défendre les curés contre les empiétements des réguliers; partout et toujours il se montre père affectueux et juge équitable. » Juge parfois un peu mou, peut-être, si l'on compte les années que dura, sous son épiscopat, la guerre des Capucins et des Récollets de Libourne (p. 135 et suiv.); — « père » assez peu obéi, soit par ces Visitandines, qui s'obstinèrent à élire en 1653 une supérieure désagréable au prélat, soit par ces fougueuses Ursulines, tellement divisées en 1655 qu'elles ne faisaient plus *même pot et cuisine*.

C'était une autre partie délicate de la charge des évêques que les relations avec ces pouvoirs temporels (cour, parlements, gouverneurs), qui tâchaient, par tous les moyens, de diminuer l'autorité ecclésiastique tout en tirant du clergé tout l'argent qu'ils pouvaient. A cet égard, chez Henry de Béthune, comme dans toute la génération de Retz et de Condé, il y eut, après des débuts orageux, une maturité plus pacifique. Député à l'assemblée du clergé de Mantes (1644), Henry de Béthune se signala par son ardeur à se battre pour l'honneur et les intérêts du clergé (t. I, p. 222-233), osa contribuer à annuler l'élection du sieur de Berland, agent général du clergé, créature et parent de Richelieu, fit opposition aux demandes d'argent du cardinal, tant et si bien que, le 3 juin, le sieur d'Émery venait déclarer à l'assemblée que le roi le renvoyait dans son diocèse, sans autre forme de procès, avec trois autres évêques et deux archevêques imbus d'un « esprit de ligue et de faction, » en les exhortant à y « faire aussi bien leur charge particulière, sans se mêler d'autre chose, qu'ils s'étaient mal acquittés de leur députation » à l'assemblée du clergé.

M. B., qui ne déteste pas de comparer parfois (II, 242, n. 2 et *passim*), avec une douce malice, le passé au présent, aurait eu ici l'occasion de noter, à l'avantage du régime moderne, les procédés discourtois de l'ancien à l'égard des évêques trop peu souples¹.

1. D'autant plus qu'à l'assemblée de 1655 Henry de Béthune trouva moyen, tout en s'opposant au pape, de mécontenter la cour. Ce fut à propos du bref que le pape venait de donner, à la sollicitation de Mazarin, pour imposer, bon gré mal gré, au cardinal de Retz un suppléant dans l'administration du diocèse de Paris. « Les évêques se plaignirent que le souverain pontife pût, *motu proprio*, pourvoir à la conduite de leurs diocèses, et que cela anéantissait leurs droits. » Béthune fut un des chefs de cette opposition. Sur cet incident, dont

De cette aventure, ne resta-t-il pas dans le dossier de Henry de Béthune quelque trace et, dans l'esprit de la cour, quelque prévention à son endroit? Je le croirais aisément en le voyant invité par Colbert, en 1674, à ne se point laisser élire député à l'assemblée du clergé, et cela, sous un prétexte protocolaire que M. B. veut bien prendre pour argent comptant, mais qui m'a bien l'air de dissimuler une défiance (II, 241). Au moins est-il sûr que, sous le ministère de Mazarin, Henry de Béthune ne fut pas tenu en suspicion, comme il avait dû l'être par Richelieu depuis sa « mauvaise conduite » à l'assemblée de Mantes. Doté par la régente, quand il fut nommé archevêque de Bordeaux, en 1645, de l'abbaye de Mauléon en Poitou, il ne tarda pas à trouver l'occasion de lui prouver sa reconnaissance¹. Durant ces troubles de la Fronde, qui, du mois de juillet 1648 au mois d'août 1653, furent presque aussi violents à Bordeaux qu'à Paris, Henry de Béthune fit constamment preuve d'un loyalisme pacificateur qui ne s'exerçait pas sans difficultés (t. I, p. 276 et suiv.), et que M. B. démontre, pièces en main, dans un très intéressant chapitre. Il trouvait l'esprit de rébellion contre le pouvoir royal jusque dans le clergé bordelais, lequel, comme le dit dans une lettre inédite (du 31 mars 1649; t. I, p. 278) le duc d'Épernon, au lieu « d'être la lumière » de la province et « le sel de la terre » de Guyenne, se « mêlait ès troubles des laïques, non pas pour les arrêter, mais pour les augmenter. » Et, comme le faisait remarquer le bon duc à « messieurs du clergé de Bordeaux, » l'exemple était fâcheux; « que doivent dire les prétendus réformés si, pendant qu'ils s'exhortent à l'obéissance due à leurs maîtres, vous travaillez à émouvoir et à armer le peuple catholique contre les puissances légitimes que N.-S. et ses apôtres nous enseignent être établies de Dieu? » Le curé de Sainte-Eulalie (voir sur lui les *Mélanges de biographie et d'histoire* de M. Bertrand, 1885, p. 75-85) était un des agents organisateurs de la résistance. Un autre, un peu plus tard (1650), prêchait publiquement

M. Bertrand ne parle pas, voir Ch. Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège*, t. I, p. 102 et suiv.

1. A l'assemblée générale du clergé de 1656, Henry de Béthune parla aussi « avec toute la force et tout le zèle que l'on pouvait désirer pour les intérêts de l'Église, » et adressa au roi, à propos d'une violation de la liberté de l'assemblée, une remontrance dont le ton est donné par la première phrase : « Sire, la permission que V. M. nous donne de nous assembler nous est bien chère, mais cette grâce nous serait inutile, sans effet et même préjudiciable au clergé, si, dans nos assemblées, nous n'avions la liberté que V. M. veut et entend que nous y ayons tout entière... » — Notons, cependant, qu'à cette époque Henry de Béthune, quoique président, garde « généralement le silence dans ces séances du soir où se traitaient les questions de finances : revenus du clergé, comptes des décimes, contrat de rente avec la ville et même don gratuit à offrir au roi » (Bertrand, t. II, p. 260-263. Cf., p. 270, sur son rôle assez effacé à l'assemblée de 1665).

« la république. » Quant au parlement, il montrait à Bordeaux autant d'audace qu'à Paris. Henry de Béthune, après avoir réussi dans une première entreprise de conciliation de la ville avec le gouverneur royal, eut maintes fois à prêcher l'obéissance et la paix, par exemple dans un mandement de septembre 1649, ordonnant des prières de Quarante heures. En même temps il écrivait fréquemment à Mazarin pour l'informer de « la disposition » (t. I, p. 308-323) des Bordelais et des menées des intrigants et factieux. Il manifestait enfin son dévouement au pouvoir central en s'associant à la décision des évêques de la province de Poitiers qui, en janvier 1652, condamnèrent un libelle imprimé à Bordeaux sous le titre de : *Question canonique : Si M. le Prince a pu prendre les armes en conscience... contre les théologiens courtisans.*

L'attitude de Henry de Béthune à l'égard des Jansénistes est, comme le dit M. B., corrélatrice de son attitude vis-à-vis de la Fronde. Non pas cependant qu'il faille renouveler une accusation chère à la mauvaise foi des polémistes d'autrefois, considérer les Jansénistes comme des révolutionnaires déguisés, qui cachaient sous leur dogmatisme austère les projets les plus noirs contre l'État comme contre l'Église.

M. B. va trop loin sur ce point, égaré par une confiance excessive dans les assertions et surtout dans les jugements du P. Rapin, dont il sait pourtant que les *Mémoires* (annotés en apparence par Léon Aubineau, pour le dire en passant, et en réalité par le P. Lelasseur, S. J.) sont, sur certains points, très suspects. M. B. nous permettra de le renvoyer à cet égard, sinon aux apologies jansénistes qui datent de cette époque, au moins aux réclamations et rectifications de Sainte-Beuve (*Port-Royal*, t. II de la 7^e édit., p. 159, 175, 197-200, 293-294, etc.). La vérité paraît être que le jansénisme persécuté a fait, au temps de la Fronde, comme tous les partis religieux persécutés; quelques-uns de ses membres laïques et mondains ont cherché pour lui des appuis, lui ont ménagé des alliés éventuels, mais ses chefs responsables et ses docteurs autorisés n'ont fait que peu de politique; ils n'ont jamais lié sa cause à celle des Frondeurs de l'aristocratie et de la magistrature, ni collaboré d'une façon effective avec eux. Ce qu'ils étaient véritablement, quoiqu'ils s'en défendissent, et ce qu'ils devinrent de plus en plus, c'étaient des insurgés contre l'autorité du Saint-Siège. Et Béthune, au contraire, défenseur des droits des évêques contre les empiétements de l'autorité temporelle, se rangeait parmi ces prélats, plus nombreux du reste dans le clergé du xvii^e siècle qu'on ne le dit d'ordinaire, qui, avec beaucoup de clairvoyance du reste et de sagesse, eussent penché moins vers le gallicanisme que vers un « ultramontanisme » modéré, qui eût respecté les droits et la dignité antique de l'épiscopat et laissé aux prélats une certaine indépendance¹. Mort en 1680, il n'a pas eu à prendre parti lors des quatre

1. Voir ci-dessus notre note sur l'attitude de Henry de Béthune à l'assemblée de 1655.

articles; qui sait s'il n'eût pas pris alors, avec la minorité, le parti du pape? Ce qu'il y a de sûr, c'est que, contre ces Jansénistes qui tenaient si peu de compte des condamnations de Rome, « il travailla positivement et souvent avec énergie, soit au soin des assemblées du clergé, soit dans son diocèse » (II, p. 327). Et un mot de lui, rapporté par un de ses panégyristes, indique quels étaient, en cela, son esprit et le fond de sa pensée : « Il avait coutume de dire qu'il en est des nouveautés en matière de doctrine comme des vents sur la mer; leur souffle est d'autant plus agréable au début qu'ils doivent soulever ensuite des tempêtes plus affreuses » (II, p. 331). Il fut, selon toute vraisemblance, de ceux qui sollicitèrent d'Innocent X la condamnation des Cinq propositions extraites du livre de Jansénius; il accepta docilement la bulle du 16 octobre 1656 qu'il publia par un mandement solennel, et, ayant retrouvé là en face de lui l'opposition du parlement, il obtint un arrêt du Conseil d'État annulant l'appel comme d'abus de l'avocat général de Bordeaux contre son mandement. Tandis que la Faculté de théologie de Bordeaux proclamait (1660) les *Lettres provinciales* exemptes de toute hérésie, l'archevêque favorisait et inspirait peut-être les écrits du parti adverse, par exemple (et de ce client je ne lui ferai pas compliment) un petit livret assez ridicule, intitulé : *le Jansénisme foudroyé...*, par le R. P. Dubourg, jésuite.

Si, à tous ces détails, nous ajoutons que l'archevêque de Bordeaux menait un assez grand train; que, tout en faisant généreusement l'aumône, il aimait les beaux livres, les beaux tableaux; qu'il avait de nombreux domestiques, une écurie d'une dizaine de chevaux et de quelques mulets, et pas mal de dettes; qu'il était grugé, en grand seigneur, par ses hommes d'affaires; qu'il mourut « sans avoir rempli aucun de ses engagements » financiers (II, p. 328); que d'ailleurs sa vie privée était irréprochable, à tel point que ses contemporains, assure M. B. (II, p. 355), auraient pu l'appeler *virgo octogenarius*, « la vierge de quatre-vingts ans; » nous verrons s'achever devant nos yeux la physionomie d'Henry de Béthune : bon homme, bon prêtre, évêque intelligent et actif, collaborateur, zélé sans emportement, de la grande réformation catholique du xvii^e siècle; défenseur des droits de l'épiscopat, mais ayant compris, comme la plupart de ses confrères, la nécessité de ne pas gêner par une opposition intransigeante le progrès, si utile alors, de l'absolutisme royal, garant de l'ordre et de la paix; consciencieusement acharné contre l'hérésie, assez respectueux enfin du Saint-Siège pour mériter d'Innocent XI une louange sur laquelle M. B. insiste avec raison (II, p. 301) : *Optandum ut quam simillimis archiepiscopo Burdigalensi prae-sulibus abundet Ecclesia!* Vœu qui, du reste, était alors dans une large mesure exaucé pour ce qui regarde l'Église de France. L'archevêque de Bordeaux représente, en somme, la moyenne de l'épiscopat sous le règne de Louis XIV. Médiocre et ordinaire par le talent (il n'était, M. B. l'avoue sans hésiter à plusieurs

reprises, ni écrivain ni orateur), il fut moyen aussi par les idées et par la conduite. Et c'est pourquoi son histoire, — mieux que celle de ces exceptionnels, qui s'appellent Retz, Bossuet ou Fénelon, ou même Caulet et Le Tellier, — son histoire toute terne et discrète donne une juste idée de ce qu'était, au milieu du grand siècle, un évêque. Et, grâce au soin que prend M. B. d'éclairer jusque dans les coins, c'est le cas de le dire¹, cette *biographie*, et de décrire, dans leur réalité, tous les pas et démarches de son héros, on est agréablement récompensé de cette longue lecture par une vue que l'on sent aussi exacte que possible de la vie administrative et spirituelle d'un diocèse d'autrefois².

Alfred RÉBELLIAU.

1. Voir, par exemple (t. II, p. 224-237), la description d'une assemblée provinciale du clergé, les questions d'étiquette et de préséance qui en troublaient presque invariablement le début, etc.

2. Signalons deux plaquettes publiées par M. L. Bertrand, depuis l'ouvrage analysé ci-dessus : 1° une *Notice sur Bésian Arroy, théologal de l'église de Lyon* (Lyon, E. Vitte, 1902), lequel vivait de 1590 à 1677, eut, de 1634 à 1639, une polémique avec Jansénius, ... *sur la justice des armes des rois de France et sur les alliances avec les hérétiques ou infidèles*, et publia encore, entre autres ouvrages, une *Philosophie*, en français, qui était une nouveauté pour le temps ; — 2° une notice sur *les Hommes d'église de la famille de Poudenx* (Pau, 1902, in-8°), spécialement sur ceux des XVII^e et XVIII^e siècles, parmi lesquels Bernard d'Arboucave, évêque de Dax.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — La Correspondance historique et archéologique. 1902, sept.-oct. — A. LAVOINE. Notes historiques sur les premiers imprimeurs de l'Artois; suite en nov. — J. MOMMEJA. Bernard Palissy Agenais; suite (il est né à la Capelle-Biron, Lot-et-Garonne). — Nov. F. MAZEROLLE. Acte de société passé entre Jean de Senlis et François Rochelance, boulangers parisiens, pour la fourniture du pain à l'armée du prince de Condé, 14 mai 1674.

2. — Revue des Études historiques. Nov.-déc. 1902. — Jos. DEPOIN. De la propriété et de l'hérédité des noms dans les familles palatines (souvent le nom est choisi parmi les ascendants maternels et emprunté à l'oncle ou au grand-oncle maternel; dans d'autres cas, il reproduit celui de l'aïeul. En tout cas, sous les Carolingiens, « les noms de baptême constituent, pour les familles d'origine franque, une propriété morale que la coutume oblige à respecter; ils se transmettent par tradition; » dans la ligne maternelle, ils ne se transmettent que par parrainage, substitution ou force majeure). — L. MIRROR. Les insurrections urbaines en Normandie à la fin du xiv^e s. — Stéphane PIOT. Les premiers mois de la peste de Marseille, 1720, d'après des documents inédits. — Comptes-rendus : A. Guesnon. Le cartulaire de l'évêché d'Arras, XII^e-XVI^e s. (450 documents; très intéressant). — E. Jac. Le bienheureux Grignon de Montfort, 1673-1716 (intéressant). — *Whitehouse*. La chute du royaume de Naples (remarquable).

3. — Revue des Questions historiques. Octobre 1902. — D. P. DE PUNNET. La liturgie baptismale en Gaule avant Charlemagne (analyse intéressante des rites du baptême du v^e au viii^e s. en prenant pour base le récit du baptême de Clovis dans Grégoire de Tours. La Gaule a conservé, plus longtemps que Rome, la forme primitive du baptême, entre autres l'unique onction d'huile). — DEGERT. Le pouvoir royal en Gascogne sous les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens (c'est à tort que quelques historiens ont soutenu que le sud-ouest de la France avait vécu, du milieu du x^e au milieu du xi^e s., à peu près autonome, sans presque connaître l'existence des rois. Sans doute, leur pouvoir était peu effectif; mais le pouvoir royal conservait son prestige, et même le personnage de Hugues le Grand fut, grâce à l'abbaye de Saint-Sever, environné d'une popularité qui lui fit attribuer le pouvoir royal. Remarquons, en contradiction avec M. D., que ceci prouve à quel point les relations du Midi avec le pouvoir royal étaient purement nominales). — ROUSSEAU. La participation de l'Espagne à la guerre

d'Amérique, 1773-1783 (l'Espagne se conduisit d'une manière égoïste et mesquine, n'éprouva que des échecs et finit cependant par obtenir Minorque et la Floride. Aranda fit la paix sans avertir Florida Blanca qui tenait, — et avec raison, — à avoir Gibraltar. Il est regrettable que Vergennes n'ait pas vu que l'abandon de Gibraltar par l'Angleterre était aussi important pour la France que pour l'Espagne. La possession de Gibraltar par l'Angleterre est une énormité qui pèse également sur toutes les puissances méditerranéennes). — Le P. BLIARD. Un club en province au début de la Révolution (excellent article sur le club des *Amis de la Constitution* à Vannes). — Geoffroy DE GRANDMAISON. Napoléon en Russie d'après les documents des archives espagnoles (analyse et extraits intéressants des dépêches adressées de Londres aux secrétaires des Affaires étrangères de la Junte de Cadix par son agent en Angleterre D. Fernand Nuñez. On voit, par ces lettres, avec quelle netteté on comprenait en Angleterre l'impuissance de Napoléon et l'inutilité de ses victoires. D'après la dépêche, le 17 octobre 1812, le duc de Wurtemberg serait allé auprès de Kutusoff, de la part de Napoléon, pour offrir à Alexandre de renouveler l'alliance de Tilsit. Kutusoff fut inexorable, et on punit Benningsen et Wolkonsky pour avoir causé amicalement avec Murat pendant l'entrevue. Cette mission, jusqu'ici inconnue, peut difficilement être confondue avec celle de Lauriston pour le même objet, qui est du 4 oct.). — VIARD. Les préliminaires de la guerre de Cent ans (à propos du livre de Déprez). — P. DE VAISSIÈRE. Saint Antoine de Padoue et l'art italien (éloge justifié du beau livre de C. de Mandach sur ce sujet. Le critique prend bizarrement texte des mérites du saint pour justifier les honteuses superstitions qui s'abritent aujourd'hui sous son nom et que les évêques soucieux de l'honneur du catholicisme ont été les premiers à condamner). — HYRVOIX. Noël Bédier, d'après des documents inédits (article curieux, à la vieille mode fanatique des premières années de la *Revue*, où, tout en faisant de Marguerite de Valois une Messaline incestueuse, M. H. fait l'apologie d'un des plus ardents persécuteurs du xvii^e s. Il publie deux lettres inédites, l'une du cardinal de Sens au roi, l'autre du roi à Montmorency qui, avec les documents publiés par Hermingard, éclairent les circonstances de la disgrâce de Bédier. Le tout finit par un cri d'admiration pour les Jésuites et une protestation contre les catholiques libéraux d'aujourd'hui). — Dom BESSE. L'épiscopat français et les protestants après la révocation de l'Édit de Nantes (d'après la publication de J. Lemoine; tout en mettant en lumière la modération relative de certains évêques, motivée d'ailleurs par des raisons d'opportunité plus que par le respect des consciences, D. Besse attribue l'insuccès des persécutions à l'atténuation de leur rigueur dans certains diocèses. Il est singulier de voir des religieux, au moment où ils se plaignent de la persécution, laisser voir si ouvertement leur sympathie pour ce mode de propagande). — CÉLIER. *Monumenta ecclesiae liturgica* (premier volume d'un recueil chronologique des textes litur-

giques les plus anciens jusqu'au ix^e s., par DD. Cabrol et Leclerc, bénédictins de Farnborough. Le premier vol., précédé d'études critiques très remarquables, contient 4,402 textes antérieurs à Nicée. — Comptes-rendus : *L. de Besse*. Le bienheureux Bernardin de Feltre (2 vol., important). — *Hamon*. Un grand rhétoriqueur poitevin, Jean Bouchet, 1476-1557 (estimable). — *Boutry*. Une créature du cardinal Dubois. Intrigues et missions du cardinal de Tencin (ses missions à Rome dans les conclaves qui suivirent la mort de Clément XI et celle de Clément XII. Pauvre diplomate). — *Albanès*. Gallia christiana novissima. Provinces d'Aix et d'Arles (2 vol. in-4^o, publ. par M. U. Chevalier; admirable travail, malgré les curieuses faiblesses de l'excellent érudit pour les légendes les plus absurdes). — *Auffroy*. Évolution du testament en France, des origines au xiii^e s. (œuvre consciencieuse). — *D. Dijon*. L'église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné (bon travail). — *Deloume*. Aperçu historique sur la Faculté de droit de l'Université de Toulouse. — *Rabenlechner*. Der Bauernkrieg in Steiermark, 1525. — *J. Schmidt*. Die Katholische Restauration in den ehemaligen Kurmainser Herrschaften Koenigstein u. Rieneck (sérieux travail). — *Lefavre*. Les Magyars pendant la domination ottomane, 1526-1722 (écrit dans un esprit hostile aux Hongrois). — *Gaillard*. Le Conseil de Brabant; t. II (organisation et procédure). — *Arias*. I trattati commerciali della Repubblica fiorentina; t. I, sec. XIII (utile, mais hâtif; savamment critiqué par M. Casanova dans le t. VIII du *Bollettino Senese di storia patria*). — *Raulich*. Storia di Carlo Emanuele I, duca di Savoia; t. II (très important pour la France). — *Bernardy*. Venezia e il Turco nella secunda metà del sec. XVII. — *Luzio*. Antonio Salvotti ed i processi del 21 (prouve l'humanité de ce magistrat au service de l'Autriche, si calomnié; prouve qu'on doit se méfier de la véracité des Mémoires d'Andryane).

4. — Revue d'histoire moderne et contemporaine. 1902, 15 déc.

— A. MATHIEZ. Les comptes décennaires des autorités du gouvernement révolutionnaire et des commissaires du Directoire (montre l'extrême importance de ces documents trop négligés). — S. CHARLÉTY. Le travail d'histoire moderne en province : Lyon, année 1902. = Comptes-rendus : *P. Charpenne*. Les grands épisodes de la Révolution dans Avignon et le Comtat (ouvrage posthume, très imparfait dans le fond et dans la forme, intéressant néanmoins et instructif). — *R. Blachez*. Bonchamps et l'insurrection vendéenne, 1760-1793 (intéressant et aussi impartial que peut l'être un admirateur des Vendéens et de leur chef). = 1903, 15 janv. P. CONARD. Les Mémoires de Marbot (la partie anecdotique et personnelle de ces Mémoires est remplie d'impostures; Marbot se fait gloire d'actions accomplies en deux endroits où il était matériellement impossible qu'il fût. Il a écrit plus de trente ans après les événements accomplis et s'est beaucoup servi de livres qu'il copie parfois presque textuellement. Il a pillé Thiers pour le récit des années 1805 et 1808; la publication du *Consulat et de l'Em-*

pire ayant été ralentie après le tome IX, le récit de Marbot devient subitement bref jusqu'à ce qu'il rencontre Fain pour le récit des campagnes de 1812 et 1813). — A. CANS. Les registres d'expéditions du secrétariat d'État de la maison du roi. — Bulletin d'histoire littéraire, 1902, 2^e semestre. = Comptes-rendus : *M. Vassileff*. Russisch-französische Politik, 1689-1717 (bon). — *N. Lacolle*. Histoire des gardes-françaises (bon; utilise beaucoup de documents inédits). — *J. Jaurès*. Histoire socialiste; 2 vol. (art. à lire de Ph. Sagnac).

5. — **La Révolution française.** 1902, 14 déc. — Edmond POUPÉ. La Société populaire de Callas, Var, 1792-an III; fin (il y avait, en floréal an III, comme deux insurrections imminentes : l'une, l'insurrection de la faim, qui n'avait rien de prémédité; l'autre, l'insurrection montagnarde, méditée par quelques patriotes qui guettaient l'occasion favorable pour l'entreprendre. La classe du peuple qui souffrait le plus de la faim se trouvait être en même temps la plus dévouée aux idées montagnardes. Les meneurs montagnards furent assez habiles pour faire adopter par les affamés leur plan d'insurrection, qui fut pour ainsi dire le drapeau du peuple dans la journée du 1^{er} prairial). — P. M. Cambacérès; son rôle comme remplaçant de Bonaparte, an VIII-an XII (en particulier de l'« intrigue d'Auteuil, » où Talleyrand eut des conciliabules secrets avec Carnot, La Fayette, Siéyès, Fouché, etc.). — Une tentative de fusion en 1796. = 1903, 14 janvier. A. AULARD. La question de l'authenticité du *Paradoxe sur le Comédien* de Diderot (il semble impossible, après la découverte du ms. de Naigeon, par E. Dupuy, d'admettre que le *Paradoxe* soit de Diderot; mais il se peut qu'il y ait dans le *Paradoxe*, outre la dissertation de 1776, des morceaux qui soient bien réellement de Diderot, ou tout au moins des souvenirs de ses conversations). — A. LIBBY. L'hymne à la Raison, de J.-M. Chénier, adapté au culte de l'Être suprême. — E. CAMPAGNAC. Le représentant Laplanche dans le Cher. — L. DESTERNES et G. GALLAND. La réaction royaliste en Touraine, 1816, d'après P.-L. Courier (étude critique sur la *Pétition aux deux chambres*; sauf quelques détails, les faits rapportés dans le pamphlet sont appuyés par les documents officiels. C'est un document historique). — P. M. Un document sur l'histoire de la presse : la préparation de l'arrêté du 27 nivôse an VIII.

6. — **Revue d'histoire diplomatique.** 1903, n^o 1. — C.-B. FAVRE. Politique et diplomatie de Jacques Cœur; suite (négociations diplomatiques avec Rome; Cœur obtient des lettres marchandes des papes et un firman du soudan de Babylone). — P. MAC SWINEY DE MASHANAGLASS. Une ambassade portugaise à Rome sous Jules II, 1505 (envoyée par le roi Emmanuel pour prêter obédience à Jules II, elle obtint tout ce qu'elle demanda et reçut les félicitations du pape). — P. COUELLE. Les négociations de 1806 entre la France et l'Angleterre. Responsabilité de leur échec (c'est le gouvernement anglais, ou plutôt Fox, qui fit les premières démarches; c'est Napoléon qui rompit les pourparlers,

malgré les propositions très avantageuses de l'Angleterre). — Édouard TROPLONG. Relations diplomatiques de la France et de la Russie au commencement du XIX^e s. (quelques extraits tirés du livre d'A. Polovtsoff). — Comte d'ANTIOCHE. Le dernier hiver d'un règne. Paris, 1824 (impressions du comte Raczynski sur la cour et les salons aristocratiques). — Lettres inédites de la reine Élisabeth tirées du *Record Office* (trois lettres de la reine, 1585 et 1588, et une de Henri III à Walsingham, 1577. Dans une de ses lettres, la reine se plaint qu'on laisse circuler en France des libelles injurieux contre sa personne).

7. — **Le Moyen Age.** 1901, t. XIV. — BOUDET. Charles le Bel et Thomas de la Marche. — BRUTAILS. Deux chantiers bordelais (suite et fin de l'étude de M. B. sur l'industrie bordelaise de 1486-1521. M. B. traite dans cette partie des matériaux, procédés, outillage, prix et coût de transport, et publie « l'Engagement de Jean Lebas, maître d'œuvre de Saint-Michel de Bordeaux, de 1464 »). — CALMETTE. Rampon, comte de Gerona et marquis de Gothie (contribution à l'histoire de la marche de Gothie au IX^e s. et spécialement sous Louis le Pieux). — ESPINAS et PIRENNE. Les coutumes de la gilde marchande de Saint-Omer. — LOUIS HALPHEN. Étude critique sur les chartes de fondation et les principaux privilèges pontificaux de la Trinité de Vendôme (M. H., avec un sens critique très pénétrant, a cherché à déterminer l'authenticité des principales bulles et chartes réunies par l'abbé Métais dans son Cartulaire de la Trinité de Vendôme et qui avaient déjà, au XVII^e s., été l'objet d'une étude, critiquée par Launoy, au sujet d'un procès entre l'abbaye et Henri-Louis d'Allongny. Montrant la portée de quelques-unes des objections de Launoy et en ajoutant beaucoup d'autres, M. H. est arrivé à mettre en doute l'authenticité de la plupart des premiers privilèges pontificaux, et spécialement de ceux qui renferment le plus grand nombre de clauses d'exemptions. Cette étude complète utilement, en le corrigeant, le livre de M. Compain sur Geoffroy de Vendôme). — HESSEL. Les plus anciennes bulles en faveur de l'abbaye de Saint-Denis (étude minutieuse et intéressante). — Gédéon HUET. « Neptuneus »-Lutin (curieuse dissertation sur la survivance du dieu antique Neptune dans la mémoire populaire, devenu notre « lutin » ; à propos de l'article de M. Molinier sur les Saints mérovingiens, paru dans le *Moyen Age* de mai-juin 1900). — MANTEYER. Les origines de la maison de Savoie en Bourgogne (abondantes notes additionnelles au volume paru sous ce titre en 1900). — PORÉE. Notes et documents sur les anciennes mesures de grains du Gévaudan. = 1902, janv.-févr. T. XV. Lettre de Jean de Chandos et de Thomas de Felton aux consuls et habitants de Millau (2 janv. 1368), par Paul MEYER (publication d'un curieux document qui n'a été compris dans aucun des deux inventaires des archives municipales de Millau. J. Chandos et Th. de Felton, après avoir loué la fidélité des habitants de Millau au prince de Galles, leur annoncent l'arrivée d'une compagnie pour les défendre contre leurs ennemis). — ALPHANDERY. Documents pour servir à l'histoire des

mœurs aux XIII^e-XIV^e s.; suite : les défenses de Benoît Brossard, commissaire sur le fait des nouveaux acquêts en Touraine, 1329. = Comptes-rendus : *Henri Sée*. Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge (art. important de F. Lot). — *W. Puckert*. Aniane et Gellone (curieux pour l'étude de la Réforme des monastères bénédictins aux IX^e et X^e s.). = Mars-avril. MARIIGNAN. Les premières églises chrétiennes en Espagne (très intéressant et instructif). = Comptes-rendus : *Bröcking*. La politique française de Léon IX (contribution à l'étude des origines du mouvement de réforme avant Grégoire VII). — *Viollet*. Les communes françaises au moyen âge. = Mai-juin. GUESNON. Recherches sur les trouvères artésiens. = Juillet-août. LEVILLAIN. Les réformes ecclésiastiques de Noménoé, 847-848 (étude sur les *Gesta sanctorum Rotonensium*, l'*Indiculus de Episcoporum Britonum depositione*, et la *Chronique de Nantes*, au sujet de la tentative de Noménoé, une fois émancipé de la tutelle du roi de France, de débarrasser ses états des évêques fidèles à Charles le Chauve et de détacher les évêchés de la métropole (Tours) pour les rattacher à une nouvelle métropole (Dol). Étude très sérieuse et approfondie).

8. — **Bulletin critique.** 1902, 5 déc. — *R. Lemaire*. Le mariage civil; étude historique et critique (excellent). — *A. Stein*. Kalhana's Rajatarangini (traduction anglaise de la « Chronique des rois de Kachemir » par Kalhana, avec une introduction critique remarquable). — *A. Lefavre*. Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie, 1526-1722 (ouvrage de parti, fait d'ailleurs de seconde ou même de troisième main). — *E. Biré*. Les dernières années de Chateaubriand, 1830-1848 (correspondance très intéressante et parfois prophétique). = 15 déc. *Sweete*. Patristic study (excellent précis). — *A.-C. Pallu de Lesseret*. Fastes des provinces africaines sous la domination romaine (précieux instrument de travail, dont on peut se servir en toute confiance). — *E. et O. Reclus*. L'empire de Milieu (excellent exposé, avec une bonne bibliographie par H. Froidevaux). = 25 déc. *M. Telles da Gama*. Le comte-amiral D. Vasco da Gama (excellent recueil d'études et de documents relatifs à l'illustre explorateur portugais et à sa famille). = 1903, 5 janv. *G. Kurth*. Saint Boniface (excellent). — *Ch. de Ujfalvy*. Le type physique d'Alexandre le Grand (très belle et utile collection de toutes les œuvres d'art antiques, où l'on a reconnu ou cru reconnaître le portrait d'Alexandre). — *Baguenauld de Puchesse*. Lettres de Catherine de Médicis; t. VIII : 1582-1585. = 15 janv. *J. Martin*. Saint Augustin (excellent, très érudit et tout à fait objectif). = 25 janv. *Jac*. Le bienheureux Grignon de Montfort, 1673-1716 (édifiant). — *Huisman*. La compagnie d'Ostende (excellent). = 5 févr. *A. Loisy*. L'Évangile et l'Église (des vues justes, neuves et hardies et, à côté, des assertions imprévues, qui, sans doute parce que l'auteur n'a pas donné à sa pensée un développement suffisant, paraissent choquantes sous la plume d'un catholique convaincu). — *R. Stourm*. Les finances du Consulat (impartial, autant qu'exact et bien informé; très intéressant). —

A. Baudrillart. Les catacombes de Rome; histoire et description (résumé bien fait et bien illustré des travaux les plus récents sur le sujet).

9. — Polybiblion. 1902, déc. — *L. de Besse.* Le bienheureux Bernardin de Feltre et son œuvre, 1430-1494 (beaucoup de faits, qui font réfléchir). — *A. Rébillon.* Recherches sur les anciennes corporations ouvrières et marchandes de la ville de Rennes (excellent). — *B. Weicker.* Die Stellung der Kurfürsten zur Wahl Karls V im Jahre 1519 (beaucoup d'érudition, qui se perd dans les détails). — *E. Gabory.* La marine et le commerce de Nantes, 1661-1715 (bon). = 1903, janv. *L. Lallemant.* Histoire de la charité (excellent). — *Laveille.* Jean-Marie de La Mennais, 1780-1860 (il s'agit du frère aîné du célèbre polémiste, lequel s'appelait Félicité-Robert, ou Féli tout court. Il est le fondateur des Frères de l'instruction chrétienne ou Frères de Ploermel. Ouvrage d'une érudition touffue, d'une lecture aussi instructive qu'édifiante). — *G. Picot.* Documents relatifs aux états généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel. — *Baguenault de Puchesse.* Lettres de Catherine de Médicis; t. VIII : 1582-1585. — *A. de Boislisle.* Mémoires de Saint-Simon; t. XVI (année 1708). — *Flandin.* Institutions politiques de l'Europe contemporaine. Allemagne, t. II (bon). — *G. Maussoir.* L'homme-femme : M^{lle} Savalette de Lange, 1780-1858 (n'éclaircit aucun des mystères soulevés par ce nom).

10. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1902, 2 déc. — *E. Vacandard.* Vie de saint Ouen, évêque de Rouen, 641-684 (excellent). — *A. Marignan.* La tapisserie de Bayeux. Étude archéologique et critique (ce petit livre est un défi à la saine critique et au bon sens. Prétendre que ce travail a été exécuté après 1170 et d'après le poème de Wace est un paradoxe insoutenable. Art. à lire d'Eug. Müntz). — *H. Harrisse.* Les premiers incunables bâlois et leurs dérivés (très intéressant). — *Louis.* Histoire de Saint-Étienne-à-Arne (ouvrage très consciencieux). = 8 déc. *Giamil.* Genuinae relationes inter Sedem Apostolicam et Assyriorum orientalium seu Chaldaeorum ecclesiam (recueil très utile de textes peu connus, dont plusieurs inédits). — *A. Kleinclausz.* L'empire carolingien (étude fort érudite et de lecture agréable sur l'idée d'empire. Art. à lire de Pfister). — *Id.* Quomodo primi duces Capetianae stirpis Burgundiae res gesserunt, 1082-1162 (bonne étude sur le pouvoir ducal). — *E. Toutey.* Charles le Téméraire et la Ligue de Constance (utile, malgré d'assez nombreuses défaillances de détail). — *M.-H. Weil.* Le prince Eugène et Murat, 1813-1814 (gros ouvrage sérieux, impartial et consciencieux de 2646 pages sur la campagne de 1813-1814 en Italie. Art. d'A. Lombroso). = 15 déc. *Ed. Lambert.* La question de l'authenticité des XII Tables et les *Annales maximi* (beaucoup d'érudition, mais conclusions inadmissibles). — *B. Croce.* Relazioni dei patrioti napoletani col Direttorio e col Consolato e l'idea dell' unità italiana, 1799-1801 (très intéressant; la conduite des

agents du Directoire s'y trouve en partie justifiée). — *Ficker et Winkelmann*. Handschriften des xvi Jahrhunderts nach Strassburger Originallien (recueil d'utiles notices biographiques et instrument de travail excellent pour les études paléographiques au xvi^e s.). = 29 déc. *G. Voisin*. L'Apollinarisme; étude historique, littéraire et dogmatique sur le début des controverses christologiques au iv^e s. (excellent; l'auteur a écrit un des chapitres les plus intéressants et les plus obscurs de l'histoire du dogme). — *Stéfane Pol*. Autour de Robespierre. Le conventionnel Le Bas (intéressant). = 1903, 5 janv. *Spielgelberg et Pörtner*. Ägyptische Grabsteine und Denksteine aus süddeutschen Sammlungen (bon). — *Archiv für Papyrusforschung*; Bd. I et II. — *Ad. Deissmann*. Ein Original-Dokument aus der Diocletianischen Christenverfolgung. Papyrus 713 des British Museum (c'est la plus ancienne lettre originale écrite par un chrétien; entre 242 et 307). — *W. Meyer*. Der Gelegenheitsdichter Venantius Fortunatus (très bonne introduction à la lecture de Fortunat). — *Gonzalez de la Rosa*. La solution de tous les problèmes relatifs à Christophe Colomb (prétend que Colomb a puisé ses idées cosmographiques dans l'*Imago mundi* de Pierre d'Ailly). — *Ruge*. Columbus (Colomb doit son succès au hasard, non à sa science, laquelle était faite seulement de rêveries). = 12 janv. *Ed. Meyer*. Geschichte des Alterthums; Bd. V (avec ce volume, l'auteur nous donne le dénouement de l'histoire grecque, dénouement qu'il place après la bataille de Mantinée, parce qu'alors, tout espoir de groupement étant perdu, les cités grecques ne sont plus qu'une proie offerte à un conquérant). — *Alex. Graham*. Roman Africa (compilation estimable, mais où il y a beaucoup à reprendre). — *P. Fourneret*. Les biens d'église après les édits de proscription; ressources dont l'Église disposa pour reconstituer son patrimoine (livre clair et consciencieux, qui rendra de grands services). = 19 janv. *Heikel*. Eusebius Werke; bonne édition de la *Vita Constantini*, de la *Laus Constantini* et de l'*Oratio ad sanctum celum*). — *H. Zimmer*. Pelagius in Irland (savant essai de reconstitution d'un commentaire des Épîtres de saint Paul par Pélage). — *A. Danvila*. Luisa Isabel de Orléans y Luis I (très bon tableau de la vie privée à la cour d'Espagne). = 26 janv. *Drumann*. Geschichte Roms; 2^e édit., t. II (nouvelle édition tout à fait mise au courant). — *A. Rolando*. Cronologia storica : Roma fino al termine dell' impero d'Occidente (manuel utile, malgré des lacunes et des erreurs graves). — *O. von Gebhardt*. Passio sanctae Theclae virginis (excellente édition d'un apocryphe célèbre). — Ouvrages divers sur l'histoire byzantine (art. à consulter de Ch. Diehl). — *W. Schultze*. Die Thronkandidatur Hohenzollern und Graf Bismarck (très intéressant; montre le rôle actif, bien qu'encore obscur, de Bismarck en cette affaire). — *Colonel Laussedat*. La délimitation de la frontière franco-allemande (important et poignant).

11. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. Nov.-déc. 1902. — Ed. MEYNIAL. Les renonciations au moyen âge

et dans notre ancien droit; suite. — E. GLASSON. Le roi, grand justicier (théories des politiques et des légistes sur la souveraineté royale au xv^e s.; exercice du droit de justice par le roi dans ses cours; lettres de cachet; le citoyen Capet jugé par la Convention). — G. D'ESPINAY. Note sur l'usage de Porhoet. — R. DARESTE. Beaumanoir et le droit romain (note ou passage du droit romain allégué par Beaumanoir au ch. 35). — G. BLONDEL. Konrad von Maurer. = Comptes-rendus : *A. Vigé*. Châtellenie de Belvès; son histoire, ses coutumes (très intéressant). — *C. Nani*. Storia del diritto privato italiano (important).

12. — Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence. 1902, nov.-déc. — Édouard LAMBERT. Le problème de l'origine des XII Tables. Quelques contributions empruntées à l'histoire comparative et à la psychologie des peuples; suite. — Raoul DE LA GRASSERIE. Des régimes matrimoniaux chez les peuples germaniques et les peuples slaves; fin (Pologne, provinces baltiques, Finlande, Serbie). — Ch. APPLETON. Le droit comparé appliqué à la reconstitution du droit romain ancien; suite : la Genèse du testament romain (résumé et critique de la doctrine exposée par Ed. Lambert, d'après lequel le testament véritable ne serait apparu à Rome que fort tard, vers la fin du vi^e s. de Rome, avec le testament *per aes et libram*).

13. — Revue des Bibliothèques. 1902, juill.-sept. — Lucien BROCHE. Inventaire sommaire des documents originaux de la bibliothèque communale de Laon (385 documents de 961 à 1825, dont 3 du x^e s., 14 du xii^e, 50 du xiii^e, etc.). — Léon DOREZ. Études alpines; IV : Alde le Jeune et Niccolò Manassi; suite. — L. DELARUELLE. Notes biographiques sur Nicole Bérault, suivies d'une bibliographie de ses œuvres et de ses publications (Bérault, humaniste du xvi^e s., ami d'Érasme et de Budé, mort entre 1545 et 1552).

14. — Bulletin hispanique. T. IV, n^o 4. Novembre-décembre 1902. — M.-R. DE BERLANGA. Études de numismatique : une monnaie mal lue de l'Espagne romaine. — H. LÉONARDON. Relation d'un voyage fait en 1679 au devant et à la suite de la reine Marie-Louise d'Orléans, femme de Charles V; fin.

15. — Bulletin italien. 1902, oct.-déc. — E. RODOCANACHI. Un aventurier florentin : Bonaccorso de' Pitti (analyse de ses Mémoires, qui s'arrêtent en 1430; l'auteur avait alors soixante-seize ans). — Léon-G. PÉLISSIER. Canova et Madame Minette. Dernières Lettres de Canova et de la comtesse d'Albany (Madame Minette était la baronne d'Armendaritz, qui s'éprit de Canova en 1812, amour d'ailleurs malheureux, parce que Canova ne voulut y répondre).

16. — Revue archéologique. 1903, janv.-févr. — Max COLLIGNON. Deux bustes funéraires d'Asie Mineure au musée de Bruxelles. — E. POTTIER. La danse des morts sur un canthare antique. — D^e VAS-SITS. La vaisselle d'argent du musée national de Belgrade. — D^e A.

MAHLER. Une hypothèse sur l'Aphrodite de Médicis (c'est, sans doute, une imitation romaine d'un original par Lysippe). — Ét. MICHON. La réplique de la Vénus d'Arles du musée du Louvre. — S. REINACH. Alexandre Bertrand (notice nécrologique).

17. — **Revue celtique.** Octobre 1902. — C. JULLIAN. Du patriotisme gaulois (« un peu d'amour du sol, le désir de la liberté commune, le sentiment de la fraternité de la race, l'orgueil du nom, la passion démesurée de la gloire, le besoin d'imiter les ancêtres, le souci de la postérité gauloise, l'ambition des conquêtes, voilà les éléments de ce patriotisme commun, tel qu'il trouva, dans la guerre de 52, sa plus complète expression »).

18. — **Revue d'histoire, rédigée à l'État-major de l'armée.** 1902, octobre. — La manœuvre de Denain (à l'aide de documents inédits, parmi lesquels la correspondance de Lefebvre d'Orval, conseiller au parlement de Flandre, avec Voysin, et les lettres adressées de l'armée de Flandre, pendant la campagne de 1712, au duc du Maine, par Villars et Montesquiou, le duc de Guiche, le marquis de Goesbriand, le comte de Bruzac d'Hautefort. Ces documents permettent de préciser trois points : 1^o Lefebvre d'Orval a été le véritable auteur du projet de Denain ; 2^o l'habile manœuvre du 23 juillet 1712 apparaît surtout comme l'œuvre du maréchal de Villars ; 3^o l'éclatant succès du combat du 24 juillet revient sans conteste à Montesquiou) ; fin en novembre. — Le blocus de Brest, de 1793 à 1805 (d'après les sources françaises ; n'eût-il pas fallu consulter aussi les documents publiés par la *Navy Record Society* ?). — La guerre de 1870-71. La journée du 8 août ; suite en nov. : la journée du 9 août. = Novembre. La campagne de 1805 en Allemagne ; suite : Ulm ; suite en déc. (dispositions prises par Mack jusqu'au 14 octobre). — La charge de Somosierra (étude sur les sources ; le récit de Philippe de Ségur est rempli d'erreurs ; il n'y a pas de récits espagnols. C'est l'escadron polonais, 3^e des cheval-légers, composé de 150 hommes environ, qui enleva la position ; ou plutôt l'effet moral produit par la charge folle qu'elle dut fournir fut si grand que les Espagnols l'abandonnèrent sans plus combattre). — La campagne de 1870-71 ; suite : la journée du 9 août en Lorraine ; suite en déc. : la journée du 10 août. = 1903, janvier. L'origine des grandes manœuvres. Les camps d'instruction aux xvii^e et xviii^e siècles ; ch. III : après la guerre de la succession d'Autriche ; suite. — La campagne de 1794 à l'armée du Nord ; ch. VI : la cavalerie (levée, réquisition, organisation, dépôts). — La campagne de 1805 en Allemagne, Ulm ; suite (poursuite de l'ennemi du 14 au 18 octobre ; capitulation de la place et marche en avant vers Vienne). — La guerre de 1870-71. La journée du 11 août.

19. — **Études. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus.** 1902, 20 décembre. — Albert CONDAMIN. La Bible et l'Assyriologie ; 2^e art. — Henri BREMOND. L'évolution du clergé anglican. W.-Ch. Lake, 1817-1897. — Henri CHÉROT. Souvenirs du

général-marquis Armand d'Hautpoul. = 1903, 5 janvier. C. DE ROCHE-MONTEIX. Le Père Amiot et la mission française de Pékin à la fin du XVIII^e s.; suite le 20 janvier; fin le 5 février. — Henri FOUQUERAY. Une œuvre sociale au XVIII^e s. (il s'agit de la *Congrégation des Messieurs*, dirigée par les Jésuites de Caen. Publie une lettre de 1720 qui énumère les œuvres créées par cette société). = 20 janvier. JOS. BRUCKER. L'inspiration et l'infaillibilité de la Bible en matière historique. — L. DE GRANDMAISON. L'Évangile et l'Église (l'ouvrage de l'abbé Loisy est un essai puissant; mais les idées philosophiques de l'auteur appellent d'expresses réserves, et plus encore sa façon de présenter et de circonscrire la doctrine personnelle du Sauveur). = 5 février. JOS. DOIZÉ. Le dernier pape d'Avignon; 1^{er} art. (refait, à l'aide des travaux de N. Valois et du P. Ehrle, la biographie de Benoît XIII).

20. — Le Correspondant. 10 septembre 1902. — MURY. La France et l'Angleterre au Siam. — DES GRANGES. La comédie et les mœurs sous la Restauration et la Monarchie de Juillet; suite et fin le 25 oct. et le 25 nov. = 25 septembre. VICOMTE DE MEAUX. Les tentatives de restauration monarchique après la guerre; suite et fin les 10 et 25 oct. (ces articles, où se trouvent des documents inédits importants, tels que le procès-verbal rédigé par M. de Maillé de l'entrevue des délégués de la droite avec le comte de Chambord à Chambord, le 5 juillet 1871, une lettre du marquis de Dampierre du 29 déc. 1871, une lettre de M. Chesnelong du 11 sept. 1873, sont du plus haut intérêt. Un ou deux passages sont d'une médiocre bonne foi; tel celui où M. Ranc est appelé un des chefs de la Commune. Il ne l'était pas plus que M. Méline, élu comme lui membre de la Commune sans y avoir jamais siégé. Mais, en général, ces souvenirs sont d'une sincérité, d'une candeur même qui en fait tout le prix. Rien ne peut mieux démontrer que ce récit l'incapacité politique de ces royalistes, qui n'avaient rien appris et tout oublié. Ils ont été incapables de rien voir de la vérité; ils ont tout sacrifié à une restauration impossible, alors qu'ils pouvaient, unis à Thiers, diriger et sauver la France. Le comte de Chambord était dans le vrai en pensant que, si la France était capable de préférer le drapeau tricolore à la monarchie, c'est qu'elle n'était pas monarchique. Lui seul parmi les royalistes a été clairvoyant et patriote en préférant la République à la guerre civile). — THUREAU-DANGIN. La Renaissance catholique en Angleterre; suite les 10 et 25 oct. (ce remarquable récit s'étend de la conversion de Manning à la mort de Wiseman. Le centre du récit est la lutte tragique de Newman contre les catholiques intransigeants, comme Manning, qui critiquaient son libéralisme et sa tolérance et suscitaient, ainsi que les protestants, sa bonne foi. Newman a triomphé de tous les préjugés par son admirable *Apologie*). — HEIMANN. Le congrès des catholiques allemands à Mannheim et la politique du centre dans l'empire; fin le 10 oct. (très curieux comme témoignage du caractère essentiellement politique de l'activité des catholiques allemands, qui fait d'eux un vrai danger pour l'empire. Leur prétention à être

représentés dans les Universités, les Écoles, les tribunaux, l'armée, etc., proportionnellement à leur nombre dans la nation, tandis qu'on ne devrait tenir aucun compte de la religion dans le choix des professeurs ou des fonctionnaires, tend à diviser la nation en deux, les catholiques et les non catholiques. Cette manière de voir est aujourd'hui, dans tous les pays des catholiques, un ferment de discorde et de révolution).

== 10 oct. DELAY. L'esprit national chez les Polonais d'aujourd'hui (très bon exposé de la situation en Pologne, Posnanie et Galicie).

== 10 nov. F. BRUNETIÈRE. Le progrès religieux dans le catholicisme (très curieux et instructif. M. Brunetière se trompe quand il dit que le nombre des catholiques aux États-Unis doit être très supérieur au chiffre officiel de 10 à 12 millions, parce que la statistique des religions est très incomplète. L'Église catholique tient, au contraire, une statistique très exacte de ses ouailles et elle est la seule dont on connaisse à peu près exactement le chiffre des adhérents). — LANZAC DE LABORIE. L'armée des Cent jours (d'après l'ouvrage de M. Couderc de Saint-Chamant sur les dernières armées de Napoléon). — GRABINSKI. Christine de Belgiojoso; suite et fin en déc. (d'après le curieux livre de Barbiera, qui a, grâce aux archives secrètes de Milan et aux rapports de police autrichiens, reconstitué toute la vie aventureuse de la pieuse et galante révolutionnaire). — D. BOISSIER. Les hospices civils de Lyon.

== 16 décembre. Cardinal MATHIEU. Le Concordat de 1801; suite le 25 déc. (ces deux articles contiennent les récits de l'ultimatum de Bonaparte, du départ de Consalvi et de la signature du Concordat, les 13 et 14 juillet 1801. Le rôle conciliateur de Cacaault et le détail des fluctuations et du rôle de Consalvi dans les célèbres journées des 13 et 14 sont ici, pour la première fois, établis avec la dernière précision, grâce à de nombreux documents inédits pris aux archives de la Jonchère, aux archives ecclésiastiques de Rome, aux archives de Vienne, et corrigent, sur plusieurs points, les récits de M. d'Haussonville, qui a accepté trop aisément les témoignages hostiles à Bonaparte et les Mémoires mêmes de Consalvi. Le rôle du cardinal, celui de Spina, de Cacaault, de Bernier, de Talleyrand sont tracés avec finesse et une intime connaissance des sentiments et des intentions de la cour de Rome. La lutte qu'elle soutint, vainement et imprudemment d'ailleurs, pour imposer, par le Concordat, la profession de catholicisme aux chefs du gouvernement de la France, est retracée d'une manière palpitante).

— RAFFALOVICH. La dynastie des Krupp (intéressante histoire du développement de la puissante maison qui, après quarante ans d'une existence précaire, compte aujourd'hui 45,000 ouvriers, et comprend une ville entière, des mines, des usines, une flotte, des chemins de fer, un ensemble d'institutions ouvrières qui en font la plus puissante organisation industrielle centralisée en une seule main qui existe). — KLEIN. Lettres inédites de Xavier de Maistre à sa famille (très jolies et intéressantes pour l'histoire de Russie, de France et d'Italie, de 1791 à 1843).

== 25 décembre. H. DE LACOMBE. Le cardinal Guibert; fin le

10 janv. = 10 janvier. LANZAC DE LABORIE. La politique étrangère du Directoire (à propos du dernier vol. d'A. Sorel). — Princesse Louis-Ferdinand DE BAVIÈRE. A Rome (souvenirs d'un pèlerinage de sept.-oct. 1902, naïfs et piquants, d'un espagnolisme exalté qui fera sourire les Romains). — Ch. DE LA RONCIÈRE. Le premier toast de l'alliance franco-russe, 1586 (récit par Jean Sauvage, pilote dieppois, conservé au fonds Dupuy de la Bibliothèque nationale, du voyage accompli de Dieppe à Arkhangel par les marchands Colas et Du Renel). = 25 janvier. ***. L'occupation et la libération du territoire, 1871-1873 (analyse de l'important recueil de la Correspondance de M. Thiers avec MM. Pouyer-Quertier, le vicomte de Gontaut-Biron, le comte de Saint-Vallier, les généraux de Manteuffel et de Fabvier, qui vient de paraître). — A. BAUDRILLART. Le renouvellement intellectuel du clergé de France au XIX^e s. (tableau, empreint d'un candide optimisme, des efforts très sérieux faits par le clergé catholique français pour prendre part au mouvement intellectuel contemporain. Malheureusement, ces efforts, comme on le voit par le cas de l'abbé Loisy, ne peuvent produire aucune recherche vraiment indépendante). — STEENS. Le socialisme contemporain et le monde ouvrier. — MOLLAT. Le Saint-Suaire de Turin et la bulle de Clément VII contre l'authenticité (Clément VII, par ses bulles du 28 juillet 1389 et du 6 janvier 1390, tout en permettant l'ostension du Suaire de Lirey, qu'avait interdite l'évêque de Troyes, Pierre d'Arcis, déclare qu'il n'est qu'une copie du Saint-Suaire. Espérons, sans y compter, que la bulle du 6 janvier mettra fin à la mystification dont M. Vignon a été l'auteur et la victime). — LANZAC DE LABORIE. La noblesse rurale d'autrefois (d'après le livre de M. P. de Vaissière, tableau vivant et piquant). — G. PRÉVOST. La loi supérieure de la mode dans le costume (montre que la mode est toujours le résultat des besoins et des idées du temps).

21. — **Revue de Paris.** 1902, 15 oct. — P. DE NOLHAC. La jeunesse de M^{me} de Pompadour (reconstitution fort intéressante du milieu où naquit et fut élevée M^{lle} Lenormant; son éducation et son mariage. Louis XV au bal masqué du mariage du Dauphin; c'est là qu'il voit pour la première fois M^{lle} d'Étiolles, juste au moment où, fatigué des intrigues où l'avaient entraîné ses maîtresses prises parmi les grandes dames de la cour, il espère jouir plus tranquillement d'amours trouvées parmi les bourgeoises). — Ch.-V. LANGLOIS. Les origines de la noblesse en France (à propos de l'ouvrage de M. Guilhaumoz). = 1^{er} nov. Georges GAULIS. Bulgarie et Macédoine. = 15 nov. Pierre CONARD. Napoléon et les vocations militaires (du racolage opéré par l'empereur et sa police, qui s'efforcent de convaincre les familles riches, mais hostiles, qu'il est de leur intérêt bien entendu de donner leurs fils à l'administration et surtout à l'armée impériales. On rencontra quelques rares vocations parmi les résignés). = 1^{er} déc. Léonce PINGAUD. Les dernières campagnes de Mirabeau cadet (la première fut contre son frère aîné, le comte de Mirabeau; la dernière dans l'armée de Condé;

il mourut malade à Fribourg, le 15 sept. 1792, plein de foi dans le triomphe de son parti, peu de temps avant la retraite de Brunswick). = 15 déc. J. JUSSELAND. Les théâtres de Londres au temps de Shakespeare. — Jean LEMOINE. Boileau contre Racine (curieux récit d'un procès très réel dans la forme, mais fictif, que Racine intenta à son ami Boileau; c'était un moyen de procédure employé pour s'assurer qu'une maison récemment achetée par lui n'était point grevée d'hypothèques). = 1903, 1^{er} janv. MASSON. L'exode de Lucien Bonaparte, nov. 1809-nov. 1810; fin le 15 janv. (très intéressant exposé des négociations entre l'empereur et son frère, des intrigues et des entêtements de Lucien, qui espérait peut-être se faire acheter d'autant plus cher son opposition qu'elle aura été plus opiniâtre. Son départ pour l'Amérique; mais il est arrêté à Cagliari par les Anglais et conduit en Angleterre. Les Anglais saluent son arrivée avec enthousiasme, voyant en lui une victime échappée à la tyrannie de Bonaparte). = 15 janvier. Paul GURAUD. Histoire d'un financier romain (Rabirius, d'après la plaidoirie de Cicéron; intéressant, instructif).

22. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1902. Bulletin de juillet-août. — DELATTRE. Rapport sur les fouilles de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique. Découverte d'un cinquième sarcophage de marbre blanc. — J. OPPERT. Six cent cinquante-trois : les carrés mystiques chaldéens (« le nombre premier 653 est un nombre cyclique; 653 lustres de 5 ans donnent 3,265 ans, nommés la période du Phénix, et composés de la période sothiaque de 292 lustres ou 1460 ans, et de la période lunaire de 361 lustres ou 1805 ans, après laquelle les éclipses reviennent dans le même ordre. » Cette arithmétique savante et mystique paraît en Inde et chez les Hébreux; « dans la Genèse, 653 ans se sont écoulés depuis le déluge jusqu'à la fin de la Genèse, la mort de Joseph. Également dans le texte biblique, le laps de temps de 653 est divisé dans la période de 292 ans depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Abraham, et de 361 ans de cet événement à la mort du fils de Jacob. En Assyrie, nous retrouvons la combinaison de ces trois chiffres dans les mesures du mur de Khorsabad, telles que Sargon les a fournies »). = Bulletin de septembre-octobre. M. CARTAILHAC. Note sur les dessins préhistoriques de la grotte de Marsoulas, Haute-Garonne. — Le R. P. LAGRANGE. Deux hypogées macédo-sidoniens à Beit-Djebriin, Palestine. — Jean CLÉDAT. Recherches sur le kôm de Baouit (village à 15 kil. nord de Meir, sur le Nil; résultat des fouilles pratiquées dans la nécropole ou « kôm » et dans les chapelles funéraires; peintures, sculptures et inscriptions de l'époque byzantine).

23. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu, 1902, nov., 41^e livr. — Albert WADDINGTON. Abraham de Wicquefort, ministre de Brandebourg en France au temps de Louis XIV (ses négociations en France de 1646 à 1659, avec une

brève esquisse biographique). — E. LEVASSEUR. Les sources principales de l'histoire des classes ouvrières et de l'industrie (bibliographie qui aurait dû figurer en tête de la nouvelle édition de l'*Histoire des classes ouvrières*). = Décembre, 12^e livr. GLASSON. Les soldats du roi au parlement de Bretagne (d'après l'ouvrage de Saulnier de la Pinelais). — A. LUCHAIRE. L'avènement d'Innocent III (biographie d'Innocent jusqu'à son avènement; élection et consécration; idées exprimées par le nouveau pape sur l'autorité pontificale. Les portraits d'Innocent III). — E. RODOCANACHI. Marguerite-Louise d'Orléans, grande-duchesse de Toscane (fille aînée du second mariage de Gaston d'Orléans, Marguerite-Louise épousa par ordre de Louis XIV Cosme de Médicis, grand-duc de Toscane; mais elle ne put aimer ni son mari ni le pays où elle se sentait exilée. Pour s'en délivrer, elle ne trouva d'autre moyen que de prétendre qu'elle voulait s'enfermer dans un cloître. Venue en France pour entrer au couvent de Montmartre, elle n'eut d'abord qu'une idée, n'y pas entrer, ce qui fut fait; mise ensuite à Saint-Mandé, d'y régner en maîtresse, ce qui fut fait aussi. Elle finit par aller mourir dans un hôtel de la Place Royale en 1724). = 1903, janvier. G. PICOT. Notice historique sur la vie et les travaux de Paul Janet. — A. CHUQUET. Bayard à Mézières, 1521.

24. — Annales de Bretagne. T. XVII, n^o 4, juillet 1902. — F. DUINE. Les sources de la Vie de saint Turiaw et son culte. — P. HÉMON. La Révolution en Bretagne; notes et documents : le comte du Trévou (des peines abominables infligées aux matelots par ordre du capitaine du Trévou, commandant l'avis *le Papillon*, 1787-1788; au retour, on se contenta de lui donner une forte réprimande, mais secrète); fin en janvier 1903 (pièces justificatives). = 1903, janvier. Abbés G. DE LESQUEN et G. MOLLAT. Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du grand schisme d'Occident (d'après les documents conservés aux archives du Vatican; important). — J. ALLANIC. Histoire du collège de Vannes; fin (de 1803 à 1857, époque où il fut un moment supprimé; rouvert ensuite, il redevint de plein exercice en 1880. C'est aujourd'hui le collège Jules-Simon).

25. — Annales de l'Est. 1901, juillet. — R. DE SOUHESMES. Étude sur la criminalité en Lorraine, d'après les lettres de rémission; suite. — E. REYBEL. La question d'Alsace et de Brisach, de 1635 à 1639; suite en octobre et en janvier. — Pierre GÉANT. Étude sur le règne de Charles II, duc de Lorraine, 1390-1431 (résumé très détaillé d'un travail pour le diplôme d'études supérieures d'histoire). = Oct. Émile DANTZER. Les relations des ducs de Lorraine avec les rois de France, 1328-1431 (diplôme d'études supérieures). = 1903, janvier. A. DEBIDOUR. Le général Fabvier, sa vie et ses écrits; suite (Fabvier en Grèce; siège d'Athènes et reddition de l'Acropole; le traité de Londres, juillet 1827). — A. BERGEROT. L'organisation et le régime intérieur du chapitre de Remiremont, du XIII^e au XVIII^e siècle; fin (administration capitulaire.

Les offices masculins). = Bibliographie : *A. Waltz*. Bibliographie de la ville de Colmar (riche bibliographie établie avec un soin méticuleux). — *L. Jérôme*. L'abbaye de Moyenmoutier, de l'ordre de Saint-Benoît, en Lorraine; t. I : l'abbaye au moyen âge (travail définitif). — *G. Pariset*. L'établissement de la primatie de Bourges (excellent).

26. — Annales du Midi. 1902, octobre. — *P. FOURNIER*. Le royaume de Provence sous les Carolingiens (à propos du livre de *R. Poupardin*; résume les raisons qui ont empêché, à son avis, le royaume de Provence de durer et précise, plus nettement que *Poupardin* n'a cru pouvoir le faire, les arguments qui permettent d'attribuer une réelle valeur historique au témoignage de saint Hugues relativement au pouvoir temporel des évêques de Grenoble au x^e s. et aux usurpations dont ils ont été victimes de la part des comtes de Graisivaudan). — *A. DE CAZENOVE*. Campagnes de Rohan en Languedoc, 1621-1629; suite. — *C. COUDERC*. Note sur un missel à l'usage de l'église de la Daurade. = Comptes-rendus critiques : *Mgr C. Douais*. Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc. La procédure inquisitoriale en Languedoc au xiv^e s. (long et sévère article sur ces deux publications, par *P. Dognon*. L'article d'*Aug. Molinier* publié ici-même et contre lequel *Mgr Douais* a protesté, est beaucoup plus modéré). = 1903, janvier. *A. DE CAZENOVE*. Campagnes de Rohan en Languedoc, 1621-1629; suite (réveil de la guerre; siège du Mas-d'Azil; préliminaires de la paix de Paris, 1626, et coup de force de Rohan sur Castres; campagne de 1627). — *Roger GRAND*. Testament de Pons de Cervière; texte roman inédit du Haut-Rouergue, 1255. = Chroniques de l'Agenais et du Périgord, du Béarn, du Gévaudan.

27. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. 1902, janvier-mars. — *LAGIER*. La baronnie de Bressieux; suite. — Chanoine *Jules CHEVALIER*. L'abbaye de Saint-Tiers de Saou, des chanoines réguliers de Saint-Augustin, au diocèse de Valence ou de Die; suite. — *Abbé J. CHABERT*. Histoire de la commune de Beauregard pendant la Révolution; fin. — Chanoine *Ulysse CHEVALIER*. Le Saint-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin et les défenseurs de son authenticité (réfute les arguments présentés par le *P. Sanna Solaro* en faveur de l'authenticité).

28. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1902, avril. — *Capitaine BAGÈS*. Histoire de l'École royale militaire d'Effiat (fondée en 1627 par le maréchal d'Effiat, qui appela dans sa terre quelques Oratoriens pour desservir les paroisses d'Effiat, Olhiat et la Bussière); fin en mai (publie une liste des pensionnaires de l'École, qui fut supprimée en 1793. Parmi eux figure *Desaix* qui, en 1777, remportait un prix d'histoire sainte en septième). = Juin. *Élie JALOUSTRE*. Un janséniste en exil : *Jean Soanen*, évêque de Senez, à l'abbaye de la Chaise-Dieu; sa rétractation et sa mort; fin en juillet (souvenirs que le saint prélat janséniste a laissés dans le pays; histoire de son crâne et

de la « petite Église » de Lyon). = Novembre. D^r DOURIF. Une lettre de Sidoine Apollinaire et les volcans d'Auvergne (du mot *culmen*, dans la langue de S. Apollinaire).

29. — Revue de l'Agenais. 1902, juillet-août. — E. DE LA COMBE. Le château de Saint-Puy. Ses anciens seigneurs et la famille de Monluc; 1^{er} art. — GRANAT. La manufacture de toiles à voiles d'Agen (1764-18..); fin en novembre-décembre. — Ph. LAUZUN. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne, 1578-1586; fin en novembre-décembre. = Septembre-octobre. C. LAMOUROUX. Statistique du département de Lot-et-Garonne pour l'année 1789 et l'an IX; suite en novembre-décembre. — SAINT-AMANS. Journaux de nos voyages aux Isles de Vent et sous le Vent de l'Amérique, commencés le 19 octobre 1767, finis le 28 octobre 1769; suite en novembre-décembre (la Martinique en 1769). — L. COUYBA. Une aventure inédite de messire Jean de Fleurans, curé de Casseneuil. 1654. — J. MARBOUTIN. Document sur une invasion des Normands en Agenais (c'est un passage de la *Chronique saintongeaise*).

30. — Revue du Berry. 1902, 15 octobre. — A. SIGURET. Étude sur la correspondance diplomatique des papes avec les archevêques de Bourges, de Nicolas I^{er} à Innocent III; suite. Chapitre IV : lettres aux archevêques de Bourges concernant les questions de discipline générale; fin le 15 novembre (ces lettres sont au nombre de 105, dont 21 inédites. En ce qui concerne la primauté de Bourges, cette correspondance laisse entrevoir que les archevêques y ont prétendu dès le IX^e s.; elle est un argument partiel en faveur de la thèse de la primauté). — Cyrus LEFÈVRE. Un coin de l'histoire de Mézières-en-Brenne, de 1790 à l'an VIII. = 1903, 15 janvier. Joseph AGEORGES. Notice historique sur Lourdoueix-Saint-Michel.

31. — Revue de Champagne et de Brie. 1900, novembre-décembre. — Souvenirs du comte de Plancy, 1795-1815 (chap. I : Rapports avec Barras à Grosbois). — N. GOFFART. Documents relatifs aux pays d'Yvois et Mouzon, Ardennes). — H. JADART. L'église de Sermiers, Marne (son histoire, son intérêt archéologique. L'église a été en partie détruite par la foudre le 16 avril 1901). — E. DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE. Les ascendants maternels de saint J.-B. de La Salle; suite en 1901, janvier-février, mars-avril. = 1901, janvier-février. A. PÉTEL. Les Templiers à Sancey,auj. Saint-Julien, Aube (1^o comment l'ordre est devenu possesseur de la terre de Sancey; 2^o la maison de Sancey dans le procès des Templiers. Étude critique sur les dépositions des frères de Sancey; on n'en saurait tirer aucune preuve formelle que ces Templiers aient été coupables). = Mars-avril. A. THÉVENOT. Monographie de la commune de Lhuître, Aube, arr. d'Arcis, cant. de Ramerupt. — L. MORIN. Les mandements épiscopaux comme moyen de propagation des nouvelles (quelques exemples empruntés au XVII^e siècle). = 1901, août. A. PÉTEL. Christophe d'Essoyes, vingt-troisième abbé de

Molesme, 1239-1252 (d'après un certain nombre de documents inédits). — Souvenirs du comte de Plancy, 1795-1815; chap. II (mission de Plancy dans les départements de la Belgique; répétitions et cérémonie du couronnement). — A. THÉVENOT. Monographie de la commune de Lhuitre (publie ou analyse plusieurs documents relatifs à l'histoire religieuse et féodale de Lhuitre, en latin *Lustria*. Son histoire pendant et après la Révolution).

32. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1902, 1^{er} juillet. — J. PELLISSON. Angoulême et le tremblement de terre de Lisbonne en 1775. — Le catalogue des évêques de Saintes (extrait du t. II des *Fastes épiscopaux* de L. Duchesne). — Les fêtes publiques pendant la Révolution. = 1^{er} sept. Les Seignette de la Rochelle. — Une prise de possession par un curé intrus (en 1795). — Un épisode de la défense nationale en 1870. Un héros saintongeais : Desmortiers (fusillé à Persan-Beaumont, le 1^{er} oct. 1870 comme franc-tireur). — L. GRASLIER. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély et une prétendue dame de Bonneuil (il s'agit d'une aventurière qui, en nivôse an II, menait à Amsterdam une conduite suspecte, sous le nom de comtesse de Bonneuil, qui appartenait réellement à la belle-mère de Regnaud; elle s'appelait Rifflon et était fille d'un écorcheur de Bourges). = Novembre. Registres protestants de Tonnav-Boutonne (quelques extraits). — Les émigrés saintongeais à Munster, 1792. — L. AUDIAT. Royan, Brouage et la Rochelle en 1638. — A. LETELIÉ. Une Saintongaise : Xandre Dizier, seconde femme de Loys Gargoulleau, maire de la Rochelle, 1590-1607. = 1903, 1^{re} livr. Henri CLOUZOT. Le théâtre révolutionnaire à Saintes. — Louis AUDIAT. Un poète oublié : Jacques Delille, 1738-1813, abbé de Saint-Séverin, en Poitou. — Jules PELLISSON. Le brigandage dans la Charente en l'an V et dans la Charente-Inférieure en l'an VIII (publie trois documents très circonstanciés).

33. — Revue historique et archéologique du Maine. T. LII, 1^{re} livr., année 1902, 2^e trimestre. — Julien CHAPPÉE. L'église et le tombeau de saint Pavin, au Mans. — Robert TRIGER. Notes et souvenirs sur l'ancienne église de Saint-Pavin, au Mans. — E. LAURAIN. Les doléances de Saint-Aignan-sur-Roe (publie le cahier des doléances des habitants de cette paroisse en 1789). — Dom B. HEURTEBIZE. Un pèlerin manceau en Palestine (messire Greffin Affagard, chevalier du Saint-Sépulcre, seigneur de Courteille en Normandie et de Courteille au Maine, 1533-34). = 3^e livr. Dom GUILLOREAU. L'abbaye d'Étival-en-Charnie et ses abbesses, 1109-1790; suite. — Robert TRIGER. Le donjon de Courmenant, Sarthe. — Gabriel FLEURY. De l'organisation des assemblées municipales créées par l'édit de juin 1787. — Louis BRIÈRE. Bibliographie du Maine pour l'année 1901. = 3^e trim. Robert TRIGER. L'administration municipale au Mans, de 1530 à 1545 (d'après les archives de la ville). — Comte DE BEAUMONT. Les tapisseries de l'église de la Couture au Mans. — Abbé F. UZUREAU. Une visite pastorale à

la Flèche en 1773 (par Jacques de Grasse, évêque d'Angers). — Julien LHERMITTE. Notice bibliographique sur le *Déporté de la Mayenne* ou le *Batave heureux*, par l'abbé Ouvrard de la Haye (relation d'un voyage aux îles normandes, en Angleterre, dans les Pays-Bas, qui parut pour la première fois en 1819). = T. LIII, 1^{re} livr., 1903. Henri CHARDON. L'abbesse d'Étival et Scarron (chapitre d'un ouvrage d'ensemble sur *Scarron inconnu*). — Robert TRIGER. L'administration municipale au Mans, en 1544-1545 (analyse du registre de la ville pour cette année).

34. — Société nationale des Antiquaires de France. 1902, 5 nov. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE présente les moulages d'un cachet assyrien et d'un fragment de moule d'applique qui font partie de la collection de M. le comte Costa de Beauregard, et une note de M. le Dr Carton sur des statuette en terre cuite découvertes à Sousse. Il montre ensuite un petit bateau en bronze provenant, dit-on, de Fourvière. Ce pouvait être un ex-voto de quelque batelier lyonnais. = 12 nov. M. OMONT signale le don récent fait à la Bibliothèque nationale par M. Galice d'un exemplaire du *Fasciculus Temporum* de Werner Rolewinck, à la fin duquel se trouve un témoignage manuscrit contemporain de la publication, 1477, et présumant son innocence. — M. TOUTAIN, pour expliquer la coutume phénicienne de peindre les ossements en rouge, cite l'exemple d'une population sauvage des îles de la Sonde qui déchirent leurs morts pour que leurs corps puissent entrer dans le pays des esprits. = 26 novembre. M. ENLART compare deux têtes de pleureurs du xv^e siècle qu'il a découvertes à Douai aux figures tout à fait analogues des tombeaux des ducs de Bourgogne et de Berri exécutés à la même époque, on le sait, par des artistes flamands. — M. PETIT communique un fragment des comptes de Dimanche de Vitel, d'où il résulte qu'en 1353 Jean le Bon fit envoyer à Paris des marbres pour construire un mausolée à ses parents. = 10 décembre. M. J. MAURICE communique à la Société des monnaies frappées au nom de l'empereur Maxence dans les ateliers de cet empereur et présentant toute une effigie caractéristique; c'est le portrait réel de l'empereur. — M. CAGNAT fait connaître une inscription funéraire d'Hadrumète trouvée par M. le général Gœtschy. — M. STEIN fait circuler l'image d'une mesurette à sel datée de 1687, récemment trouvée dans la Mayenne. = 1903, 14 janvier. M. OMONT fait une communication sur un obituaire du xiv^e siècle provenant des Dominicaines de Sainte-Croix de Ratisbonne. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE présente la photographie d'un reliquaire en forme de croix ayant appartenu aux comtes d'Armagnac; il a été trouvé près de Mur-en-Barrez (Aveyron) en 1850. — M. MAURICE commente, à l'aide des monnaies, un texte de Lactance relatif à Constantin.

35. — Société de l'histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1902, nos 6-9. — N. WEISS. Compte-rendu du jubilé cinquantenaire de la Société de l'histoire du Protestantisme français (1^o séance commémorative de la loi du 18 germinal an X;

2^o séance du cinquantenaire de la Société d'histoire. A noter beaucoup d'observations, d'illustrations, de faits, de documents intéressants; dont un récit du meurtre de Coligny d'après un placard allemand contemporain, une lettre de Voltaire à M^{me} Calas, 18 janvier 1763, et deux de M^{me} Calas à Voltaire, etc.). = N^o 10. E. DOUMERGUE. L'arrivée de Calvin à Genève et la dispute de Lausanne, 1536 (chapitre détaché du tome II de la Vie de Calvin, qui va paraître très prochainement). — N. W. Sous la Ligue, aux environs de Paris. Abjuration forcée de Pierre de Lyon, écuyer, seigneur de Breuil, dit La Fontaine d'Aulnay, 1586-1587. — *Id.* Pourquoi et comment on se soumettait à Montauban en 1685 (déclaration d'un certain Garrisson, qui déclare abjurer parce qu'il n'a pas d'autre moyen pour échapper aux souffrances causées par les garnisaires). — E. BELLEROUCHE et P. FONBRUNE-BERBINAU. Fugitifs du Périgord arrêtés en Belgique en 1701. — H. LEHR. A quel prix on pouvait rester à Sainte-Foy entre 1700 et 1703 (ce que la Révocation coûta à plusieurs familles de Sainte-Foy : exil, confiscations, etc.). — N. W. Paris en 1773, d'après une descendante de huguenots réfugiés à Cassel. — G. BOUVART. Protestants de Monneaux-Essômes réfugiés au sud de l'Afrique après la Révocation. = 15 novembre. H. PATRY. Coligny et la papauté en 1556-1557, d'après des lettres inédites des Châtillon conservées à la bibliothèque Barberini de Rome. — Eug. RITTER. Didier Rousseau et sa femme. — H. LEHR. Un compte d'apothicaire du temps de Molière, aux dépens de M. A. de Phelipot, pasteur à Sainte-Foix-la-Grande. — A. ATGER. Court de Gébeline, franc-maçon. = 15 décembre. BARRAU. L'Église réformée de Revel au xvii^e siècle. — BOURRILLY. Une lettre inédite de Louis de Berquin à Anne de Montmorency, 26 décembre 1526. — H. GUYOT. Banquiers huguenots réfugiés en Frise en 1687. — PATRY. Une abjuration publique à Ville-neuve-d'Agen en 1559; arrêt du parlement de Guyenne contre le régent Philippe de Lévis. — FONBRUNE-BERBINEAU et LAFONT. Une lettre inédite d'un forçat pour la foi. = 1903, janvier-février. Rod. REUSS. Un chapitre de l'histoire des persécutions religieuses : le clergé catholique et les enfants illégitimes protestants et israélites en Alsace au xviii^e s. et au début de la Révolution. — N. WEISS. Bernard Palissy devant le Parlement de Paris; arrêt du 12 janvier 1587. — G. PAGÈS. Les réfugiés français à Baireuth en 1686. — LODS et BENOIT. Nouveaux échos de la tour de Constance; trois lettres inédites de Marie Durand, 1752-1759. — N. WEISS. Montauban en 1773-1774; trois lettres de Jeannette-Philippine Leclerc (intéressants détails sur les habitants, la saleté des rues, les mauvaises odeurs, etc.).

36. — Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France. Bulletin, 1902, livr. 3 et 4. — G. MARCEL. Le plan de Bâle et Olivier Truchet (on ne sait presque rien d'O. Truchet; cependant, outre le plan dit de Bâle, il a gravé une carte de la Picardie, travail qu'il exécuta à Paris vers l'année 1560). — L. DELISLE. Légendes sur la vie d'Étienne Boileau (montre que la plupart des pièces à l'aide desquelles

on a écrit la biographie, assez mouvementée, du prévôt des marchands sont fausses).

37. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. T. XXX, année 1902, 2^e trim. — Abbé GALABERT. La condition des personnes à Montauriol, du x^e au xii^e s. (d'après les actes transcrits par Devais sur le cartulaire de Saint-Théodard ou Montauriol et sur le Registre des donations, testaments et ventes consentis devant le notaire Arnaud Blot). — Abbé TAILLEFER. Une révolte des paysans : les Nu-pieds, 1637-1639 (seulement dans le Bas-Quercy. Le soulèvement fut réprimé avec férocité). — Dr BOÉ. Documents sur le Tarn-et-Garonne (cinq pages en tout). — Commandant SIBIEN. Bressols, Labastide-Saint-Pierre, Orgueil, église de Nohic, châteaux de Claux et de Reyniès. — État des gages de la maison de la reine Catherine de Médicis, 1585. — MÉZAMAT DE LISLE. Documents pour servir à l'histoire du département. Transaction entre le seigneur de Castelferrus et les habitants, 17 août 1631. — Robert DE MENTQUE. Notice sur la maison de Chaumont de La Galaisière (à propos d'un d'entre eux, Antoine III de La Galaisière, qui fut en 1756 intendant de Montauban; mais il est plus question de son père, chef du conseil du roi Stanislas en Lorraine, que de lui). — Abbé GALABERT. Trois titres concernant le monastère de Saint-Antonin (869, 926, 955). = 3^e trim. Abbé TAILLEFER et E. FORESTIÉ. Inventaire de noble dame Aloys de Saint-Gilles, 1375 (texte latin et analyse). — Aug. LURY. Documents pontificaux extraits des archives vaticanes pour servir à l'histoire du diocèse de Montauban aux xiv^e et xv^e siècles; suite. — Abbé GALABERT. Le faubourg Villeneuve à Montauban (surtout au xvi^e siècle). — Abbé C. DAUX. L'ordre franciscain dans le Montalbanais.

38. — Bulletins de la Société des Antiquaires de l'ouest. 2^e série, t. IX, 1902, avril-juin. — Abbé COLLON. Essai sur l'archiprêtré de Lusignan et ses annexes successives : le prieuré de Celle-l'Évêcault et la cure de Voulon (combat l'explication par laquelle le chanoine Rosière a essayé d'expliquer, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Poitiers*, 1902, comment il se fait que l'archiprêtre de Lusignan était aussi curé de Voulon. Montre qu'avant 1646 les curés de Voulon n'ont été ni archiprêtres, ni prieurs de Celle-l'Évêcault; jusqu'à cette date, c'est le prieur de Celle-l'Évêcault qui était archiprêtre de Lusignan; à partir de 1646, mais non pas avant, il devint aussi curé de Voulon et y résida).

39. — Travaux de l'Académie nationale de Reims. Vol. CVIII. Année 1899-1900, t. II (Reims, Michaud, 1902). — H. JADART. Relation d'un voyage à Reims à l'occasion du sacre de Louis XVI, 5-21 juin 1775, par A.-N. Duchesne (cette relation est contenue en douze lettres et deux suppléments, adressés par Duchesne à son père, qui demeurait alors au Grand-Montreuil, près de Versailles). — V. DUCHATAUX. Eusathe, archevêque de Thessalonique; sa vie, ses œuvres, son histoire

du siège et de la prise de Thessalonique par les Normands siciliens (cette ville fut prise le 25 août 1185, après vingt jours de siège). — Alfred LEFORT. Les empereurs de la maison de Luxembourg en France. — Roger GRAFFIN. Noël Brulart de Sillery et la fondation de Sillery au Canada (établissement de charité, ou « réduction, » pour les sauvages Algonquins, fondé en 1637 aux environs de Québec). — Pol GOSSET. Les derniers apothicaires rémois. = Vol. CX. Année 1900-1901, t. II (Reims, Michaud, 1902). Journal de dom Pierre Chastelain, bénédictin rémois, 1709-1782, avec ses remarques sur la température et la vigne, suivi d'un autre journal et d'observations analogues jusqu'en 1848, publiés par Henry JADART. — Notes historiques extraites des registres paroissiaux de la ville et des environs de Reims, 1709-1779. — Journal anonyme du xviii^e siècle, 1709-1803 (mais des lacunes considérables, surtout au commencement; depuis 1740, la suite est régulière; beaucoup d'observations climatiques sur le prix des denrées, l'histoire locale, etc.; à peu près rien pour l'histoire générale). — Journal des Hédouin père et fils sur la température à Reims et dans les environs, 1708-1815 (analyse en cinq pages). — DÉRODÉ-GÉRUZZE. Observations sur la végétation de la vigne et sur l'influence de la température sur la récolte, 1800-1848.

40. — *Revue d'Alsace*. 1902, sept.-oct. — P.-A. HELMER. La manufacture d'armes blanches d'Alsace établie au Klingenthal (manufacture royale fondée en 1730 « pour le service des troupes du roy, » avec un privilège de trente ans; transportée un siècle plus tard à Châtelerault). — H. DANZAS. Les châteaux de Saint-Hippolyte, l'Estuphin, le Haut-Kœnigsbourg. Le siège de 1633; fin. — A. INGOLD. Les troubles de Landser il y a quelque cent ans; suite. — Ch. HOFFMANN. Les premières municipalités de la Haute-Alsace; suite. = 1903, janv.-févr. ROD. REUSS. Grandidier est-il un faussaire? (reproduction partielle de l'article paru dans la *Revue historique*). — D^r L. KUÉNY. Un météorologiste alsacien au xviii^e siècle (notes prises par un prêtre alsacien de 1755 à 1805). — P.-A. HELMER. La manufacture d'armes blanches d'Alsace établie au Klingenthal; chap. II. — A. INGOLD. Les troubles de Landser il y a quelque cent ans; fin. — H. BORDY. Le premier historien de Belfort : J.-J.-C. Descharrières, 1744-1831; sa vie et ses œuvres. — A. HANAUER. Les petits imprimeurs de Haguenau.

41. — *Historische Zeitschrift*. 1902. Bd. LIII, Heft 1. — FESTER. Sleidan, Sabinus, Mélancthon (les discours des électeurs de Mayence et de Trèves avant l'élection de Charles V rapportés par Sabinus et Sleidan sont faux, comme l'a dit Ranke, et c'est Sabinus, non Mélancthon, qui est l'auteur de l'*Electio Caroli*). — MEINECKE. Frédéric-Guillaume IV et l'Allemagne (critique l'opinion soutenue après Oncken par Rachfall dans son livre : *Deutschland, K. Friedrich Wilhelm IV und die Berliner Märzrevolution*, d'après laquelle Frédéric-Guillaume n'au-

rait pas agi en mars par faiblesse, mais par sentiment national allemand et autrichien. Il faut chercher la clef de la conduite du roi, qui n'avait rien du politique réaliste, dans ses idées religieuses). — Bloch. Paul Scheffer-Boichorst. = Comptes-rendus : *Delbrück*. Gesch. der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte; t. I : H. Rœmer u. Germanen (solide). — *G. von Hertling*. Der Untergang der antiken Kultur. Augustin (n'a pas compris la psychologie de saint Augustin). — *M. Heyne*. Das deutsche Nahrungswesen von der ältesten geschichtlichen Zeiten bis z. 16 Jahrh. — *E. Mayer*. Deutsche und Französische Verfassungsgeschichte vom 9. bis z. 14 Jahrh. (très érudit, mais plein d'idées contestables. A été constamment induit en erreur par Nietzsche). — *Graf von Hænsbræch*. Das Papsttum in seiner social-kulturellen Wirksamkeit; Bd. I : Inquisition, Aberglaube, Teufelsspuck und Hexenwahn (ce livre, d'un ancien jésuite, arrivé en un an à sa 4^e éd. et qui a valu à son auteur la défaveur du gouvernement prussien, aujourd'hui lié à la politique du centre ultramontain, a une réelle valeur scientifique; il a mis au jour des documents nouveaux et fait ressortir la responsabilité de la papauté dans l'établissement de l'inquisition et le développement de la superstition et de la sorcellerie). — *Kaser*. Politische und sociale Bewegungen im deutschen Bürgertum zu Beginn des 16 Jahrh. (non sans valeur, mais bien inexact). — *Rade*. M. Luthers Leben, Thaten u. Meinungen; 3 vol. (bon travail de vulgarisation). — Der Protestantismus am Ende des 19 Jahrh. (c'est une histoire du protestantisme, surtout allemand, en vingt-cinq essais confiés à des spécialistes distingués. Calvin est traité par Benrath, Dürer par Thode, etc.). — *Eltzbacher*. Der Anarchismus (livre manqué). — *Atkinson*. Michel de l'Hospital (bonne biographie). — *Schiaparelli*. I diplomati di Berengario I (bon travail). — *Salvemini*. Studi storici (essais : 1^o sur la commune rurale de Tintinnano au Val d'Orcia près Sienne au XIII^e s.; 2^o la lutte de l'Église et des communes italiennes au XII^e s., surtout à Florence et à Parme; 3^o l'abolition des Templiers, nécessaire, mais accomplie par des moyens criminels; 4^o les théories politiques de Bartolo di Sassoferrato, auteur au XIV^e siècle du *De regimine civitatis*, le premier traité de politique réaliste du moyen âge). — Heft 2. A. WERMINGHOFF. Les Miroirs des princes à l'époque carolingienne (étudie sous ce titre les écrits de Smaragd, de Jonas d'Orléans, de Sedulius, d'Hincmar. M. W. aurait pu tirer un meilleur parti de son sujet; il aurait trouvé dans Agobard et Paschase Rathert des traits à relever, même dans Nithard). — G. VON BELOW. Les relations commerciales entre l'Allemagne du Sud et l'Italie (article important de critique minutieuse sur le grand ouvrage en deux volumes d'Al. Schulte, sur le même sujet, publié par la commission historique de Bade). — P. WITTICHEN. Le cabinet prussien et F. de Gentz (publie un mémoire très curieux conservé anonyme et sans date au *Record Office*, mais qui dut être écrit par Gentz en 1800 et adressé au général Stamford. Il y attaque le gouvernement de cabinet de la Prusse comme une

cause de ruine et propose tout un plan de réforme, la constitution d'un conseil d'État, dont les ministres confèreraient avec le roi et sans lequel le roi ne ferait rien). = Comptes-rendus : *Lindner*. Weltgeschichte seit der Völkerwanderung; vol. I : Der Ursprung der byzantinischen, islamischen, abendländisch-christlichen, chinesischen u. indischen Kultur (début méritoire d'une histoire universelle en neuf volumes). — *Dieterich*. Streitfragen der Schrift u. Quellenkunde des deutschen Mittelalters (études très ingénieuses sur les Annales de Hersfeld-Hildesheim, l'annalistique bavaro-autrichienne et les chroniques de Hermann de Reichenau). — Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Karl V; 1^{er} vol. publié par A. Klückhohn; 2^e et 3^e par A. Wrede (long article de P. Kalkoff sur cette admirable publication). — *M. Spahn*. Der Grosse Kurfürst (bonne biographie populaire). — *Henrici*. Lebenserinnerungen eines Schleswig-Holsteiners (très intéressant pour les années 1848-1863). — *Cramer*. Rheinische Ortsnamen aus vorrömischer Zeit. — *Rübel*. Reichshöfe im Lippe-Ruhr-u. Diesselgebiet u. am Hellwege. = Heft 3. O. HARNACK. Les causes de la défaite de Napoléon dans l'automne 1813 (Napoléon a été perdu par ses hésitations; il n'a su ni attaquer ni battre en retraite à temps). — F. THIMME. Guillaume I^{er}, Bismarck et l'origine des annexions de 1866 (défend contre les critiques la teneur générale du récit de Bismarck, n'admet pas que sa pensée ait été dirigée par la crainte, puis par le mépris de la France. Il n'a eu guère à tenir compte que de la volonté du roi, qui a été d'accord avec son ministre dans les désirs d'annexion, bien que ce soit Bismarck qui ait déterminé leur nature). — S. RIETSCHEL. Nouvelles études sur les Roland (à propos du livre de Sello : *Der Roland zu Bremen*. Les statues et colonnes de Roland sont des monuments destinés à marquer l'emplacement d'un tribunal, non d'un marché. On leur a plus tard attribué le nom du neveu de Charlemagne). = Comptes-rendus : *P. Jensen*. Assyrisch-babylonische Mythen u. Epen. — *B. Keil*. Anonymus Argentinensis (fragments historiques tirés d'un papyrus de Strasbourg, importants pour l'histoire de l'acropole et de la flotte athénienne sous Périclès). — *Vollert*. Kaiser Julians religiöse und philosophische Ueberzeugung. — *P. Allard*. Julien l'Apostat. — G. NEGRI. L'Imperatore Giuliano l'Apostata (le livre de Vollert est écrit au point de vue protestant, celui d'Allard au point de vue catholique, celui de Negri seul au point de vue critique et historique). — *K. Haase*. Die Königskrönungen in Oberitalien u. die « Eiserne » Krone (très bon). — *Eubel*. Hierarchia catholica medii aevi; t. II (bon). — *W. Gærtitz*. Die historische Forschungsmethode Maskovs. — *O. Kittel*. W. v. Humboldts geschichtliche Weltanschauung. — *K.-A. Schmid* u. *G. Schmid*. Gesch. der Erziehung. Bd. I (contient l'histoire des écoles savantes en Allemagne depuis la Réformation, par *Bender*; des Gymnases, par *G. Schmid*; des Realschulen, par *R. Hoffmann*; de l'enseignement supérieur en France de 1709 à 1899, en Angleterre au XIX^e siècle, chez les jésuites depuis 1600, par *E. v. Sallwirk*; des écoles de filles,

en Allemagne et en France, par *Wychgram*; des Gymnases et Realgymnasien en Prusse, par *G. Schmid*; ouvrage capital). — Cosdromius Gobelini Person, publié par *M. Jansen*. — *Th. Knapp*. Der Bauer im heutigen Württemberg nach seinen Rechtsverhältnissen v. 16. bis 19. Jahrh. (important). — *P. Puntchart*. Herzogseinsetzung u. Huldigung in Kärnten. — Die Zürcherstadtbücher des 14. u. 15. Jahrh., publ. par *Zerder-Werdmüller*. — *Liebermann*. Ueber das englische Rechtsbuch Leges Henrici (écrit entre 1110 et 1120, par un prêtre du nord de la France, juge royal). — *J. Morley*. O. Cromwell; *Firth*. O. Cromwell; *Gardiner*. O. Cromwell (trois bons livres; celui de Gardiner supérieur). — *S. R. Gardiner*. History of the Commonwealth and Protectorate 1549-1660; t. III : 1654-1656 (très neuf et pénétrant).

42. — Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen. Bd. CVIII, Heft 1-2. — *K. BURDACH*. L'origine de la légende de Salomon. — *L. GEIGER*. Une lettre de Macaulay (à Ad. Stahr., qui lui avait dédié son Histoire de la Révolution en Prusse, 13 déc. 1851). = Bd. CIX, Heft 1-2. *F. LIEBERMANN*. De l'époque où a été composé le traité anglo-saxon intitulé *Rectitudines singularum personarum* (entre 960 et 1060. Réfute un doute sur cette date exprimé dans *Athen.*, 5 avril 1902). — *O. SCHULZE*. La bataille d'Aboukir en 1799 et le récit de Thiers (ce récit doit être corrigé en beaucoup de points). — *L. WIENER*. Histoire du mot « tsigane » (tandis que la plus ancienne attestation connue de l'apparition des tsiganes dans l'Europe centrale est de 1417, l'auteur mentionne dans des textes des XII^e-XIV^e siècles des hordes vagabondes appelées « Mandopolos, » « Aethiopes, » « Cartassi, » « Ismahelitae » ou « Taillandiers, » ainsi nommés d'après le métier qu'ils exerçaient; ce sont manifestement des tsiganes. Le mot vient d'une racine orientale par l'intermédiaire du byzantin τζυκαρᾶς, τζυκαρᾶς, qu'on rencontre depuis 1200. Tsiganes également sont les Vriesen mentionnées en 1340 à Aix-la-Chapelle, qu'on désignait aussi comme « Ungari » et qu'on disait venir du pays de saint Melchior). — *Max CORNICELIUS*. Le pamphlétaire Claude Tillier, 1831-41 (il attaqua surtout André Dupin, député de Clamecy et pendant longtemps président de la Chambre des députés); suite dans Heft 3.

43. — Rheinisches Museum für Philologie. N. F. Bd. LVII, 1902, Heft 3. — *M. MANTIUS*. Mss. de Dresde; I : Scholies de Végèce (d'après un ms. du x^e siècle; ces scholies ont été réunies aux VIII^e-IX^e siècles d'après Servius, Isidore et Festus Pauli; il y a aussi un court passage sur les sept collines et les aqueducs de Rome, qui est assez différent de Frontin); II : Scholies sur la Thébaïde de Stace. — *R. KUNZE*. Fragments négligés de Strabon (tirés en particulier du commentaire d'Eustathe sur Denys Périégète). — *J. RAEDER*. Analecta Theodoretiana (la *Graecarum affectionum curatio* se trouve aussi dans le ms. du Vatican 2249; Georgius Monachus, Anastase et le *Fragmentum martyrii Trophimi* publié par Mercati ont utilisé non point Théo-

doret, mais seulement des extraits de ses œuvres; Suidas a emprunté ses citations de Théodoret à Georgius Monachus). — O. NEUHAUS. Sur Trogue Pompée, Prol. x. — J.-E. KIRCHNER. Sur le *Corp. inscr. Attic.*, II, 996 (c'est le catalogue de la tribu Ἰπποθωντίς, dressé vers l'an 380-370). — Heft 4. A. VON DOMASZEWSKI. Recherches sur l'histoire des empereurs romains; I : le meurtre de Caracalla (Marinus a trouvé pour instrument du meurtre Julius Martialis qui put l'accomplir à lui tout seul, parce qu'il était « praepositus » des « equites extraordinarii », garde du corps de l'empereur composée de Scythes et de Germains. La présence des conjurés Nemesius et Apollinaris s'explique par le fait qu'ils montaient la garde des « equites singulares »); II : de la pompe déployée aux jeux décennaux de Gallien (explique le passage de la *Vita Gallieni*, c. 8; ce fut une fête purement militaire. Les simples soldats étaient l'unique fondement du pouvoir de Gallien). — A. ENMANN. La plus ancienne rédaction des Annales des pontifes (l'auteur reprend et poursuit les études commencées dans un ouvrage écrit en russe et publié à Saint-Pétersbourg en 1896 : l'histoire légendaire des rois de Rome. Ces Annales, la première œuvre en prose qui ait été écrite en latin, doivent avoir été rédigées par un homme d'État et grand pontife plébéien, ami et compatriote des Mamilius de Tusculum, contemporain de la première guerre punique et des premiers jeux séculaires; tous ces traits conviennent à Tiberius Coruncanus, consul en 280, grand pontife depuis 253-252, qui, de même qu'il avait, dans son livre, forgé des aïeux à d'autres familles plébéiennes, s'éleva un monument ironique de même genre dans la personne du tribun du peuple de l'an 480, Tiberius Pontificius; car il n'y a jamais eu de « gens Pontificia »). — M. FRÄNKEL. Notes épigraphiques; I : *Corp. inscr. graec.*, 1511 (doit être placée en 405 ou 404); II : l'inscription d'Aphaia, *Corp. inscr. Pel.*, 1580 (l'ἵκος éginétique d'Aphaia n'était qu'une chapelle dans le τέμενος d'Artemis). — P. VON WINTERFELD. Études sur les fins de phrase dans l'Histoire Auguste; I : l'autobiographie d'Hadrien (Spartien s'applique à faire des fins de phrase métriques; les parties de sa *Vita Hadriani* qui n'en ont pas sont empruntées à une autobiographie latine de l'empereur). — F. REUSS. Les sources de l'histoire d'Alexandre le Grand; 1^o : Timagène (pour l'histoire d'Alexandre, Timagène n'a pas l'importance qu'on lui attribue d'ordinaire. Son *Περὶ βασιλέων* ne pouvait traiter que dans l'introduction l'histoire des fondateurs des dynasties des diadoques sous Alexandre. Quinte-Curce, dans son jugement défavorable sur Alexandre, a subi l'influence, non de Timagène, mais de Tite-Live, et peut-être aussi de Trogue Pompée); 2^o Ératosthène (Strabon, Plutarque et Arrien, dans leurs jugements sur les historiens des campagnes d'Alexandre, sont dépendants de la critique que, dans sa Géographie, Ératosthène a portée contre la valeur de leur témoignage); 3^o Aristobule et Clitarque (Clitarque ne peut avoir commencé d'écrire que vers l'an 260 av. J.-C. et a utilisé Aristobule; il a aussi fait grand usage des autres historiens antérieurs. Vers la fin de la République, son ouvrage jouissait d'une

grande estime; Diodore, Trogue Pompée et Quinte-Curce le suivirent de préférence. Strabon, au contraire, et, d'après lui, Arrien et Plutarque reviennent au jugement d'Ératosthène, qui attribuait le premier rang à Ptolémée et à Aristobule). — O. NEUHAUS. Le père de Sisygambis et le rapport de parenté entre Darius III Codoman et Artaxerxès II et III (Sisygambis n'est pas une fille d'Artaxerxès II, mais de son frère Ostanès; elle épousa son frère Arsanès et ils eurent un fils, Darius III).

44. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Romanistische Abteilung. Bd. XXIII, 1902. — FITTING. Pepo de Bologne (célèbre professeur de droit à Bologne dans le dernier tiers du XI^e s. et au commencement du XII^e). — Th. MOMMSEN. *Latium majus* (c'est le droit municipal latin qui étendit le droit de cité romaine aux « decuriones pedani ». Son promoteur est probablement Hadrien. Les « oppida » avec le « Latium majus » furent considérés comme « coloniae », les autres comme « municipia »). — Id. Salvius Julianus (l'inscription trouvée à Sidi-el-Abiod, anc. Puppât, en Afrique, et publiée dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1899, p. 366, donne des détails précis sur ce célèbre jurisconsulte et permet de fixer son consulat à l'année 148). — Fr. KLINGMUELLER. La législation romaine sur l'intérêt (1^o le *Fenus unciarum*, contre O.-E. Hartmann, *Röm. Kalender*, publ. par Lange, 1882; 2^o l'interdiction de l'impôt dans la *Lex Marcia* appartient au temps des dernières lois sur l'intérêt, 357-342; contre Billeter, *Gesch. d. Zinsfusses im Altertum*, 1898; 3^o le *Fenus nauticum* dans la constitution de Justinien, c. IV, 32, 26, 2). — C. FERRINI. Le code romain-syriaque (le texte syriaque provient d'un texte grec dont l'auteur cherche à découvrir les sources. Il donne ensuite une nouvelle traduction latine de ce code). — L. MITTEIS. « Operae officiales » et « Operae fabriles » (les services rendus par le « libertus » au patron ne sont jamais « fabriles », mais « officiales »). — L. WENGER. Le serment dans les papyrus grecs (dans quelles circonstances est prêté le serment et sous quelle forme. Le βασιλικός ὄρκος du temps des Ptolémées transporté dans l'empire romain. Protection du serment; le châtement du parjure était chez les Grecs entre les mains des dieux; au temps de l'empire romain, rompre un serment, juré par le nom de l'empereur, c'était un « crimen laesae majestatis »; en certains cas puni seulement de peines correctionnelles. Plus tard, il semble que le serment n'ait plus été protégé du tout). = *Germanistische Abteilung.* Bd. XXIII, 1902. E. MAYER. L'élection des rois en Germanie (de même que chez les Germains du nord, les sources méridionales montrent que le successeur, pris dans la famille régnante et en fait déjà désigné, était formellement reconnu par l'assemblée du peuple sous la direction des Optimates. Le plus élevé en rang des assistants donnait au candidat le nom de roi; les autres assistants exprimaient leur assentiment d'une voix unanime; les grands le donnaient aussi individuellement; les choses se passaient donc dans la forme usitée selon le droit germanique pour les décisions prises par les assemblées.

Vient ensuite la prestation du serment par le roi, puis par les sujets. Dans le sud comme dans le nord, il ne s'agit pas d'assemblées de tout le royaume, mais des pays particuliers : dans le sud, c'étaient les pays de la tribu dominante, Lorraine, Franconie rhénane, Franconie orientale ; depuis le x^e s., une acceptation spéciale par la Saxe est aussi attestée. L'élection populaire et ses éléments sont purement germaniques, à l'exclusion d'une influence du droit d'élection ecclésiastique. Mais ce n'est pas du droit germanique qu'a pu naître le collège électoral. Les trois électeurs ecclésiastiques et les quatre laïques ne sont autre chose que les scrutateurs du collège des princes ecclésiastiques et laïques dans le sens du droit canonique). — K. ZEUMER. Études sur les lois de l'empire au XIII^e siècle. I : Sur le texte et la publication de la paix impériale de Mayence en 1235 (il ne peut être question d'un original latin ni d'une traduction, officielle ou non officielle, en allemand ; le texte primitif était en allemand, mais il ne nous est pas parvenu dans sa forme pure ; l'expédition en latin a été établie par la chancellerie impériale d'après le texte allemand) ; II : les « Pfalbürger » (ce sont des sujets de princes et de seigneurs qui acquièrent le droit de cité dans une ville, mais qui demeurent attachés à leur résidence sur le territoire de la seigneurie ; ils ne revendiquaient, à l'égard de leurs seigneurs, les libertés et droits de cette ville que pour refuser à ceux-ci les charges et prestations qu'ils leur doivent. Étymologiquement, le mot « Pfalbürger » signifie « faux bourgeois » ; il n'a rien à faire avec « Pfahl ») ; III : Droits banaux et régaliens sur les routes (d'après la « Constitutio in favorem principum » du roi Henri en 1231 et son renouvellement sous Frédéric II en 1232, les routes royales avec leur paix particulière sont sous la protection du roi ; les deux lois interdisent la banalité des routes, elles ne contiennent rien moins qu'une limitation du droit de souveraineté du roi sur les routes en faveur du seigneur local) ; IV : les Résolutions de la diète de Nuremberg, 19 nov. 1274 (commentaire du chap. vii). — Ad. ARNDT. Encore le Miroir de Saxe et les droits régaliens sur les mines (contre Zeumer, *Mittel. d. Instit. f. österr. Gesch.*, XXII). — Paul VINOGRADOFF. Le wergeld et la condition des personnes (du remplacement de la monnaie d'or par la monnaie d'argent au VIII^e siècle ; importance des différences du wergeld pour faire connaître la condition des personnes à l'époque carolingienne). — H. BRUNNER. Questions de droit personnel (contre Heck, *Die Gemeinfreien d. Karol. Volksrechte*, prétendant qu'il faut entendre par les « liberi » ou « ingenui » de ces lois la classe des libres de condition inférieure formée par les affranchis, les bâtards, les étrangers et leurs descendants). — K. ZEUMER. Une addition au chap. xi de la bulle d'or de Charles IV (cette interprétation impériale du chap. xi, très importante pour l'intelligence des institutions judiciaires vers le milieu du XIV^e siècle, se trouve déjà dans un privilège de Charles IV pour l'évêque de Strasbourg, du 3 mars 1358).

45. — *Theologische Studien und Kritiken*. 1903, Heft 1. —

P. TSCHACKERT. La confession d'Augsbourg en allemand dans un ms. d'Ulm inconnu jusqu'ici (ce ms. fut, jusqu'en 1824, aux archives d'Ulm; il est aujourd'hui aux archives de Stuttgart; il a été copié à Augsbourg, sur le ms. de Reutlingen, entre le 25 et le 27 juin 1530, puis envoyé au conseil municipal d'Ulm par ses deux ambassadeurs, Bernard Besserer et Daniel Schleicher, avec une relation sur ce qui se passa à la diète les 24-26 juin. Le texte de cette relation est publié en appendice).

46. — **Der Katholik.** 1902, octobre. — BELLESHEIM. L'évêque Talleyrand et le Saint-Siège. Le Concordat avec la République cisalpine (d'après l'ouvrage de Renieri, *la Diplomazia pontificia nel secolo XIX*, t. II. Rome, 1900). — C.-M. KAUFMANN. Actes des chapitres généraux des Dominicains pendant le schisme de l'ordre (lorsque les Français, en 1378, opposèrent à Urbain VI le cardinal de Genève ou Clément VII, il y eut aussi dans l'ordre dominicain un schisme qui dura jusqu'en 1418. Le 2 mars de cette année, le maître général de l'Observance romaine fut, par ordre du pape, nommé « magister generalis totius ordinis Praedicatorum ». Résumé, d'après les *Mon. ord. fr. Praedic. historica* publiés par Reichert, t. IV, les dix-huit chapitres de l'Observance d'Avignon et les quinze chapitres de l'Observance de Rome. Ces derniers s'étaient occupés surtout de la réforme de l'ordre sous la direction du général Raimond de Capoue). = Décembre. A. BELLESHEIM. La « controverse de l'archiprêtre » en Angleterre, 1596-1602 (article critique sur l'ouvrage de Th. Gr. Law, *The archpriest Controversy*. Édimbourg, 1896; il s'agit de la nomination de Blackwell comme archiprêtre de la mission anglaise, contre lequel les « appelants » en appelèrent au pape Clément VIII. Dans son jugement sur Blackwell, ainsi que dans ses remarques sur les menées politiques des Jésuites anglais en faveur de Philippe II d'Espagne, Law n'a pas été aussi « objectif » qu'il aurait fallu). — H. WEISHEUPL. Deux recueils de sermons du xv^e s. à Salzbourg (d'après un ms. de la bibliothèque de Saint-Florian, dans la Haute-Autriche. Intéressant pour l'histoire des mœurs).

47. — **Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins.** Bd. XXIV, Heft 2-3. — M. HARTMANN. Les inscriptions arabes de Salamja (une de ces inscriptions bénit Ali Ibn Giafar, vali de Damas en 390-393 de l'hégire, années 1000-1002; une autre concerne l'émir Chalaf Ibn Malahib, petit seigneur de la Syrie septentrionale qui fut tué en 499 de l'hégire et qui est connu dans l'histoire des Arabes). = Heft 4. R. ROEHRICHT. La carte de la Palestine par Bernard de Breitenbach (elle fut dressée par le peintre Rewich d'Utrecht, qui accompagna dans son pèlerinage B. de Breitenbach, chanoine de Mayence, en 1483; elle est importante, moins encore par son âge que par les renseignements qu'elle fournit, tirés de l'inspection des lieux et d'études scientifiques). — JOS. STRZYGOWSKI. La mosaïque d'Orphée à Jérusalem

(trouvée en avant de la porte de Damas, sur l'emplacement d'un très ancien cimetière chrétien. Elle représente Orphée avec la harpe, entouré d'animaux, et, dans un champ à part, Théodosia et Georgia avec le nimbe. Elle est d'origine chrétienne et appartient au iv^e ou au v^e s.).

48. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften. *Abhandlungen der historischen Classe.* Bd. XXII, 1902, Abth. 2. — H. SIMONSFELD. Lettres de Milan relatives à l'histoire de Bavière et à l'histoire générale du xvi^e s.; 1^{er} art. (publie des lettres, non utilisées jusqu'ici, et qui proviennent de la bibliothèque Trivulziana à Milan, ainsi que de plusieurs archives de Munich, 1568-1596; ce sont pour la plupart des lettres de Gasparo et de Prospero Visconti au duc Guillaume V de Bavière et à son père, le duc Albrecht); suite dans Abth. 3 (renseignements que contiennent ces lettres pour l'histoire. Prospero Visconti, 1544-1592, et son cousin Gasparo ont été les correspondants politiques de la cour bavaroise et en même temps ses conseillers, ses agents pour les affaires d'art et de commerce d'objets d'art. Détails intéressants sur les troubles politiques, sur les rapports entre l'Espagne, la France et la Savoie en Italie, en Suisse et dans les Pays-Bas). = Abth. 3. Ludwig VON ROCKINGER. Des manuscrits qui contiennent le « Kaiserliches Land- und Lehnrecht. » dans sa forme récente (travail préparatoire à une nouvelle édition de ce coutumier. Traite d'un ms. de Saint-Gall, rédigé au xv^e siècle, et d'un ms. de Giessen, écrit au commencement du xiv^e; bien qu'ils constituent seulement un groupe de l'état récent où se rencontre le Miroir de Souabe, ces mss. sont d'une importance capitale pour l'histoire de ce coutumier. Le ms. de Giessen n'est qu'un extrait de la rédaction représentée au complet par le ms. de Saint-Gall et qui existait déjà sous cette forme complète au xiii^e s. Une comparaison entre le Miroir saxon, le Miroir allemand et le ms. du Miroir de Souabe qui est à Fribourg montre qu'il y eut une rédaction plus ancienne de ce dernier qui se rattache encore plus directement au Miroir allemand). = *Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe.* Bd. XXII, 1902, Abth. 2. K. VON AMIRA. La généalogie des mss. à images du Miroir de Saxe (mémoire de 60 pages).

49. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein, insbesondere die alte Erzdiocese Köln. Heft 73 (1902). — Arm. TILLE. Le droit municipal de Zülpich (décrit une copie officielle du coutumier de Zülpich, du 17 avril 1375, et les autres sources de ce coutumier. Des institutions judiciaires et du droit de marché). — Jos. GREVING. Procès-verbal de la visite des couvents de béguines et de bégards à Cologne en 1452 (publie la liste de ces couvents, qui étaient alors au nombre de quatre-vingt-treize, peuplés de 637 béguines. Histoire du béguinage depuis le xiii^e s.; organisation des couvents de Cologne; leurs rapports avec le clergé cloîtré et séculier, de même avec le Conseil de la ville qui, pour empêcher l'accroissement des biens de

mainmorte, les contraria, mais en vain, dans leurs desseins de se soumettre à une règle). — **Id.** Le statut des fonctionnaires de la paroisse de Saint-Columba à Cologne (à Cologne, les paroisses étaient en même temps des circonscriptions indépendantes pour l'administration et pour la justice; à leur tête se trouvaient des fonctionnaires groupés en « officia » ou « fraternitates. » Publie le statut d'un de ces « officia »). — **Jos. POHL.** Les derniers moines de Heisterbach (cette abbaye, située dans le duché de Berg, fut supprimée le 12 sept. 1803). — **Al. MEISTER.** La bulle pontificale confirmant la fondation d'un établissement franciscain à Cologne, 11 nov. 1589. — **H. OIDTMANN.** La famille van Weyrdt (à laquelle appartient Jean de Werth, le fameux général de la guerre de Trente ans). — **A. STEFFENS.** Gerresheim, près Düsseldorf, lieu de naissance de l'imprimeur vénitien Jean Manthen (imprimeur à Venise de 1474 à 1480, en même temps que Jean de Cologne). = Beiheft 6, 1902. **Arm. TILLE.** Les petites archives de la province rhénane, II, 2.

50. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. Bd. XV, 1902, 2^e Hælfte. — **Fr. HOLTZE.** La codification du droit de la Neumark, 1799 (par J.-F. Busch. Le Droit provincial de la Neumark, édité par W. de Kunow en 1836, n'est qu'une reproduction de ce travail). — **Joh. TREFFTZ.** Les services militaires du duc Jean-Georges de Saxe-Weimar, 1656-1660 (il sert le Brandebourg pendant la guerre de Succession suédo-polonaise comme chef du régiment de cavalerie de Saxe-Weimar; d'après les lettres du jeune Jean-Georges à son père, le duc Guillaume). — **W. NAUDÉ.** Mémoires du ministre comte de Schulenburg (ministre prussien de 1771 à 1786 et de 1790 à 1806. Le fragment de ses Mémoires ici publié donne une bonne idée du personnage; il fournit, en outre, d'utiles renseignements pour l'histoire du règne et pour le caractère du grand Frédéric. Étude critique du texte; quelques erreurs rectifiées). — **O. STEINECKE.** Fr.-Anton. de Heynitz (son portrait d'après son journal. Directeur des mines de Saxe, 1763-1774, Heynitz fonda, en 1766, l'Académie des mines de Freiberg, et fut, en 1777, le ministre des mines de Prusse; il fut, en outre, ministre de plusieurs départements sous Frédéric II, Frédéric-Guillaume II et III jusqu'à sa mort en 1802). — **R. FESTER.** Gottfried d'Iéna rappelé de la diète de Ratisbonne (récit détaillé d'après les actes des plénipotentiaires à la diète, 1685-1687. Malgré son désir de servir la cause allemande sans rompre avant l'heure avec la France, le grand Électeur se laissa, en 1687, entraîner par le baron Fridag, qui lui signala Gottfried d'Iéna comme vendu à la France, à rappeler celui-ci; ce rappel eut pour conséquence la rupture complète avec Louis XIV). — **G. KUENZEL.** Pour servir à l'histoire de Frédéric le Grand; I : la Prusse et la France à la veille de la guerre de Sept ans (contre E. Daniels, *Preuss. Jahrb.*, Bd. 100 (1900), p. 11 et 535); II : Projet d'une entrevue de Frédéric II avec Joseph II à Torgau en 1766 (chacun d'eux se considéra comme l'invité. De l'attitude personnelle de l'ambassadeur autrichien, comte Nugent, telle

qu'elle a été pour la première fois mise en lumière par les documents prussiens publiés dans le tome XXV de la *Correspondance politique de Frédéric II*. — H. ONCKEN. Bismarck et son œuvre, d'après les travaux les plus récents (ceux de Sybel et de M. Lenz). — Les notes de l'impératrice Catherine II sur l'*Essai sur la vie et le règne de Frédéric II* de Dénina, publ. par Th. Schiemann (d'après le Journal du secrétaire d'État Chrapowitzki, publié par Barsukow dans le *Russkij Archiv*, 1901). — A. KERN. Remarques sur l'histoire financière et administrative de la Silésie avant 1740 (d'après les archives de Breslau). — G. KAUFMANN. Le supplément aux *Gedanken und Erinnerungen* du prince Bismarck (remarques sur les rapports de Guillaume I^{er} avec Bismarck, d'après leur correspondance publiée par H. Kohl). — A. WARSCHAUER. Les archives municipales de Nauen.

51. — Forschungen zur Geschichte Bayerns. Bd. X, 1902, Heft 3-4. — W. FRIEDENSBURG. Ambroise de Gumpenberg, nonce du pape dans l'Allemagne méridionale, 1546-1559 (22 lettres); fin. — M. DOEBERL. Origines de la législation sur l'amortissement en Bavière. Contribution à l'histoire de la civilisation au xvii^e et au xviii^e s. (étude la Pragmatique du 20 avril 1672, la loi du 1^{er} août 1701 et celle du 3 oct. 1764). — Aug. ROSENLEHNER. La politique de restitution de l'Électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière. V : Projets de traité entre Maximilien-Emmanuel et les alliés, 1710-1711; 1^{er} art. : Négociations en vue d'un consentement secret de Philippe V à céder la Belgique à Maximilien-Emmanuel, janvier 1711; suite dans Bd. XI.

52. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. XXI, 1902, Heft 3. — Fr. CRAMER. Aliso; son nom et son emplacement (le château doit son nom, d'après Dion Cassius, 54, 33, au ruisseau Ἐλισσον, affluent de la Lippe. Recherches assez vaines sur l'étymologie du nom. Quant à l'emplacement, rien n'empêche de reconnaître Aliso dans ce grand camp romain qui a été découvert près de Haltern avec son port et ses magasins. La Stever, qui, là, se jette dans la Lippe, ne peut naturellement pas être l'ancien Alison, qu'on retrouverait plutôt dans le Mühlenbach, qui se jette dans la Stever à un kilomètre en amont). — K. POPP. Le segment Irnsing-Weissenburg de la route de Vindonissa à Bojodurum dans la table de Peutinger (cette route est un « limes » plus ancien, construit sous Domitien ou au plus tard sous Trajan. Le nouveau « limes, » porté plus en avant, fut assuré seulement par de petits « castella » et, vers l'an 120, fortifié par une palissade et des tours). — J. FRANK. Sainte Lûthilt (publie un fragment, en 324 vers, d'un poème du xiv^e s. sur la légende de cette sainte en dialecte ripuaire).

53. — Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz Posen. Jahrg. XVI, 1901, Heft 1. — J. KVAČALA. D.-E. Jablonsky et la Grande-Pologne; fin (de la paix de Nystadt à la mort de Jablonsky, 1721-1741). — H. KLEINWÄCHTER. Un règlement consistorial de l'an-

née 1776 (concernant le culte). — A. SKLADNY. Pour servir à l'histoire de l'école réformée de Pakosch, 1786-1822. — L. LEWIN. Persécutions contre les Juifs pendant la deuxième guerre de la Suède contre la Pologne, 1655-1659. = Heft 2. O. HEINEMANN. Le Poméranien Lichtfuss; rapport sur la mission dont il fut chargé en Grande-Pologne en 1633 (conséquence de la victoire de Wallenstein à Steinau. Le rapport, presque inconnu jusqu'ici, trace un tableau, très intéressant pour l'histoire de la civilisation, des dangers d'un voyage à cette époque et surtout de la haine des Polonais contre les Allemands). — R. BAROLOMAEUS. Un registre du tribunal criminel de la ville de Fordon (1675-1747; beaucoup de procès de sorcellerie). — M. GUMPLOWICZ. Baudoin, évêque de Kruschwitz, 1066-1145; sa vie et ses aventures (Baldovinus Gallus, auteur de la première chronique de Pologne, et qui prit part à la première croisade, est le même que le cardinal Baudoin, mentionné en 1137 dans l'entourage d'Innocent II, qui fut archevêque de Pise de 1138 à 1145. Ses rapports avec saint Bernard). — K. VON MIASKOWSKI. Quatre lettres de Jean Laski ou à lui adressées, 1557.

54. — Jahreshefte des österreichischen archäologischen Instituts in Wien. Bd. V, Heft 1, 1902. — E. BORMANN et O. BENDORF. Une fable d'Ésope sur un tombeau romain. — F. HILLER DE GÆRTRINGEN. La plus ancienne inscription de Paros (peut-être déjà du VII^e s. Intéressant pour l'histoire des mœurs). — W. KUBITSCHK. Une carte des voies romaines (l'« Itinerarium Antonini » n'est pas une publication officielle; c'est le remaniement d'une carte plus ancienne, aujourd'hui perdue, d'où sont dérivés aussi le Cosmographe de Ravenne et la Table de Peutinger. Elle a été dressée par les ordres d'un « Antoninus Augustus, » qui doit avoir été Caracalla). — F. SCHAFFER. Ruines en Cilicie. — A. WILHELM. Inscription provenant du Pirée (concernant la déesse Bendis, déjà connue par l'introduction à la République de Platon). — P. KRETSCHMER. Inscriptions de Lesbos (1^o inscription du temple d'Érésos contenant des instructions sur l'entrée dans un sanctuaire; 2^o inscriptions sépulcrales de Morée). — A. VON DOMASZEWSKI. Viminacium (cherche à montrer, contre Marx, *Rhein. Mus.*, XLVII, 157, que le plus ancien camp pour la légion de Mésie était non à Viminacium, mais à Ratiaria). — O. HIRSCHFELD. Inscription bilingue de Tenos (montre que, pour le service des dépêches en Asie et dans les îles dépendant de l'Asie, on avait organisé au temps d'Auguste une flottille spéciale avec un préfet à sa tête). — E. GROAG. Les Daces avant Trajan (pour l'intelligence des bas-reliefs de la colonne de Trajan). — O. FIEBIGER. Inscriptions inédites de l'Afrique romaine. = Heft 2. W. KUBITSCHK. Les monnaies de l'*Ara pacis* (elles sont du temps de Néron et de Domitien; elles représentent un autel à édicule avec une porte à deux battants, type de construction qui est encore employé pour la *Salus Augusti* et la *Providentia* et qui s'est formé au temps d'Auguste. A la fondation de l'*Ara*

pacis se rapportent Ovide, *Fastes*, III, 884, et Dion Cassius, LIV, 35). — E. HULA. Dékaprotie et Eikosaprotie (une inscription inédite d'Arnei montre que le passage de la Dékaprotie à l'Eikosaprotie s'opéra dans les premières années du règne d'Hadrien). — Beiblatt. R. HEBERDEY. Rapport préparatoire sur les fouilles d'Éphèse; suite. — R. MUENSTERBERG et J. OEHLER. Monuments antiques de Transylvanie. — SEYMOUR DE RICCI. L'année de la mort de l'empereur Dèce (il est mort avant le 24 juin 251). — O. CUNTZ. La voie romaine d'Aquileia-Emona; ses stations et ses forteresses (explication et correction des données fournies par l'Itinéraire d'Antonin, l'Itinéraire de Jérusalem, la table de Peutinger; localisation et âge des stations et des forteresses). — A. GNIRS. L'Istrie méridionale (1^o installations romaines du port de Val-Catena sur le Brioni-Grande; 2^o topographie de Pola). — E. NOWOTNY. Nouvelles inscriptions du Norique. — Table des vol. I-V.

55. — *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*. Bd. XXIII, Heft 3, 1902. — G. HANAUER. Le podestat au XIII^e s. (le podestat fut un fonctionnaire chargé par les communes de l'Italie du Nord de rendre la justice et de commander la milice; il était nommé pour un temps très court, un an d'ordinaire; en fait, il était souvent réélu. Enfin, il était pris généralement dans les rangs de la noblesse, à l'exclusion des nobles vivant sur le territoire même de la ville. C'était une carrière honorable, bien payée, pour les familles nobles exclues des fonctions municipales). — Fr. WILHELM. Meinard II de Tirol et Henri II de Trente (histoire des démêlés entre le comte de Tirol, Meinard II, et l'évêque de Trente, Henri II (1274-1289), qui était sans cesse troublé dans la possession des biens temporels de son évêché). — P. WITTICHEN. La troisième coalition et Frédéric de Gentz (publie un très intéressant mémoire, en français, adressé par Gentz à lord Harrowby, secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, en octobre 1804. Il lui peint la pénible situation de l'Autriche et montre que le salut ne peut venir que d'un remaniement radical de l'administration autrichienne). — E. JORDAN. Chronologie des lettres du recueil de Berardus. — J. GOLL. La relation de Bruno, évêque d'Olmutz, au pape Grégoire X, 1273 (c'est à tort que l'on a allégué un passage de cette relation pour prouver qu'Ottocar de Bohême avait cru pouvoir, après la mort de Richard, obtenir la dignité impériale du pape et du concile). — L. SCHMIDT. Une lettre de Guillaume de Schlegel à Metternich (Stockholm, 1813; intéressant pour faire connaître la situation de Bernadotte en Suède). — Bibliographie: *Jul. Ficker*. Untersuchungen zur Erbenfolge der ostgermanischen Rechte; Bd. V (très important). — Publications relatives à l'histoire des universités italiennes. — *K. Burdach*. Walther von der Vogelweide (excellente biographie; les chapitres concernant les idées du poète sur la politique impériale méritent d'être lus). — *Ed. Richter*. Mathias Burgklehner's Tirolische Landtafeln, 1608, 1611, 1620. — L'histoire dans les programmes des écoles secondaires en Autriche.

56. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Böhmen. Jahrg. XL, 1901, Heft 1. — J. LIPPERT. La propriété foncière des bourgeois au XIV^e s. (entre la bourgeoisie originaire et la noblesse en Bohême, il n'y eut dans les premiers temps aucune différence de classe essentielle. La bourgeoisie de l'époque antérieure à Jean Huss est en grande partie entrée dans la classe des propriétaires fonciers libres par l'acquisition de la propriété foncière. Preuves tirées des « Libri confirmationum ad beneficia ecclesiastica, » qui commencent en 1354, et des « Libri erectionum, » qui commencent en 1358); fin dans Heft 2. — M. URBAN. Pour servir à l'histoire de la forteresse et de la ville de Theusing. — A. MÖRATH. L'ordonnance allemande relative à la corporation des tisserands à Krummaw, de l'année 1568. — A. BERNT. Une lettre privée en allemand, de Hohenfurt, du XIV^e s. — R. KNOTT. Comptes pour les cloches de Klostergrab et de Niklasberg en 1614 et 1650. = Heft 2. C. WILL. Lettres du duc de Silva Tarouca adressées, sur l'ordre de l'impératrice Marie-Thérèse, au colonel d'artillerie Balthazar Neumann de Wurzburg (plans pour la construction d'une résidence impériale).

57. — Denkschriften der k. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Classe. Bd. XLVIII, n° 2, 1902. — B. LAUFER. Extraits des histoires et des poèmes de Milaraspa (texte et traduction). = N° 3. C. JIREČEK. L'élément roman dans les villes de Dalmatie pendant le moyen âge; 1^{re} partie (1° les sources; 2° Romains et Romains au nord de la péninsule des Balkans jusqu'à l'invasion des Slaves; 3° la Dalmatie après cette invasion; 4° les Romains dans les villes dalmates au moyen âge; 5° noms romains de lieux et de plantes; 6° noms de personne; 7° le dialecte roman des Dalmates; 8° les Slaves dans les villes). = N° 4. F. KENNER. La colonie romaine de Hallstatt, Haute-Autriche (elle remonte au temps de Claude ou de Néron et avait été établie pour l'exploitation des salines. Recherches topographiques approfondies. L'auteur s'appuie surtout sur de nombreuses trouvailles monétaires, dont on nous donne une liste chronologique établie avec précision).

58. — Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe. Bd. CXLIV, n° 7. Vienne, 1902. — A. MUSIL. Kuseir Amra et autres châteaux à l'est de Moab; 1^{re} partie (journal de voyage topographique et ethnographique; documents épigraphiques). = N° 8. Th.-R. DE SICKEL. Rapports envoyés de Rome. V (sur le registre contenant la correspondance générale des légats près le concile de Trente, avec les compléments aux lettres du 17 avril 1561 au 3 mars 1563). = N° 9. ANTON-E. SCHOENBACH. Études sur la littérature narrative du moyen âge. IV : Césaire de Heisterbach (I, ses ouvrages, d'après l'ensemble des documents publiés ou inédits qui proviennent de ce moine. Une 2^e partie sera consacrée à sa personnalité; dans une 3^e on traitera, par la comparaison de ses récits, la

question de savoir comment, dans des conditions presque identiques, ont été faites des rédactions différentes de la même histoire). = N° 10. N. RHODOKANAKIS. Le Divan d'Ubaid-Allah Ibn Kais ar-Rukajjat; texte, traduction, notes et introduction (poème historique du temps de la guerre civile entre Omeïades et Zubairides).

59. — Mittheilungen der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde. Jahrg. XLI, 1901. — A. PETTER. La porte romaine à Salzbourg. — O. KLOSE. La pierre tombale romaine de l'église Notre-Dame qui est déposée au « Museum Carolino Augustinum » est-elle un monument chrétien ou païen ? (elle date des années 200-250 et est certainement d'origine païenne). — H. WIDMANN. Chartes provenant du couvent de Bénédictines de Nonnberg à Salzbourg; suite : 1534-1554. — F. PIRCKMAYER. Projet d'un agrandissement de la ville de Salzbourg au XVII^e s. — M. RINGLSCHWENDTNER. Antoine Wallner, officier de chasseurs de Salzbourg en 1809 (André Hofer lui confia le soin d'organiser la défense à Salzbourg. Récit détaillé des combats livrés autour de la ville). — R. SCHUSTER. L'état actuel de nos connaissances sur l'histoire du pays (revue de l'historiographie à Salzbourg depuis ses origines). — L. BECKER. Les jetons de Salzbourg (publie une riche collection de ces marques employées dans toutes les classes de la population, avec des explications détaillées sur leur origine, leur développement et leur importance juridique. L'auteur se réfère à Homeyer, *Die Haus- und Hofmarken*).

60. — Zeitschrift des deutschen Vereins für die Geschichte Mährens und Schlesiens. Jahrg. VI, 1902, Heft 1. — A. RZEHAK. Objets préhistoriques trouvés en Moravie. — K. WOTKE. Deux reliques de Milde (1^o Milde considéré comme réformateur du régime des prisons; lettre à l'empereur d'Autriche, 1810; 2^o Milde comme historien, éditeur d'un recueil de textes sur l'histoire de la paroisse de Krems). — H. SCHULZ. Lettres du capitaine de la Moravie en 1613 (concernant l'indépendance des États de la province contre l'empereur). — H. WELZL. Brünn au XV^e siècle. — A. RZEHAK. A quelle race appartenait la population primitive de la Moravie. = Heft 2-3. O. STOKLASKA. Les testaments des bourgeois de Brünn, 1412-1783. — J. LEISCHING. La compagnie d'artillerie municipale de Brünn. — A. ZAK. Rapports des monastères prémontrés de Gera et de Pernegg avec la Moravie. — A. RAAB. Mentions sur Brünn fournies par le *Chronicon Aulae regiae*, 1297-1339.

61. — Zeitschrift des Ferdinandeums für Tirol und Vorarlberg. 3^e Folge, Heft 46, 1902. — Jos. SCHORN. Les tremblements de terre en Tirol et en Vorarlberg. — C. FISCHNALER. Les Meistersinger à Schwaz (Nagl et Zeidler, dans leur *Deutsch-österreich. Literaturgeschichte*, p. 516, avaient prétendu que l'expansion des maîtres chanteurs s'était limitée à la Moravie et à la Haute-Autriche; prouve qu'il y eut une société de ces maîtres à Schwaz, dans la basse vallée de

l'Inn, Tirol, en 1532-1536). — *Id.* Jøerg Kælderer et l'arc de triomphe de l'empereur Maximilien (montre la part prise par l'artiste à ce mouvement, ainsi qu'au projet pour le tombeau de Maximilien à Innsbruck).

62. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. 1902, avril. — *A. Brückner.* Les psautiers polonais jusqu'à la moitié du xvi^e s. — *Bienkowski.* Les peuples barbares de l'antiquité à coiffure féminine (surtout ceux qui sont mentionnés par Tacite, *Germ.*, XXXVIII, 5). — *Windakiewicz.* Le drame liturgique en Pologne au moyen âge. — *Bronistas Dembinski.* La politique de la Prusse à l'égard de la Russie pendant la diète de quatre ans, 1788-1791 (étude qui a pour base les « Documents historiques sur le deuxième et le troisième partage de la Pologne, » t. I, publiés par l'auteur). — *Ketrzynski.* Suèves et Souabes (les Romains et les Grecs ont désigné les Slaves occidentaux sous le nom de *Suevi* ou *Suavi*; les Slaves orientaux sont appelés *Venedi* ou *Antae*. Important). = Mai. *Chotkowski.* Le retour et l'abolition de la Compagnie de Jésus en Galicie, 1820-1848 (et le conflit entre l'empereur, favorable aux Jésuites, et la chancellerie impériale, qui leur était plutôt hostile). — *Boratynski.* Étienne Bathory et le plan d'une ligue contre les Turcs, 1576-1584. = Juin. *L. Abraham.* De la juridiction des évêques de Leubus, dans la Petite-Russie. — *O. Balzer.* Contributions à l'histoire des sources du droit polonais (prolégomènes d'une édition nouvelle des lois polonaises au temps de Sigismond I^{er}).

63. — Századok (les Siècles). Juin. — *O. Olchváry.* La bataille de Muhi (conclusion de cette étude stratégique sur la bataille des Mongols contre les Magyars en 1241. Description du champ de bataille, avec une carte, et récit du combat, qu'on appelle également la bataille du Sajó, rivière près de laquelle l'armée hongroise fut écrasée). — *J. Bleyer.* La vie et les œuvres de Michel Beheim au point de vue de l'historiographie magyare; 6^e et dernier art. (sur le poète et chroniqueur allemand). = Comptes-rendus : *G. Szentkatolnai-Bálint.* Revisio historiae occupationis Hungariae (dans cet examen des sources sur l'occupation de la Hongrie par les Magyars, l'auteur n'étudie que les Huns, les Székelys, les Bessenyös et les Cumans. Le livre est écrit en hongrois; il est sans valeur). — *J. Barcsa.* L'historiographie magyare au xvii^e siècle (faible). — *T. Györy.* Morbus hungaricus (étude sur l'histoire de la médecine en Hongrie; important, surtout pour l'époque de la domination turque). — *B. Ungard.* Le siège de Hainburg (étude détaillée sur la campagne de Mathias Corvin contre Frédéric III. 1482). — *I. Bias.* Contributions à l'histoire de la bibliothèque des Teleki (bon). = *F. Döry* donnera, à partir de ce fascicule, les mots latins qui manquent dans le glossaire de Bartal. = Septembre. *A. Por.* Les quatre Miklos; suite et fin en octobre (quatre hommes d'État portaient le nom de Miklos-Nicolas, sous le règne de Louis le

Grand, de la maison d'Anjou; c'étaient : Miklos Geletfia, de la famille des Zsámbok-Sambucus, qui fut palatin de 1342 à 1356; Miklos Vászari, archevêque de Strigonie de 1350 à 1358; Miklos Kont, fils de Laurent Tóth, voïvode de Transylvanie de 1351 à 1356, puis palatin jusqu'à 1367; Miklos Keszei, évêque de Zágab, vice-chancelier, puis évêque de Kalocsa, enfin archevêque de Strigonie et chancelier du royaume de 1358 à 1367. L'étude de Por retrace la vie de Miklos Vászari, qui joua un rôle important pendant l'expédition de Louis le Grand en Italie pour venger le meurtre de son frère André). — S. DOMANOVSKY. La chronique de Bude; suite et fin en oct. et nov. (le premier livre qu'on ait imprimé en Hongrie est la *Chronique de Bude*, 1473. Une édition fac-similé, avec une introduction de Fraknói, parut en 1900. Cette chronique a été souvent utilisée par les premiers historiens magyars. L'auteur étudie la valeur de ce document comme source historique et le compare aux chroniques contenues dans le *Codex Acephalus* et dans le *Codex Sambucus*, ainsi qu'à celle de Dubnicza, qui en dérive, et à la chronique illustrée dite de Vienne). — L. RÁCZ, V. FRANKÓI, J. BLEYER, J. THURY. Vérité ou erreur (Brückner, professeur à l'Université de Berlin, dans sa récente *Geschichte der polnischen Literatur*, 1901, reproche aux historiens magyars d'avoir dénaturé la conduite de Hunyadi à la bataille de Varna, où le roi magyar Wladislas I^{er}, de la maison des Jagellons, trouva la mort. Jean Hunyadi aurait, selon lui, lâchement abandonné le roi. Les quatre historiens magyars démontrent au professeur de Berlin qu'il a calomnié la mémoire de Hunyadi et que le travail de Prochaska sur la bataille de Varna, paru dans les *Mémoires de l'Académie de Cracovie*, et sur lequel Brückner s'appuie, n'est pas exempt d'erreurs). = Comptes-rendus : V. *Bunyitay*, R. *Rapaics*, J. *Karacsonyi*. Monumenta ecclesiastica, tempora innovatae in Hungaria religionis illustrantia; t. I, 1520-1529 (ce recueil de documents sur la propagation de la Réforme en Hongrie est très important, mais ce n'est pas une société catholique, — la Société Saint-Étienne, — qui aurait dû l'éditer). — J. *Pálmay*. Les familles nobles du comitat de Háromszék (fait connaître 980 familles. Soigné). — S.-G. *Rybakov*. La musique et les chants des musulmans ouraliens, avec des remarques sur l'état social de ces tribus (en russe; important pour la connaissance des Bachkirs). — A. *Lefavre*. Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie, 1526-1722 (sans valeur). — B. *Cserni*. Histoire du comitat Alsó-Fehér à l'époque romaine (important; l'étude sur Apulum est excellente). — I. *Borsos*. Catalogue et histoire de la bibliothèque de l'École supérieure des réformés à Pápa (fondée au xvi^e siècle, cette bibliothèque possède 200 chartes en outre des 24,000 volumes d'imprimés). — Nécrologie d'Émeric Hajnik, 1840-1902, dont les travaux sur l'ancien droit magyar sont remarquables (la *Revue historique*, janvier-février 1901, a rendu compte de son dernier volume, qui est le meilleur : *l'Organisation judiciaire et la procédure sous les rois de la dynastie arpadienne*

et des maisons mixtes). = Octobre. V. FRAKNÓI. Le roi Jean Zápolya et le Saint-Siège; suite en novembre (la *Revue historique*, septembre-octobre 1902, a rendu compte du premier volume de Mgr Fraknói sur les *Relations ecclésiastiques et politiques de la Hongrie avec le Saint-Siège*, t. I, 1000-1417. Le t. II, qui va jusqu'à la bataille de Mohács, 1526, vient de paraître. Dans cette étude, l'auteur aborde les relations du Saint-Siège avec le compétiteur de Ferdinand I^{er}). = Comptes-rendus : S. Márki. Album du roi Mathias (voy. *Revue historique*, sept.-oct. 1902). — I. Lukinich. Le pape Sylvestre II (malgré quelques fautes graves, assez intéressant). — K. Dekáni. Einhard. La vie de Charlemagne (bonne traduction). — K. Szlauka. Notes sur la Révolution de 1848-1849 (ces notes émanent de Jean Trsko, qui prit part à la guerre en qualité d'artilleur, mais l'édition n'est pas critique). = Novembre. J. STESSEL. Zalavár et Pécs dans la province de Privina (les localités *ad quinque Basilicas et Sala* mentionnées dans les chartes entre 890 et 1057 ne se trouvaient pas sur le territoire hongrois, mais en Styrie). = Comptes-rendus : A. Németh. Histoire de l'École supérieure de Győr (le lycée de Győr fut fondé en 1626; en 1718, on y ajouta un cours supérieur, *Akadémia*, qui a existé jusqu'en 1806). — J. Péterfy. Œuvres complètes; t. II (ces études sur la littérature grecque, sur Dante, Taine, Tennyson, Emerson et Ruskin sont excellentes). — E. Margalits. Répertoire historique croate; t. I et II (voy. *Revue historique*, janv.-févr. 1901 et sept.-oct. 1902). — G. Teglás. Guide pour le comitat de Hunyad (excellent). — L. Balics. Histoire du christianisme sur le territoire hongrois jusqu'à l'arrivée des Magyars (cette histoire de l'Église catholique en Pannonie, du III^e au IX^e s., forme le premier volume d'une enquête menée avec beaucoup de méthode). — M. Petri. Monographie du comitat de Szilágy (beaucoup de matériaux). — E. Horn. Sainte Élisabeth de Hongrie (tissu d'erreurs et de légendes; œuvre d'un dilettante; sans valeur scientifique). — Nécrologie de François Krones, 1835-1902, professeur à l'Université de Gratz. Outre ses travaux remarquables sur l'histoire de l'Autriche et de la Styrie, Krones, qui savait le hongrois, a publié de nombreuses contributions à l'histoire de la Hongrie, notamment de la ville de Kassa.

64. — Budapesti Szemle. Juin. — G. SCHÖNHERR. La Hongrie en 1301 (vue d'ensemble sur la situation intérieure du pays à la mort du dernier roi de la dynastie arpadienne, André III). — L. HEGEDÜS. L'émigration des Székelys en Roumanie; suite en juillet et août (enquête minutieuse sur les causes économiques de cette émigration. Les Székelys, — Sicules, — l'élément foncièrement magyar de la Transylvanie, quittent leur pays en masse pour s'établir en Roumanie. De 1880 à 1890, 34,162 habitants des comitats Brassó, Csik, Háromszék, Maros-Torda, Torda-Aranyos et Udvarhelyszék ont quitté la Transylvanie. Il est vrai que ce chiffre est tombé à 22,693 dans les dix années suivantes; mais, malgré cette diminution, le gouvernement se trouve en face d'une situation critique). = Comptes-rendus : L. Ducros. Les

Encyclopédistes (éloge). — E. *Demolins*. L'éducation nouvelle. L'école des Roches (intéressant). = Juillet. O. HORVATH. L'Albanie; suite en août (le peuple, quelques notes historiques, l'état politique actuel, l'influence austro-hongroise, la terre, les ports, — à Medua on a compté, en 1900, 150 navires austro-hongrois et 57 italiens, — l'industrie et le commerce). = Août. J. ACSADY. Georges Szondy (conférence faite à l'occasion du 350^e anniversaire de la défense héroïque de la forteresse Drégel par Szondy). — F. RIEDL. L'influence française sur la littérature hongroise (à propos de la thèse de I. Kont). = Comptes-rendus : The Jewish Encyclopædia; t. I (remarquable). — G. de Mun. Deux ambassadeurs à Constantinople, 1604-1610 (trop de rhétorique). = Sept. O. WILDNER. Les dernières années de Napoléon I^{er} (à propos du livre de lord Rosebery). = Oct. G. VISZOTA. Le comte Étienne Széchenyi et le comitat Sopron (démontre les rapports politiques du grand homme d'État avec le comitat où se trouvent ses propriétés. D'après les documents conservés aux archives de Sopron). — E. MAHLER. Antiquités égyptiennes en Hongrie (le Musée national à Budapest en possède 600, le musée ethnographique 141, le musée des arts industriels 261, le musée de Kassa 344, etc. Remarques sur les principaux monuments). = Nov. E. WERTHEIMER. Le rôle politique du duc de Reichstadt (chapitre détaché du volume intitulé : *Der Herzog von Reichstadt*, qui paraîtra incessamment chez Cotta, à Leipzig). — J. WALDAPFEL. L'augmentation de nos Universités (les deux Universités, Budapest et Kolozsvár, sont insuffisantes; la première souffre de pléthore; l'enseignement y est devenu impossible; la seconde est destinée uniquement à la Transylvanie. La création de nouveaux centres d'études est une nécessité). = Comptes-rendus : V. *Pecz*. Lexique des antiquités grecques et romaines; t. I : A—L (important; les articles relatifs à l'ancienne Pannonie sont très soignés).

65. — **The English historical Review**. 1902, oct. — H. W. STEVENSON. Le Dr Guest et la conquête de la Bretagne méridionale par les Anglo-Saxons (montre combien l'auteur des *Origines celticae* et de tant de mémoires sur les invasions anglo-saxonnes manquait, en réalité, de sens critique; sa méthode est anti-scientifique et ses résultats sont le plus souvent inadmissibles). — LITTLE. Les sources de l'histoire de saint François d'Assise (intéressant et très utile résumé de publications de texte qui ont précédé et surtout de ceux qui ont suivi la publication de l'*Histoire de saint François* par Sabatier). — D. A. WINSTANLEY. Georges III et son premier Cabinet. — R. L. POOLE. Lord Acton. — Prof. BURY. Notes supplémentaires sur la vie de saint Patrick par Tirechan. — R. L. POOLE. Deux lettres inédites d'Hadrien IV, 1155 (trouvées à la fin d'un ms. d'Hégésippe, *De bello Judaico*, qui se trouve à la bibliothèque cathédrale de Worcester). — Miss Mary BATESON. Un recueil municipal de Londres compilé sous le roi Jean; 2^e partie (important pour l'histoire du droit municipal de Londres). — W. A. J.

ARCHBOLD. Un journal du parlement de 1726 (tenu peut-être par Bulstrode Whitelock, il donne plus de détails précis, en particulier sur les discours de personnes peu notables, que la *Parliamentary history*). — G. C. Moore SMITH. La correspondance de sir Henry Harding, sir Hugh Gough and sir Harry Smith, pendant la campagne de la Sutlej, 1846. = Comptes-rendus : *Labruzzi*. La monarchia di Savoia dalle origini all' anno 1103 (bon). — W. R. W. Stephens. The english church from the Norman Conquest to the accession of Edward I (remarquable). — O. J. Reichel. The Devonshire Domesday (recherches importantes pour l'histoire et la topographie locales; théorie fort contestable sur l'origine des hundreds). — A. Doren. Studien aus der Florentiner Wirtschaftsgeschichte (excellente histoire du commerce et de l'industrie drapière à Florence, du XIV^e au XVI^e s.). — Petrushevshy. Vozstanie Uota Tailera (cherche les causes du soulèvement de Wat Tyler dans la situation économique de la classe rurale. Reprend en particulier l'opinion de Rogers que le soulèvement provient en grande partie du fait qu'après la Peste Noire les landlords voulurent rétablir les services en travail fournis par leurs tenanciers. Bonne étude sur les éléments du système manorial). — F. M. Nichols. The epistles of Erasmus arranged in order of time (le travail s'arrête actuellement avec l'année 1509; les lettres, rangées dans leur ordre chronologique, sont pour la plupart traduites. Bibliographie incomplète; travail indispensable à toute personne qui s'occupe d'Érasme). — R. B. Merriman. Life and letters of Thomas Cromwell (recueil de lettres soigneusement publié. Bonne biographie de Th. Cromwell; mais son jugement sur la valeur morale et politique du ministre manque de nuance et de vérité. Il traite Cromwell comme un premier ministre de nos jours, qui dirige la politique de son souverain, tandis que Henri VIII était un souverain qui déterminait la politique de son ministre). — J. H. Pollen. Papal negotiations with Mary, queen of Scots, 1561-67 (important pour la politique religieuse de Marie Stuart; textes bien publiés). — A. Lang. The mystery of Mary Stuart (très intéressant). — N. D. Mereness. Maryland as a proprietary province (intéressant). — C. S. Terry. The Cromwellian union. Papers relating to the negotiations for an incorporation between England and Scotland, 1651-1652 (documents peu instructifs, d'ailleurs très bien publiés, avec une excellente introduction). — Amy A. Bernhardt. Venezia e il Turco nella seconda metà del sec. XVII, con documenti inediti (bonne étude sur les relations diplomatiques des deux puissances, surtout au temps de la guerre de Crète). — Sir J. W. Whittall. Frederick the Great on kingcraft (l'auteur prétend donner le texte authentique des *Matinées* du grand Frédéric, d'après l'original dérobé par Savary à Potsdam en 1806; pure illusion : le texte de Méneval est certainement meilleur et rien ne dit qu'il représente l'original). — Oman. A history of the peninsular war; vol. I (remarquable, bien qu'on y regrette un certain manque de mesure et de jugement). — C. Mirbt. Quellen zur Geschichte des Papsttums und des römischen Katholismus (excellent

manuel). — *F. E. Ball*. History of the county Dublin (excellent). = 1903, janv. *B. W. Henderson*. Les légions romaines en Bretagne, 43-72 (histoire des quatre légions qui occupèrent la Bretagne après la première invasion de Plautius, en 43). — Miss *M. A. Tucker*. Gian Matteo Giberti, agent pontifical et réformateur catholique (évêque de Vérone depuis 1524 ; son activité sous les papes de la Renaissance, en particulier sous Clément VII). — *C. H. Firth*. Cromwell et la couronne ; 2^e partie (pourparlers entre le Parlement et Cromwell ; intervention de l'armée en mars-mai 1657 ; c'est l'attitude de l'armée qui décida Cromwell à refuser la couronne, alors que tout le monde le croyait à la veille d'être roi). — *J. F. Chance*. Le « complot suédois » de 1716-1717 (il fut imaginé par Gœrtz uniquement pour tirer de l'argent du parti jacobite, en ayant l'air d'entrer dans les projets du prétendant. Charles XII n'en a jamais rien su). — *H. M. Bannister*. L'introduction du culte de sainte Anne dans l'Occident (ce culte paraît avoir été introduit à Rome par le pape Constantin, qui était l'hôte de l'empereur Justinien II à Constantinople, au moment où celui-ci venait de reconstruire l'église de Sainte-Anne, entre 709 et 711). — *G. J. Turner*. Les juges de la forêt au sud du Trent (liste de ces juges dressée pour les années 1217 à 1821). — *E. L. Taunton*, *O. S. B. Thomas Preston* et *Roger Widdrington* (prouve que ces deux noms désignent bien deux personnes différentes, au lieu de s'appliquer à une seule et même personne, comme on l'admet communément ; ce furent deux catholiques militants dans les premières années du règne des Stuarts). — *Lascelles*. Un mémoire de Richard Whitbourne à Jacques I^{er} (concernant la colonisation de Terre-Neuve, 1619). — *B. Daniell*. Chiffres employés par les Jacobites (donne la clé de certaines lettres chiffrées envoyées par le chevalier de Saint-Georges à M. de Nettencour). — *J. H. Rose*. Un document relatif au système continental (publie un mémoire adressé par les marchands anglais à l'empereur de Russie en vue d'obtenir justice pour la saisie de nombreux vaisseaux, automne de 1810). — *R. Garnett*. Une lettre de Lord Palmerston sur la question d'Égypte en 1840 (adressée à sir John Cam Hobhouse, 27 juillet 1843 ; importante pour apprécier le rôle de Palmerston et celui de Guizot lors du traité du 1^{er} juillet). — *Robert S. Rait*. La campagne dans la vallée du Sutlej, 1845-1846. = Comptes-rendus : *Grundy*. The great Persian war and its preliminaries (études critiques sur le récit d'Hérodote ; l'auteur connaît les lieux aussi bien, sinon mieux qu'Hérodote lui-même). — *Henderson*. A short history of Germany (insuffisant ; c'est un recueil d'essais sur l'histoire d'Allemagne, non une histoire de ce pays dans son complet développement). — *R. Holmes*. The chartulary of St John of Pontefract. — *Aldinger*. Die Neubesetzung der deutschen Bistümer unter Papst Innocenz IV, 1243-1254 (montre comment ce pape réussit à mettre les évêques allemands sous la dépendance de la papauté). — *H. Krabbo*. Die Besetzung der deutschen Bistümer, 1212-1250 ; t. I (1212-1227 ; intéressante étude sur le concordat de Worms). — *Fehling*. Kaiser

Friedrich II und die römischen Cardinäle, 1227-1239 (bon). — *P. Mandonnet*. Les règles et le gouvernement de l'*Ordo de Penitentia* au XIII^e s. (excellent. Les douze premiers chapitres de l'*Antiqua regula*, 1221, constituent la règle originale dressée par saint François et le cardinal Hugolin). — *Gairdner et Brodie*. Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII; vol. XVIII (1543). — *Mahaffy*. Calendar of state papers. Ireland, 1633-1647. — *Firth*. Cromwell army (excellente étude sur l'organisation de cette armée). — *Foxcroft*. A Supplement to Burnet's History of my own time (n'ajoute pas beaucoup à l'histoire du temps, mais fait mieux connaître l'auteur des Mémoires; édition très bien faite). — *R. Fester*. Die Bayreuther Schwester Friedrichs des Grossen (très intéressant). — *J. Codman*. Arnold's Expedition to Quebec (remarquable). — *Johnston*. The roman theocracy and the Republic, 1846-1849 (ajoute peu à nos connaissances).

66. The Athenæum. — 1902, 12 juill. — *C. H. First*. Cromwell's army (très important et très nouveau). — Chatham et la prise de la Havane en 1762 (les sources, étudiées de près, ne permettent pas d'attribuer à Chatham l'initiative du projet d'expédition contre Manille). = 19 juillet. *G. Brenan*. A history of the House of Percy (biographie laborieuse et trop souvent contestable). — *F. X. de Charlevoix*. History and general description of New France; trad. par *J. G. Shea* (nouvelle édition d'un ouvrage qui a peu vieilli). = 2 août. *P. Finch*. History of Burley-on-the Hill, Rutland. — *H. Belloc*. Robespierre (apologie). = 23 août. *P. Villari*. Le invasiōni barbariche in Italia (remarquable). — *Hodgson*. The early history of Venice (excellent). — *J. Leyland*. Dispatches and letters relating to the blockade of Brest, 1803-1805; vol. II (documents très intéressants). — *Ch. Oman*. Seven roman statesmen (livre très suggestif et charmant). = 30 août. *J. E. Morris*. The welsh wars of Edward I (excellent). — *Dixon*. History of the church of England; vol. V-VI : 1558-1570 (ouvrage très érudit, écrit dans un esprit purement anglican). — *H. Saint-Maur*. Annals of the Seymours (monographie consciencieuse, insuffisante pour l'époque médiévale et d'un intérêt restreint). — *H. Dyer*. Modern Europe, 1453-1900; 3^e édition (il n'y avait aucune bonne raison pour rééditer ce livre, tombé depuis vingt ans dans un juste oubli). = 6 sept. *H. L. Bennett*. Archbishop Rotherham (successivement évêque de Rochester et de Lincoln avant d'être archevêque d'York, chancelier d'Angleterre, Rotherham a joué un certain rôle dans la seconde moitié du xv^e siècle. La biographie qui lui est consacrée est insuffisante). — Extracts from the records of the Company of Hostmen of Newcastle-upon-Tyne (corporation des marchands de charbon, qui obtint le monopole du commerce en 1600). — *Ch. Plummer*. The life and times of Alfred the Great (intéressant). — *Bowker*. The king Alfred millenary (comptes-rendus des fêtes célébrées à Winchester en 1900 pour célébrer le dixième centenaire de la mort du grand roi de Wessex). — Calendar of Close rolls, Edward III, 1339-1341. — Calendar of patent rolls, Henry VI, 1422-1429. — Close rolls of

Henry III, 1227-1231. — Calendar of the Close rolls, Edward I, 1279-1288. — Calendar of the patent rolls, Richard II, 1388-1392. = 13 sept. *Sir H. W. Norman*. Delhi, 1857. The siege, assault and capture, as given in the Diary and Correspondence of the late Col. Keith Young (très intéressant). — *Alice M. Cooke*. The Act book of the ecclesiastical court of Whalley, 1510-1538 (utile pour l'histoire de la dissolution des maisons religieuses). — The Jewish Encyclopædia; vol. II : *Apocrypha-Benash*. = 20 sept. *E. Axon*. Manchester sessions. Notes of proceedings before Oswald Mosley, 1616-1623; vol. I (très intéressant pour l'histoire du droit et de l'administration). = 27 sept. *Paul Azan*. Annibal dans les Alpes (excellent). — *J. Gairdner*. A history of the english church in the xvi cent. (très utile). — *D. Boulger*. The history of Belgium (compilation estimable; mal écrit). — *H. H. Spink*. The Gunpowder Plot (curieux, bizarre, sincère et impartial; l'auteur, qui se place au point de vue catholique romain, rejette formellement les récentes théories du P. Gérard). — *P. H. Brown*. The register of the Privy council of Scotland; vol. III : 1629-1630. — *W. Fortescue*. The Calendar of State papers relating to America and the West Indies, 1689-1692. — Le mystère de Tilsit (l'auteur de cette étude repousse absolument les conclusions présentées par M. J. H. Rose dans *E. hist. Rev.*, XVI, 712; le rôle prêté par ce dernier à l'agent Mackensie ne correspond pas à la réalité. Les nouvelles des arrangements pris à Tilsit par le tsar et l'empereur sont probablement parvenues à Canning par l'ambassadeur russe à Londres, qui les aurait reçues de Copenhague). = 4 oct. *St. J. Reid*. Memoirs of Sir Edward Blount (autobiographie intéressante; mais beaucoup d'erreurs de fait). — *E. A. W. Budge*. A history of Egypt (excellent résumé de l'histoire ancienne de l'Égypte). = 11 oct. *Bellot*. The Inner and Middle Temple (bonne histoire résumée de cette « forteresse du droit anglais » à Londres). = 25 oct. *E. Armstrong*. The emperor Charles V (remarquable). = 1^{er} nov. *Comte Fred. Kielmansegg*. The diary of a journey to England in the years, 1761-1762 (très intéressant). — *J. Woodbridge Riley*. The founder of Mormonism (un peu trop de rhétorique, mais l'information est très étendue et l'observation fine). — *W. Al. Linn*. The story of the Mormons from the date of their origin to the year 1901 (c'est de beaucoup le meilleur livre qui ait été écrit sur le sujet). — *P. Meyer*. L'histoire de Guillaume le Maréchal; t. III (très remarquable; quelques corrections pour l'identification des noms de lieu et de personne). = 8 nov. *Oman*. A history of the Peninsular war; I (remarquable; « l'apparition de ce livre est un événement de première importance dans le monde historique »). — *Escott*. Gentlemen of the House of Commons (intéressants portraits de députés au Parlement depuis le xv^e s.). — *L. P. Ayrolles*. La vraie Jeanne d'Arc. = 22 nov. *L. G. Robinson*. Letters of Dorothea, princess Lievin during her residence in London, 1812-1834 (intéressant, bien que la princesse exagère d'ordinaire son importance). — *G. Neilson*. Huchown of the Awle ryale (très intéressant; très hasardé; les allusions à certains

héros, à certains faits de la guerre de Cent ans que l'auteur a découvertes dans ce poème sont assez significatives). = 29 novembre. *Henry James Ross*. Letters from the East, 1837-1857 (assez curieux renseignements sur l'empire ottoman). = 6 déc. *A. Lang*. The Gowrie mystery (discussion savante et parfois subtile, pas toujours convaincante, mais toujours instructive, d'un problème peut-être insoluble). = 13 déc. *B. Wilson*. The New America; a study of the Imperial Republic (très intéressant). — *Dr C. Peters*. The Eldorado of the Ancients (c'est le pays possédé aujourd'hui par le chef Macombe sur le Zambèse; c'est le Monomotapa des Portugais du xvi^e s. et l'Ophir de la Bible. Intéressant; mais les conclusions de l'auteur auraient besoin d'être appuyées par des fouilles bien dirigées). = 20 déc. *S. Lee*. Queen Victoria; a biography (important, surtout pour le nombre et la précision des faits). = 3 janv. Acts of the privy Council; vol. XXVI, 1596-1597. — Calendar of state papers. Domestic, 1673. — *J. G. Alger*. Paris in 1789-1794 (plein de faits intéressants et en partie nouveaux). = 10 janv. *W. Barry*. The papal monarchy, from S. Gregory the Great to Boniface VIII (médiocre compilation). — *Chr. Wordsworth*. Ceremonies and processions of the cathedral church of Salisbury (édite un ms. du xv^e s.; texte accompagné de documents d'archives). — *Sir E. M. Thompson*. Customary of the Benedictine monastery of S. Augustine, Canterbury (d'après un ms. du xiv^e s.; très intéressant). — *Rod. Lanciani*. Storia degli scavi di Roma, e Notizie intorno le collezioni romane di antichità; vol. I, 1000-1530 (excellent). = 17 janv. The Cambridge modern history; I: the Renaissance (remarquable). — *W. L. Marvin*. The american merchant marine, its history and romance, 1620-1902 (très intéressant, surtout au point de vue économique). — *G. Peel*. The enemies of England (étude la question de savoir pourquoi les voisins de la Grande-Bretagne sont ses ennemis et comment ce sentiment s'est formé depuis le xviii^e s.). — *Grenfell, Hunt et Smyly*. The Tebtunis Papyri, part 1 (très belle publication, due en grande partie à la générosité de M^{me} Phœbe Hearst, et qui est la première publication archéologique de l'Université californienne. Contient plusieurs ordonnances royales des Ptolémées, des correspondances privées, des documents sur l'agriculture et les monnaies, etc.). = 24 janv. *A. Lang*. The history of Scotland from the roman occupation (beaucoup de faits, d'anecdotes, d'hypothèses ingénieuses; important pour l'histoire de Marie Stuart et des intrigues dont elle fut victime en Écosse). — The life and letters of the R. H. Friedrich Max Müller (intéressant; ces lettres feront mieux connaître l'homme, pas toujours à son avantage; elles montrent assez bien pourquoi Max Müller a négligé la sévère érudition pour devenir un ingénieur vulgarisateur; il était avide d'argent et de réclame, aimable et très hospitalier). — *S. Cowan*. The Gowrie conspiracy and its official narrative (insuffisant; l'auteur connaît mal ses sources). = 31 janv. *Sir W. Besant*. London in the eighteenth century (beaucoup de faits; très intéressant). — *E. R. Bevan*. The House of Seleucus (excellente étude par un érudit

tout à fait maître de son sujet). — *E. S. Roscoe*. Robert Harley, earl of Oxford, prime minister, 1710-1714 (excellente biographie). — *J. W. Legg*. The coronation order of king James I.

67. — Transactions of the R. historical Society. Vol. XVI, 1902. — Le P. Aidan GASQUET. De quelques matériaux nouveaux pour une nouvelle édition de l'Histoire d'Angleterre par Polydore Vergil (de cette Histoire, il existe au Vatican un manuscrit qui provient de la bibliothèque des ducs d'Urbin. Ce manuscrit est de la main de F. Veterani, bibliothécaire de ces ducs ; il représente la première rédaction de l'auteur, rédaction qui fut écrite en 1516 ou 1517, lors d'un séjour de Vergil dans son pays natal. Cette rédaction diffère de l'imprimé, publié en 1533, à la fois quant à la forme et quant au fond. Il est à désirer que l'on donne une édition critique de l'*Historia anglicana*, au moins des chapitres sur Henri VII et Henri VIII, qui ont une valeur originale de première importance ; le manuscrit du Vatican en serait l'élément capital). — W. E. LINGELBACH. Organisation intérieure des marchands à l'aventure en Angleterre (d'après les chartes de 1564 et de 1586 et le recueil des lois et ordonnances compilé par John Wheeler, secrétaire de la Compagnie. Important article basé en partie sur des documents inédits). — R. G. MARSDEN. La haute-cour d'amirauté ; ses rapports sur l'histoire nationale, le commerce et la colonisation de l'Amérique, 1550-1650 (indications sommaires tirées des archives de ce tribunal). — Mrs S. C. LOMAS. Les papiers d'État des premiers Stuarts et l'interrègne (définition du terme de « state papers ; » principales origines d'où provient ce fonds, dans les archives publiques ou privées ; recueils publiés. Chronologie des documents). — I. S. LEADAM. Une conspiration inconnue contre le roi Henri VII (complot assez mystérieux formé en 1503 et qui se rattache aux intrigues d'Edmond de la Pole ; le principal chef, Walter Roberts, fut laissé impuni ; il mourut seulement en 1522. Suit le texte inédit d'un fragment des dépositions qui furent recueillies à ce sujet). — Vincent B. REDSTONE. Condition sociale de l'Angleterre pendant les guerres des Deux-Roses (utilise un certain nombre de documents inédits. En appendice, une note sur la profession du père de Wolsey ; ce dernier vint s'établir à Ipswich, où il exerça les professions de boucher, de brasseur, d'aubergiste, etc. ; il fut souvent inquiété parce qu'il vendait de mauvaises viandes, qu'il employait de fausses mesures pour la bière, etc. Il s'y enrichit).

68. — The Nineteenth Century. 1902, juillet. — John DOUGLAS. Asie et Australasie. — Miss G. E. TROUTBECK. Un prédécesseur de saint François d'Assise (biographie de Joachim, abbé de Flore ; ses ouvrages, vrais et apocryphes ; l'Évangile éternel). — Août. Lloyd SALDERS. L'Italie et la Triple-Alliance. — Cecil HALLET. Le dernier lieu de repos de nos rois angevins (rapide esquisse de l'histoire de Fontevault et des tombes des rois angevins). — Sept. Percy F. ROWLAND. Le caractère national australien à ses débuts. — Sir Robert HUNTER. Le Stonehenge (projet

d'enclorre ce fameux monument mégalithique afin de le protéger). — Miss Rose M. BRADLEY. La fabrique de l'abbaye de Westminster et ses ressources. — Ernest A. SAVAGE. La bibliothèque Bodléienne (ouverte le 8 novembre 1602). — Baron A. VON MALTZAN. Avec les Boers, au nord de la Tugela. = Oct. Sir Frederick POLLOCK. La doctrine de Monroe (cette doctrine n'avait à l'origine rien de dogmatique; Monroe lui-même n'eut pas l'intention d'en faire un principe de droit américain, à plus forte raison de droit international; elle n'est devenue un pouvoir vivant qu'à la longue, et parce qu'elle a été adoptée par le gouvernement et le peuple des États-Unis. Dans deux circonstances, en 1824 et en 1898, quand les puissances européennes firent mine de vouloir intervenir en faveur des colonies espagnoles, le gouvernement des États-Unis s'arma de la doctrine de Monroe pour repousser l'ingérence de l'étranger et, dans ces deux cas, il fut appuyé par l'Angleterre). = Nov. Harold E. GORST. L'histoire du « quatrième parti » (expose comment, de l'incident Bradlaugh, naquit, en 1880, le quatrième parti, en dehors des Libéraux, des Conservateurs et des Irlandais); suite en déc. = Déc. Le P. GERARD, S. J. (le statut qui prononça l'émancipation des catholiques en 1829 maintint des peines très sévères contre les maisons religieuses et en particulier contre les Jésuites, considérés comme dangereux, et qu'il importait à tout le moins d'empêcher de se perpétuer. Les rigueurs de la loi sont restées lettre morte; mais la loi elle-même subsiste. Le P. Gerard en demande l'abrogation).

69. — Boletín de la Real Academia de la Historia.

T. XXXIX-XL. Juillet 1901-juin 1902. — Ulysse ROBERT. Philibert de Chalon, prince d'Orange, 1502-1530. Lettres et documents (longue série d'environ 400 documents, servant de pièces justificatives à l'histoire de Philibert de Chalon et intéressants pour l'histoire de Charles-Quint, du pape Clément VII et des guerres d'Italie de 1527 à 1530). — J.-M. ASENSIO. Sur la « Crónica Troyana » publiée par D. Andrés Martínez Salazar (à propos de la publication d'un manuscrit de cette chronique romanesque en dialecte galicien, daté de 1373). — B. OLIVER. L'évêque de Nicastro (Innocent IX) et l'alliance perpétuelle du pape, du roi d'Espagne et de la république de Venise contre les Turcs (compte-rendu du livre de Mgr D.-M. Valensise, évêque de Nicastro, intitulé : *Il Vescovo di Nicastro, poi Papa Innocencio IX et la Lega contra il Turco*. Nicastro, 1898, in-4°). — R. RAMÍREZ DE ARELLANO. Un nouveau document émanant de Gonzalo Argote de Molina (reconnaissance d'une dette envers l'orfèvre Pedro de Roa pour fourniture d'un harnais de cheval en argent, 1579). — A. FERNÁNDEZ GUERRA. Antiquités romaines de Linares, Cazlona et Baeza. — F. FITA. El Portal del Guadalete. Nouvelle inscription romaine (nouvelles données pour la résolution des problèmes géographiques relatifs aux inscriptions des poteries du Mons testaceus de Rome). — J. CATALINA GARCÍA. *El espectáculo más nacional* (compte-rendu d'un livre portant ce titre, dû au comte de Las Navas;

c'est une étude historique sur les courses de taureaux). — C. FERNÁNDEZ DURO. Tadée Haënke, naturaliste dans le voyage autour du monde des corvettes *Descubierta* et *Atrevida*, sous le commandement de D. Alejandro Malaspina, de 1789 à 1794 (indications sur le séjour de Haënke au Pérou et au Chili et sur ce qui a été publié de ses œuvres). — Caractère de la conquête espagnole en Amérique et au Mexique, d'après les textes des historiens primitifs, par Genaro Garcia (critique très vive de cet ouvrage). — Fr. CODERA. Inscription arabe du musée d'Évora. — R. RAMÍREZ DE ARELLANO. Rébellion de Fuente Obejuna contre le grand commandeur de Calatrava, Fernán Gómez de Guzman, 1476 (épisode des discordes civiles du règne de Henri IV de Castille, à propos de la donation de Fuente Obejuna au grand commandeur et des protestations de Cordoue, qui prétendait retenir cette ville dans son domaine). — J. SUAREZ INCLAN. Don Cristóbal de Moura, premier marquis de Castel Rodrigo, 1538-1613 (compte-rendu élogieux du livre de M. A. Danvila ; cf. *Rev. hist.*, sept. 1902). — F. FITA. Patrologie latine. Lettre inédite des rois Alphonse IX de Léon et Henri I^{er} de Castille au pape Innocent III. Rescrits d'Honorius III. Cortes de Toro en 1216 (au sujet de la trêve de quatre ans imposée par le concile de Latran de 1215 pour le succès de la cinquième croisade). — R. RAMÍREZ DE ARELLANO. Un document nouveau sur Beatriz Enríquez de Arana (on peut conclure de cette pièce que D^a Beatriz ne fut jamais la femme légitime de Christophe Colomb). — F. FITA. Patrologie latine. Renallo le grammairien et la conquête de Majorque par le comte de Barcelone, Raymond Bérenger III. Pièces inédites relatives à Renallo (détermination de quelques points de détail intéressant l'histoire de Catalogne au moment de l'expédition de Majorque. Hypothèse sur le rôle possible de Renallo et sur l'attribution à ce grammairien de la vie la plus ancienne de San Olaguer). — M. DANVILA. Trois documents inédits relatifs au mariage des Rois Catholiques, 1468, 1469 et 1470 (notamment indications intéressantes sur le collier de rubis balais offert par Ferdinand à Isabelle en témoignage de leur accord de fiançailles). — V. VIGNAU. Les Morisques espagnols et leur expulsion (notice bibliographique élogieuse sur l'ouvrage de D. Pascual Boronat). — G. LLABRÉS. La conversion des juifs majorquins en 1391. Renseignement inédit (réclamation des juifs convertis en vue du payement d'une somme qui leur avait été promise par la municipalité pour les inviter à se convertir). — F. FITA. Inscriptions romaines de la Puebla de Montalban, d'Escalonilla et de Méntrida. — La communauté hébraïque de Zorita. Privilège inédit que lui octroya le roi Henri I^{er} le 20 décembre 1215. — L. DELGADO MERCHANT. Le *fonsario* (fossé) ou cimetière des juifs à Ciudad-Real (détermination de l'emplacement de ce terrain qui, à la fin du XIV^e s., fut donné à un couvent de dominicains). — Fr. R. DE UHAON. Défi entre Rodrigo de Benavides et Ricardo de Merode (1556. Publication d'une assez longue relation manuscrite de toutes les circonstances de ce défi, survenu à propos d'une dame de Grammont. Notes biographiques sur

les deux seigneurs en question. Table des personnages cités, avec nombreuses indications biographiques). — Fr. CODERA. Inscription arabe de Cordoue. — Fr. VALVERDE Y PERALES. Antiquités romaines de Baena (découverte de trois statues mutilées). — F. FITA. Réduction géographique de Laminio (on avait attribué un territoire trop étendu à ce municiple par suite du déplacement d'un autel antique). — J. MORALEDA Y ESTEBAN. Mercure de bronze découvert à la Puebla de Montalbán (très petite statuette, reproduite grandeur nature). — F. FITA. La principauté de Catalogne. Raison de cette dénomination (recherches sur les premières apparitions de cette dénomination qu'on trouve dès le XI^e s.). — Comte DE CEDILLO. *Libro primero de Cabildos de Lima* (compte-rendu d'un livre publié au Pérou contenant les procès-verbaux du Conseil municipal de Lima de 1534 à 1539). — B. OLIVER. *Narraciones Tortosinas* (compte-rendu d'un livre sur Tortosa publié par F. Pastor y Lluís. Bon et utile travail). — F. FITA. D. Pedro de Albalat, archevêque de Tarragone, et D. Ferrer Pallarés, évêque de Valence. Questions chronologiques (relatives aux installations de ces prélats, autour des années 1239-1240). — M. PAXO. Signes lapidaires du château de Monzón (Huesca) et de la cathédrale de Tolède (plan du château et nombreuses marques d'ouvriers tailleurs de pierres). — J. H. RIVETT-CARNAC. La pierre du couronnement de l'abbaye de Westminster et sa relation légendaire avec Santiago de Compostela (histoire légendaire de cette pièce et hypothèse sur la possibilité d'y trouver une trace d'inscription préhistorique à trous hémisphériques). — F. MACIÑEIRA-PARDO. Exemples galiciens et portugais d'écriture hémisphérique. — F. FITA. Conciles de Tarragone de 1248, 1249 et 1250. Concile de Tortosa de 1248 (ce dernier inconnu jusqu'à présent). — M. DE OSUNA. Études historiques et psychologiques sur les îles Canaries. — Fr. VALVERDE PERALES. Antiquités romaines et visigothiques de Baena (chrismon de bronze. Statue de prêtresse en pierre). — A. CHAVERO. Le collège de Tlatelolco (collège fondé au Mexique pour les Indiens vers 1535). — F. FITA. Histoire des Celtes. Ses sources littéraires (compte-rendu du *Cours de littérature celtique* d'Arbois de Jubainville). — Marquis DE MONSALUD. Nouvelles inscriptions romaines d'Estrémaduré. = Dans les *Variedades* : F. FITA. Nouvelles inscriptions romaines de la province Jaén. — La stèle des Fulvius à Castellar de Santisteban. — L'épithaphe de saint Vintila (IX^e s.). — A. RODRÍGUEZ VILLA. Collection Llorente (manuscripts de Llorente légués à l'Académie). — E. HÜBNER. La Galice historique et préhistorique (reproduction d'un article sur les travaux de D. F. Maciñeira y Pardo). — Cr. F. SEYBOLD. L'Espagne musulmane. Notes géographiques. — H. DESSAU. Le préteur L. Cornelius Pusio (reproduction d'un article du *Bulletin hispanique*). — Notice nécrologique de E. SAAVEDRA sur Émile Hübner. = Dans les *Noticias* : relevés d'inscriptions; indications bibliographiques; note sur l'écriture hémisphérique à écuelles ou cupules.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Louis AUDIAT est mort le 5 janvier dernier, à l'âge de soixante-dix ans. Il était président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, fondée par lui il y a vingt-huit ans, et dont l'existence, en partie grâce à lui, a été féconde, puisqu'elle a publié près de quarante volumes de textes inédits. Lui-même écrivit une centaine d'articles, de brochures et de volumes sur l'histoire de cette province, devenue sa patrie d'adoption ; nous citerons seulement ses livres sur *Bernard Palissy* et sur *Louis de la Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes*.

— M. Alexandre BERTRAND, mort à Saint-Germain-en-Laye, le 8 décembre dernier, était âgé de quatre-vingt-trois ans. Ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École d'Athènes, il a consacré ses thèses de doctorat à des questions d'antiquité grecque (*Essai sur les dieux protecteurs des héros grecs et troyens dans l'Iliade* et *De fabulis Arcadiae antiquissimis*, 1859) ; dans le même temps, il devenait (1858) secrétaire de la Commission de la carte des Gaules, ce qui l'attira vers l'étude des antiquités gauloises. Il s'y enferma désormais. Il fut en 1867 nommé directeur du musée de Saint-Germain, où il a créé une œuvre admirable, hautement appréciée par les savants du monde entier. C'est son principal titre de gloire. Il écrivit plusieurs mémoires qui ont été réunis en un volume : *l'Archéologie celtique et gauloise* (1876) ; on lui doit en outre : *la Gaule avant les Gaulois* (2^e édit., 1891), *les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube* (2^e édit., 1894), *la Religion des Gaulois*. Ce dernier ouvrage, vraiment original et suggestif, eut un grand succès.

— A la séance du 7 décembre 1902 de la *Société d'histoire moderne*, deux importantes lectures ont été faites : la première, par M. Charles SCHMIDT, sur le *Fonds de la Police générale aux Archives nationales*. On nous en communique le résumé, que voici : Les papiers de la *Police générale*, conservés aux Archives nationales sous la cote F⁷, sont une source importante pour les historiens de l'époque contemporaine, au moins pour la période 1792-1830. En tenant compte de la psychologie du policier qui écrit, en critiquant avec soin les dénonciations qu'on trouve nombreuses dans les dossiers personnels, on peut utiliser les papiers contenus dans les 10,000 cartons de F⁷. Ces papiers se classent tout naturellement en trois catégories : 1^o les bulletins qui renseignent sur l'état du pays, d'un département ou de Paris pendant une période déterminée ; 2^o les dossiers personnels composés des pièces

saisies au domicile de l'inculpé, de ses interrogatoires, des lettres qu'il a écrites en prison, etc.; 3° les fonds spéciaux tels que les prisons d'État, les journaux.

I. *Bulletins*. Jusqu'à l'an IV : les rapports du bureau de surveillance administrative et de police (an II, avec lacune), ceux de la commission administrative de la police de Paris (an II-an IV), utilisés par M. Aulard pour son *Paris sous la réaction thermidorienne*; — de l'an IV à l'an VIII : les rapports et bulletins du bureau central des cantons de Paris (utilisés également par M. Aulard), ceux de l'état-major de la place de Paris; — à partir de l'an VIII, date de la création de la préfecture de police, les rapports quotidiens du préfet de police au ministre de la police générale (an VIII-1814, lacunes pour 1812 et 1813, cessent en 1814, reprennent en 1819 et vont jusqu'à 1846, mais lacunes graves; par exemple, aucun bulletin au moment des journées de Juillet 1830). — De l'an VIII à 1829, la suite des bulletins de police (en minutes et en copies), présentés à l'empereur, puis au roi, par le ministre ou le directeur général de police : c'est un résumé quotidien des rapports des conseillers d'État chargés des arrondissements de police, des rapports du préfet de police, avec des notes ajoutées de la main de Fouché, de Pasquier, etc.; — les rapports des préfets (1800 à 1859), peu importants, ceux des commissaires spéciaux de police dans les ports de France, en Hollande, en Allemagne, etc. (an XII-1814), intéressants.

II. *Fonds personnels* : *a.* Papiers du comité de sûreté générale classés alphabétiquement et très consultés; *b.* papiers des émigrés, en deux séries, l'une personnelle, l'autre départementale; *c.* papiers des *affaires politiques* (an V-1830) qu'il est nécessaire de consulter pour tout sujet compris entre ces deux dates extrêmes; *d.* papiers des *affaires diverses* pour la période comprise entre l'an IV et l'an XII, mais où les recherches sont difficiles; *e.* papiers des *arrondissements de police* sous l'Empire, des *affaires administratives* sous la Restauration (à partir de 1824, peu de renseignements).

III. *Fonds spéciaux* : Journaux, librairies, théâtres, cultes, lettres interceptées (en particulier au moment du blocus continental), prisonniers de guerre, prisonniers d'État, mercuriales, ouvriers, etc.

Puis, M. AULARD a présenté quelques observations critiques sur le recueil intitulé : *les Archives parlementaires de 1787 à 1860, recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises*, imprimé par ordre du Sénat et de la Chambre des députés. Ce recueil, dirigé d'abord par MM. Mavidal et Laurent et actuellement par MM. Lataste, Claveau, Pionnier et Ducom, est en cours de publication. Il en a paru, de 1862 à 1902, à la librairie Paul Dupont, 168 volumes grand in-8° à deux colonnes. Cette publication, faite aux frais de l'État, a déjà coûté plusieurs millions et en coûtera plusieurs autres. En avons-nous pour notre argent? Ce recueil, si souvent utilisé et cité à l'étranger comme en France, est-il fait selon les règles de la méthode historique?

Des deux séries qui le composent, l'une a pour point de départ l'année

1787, ou plutôt l'année 1789 (62 volumes parus), l'autre commence à l'année 1800 (106 volumes parus). M. Aulard n'examine pour l'instant que la première, celle qui est relative à la Révolution. Il passe rapidement sur les sept premiers volumes, qui contiennent une collection de cahiers de 1789, faite sans méthode et sans plan, où l'on relève des confusions sur la nature, la provenance et la destination des cahiers, des quiproquos, des lacunes inexplicables, avec une table alphabétique finale et incomplète, si inexacte qu'il vaudrait beaucoup mieux qu'elle n'existât pas. Il arrive aux t. VIII à LXII, qui contiennent les débats des Assemblées de la Révolution jusqu'au 19 avril 1793 inclusivement.

Il n'y avait alors, comme compte-rendu officiel des débats, que le procès-verbal, souvent très court et très sec, ne relatant presque jamais ni les discours ni même les noms des orateurs, mais donnant avec exactitude les décrets dans l'ordre chronologique, la suite des débats, et offrant une expression authentique de l'idée que les Assemblées voulaient qu'on eût de leurs délibérations et de leurs actes. Nous avons en outre de nombreux journaux qui rendaient compte des débats comme ils pouvaient, sans sténographie digne de ce nom. Il en est que de très authentiques témoignages contemporains nous présentent comme rendant le plus fidèlement compte des séances, par exemple le *Point du Jour*, le *Moniteur*, le *Journal des Débats et des Décrets*, le *Logographe*, le *Républicain français*, selon les époques. Il y a aussi des discours et des rapports imprimés à part par les soins de leurs auteurs ou par ordre des Assemblées.

Il semble que le plan le plus rationnel eût été de publier, pour chaque séance : 1° le procès-verbal, tout entier, avec un petit nombre de notes indispensables; 2° un compte-rendu emprunté textuellement à un des journaux du temps, non pas toujours au même, mais chaque fois on suivrait jusqu'à la fin de la séance un seul et même journal, sans autre suppression que celle du texte des décrets déjà donnés dans le procès-verbal, et on placerait en note quelques variantes utiles empruntées aux autres journaux; 3° en annexe, un petit nombre de pièces indispensables à l'intelligence de la séance et reproduites tantôt in extenso, tantôt en analyse avec citations entre guillemets, ou simplement signalées avec la cote d'Archives ou de Bibliothèque. Entre autres avantages, ce plan aurait celui-ci, que le lecteur verrait du premier coup d'œil quelles sont la nature, l'origine, la valeur du document qu'on lui propose. Ce plan, les auteurs des *Archives parlementaires* ne l'ont pas suivi; à vrai dire, au début, surtout pour les premiers volumes de la Constituante, ils n'en ont suivi aucun. Confondant le *Moniteur* et le procès-verbal, utilisant sans le dire les compilations les plus suspectes, ils ont essayé de faire une sorte de *trompe-l'œil* et, avec tous les documents quelconques qui leur tombaient sous la main, ils ont voulu faire ce compte-rendu détaillé et à apparence sténographique qui avait manqué aux contemporains. Dans cette œuvre d'imagination et de fantaisie, il y a jusqu'à de faux discours de Mirabeau.

Avertis et critiqués par M. Guiffrey et par la Société de l'histoire de la Révolution (voir la *Révolution française* du 14 janvier 1889), invités à adopter une méthode vraiment historique quand ils en seraient à la Législative, les auteurs des *Archives* déclarèrent fièrement en tête du tome XXXIV, paru en 1890, qu'ils « procéderaient pour la Législative comme pour la Constituante, » et ils répétèrent la même déclaration dans le tome LII pour la Convention; mais, en réalité, à partir du tome XXXIV et de la Législative, ils se servent du procès-verbal, qu'ils ne confondent plus avec le *Moniteur*, et ils citent leurs sources pour les pièces qu'ils intercalent dans le texte, principalement d'après la série C des Archives nationales ou qu'ils donnent en annexe. Dans les tout derniers volumes (Convention nationale), et surtout dans le dernier, ils émaillent leurs comptes-rendus de renvois à des journaux qu'ils nomment exactement.

C'est le même régime que précédemment, pratiqué avec plus de soin, mais qui, avec un appareil scientifique, n'en est pas moins antiscientifique. Il arrive par exemple que le même discours nous est présenté comme *combiné* par les auteurs des *Archives* avec les comptes-rendus de plusieurs journaux, fort inégaux en valeur. Pour savoir quelle est la part contributive de chaque journal à cette combinaison, il faut recourir aux originaux, ce qui est la perte de temps dont les *Archives* ont pour but de nous dispenser, ou croire les *Archives* sur parole, ce qui est antihistorique. Un historien sérieux ne devra donc absolument pas se servir des *Archives parlementaires* pour les comptes-rendus de séances.

Quant aux pièces d'archives intercalées dans les comptes-rendus, quant aux nombreux rapports imprimés en annexe, on pourra s'en servir quand il y a une indication de provenance, et même en certains cas où, sans indications, la provenance est évidente. Mais ces pièces sont choisies au hasard. Il y a surabondance. Il y a fatras. Par exemple, le tome LXII et dernier ne contient que sept séances (du 12 au 19 avril 1793), à cause du nombre des pièces annexes. Ainsi, p. 287 à 598, en annexe à la séance du 17 avril, on a donné tous les projets de Constitution, toutes les brochures sur les réformes constitutionnelles qu'on a pu rencontrer. En annexe à la séance du 17 avril, on donne *in extenso* des actes des représentants Grégoire et Jagot dans les Alpes-Maritimes. On réimprime la correspondance des représentants en mission avec la Convention, déjà imprimée dans une autre collection officielle. On donne intégralement tout ce qu'on trouve et on noie l'intéressant dans l'inutile, dans le fastidieux. Ainsi, les volumes succèdent aux volumes, bourrés de documents quelconques, souvent sans rapport, même indirect, avec la séance qui les précède, et on en vient à ne plus donner que quelques jours dans un volume.

Refaire les 62 volumes parus est difficile. M. Aulard propose que du moins en quatre ou cinq volumes supplémentaires (le plan nouveau en fera gagner peut-être 50) on réimprime le procès-verbal de la Consti-

tuante, celui de la Législative, enfin celui de la Convention jusqu'à l'époque où on aura mis en pratique le plan nouveau.

— La Société nouvelle de librairie et d'édition, 17, rue Cujas, à Paris, délivre à prix réduit (soit 6 fr. net au lieu de 12) le *Répertoire méthodique* pour l'année 1900 aux membres de la Société d'histoire moderne, sur présentation de la quittance de leur cotisation pour l'année courante 1902-1903.

— Dans le 33^e fascicule du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* (Hachette), le morceau capital est l'histoire du commerce dans l'antiquité grecque et romaine (*mercator, mercatura*, par MM. HUYELIN, CAGNAT et BESNIER, 52 pages); à signaler en outre les mots *Medicus* (S. REINACH), *Membrana* (G. LAFAYE), *Mensura* (TANNERY), *Mercenarii* (Albert MARTIN), *Meretrices* (O. NAVARRE).

— M. Félix CHAMBON a publié dans la Collection des textes de A. Picard deux traités de Robert de Sorbon : *De conscientia* et *De tribus dietis*, qui sont deux parties d'un même ouvrage où l'auteur indique comment il faut préparer son examen de conscience pour éviter l'enfer, et les trois voies qu'il faut prendre pour arriver au paradis (1903, xxii-65 p. Prix : 2 fr. 25).

— Voici cinq nouveaux mémoires de M. l'abbé UZUREAU sur l'histoire de la province d'Anjou : *les Angevins et la famille royale à la fin de l'ancien régime*, 1902 (extrait de l'*Anjou historique*); service funèbre de Louis XV, sacre de Louis XVI, etc.; — *Ancienne Académie d'Angers. Travaux présentés aux séances*, 1902 (extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers*); c'étaient surtout des compositions littéraires dans le goût du temps; — *les Filles de la Charité d'Angers pendant la Révolution. Martyre des sœurs Marie-Anne et Odile* (Angers, Lachèse, 1902, in-8°), fusillées pour refus de serment civique le 1^{er} février 1794; — *Histoire d'un troupeau sous le Directoire*, 1902 (extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers*); il s'agit ici, que le lecteur ne s'y trompe pas, d'un troupeau de moutons acheté en 1797 par l'administration départementale de Maine-et-Loire et dont l'auteur raconte les amusantes pérégrinations; — *Ancienne Académie d'Angers. Membres titulaires et associés (1685-1793)*, 1902 (extrait des mêmes mémoires).

— L'inquisition fit certainement, au XIII^e siècle, moins de victimes dans le nord que dans le midi de la France; là, il est vrai, l'hérésie comptait moins d'adhérents. Il ne faudrait pourtant pas croire que, dans cette région, le fléau ait été absolument inconnu; un dominicain célèbre, Robert Le Bougre, y poursuivit durant plusieurs années les hétérodoxes avec une passion sauvage. Les actes relatifs aux exploits de ce triste personnage sont, aujourd'hui, assez bien connus, et il est souvent question de lui dans l'ouvrage de M. Lea. M. HASKINS a estimé, néanmoins, utile de les étudier à nouveau sous ce titre : *Robert Le Bougre and beginning of the Inquisition in Northern France* (*American his-*

tological Review, VII, 1902). Il y trace un tableau complet des persécutions dirigées par cet être singulier, sorte de maniaque sanguinaire, digne émule de son confrère et contemporain Conrad de Marbourg.

— M. J. LANGZY, professeur à l'Université de Budapest, a communiqué au Congrès international d'histoire comparée, tenu à Paris en juillet 1900, une *Note sur le grand refus et la canonisation de Célestin V* (Paris, A. Colin, 1901, in-8°). Il s'attache à déterminer le sens donné par Dante à la condamnation par lui du malheureux reclus, qu'on avait bon gré mal gré installé sur le siège de saint Pierre ; pour lui, le poète nie, avec beaucoup d'exaltés du temps, la légitimité des papes suivants, qui ne seraient à ses yeux que des intrus. Le travail est intéressant. Signalons une hypothèse utile de l'auteur : M. Lanczy penche à attribuer à Boniface VIII lui-même un des mémoires justificatifs publiés par le P. Denifle ; ce mémoire, dont on a la minute, a pour objet de répondre aux attaques des Colonna contre la légitimité de l'élection de 1294.

— La période historique étudiée par M. R. DELÈGUE (*l'Université de Paris, 1224-1244 ; Bibliothèque internationale de l'enseignement supérieur*. Paris, 1902, in-8°), présente un intérêt tout particulier. Elle est marquée par de grandes luttes entre le corps enseignant et les étudiants d'une part, les bourgeois et le pouvoir royal d'autre part, luttes dans lesquelles la régente Blanche de Castille intervint avec une fermeté parfois excessive, non sans s'attirer d'injurieux brocards. A ce moment encore les ordres mendiants s'introduisent dans l'*alma mater*. Les rapports entre les futurs ennemis sont d'abord pacifiques, soit prudence chez les Dominicains, soit insouciance chez les suppôts de l'Université ; ceux-ci ne paraissent pas avoir vu dès l'origine les dangers de cette invasion. Ces dangers apparaîtront plus tard et, une fois l'ennemi dans la place, tous les efforts des maîtres resteront inutiles ; il en sera de même au XVI^e siècle avec les Jésuites. Le travail de M. Delègue est fait avec soin et l'auteur montre comment le vrai supérieur de l'Université n'est alors ni le roi ni le chancelier de Paris, mais le pape, généralement bien disposé pour le corps enseignant, mais qui, bientôt, lui fera trop souvent durement sentir son autorité.

— M. A. PRUDHOMME, archiviste de l'Isère, vient de publier une intéressante étude sur *l'Enseignement secondaire à Grenoble avant la création du collège des Dominicains (1340-1606)*. Grenoble, Allier, 1901, in-8° (extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale*). Il y utilise les actes et mentions relevés par lui dans les archives de la ville et dans celles de l'Isère. Jusqu'au XVI^e siècle, ces actes sont assez rares et prouvent seulement que le modeste *studium* grenoblois était sous la surveillance immédiate du conseil consulaire et que le personnel enseignant était laïque. Quelques-uns des maîtres étaient parfois, faute de mieux, singulièrement choisis, leur conduite privée souvent peu exemplaire et leur capacité douteuse. Le travail de M. Prudhomme abonde en curieux

détails sur l'enseignement de ces maîtres, leur situation morale et matérielle, l'existence menée par les écoliers et la police de l'établissement. Tout cela, en somme, est curieux et parfois amusant.

— Le travail, très solidement documenté, de M. E. BAUX sur *Louise de Savoie et Claude de France à Lyon. Étude sur la première régence, 1515-1516*, paru dans la nouvelle *Revue d'histoire de Lyon*, a, entre autres mérites, celui d'établir la supériorité du témoignage de Louise sur ceux de Fleuranges, Beaucaire et Cl. de Rubys; contrairement à ces derniers, la reine n'a pas accompagné son fils à Lyon en juillet 1515. M. Baux a bien aperçu la différence qui sépare le texte du *Journal*, tel qu'il est donné par Guichenon, de la rapsodie de l'abbé Lambert, aveuglément reproduite depuis. Il n'a pas tiré de cette observation tout le parti possible.

H. H.

— M. G. CLÉMENT-SIMON a voulu dégager le rôle du premier président Jean de Selve¹ dans trois grands événements du règne de François I^{er} : le procès de Semblançay, celui de Bourbon, les préliminaires et l'exécution du traité de Madrid. Le malheur est que, sur les deux premiers, M. Clément-Simon ne peut que répéter, fort judicieusement d'ailleurs², les conclusions de Paulin Paris, Spont et de M. Jacqueton, sans qu'on voie trop quelle part Selve a prise personnellement à ces événements. Dans le troisième, le rôle du premier président est plus considérable. M. Clément-Simon apporte de bons arguments en faveur de cette thèse que François I^{er}, en ne livrant pas la Bourgogne, n'a nullement forfait à l'honneur.

H. H.

— L'élégante plaquette de M. Roger PEYRE³ résume fort agréablement l'histoire de Marguerite de France, fille de François I^{er}, duchesse de Berry, mariée en 1559 à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Vraie fille de la Renaissance (comme sa tante Marguerite d'Angoulême), elle influe sur le mouvement de la Pléiade. M. Peyre analyse son rôle dans les négociations qui précédèrent et suivirent la paix du Câteau, la montre à demi-heureuse à la cour de Savoie, épouse résignée d'un trop jeune mari; elle essaie de maintenir à Turin l'influence française; elle

1. *Un conseiller du roi François I^{er} : Jean de Selve, premier président du Parlement de Paris, négociateur du traité de Madrid* (extrait de la *Revue des Questions historiques*).

2. Très judicieusement aussi, il proteste contre les « odieux soupçons » que la lettre « si parfaitement honorable » de Marguerite a fait naître dans des « cerveaux dérégés. » Ces « odieux soupçons » n'étaient-ils pas, hier encore, considérés comme vérités acquises par un collaborateur de la revue même où a paru l'étude de M. Cl. Simon, M. Hyrvoix ?

3. *Une princesse de la Renaissance : Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie* (sous-titre : *Une amie de L'Hospital et de Rossard*). Paris, Émile Paul, 1902 (tiré de la *Rev. des Études hist.* à 300 exemplaires), in-8°, 107 p. En appendice, une note iconographique (son portrait, par Chr. Amberger, est à Turin). Un index.

y protège les protestants français, quoiqu'elle ne soit « point huguenote, » comme elle l'écrit au connétable ; elle obtint l'arrêt des persécutions contre les Vaudois. Cette « amie de L'Hospital et de Ronsard » méritait le biographe sympathique et délicat qu'elle a trouvé. On souhaiterait seulement à cette jolie notice une information plus précise¹. M. Peyre a, cependant, fait de méritoires recherches aux Archives et au Cabinet des manuscrits, mais il ne connaît pas assez à fond la « littérature » du XVI^e siècle.

H. H.

— Le succès des ouvrages de M. G. Lenôtre sur Gonsse de Rougeville, le baron de Batz, le marquis de la Roërie, le vicomte d'Aché, devait tenter d'autres écrivains et les pousser à s'engager sur cette lisière de l'histoire où les héros avoisinent les aventuriers et où les aventuriers fréquentent avec les coquins vulgaires. Le public goûte assez cette littérature ; un fait divers prend les apparences d'un événement historique et l'on peut goûter toutes les émotions de la cour d'assises en dégustant un gros volume d'histoire. Aussi ne doutons-nous pas que le volume de M. Léonce GRASILIER, *Aventuriers politiques sous le Consulat et l'Empire* (Paris, P. Ollendorf, 1902, 452 p. in-8°), n'ait du succès, d'autant que l'éditeur des *Mémoires* de l'adjutant général Landrieux est aussi le narrateur de l'*Affaire Tichborne* et s'entend à merveille à mettre en œuvre un dossier judiciaire. Peut-être, pourtant, est-ce bien faire de l'honneur à des gens qui n'en avaient guère, en racontant si longuement leurs turlupinades. Passe encore pour ce Louis Collignon qui se fait appeler d'Esterno ou baron de Kolli, qui joua réellement, un instant, son bout de rôle politique comme agent secret de l'Angleterre auprès des prisonniers royaux à Valençay, qui reçut un brevet de colonel authentique et des décorations non moins authentiques, qui composa des mémoires et qui, même, a pu jouir de la satisfaction posthume de se voir traiter par un historien espagnol d'« alma tan superior. » Mais son autre héros, ce Pagowski, séducteur de jeunes filles et vivant avec des filles jusqu'à ce qu'il tombe fusillé dans la plaine de Grenelle, nous entraîne dans des régions vraiment trop peu dignes de l'histoire, et la seule excuse qu'on puisse alléguer pour nous y conduire c'est le désir de nous édifier à fond sur les arcanes malpropres de la haute et de la basse police impériale. R.

— M. E. GULLON, l'auteur des *Complots militaires sous le Consulat, l'Empire et la Restauration*, a voulu combler une lacune dans la litté-

1. Quelques erreurs de dates. Des insuffisances bibliographiques : M. R. Peyre, qui déclare lui-même (p. 1, n. 1) n'avoir connu que trop tard le livre de M. Bourciez, ignore les récents travaux sur L'Hospital, notamment celui de Dupré-Lasale. P. 23, n. 1 : Aréthuse et non *Arthuse* de Vernon. — P. 61, n. 1 : le « Pau, » dont il est question dans les vers : « Tu l'enflas, Pau... » n'est pas la ville de Pau, mais le fleuve du Pô. — P. 79, n. 1 : *Auston* pour *Muston*, *Combe* pour *Comba* ; tantôt *Saint-Genis*, tantôt *Saint-Genys*. Ces taches étonnent dans une brochure imprimée avec soin.

rature militaire populaire, si riche en ouvrages sur d'autres chapitres des guerres de l'Empire, en résumant, d'après les documents connus, sans nouvelles recherches d'archives, les *Guerres d'Espagne sous Napoléon* (Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1902, vn-364 p. in-18), depuis l'entrevue de Bayonne, en 1808, jusqu'à la bataille de Toulouse, en 1814. La narration est généralement impartiale, les fautes de l'empereur lui-même, celles de ses maréchaux, dont les incessantes jalousies eurent des conséquences si fatales pour nos armes, ne sont point dissimulées. Il nous semble seulement que l'auteur fait trop bon marché du droit primordial des peuples à se gouverner eux-mêmes et que, si l'idée de rattacher l'Espagne à la France « était dans la nécessité des intérêts de l'Empire, » elle était loin d'être dans les intérêts de la France elle-même. On peut contester certainement aussi (bien que l'auteur le déclare incontestable) que, si Napoléon « avait voulu s'établir quelques mois en Espagne, il aurait eu raison de ses adversaires. » Assurément, il aurait pu remporter de brillants succès; mais dans une contrée si vaste, où tout conspirait contre lui, la configuration du sol, la presque totalité des habitants, toutes les forces naturelles et morales du pays, ces succès n'auraient jamais été durables; on aurait vu tomber, de part et d'autre, quelques nouvelles hécatombes de victimes, mais le résultat final serait resté le même. R.

— Un auteur anonyme vient d'exhumer d'entre les manuscrits de la bibliothèque de Lausanne une centaine de pages du cours d'histoire romaine que le général de Laharpe fit aux jeunes grands-ducs Alexandre et Constantin par ordre de leur grand'mère, Catherine de Russie. C'est la pièce de résistance de son livre, *le Gouverneur d'un prince : Frédéric-César de Laharpe et Alexandre 1^{er} de Russie d'après des manuscrits inédits* (Lausanne, Bridel, 1902, 348 p. in-18, portraits). On y a joint un projet d'éducation présenté par le même au comte Soltykow, gouverneur des princes, en 1784, et des instructions composées par Catherine dans le même but. Elle y enjoint de défendre aux grands-ducs de tourmenter « d'inoffensifs animaux tels que oiseaux, papillons, mouches, etc. » Ces différents morceaux sont précédés d'une courte notice sur Laharpe, qui ne touche en rien au rôle joué par le général dans sa patrie, et l'on y trouve à la fin des réflexions sur Alexandre 1^{er} tirées de la correspondance de son ancien précepteur et qui montrent combien leurs rapports s'étaient refroidis, surtout depuis 1815. On parcourra tout ce fatras humanitaire officiel avec des sentiments très mélangés. Je veux bien que Laharpe ait été sincère en rêvant de « préparer pour cinquante millions d'hommes un Marc-Aurèle; » peut-être même le jeune prince et le souverain débutant le fut-il lui-même dans une certaine mesure. Ce qu'il y a de curieux et d'effrayant en même temps, c'est d'étudier, sur cet exemple concret, l'inévitable et fatale détérioration morale que subit un monarque absolu dans un milieu corrompu et esclave, alors que peut-être, dans un autre milieu, contenu, bridé par des lois et soutenu par des conseillers

meilleurs, il aurait répondu davantage aux aspirations incertaines et aux velléités fugitives de sa jeunesse. L'auteur s'est étrangement trompé s'il avait espéré, par hasard, grâce à ces documents divers tirés des papiers de Laharpe, nous faire admirer davantage soit l'élève infidèle, soit le maître abusé et finalement très désabusé. R.

— Le tome II des *Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté de 1705 à 1789*, par M. LÉON MENTION (A. Picard, collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, 1903), comprend quatre parties : 1° la bulle *Unigenitus* ; 2° le Parlement, les Jansénistes et le clergé ; 3° le clergé et le fisc ; 4° la suppression des Jésuites. — C'est l'histoire d'hier et, un peu aussi, celle d'aujourd'hui.

— M. H. LANFANT a publié chez Combet et C^{ie} sous le titre : *le Conseil général de la Seine (1791-1902)*, le recueil des lois, décrets, rapports officiels et documents divers relatifs à l'organisation et aux attributions de cette assemblée départementale (un vol. in-8° de 456 p., accompagné de 3 cartes du département en 1790, 1801 et 1902. Prix : 12 fr.).

— M. A.-L. GARRAUX a compilé une *Bibliographie brésilienne ; catalogue des ouvrages français et latins relatifs au Brésil, 1500-1898* (Chadenat et Jablonski, 400 p. Prix : 30 fr.).

— La librairie Marchal et Billard a mis en vente une *Bibliographie générale et complète des livres de droit et de jurisprudence publiés jusqu'au 7 novembre 1902*, classée dans l'ordre des codes (xxxii-173 p. Prix : 4 fr. 50).

— Notre collaborateur M. BOUCHÉ-LECLERCQ a terminé et va faire paraître prochainement une importante *Histoire des Lagides*, dont la Revue a récemment publié un fragment.

LIVRES NOUVEAUX. — DOCUMENTS. — *J. Chavanon*. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Pas-de-Calais. Archives ecclésiastiques. Tome I : fonds de l'abbaye de Saint-Waast. Arras, impr. Laroche, in-4° à 2 col., 427 p. — *Mémoires du colonel Delagrave*. Campagne de Portugal, 1810-1811. Delagrave, 256 p. — *G. Tholin*. Catalogue du fonds de Bellemont, légué et conservé aux archives départementales de Lot-et-Garonne. Auch, Cocharaux, xxxvii-312 p., 2 col. — *Abbé P. Hébert*. La noblesse de Normandie et émigration ; avril 1791-novembre 1792 ; documents tirés des archives du château de Bailleul. Évreux, impr. Odieuvre, xvii-132 p. — *J. Lochard*. Registres paroissiaux relatifs aux baptêmes, mariages, vœtures, noviciats et sépultures dans les églises et couvents de la ville de Pau, 1553-1792. Pau, impr. Garet, 207 p. — *Fr. Moutenq*. Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne. T. IV. Montauban, impr. Forestié, 522 p. — *H. Lorique*. Épigraphe du département du Pas-de-Calais. T. V. Arras, Segaud. — Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française dans la ville d'Amiens. T. V : Registres aux délibérations de l'administration municipale, année 1792. Picard et fils, 533 p.

HISTOIRE LOCALE. — *Eug. Béghin*. Béthune sous la période révolutionnaire. Béthune, impr. David, 284 p. — *J.-M.-L. Faure*. Histoire de l'octroi de Limoges, de 1370 à 1900. Limoges, Ducourtioux, 476 p. —

J.-A. Le Paire. Histoire de la ville de Corbeil, 2 vol. Lagny, impr. Colin, 548 et 567 p. — *D.-F. Poujol*. Histoire et influence des églises wallonnes dans les Pays-Bas. Fischbacher, xi-424 p. — *Abbé F. Somménil*. Origines de l'abbaye du Valasse. Évreux, impr. Odieuvre, 85 p. — *J. Lombard*. Parisot, Tarn-et-Garonne. Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue. Picard, xvi-432 p. Prix : 5 fr. — *E. Michel*. Histoire de la ville de Briecomte-Robert, des origines au xv^e siècle. Dujarric, 500 p., cartes, plans et gravures. Prix : 12 fr. — *Abbé Ledru*. Histoire de la maison de Bery. Mamers, Fleury et Dangin, vii-424 p. — *J. Rellno*. Les prisons des Sables-d'Olonne, 1789-1795. La Roche-sur-Yon, impr. Servant-Mahaud, 170 p. — *Chabeuf*. L'entrée de Charles le Téméraire et les funérailles de Philippe le Bon à Dijon en janvier et février 1374. Dijon, Venot, 340 p. (Mém. de la Soc. bourguignonne de géogr. et d'hist., p. 18). — *Abbé Collon*. Essai sur l'archiprêtre de Lusignan et ses annexes successives, le prieuré de Celle-l'Évêcaut et la cure de Voulon. Poitiers, impr. Blais et Roy, 44 p. (Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest). — *Comte d'Elbée*. Notice historique et archéologique sur Merlemont, Warlins l'Épine et Saint-Arnoult. Beauvais, impr. Avonde et Bachelier, 127 p. (Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, t. XVIII). — *A. Thévenot*. Monographie de la commune de Lhuître. Arcis-sur-Aube, Frémont, 389 p.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Colonel Berthaut*. Les ingénieurs géographes militaires, 1624-1831 ; étude historique. Paris, impr. du Service géographique de l'armée. 2 vol., xvi-467 et x-527 p.

BIOGRAPHIES. — *Le R. P. Morlier*. Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs. Tome I, 1170-1263. Picard, viii-685 p. — *P. de Longue-mare*. Une famille d'auteurs aux xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles : les Sainte-Marthe ; étude historique et littéraire. Picard, 281 p.

Belgique. — M. Charles VAN SCHOOR, premier avocat général à la Cour de cassation, est décédé à Bruxelles, le 13 décembre 1902, à l'âge de soixante-deux ans. Il avait occupé autrefois le siège de procureur général près la Cour d'appel et prononcé en cette qualité, aux séances de rentrée, des discours remarquables par de consciencieuses recherches et une langue très précise et très châtiée. Nous citerons comme spécialement remarquables : *le Chancelier de Brabant* (1888) ; *les Épices* (1891) ; *la Basoche* (1892) ; *les Lettres de cachet* (1895) ; *la Presse sous l'ancien régime* (1896) ; *la Presse sous la Révolution française* (1898) ; *la Presse sous le Consulat et sous l'Empire* (1899).

— M. Julius VUYLSTEKE, membre de l'Académie royale de Belgique, littérateur flamand et historien distingué, est décédé à Gand, le 16 janvier 1903, âgé de soixante-six ans. On lui doit une série d'études très intéressantes sur les Artevelde et l'histoire de la ville de Gand ; elles ont été réunies sous le titre de : *OEuvres en prose (Verzamelde prozaschriften)*. Gand, 1887-1891, 4 vol. in-12). Son œuvre principale est la publication des comptes communaux de la cité gantoise à l'époque des Artevelde : *Rekeningen der Stad Gent, tijdvak van Jacob van Artevelde, 1336-1349* (Gand, 1873-1874, 2 vol. in-8°), et *Rekeningen der Stad Gent, tijdvak van Philips van Artevelde, 1376-1389* (Ibid., 1891-1893, 2 vol. in-8°). Il préparait une édition du cartulaire de la ville de Gand lorsque la mort est venue le surprendre.

— Le lieutenant général H.-E. WAUVERMANS, décédé à Bruxelles le 29 octobre 1902, âgé de soixante-dix-sept ans, s'était consacré aux études géographiques; on lui doit notamment une *Histoire de l'école cartographique anversoise* (*Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers*, XVII-XX, 1892-1895, tirage à part. Bruxelles, Falck, 2 vol. in-8°, 402-471 p.). Ses incursions dans le domaine historique proprement dit avaient été moins heureuses; à citer cependant avec éloge: *Napoléon et Carnot, épisode militaire de l'histoire d'Anvers* (Bruxelles, 1888, in-8°, 265 p.).

— M. Félix HACHEZ, directeur général honoraire au ministère de la Justice, est mort à Bruxelles le 29 septembre 1902; il venait d'entrer dans sa quatre-vingt-sixième année. Il était l'auteur d'un grand nombre de monographies sur l'histoire du Hainaut. La plus importante est intitulée: *les Fondations charitables de Mons* (Mons, 1860, in-8°, 272 p.).

— L'Université de Bruxelles a célébré, le 14 décembre 1902, le trentième anniversaire de la nomination de M. le professeur L. VAN DER KINDERE. Dans une séance solennelle tenue à la salle académique de l'Université, on a remis à l'éminent historien une médaille, œuvre de J. Dillens, portant d'un côté le profil très réussi du héros de la fête, de l'autre la muse de l'histoire. Des discours ont été prononcés par M. Graux, ministre d'État, au nom de l'Université; Maurice Vauthier, au nom des anciens élèves; Ch. Pergameni, au nom des élèves actuels; Paul Fredericq, au nom des universités de l'État.

— M. Marcel LAURENT, ancien élève de l'Université de Liège et de l'École française d'Athènes, vient d'être chargé de faire, dans la Faculté des lettres de Liège, le cours d'histoire de l'art. M. J. CAPART est chargé d'un cours d'Égyptologie dans la même Faculté.

— Suivant l'exemple donné depuis longtemps par les principaux États de l'Europe, la Belgique vient d'établir à Rome un institut historique dont M. A. GAUGHIE avait préconisé la création dès 1895 (voir *Rev. hist.*, LXIII, 234). L'éminent bénédictin Dom U. BERLIÈRE a été nommé directeur, avec M. A. FAYEN, ancien élève de l'Université de Liège, comme assistant.

— L'*Histoire de Belgique* de M. Henri PIRENNE vient d'être traduite en néerlandais par M. R. Delbecq. Le tome I a paru à Gand (Imprimerie coopérative, 1902, in-8°, x-442 p.).

— M. Paul FREDERICQ vient de faire paraître le tome V du *Corpus documentorum Inquisitionis hæreticæ pravitatis neerlandicæ* (Gand, Vuylsteke, 1902, in-8°, 485 p.). Ce volume contient 356 documents datés du 24 septembre 1525 au 31 décembre 1528.

— L'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain* pour 1903 (Louvain, Van Linthout, in-8°, 392 p.) contient d'intéressants rapports sur les travaux des divers séminaires historiques par MM. SOETAERT, JACQUIN et ALLOSSERY.

— M. l'abbé J. WARICHEZ a défendu devant la Faculté des lettres de Louvain, pour l'obtention du grade de docteur en sciences historiques, une thèse remarquable sur les *Origines de l'église de Tournai* (Louvain, Van Linthout, in-8°, 226 p.).

— Le P. J. VAN DEN GHEYN, hollandiste, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale de Bruxelles, annonce la publication prochaine d'une *Revue des bibliothèques et des archives de Belgique*.

— En prenant comme prétexte les *Documents pour servir à l'histoire des prix de 1381 à 1794* de M. Hubert Vanhoutte pour la Belgique et le travail analogue de M. J.-A. Sillem pour Utrecht, M. G. DES MAREZ a écrit une excellente *Notice critique pour servir à l'histoire des prix* (extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, Bruxelles, Lefèvre, 1902, in-8°, 18 p.). M. des Marez admet la base choisie par M. Vanhoutte : les registres des *épiers*, c'est-à-dire des granges où les seigneurs fonciers entassaient les prestations en nature de leurs tenanciers ; dès le xⁿ^e siècle, ces prestations en nature sont de plus en plus remplacées par des versements en espèces (emploi inexact de ce mot, p. 6), dont la valeur est fixée conformément aux cours moyens du marché. Il fait cependant remarquer : 1° que la valeur *officielle* d'une monnaie à une époque donnée « n'est pas nécessairement en harmonie avec sa valeur *marchande* ; » 2° que, dans tout problème de conversion de monnaies, il s'agit d'apprécier les choses, non pas « *par rapport à nous, par rapport à notre manière d'apprécier ces valeurs,* » mais bien « *par rapport aux contemporains ;* » 3° que, pour certaines marchandises (la bière notamment), le prix officiel est quelque chose d'absolument factice ; pour éviter les émeutes, on maintient le prix en faisant varier la qualité ; 4° qu'il n'y a pas identité, ni même parallélisme, entre la *moyenne annuelle officielle* des registres de l'épier, déterminée par les agents des seigneurs ecclésiastiques ou laïques au moyen d'un triple achat à trois époques différentes, et le prix marchand réel. M. des Marez avertit donc une fois de plus les économistes de l'extrême prudence avec laquelle on doit manier les documents qui contiennent des listes de prix. H. H.

Allemagne. — On annonce la mort du Dr Paul Lucius, professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique à l'Université de Strasbourg ; — de H. HEGLER, professeur d'histoire évangélique à Tübingue, mort à trente-neuf ans ; — d'E. FRIEDLÈNDER, archiviste aux Archives de l'État (1^{er} janvier 1903) ; on lui doit l'édition du *Ostfriesisches Urkundenbuch* (1874-1881) et des travaux sur l'histoire des universités ; — du Dr Karl DZIATZKO, directeur de la bibliothèque universitaire de Göttingue et professeur ordinaire de bibliothéconomie à cette Université, mort le 13 janvier à soixante-un ans ; outre ses travaux sur l'organisation des bibliothèques, on lui doit des ouvrages sur la philologie classique, en particulier des recherches sur le livre dans l'antiquité. — Le 23 janvier est mort, à l'âge de soixante-douze ans, Leo GRASBERGER, professeur

ordinaire de philologie classique à Wurzburg; outre de nombreux articles (sur les noms de lieu grecs, l'éphébie, etc.), on lui doit un gros ouvrage : *Erziehung und Unterricht im klassischen Altertum* (1864).

— Le 10 février est mort à Munich le professeur C.-A. CORNELIUS, âgé presque de quatre-vingt-quatre ans, après avoir, courbé par la vieillesse et par la maladie, abandonné sa chaire depuis longtemps déjà. Fils d'un acteur rhénan, frère du compositeur, parent du célèbre peintre, il commença sa carrière comme professeur au lycée Hosianum à Braunsberg. C'est alors qu'il siégea au parlement de 1848 et 1849 à Francfort. En 1852, il devint *privat docent* à l'Université de Breslau, en 1854 professeur à Bonn, en 1856 professeur à Munich. Maître de beaucoup d'élèves reconnaissants, membre de l'Académie royale de Bavière et de la Commission historique, il déploya à Munich, pendant plus de quarante années, une activité féconde. Fervent adhérent de Doellinger, il prit une part importante au mouvement du « Vieux-Catholicisme. » Les travaux historiques de C.-A. Cornelius se rapportent particulièrement à l'histoire de la Réforme. Son ouvrage capital, malheureusement inachevé, est la *Geschichte des Muensterischen Aufbruchs* (1855, 1860), qui a donné un essor important aux études relatives à l'histoire de l'anabaptisme. Beaucoup d'études de Cornelius sur Calvin et le calvinisme devaient servir de base à la continuation de la biographie du réformateur genevois commencée par Kampschulte. Elles ont été réunies, avec d'autres travaux de Cornelius, dans un volume intitulé : *Historische Arbeiten vornehmlich zur Reformationszeit* (Leipzig, 1899). A la fin de ce volume, on trouvera une liste exacte de tous les écrits de Cornelius, dont la noblesse de caractère égalait la valeur scientifique.

A. S.

— Le Dr Anton CHROUST a été nommé professeur ordinaire d'histoire moderne et des sciences auxiliaires de l'histoire à l'Université de Wurzburg. Sa nomination, imposée à l'Université par le ministère bavarois pour complaire au parti du centre catholique, a suscité en Allemagne de violentes protestations au nom de l'autonomie des Universités. — Le Dr Dietrich SCHLEFER a été nommé à Berlin en remplacement de Scheffer-Boichorst; il a été remplacé à Heidelberg par le Dr HAMPE. — A la place d'Ed. MEYER, nommé professeur d'histoire ancienne à Berlin, le professeur WILCKER a été nommé à Halle; on avait d'abord appelé à cette chaire Joh. KROMEYER, de Czernowitz, qui avait d'abord accepté, mais qui se laissa retenir par les propositions du ministère autrichien de l'Instruction publique. — La chaire vacante par la mort du professeur Hegler, à Tubingue, a été donnée au Dr Karl MUELLER.

— M. Aug. MAU a donné le tome II de son *Katalog der Bibliothek des kaisert. deutschen archæologischen Instituts in Rom* (Rome, Lœscher, 1902, in-8°, xv-615 p.), dont nous avons précédemment annoncé (*Rev. hist.*, LXXX, 215) le tome I. Outre les ouvrages d'un caractère généré-

ral, ce tome I comprenait surtout les récits de voyages, les rapports sur les fouilles, les catalogues de musées. Le tome II contient les sections suivantes : III. Antiquités classées par genres (en général, esthétique, système et histoire de l'art ancien, etc., architecture, constructions navales, petits arts, plastique, peinture et arts du dessin). IV. Antiquités classées d'après leur contenu (religion et mythologie, iconographie, etc.). V. Épigraphie. VI. Numismatique. VII. Institutions (en général, l'état et le droit, les institutions militaires et religieuses, gymnastique et agonistique, théâtre, métrologie, vie privée, histoire de la civilisation). VIII. Antiquités chrétiennes (histoire et antiquités de l'église primitive, monuments, épigraphie, iconographie et symbolique). La valeur du livre est encore accrue par le fait que les articles les plus importants des revues et des ouvrages de mélanges y sont mentionnés. Un tableau méthodique de l'ensemble et un index alphabétique pour les deux volumes les rendent commodes à consulter. Bien que, en raison du but pratique de l'ouvrage, on n'ait point songé à donner tous les travaux qui ont paru sur l'archéologie, ce catalogue est assez riche pour tenir lieu d'une bibliographie de l'archéologie ancienne.

Italie. — L'excellente *Histoire de l'Italie moderne* de M. Pietro ORSI, professeur à l'Université de Padoue, qui avait déjà eu les honneurs d'une traduction anglaise, vient d'être traduite en allemand (*Das moderne Italien*, übersetzt von Fr. GOETZ. B.-G. Teubner, Leipzig, 1902, 4 vol. in-8° de x-380 p.). Il est à souhaiter qu'elle le soit aussi en français. L'auteur, qui nous était déjà connu par un des meilleurs chapitres du livre *l'Italie*, publié naguère dans la collection Larousse, a su condenser en moins de 400 pages l'histoire de son pays depuis la paix d'Aix-la-Chapelle jusqu'au commencement du xx^e siècle. La tâche était difficile. L'écueil ordinaire de ce genre d'ouvrages, où l'on veut être complet tout en restant bref, est en effet une insupportable sécheresse. M. Orsi n'a point donné dans ce défaut. Il a su être aussi complet qu'il le fallait, et son livre est en même temps très vivant, d'une lecture très agréable. Je ne crois pas qu'on puisse trouver un meilleur guide, et, comme il n'y a guère de sujet où il soit plus nécessaire d'en avoir un que l'histoire de l'Italie moderne, il me paraît que le livre de M. Orsi est appelé à rendre aux étudiants les plus grands services. Une table analytique des chapitres, un index des noms propres, surtout un répertoire bibliographique, où sont rangées sous quatre rubriques différentes toutes les sources du sujet, achèvent de faire de l'ouvrage que je signale un instrument de travail des plus commodes. Encore une fois, il serait désirable que M. Orsi trouvât un traducteur français. P. S.

— M. A. G. LITTLE, auteur d'un volume : *The Grey Friars in Oxford*, qui pourrait servir de modèle aux ouvrages du même genre, sait par expérience la valeur des travaux d'érudition soigneusement faits. Dans le travail que nous annonçons, il ne consacre pas moins de 46 pages à la simple description d'un seul manuscrit : *Description du manuscrit*

Canonici Miscell. 525 de la bibliothèque Bodléienne (fasc. V des *Opusculs de critique historique*. Paris, Fischbacher, 1903, 48 p. in-8°).

Daté de 1384-1385, celui-ci fournit une série de documents franciscains. Le compilateur les a déformés çà et là pour en faire un tout et les fusionner. Malgré cela, la connaissance de son travail reste encore très utile pour nous éclairer l'histoire si curieuse des sources franciscaines.

Les parties principales de l'œuvre de frère Pierre de Trau, franciscain de la Dalmatie, sont le *Speculum Perfectionis* et les *Actus b. Francisci et Sociorum ejus* (il intitule ce recueil *Liber quorundam notabilium gestorum beati Francisci et sociorum*) publiés par Paul Sabatier, les œuvres de saint François, le *Sacrum Commercium b. Francisci cum domina Paupertate*, qui porte dans le ms. sa véritable date 1227, la vie de frère Egide, etc. Tout cela est entremêlé de morceaux dont la provenance n'est pas facile à indiquer.

Le jour où l'exemple de Little sera suivi d'une façon générale, les questions si délicates des sources franciscaines seront bien vite résolues d'une façon définitive. S.

— Le titre que M. Paul HENRY, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, a donné à son livre : *Saint François d'Assise et son école d'après les documents originaux* (Paris, Téqui, 1903, xx-208 p. in-12), ne correspond pas tout à fait au contenu. Celui-ci est divisé en deux parties, la première consacrée à saint François, la seconde à saint Yves de Kermartin. « Ce n'est pas, à proprement parler, une biographie que nous nous proposons d'écrire, dit M. Henry dans la préface, mais plutôt un portrait que nous voudrions peindre. » Parmi les nombreux travaux de vulgarisation qui ont paru ces dernières années sur saint François, celui-ci occupera un poste d'honneur. L'auteur a puisé aux sources et, s'il n'a pas cru devoir prendre définitivement parti dans les discussions scientifiques qui ont eu lieu sur les sources, on trouve chez lui un très méritoire effort pour rester juste et indépendant. Ajoutons que le style, d'une grande sobriété, a cette belle simplicité dont on déplore si souvent l'absence dans des ouvrages analogues. S.

Autriche-Hongrie. — M. Stan. KRZYŻANOWSKI a été nommé professeur ordinaire pour les sciences auxiliaires de l'histoire à l'Université de Cracovie ; — M. E. KALINKA professeur ordinaire de philologie classique à Innsbruck ; — le D^r F. KOGLER privat-docent pour l'histoire de l'empire d'Autriche à la même Université.

Espagne. — Notre collaborateur M. Rafael ALTAMIRA a publié en 1902, sous le titre de *Psicología del pueblo español* (Madrid et Barcelone, 1902, in-8°, 209 p.), cinq études, que nous nous plaisons à signaler ici. La première, d'un caractère philosophique général, traite du concept de nation et de patrie. La seconde et la troisième se rapportent plus étroitement au sujet qu'annonce le titre du volume. Les opinions exprimées depuis le xviii^e siècle, par les auteurs

nationaux ou étrangers, sur le peuple espagnol, sur son génie propre, sont exposées et discutées avec la compétence et l'érudition ordinaires du savant professeur d'Oviedo, et l'on trouvera au bas des pages une précieuse bibliographie de la question. Cette étude de l'âme d'un peuple, toujours un peu décevante, parce que la généralisation s'y oppose à la précision, M. Altamira n'a pas prétendu la pousser pour son compte à l'extrême limite et en résoudre tous les problèmes. Ce qu'il y voit surtout, c'est l'introduction nécessaire à la dernière partie de son livre, où, déplorant la crise actuelle de l'Espagne et son état d'infériorité internationale, il prêche ardemment la régénération intellectuelle comme le véritable moyen d'y remédier et cherche comment pourra s'effectuer cette renaissance. En ne se laissant pas aller, d'abord, à un pessimisme que ne justifie pas le passé. Ensuite, en demandant à l'histoire, au souvenir des époques de gloire et d'activité, des raisons d'espérer ; en cultivant un patriotisme noble, sans fanatisme, sans exclusion envers ce qui est étranger, sans esprit de réaction vers les régimes abolis. Enfin, l'effort essentiel doit porter sur l'éducation. C'est une question vitale, économiquement et politiquement, dans un pays où l'on comptait, en 1887, 11,900,000 individus ne sachant pas lire sur une population d'environ 17,500,000 habitants, et où les appointements des maîtres d'école sont absolument dérisoires. Pour parer à cet état de choses, M. Altamira adjure les classes supérieures de se cultiver elles-mêmes, d'emprunter à la science étrangère ce qui peut en être transplanté utilement en Espagne et en même temps de faire profiter les classes populaires de leur propre instruction. Il propose, à cet effet, une adaptation convenablement modifiée de l'« Extension universitaire, » et cite le cas intéressant et très encourageant d'une tentative spontanée d'enseignement populaire dans le bourg de Guijo de Santa-Barbara, en Estremadure.

— Plus récemment, M. ALTAMIRA a publié une *Histoire* abrégée de la civilisation espagnole. C'est un petit volume de 242 p. in-16, avec des gravures, qui s'étend jusqu'aux dernières années du XIX^e siècle. Dans les chapitres VII, VIII et IX, les lecteurs trouveront un avant-goût de ce que sera le troisième volume de la grande *Histoire d'Espagne* que M. Altamira annonce pour 1903.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE¹.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

- Cambridge (the) Modern history, 223.
De ten Hulle. Novare-Sadowa, 357.
Driaull et Monod. Histoire contemporaine, 346.
Fredericq (Paul). L'expansion exotique des littératures européennes au XIX^e siècle, 359.
Froude. Desiderius Erasmus; trad. p. *Maronier*, 151.
Kurth. Origines de la civilisation moderne, 360.
Lombard. Etudes d'histoire byzantine. Constantin V, empereur des Romains, 313.
Maronier. Voy. *Froude*.
Meyer. Grosses Konversations-Lexikon, 217.

ANTIQUITÉ.

- Arbois de Jubainville (H. d')*. Principaux auteurs de l'antiquité à consulter sur l'histoire des Celtes, 84.
Azan. Annibal dans les Alpes, 87.
Blanchet. Étude sur les figurines de terre cuite dans la Gaule romaine, 100.
Capart. Pourquoi les Égyptiens faisaient des momies, 351.
Cumont (F.). Textes et documents figurés relatifs aux mystères de Mithra, 354.
 — A propos du vase de Herstal, 134.
Demoutin. Épiménide de Crète, 352.
 Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, 436.
Franccolle. Étude sur l'organisation de l'industrie privée et des travaux publics dans la Grèce ancienne, 352.
 — Le collectivisme dans l'antiquité classique, 352.
Gauckler. Sur quelques mosaïques romaines de Provence, 99.
Haussoullier. Etudes sur l'histoire de Milet et du Didymeion, 211.
La Corte. I Barbaricini di Procopio, 224.
Mau. Pompeii, 159.
Montanari. Annibale, 158.
Perrot (Georges). Mélanges Perrot, 210.

- Reinach (Salomon)*. Orbis alius, 94.
Stella-Maranca. Il tribunato della plebe, 159.
Strehl (Willy). Grundriss der alten Geschichte, 158.
Waltzing. Les Gésates, 137.
 — Etude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains, 352.
Weise. Beiträge zur Geschichte des römischen Weinbaues in Gallien und an der Mosel, 102.
Willems. Coup d'œil sur l'étendue de la puissance paternelle à Rome, 353.

ALLEMAGNE.

- Rolhert (Édouard)*. Rheinland-Westfalen im Wechsel der Zeiten, 218.
Schaarschmidt (Fried.). Zur Geschichte der Dusseldorfer Kunst, 218.

ÉGLISE.

- Chamard (dom)*. Le linceul du Christ, 324.
Chambon (Félix). Voy. *Robert de Sorbon*.
Duerm (le P. van). La correspondance particulière du cardinal Consalvi avec le prince Metternich, 354.
Eubel (K.). Die Avignonische Obedienz der Mendikanten-Orden, 162.
Fabre (Paul). Mélanges Paul Fabre, 211.
Fredericq (Paul). Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae, 165, 443.
 — Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden, 167.
Guérard (L.). Petite introduction aux inventaires des archives du Vatican, 213.
Haskins. Robert le Bougre, and beginning of the Inquisition in Northern France, 436.
Henry (Paul). Saint François d'Assise et son école, 417.
Jorga. Notes et extraits sur l'histoire des croisades au XV^e siècle, 312.
Kurth. L'Église aux tournants de l'histoire, 355.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

- Lanczy*. Note sur le Grand Refus et la canonisation de Célestin V, 437.
- Lea*. Histoire de l'Inquisition; trad. p. S. Reinach, 319.
- Little (A. G.)*. Description du manuscrit *Canonici Miscell.* 525 de la bibliothèque Bodléienne, 446.
- Loisy (Alfred)*. L'Évangile et l'Église, 342.
- Mély (M. de)*. Le Saint-Suaire de Turin est-il authentique? 324.
- Mention (Léon)*. Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté, de 1705 à 1789, 441.
- Michiels (A.)*. L'origine de l'épiscopat, 357.
- Pichon*. Lactance, 346.
- Ridder (A. de)*. La question romaine en 1862, 354.
- Robert de Sorbon*. *De conscientia et De tribus dietis*; p. P. Chambon, 436.
- Sabatier (Paul)*. S. Francisci legendae veteris fragmenta quaedam, 308.

ESPAGNE.

- Allamira (Raphael)*. Psicología del pueblo español, 447.
- Schlumberger*. Expédition des Almugavars ou routiers catalans en Orient, 1300-1311, 321.
- Schryver (S. de)*. Esquisse de la vie de Bolivar, 357.

FRANCE.

- Alombert et Colin*. La campagne de 1805 en Allemagne, 116.
- Aulard*. Études et leçons sur la Révolution française; 3^e série, 105.
- *Les Archives parlementaires*, de 1787 à 1860, 433.
- Batagny*. Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne, 116.
- Barrière-Flavy*. L'archéologie barbare dans le département de Saône-et-Loire pendant la période burgonde, 104.
- Baux (E.)*. Louise de Savoie et Claude de France à Lyon, 438.
- Beaupré (J.)*. Étude des enceintes préhistoriques en Lorraine, 95.
- Bleicher et Beaupré*. Note sur l'exploitation du minerai de fer fort et oolithique en Lorraine dans l'antiquité, 101.
- Bonnefons (André)*. Un allié de Napoléon : Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 119.
- Bordeaux (P.)*. La numismatique de Louis XVIII dans les Pays-Bas en 1815, 135.
- Boulanger*. Mobilier funéraire, gallo-romain et franc, en Picardie, 92.
- Bourciez*. Les mots espagnols comparés aux mots gascons, 82.
- Bouvier (Félix)*. Bonaparte en Italie; 2^e édit., 109.
- Breuil*. Fouilles dans les grottes du Mas-d'Azil, 83.
- Burtel*. La Savoie avant le christianisme, 91.
- Cabibel (abbé)*. Foix et Saint-Lizier d'Ariège et Sos de Nérac, 89.
- Calendini (abbé Paul)*. Les annales lléchoises et la vallée du Loir, 217.
- Calmette*. De Bernardo, sancti Guillelmi filio, 317.
- Louis XI, Jean V et la révolution catalane, 1461-1473, 325.
- Capitan*. Possède-t-on un portrait authentique de Vercingétorix? 89.
- Chaîne*. Les catholiques français et leurs difficultés actuelles, 338.
- Chauvel*. Statues, statuettes et figurines antiques de la Charente, 92.
- Une villa gallo-romaine près Saint-Cybardeaux, 103.
- Chevalier (Ul.)*. L'abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule, 323.
- Clément-Simon (G.)*. Jean de Selve, négociateur du traité de Madrid, 438.
- Clerc*. Le bassin de Marseille, géographie et géologie, 81.
- Les Phéniciens dans la région de Marseille avant l'arrivée des Grecs, 87.
- Coigny (Aimée de)*. Mémoires; p. p. Et. Lamy, 125.
- Conégliano (duc de)*. Le maréchal Moncey, 123.
- Coyon*. Étude sur l'art du bronze dans la Marne à l'époque gauloise, 101.
- Dayot*. La Restauration, 132.
- Déchelette*. Le Hradischt de Stradonic en Bohême et les fouilles de Bibracte, 85.
- L'esclave à la lanterne. L'officine de Saint-Rémy, 100.
- Delagrave (colonel)*. Mémoires. Campagne de Portugal, 1810-1811; p. p. Ed. Gachot, 117.
- Délegue*. L'Université de Paris, 1224-1244, 437.
- Delort*. Dix années de fouilles en Anvergne et dans la France centrale, 91.
- Desbrière*. Projets et tentatives de débarquement aux Îles Britanniques, 115.
- Doumergue*. Une poignée de faux : la mort de Calvin et les Jésuites, 341.
- Calvin, fondateur des libertés modernes, 342.

- Dry (A.)*. Reims en 1814, 120.
- Dubuc*. De civitate Suessionum, 91.
- Du Châtelier*. Exploration des tumulus des Montagnes-Noires, 83.
- Pont gaulois de Sainte-Catherine en Plouguer, 95.
- Dupont-Ferrier*. Les officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées en France à la fin du moyen âge, 346.
- Du Teil (Joseph)*. Rome, Naples et le Directoire, 1796-1797, 109.
- Erhard*. L'ambassade du prince coadjuteur Louis de Rohan à la cour de Vienne, 214.
- Fabry*. Journal des opérations des 3^e et 5^e corps en 1813, 118.
- Fagniez*. Le duc de Broglie, 132.
- Fazy du Bayet (comte de)*. Correspondance du général Aubert du Bayet, 215.
- Franklin*. La vie de Paris sous Louis XVI, 329.
- Gachot*. Voy. *Delagrave*.
- Gaidoz*. Le grand dieu gaulois des Allobroges, 93.
- Garson (J.)*. Les créateurs de la légende napoléonienne : Barthélemy et Méry, 359.
- Gautier (Paul)*. M^{me} de Staël et Napoléon, 346.
- Gérin-Ricard*. Les pyramides de Provence, 96.
- Glasson*. Histoire du droit et des institutions de la France; t. VIII, 217.
- Gomel (Charles)*. Histoire financière de la Législative et de la Convention, 106.
- Grasilier (Léonce)*. Aventuriers politiques sous le Consulat et l'Empire, 439.
- Guillon (E.)*. Les guerres d'Espagne sous Napoléon, 440.
- Herbelle (Maurice)*. Une ambassade turque sous le Directoire, 215.
- Hubert (H.)*. Sépulture à char à Nanterre, 98.
- Jadart*. Catalogue du musée archéologique fondé par M. Th. Habert, 92.
- La limite occidentale du département des Ardennes, 103.
- Joulin*. Les établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosane, 96.
- Kleinclausz*. L'empire carolingien, ses origines et ses transformations, 128, 314.
- Quomodo primi duces Capetianae stirpis Burgundiae res gesserunt, 317.
- Kurth*. Clovis, 353.
- Les comtes d'Auvergne au VI^e siècle, 353.
- La Bédoyère (comte de)*. Le maréchal Ney, 123.
- La Jonquière (C. de)*. La bataille de Jemmapes, 109.
- Lamy (Étienne)*. Voy. *Coigny*.
- Lanfaul (H.)*. Le conseil général de la Seine, 1791-1802, 441.
- Le Braz*. Légendes de la mort chez les Bretons armoricains, 87.
- Lévy (Arthur)*. Napoléon et la paix, 113.
- Liélard*. La population des Vosges, 81.
- Lizeray*. Aesus, 92.
- Longnon*. Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 309.
- Manteyer (G. de)*. Origines de la maison de Savoie en Bourgogne. Notes additionnelles, 212.
- Marcaggi*. La genèse de Napoléon, 216.
- Martin (Ferdinand)*. Les Jacobins au village, 107.
- La journée des Piques, 20 juin 1792, 214.
- Melaye*. Carte des voies romaines dans les départements de Seine-et-Marne, Oise et départements limitrophes, 102.
- Meynier*. Les noms de lieux romans, 82.
- Millon (abbé)*. Le culte de l'eau en Armorique, 94.
- Monnier et Nicole*. Histoire politique et administrative du pays des Allobroges jusqu'à la chute de l'empire romain, 90.
- Pagart d'Hermansart*. Les argentiers de la ville de Saint-Omer, 331.
- Peyre (Roger)*. Une princesse de la Renaissance : Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie, 438.
- Picol (Georges)*. Documents relatifs aux états généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel, 310.
- Pocquet*. Le duc d'Aiguillon et La Chalotais, 105.
- Porée (Ch.)*. Le Consulat et l'administration municipale de Mende, 333.
- Positions des thèses présentées par les élèves de l'École des chartes (1903), 210.
- Prarond (Ernest)*. Nicolas et François Rumet : De Abbavilla, capite comitatus Pontivi, 212.
- Reinach (Joseph)*. Histoire de l'affaire Dreyfus; II : Esterhazy, 129.
- Reiset* (lieutenant général vicomte de). Souvenirs, 126.
- Ribier (L. de)*. Charlus-Champagnac et ses seigneurs, 332.
- Rivière (G.)*. L'âge de la pierre, 82.
- Robert (Ulysse)*. Philibert de Chalon, prince d'Orange, vice-roi de Naples, 327.

- Saige*. Le trésor des chartes du comté de Rethel, 310.
- Saint-Jours*. Les fleuves côtiers de la Gascogne, 81.
- Saint-Venant*. Une statuette de la déesse Épona près Nevers, 93.
- Antiques enceintes fortifiées du midi de la France, 95.
- Anciens fers à chevaux à double traverse, 101.
- Sallet (Louis)*. Arisitum, 213.
- Sansot*. Deux Gascons : Vindex et Becco, 97.
- Schmidl (Charles)*. Les fonds de la police générale aux Archives nationales, 432.
- Schoor (C. van)*. La presse sous le Consulat et sous l'Empire, 353.
- Sébillot*. Le culte des pierres en France, 94.
- Søderhjelm (Alma)*. Le régime de la presse pendant la Révolution française, 108.
- Stourm (René)*. Les finances du Consulat, 112.
- Thomas (Antoine)*. Hérec de Beaujeu, maréchal de France, et les derniers vicomtes d'Aubusson, 212.
- Triaire (Paul)*. Dominique Larrey et les campagnes de la Révolution et de l'Empire, 125.
- Ubald d'Alençon (le P.)*. L'obituaire et le nécrologe des Cordeliers d'Angers, 212.
- Uzureau (abbé)*. Ancienne Académie d'Angers. Les Angevins et la famille royale à la fin de l'ancien régime, 436.
- Vandal (comte Albert)*. L'avènement de Bonaparte, 110.
- Weill (H.)*. Le prince Eugène et Murat, 121.

GRANDE-BRETAGNE.

- Bateson (Mary)*. The scottish king's household, 222.
- Bragagnolo*. Storia d'Inghilterra, 220.
- Carton de Wiart*. Les grandes compagnies coloniales anglaises au XIX^e siècle, 356.
- Duchesne (L.)*. L'évolution économique et sociale de l'industrie de la laine en Angleterre, 355.
- Gairdner (James)*. The english church in the xviiith cent., 222.
- Gross (Charles)*. Modes of trial in the mediæval boroughs of England, 222.
- Hall (Hubert)*. The diplomatics of welsh records, 221.
- List of Ancient Correspondence of the chancery and Exchequer preserved in the P. Record office, 221.
- Lyte (H. C. Maxwell)*. Catalogue of mss. and other objects in the Museum of the P. Record office, 220.
- Rolin*. La vie et la philosophie de Thomas Carlyle, 357.
- Round (J. H.)*. The castle guard, 221.
- Shadwell*. Registrum Oriense, 223.
- Stubbs (William)*. Historical introductions to the Rolls series, 221.
- Traill et Mann*. Social England, 222.

HONGRIE.

- Bartal (Anton)*. Glossarium mediae et infimae latinitatis regni Hungariae, 161.

ITALIE.

- Balzani*. Commemorazione di Marco Tabarrini, 224.
- Bonardi*. Il concetto della monarchia unitaria nella storia d'Italia, 223.
- Note sulla diplomazia veneta nel primo periodo della lega di Cambray, 223.
- Chiappelli (Alberto)*. Di una tavola dipinta da Taddeo Gaddi, 224.
- Falkiner (C. Lilton)*. Studies in irish history and biography, 223.
- Marchand (abbé Ch.)*. Notices et extraits d'un ms. des archives d'État à Turin, 214.
- Orsi (Pietro)*. Das moderne Italien; trad. p. Gœtz, 446.
- Sorbelli*. Francesco Sforza a Genova, 163.

PAYS-BAS

(BELGIQUE ET HOLLANDE).

- Acta illustris domini Johannis a Bronckhorst et Battenborck, liberi baronis in Rimborch, anno 1587, 224.
- Ailly (d')*. Willem Bentinck van Rhoon en de diplomatieke betrekkingen tusschen Engeland en de Republiek, 153.
- Aimard (C.)*. Maximilien, empereur du Mexique, 353.
- Amsterdam in de xviii^e eeuw, 152.
- Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 443.
- Bacha*. Catalogue des actes de Jean de Bavière, 141.
- Baillolet (J.)*. Rapport sur les chroniques du Brabant, 140.
- Bannier*. De landgrenzen van Nederland, 156.
- Banning*. La Belgique au point de vue militaire et international, 133.
- Bas (colonel de)*. Prins Frederik der Nederlanden en ziju tijd, 155.
- Béquet*. La bijouterie chez les Belges, 102.
- Bertièrre (dom U.)*. Inventaire des obituaires belges, 138.
- Les anciennes archives de l'abbaye de Lobbes, 140.

- Béthune*. Épitaphes et monuments des églises de la Flandre au xvi^e siècle, d'après le ms. de C. Gaillard, 137.
- Betz*. Het Haagsche leven in de tweede helft der zeventiende eeuw, 153.
- Bie (de)*. Het leven en de werken van Petrus Hofstede, 155.
- Blok*. Rekeningen der stad Groningen, 146.
— Geschiedenis van het Nederlansche volk, 150.
- Boer (de)*. Die Friedensunterhandlungen zwischen Spanien und den Niederlanden, 1632-1633, 152.
- Bontemantel (Hans)*. De regeeringe van Amsterdam soo in't civiel als crimineel en militaire; p. p. *Kernkamp*, 148.
- Bornecque*. L'enseignement des langues anciennes et modernes dans l'enseignement secondaire des garçons en Allemagne, 334.
- Broersma*. Het tusschenbestuur in het Leycestersche tijdvak, 152.
- Brom*. Bullarium Trajectense, 146.
- Bronnen voor de geschiedenis van Rotterdam, 146.
- Brouwer-Aucher*. De gilden, 151.
- Bruyne (de)*. De geschiedenis van Nederland in onzen tyd, 156.
- Bussemaker*. De afscheiding der Waalsche gewesten van de Generale Unie, 152.
- Byvanck*. De jeugd van Isaae da Costa, 156.
- Cambier*. De Nederlandsche mariniers, 1665-1900, 155.
- Chastel de La Howarderie (comte du)*. Généalogie de la famille bourgeoise Warison, 136.
- Chestret de Hanefte (baron de)*. Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances, 136.
- Colenbrander*. De Patriottentijd, 153.
- Coopman et Scharpé*. Histoire de la littérature flamande depuis 1830, 359.
- Cuvelier (J.)*. Inventaire analytique des archives de la chapelle du Saint-Sang (Bruges), 139.
- Darras*. Histoire de Chatelet, 350.
- Delescluse et Brouwers*. Catalogue des actes de Henri de Gueldre, prince-évêque de Liège, 141.
- Demarteau*. Le vase hédonique de Herstal, 134.
— Liège et les principautés ecclésiastiques de l'Allemagne occidentale, 351.
- Destrée*. La sculpture brabançonne au moyen âge, 134.
- Dijksterhuis*. Bijdrage tot de geschiedenis des heerlijkheid Tilbury en Goirle, 154.
- Di Martinelli*. Diest au temps des Sans-Culottes, 349.
- Doorninck*. De tocht van Jan Blois met hertog Aelbrecht naar Gelre, 147.
- Doorninck, de Hullu et Acquoi*. De cameraarsrekeningen van Deventer, 146.
- Duker*. Gisbertus Voetius, 155.
Eene halve eeuw, 156.
Encyclopædie van Nederlandsch Indie, 156.
- Engelberts*. Willem Teellinck, 154.
- Everdingen (van)*. Paulus Buys, 152.
- Fayen*. Les cartulaires concernant la Belgique conservés à la bibl. du musée Britannique, 139.
- Feys et Rommet*. La Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 1339-1898, 140.
- Fockema-Andreae*. Bijdragen tot de Nederlandsche Rechtsgeschiedenis, 151.
- Fremery (M. de)*. Oorkondenboek van Holland en Zeeland, 146.
- Fruin (Robert)*. De middeleeuwsche rechtsbronnen der kleine steden van het nedersticht van Utrecht, 146.
— Verspreide geschriften, 150.
— Geschiedenis der Staatsinstellingen in Nederland tot den val der Republiek; p. p. *Colenbrander*, 150.
- Geer (van)*. De opkomst van het Nederlandsch gezag over Ceilon, 156.
- Gilliodts-Van Severen*. Inventaire diplomatique des archives de l'ancienne école Bogarde à Bruges, 140.
- Gobert (Th.)*. Les rues de Liège anciennes et modernes, 351.
- Gonnet*. Briefwisseling tusschen de gebroeders van der Goes, 148.
- Gossart (E.)*. Réflexions morales et politiques, 360.
- Grave (de)*. Histoire de la commune d'Assche, 348.
- Groeneveldt*. De Nederlanders in China, 156.
- Groot (Hugo de)*. Inleiding tot de Nederlandsche rechtsgeleerdheid; p. p. *Fockema-Andreae*, 148.
- Haak*. Paullus Merula, 154.
- Habets et Flament*. De archieven van het kapittel der vorstelijke rijksabdij Thorn, 147.
- Haentjes*. Simon Episcopus, 154.
- Haje*. De geheime Correspondentie van Abraham de Wicquefort met den franz. Minister de Lionne, 153.
- Hania*. Helmichius, 154.
- Hansay*. Les origines de l'État liégeois, 350.

- Hartog*. Uit de dagen der Patriotten, 153.
- Hattink*. Lantrecht van Thevente de-clarceert, 146.
- Heeres*. Bouwstoffen voor de geschiedenis der Nederlanders in den Maleischen archipel, 149.
- Het aanteel der Nederlanders in de ontdekking van Australië, 150.
- Heeres et Coote*. Abel Jansz-Tasmans Journal of his discovery of van Diemensland and New-Zeeland in 1642, 149.
- Heeres, Colenbrander et Van der Chys*. Dagh-register gehouden int casteel van Batavia-enz, 149.
- Herbomez (A. d')*. Sources de l'histoire du Tournaisis, 140.
- Hocquet (A.)*. Tournai et l'occupation anglaise, 351.
- Hooyer*. De krijgs-geschiedenis van Nederlandsch-Indië, 1811-1894, 156.
- Huisman (M.)*. Inventaire des nouveaux mss. concernant l'histoire de Belgique acquis par la Bibliothèque royale de Berlin, 139.
- Essai sur le règne du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, 350.
- Hullu (de)*. Bescheiden betreffende de hervorming in Overyssel, 148.
- Hylkema*. Reformateurs, 155.
- Inventaires des archives de la Belgique publiés par ordre du Gouvernement, 139.
- Jager (de)*. De middeleeuwsche keuren der stad Brielle, 146.
- Japikse*. De verwickelingen tusschen de Republiek en Engeland van 1660-1665, 153.
- Kesper*. Geschiedenis van het Gymnasium te Gouda, 154.
- Klerk de Reus*. Geschichtlicher Ueberblick der Entwicklung der niederländisch-ost-indischen Compagnie, 156.
- Knoop*. Krijgs-en geschiedkundige beschouwingen over Willem III, 153.
- Kræmer*. Gedenkschriften van Gijsbert Jan van Hardenbroek, 1747-1780, 148.
- Kurth (G.)*. L'inscription dédicatoire de l'église de Waha, 137.
- A Godefroid Kurth, à l'occasion du XXV^e anniversaire de la fondation de son cours pratique d'histoire, 141.
- Kuyper*. Johannes Maccovius, 154.
- De post-acta of nahandelingen van de nationale synode van Dordrecht, 154.
- Leclère*. Les avoués de Saint-Trond, 330.
- Leclercq (J.)*. L'indépendance des Boers et les origines des républiques sud-africaines, 354.
- Leyden (Philippus de)*. De cura reipublicae et sorte principantis; p. p. *Fruin et Molhuysen*, 147.
- Louw*. De Java oorlog, 1825-1830, 157.
- Maere d'Aertrycke (M. de)*. Les campagnes flamandes de 1302 et 1304, 133.
- Meinsma*. Spinoza en zyn kring, 155.
- Miedema*. Resolutien van de vroedschap van Utrecht betreffende de Academie, 149.
- Monchamp (Mgr G.)*. Une inscription mérovingienne inédite à Glons, 137.
- Muller*. Regesten van het archief der stad Utrecht, 145.
- Het heiligengeesthuis te Rotterdam, 151.
- Muller et Diegerick*. Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas, 147.
- Muller (P.)*. Onze gouden eeuw, 152.
- Muller (S.)*. Schetsen int de middel eeuwen, 151.
- Nachod*. Die Beziehungen der Niederländischen Ostindischen Compagnie zu Japan im XVII^{en} Jahrh., 156.
- Naveau*. Analyse du recueil d'épigraphes de Jean-Gilles et de Jacques-Henri Lefort, hérauts d'armes de Liège, 136.
- Navez*. Les champs de bataille historiques de la Belgique; t. III, 133.
- Pourquoi Napoléon a-t-il perdu la bataille de Waterloo? 133.
- Nederlandsche Indië onder regentschap van Koningin Emma, 157.
- Nypels*. De expeditien naar Bali, 157.
- Oorkondenboek van Groningen en Drente, 146.
- Overvoorde*. Rekeningen van de gilden van Dordrecht, 146.
- Overvoorde et Joosting*. De gilden van Utrecht tot 1528, 146.
- Patoul (M. de)*. Annuaire de la noblesse belge, 137.
- Pays-Bas (les), 156.
- Pirenne*. Chronique rimée des troubles de Flandre, 1379-1380, 311.
- Potter (de) et Broeckaert*. Histoire des communes de la province de Flandre orientale, 350.
- Prinsen*. Collectanea van Gerardus Geldenhauer Noviomagus, 149.
- Gerardus Geldenhauer Noviomagus, 154.
- Raadt (Th. de)*. Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants, 136.
- Rademaker*. Didericus Camphuysen, 154.
- Ramaer*. Geographische geschiedenis van Holland bezuiden de Lek en

- Nieuwe Maas in de Middeleeuwen, 156.
- Reitsma et Van Veen*. Acta der provinciale en particuliere synoden gehouden in de Noordelijke Nederlanden, 1572-1620, 149.
- Renesse* (comte de). Dictionnaire des figures héraldiques, 136.
- Ridder (A. de)*. La noblesse en Belgique, 136.
- Rijswyk (van)*. Geschiedenis van het Dordtsche stapelrecht, 151.
- Roland (C.-G.)*. Toponymie namuroise, 136.
- Sabron*. Geschiedenis van het 124^e Regiment van linie onder keiser Napoleon I, 155.
- Sax*. Carolus Niellus, 154.
- Schmedding*. De regering van Frederik van Blankenheim, 151.
- Schneider*. Het 126^e Regiment hollandsche Infanterie in Rusland en 1812, 155.
- Schavngen*. Die Schule von Zwolle, 154.
- Schuermans*. Une nouvelle inscription romaine d'Arion, 137.
- Simonis (Julien)*. L'art du médailleur en Belgique, 135.
- Slee (van)*. Diarium Everardi Bronchorstii, 1591-1627, 149.
- De Rynsburger Collegianten, 155.
- Sloos*. De Nederlanders in de Philippijnsche wateren voor 1626, 156.
- Someren (Van)*. Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau, 147.
- Stoppelaar*. Balthazar de Moucheron, 152.
- Straven*. Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond, 139.
- Telling*. Stadboeken van Zwolle, 146.
- Timmermas*. Les tirailleurs belges au service du Portugal, de 1832 à 1834, 133.
- Tjalma*. Philips van Marnix, heer van St. Aldegonde, 154.
- Torfs (J.-A.)*. Histoire de la ville de Louvain, 348.
- Tourneur*. Les sépultures et rites funéraires en Belgique, 134.
- Université catholique de Louvain; bibliographie, 138.
- Van den Bergh (L.)*. Catalogue descriptif des monnaies, méreaux..., frappés à Malines, 135.
- Van der Chys*. Nederlandsch-Indisch Plakaatboek, 149.
- Van der Haeghen*. Mémoires sur les documents faux relatifs aux anciens peintres, sculpteurs et graveurs flamands, 134.

- Vanderkindere*. La formation territoriale des principautés belges au moyen âge, 136, 318.
- Richilde et Herman de Hainaut, 350.
- Vander Linden*. Histoire de la ville de Louvain, 349.
- Vercoutre*. Origine et genèse de la légende du saint Graal, 92.
- Visser*. Hendrik Mende, 151.
- Wagenaar*. Johannes Pontanus, 154.
- Warichez* (abbé J.). Les origines de l'église de Tournai, 444.
- Wauters (A.-J.)*. L'Etat indépendant du Congo, 359.
- Wiersum*. De gedwongen vereening van stad en lande in 1594, 152.
- Wille (A. de)*. Histoire monétaire des comtes de Louvain, 135.
- Wyninga*. Festus Hommius, 154.

PAYS SCANDINAVES.

- Pineau*. Vieux chants populaires scandinaves, 86.
- Pingaud (Léonce)*. La Suède sous la République et le premier Empire : Mémoires du lieutenant général de Suremain, 118.
- Suremain* (lieutenant général de). Mémoires. Voy. *Pingaud*.

SUISSE.

- Fazy (Henri)*. Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade, 219.
- Gouverneur (le) d'un prince, Frédéric-César de Laharpe, et Alexandre 1^{er} de Russie, 440.
- Ringholz (Odilon)*. Histoire de l'abbaye princière de Notre-Dame d'Einsiedeln, 220.
- Strickler (Jean)*. Amtliche Sammlung der Acten aus der zeit der Helvetischen Republik, 219.

SERBIE.

- Hogge (J.)*. La Serbie de nos jours, 358.

BIBLIOGRAPHIE.

- Bibliographie générale et complète des livres de droit et de jurisprudence publiés jusqu'au 7 nov. 1902, 441.
- Bibliographie nationale (Belgique), 138.
- Bibliotheca hagiographica-latina, 358.
- Catalogus codicum hagiographicorum graecorum biblioth. Vatic., 357.
- Chauvin*. Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne, de 1810 à 1885, 357.

Desmons (F.). Table méthodique des matières contenues dans la première série des publications de la Soc. hist. et litt. de Tournai, 140.

Garraux (A.-L.). Bibliographie brésillienne, 1500-1898, 441.

Kirchheisen. Bibliographie napoléonienne, 216.

Knullet. Catalogus van de Pamflettenverzameling berustende in de k. Bibliothek, 148.

Mau (Aug.). Katalog der Bibliothek des k. d. archæologischen Instituts in Rom, 445.

Molinier (Aug.). Sources de l'histoire de France; 3^e fasc., 217.

Ortroy (van). Bibliographie de l'œuvre de Pierre Apion, géographe et astronome allemand, 1495-1552, 358.

Pirenne. Bibliographie de l'histoire de Belgique, 141.

Sommervogel (le P. Carlos). Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, 358.

Van den Gheyn (P.-J.). Catalogue des mss. de la Bibliothèque royale de Belgique, 140.

Van der Haeghen (Ferd.). Bibliotheca belgica, 137.

ENSEIGNEMENT.

Bourgeois (Émile). La liberté d'enseignement, 132.

Castelain (le P.). Méthode des sciences historiques, 360.

Fouillé. La conception morale et civile de l'enseignement, 132.

Halkin (J.). L'enseignement de la géographie en Allemagne et la réforme de l'enseignement géographique dans les Universités belges, 358.

Langlois (Ch.-V.). Questions d'histoire et d'enseignement, 132.

— La préparation professionnelle à l'enseignement secondaire, 334.

Leclère (Léon). La théorie historique de K. Lamprecht, 355.

Prudhomme (A.). L'enseignement secondaire à Grenoble, 1340-1606, 437.

Smedt (le P. Ch. de). L'histoire est-elle une science? 360.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES.

Lagrange. La cartographie au moyen âge, 358.

Leclercq (J.). Un séjour dans l'île de Ceylan, 359.

Lecoite. L'expédition antarctique belge sous le commandement d'Adrien de Gerlache, 359.

Mees (J.). Henri le Navigateur et l'Académie portugaise de Sagres, 358.

Renard (A.). La géographie dans l'enseignement supérieur en Belgique, 358.

Van der Aa (J.-B.). L'île de Ceylan, 359.

HISTOIRE DU DROIT.

Chauvin. La constitution du code théodosien sur les « agri deserti » et le droit arabe, 353.

Nys (E.). Les théories politiques et le droit international en France jusqu'au XVIII^e siècle, 357.

THÉORIES MORALES ET ÉCONOMIQUES.

Bücher (K.). Études d'histoire et d'économie politique; trad. p. A. Hanssay, 356.

Desmarez (Guillaume). Notice critique pour servir à l'histoire des prix, 444.

Leroy-Beaulieu (A.). Les doctrines de haine, 340.

Picard (Edmond). L'arianisme-sémitisme, 359.

Thonnar (A.). Essai sur le système économique des primitifs, d'après les populations de l'État indépendant du Congo, 356.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.		Pages
A. LUCHAIRE, de l'Institut. Innocent III et le peuple romain		225
L. MADELIN. Pie VI et la première coalition.		4
M. MARION. Les États de Bretagne sous Louis XVI		258
MÉLANGES ET DOCUMENTS.		
E. BABUT. Une journée au district des Cordeliers, le 22 janvier 1790		279
HERZOG. La collection des manuscrits de Zurlouben à la bibliothèque cantonale d'Aarau		33
A. MATHIEZ. Le Bureau politique du Directoire; notes et documents.		52
Ch. E. OËLSNER. Fragments de mémoires relatifs à la Révolution française, publiés par Alf. STERN		35, 301
CORRESPONDANCE.		
L'Europe et la question d'Autriche. Lettre de M. André CHÉRADAME		77
Lettre du comte Albert VANDAL.		361
BULLETIN HISTORIQUE.		
Belgique , par Eugène HUBERT; <i>suite et fin</i>		133, 348
France . Antiquités nationales, par C. JULLIAN		81
— Moyen âge, par Aug. MOLINIER.		308
— Époque moderne, par Rod. REUSS.		105
— Publications diverses, par G. MONOD, de l'Institut		128, 333
Pays-Bas , 1895-1902, par Th. BUSSEMAKER		142
COMPTE-RENDUS CRITIQUES.		
A. BARTAL. Glossarium mediae et infimae latinitatis regni Hungariae. (I. Kont.)		161
L. BERTRAND. La vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux, 1604-1680. (Alf. Rébelliau.)		370
K. EUBEL. Die Avignonische Obedienz der Mendikanten-Orden. (J. Guiraud.)		162
P. FREDERICQ. Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae. (Ch. Molinier.)		165
— Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden. (Id.)		167
G. KURTH. Clovis. (H. Pirenne.)		361
A. MAU. Pompeii, its life and art. (M. Besnier.)		159
T. MONTANARI. Annibale. (Ch. Lécivain.)		158
Ch. PFISTER. Histoire de Nancy. (Rod. Reuss.)		366

	Pages
A. SORBELLI. Francesco Sforza a Genova, 1458-68. (L.-G. Pé- lissier.).	163
F. STELLA MARANCA. Il tribunato della plebe. (Ch. Lécrivain.).	159
W. STREHL. Grundriss der alten Gesch. und Quellenkunde. (Id.).	158

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin).	203
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich)	412
3. Annalen des histor. Vereins f. d. Niederrhein	204, 412
4. Archiv für das Studium d. neueren Sprachen	407
5. Archiv für Religionswissenschaft.	198
6. Archivalische Zeitschrift.	195
7. Beiträge zur alten Geschichte.	195
8. Beiträge zur Geschichte des Niederrheins.	204
9. Deutsche Rundschau	203
10. Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht	198
11. Ephemeris für Semitische Epigraphik	195
12. Forschungen zur Brandenburgischen Geschichte	204, 413
13. Forschungen zur Geschichte Bayerns	205, 414
14. Göttingische gelehrte Anzeigen	194
15. Hansische Geschichtsblätter	206
16. Hermes	197
17. Historische Vierteljahrschrift	191
18. Historische Zeitschrift.	188, 404
19. Jahrbuch des k. d. archæol. Instituts	195
20. Katholik (der)	199, 411
21. Mittheilungen d. Vereins f. Gesch. von Osnabrück.	206
22. Neue Jahrbücher für das klassische Alterthum	196
23. Neue kirchliche Zeitschrift	199
24. Neue Mittheilungen aus d. Gebiete histor. Forschungen.	197
25. Philologus	196
26. Pommersche Jahrbücher.	206
27. Rheinisches Museum für Philologie	407
28. Theologische Quartalschrift.	200
29. Theologische Studien und Kritiken	410
30. Westdeutsche Zeitschrift f. Geschichte und Kunst	204, 412
31. Zeitschrift der histor. Gesellschaft f. d. Provinz Posen.	414
32. Zeitschrift der Savigny- Stiftung f. Rechtsgeschichte	409
33. Zeitschrift des d. Palästina- Vereins	411
34. Zeitschrift für ägyptische Alterthumskunde	202
35. Zeitschrift für Assyriologie	201
36. Zeitschrift für die alttestamentl. Wissenschaft	200
37. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.	207
38. Zeitschrift für katholische Theologie.	200
39. Zeitschrift für Kulturgeschichte	201
40. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie.	201

ALSACE-LORRAINE.	
1. Revue d'Alsace	404
AUTRICHE-HONGRIE.	
1. K. Akademie der Wissenschaften (Vienne)	417
2. Budapesti Szemle	421
3. Bull. international de l'Acad. des sciences de Cracovie.	419
4. Jahreshfte d. œsterr. archæol. Instituts in Wien . . .	415
5. Mittheilungen der Gesellschaft für Salzburg	418
6. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsf. . . .	416
7. Mittheilungen d. Vereins f. Gesch. d. D. in Bœhmen.	417
8. Századok	419
9. Zeitschrift d. d. Vereins f. d. Gesch. Mährens	418
10. Zeitschrift des Ferdinandeums für Tirol	418
BELGIQUE.	
1. Analecta Bollandiana	181
2. Annales de l'Académie royale d'archéologie	186
3. Annales de la Société archéologique de Namur	187
4. Annales de la Société historique de Tournai	186
5. Annales du Cercle archéologique de Termonde	187
6. Annales du Cercle archéologique du pays de Waes. . . .	186
7. Annales du Cercle hutois des sciences et beaux-arts . .	187
8. Archives belges	182
9. Bulletin de l'Académie royale	183
10. Bulletin de l'Académie royale d'archéologie	183
11. Bulletin de la Commission royale d'histoire.	182
12. Bulletin de la Société d'histoire de Gand	187
13. Bulletin de la Société royale de géographie	186
14. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois	187
15. Dietsche Warande	187
16. Documents et rapports de la Société archéologique de l'arrondissement de Charleroi	187
17. Leodium	188
18. Musée belge (le).	183
19. Revue belge de numismatique.	184
20. Revue bibliographique belge	184
21. Revue de l'Instruction publique	185
22. Revue de l'Université de Bruxelles	186
23. Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain	184
24. Revue générale	184
ESPAGNE.	
1. Boletin de la r. Academia de la historia	429
FRANCE.	
1. Académie des inscriptions et belles-lettres.	396
2. Académie des sciences morales et politiques	396
3. Annales de Bretagne	397
4. Annales de Géographie	180
5. Annales de l'Est	397
6. Annales du Midi	398
7. Bibliographe moderne (le)	179

	Pages
8. Bulletin critique	177, 388
9. Bulletin d'histoire ecclésiastique	398
10. Bulletin hispanique	391
11. Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.	398
12. Bulletin italien	391
13. Correspondance (la) historique et archéologique	383
14. Correspondant (le)	393
15. Études par des PP. de la Compagnie de Jésus	180, 392
16. Moyen âge (le)	387
17. Nouvelle Revue historique de droit	179, 390
18. Polybiblion	178, 389
19. La Révolution française.	176, 386
20. Revue archéologique	391
21. Revue celtique	392
22. Revue critique d'histoire et de littérature	178, 389
23. Revue de Champagne et de Brie	399
24. Revue de Géographie	180
25. Revue de l'Agenais	399
26. Revue de Paris (la)	395
27. Revue de Saintonge et d'Aunis	400
28. Revue des Bibliothèques.	391
29. Revue des Études anciennes	177
30. Revue des Études historiques	383
31. Revue des Questions historiques	383
32. Revue d'histoire diplomatique.	386
33. Revue d'histoire moderne et contemporaine	176, 385
34. Revue d'histoire, rédigée à l'État-major.	392
35. Revue du Berry.	399
36. Revue générale du droit.	180, 391
37. Revue historique et archéologique du Maine	400
38. Société archéologique de Tarn-et-Garonne	403
39. Société de l'histoire de Paris	402
40. Société de l'histoire du Protestantisme français	401
41. Société des Antiquaires de l'Ouest	403
42. Société nationale des Antiquaires de France	401
43. Travaux de l'Académie nationale de Reims	403
GRANDE-BRETAGNE.	
1. The Athenaeum	425
2. The English historical Review	422
3. The Nineteenth Century	428
4. Transactions of the r. historical Society	428
Chronique et Bibliographie	209, 432
Index bibliographique	451
Erratum.	224

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

D
1
R6
t.81

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

